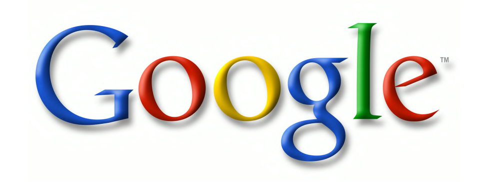
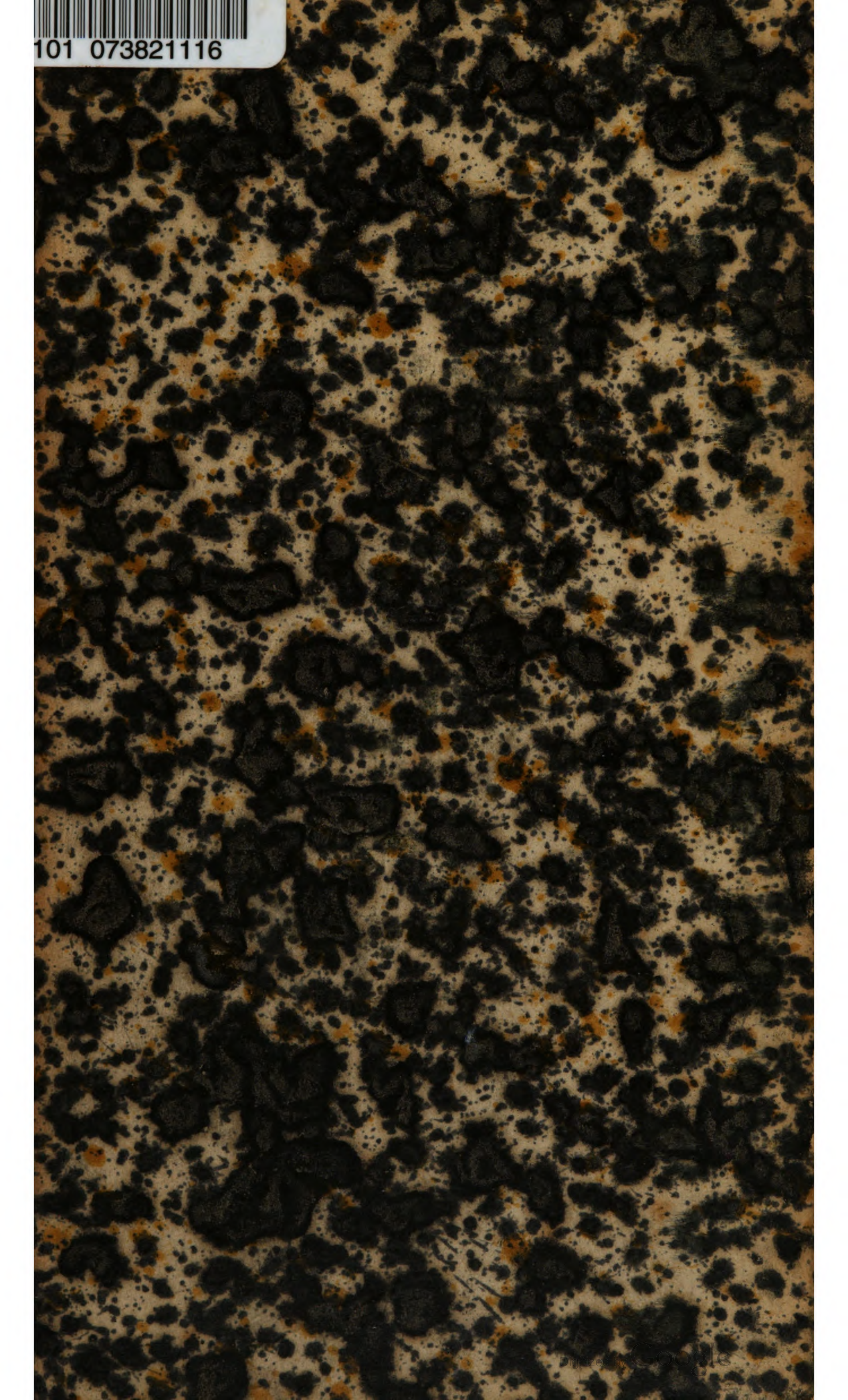


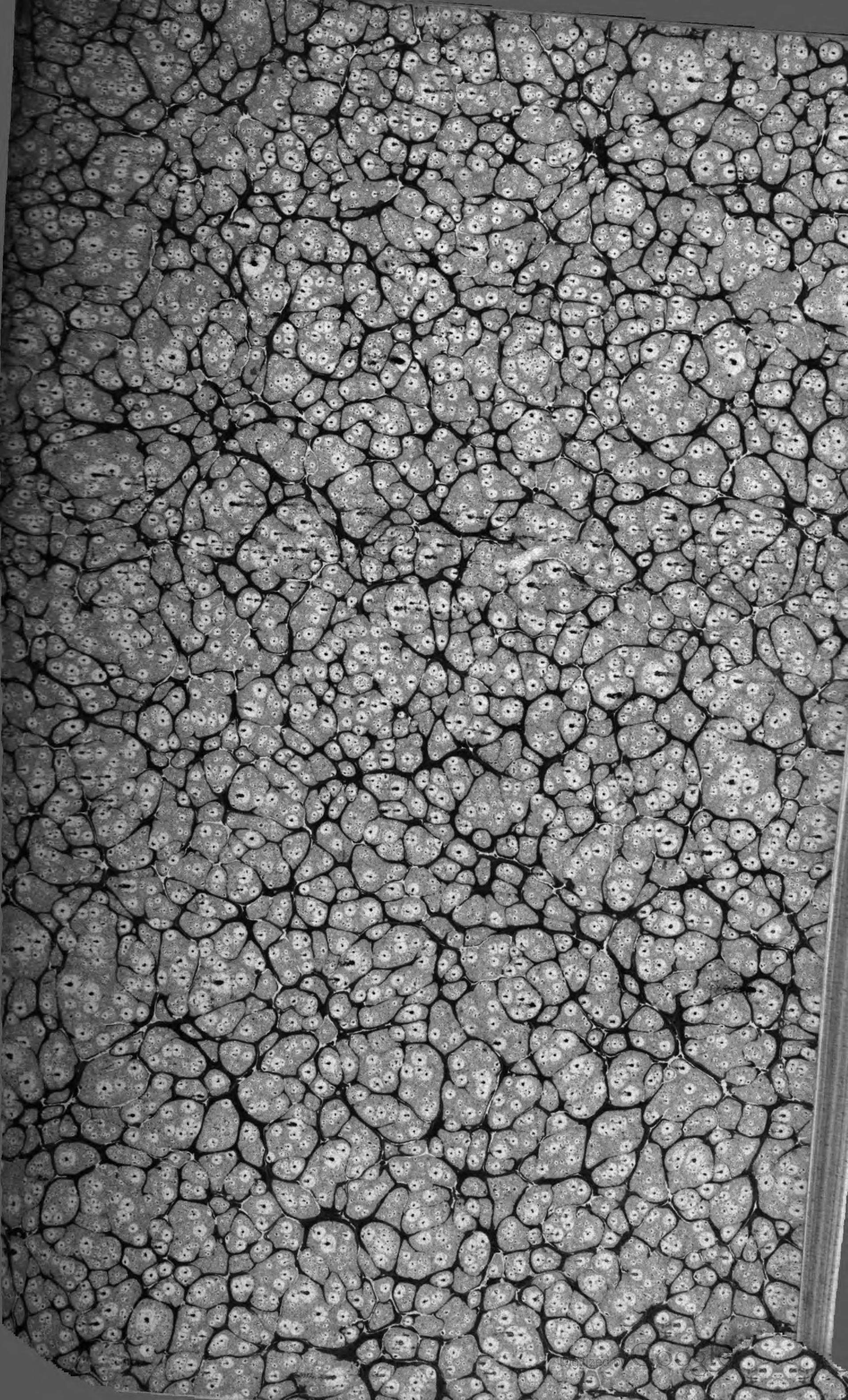

101 073821116





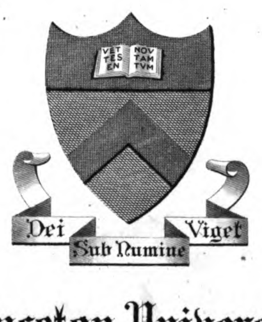


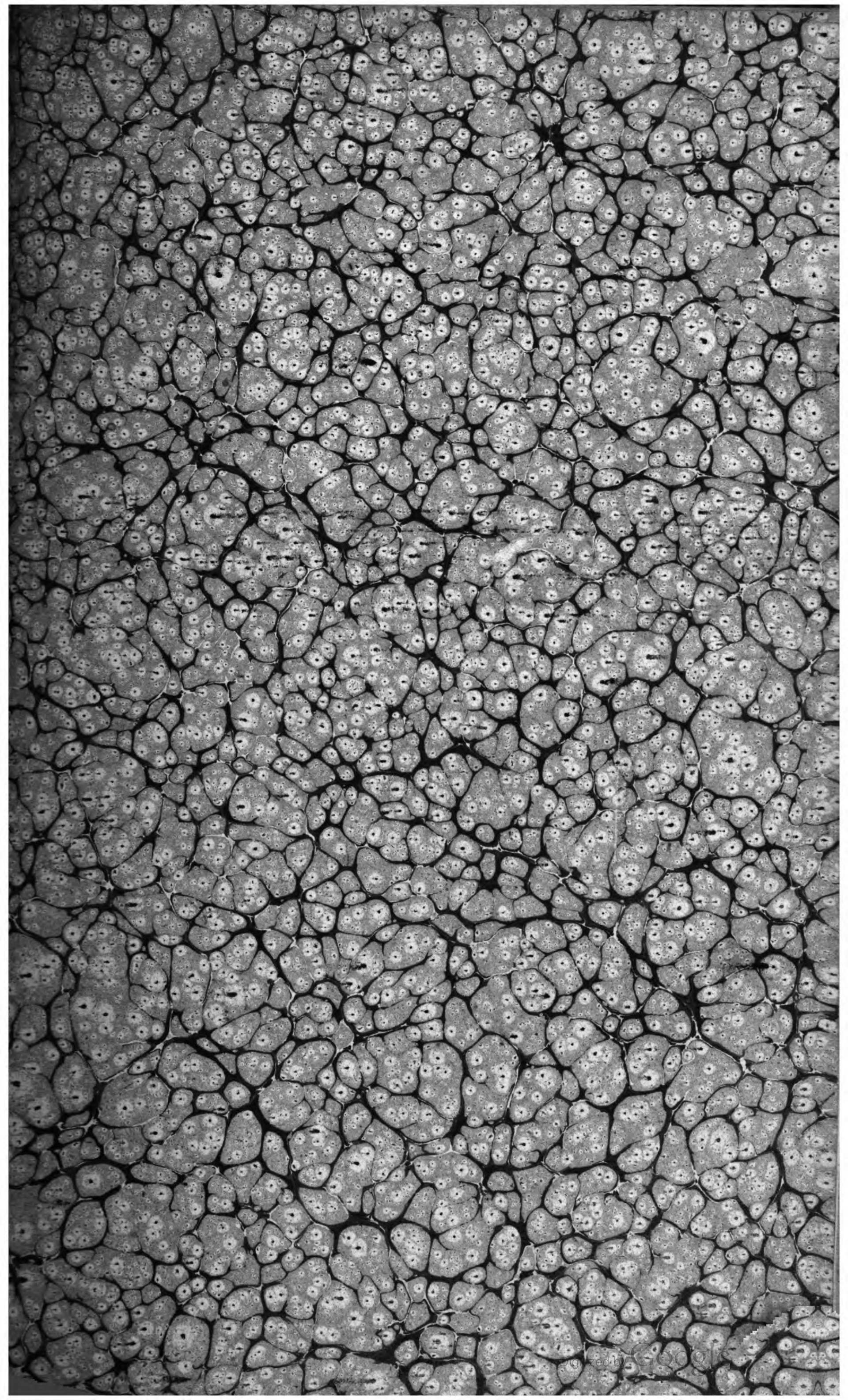
VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget









VET TES TAMEN
NOV TVM
Dei
Sub Numine
Viget



# BULLETINS

DE LA

# SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

# DE PICARDIE.

# BULLETINS

DE LA

# SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

# DE PICARDIE.

**Tom. V. — 1853—54—55.**




**AMIENS,**

IMPRIMERIE DE DUVAL ET HERMENT, PLACE PÉRIGORD, 3.

**PARIS,**

LIBRAIRIE DE J.-B. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

—

**1855.**

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

## COMITÉ CENTRAL.

*Séance du* 11 *Janvier* 1853.

M. Guerard, président sortant, rappelle dans une allocution les travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler, et en félicitant ses collègues du zèle qu'ils témoignent, de l'esprit d'union qui les anime, il les invite à persévérer dans la voie qu'ils ont toujours suivie.

— M. Dufour, vice-président, le remplace au fauteuil, et fait connaître les motifs qui ont engagé M. Magdelaine, président élu, à refuser les fonctions qui lui avaient été conférées. La Société, en regrettant qu'une trop grande modestie éloigne de son bureau l'honorable président qu'elle avait nommé dans sa séance précédente, arrête qu'un scrutin sera ouvert à la prochaine réunion pour le remplacement de M. Magdelaine.

— M. Letellier rappelle que M. Cheussey a promis de fournir un calque de l'ancienne ornementation de la galerie qui surmonte le grand portail de la cathédrale d'Amiens et en relie les deux tours; il demande que ce dessin

soit joint au mémoire qui doit être adressé à M. Ministre ; ce document contribuerait encore à démontrer les regrettables changements que l'on s'est permis d'apporter sans aucune autorisation à cette partie de l'édifice. M. Letellier dépose sur le bureau un croquis de la décoration actuelle, ainsi que celui d'une travée du couronnement de la tour du Nord. Ce dernier croquis est destiné à montrer la similitude du style de cette tour et de la galerie du Nord, avant les réparations.

— M. le Trésorier présente le compte des recettes et dépenses pendant l'année 1852. M. le Président désigne, pour faire partie de la commission chargée de l'examen de ce compte, MM. Forceville, Garnier et Janvier.

— Sur la proposition de M. le Trésorier, et après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, la Société adopte la décision suivante :

***Au mois d'avril de chaque année, le Trésorier fera traite sur tous les membres de la Société qui n'auront point acquitté leur cotisation, en augmentant le prix de* 1 *franc pour frais de timbre et de recouvrement.***

— M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une notice de M. Woillemier, de Senlis, sur une médaille en cuivre rouge trouvée dans les fondations d'une maison de Senlis ; elle représente d'un côté une femme la tête couverte d'un voile flottant, tenant de la main droite une large épée et plongeant dans le sac que lui présente une autre femme une tête humaine qu'elle tient par les cheveux, le mot *Judith*, et les deux lettres H. K. sont gravées sur l'avers. Le revers présente une femme nue, les cheveux épars, et s'enfonçant un poignard dans le sein, avec cette légende :

*Lucretia lux Romana ;* et les lettres H. K. 1601. Après avoir passé en revue l'histoire du XVI.e siècle et les guerres de religion, l'auteur, se fondant sur les projets de république qu'avaient formés les Huguenots et sur les déclamations des prédicateurs de la Ligue, qui exaltaient en chaire Saint-Jacques Clément et la courageuse veuve de Betulie, croit voir dans Lucrèce dont la mort annonce la chute des Tarquins, et dans Judith immolant Holopherne, une excitation au régicide. Il avait d'abord trouvé dans la répétition quelque peu affectée du sigle H. K., répété sur les deux faces, un rebus dont la signification était dans l'euphonie. La lettre H signifiait Henri et le K quatrième. Mais il reconnaît volontiers avec M. Duchalais, à qui il a fait part de cette explication, que ce sont plutôt les initiales de Hans Krawenkel, artiste nurembergeois, mort en 1620, dont les cartons du cabinet impérial renferment plusieurs travaux. Il faut admettre, dit-il en terminant, que les produits de son atelier n'ont pas tous été inoffensifs, et de plus que la France n'a pas à se reprocher d'avoir gravé sur l'airain une excitation directe au meurtre d'un roi dont le peuple a si bien gardé la mémoire.

— M. Dufour donne lecture d'une note adressée par M. Goze, contenant l'indication des demeures de plusieurs anciens mayeurs et notables d'Amiens.

— Quelques membres élèvent des objections contre les assertions contenues dans cette note. M. Guerard, entre autres, déclare que la demeure de la famille de Louvencourt annoncée être l'hôtel de Monceaux sur le port, est fixée rue au Lin dans les archives de la fabrique de Saint-

Germain ; que le Petit-Gard, placé dans la note au coin de la rue de la Hotoie, se trouvait, d'après les mêmes titres, rue Saint-Germain ; il a été habité par Christophe Cusson, qui a fait à la paroisse des donations importantes. Enfin, MM. Guerard et Dufour contestent le lieu de la naissance de Du Cange, que M. Goze place hôtel de Rely, dans l'emplacement de la rue Napoléon. Baluze et l'acte de naissance de l'auteur du *Glossaire*, titre authentique s'il en fut, inscrit aux actes de la paroisse de Saint-Firmin-au-Val, repoussent victorieusement cette assertion.

*Séance du* 15 *Février* 1853.

Au nom de M. le Maire d'Abbeville, à qui la Société vote des remercîments, M. Dufour dépose sur le bureau deux exemplaires en bronze de la médaille commémorative de l'inauguration de la statue du compositeur Le Sueur, à Abbeville. Cette médaille présente d'un côté la tête de l'auteur des Bardes avec la légende INAUGURATION DE LA STATUE DE LE SUEUR, 10 AOUT 1852, de l'autre les armes d'Abbeville. Les coins en ont été gravés par un Abbevillois, M. Catel.

— Sur la communication qui lui est faite de l'état alarmant de l'église Saint-Wulfran d'Abbeville, et sur les observations de plusieurs de ses membres qu'un plus long retard à entreprendre les travaux de consolidation nécessaire, pourrait déterminer la chute de l'édifice, la Société prend la délibération suivante :

Considérant que de l'arrêté pris par M. le Maire d'Abbeville le 17 décembre 1852, il résulte que l'ancienne col-

légiale de Saint-Wulfran d'Abbeville menace ruine, et que l'exercice du culte y a même été interdit par mesure de sûreté générale ;

Considérant que cet édifice est l'un des monuments les plus intéressants de la fin du xv.ᵉ siècle ; que ses caractères architectoniques et notamment les sculptures de son portail ne lui donnent pas moins de valeur que les souvenirs historiques qui s'y rattachent ;

Considérant que depuis deux mois que l'entrée de cette église a été interdite aux fidèles, on paraît n'avoir pris aucune mesure pour assurer la conservation de l'édifice, et qu'un plus long retard pourrait en entraîner la ruine et exciter les regrets irréparables des amis des arts ;

Considérant que l'église de Saint-Wulfran a été placée au nombre des monuments historiques, et qu'à ce titre elle a le droit de participer aux fonds affectés à la conservation des édifices de cette nature ;

La Société appelle la sérieuse attention du Gouvernement sur l'état inquiétant de l'ancienne collégiale d'Abbeville, et exprime le vœu qu'une prompte allocation permette d'entreprendre la consolidation de ce précieux édifice.

Une expédition de la présente délibération sera, dans le plus bref délai, adressée : 1.° à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes ; 2.° à M. le Ministre de l'intérieur ; 3.° à M. le Préfet de la Somme, et 4.° à M. le Maire d'Abbeville.

— M. Garnier fait, au nom de la commission des comptes, un rapport dans lequel, après avoir demandé des remercîments pour M. Bazot, trésorier, dont le zèle ne se dé-

ment point dans les délicates fonctions qu'il remplit avec autant d'ordre que d'exactitude, il propose l'adoption des comptes et un projet de budget pour 1853. Ces diverses propositions sont adoptées à l'unanimité.

Au nombre des dépenses figure une somme de 500 fr. pour la statue de Pierre l'Ermite. La Société regrette que les ressources modestes dont elle dispose ne lui permettent point de prendre une plus large part à une œuvre qu'elle se félicite d'avoir entreprise, en voyant les nombreux témoignages de sympathie dont elle est l'objet.

— L'ordre du jour appelle la nomination du président. M. Rigollot est nommé. Il prend immédiatement place au fauteuil, et propose des remercîments pour le bureau sortant. Ces remercîments sont votés à l'unanimité.

*Séance du* 8 *Mars* 1853. — M. Magdelaine présente le rapport de la commission chargée de constater le résultat des fouilles faites à Tours-en-Vimeu. (*Voir page* 14.)

— M. Guerard continue l'histoire de l'église de Saint-Germain. Dans ce nouveau chapitre, il traite du clocher et des cloches de cette paroisse, et par occasion de l'origine et des usages des cloches.

— Sur l'observation d'un membre que de nombreux et importants mémoires adressés à la Société sollicitent une prompte publication, et que cependant l'impression du travail couronné sur le catalogue des MSS. conservés à la bibliothèque impériale et relatifs à la Picardie, semble ajourner pour quelques mois encore cette mesure, il est arrêté que le tome XIII des Mémoires de la Société sera publié simultanément avec le tome XII dont l'impression est déjà fort avancée. M. le Secrétaire-Perpétuel dépose



en effet sur le bureau la 20.e feuille, en annonçant que cinq feuilles sont en correction.

## COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

*Séance du* 20 *décembre* 1852. — M. L'abbé Jory, Secrétaire de la Société de l'Aube, fait hommage au comité d'une histoire du Pape Alexandre VI. Ce jeune prêtre, un des membres les plus actifs de la Société de St.-Victor, qui se consacre à guérir, par la propagation des bons livres, une des plaies morales les plus graves de notre époque, l'ignorante présomption de tant d'esprits faussés, aborde franchement une des faces du grand procès historique fait à la papauté, en la personne d'Alexandre VI. Un rapport de M. Caillette de l'Hervillier fait connaître tout le soin que l'auteur a apporté à ce travail, pour prouver que ce prince de l'Eglise valait mieux que sa réputation.

Réhabiliter un Pontife que l'on a surnommé le Néron des Papes, est sans doute une œuvre hardie. Peut-on la taxer de témérité? Le vrai absolu n'est point ici-bas le partage de notre nature et surtout des décisions de l'histoire qui ne peut, elle, revendiquer cette fiction tutélaire qui, en jurisprudence, prend la chose jugée en dernier ressort pour la vérité légale. Toutes deux, en effet, procèdent d'une manière bien différente : l'historien qui juge un empereur, ne donne point à celui qu'il fait comparaître à son tribunal ces garanties que la justice des hommes offre au mendiant le plus infime, c'est-à-dire celles du serment des témoins, des explications personnelles de l'accusé, d'un débat contradictoire et de l'examen de plusieurs juges appelés à peser les preuves.

Pour bien connaître Alexandre, il faut faire une large part à la position dans laquelle il s'est trouvé placé. Le gouvernement de l'Eglise ne se bornait point alors, comme aujourd'hui, à une espèce d'omnipotence spirituelle qui semble avoir épuisé la mission du Pape tout en la limitant. Mêlé, comme souverain temporel, à toutes les sanglantes divisions suscitées par les ambitions rivales de tous ces princes qui faisaient de l'Italie le théâtre des luttes de l'Allemagne, de l'Espagne et de la France, environné d'ennemis perfides et cruels, il fut souvent porté par la force des choses à recourir aux mêmes armes. Comme l'inflexible cardinal, il crut qu'il avait mission de réduire tous ces feudataires qui s'étaient partagé le patrimoine de St.-Pierre, afin d'arriver à cette unité qui offre aux gouvernés de plus sures garanties. Ses succès ont dû semer bien des haines au cœur de ceux qu'il dépouillait, et les historiens contemporains, Guichardin entr'autres, ont épousé ces ressentiments. Etait-il juste de faire retomber sur l'élu du Sacré-Collége la responsabilité des désordres de la vie du soldat, et doit-on considérer la mort de Zozime, succombant à une dyssenterie épidémique dans l'armée de Charles VIII, comme le prix du sang d'un frère payé par Bajazet au Souverain Pontife, alors qu'il est bien avéré que la correspondance du sultan, interceptée, avait été livrée au roi de France sans parvenir au Pape ? Terminons ces réflexions par un rapprochement qui doit frapper les esprits sérieux : c'est que, dans l'appréciation de la conduite d'un Pape, Voltaire le philosophe, Roscoe le protestant et le jeune prêtre catholique s'accordent pour reconnaître que les jugements de l'his-

toire n'ont point été dictés par cette impartialité rigoureuse qui commande l'assentiment général.

— M. Mathon rappelle que la collection numismatique de M. Woillemier renferme plusieurs médailles anciennes du Beauvaisis, dont la gravure avec une notice descriptive offrirait un véritable intérêt ; il explique la rareté des médailles beauvaisines, que leur valeur intrinsèque a fait rechercher et fondre, à une époque où l'on était trop peu scrupuleux dans la fabrication du signe représentatif des échanges.

— M. Leclerc, du Mesnil-St.-Firmin, qui se livre avec zèle à la fabrication des vitraux peints, annonce qu'il a fait dessiner plusieurs des beaux vitraux de l'église St.-Etienne et offre son concours pour compléter la collection de ces dessins. A cette occasion M. Weil annonce qu'il a fait une copie de celui qui représente l'arbre de Jessé.

*Séance du 17 janvier* 1853. — M. le Secrétaire donne lecture de la notice mensuelle dans laquelle le Président passe en revue les dons faits au Musée depuis la dernière réunion du comité. Au nombre des dons figure un nouveau tableau de Grenaud, et, à ce sujet, le rédacteur de la notice développe quelques considérations sur les tableaux de nature morte et le genre d'idéalisme que comportent ces sortes d'ouvrages.

— La séance est terminée par la lecture d'une notice sur M. Stanislas de St.-Germain, l'un des fondateurs de la Société, qui vient de succomber à une grave maladie qu'il supporta pendant longues années avec l'énergie d'une âme forte et chrétienne.

Depuis qu'il avait quitté Beauvais pour se rendre à Evreux, le Comité l'avait toujours compté au nombre de ses membres les plus distingués.

M. de St-Germain n'était étranger à aucune des branches de l'archéologie; mais ses sentiments religieux, fruit de l'éducation de la famille, joints à une organisation musicale des plus heureuses, avaient principalement influé sur la direction de ses études auxquelles nous devons l'intéressante monographie de l'église de St.-Etienne. C'est là qu'il eut cette bonne fortune, si douce pour un antiquaire, d'exhumer des trésors inconnus. Nous voulons parler de l'histoire de la Vierge représentée dans une suite de tableaux empreints d'une charmante naïveté, que notre collégue a su reproduire dans ses descriptions.

Le chant religieux avait été aussi de sa part l'objet de recherches approfondies. Tous ses efforts tendaient à le ramener à cette noble et sévère mélodie qui doit toujours caractériser les relations entre l'homme et son créateur.

L'année qui vient d'expirer l'avait encore vu prendre une part très-active à la réunion de la Société des Monuments français, provoquée à Laon par M. de Caumont. C'est là qu'il sut appeler l'attention sur l'église de St.-Germer, un des plus anciens et des plus intéressants monuments religieux de notre province, et même de la France.

M. Clément de St.-Germain s'est empressé d'enrichir la Bibliothèque des trop rares publications dans lesquelles son frère avait consigné le fruit de ses studieuses recherches.

*Séance du* 21 *février* 1853. — M. le Président dépose

sur le bureau l'*Annuaire de l'Institut des provinces* pour 1853, offert par M. le vicomte de Caumont, Directeur général de cette association.

A ce sujet M. le Président signale l'intérêt que chacun trouvera à la lecture de ce recueil instructif, qui contient un rapport de M. Victor Petit, sur la carte monumentale et historique du département de l'Oise, dressée par M. Emmanuel Woillez, auquel l'Institut des provinces a décerné une médaille d'argent.

M. le Président signale encore plusieurs mémoires importants sur l'utilité des recherches relatives aux monuments de l'Orient, sur la réforme du chant ecclésiastique et sur les industries nombreuses qui ont été exercées dans le sein des abbayes et de leurs dépendances.

Ce volume est terminé par le compte-rendu des séances tenues à Metz, en 1852.

— M. Victor Tremblay fait hommage d'une notice qu'il a composée sur l'historiographe Lesur.

— M. Mathon lit une lettre de M. le docteur Voillemier, de Senlis, et annonce que ce numismate accepte la proposition que lui a faite le Comité de publier son travail sur les monnaies de Beauvais. Il ajoute que le papier-monnaie émis par la commune de Beauvais, en 1791 et 1792, rentre dans l'histoire monétaire de notre cité; qu'il possède seulement deux de ces billets émis par la Caisse de Confiance établie par délibération du Conseil général de la commune, en date du 31 octobre 1791 : l'un de 10 sols, l'autre de 15 sols; qu'il doit y avoir d'autres coupures, mais qu'il les a cherchées en vain. Il prie M. Mathon de joindre ses recherches aux siennes, et lui signale

les archives de la municipalité et les arrêtés de la commune, pour fixer les émissions et les époques où elles ont eu lieu.

— M. Mathon indique à cette occasion au Comité le catalogue de livres, journaux, brochures sur la révolution de 1789, et papiers-monnaie composant le cabinet de M. de V..., dont la vente fut faite le 4 novembre 1850 et jours suivants. Dans ce catalogue, à l'article papiers-monnaie de l'Etat et des départements pendant la révolution française, page 24, on voit pour le département de l'Oise :

Auchy, chez Bouteille, Bon de 30 sols. — Beauvais, Caisse de Confiance, B. de 5, 10, 15, 40 sols, 3 et 10 livres. — Compiègne, municipalité, B. de 10 sols. — Coie, B. de confiance de 15 sols. — Grandvillers, B. de 10 et 40 sols. — Méru, B. de confiance de 3, 20 et 40 sols. — Mortefontaine et Plailly, portions d'assignats de 10, 20, 40 sols et 3 livres. — Senlis, municipalité, B. de 40 sols.

— M. le Président rend compte d'une des séances de l'Institut des provinces à laquelle il a assisté. M. de Caumont l'ayant prié de donner quelques renseignements sur les travaux de la Société académique de l'Oise, il a particulièrement signalé le travail de M. le docteur Daniel sur les fortifications et les souterrains de l'ancienne cité de Beauvais, et les travaux si remplis d'intérêt de M. l'abbé Barraud, sur nos églises de St.-Pierre et de St.-Etienne. Puis, rendant compte de l'érection faite d'une statue à Jeanne Hachette, par la ville de Beauvais, il a indiqué la part prise par le Comité d'archéologie, pour donner par ses conseils une bonne direction à ces travaux.

— M. de Caumont a rappelé le droit que les Sociétés savantes de province avaient à être représentées dans l'Institut des provinces, et il a ajouté qu'il verrait avec plaisir la désignation d'un membre du Comité. S'occupant ensuite des Musées de province, il a demandé quelques renseignements sur leur état actuel.

— M. le Président dit qu'il a cru devoir indiquer tout l'intérêt qu'offre le Musée de Compiègne, si riche en objets d'art de l'antiquité, du moyen-âge et de la renaissance, d'une grande valeur, et qu'il est rare de rencontrer dans nos villes de province de pareilles richesses si bien classées. Il a raconté les efforts persévérants de notre Comité pour recueillir dans le Musée de Beauvais les objets offrant un intérêt local. M. de Caumont a approuvé cette direction donnée à nos recherches. Puis donnant quelques détails sur le classement de la collection de M. Graves, M. le Président dit que tous les fossiles sont maintenant garantis par des armoires vitrées, que les roches sont placées sur des tables où on les garantit de la poussière, en attendant qu'on puisse aussi les placer d'une manière plus convenable.

— M. Lamothe rappelle le désir exprimé par lui précédemment, de réunir dans le Musée de Beauvais les produits céramiques les plus remarquables du pays, et engage le Comité à faire l'achat de quelques-uns des vases de la manufacture de M. Mansard.

— M. l'abbé Barraud communique le dessin d'une pierre tombale de la cathédrale de Noyon. Il annonce un travail sur les tapisseries de la cathédrale de Beauvais.

**Rapport présenté par M. Magdelaine, membre résidant, au nom de la Commission chargée de visiter et constater le résultat des fouilles opérées par les soins de M.me la comtesse de Frières, dans son parc, à Tours-en-Vimeu (arrondissement d'Abbeville).**

(Lu dans la séance du 8 Mars 1853.)

Messieurs,

Sur la gracieuse invitation de M.me la comtesse de Friéres, propriétaire du château de Tours-en-Vimeu, dans le parc duquel fut découvert, vers 1760, un charmant buste en bronze, de Cybèle, la Société des Antiquaires de Picardie, dans la séance du 23 novembre dernier, a décidé que trois de ses membres se rendraient à Tours, à l'effet de constater le résultat des fouilles opérées par M.me de Frières, dans l'unique intérêt de la science, sur l'emplacement même où, d'après la tradition avait été trouvée cette curieuse statuette.

MM. Bouthors, Dufour et Magdelaine, membres délégués pour cette mission, se rendirent le 6 décembre chez M.me de Frières, qui leur offrit la plus aimable hospitalité et mit aussitôt à leur disposition, avec autant d'empressement que de courtoisie, tous les ouvriers qu'ils pouvaient juger nécessaires. Grâce à ces prévoyantes précautions, ils purent, malgré une température peu favorable, se livrer à l'exploration des lieux et utiliser le petit nombre d'heures dont ils avaient à disposer.

Mais avant de présenter le résultat de cet examen, il est convenable d'en préciser le but, à l'aide de quelques considérations historiques sur les faits antérieurs. C'est de la publication en 1762 du tome V du

grand ouvrage de M. le comte de *Caylus*, intitulé : *Recueil d'Antiquités égyptiennes*, etc., que date la première révélation de l'importance archéologique de Tours-en-Vimeux. M. de Caylus venait d'être mis en possession, on ne sait trop comment, d'un petit buste en bronze, trouvé dans le parc du château de Tours, et il rendait compte de cette découverte de la manière suivante : « Ce monument,
» le plus beau et le mieux dessiné que j'ai vu de fabrique
» romaine, a été découvert il y a six ou sept ans, à
» Tours, village situé à quatre lieues d'Abbeville et deux
» d'Oisemont, et qui appartient à M. le marquis de Ghis-
» telles ; en applanissant une route dans un bois, on
» trouva des décombres dans lesquelles ce beau buste
» était renfermé. » (*Recueil d'antiquités*, tome V, p. 312, pl. CXI).

Dom Grenier, dans l'important ouvrage que publie en ce moment la Société des Antiquaires de Picardie, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, est plus explicite quant aux circonstances de cette curieuse trouvaille. « Cette belle
» antiquité, dit-il, a été découverte depuis quelques an-
» nées à Tours, village ancien et considérable du Vi-
» meux. Le monument était enseveli sous des décom-
» bres. M. de Tuyson nous a appris, par une lettre pos-
» térieure de quelques années à cette découverte, qu'il y
» avait donné lieu. Sa lettre écrite d'Abbeville le 25 dé-
» cembre 1770, s'exprime ainsi : *Après avoir dîné chez*
» *M. le marquis de* Langeac, *seigneur du lieu par M.*$^{me}$
» *veuve de M. le marquis* d'Epinoy, *son épouse, nous*
» *fûmes nous promener dans un petit bois de chêne qui*
» *est au bout du jardin du château. A droite de la grande*

» *allée je vis une petite voie où j'entrai, et à cent pas je*
» *trouvai une élévation assez considérable qui ne pouvait*
» *provenir que de décombres d'un édifice qui s'était ébou-*
» *lé en cet endroit. Je dis mon sentiment à ce seigneur*
» *qui y fit attention; nous conclûmes que ce pouvait être*
» *un temple des anciens Druides. Le dimanche suivant je*
» *retournai à Tours. En arrivant, Mme la marquise de*
» Langeac *me fit voir une Isis très-bien conservée qu'on*
» *avait trouvée dans les décombres de l'élévation de la*
» *petite allée. Je ne vis pas cette idole sans un grand*
» *plaisir, ce qui engagea cette dame à me la promettre*
» *quand elle aurait contenté la curiosité et l'envie qu'elle*
» *avait de la faire voir à ses amis et voisins..... Je ne*
» *sais pas par quel hasard cette idole est tombée entre les*
» *mains de M.* Douville, *conseiller au présidial d'Abbe-*
» *ville, qui l'a cédée à M. le comte de* Caylus, *etc.....*
» Dom Grenier ajoute : « Nous ne connaissons en Picardie
» d'autres vestiges de temples consacrés à Cybèle que ce
» que nous avait dit feu M. de *Tuyson*, des débris de
» celui de Tours-en-Vimeux, dans la lettre déjà citée.
» L'après-midi nous fûmes sur les lieux et nous décou-
» vrîmes le pavé de ce temple qui était d'une espèce de
» faïance blanche. Je voulus engager M. le marquis de
» *Langeac* de continuer la fouille qu'il avait commencée;
» il me dit que cela lui paraissait fort inutile. »

M. Dargnies de Fresnes avait aussi vu le buste antique, ainsi qu'il résulte de ses propres paroles citées par dom Grenier : « Cette découverte fit faire de plus amples re-
» cherches dans les environs; mais on n'y trouva plus
» qu'une boule de même métal, portant environ 5/4 de

» pouce de diamètre, et qui semble avoir servi de sup-
» port au buste, à la naissance du piedestal sur lequel il
» était posé. »

Tel est l'historique de la découverte du buste de Cybèle, pris d'abord pour un buste d'Isis, et qui tient une place si importante dans la nomenclature des objets d'antiquité décrits par M. le comte de Caylus. Dès lors l'attention se porta sur l'emplacement même où la statuette avait éte trouvée et qui présentait une élévation formée de décombres, située dans un petit bois de chênes, à droite de la grande allée du parc. Là, des fouilles furent entreprises, puis discontinuées, d'après les ordres de M. le marquis de Langeac, ainsi que le mentionnait la lettre précitée de M. de Tuyson.

A ces renseignements anciens sont venus s'ajouter ceux qu'ont recueillis sur les lieux les membres de la Commission, lors de leur exploration du 6 décembre. Il en résulte qu'à diverses époques les fouilles abandonnées par M. de Langeac furent reprises dans l'espoir de retirer du milieu des décombres quelques objets curieux et des matériaux propres à bâtir. On parvint ainsi à extraire du monticule remarqué par M. de Tuyson, des briques à rebord et des moëllons de silex qui furent utilisés dans les maçonneries de la basse-cour et des bâtiments de service du château moderne, construit par M. de Frières père. Le surplus fut éparpillé sur le sol. Ces fouilles produisirent, en outre, de nombreux fragments de briques, de poteries gallo-romaines rouges et grises, des médailles, etc. Quelques-uns de ces débris furent conservés au château, d'autres ont été disséminés dans diverses collections. C'est probable-

ment à ces fouilles que doivent être attribuées la destruction et la dispersion des vestiges du pavé, formé *d'une espèce de faïence blanche*, remarqué par M. de Tuyson.

Quoiqu'il en soit, le premier soin de la Commission à son arrivée à Tours, fut d'aller reconnaître le terrain et de rechercher la trace du temple signalé plus haut et que, sur on ne sait quelle donnée et par une singulière confusion d'époque, M. de Tuyson avait attribué au culte des Druides. La Commission fut guidée et secondée dans cette exploration par M. Darsy, membre titulaire non résidant, dont la Société a été à même, en mars dernier, d'apprécier le zèle et le savoir à la lecture de son beau mémoire sur Gamaches et ses seigneurs. La coopération de M. Darsy, dans cette circonstance, fut pour la Commission une véritable bonne fortune qui témoignait de la gracieuse et prévoyante sollicitude de Mme la comtesse de Frières pour tout ce qui pouvait contribuer à faciliter à la Commission l'accomplissement de sa mission.

Déjà, par une note communiquée à la Société, dans sa séance du 10 avril 1852, M. Darsy avait appelé l'attention des archéologues sur les résultats de l'ouverture, sous la généreuse initiative de Mme la comtesse de Frières, d'une motte ou petit tertre, situé à Cauroy, dépendance du château de Tours, dans laquelle il avait cru reconnaître, ainsi qu'à l'ouverture de la motte de Gamaches, fouillée en 1845, tous les caractères d'une sépulture gauloise.

Au premier aspect des lieux, rien ne semblerait indiquer l'emplacement d'un ancien édifice de quelque importance : le sol, planté de chênes déjà âgés et couvert de ronces, est

irrégulièrement coupé par des tranchées longitudinales et transversales de 1 m. à 1 m. 50 de profondeur, et par des bourrelets formés du rejet des terres provenant des fossés. Ces excavations et ces aspérités résultent tant des anciennes fouilles que de celles récemment effectuées sous la direction de M. Darsy. Cependant cet emplacement, on n'en saurait douter, est bien évidemment celui où M. de Tuyson, dans sa promenade d'après-dîner avec la société de M. de Langeac, crut reconnaître les vestiges d'un temple des anciens Druides et où avait été trouvée quelque temps auparavant le buste de Cybèle. La tradition est constante à cet égard et se trouve confirmée par la topographie des lieux que chacun peut vérifier. L'édifice était à droite de la grande allée de l'ancien parc, dont quelques vieux chênes jalonnent encore la direction. La petite voie obliquant à droite, par laquelle se dirigea M. de Tuyson, est également reconnaissable, mais la butte assez considérable, signalée par ce dernier, n'existe plus, et sa disparution s'explique suffisamment par l'emploi qu'on a fait ultérieurement dans les bâtiments de service du nouveau château des matériaux, silex et briques, extraits des décombres dont se composait cette élévation factice.

Les dernières fouilles opérées par les soins de M. Darsy avaient mis à nu quelques vestiges de fondation de murs établis à une faible profondeur sur le sol naturel ou terre argileuse. Ces arrachements de fondation d'une épaisseur moyenne d'environ 68 centimètres ne sont formés que de matériaux propres au pays, savoir : dans le fond des fouilles, une couche de moëllons crayeux réduits en une pâte blanchâtre; puis quelques vestiges de deux

rangs de larges briques superposées ; enfin des assises successives en silex taillés et équarris en parement. Partout la terre a remplacé le mortier qui devait former la liaison des matériaux, mais dont on ne retrouve aucune trace.

Rien donc, à la première vue, ne semblerait distinguer ces sortes de maçonneries d'avec les constructions rurales et vulgaires du pays. Aucun caractère propre et spécial ne permettrait d'en discerner l'origine ni le but, si l'on ne s'éclairait des renseignements historiques et traditionnels exposés plus haut, et si l'on ne parvenait à découvrir dans la forme et les dimensions du plan par terre, quelques indices capables de fortifier les conjectures résultant des précédentes fouilles.

La Commission, préoccupée de cette recherche, avait cru apercevoir dans l'ensemble de ces vestiges de fondements, l'indication d'un quadrilatère rectangulaire, elle dut en conséquence, vu le peu d'instants dont elle pouvait disposer, borner ses investigations à constater, s'il était possible, la position des angles du périmètre des fondations. C'était là, en effet, un point capital d'où pouvait jaillir quelque lumière sur l'étendue et peut-être la destination de l'édifice. Des ouvriers furent aussitôt mis à l'œuvre et les fouilles dirigées dans cette intention.

Ces travaux eurent pour résultat immédiat de faire retrouver quelques traces de fondations angulaires d'un quadrilatère, présentant extérieurement environ 18 mètres de long sur 11 mètres de largeur ; mais elles révélèrent, en même temps, vers les côtés sud et est de l'édifice, l'existence d'une seconde enceinte intérieure distante d'environ 2 mètres 70 centimètres des murs exté-

rieurs. Ces fondations intérieures régneraient-elles symétriquement vers les côtés nord et ouest du même édifice ? On pourrait le présumer si ces fondations appartiennent réellement à un ancien temple dont les murs en retraite auraient formé la Cella et dont les murs extérieurs correspondraient à un empatement ou stylobate servant de base à la colonnade d'un péristyle. Mais là est précisément la question, et pour sortir du domaine des conjectures et s'assurer si un quadrilatère complet de fondation répétait intérieurement et symétriquement le quadrilatère extérieur, il eût fallu continuer les fouilles et effectuer des mouvements de terre considérables que la Commission n'avait ni le temps ni les moyens d'entreprendre. Force lui fut donc de borner là ses recherches qui lui valurent d'ailleurs la découverte de quelques fragments de poterie gallo-romaine et même d'une médaille romaine en bronze, petit module, mais tellement fruste qu'on ne put en préciser ni la date, ni le sujet, du moins à la première vue. Les briques à rebord en terre jaunâtre dont on retrouve des débris ont 30 centimètres de largeur sur 0 mètre 40 centimètres de longueur. On reconnut également la présence dans les déblais de fragments de dalles minces en grès siliceux, légèrement rougeâtre, qui semblent provenir d'un pavage et dont la face taillée offre des traces de stries opérées au ciseau. Cependant ces dalles semblent affecter la forme de disques circulaires peu compatible avec celle qu'exige la juxta position des éléments d'un pavage régulier. Cette espèce de grès semble d'ailleurs étrangère à la localité. Serait-ce à quelques fragments de ce genre que faisait allusion M. de Tuyson, dans sa

lettre précitée, où se trouve mentionnée la découverte d'un pavé d'un eespèce de faïence blanche? Ou cette phrase se rapporterait-elle aux briques jaunâtres trouvées dans les fouilles? Ou bien encore, ce qui serait plus probable, les derniers fragments de cette faïence blanche auraient-elles entièrement disparu par suite des fouilles ultérieures? Tout ici, on le voit, devient hypothétique et les documents essentiels manquent à la discussion.

Que conclure enfin de ce rapide exposé et quelle nouvelle lumière les dernières fouilles ont-elles pu répandre sur la découverte fortuite du petit buste de Cybèle et sur les conjectures de M. le comte de Caylus et de M. de Tuyson, origine de toutes les recherches ultérieures tant sur l'étymologie du nom de Tours en Vimeux que sur l'existence d'un temple antique dans cette localité? La Commission est obligée de reconnaître qu'aujourd'hui, comme à l'époque rappelée, si la découverte sur ce point de nombreux fragments de poteries antiques, de briques à rebord, de verre irisé, de médailles, etc., est un fait digne d'attention, les preuves directes et intrinsèques manquent encore pour établir d'une manière péremptoire l'existence du temple en question qui, d'ailleurs, vu la faible épaisseur des fondements récemment découverts et leur peu de profondeur au-dessous du sol, n'aurait présenté qu'un édifice de petite proportion. Ces vestiges de fondation se confondraient même avec les constructions rurales en usage dans le pays, si la circonstance du plan rectangulaire constaté le 6 décembre, n'imprimait à ces fondations un caractère spécial que rendrait plus décisif la découverte d'une enceinte intérieure en retraite de

2 mètres 70 et régnant sur les côtés nord et ouest, symétriquement aux traces de construction aperçues sur les côtés sud et est. Des fouilles dirigées en vue de s'assurer de l'existence de cette double enceinte pourraient donc encore offrir de l'intérêt, même après tous les sondages effectuées dans cette localité.

Si donc la Commission avait à formuler un vœu, ce serait de voir reprendre et se continuer dans le sens de ces indications, sous le généreux et bénévole patronage de M.me la comtesse de Frières et l'intelligente direction de M. Darsy, des fouilles qui, trop souvent interrompues et trop négligemment conduites à des époques antérieures, n'ont pas tenu tout ce que semblait promettre un sol impregné, en quelque sorte, d'un parfum d'antiquité.

La Commission put, d'ailleurs, prendre connaissance avant son départ, d'un petit tableau peint à l'huile et soigneusement conservé au château de Tours, qui reproduit fidèlement, de la grandeur du modèle, le buste de Cybèle décrit par M. de Caylus et placé aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. Ce tableau est d'autant plus digne d'attention qu'on ne peut guère, après toutes les démarches qui déjá ont été faites, espérer d'obtenir jamais, de cette jolie statuette, un fac-simile moulé sur l'original.

**Coutumes du chapitre de Notre-Dame d'Amiens, 1507. Communiquées par M. Cocheris, membre titulaire non-résidant.**

---

Le document que nous publions est extrait d'un manuscrit in-f.° appartenant aux fonds Colbert de la Bibliothèque impériale où il est inscrit sous le n.° 8407. 3. 3. et dont nous avons donné l'analyse sous le n.° 94 de notre catalogue des manuscrits qui concernent l'histoire de la Picardie.

On sait qu'en 1507, chaque seigneurie du bailliage d'Amiens eut à rédiger le texte des coutumes, qui, pour la plupart, n'existaient que dans la mémoire des juges et des justiciables. M. Bouthors a entrepris il y a quelques années la publication de ces précieuses coutumes et il a rendu par l'érudition et le mérite de son œuvre un grand service à l'histoire aussi bien qu'à la science du droit.

Pour compléter la série que renferme son excellent ouvrage, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de faire connaître celles des diverses seigneuries appartenant au chapitre de Notre-Dame d'Amiens. La communication que nous sommes heureux de pouvoir faire à la Société, lui témoignera notre désir de concourir à ses travaux.

---

Ce sont les coustumes locales et particulières, usages et communes observances des terres et seignouries appartenant à Messieurs doien et chapitre de l'Eglise Nostre-Dame d'Amiens, mises et rédigées par escript par nous Pierre Villain, licencié-es-loix, bailly et garde de la justice du temporel de mes dicts seigneurs, doyen et cha-

pitre, appellé à ce faire nostre lieutenant, le procureur de mes dicts seigneurs, gens d'église, nobles hommes feodaulx, et subjects de mes dicts seigneurs en bon nombre, et aultres en la présence desquels les dictes coustumes ont été lues et après par eulx signées et approuvées ainsy que s'ensuyt et pour ce faire ont esté adjournés comme il appert par la relation de Jehan Boullet, sergent royal de mes dicts seigneurs, cy attachée avec la commission de Monseigneur le bailly d'Amiens ou son lieutenant pour ce obtenue, et ce en obeissant aux commandemens faicts à mes dicts seigneurs par l'office de mon dict seigneur le bailly ou son lieutenant comme exécuteur de certaines lettres roiaulx et mandement patent, adfin que les dictes coustumes locales et particulières soient approuvées, leues et publiées à l'assamblée generalle des Estas du dict bailliage, en ensuivant le bon plaisir du Roy.

Premièrement, en leur terre et juridicion qu'ils ont en ceste ville et cité d'Amiens, par la dicte coustume leur appartient le dixiesme denier des ventes pour les heritaiges scitués en leur dicte juridiction.

Item, par coustume locale, ont droit d'arrest à loy privillèges en et partout leur terre et juridicion en ceste dicte ville d'Amiens et peuvent leurs sergens à cheval et officiers arrester les personnes et biens des estrangiers que l'on dict forains, estans en leur dicte juridicion, à la requeste de celluy ou ceulx ausquels lesdicts forains seroient redebvables par promesse, obligacion, par escript ou compte faict, et de ce appartient la congnoissance au bailly desdicts doyen et chappitre ou à son lieutenant.

Item, par icelle coustume, en leur terre et seigneurie

de Vaulx-en-Amyenois, quant aucuns va de vie à trespas saisy daucuns heritaiges seitués en la dicte terre, les héritiers ou heritier du trespassé doivent relever iceulx heritaiges de propriété et paier aus dicts seigneurs, pour le dict relief, trois deniers pour toute la dicte succession, en matière cottière ou roturière, et ce en dedens sept jours et sept nuicts après le dict trespas, et là ou iceulx héritiers seroient négligens de faire le dict relief en dedans le temps dessus dict, les prouffficts de tels heritaiges cottiers appartiennent aus dicts seigneurs de chapitre jusques ad ce que les dicts héritiers auroient relevé pour fiefs, selon la coustume générale du dict bailliage d'Amiens et la nature diceulx fiefs. Les habitants de Vaulx ont desclaré qu'ils ne ont acoustumé paier en mattière cottière que deux deniers pour relief.

Item, par austre coustume en leur terre et seignourie de Camons (1), est requis que les héritiers ou héritier daucun trespassé qui meurt saisy d'aucuns héritaiges en la dicte terre, relièvent et droicturent les dictes héritaiges par devers les dictz seigneurs ou leurs officiers aiant pouvoir ad ce, et doibvent pour chascun relief de succession deux deniers en ce qui regarde terres roturières, lequel relief se doibt faire en dedens ledict temps de sept jours et sept nuicts. Aultrement pour la négligence des dicts héritiers, les fruicts sont acquis aus dicts seigneurs après les sept jours et sept nuicts passés.

Item, par aultre coustume locale, en leur ville, terre et seignourie du Mesge, il est requis que les héritiers ou

(1) Voir *Cout. locales du Bailliage d'Amiens*, tom. 1.er, p. 279.

héritier d'aucun trespassé estant saisy de héritaiges chargés de cens en la dicte ville et seignourie, relièvent les dicts héritaiges par devers iceulx seigneurs ou leurs dicts officiers et paient pour chascun relief de succession vingt-six deniers en matière cottière comme dict est. Et quant aux aultres terres qui ne doibvent que campart, le mort saisyt le vif selon la coustume générale dudict bailliage d'Amiens. — Item, et quant à vendition de héritaiges scituez en la dicte terre et seignourie du Mesges, les dicts seigneurs ont droict de prendre le sixiesme denier pour droit de vente et de chascune dessaisine vint-six deniers et autant de la saisine.

Item, à Ermencourt (1) et Poullainville, estans de la seigneurie et juridicion de mesdicts seigneurs, par coustume locale, les héritiers ou héritier daucun trespassé qui meurt saisy de héritaiges scituez en la dicte juridicion, sont tenus relever et droicturer iceulx héritaiges de mes dits seigneurs ou leurs officiers aiant pouvoir ad ce, et pour ce paier de chacun relief et chacune succession seize deniers, et ce en dedens sept jours et sept nuicts, comme dit est. Les habitans d'Ermencourt ont desclaré que, en succession de héritaiges cottiers, le mort saisit le vif, et n'y a aulcuns drois.

Item, par la dicte coustume, en leur terre de l'Estoille et Bouchon, il est requis que les héritiers ou héritier d'aucun trespassé saisy des terres scituées en leur juridiction, reliefvent de mes dicts seigneurs de chapitre ou leurs officiers, en dedens le dict temps de sept jours et

(1) Armencourt, canton de Roye, (Somme.)

sept nuicts, pour lequel relief, ils doivent autant que sont les dictz héritaiges chargés de cens par an, et si les dicts héritiers sont négligens, les prouffitz sont acquis aus dictz seigneurs jusques ad ce qu'ils auront faict les dicts reliefs. — Monsieur le doien en personne et Messieurs de chappitre assistens avec luy ont déclairé que le droit contenu en l'article est porté par dénombrement et récepissé des religieux, abbé et couvent de Saint-Ricquier dont ils tiennent les dictes terres et seignouries de Lestoille et Bouchon.

Item, et quant à venditions des héritaiges scituez es dicts lieux de l'Estoille et Bouchon, de Plachy et Heubecourt, par la dicte coustume locale ausdicts seigneurs, appartient et ont droict de prendre et avoir le sixiesme denier de ventes, touteffois que le cas se y offre.

Les habitans de Placy dient qu'ils ne doibvent que le XIII.e denier, selon la coustume générale du bailliage d'Amiens.

Item, et par la dicte coustume, en leur terre et seignourie de la Vacquerie, ils ont droict de prendre et avoir pour vendition de héritages sictués en leur juridicion, de chascune vendition quatre sols pour le vin de mairie, avec le treiziesme denier, selon la coustume générale dudict bailliage d'Amyens, excepté les terres qui sont tenues du fief du bos de le Malle Maison, qui ne doivent point de vin de mairie (1).

Item, au dict lieu de Heubecourt par la dicte coustume, de chacun relief soit par donation testamentaire ou succession, appartient à mes dicts seigneurs pour le droit

(1) Sur les droits de mairie voir *Cout. locales du Bailliage d'Amiens*, tome 1.er page 343, note 28.

du dict relief vingt-six deniers.— Les habitans de Heubecourt ont desclairé et affermé qu'ils n'ont point accoustumé de paier le dict droict de relief.

Item, à Sainct-Meurice, près ceste ville d'Amiens, par la dicte coustume, les dicts seigneurs ont droit de prendre et avoir douze deniers de entrée des personnes qui appréhendent par relief et aultrement les héritaiges situez en la dicte terre et juridicion et douze deniers de ceulx qui les délaissent soit par vendition ou aultrement.

Item, à Cotenchy et Noillette (1), par icelle coustume, quant aucun voeult apprébender héritages scituez en l'une des dictes terres soit par succession et aultrement, il convient et est requis relever et droiturer les dits héritaiges de mes dicts seigneurs ou leurs officiers et pour ce paier de chascun relief dix-huit deniers, et ce en dedens sept jours et sept nuictz, comme dict est. Aultrement en faulte de faire le dict relief, les dicts seigneurs acquièrent les fruictz. — Les habitans de Cotency ont déclairé qu'il n'y a que seize deniers der elief au dict lieu de Cotency.

Item, en la ville et seigneurie de Longueaue, pour chascun relief des héritaiges cottiers scituéz au dict lieu, appartient à mes dicts seigneurs une quesne (2) de vin et se doivent relever ainsy et en dedens le temps et aux peines que dessus.— Les habitans de Longueaue nto déclairé qu'ilz ont accoustumé paier lestimation de la quesne de vin au pris de dix-huit deniers.

(1) Neslette, canton d'Oisemont (Somme.)

(2) *Quesne* ou *Kane*, mesure pour les vins vendus ou distribués au détail, de la contenance de deux pots. Voir *Cout. loc.*, tome 1.er p. 127. col. des observations.

Item, à Avelesque (1), par la dicte coustume localle, il est requis que les héritiers ou héritier d'aucun trespassez saisy de terres cottières scituées au dict lieu, reliefvent les dicts héritaiges en dedens les dicts sept jours et sept nuict, des dicts seigneurs ou leurs officiers, et pour ce paier, pour chacun relief des masures et teres y appendans seize deniers, et pour chacune pièce de terre aux champs qui ne sont point appendans et aulcunes masures autres, seize deniers, et pour venterolles, quant le cas y eschiet, le XVI.e denier. Quy est à dire que quant l'héritaige est vendu frans deniers avec XIII livres denier de ventes, mes dicts seigneurs prendent encores par dessus le XVI.e denier.

Item, par la dicte coustume en leur terre et juridicion de Pucheviller qui est du dict bailliage d'Amiens, appartient les héritiers ou héritier daucun trespassé estans saisy de terres cottières en la dicte juridicion, doivent et sont tenuz de relever et droicturer en dedens les dicts sept jours et sept nuictz. Et pour ce paier de chacun journel de terre six deniers, à peine de perdre les fruictz qui escherroient jusques ad ce que les dicts héritiers auroient relevé. — Les subjectz de Pucheviller ont déclaré qu'ilz ont quarante jours pour relever. — Item, par icelle coustume, quant aucuns vendent héritaiges et terres cottières scituéez au dict Pucheviller, appartient à mes dicts seigneurs pour leurs drois seignouriaulx, de treize deniers deux deniers du pris à quoy se monte la vente.

Item, par aultre coustume localle, mes dicts seigneurs

(1) Avelesge, canton de Molliens-Vidame, (Somme.)

ont en leur terre et seigneurie de Fontaines (1) le XII.ᵉ et XIII.ᵉ deniers de ventes, qui est de XXV deux et à l'equipolent.

Item, en leur terre et seigneurie de Ver (2), par la dicte coustume est requis que les héritiers ou héritier d'aucun trespassé saisy d'aucunes terres en la dicte seigneurie, reliefvent après le dict trespas et en dedens les dicts sept jours et sept nuicts des dicts seigneurs ou leurs officiers, et pour ce paier de chacun relief XXVI deniers, et en faulte de ce le dict seigneur acquiert les prouffficts.

Les subjets de Ver ont déclaré qu'ils ne doibvent aucun relief en matière cottière, et que le mort saisy le vif.

Item, appartient à mes dits seigneurs par la dicte coustume le VI.ᵉ denier des ventes des héritaiges cottiers scitués au dict lieu de Ver, touteffois que le cas se y offre. Et si leur appartient ung septier de vin, mesure d'Amiens, qui contient deux pots et demy lot, sur chacun héritaige cottier, soit masure, jardin, pré, bois, aire ou terre labourable, assis en la dicte terre et seigneurie de Ver, touteffois que tels héritaiges se transportent de main en aultre, par don, vendicion, eschange ou aultre alienacion, lequel droit se prend par moitié tant sur celluy qui faict le dict don, transport ou eschange comme sur ceulx qui acceptent le dict don, transport ou eschange.

Item, par la dicte coustume, en tous les lieux et sei-

(1) Fontaine-sous-Catheux. Voir la charte de concession dans le cartulaire du chapitre n.° 1, f.° 93 aux archives du département de la Somme, et l'histoire des comtes d'Amiens par Du Cange, in-8.° 1841, page 28.

(2) Fontaine, canton d'Oisemont (Somme.)

gneuries dessus dict où il y a relief de propriété, il est requis comme dict est, faire le dict relief en dedens sept jours et sept nuicts. Aultrement après le dict temps passé, les fruicts et proufits d'iceulx héritaiges appartiennent à mes dicts seigneurs tant et jusques ad ce que le dict relief, droictz et devoirs seront faicts et paiés selon la coustume des dictz lieux, sauf au dict Pucheviller où les dits habitants disent avoir xv jours pour relever.

Item, et quant aux fiefz tenus de mes dits seigneurs, et en tous aultres cas et matières, drois et devoirs, mes dicts seigneurs ont accoustumé eulx regler selon la coustume générale du dict bailliage d'Amiens et des prévostés où elles sont assizes.

Lesquelles coustumes dessus transcriptes ont esté approuvées par les gens d'église, hommes de fiefs et subjectz particuliers des terres et seignouries des dits de chapitre, après le serment solempnel, prins d'iceulx et de chascun d'eulx, par nous bailly dessus nommé, en l'assemblée qui s'est faite ce jourd'hui vingt troisièsme jour de septembre l'an mil cinq cent et sept, en la barge (1) de mes dicts seigneurs à Amiens; et ont signé ce présent caier avec les officiers de mes dits seigneurs. Sic signatures. Vilain le Maistre, lieutenant général de mons.[r] le bailly, Dupré, procureur par office, Chopart, greffier du temporel de mes dicts seigneurs, de la Forge, homme de fief,

(1) Ce mot, rarement employé, signifie maison, bâtiment. On lit dans un diplome de 1080 : « Navem magnam quam *Bargam* vocant. » Vid. Miræus Dipl. Belg., p. 295. Mais à Amiens, il désignait, d'après le P. Daire, (*Histoire d'Amiens*, t. 1, p. 451), le siége de la juridiction du chapitre de la cathédrale. Le quartier d'Amiens où était situé le bâtiment capitulaire, a même retenu le nom de cloitre de la Barge.

Clabault, homme de fief, Le Prévost, homme de fief, J. Le Prévost, homme de fief, J. Mery, homme de fief, Le Vacquerie, Poirée, curé, P. Crossen, prebstre, Guillaume Conin, prebstre, vices gerens de Fontaines, Jehan de la Fosse, homme de fief, et Jocquart, prebstre de Pucheviller, de Framecourt, homme féodal, Mocquet Cauvry, Hue de Fleschelles, homme de fief, Jehan Morel, lieutenant de Fontaines, Nicolas Fourbysseur, Domont, lieutenant de Vaux, Le Sellier, lieutenant du Mesge, Cauguet, Delhaire, de France, Rebert Watil, Du Gard.

Collatio facta cum originali in pergameno scripto continente quatuor folletta pluribus signis mercato et signato per nos notarios sub signatos et concordat (sic). Actum die undecima mensis februarii, anno domini millesimo quingentesimo trigesimo quinto. Ainsy signé : Anglicy et Lenglet.

Collation faicte de ceste coppie allencontre d'une aultre coppie escripte en parchemin, mise sur ung tableau de bois sain et entier, tant en escripture que signature, comme il est apparu à nous notaires royaulx au bailliage d'Amyens soubzsignans, faisans la dicte collacion au dict Amyens, le sabmedy vingtiesme jour de septembre an mil cinq cens soixante-sept.

DE MYRAULMONT. LE RAY.

---

## MEMBRES ADMIS.

### TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

M. HESSE, membre du Conseil général du département de la Somme, à Maisnières.

CORRESPONDANTS.

MM. Bellaguet, chef de la division des Sociétés savantes au ministère de l'instruction publique.

Pinchart (Alex.), premier employé aux archives du royaume de Belgique, à Bruxelles.

---

**OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ**

***pendant le 1.er trimestre de 1853.***

1.° Annales de la Société archéologique de Namur, t. II, 4.e liv. — 2.° L'Erudition, n.os 11-12. — 3.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4. trim. 1852. — 4.° L'Institut, n.os 202, 203, 204, 205, 206. — 5.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.° 12. n.os 1-2, 1853. — 6.° Bulletin de l'institut archéologique liégeois, n.° 1. — 7.° Mémoires de l'Académie des sciences de Caen, 1849-1852. 2 vol. in-8°. — 8.° Bulletin de l'instruction publique et des Sociétés savantes de l'Académie de Caen. 3.e année 1842-43, 2 vol. in-8°. — 9.° L'Anti-Rouge, almanach anti-socialiste, anti-communiste, publié par un ami de l'ordre (J. Travers). 1851. — 10.° Almanach historique de la République française, par le même, 1851. — 11.° Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen, par le même. — 12.° Discours prononcé par M. J. Travers, vice-président du Comité supérieur de l'arrondissement de Falaise, à l'occasion d'une remise de médailles et de mentions honorales en 1838. — 13.° Le Magnétisme à Caen, lettres à un ami, 1845, par le même. — 14.° Salomon de Caus ou la découverte de la vapeur, par le même. — 15.° Dionysii Catonis disticha de moribus in gallicos versus translata : quibus accedit ad explanendas questiones de auctore et ejus doctrina morali disssertatio ; opera J. Travers, 1837. — 16.° Histoire de Dieu, par M. Didron. Compte rendu de cet ouvrage par M. Charma, 2.e édit. 1847. — 17.° L'Investigateur, n.os 216, 217, 218, 219. — 18.° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. x, n.os 1, 2. — 19.° Recueil de la Société de Sphragistique, n.os 8, 9. — 20.° Une monnaie inédite de Ni-

colas du Chatelet, seigneur souverain de Vauvillers, par M. R. Chalon. — 21.° Inauguration de Charles VI à Tournai, par M. R. Chalon. — 22.° Séance publique de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, tenue à Châlons le 27 septembre 1852. — 23.° Archives des missions scientifiques, et littéraires, 3.° vol., n.os 1, 2. — 24.° Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, séance du 30 octobre 1852.—25.° Charles-Julien Bourdon, notice par M. Charma. Caen, 1853. — 26.° Journal de la Société d'archéologie et du comité du Musée lorrain, n.os 10, 11. — 27.° Annales de la Société d'horticulture de l'Allier, t. I, n.° 2. — 28.° Vies des saints Fuscien et Victoric, apôtres de la Morinie et de la Picardie, et Gentien, leur hôte, martyrs, et de saint Evrols, premier abbé du monastère de Saint-Fuscien-au-Bois, diocèse d'Amiens, par Charles Salmon, Amiens 1853, Yvert, in-18. —29.° Une page d'histoire, 1789-1793, par l'abbé Decorde. —30.° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n.° 11. — 31.° Société d'émulation de Cambrai. Programme des questions mises au concours de 1853.—32.° Histoire de Mardick et de la Flandre maritime, par Raymond de Bertrand. — 33.° Société de la Morale chrétienne, t. III, n.° 1. — 34.° Bulletin de l'Athenée du Beauvoisis, 2.° sem. 1852. — 35.° Travaux de l'Académie impériale de Reims, t. XVII, n.° 1.— 36.° Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, mai, août 1852. — 37.° Exploration scientifique d'Algérie, liv. 16 à 26 in-4.°; liv. 24 à 29 in-f.°. — 38.° Mémoires et documents publiés par la Société de la Suisse-Romande, t. XII, 1852. — 39.° Archiv fur Kunde osterreichischer Gesthichts-Quellen VII, band 3, 4. VIII band 1, 2. — 40.° Notizenblatt der K. Akademie der Wissen schalten en Wien. — 41.° Kritische Durchicht der von dawidow verfasten wortersammleng, aus der sprache des Ainos. Von. d.r Pfizmaier. —42.° Deux monnaies italiennes du XVII.° siècle ; un sol de Deciane, un Dalyre de Correggio, par R. Chalon. — 43.° Galerie dieppoise ou notices biographiques sur les hommes illustres de Dieppe. —44.° The roman Wall, an historical and topographical description of the barrier of the lower isthmus exten-

ding from the Tyne to the Solway. Deduced from numerous personal surweys, by the rev. J. Collingwood Bruce, 2.e édit. Londres 1853. — 45.o Histoire du moyen-âge, par Alp. Dantier, 1853. — 46.o Nécrologe liégeois pour 1853 par M. Ulysse Capitaine. — 47.o Réponse à quelques journaux relativement aux affaires de Turquie, par Rusten Effendi et Seid-Bey, officiers en mission à Liège. — 48.o Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 2.e liv., 1852.

## OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

*pendant le* 1.er *trimestre de* 1853.

Par M. le Maire d'Abbeville, deux médailles en bronze commémoratives de l'inauguration du monument Le Sueur à Abbeville.

## OBJETS ACHETÉS

1.o Un manteau de cheminée et plusieurs panneaux de bois sculptés, provenant de l'ancien château de Rubempré, XVI.e siècle.

2.o Médaille en or de *Domitia*. Revers *Concordia Augusta*. Paon. Trouvée à Rubempré.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 3.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

### COMITÉ CENTRAL.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1853.

M. le Président informe la Société que l'Institut des Provinces de France doit tenir des assises scientifiques les 25 et 26 avril prochain, dans la ville d'Amiens, sous la présidence de M. le comte de Vigneral, et pour les trois départements de la Somme, de l'Aisne et du Pas-de-Calais. Il invite les membres à vouloir bien y traiter celles des questions indiquées au programme qui rentrent dans les études de la Société. MM. Rigollot, Garnier, Dufour et Bouthors s'engagent à en résoudre quelques-unes.

— M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Paulet, de Mons, relative à Pierre l'Ermite et à son tombeau, dans la ville de Huy. (Voir pag. 66.)

— M. Guerard continue la lecture de sa monographie historique de l'église Saint-Germain. Les fragments qu'il communique ont pour objet la description des verrières, de l'orgue, des bénitiers, des bancs, de la chaire et du jubé de cette paroisse.

—Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Douet d'Arcq, attaché à la Section historique des Archives de l'Empire propose à la Société d'insérer dans ses publications son travail sur Beaumont-sur-Oise.

Cette offre est accueillie avec plaisir ; l'auteur en sera remercié, et M. le Secrétaire perpétuel est invité à imprimer dans le bulletin la lettre qui renferme sur cette localité des renseignements intéressants. (Voir p. 63.)

SÉANCE DU 12 MAI 1853.

M. Rigollot, en remettant le dernier N.° de la Revue de numismatique belge, expose qu'il renferme une dissertation de M. Chalon sur un dépôt de monnaie du XII.e siècle, découvert à Saint-Aybert, commune du département du Nord, qui a droit à l'intérêt de la Société ; il s'y trouvait un exemplaire de la maille d'Amiens, remarquable par les lettres AMB qui en occupent le champ et la légende *moneta civium*, et qu'a décrite une notice spéciale insérée dans les Mémoires de la Société (1). Les circonstances de cette trouvaille établissent que ces pièces ont été enfouies antérieurement à l'année 1131. Il en résulte que cette maille est de près de 40 ans antérieure aux mailles ayant les mêmes lettres AMB et les légendes PHILIPVS et LIPLLOA, mailles que l'on donne à Philippe d'Alsace, sans que les numismatistes soient d'accord sur le reste de leur attribution. M. Chalon s'est trompé dans sa dissertation en appliquant à la maille trouvée à Saint-Aybert l'incertitude qui règne encore relativement à ces dernières. M. Rigollot allait s'adresser à M. Chalon pour le prier de

(1) Voir le tom. v, p. 365.

rectifier son erreur, lorsqu'il apprit que M. de Coster, habile numismatiste de Malines, se proposait de revendiquer pour Amiens, non-seulement la maille du dépôt de Saint-Aybert, mais encore celles plus récentes qui ont les mêmes lettres dans le champ, et que l'on voudrait attribuer à la ville de Lille. Pour faciliter le travail entrepris par M. de Coster, M. Rigollot lui a fait connaître les circonstances encore inédites d'une trouvaille faite en 1847, à Pont-l'Evêque, près Noyon, de monnaies du XII^e siècle, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs deniers d'Amiens, avec la légende *pax civibus tuis*, mais qui différaient par la forme de l'A du mot *pax* des deniers du XI.^e siècle décrits dans le supplément du tom. IV des Mémoires de la Société, publié en 1847.

La découverte de Pont-l'Evêque est importante en ce qu'elle apprend qu'on continua pendant le cours du XII.^e siècle à frapper à Amiens des deniers qui, au style près, sont de même espèce que ceux du siècle précédent; celle de Saint-Aybert nous fait connaître de son côté que, pendant le même temps, on avait remplacé les anciennes mailles qui étaient fort décriées pour leur mauvaise qualité, par des pièces de bon aloi ayant pour légende : *Moneta civium.*

— Sur la proposition de M. Dufour, et après avoir entendu plusieurs de ses membres, la Société arrête qu'il sera fait mention au procès-verbal des regrets unanimes que lui cause la mort de M. Lemerchier et que son éloge sera prononcé en séance publique. M. Billoré est chargé de la rédaction de la notice.

— L'ordre du jour appelle la fixation du jour de la séance publique ; la Société décide qu'elle aura lieu le

premier ou le second dimanche de juillet, suivant que le Comice agricole aura choisi pour son concours l'un ou l'autre de ces jours. Elle renvoie à son bureau le soin de composer le programme des questions à discuter à la séance générale qui précédera la réunion publique.

— M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un Mémoire de M. L. de Plemont sur l'origine de Gargantua. L'auteur, rappelant les divers monuments celtiques connus sous les noms de dents, de palets, de talon de Gargantua, cherche dans les langues celtique et teuto-gothique la cause de cette tradition. Après des développements généraux, il arrive à cette conclusion que Gargantua est le géant d'osier dont parle J. César dans ses Commentaires, et dans lequel on brûlait les victimes humaines. De tels rites durent frapper les populations de terreur, et, avec le temps, les souvenirs s'altèrant, on finit par confondre le dieu avec l'autel.

SÉANCE DU 14 JUIN 1853.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le grand Chambellan par laquelle il informe qu'il a fait parvenir à sa haute destination la demande de la Société tendant à obtenir de l'Empereur une souscription pour la statue de Pierre l'Ermite; puis d'une lettre de M. le chef de cabinet de S. M., sous la date du 30 mai, annonçant qu'elle a daigné accueillir favorablement la demande de la Commission du monument, en lui accordant la somme de 1,000 fr. M. le chef de cabinet de l'Impératrice écrit de son côté, que Sa Majesté souscrit pour une somme de 300 fr. Cette double communication est accueillie avec les marques d'une vive satisfaction et de la plus respectueuse reconnaissance.

— La Société entend ensuite la lecture d'une nouvelle lettre de M. L. Paulet relative à Pierre l'Ermite. Voir page 71.

— M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un mémoire envoyé pour le concours, ayant pour titre : « *Mémoire archéologique, descriptif et historique sur les* » *principales constructions civiles des arrondissements de* » *Compiègne et de Senlis (Noyonnais et partie du Valois)* » *et sur les anciens édifices importants dont il reste encore* » *des vestiges, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la* » *fin du* XVII.e *siècle,* » avec cette épigraphe reproduite sur un billet cacheté :

La génération présente doit conserver avec soin les monuments du passé. Le temps se chargera trop tôt de les détruire : c'est à elle d'en perpétuer le souvenir. *Le duc de Luynes.*

Il dépose encore un carton de dessins ayant pour titre : *Encyclopédie monumentale de la Picardie*, avec cette épigraphe : *Colligite antiqua fragmenta ne pereant.* Ce recueil est envoyé pour concourir au prix Labourt.

M. le Président nomme commissaires pour l'examen de ces ouvrages : MM. Magdelaine, Letellier et Guerard auxquels se joindront les membres du bureau.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. l'abbé Rose, qui informe la Société d'une découverte de médailles faite à Velenne, et dont il adresse la liste. M. le Secrétaire perpétuel ajoute qu'il a acquis pour le musée un exemplaire de toutes les pièces qui la composent.

— M. Guerard demande qu'il soit fait une rectification au dernier bulletin. En parlant de la maison de Louvencourt, il a été dit par erreur que l'hôtel qu'elle possé-

dait était situé rue au Lin, c'est rue du Chapeau de Violettes qu'il fallait dire.

— M. Guerard reprend la lecture de son travail sur Saint-Germain. Le chapitre qu'il communique comprend la description de l'autel et des chapelles.

— Le Secrétaire perpétuel informe que la séance générale a été fixée par le bureau au dimanche 10 juillet et que les questions suivantes sont mises à l'étude :

1.° Quelles sont les villes et villages de Picardie qui ont disparu; quelle a été la cause de leur ruine?

2.° Quelles sont les localités dans lesquelles il conviendrait d'entreprendre des fouilles?

3.° Quelle a été l'influence de l'affranchissement des serfs sur les coutumes, particulièrement sur le droit civil en Picardie?

4.° Quelles sont les communes rurales, en dehors des chefs-lieux de département et d'arrondissement, dont les archives présentent un intérêt historique?

5.° Quelles sont les chansons locales et rondes populaires dont le souvenir a été conservé? Quels en sont l'origine et les auteurs?

Séance du 5 Juillet 1853.

M. Vast, entrepreneur des travaux de la cathédrale, rappelle que la Société avait décidé que des médailles seraient décernées aux ouvriers qui se sont le plus distingués dans les chantiers des travaux de la cathédrale et des principaux monuments historiques du département; il exprime l'espoir de voir récompenser cette année des ouvriers recommandables par leur zèle, leur intelligence et leur moralité.

Une discussion s'engage sur cette lettre. La Société décide qu'il y a lieu de décerner les médailles; mais que ces récompenses ne seront attribuées qu'aux ouvriers maçons et tailleurs de pierre nés dans le département ou travaillant depuis longues années dans les chantiers de ses monuments historiques et religieux. Elle charge MM. Cheussey, Antoine, Forceville et Le Tellier de dresser la liste de ceux des ouvriers qui méritent des distinctions, et les invite à lui présenter leur rapport dans une séance préparatoire fixée au 8 juillet.

— M. Janvier, au nom de la Commission du concours, fait un rapport sur le mémoire envoyé; il conclut à ce que le prix soit décerné.

Les conclusions du rapporteur sont mises aux voix et adoptées.

— Le Secrétaire perpétuel ouvre le billet cacheté renfermant le nom de l'auteur et proclame le nom de M. *Emmanuel* WOILLEZ, *inspecteur des contributions indirectes et membre de la Société, à Joigny (Yonne).*

— M. Magdelaine lit son rapport sur la collection de dessins envoyée pour le prix Labourt. Tout en concluant à la prorogation du concours à l'année 1854, par suite de l'engagement pris par l'auteur de compléter son carton, il demande une mention honorable, qui est votée après une discussion pour savoir si, par suite de cette distinction, il y a lieu de rompre le billet cacheté qui renferme le nom de l'auteur. La Société ayant décidé que le prix était réservé, il n'y a pas lieu de connaître le nom ; en conséquence le billet est brulé immédiatement.

Séance du 8 Juillet 1853.

— M. Letellier donne lecture de son rapport sur les médailles à décerner aux ouvriers maçons des chantiers des monuments historiques et religieux du département, et expose les titres de chacun de ceux qui se recommandent au choix de la Société. (Voir page 60).

Après quelques observations, la Société arrête l'ordre dans lequel les récompenses seront décernées.

— M. Bouthors annonce qu'il a terminé son travail sur les coutumes ; il dépose sur le bureau les feuilles de tables dont l'impression s'achève en ce moment et donne lecture de son rapport sur cette importante publication.

Séance générale du 10 Juillet.

MM. de l'Escalopier, Hardouin et Cocheris, de Paris, et Labourt, de Doullens, membres titulaires non résidents, assistent à la séance.

— M. le Président demande à l'assemblée si quelques-unes des questions inscrites au programme des questions à discuter, sont de nature à être proposées comme sujets de concours pour 1855.

M. Hardouin examinant les deux premières, ne pense pas qu'elles puissent fournir la matière d'un concours, mais il croit qu'elles sont cependant d'un intérêt assez puissant pour éveiller l'attention des membres de la Société, et les inviter à faire chacun d'utiles recherches dans les localités qu'ils habitent.

— M. le président demande si cette question du programme : « Quelle a été l'influence de l'affranchissement des serfs sur les coutumes, particulièrement sur le droit civil en Picardie ? » ne remplirait pas parfaitement le but

que se propose la Société. Le travail de M. Bouthors appelle nécessairement l'attention sur cette question. — M. Hardouin regarde cette question comme fort importante. La publication des *Coutumes locales* offre un moyen de la traiter avec avantage. M. Bouthors, comme il le dit lui-même, n'a pas disserté, il s'est contenté de donner ses impressions personnelles ; les matériaux rassemblés par lui sont à la disposition des concurrents.

— M. Labourt, tout en reconnaissant que, grâce à la publication des Coutumes, la question peut être étudiée, demande cependant si la Société ne jugerait pas plus convenable de rechercher l'origine des villes de Picardie et d'augmenter ainsi les documents qu'on possède à ce sujet.— M. Garnier voit un inconvénient grave dans cette proposition. Pour concourir, il faudra nécessairement connaître les lieux dont on parle. C'est une condition qui éloigne souvent un grand nombre de personnes et les empêche de prendre part aux concours. La question de l'affranchissement des serfs n'est point dans ce cas. Les matériaux sont dans les bibliothèques, et la généralité de cette question permettra de la traiter partout.

M. Labourt, revenant à la première question du programme, critique l'expression *disparu*. Les villes et les villages ne périssent pas, dit-il; Thérouanne, Hesdin, Bratuspance n'ont pas disparu. Ces villes existent encore; leur importance territoriale, le nombre de leurs habitants a diminué, mais les villes subsistent. —En réponse à cette assertion, M. Bouthors cite l'exemple de Maquieres, village près d'Auxy-le-Château, qui existait à la fin du XVI.e siècle, et de Baudimont, qui se trouvait aux portes

d'Arras. — M. Labourt ajoute que si sa proposition n'est point générale, il y a du moins fort peu d'exceptions. Les villes et les villages, répondant à des besoins, à des nécessités locales, n'ont pu disparaître ; leurs habitants ont dû continuer à séjourner aux mêmes lieux. Ainsi, toutes les localités citées par Malbrancq dans son ouvrage sur la Morinie, se retrouvent encore. — A l'appui des observations de M. Bouthors, M. Guerard rappelle qu'on ne trouve plus trace d'un certain nombre de villages cités dans les *Coutumes locales*. Il en est de même pour plusieurs de ceux indiqués par le remarquable travail de M. Cocheris ; M. l'abbé Decagny a fait également connaître une foule de noms qui sont les seuls débris survivants d'anciennes agglomérations de populations.

— Passant à la deuxième question du programme : « Quelles sont les localités dans lesquelles il conviendrait d'entreprendre des fouilles ? » M. Labourt pense qu'elle pourrait faire le sujet d'un concours. Il y aurait lieu de démontrer que les localités signalées avaient autrefois de l'importance, qu'elles possédaient des monuments, et de dire quel en était l'intérêt. — M. Cocheris pense qu'au point de vue historique le thème pourrait être fort intéressant, mais qu'au point de vue purement archéologique, il n'y aurait peut-être aucun résultat avantageux, et que l'on pourrait bien faire des fouilles inutiles et dispendieuses sans rencontrer aucune découverte. — M. Dufour estime que toutes ces propositions rentrent dans le cadre du mémoire de M. Labourt sur les origines des villes de Picardie, déjà couronné par la Société, et soumet, à son tour, aux suffrages de ses collègues la question suivante :

« Présenter un recueil de toutes les inscriptions latines » antérieures au x.ᵉ siècle, qui ont été trouvées en Picar-« die ; les décrire et en déterminer l'époque en signalant « leur valeur au point de vue historique. »

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, la Société fixe ainsi le sujet du concours :

« Quelle a été l'influence de l'affranchissement des » serfs sur les coutumes, particulièrement sur le droit » civil en Picardie ? »

— M. Hardouin entretient ensuite la Société du travail de M. Augustin Thierry sur l'histoire et la formation du tiers-état, et sur la monographie communale de la ville d'Amiens ; il présente à cet égard des observations qui sont entendues avec un vif intérêt.

SÉANCE PUBLIQUE DU 10 JUILLET 1853.

La séance est ouverte à 2 heures dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Rigollot, et au milieu d'une nombreuse assistance. M. le Président fait placer à sa droite M. Allart, maire d'Amiens, à sa gauche M. le comte de l'Escalopier, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal.

— M. le Président ouvre la séance par un discours sur la confrérie religieuse, artistique et littéraire de Notre-Dame-du-Puy. M. Rigollot montre, dans l'usage qu'avait chaque maître de faire représenter dans un tableau le sujet de la pièce de poésie couronnée en l'honneur de la Sainte-Vierge, la création d'une école de peinture qui prit vraisemblablement naissance après la dispersion des élèves des frères Van Eyck de Bruges. Placé, comme la Flandre et le Brabant, sous la domination de la puissante maison

de Bourgogne, le nord de la Picardie avait avec ces deux provinces des relations qui expliqueraient facilement la venue dans nos murs de quelques-uns de ces artistes.

— M. le Secrétaire perpétuel présente le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1852-1853.

— M. Janvier lit le rapport de la commission du concours sur cette question : « Signaler et décrire les cons-
» tructions civiles renfermées dans un ou plusieurs ar-
» rondissements de la Picardie. »

— Conformément à la décision prise par la Société dans sa séance du 5 de ce mois, M. le président proclame le nom du lauréat, M. *Emmanuel Woillez*, qui, présent à la séance, vient recevoir au milieu des applaudissements la médaille d'or qui lui est décernée.

— M. Magdelaine présente le rapport sur le prix Labourt que la Société, tout en accordant une mention honorable à l'auteur de la collection de dessins présentée, croit devoir proroger à l'année 1854. (Voir page 56.)

— M. Billoré prononce l'éloge et raconte la carrière si honorable et si bien remplie de M. Le Merchier qui, soit comme médecin, soit comme maire d'Amiens, a, par son initiative et ses vues élevées, lancé la ville d'Amiens dans la voie des progrès, et fondé d'importantes institutions d'utilité publique, dont cette cité a le droit de s'enorgueillir.

— M. Le Tellier donne lecture de son rapport sur les titres des ouvriers aux médailles qui vont leur être décernées. (Voir page 60.)

M. le Président proclame dans l'ordre suivant les noms des lauréats, et leur remet, au milieu des applau-

dissements de l'auditoire, les médailles qu'ils doivent à leur intelligence et à leur moralité.

1.er *Prix, ex æquo.* — Médaille d'argent.

DULERMEY (César), appareilleur, de Namps-au-Val. — ALLOT, (Edouard), appareilleur, d'Amiens.

2.e *Prix.* — Médaille en bronze doré.

ANDRIEU PINTELOT fils, de Dury, tailleur de pierres

3.e *Prix.* — Médaille en bronze doré.

DERIVERY, de Pissy, tailleur de pierres.

4.e *Prix* — Médailles de bronze.

DELHOMMEL, dit *la Grenade*, de Dury, poseur. — ANDRIEU PINTELOT père, de Dury, poseur. — DUNEUFGERMAIN (Adolphe), d'Amiens, poseur.

— M. le Secrétaire donne lecture des sujets de prix proposés pour 1854 et 1855.

La Société propose, pour sujet de prix à décerner en 1855, la question suivante :

« Quelle a été l'influence de l'affranchissement des serfs » sur les coutumes, particulièrement sur le droit civil en » Picardie ? »

Elle rappelle que la question proposée pour 1854 est la suivante :

« Recherches sur les poètes picards depuis le XII.e siècle » jusqu'à la renaissance des lettres. »

Le prix pour chacun de ces concours est une médaille d'or de 300 francs.

Il sera décerné également en 1854, au nom de M. Labourt, l'un des membres de la Société, une médaille d'or de 200 francs à celui qui présentera à la Société la meil-

leure collection de dessins, de cartes et plans, tant publiés qu'inédits, concernant les monuments de l'ancienne Picardie.

— Avant de lever la séance, M. le Président prend la parole pour instruire la Société et le public que M. Labourt, persuadé que le prix de 200 francs proposé est d'une valeur trop minime pour engager l'auteur ou le possesseur d'une collection de dessins à s'en dessaisir, vient de lui remettre une somme de 200 francs, destinée à doubler le prix. D'unanimes et de chaleureux applaudissements accueillent cette communication et remercient M. Labourt du nouveau témoignage de dévouement qu'il donne à la Société.

La séance est levée à 4 heures.

SÉANCE DU 9 AOÛT 1853.

L'ordre du jour appelle la réception de trois nouveaux membres titulaires résidants.

— M. d'Herbinghem, après avoir remercié la Société de son admission, rappelle les différents points qui unissent l'histoire de Boulogne, dont il est originaire, et la ville d'Amiens où il s'est établi, et qui ont donné naissance à deux célébrités picardes : Godefroy de Bouillon, l'un des principaux chefs des Croisades et Pierre l'Ermite, qui en fut le 1.er apôtre.

— M. Vion se félicite d'appartenir à la Société ; il s'associera à ses travaux avec empressement. La connaissance qu'il a acquise de la langue allemande lui permettra de l'entretenir des travaux des Sociétés d'outre-Rhin, dont les savantes publications viennent chaque jour enrichir la bibliothèque de la Compagnie.

— M. Rembault indique rapidement les différents aspects sous lesquels peut être envisagée l'étude du passé, soit que l'on se place au point de vue scientifique ou du sentiment ; il remercie la Société de ses suffrages en annonçant qu'il se propose de lui présenter l'histoire de Crèvecœur.

— M. Rigollot rappelle les titres des récipiendaires aux suffrages de la Société, qui se félicite de les avoir admis dans son sein ; il ne doute pas qu'ils ne s'empressent de réaliser les espérances qu'elle a fondées sur leur utile collaboration.

— M. le Secrétaire perpétuel fait savoir que le prix d'histoire, fondé par la Société au Lycée d'Amiens, a été obtenu par M. Duflos (Adolphe) de Desvres (Pas-de-Calais), élève de la classe de rhétorique ; la médaille a été remise par M. le Président de la Société qui se trouvait représentée par son bureau auquel des places d'honneur avaient été réservées, suivant les instructions de M. le Ministre de l'instruction publique.

— M. Garnier rend compte à la Société d'une découverte de tombeaux en pierre faite à Querrieux. Deux tombes ont été ouvertes ; elles étaient formées d'une auge en pierre, de deux pièces, avec un couvercle aussi formé de plusieurs morceaux, mais dont les fragments ne permettent point de reconnaître la forme. — Les objets découverts sont des fragments de ces épées en fer, larges et pesantes, découvertes déjà à Longpré ; un fer de javelot, des fragments de cuivre impossibles à apprécier, et des vases en forme d'urne, en terre blanche, dont l'un a le col orné de stries ; quelques morceaux de verre ont été aussi

recueillis, mais ils sont trop petits pour intéresser la science archéologique.

— M. Janvier annonce que, par suite des recherches auxquelles il se livre sur les corporations militaires de la ville d'Amiens, il a découvert le drapeau de la compagnie des archers privilégiés de cette ville, lequel fut déposé à la cathédrale et suspendu à l'un des piliers de la nef avec les drapeaux des autres compagnies, au mois d'août 1790, après le licenciement de ces corps. Il fut, lors de la fermeture de ce temple, repris par M. Théodore-Joseph Gérard, fabricant et dernier capitaine des archers, et précieusement conservé par lui jusqu'à sa mort. Il est aujourd'hui en la possession de M. Madaré aîné. M. Janvier exprime le vœu que ce drapeau lui soit demandé pour le Musée archéologique. La Commission du Musée est chargée de faire des démarches à ce sujet.

— M. Garnier donne lecture d'une notice biographique sur M. Bresseau, par M. le baron de Septenville. (Voir pag. 74.)

— Il est ensuite donné lecture d'une notice de M. le D.r Daniel sur un phallus découvert dernièrement à Bresles, canton de Nivillers (Oise).

— M. Dufour rappelle qu'en vertu d'un arrêté municipal, le premier tirage de la Loterie picarde est fixé au 15 de ce mois et invite les membres de la Société à assister à cette cérémonie.

---

## RÉCEPTION DE LA SOCIÉTÉ PAR S. M. L'EMPEREUR.

La Société des Antiquaires de Picardie a eu l'honneur d'être admise à présenter ses respectueux hommages à S. M. l'Empereur, lors de son passage à Amiens.

Dans l'audience du 29 septembre qui lui a été accordée, la Société, par l'organe de M. Rigollot, son président, a exprimé le désir que le terrain domanial de l'ancien Arsenal lui fût concédé pour y construire avec les fonds en partie réalisés de la Loterie Picarde, le Musée monumental d'Amiens.

S. M. a bien voulu répondre que déjà M. le Préfet de la Somme l'avait entretenue de cette affaire ; qu'elle était heureuse de pouvoir s'associer à un projet qui intéressait si vivement les beaux-arts et qu'elle ne voyait aucune objection à l'accomplissement des vœux de la Société.

Ces paroles bienveillantes ont été accueillies par de chaleureuses acclamations, et, de retour à Saint-Cloud, l'Empereur a donné des ordres pour qu'il fût procédé sans retard à l'expropriation de l'Etat, comme le témoigne l'ouverture de l'enquête, prescrite par l'arrêté du 8 octobre. (Voir page 88).

La portion du terrain domanial que sollicite la Société des Antiquaires de Picardie présente une contenance de 4,000 mètres environ ; cette propriété est contiguë au bâtiment communal dit des Moreaucourt dont l'emplacement, de l'assentiment de l'administration municipale d'Amiens, sera également compris dans le périmètre des constructions à élever.

Grâce à l'auguste protection qu'elle a eu l'excellent esprit de solliciter, la Société a aujourd'hui plus que jamais le ferme espoir de mener à bonne fin le projet qui l'occupe si vivement depuis quinze mois. La Commission de la Loterie Picarde, qui tient à entreprendre les travaux aussitôt le retour du printemps, s'est empressée d'ouvrir un concours

entre tous les architectes pour la rédaction des plans qui devront être présentés avant le 1.er mars 1854. On pense que la pose de la première pierre du monument pourra avoir lieu lors de l'inauguration de la statue de Pierre l'Ermite, c'est-à-dire dans les premiers jours de juillet suivant.

---

### *Obsèques de M. le Docteur Lemerchier.*

Le 10 mai, à 9 heures du matin, la Société convoquée extraordinairement s'est réunie à la maison de M. Charles-Gabriel Lemerchier, l'un de ses membres, décédé le 7 mai, à l'âge de 83 ans et 9 mois.

Les coins du poêle étaient portés par quatre chevaliers de la Légion-d'Honneur : MM. Dufour, premier adjoint, Allou, recteur de l'Académie, membre du Conseil général, Barbier, directeur de l'Ecole de médecine et Rigollot, président de la Société des Antiquaires de Picardie. La Société a pris rang avec les députations de l'Académie, de la Société médicale, de la Société des Amis des Arts, de la Société Philharmonique ; le cortége qui était escorté d'une compagnie de la garde nationale et du 48.e de ligne était formé en outre d'une députation du Corps municipal précédé des adjoints, des professeurs et d'un certain nombre d'élèves du Lycée.

Un service solennel a été célébré dans le chœur de la cathédrale d'Amiens. Au milieu d'un nombreux concours d'amis et de collègues du défunt qui remplissaient l'enceinte, on remarquait les enfants des salles d'asile conduits par leurs directrices ; cette institution est due à l'administration municipale de M. Lemerchier. — Après le service, le

cortége s'est rendu au cimetière de la Madelaine. Là les honneurs militaires ont été rendus au chevalier de la légion-d'honneur; M. Dufour, au nom du Conseil municipal, en l'absence de M. le Maire, M. Pauquy, au nom de la Société médicale, M. Allou, au nom du Conseil général, du Conseil académique et de l'administration du Lycée, M. Dauphin au nom de l'Académie et M. Rigollot, comme Président de la Société des Antiquaires de Picardie, ont successivement pris la parole pour payer le tribut d'éloges et de regrets dûs à la mémoire de M. Lemerchier.

— M. Rigollot s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

Attaché depuis longues années par les liens d'une étroite confraternité, comme médecin et depuis par ceux d'une reconnaissance personnelle pour les services importants qu'il m'a rendus, à l'homme excellent que nous venons de perdre, ayant été son collègue à la Société médicale, au conseil de salubrité et à la commission des prisons, au conseil municipal, à l'Académie d'Amiens, à la Société des amis des arts et à celle des Antiquaires de Picardie, société qu'il affectionnait d'une manière toute particulière et qui s'est fondée lorsqu'il était maire d'Amiens et en quelque sorte sous son patronage, je ne puis dire auquel de ces titres il doit être le plus regretté, ou plutôt je dois affirmer qu'il doit l'être également pour tous ceux qui ont eu avec lui des rapports de quelque espèce qu'ils pussent être. Il était impossible en effet à quiconque avait eu l'avantage de le connaître et surtout le bonheur d'être admis dans son intimité, de ne pas l'aimer, de ne pas admirer la chaleur de son âme, la bonté de son cœur, la force de son caractère, la rectitude, la solidité de son jugement, l'activité, la sollicitude de sa pensée à laquelle rien ne restait étranger ni indifférent, ainsi que l'étendue de ses connaissances et la richesse de sa mémoire.

M. Lemerchier, qui s'intéressait à tout et aurait voulu tout

connaître, n'avait jamais rien oublié; et, ce qui nous étonnait tous, c'est qu'à l'âge où il était parvenu, il n'avait rien perdu des rares facultés dont il avait été doué par la nature.

Chargé spécialement par mes collègues de la Société des Antiquaires d'apporter ici l'expression de leur profonde douleur, je dois me borner dans ce moment solennel où tout se réunit pour honorer ses funérailles, où tout témoigne du deuil causé dans la cité entière par la mort de cet homme de bien, à dire qu'il ne laisse parmi nous que des admirateurs sincères, que des cœurs où son souvenir sera précieusement conservé. Plus tard, dans un autre lieu, viendra le jour où il sera possible de rendre un juste et légitime hommage à la mémoire de cet excellent confrère, de ce savant médecin, de cet administrateur habile, de cet ami sûr et dévoué dont la longue carrière n'a été qu'une suite non interrompue de services rendus à l'humanité et à toutes les classes de ses concitoyens.

---

## Rapport sur le Concours du Prix Labourt,

Par M. Magdelaine, Membre résidant.

Messieurs,

La Société des Antiquaires de Picardie, dans sa séance générale annuelle du 20 juillet 1851 arrêta qu'une médaille en or de la valeur de 200 fr. serait décernée en 1853 sous la désignation de prix Labourt à celui qui lui remettrait la meilleure collection de dessins, cartes et plans tant publiés qu'inédits concernant les monuments de l'ancienne Picardie. Le programme ajoutait : « La » collection qui sera couronnée deviendra la propriété de la » Société. »

La valeur de la médaille n'avait d'abord été fixée qu'à la somme de cent francs, à prélever sur les fonds de la société. Mais, grâce à la généreuse inspiration de M. Labourt et au don qu'il fit d'une somme pareille, cette valeur pût être doublée et portée à deux cents francs. En témoignage de sa reconnaissance, la Société décida que le nom de l'honorable donateur serait attaché au prix à fonder.

Votre appel, Messieurs, a été entendu et un portefeuille portant l'épigraphe : *Colligite antiqua fragmenta ne pereant...* et contenant de volumineux plans et dessins, a été transmis à M. le secrétaire perpétuel en vue de concourir au prix proposé, ou du moins de prendre date.

Organe de la Commission chargée d'examiner cette collection et d'émettre un avis sur son mérite, nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation les observations suivantes :

En rassemblant de toute part des plans et des dessins concernant l'histoire, l'architecture et les arts de l'ancienne Picardie, l'auteur avait eu d'abord l'intention d'élever un monument d'archéologie sous le titre d'*Encyclopédie monumentale* de cette province. Mais après plus de vingt années de voyages et de laborieuses explorations dans les départements dont se compose l'ancienne Picardie, il a dû renoncer à l'idée de réaliser à lui seul un aussi vaste plan et se borner, comme il le déclare modestement, à poser les premiers jalons d'un travail que d'autres viendront sans doute terminer.

Ainsi réduite aux proportions d'une sorte de *specimen*, la collection entreprise avec une courageuse résolution et continuée avec une louable persévérance ne se compose encore en réalité que de 53 pièces classées méthodiquement sous les rubriques suivantes:

1.° Géographie historique ;
2.° Archéologie militaire ;
3.° Archéologie civile ;
4.° Archéologie religieuse ;
5.° Epigraphie monumentale ;
6.° Antiquités celtiques et romaines ;
7.° Meubles, ustensiles etc.

A chacune de ces divisions correspond, dans le portefeuille général, une chemise spéciale contenant une série numérotée de pièces relatives aux monuments récapitulés dans une table analytique. Parmi les plus importants figurent en première ligne ceux du département de l'Oise, tels que la cathédrale et l'église de St.-

Etienne de Beauvais, l'église de St.-Germer, les ruines de Pierfonds, les chateaux de Compiègne et de Chantilly, les cathédrales de Noyon et de Senlis, les restes de l'abbaye d'Ourscamp, etc. Les départements de la Somme et de l'Aisne ont aussi fourni leur contingent à cette collection, mais moins abondamment. Ainsi on y trouve des dessins de la cathédrale d'Amiens, de l'église de St.-Riquier, du fort de Ham, de l'hôtel de ville de St.-Quentin, du portail de St.-Jean des Vignes de Soissons, de la chapelle des Templiers de Laon, etc.

A la vérité, 47 pièces indiquées dans la table manquent encore au portefeuille et n'y sont rappelées que pour *mémoire*, mais l'auteur se réserve et prend l'engagement de les fournir à la Société d'ici au 1.er juillet 1854 ; ce qui en porterait le nombre à cent.

N'ayant à se prononcer ici que sur le mérite des documents produits, la Commission a remarqué qu'ils se composaient en grande parties de vues lithographiées d'après des dessins d'Aubry-Lecomte, Villeneuve, Emm. et Eug. Woillez, Bourgeois, Thiénon, Godo, Benoist, etc. Ce sont des feuilles détachées de formats divers provenant de publications connues et éditées sous les titres de *la France*, *Annales archéologiques de M. Didron*, *Moyen-Age monumental et archéologique*, etc.

La plupart des vues pittoresques sont d'une médiocre exécution et de peu d'intérêt pour l'archéologue ; mais elles sont accompagnées de plusieurs anciennes cartes devenues rares et de plans, élévations géométrales et détails archéologiques curieux, notamment en ce qui concerne la cathédrale de Beauvais, laquelle occupe, à juste titre, une place importante dans le recueil.

Les dessins *inédits* y figurent en petit nombre, toutefois on croit devoir mentionner un plan géométral de l'intéressante église de St.-Germer où l'on a omis, par un oubli regrettable, de joindre une échelle de proportion. Nous indiquerons en outre l'estampage de curieuses inscriptions dont une romaine inédite, découverte à St.-Quentin, etc.

Mais dans la 1.re division relative à la géographie historique se trouve, sous le n.° 9, une pièce qui, par son importance hors

ligne, mérite une mention toute particulière ; nous voulons parler de la *carte monumentale et historique* du département de l'Oise résumant, pour chaque localité, à l'aide de signes spéciaux et d'une légende synoptique, tous les faits historiques et l'indication des monuments antiques et modernes qui le concernent. La conception et la réalisation de cette carte encyclopédique ne pouvaient appartenir qu'à un esprit familiarisé de longue date avec la topographie de la contrée, ses historiens et ses édifices de toutes les époques. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce beau travail et sur le tableau bibliographipue qui y est annexé, pour juger de la multitude de documents que l'auteur a dû compulser, et des continuels déplacements que l'exploration des lieux lui aura occasionnés. Aussi trouve-t-on sur cette carte, indépendamment des étymologies, des limites politiques anciennes et modernes et des circonscriptions religieuses, un précis de tous les événements mémorables religieux, civils et militaires, scientifiques et littéraires intéressant les diverses localités, ainsi que la liste des personnages célèbres qu'elles ont produits.

Citons, d'ailleurs, comme preuve de l'utilité pratique de cette carte les renseignements qu'elle peut fournir, à la première vue, sur une localité quelconque, sur Pierrefonds, par exemple : on reconnaîtra d'abord, à l'aide des signes conventionnels dont le nom est accompagné, que ce bourg de l'arrondissement de Compiègne situé à l'extrême limite de la forêt, était une châtellenie possédant un prieuré et une église collégiale ; que l'église actuelle appartient par la variété de son style architectural à l'époque de la transition et aux phases ogivales primitive et secondaire. Une date plus moderne (1552) correspond à la construction de la tour du clocher. La fondation du premier château féodal remonte à l'année 1060. Le second château, dont il ne subsiste plus que les ruines pittoresques, remplaça le premier et devint l'un des monuments les plus remarquables de l'architecture militaire du XIV.e siéle. Ces renseignements fournis par les signes de renvoi se trouvent complétés par la note n.° 52 de la légende marginale ainsi conçue :

« Pierrefonds (Petra Fons). — Le château si célèbre de Pierrefonds
» joua un grand rôle dans le cours du moyen-âge ; sa position
» inexpugnable en fit un des points de défense du pays dès
» le XI.ᵉ siècle, et Louis d'Orléans, 1.ᵉʳ duc de Valois, y fit cons-
» truire en 1390 la forteresse dont on admire aujourd'hui les
» ruines. Cet édifice passe pour un des plus remarquables mo-
» dèles de l'architecture militaire du nord de la France. »

On voit par cette citation prise au hasard comment l'auteur a su renfermer dans un cadre borné la monographie de chaque localité; aussi ce travail consciencieusement exécuté a-t-il paru à la commission digne d'éloge et d'encouragement.

Toutefois, comme de l'aveu même de l'auteur cette collection de dessins est encore incomplète et que malgré le mérite de certaines pièces, notamment de la carte générale et monumentale du département de l'Oise, elle ne satisfait pas entièrement aux conditions du programme, la Commission est d'avis d'accorder une mention honorable en faveur de l'estimable travail dont il vient d'être rendu compte, et de réserver le Prix Labourt, qui ne serait décerné que dans la séance publique de 1854, en prorogeant dans les mêmes termes le sujet du concours et les conditions du programme de 1851.

---

## Rapport sur les récompenses à décerner aux Ouvriers attachés à la restauration des monuments religieux et historiques de la Somme, par M. Le Tellier, membre résidant.

« Messieurs,

» La sollicitude de la Société des Antiquaires de Picardie pour tout ce qui intéresse la gloire du pays ne pouvait laisser sans récompense les principaux ouvriers appareilleurs, tailleurs de pierres et maçons qui se sont formés et distingués dans la restauration de la Cathédrale d'Amiens et des principaux monuments historiques et religieux du Département.

» Déjà dans la séance générale du 20 juillet 1851, l'un de nos

collègues les plus actifs, M. Dufour, appelait votre attention sur les travaux remarquables de restauration dus à de simples tailleurs de pierres assez habiles pour transformer les matériaux en œuvres qui semblent rentrer uniquement dans le domaine de l'art et vous invitait à leur décermer des médailles. Sa proposition vivement appuyée y était reçue avec l'empressement que vous mettez à tout ce qui émane d'un pensée généreuse.

» Investie dans l'une de vos dernières séances du soin de rechercher les titres divers des ouvriers qui, par leur intelligence, se sont élevés au-dessus des maçons ordinaires, la Commission dont j'ai l'honneur d'être l'organe, en s'aidant d'études et de recherches, antérieurement faites par plusieurs de ses membres, en a distingué plusieurs qu'elle se hâte de signaler à votre at tention.

« Si César Dulermey, appareilleur, né et demeurant à Namps-au-Val a commencé les travaux de la première restauration de la Cathédrale qu'il a suivie jusques en 1840, il a concouru à la restauration de la Trésorerie de la Chapelle du Saint-Esprit de Rue dont il a fait la voute supérieure où de grandes difficultés se présentaient; il a en outre restauré l'Eglise romane de Namps-au-Val. Il travaille en ce moment à l'église d'Harbonnières, justement appelée la Cathédrale du Santerre; il a surveillé la restauration de l'Eglise de Davenescourt, et suit actuellement les travaux du portail de Saint-Sépulcre de Montdidier, sous la direction de l'architecte du Département, M. Herbault. Enfin il est l'auteur du plan en relief de pierre de la Cathédrale d'Amiens, que vous avez pu apprécier à l'une des dernières expositions de la Société des amis des arts.

» 1.° Le sieur Allot d'Amiens, appareilleur en chef à la Cathédrale, y est employé depuis 1840. Outre son habileté à tracer des épures, qualité qui lui a valu les suffrages de ses camarades qui déclarent ne lui avoir jamais vu gâter un pouce de pierre, Allot taille les chapiteaux, chimères, etc., d'une manière remarquable; il a fait une partie des sculptures de la Chapelle du Saint Esprit de Rue.

» 2.° Andrieu Paintelot fils, de Dury, ouvrier tailleur de pierre, travaillant à la Cathédrale depuis 1828, a fait également une partie des sculptures de la Chapelle du Saint Esprit de Rue; son habileté dans la taille de la pierre n'est pas contestable, il suffit d'examiner le bénitier en pierre dure de la Cathédrale pour en être convaincu; le plan des fonds est tel, et les moulures sont si nettement profilées, qu'il semble qu'elles soient rapportées.

» 3.° Derivery, de Pissy, employé aux restaurations de la Cathédrale depuis 1840, a conduit, comme appareilleur, une grande partie des travaux de la Chapelle du Saint Esprit de Rue, ceux si remarquables de l'Eglise Saint Jean de Péronne, et ceux de la partie supérieure du portail de Saint Vulfranc d'Abbeville.

» 4.° Delhomelle dit la Grenade, de Dury, dirige la pose à la Cathédrale, depuis 1834.

« 5.° Andrieu Paintelot père, de Dury, poseur, a travaillé depuis les restaurations commencées par M. Vast le père, jusqu'à ce jour; la conduite et le courage de ce vétéran des chantiers de restauration lui ont valu les éloges de tous ses camarades.

« 6.° Adolphe Duneufgermain, d'Amiens, poseur, est employé depuis 1823, il a fait les échafaudages volants uniquement employés à la Cathédrale sous l'habile direction de M. Cheussey.

» Ces appareilleurs, tailleurs de pierre et poseurs qui ont si bien mérité vos encouragements se sont formés dans les chantiers de nos édifices, sous l'influence de l'architecte de la ville et du Département et de M. Vast, entrepreneur.

» Votre Commission, Messieurs, en vous signalant les noms qui précèdent, eût pu étendre à bien d'autres les marques de distinction que vous voulez décerner, mais elle a voulu seconder vos vues en les limitant quant à présent; l'avenir appartient à votre Société et les occasions ne lui manqueront pas pour en distribuer de nouvelles aux diverses catégories d'ouvriers qui les ont méritées ou qui sauraient les conquérir dans la suite.

» Il entrait dans notre pensée, de vous soumettre un aperçu historique des travaux exécutés à nos principaux monuments; vous y auriez suivi dans leurs phases diverses les pro-

grès intelligents de ces enfants de la Picardie que vous récompensez aujourd'hui ; mais vous le savez, Messieurs, les heures nous sont comptées, et il faut nous borner ici à cette indication sommaire.

---

## Lettre relative à l'histoire du comté de Beaumont-sur-Oise, adressée à M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie.

« Monsieur le Président,

» La ville de Beaumont-sur-Oise a été, à partir du XI.e siècle, le chef-lieu d'un Comté qui, après avoir eu successivement sept Comtes héréditaires, a fini par tomber, en 1223, entre les mains de Philippe Auguste. C'est l'histoire de ce Comté (de 1022 à 1223) que j'ai cherché à éclaircir à l'aide de quelques renseignements épars dans les historiens, et d'environ 180 chartes, la plupart originales et presque toutes inédites, que j'ai pu recueillir. J'ai formé ainsi une sorte de cartulaire du Comté de Beaumont-sur-Oise, que j'ai l'honneur d'offrir à la Société, ainsi que le travail auquel il a servi de base. Ce travail tout borné et tout spécial qu'il est, offre pourtant peut-être quelqu'intérêt en ce qu'il s'appuie uniquement sur des pièces ou sur des documents contemporains d'une autorité incontestable. C'est, jusqu'à un certain point, l'esquisse d'une histoire d'un très-petit coin de la France, il est vrai, du XI.e au XIII.e siècle. Peut-être serait-elle de quelque utilité pour l'histoire de la vaste et importante région que vous embrassez dans vos recherches et dans vos publications. Car ce qui s'est passé dans le petit Comté de Beaumont aux XI.e et XII siècles, peut, par analogie, s'appliquer à ce qui s'est passé dans les pays environnants. C'est ainsi, si je ne me trompe, que l'histoire complète et détaillée d'un seul village, pourrait, à bien des égards, servir à éclaircir celle de toute une province.

» C'est à ce point de vue que je me suis placé dans mon travail. Je commence par chercher à déterminer, autant que la chose est possible, quelle était l'étendue de l'ancien Comté de Beaumont-sur-Oise. Tout semble indiquer qu'il a été formé du *Pagus*

*Camliacensis* ou *Chambliois*. C'est donc par le *Chambliois* que je commence la partie géographique de mes recherches. J'ai recueilli, d'après les chartes des VIII.e, IX.e et X.e siècles les noms d'environ vingt-cinq localités du *Pagus Camliacensis*, de la moitié desquels je puis préciser la position. Je passe de là à la géographie du Comté de Beaumont proprement dit. Je conjecture qu'il avait un peu plus d'étendue que le doyenné de ce nom, et qu'il pouvait comporter une dizaine de lieues en longueur, depuis Maffliers et St.-Martin du Tertre, au sud, jusques au Déluge et à la Boissière, au nord-est, sur une largeur moindre. Les lieux principaux sont : Asnières-sur-Oise, Beaumont, Persan, Chambli et Méru-en-Telle.

» Après la géographie du Comté, j'arrive à l'histoire de ses Comtes. Ils sont au nombre de sept. Ives I.er, que l'on trouve mentionné pour la première fois en l'an 1022. Geoffroy, son fils aîné. Ives II, son second fils. Mathieu 1.er, fils de ce dernier. A partir de ce dernier, je marche d'une manière sûre avec les chartes. Cependant je n'en ai qu'une pour l'histoire de ce Comte, et elle est de l'an 1110. Mais je suis beaucoup plus riche à mesure que je descends dans le XII.e siècle et que j'arrive aux Comtes Mathieu II, Mathieu III et Jean. La majeure partie des chartes que j'ai pu recueillir se rapportent aux deux derniers de ces Comtes. Les chartes de Mathieu III sont les plus importantes au point de vue de l'histoire générale, d'une part à cause de la grande affaire de la succession du Vermandois qui le touchait par sa femme Eléonore de Vermandois, de l'autre par son role dans la révolution communale. Les chartes du Comte Jean sont plus spéciales au Comté de Beaumont et très-propres à éclaircir son histoire.

» La troisième partie de mon travail porte sur la vente du Comté de Beaumont-sur-Oise faite en 1223 à Philippe Auguste par les héritiers collatéraux du Comte Jean. C'est un point d'histoire sur lequel je suis en mesure de donner des éclaircissements étendus.

» Tel est, Monsieur, en quelques mots le plan général de mon travail. Cela suffit, je crois, pour vous en donner un première idée.

Toutefois, et pour le cas où la Société me ferait l'honneur de l'agréer, j'ajouterai ici quelques mots.

» Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire en commençant, mon but a été d'abord de recueillir et ensuite de grouper et lier ensemble tous les renseignements certains qui pouvaient jeter quelque jour sur l'histoire d'un Comté, qui commence avec le premier quart du XI.e siècle et finit au commencement du XIII.e, d'un Comté dont les possesseurs marchaient de pair avec les plus grands seigneurs du royaume et primaient les Montmorency. Son voisinage de Paris, et par conséquent de la couronne, ses relations avec la puissante abbaye de Saint Denis, l'éclat qu'ont jeté deux de ses Comtes (Mathieu I.er et Mathieu III), tout cela avait vivement piqué ma curiosité, et dans la première ardeur de mes recherches, je n'aspirais à rien moins qu'à en donner quelque jour une histoire complète. Mais, vous le savez, Monsieur, il n'y a guère d'histoire complète possible, du moins pour des temps, relativement à nous, aussi reculés. De ce qui faisait un tout et un corps dans un passé lointain, il ne nous reste souvent que quelque fragments épars et tout-à-fait insuffisants pour une reconstruction tant soit peu satisfaisante. Est-ce à dire par là qu'il faille négliger de recueillir ces débris de l'histoire? Loin de là. Il faut laborieusement, patiemment, les entasser comme des matériaux qui pourront servir, et qui serviront certainement un jour. Si vous pensez ainsi, Monsieur, j'offre à la Société ma part de ces matériaux.

» Dans le cas où la Société me ferait l'honneur d'accepter mon travail, je pourrais en commencer l'impression aussitôt qu'elle le jugerait convenable, car ma rédaction est fort avancée et mes pièces sont toutes copiées. Ce travail pourrait s'intituler : *Recherches historiques sur les anciens Comtes de Beaumont-sur-Oise pendant les XI.e XII.e et XIII.e siècles.* Il comprendrait: 1.° les 180 chartes que j'ai recueillies, plus un nécrologue du prieuré de Saint Honoré de Beaumont et une prisée du Comté faite au XIV.e siècle, à quoi on pourrait ajouter quelques passages importants des chroniques contemporaines; 2.° mon travail

lui-même sous forme d'introduction ou de prolégomènes. On pourrait commencer par imprimer les pièces. La publication comprendrait de plus, une ou plusieurs tables, et, si la Société le désirait, on pourrait y joindre plusieurs sceaux et une carte du Comté. J'estime approximativement que la publication pourrait demander de 4 à 500 pages in-4.°, car, si j'avais l'honneur d'en être chargé, mon ambition serait d'en faire un tout bien complet. Je crois que le livre en recevrait quelque prix.

» J'ai l'honneur d'être avec une haute considération,

» Monsieur le Président,

» Votre très-humble serviteur,

» Douet d'ARCQ

» Ancien élève de l'Ecole de Chartes, attaché à la section historique des archives de l'Empire. »

---

## Lettres sur Pierre l'Ermite, écrites à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, par M. Léon Paulet, membre non résidant.

*(Première Lettre.)*

Mon cher secrétaire,

Je viens d'arriver à Huy, conduit par la locomotive *le Pierre l'Hermite.* Ma première visite a été pour le tombeau de notre célèbre Picard, le premier apôtre des Croisades Je pensais trouver quelque vieille chapelle gothique aux clochetons en forme de minarets, où l'ogive commence à le disputer au plein cintre. Je pensais, recueilli près d'une antique pierre tombale brunie par le temps, entendre les chants des moines de Neufmostier et voir dans le lointain des cloîtres l'ombre du grand conducteur des croisés m'apparaître, comme jadis, avec sa grande barbe, sa tunique de bure et ses yeux étincelants du feu de la passion. Le *Diex el volt* tintait déjà à mes oreilles comme un grand écho du XI.e siècle. Les dalles du moustier résonnaient sous les pas de Godefroi et de ses preux chevaliers. Tout a disparu! et l'église et le couvent fondés par celui que dans la con-

trée on appelait *le Petit Pierre*, et la tombe où reposaient ses cendres, et l'épitaphe qui disait à l'avenir quels ossements dormaient en ce lieu. De celui qui précipita l'occident sur l'orient et qui fut, bien qu'involontairement, une des causes de la civilisation moderne, il ne reste rien qu'un souvenir. N'est-ce pas le cas de s'écrier : « *Dieu le veult! Diex el volt!* »

Je dis qu'il ne reste rien. Je me trompe. Il reste une affreuse pyramide, assez semblable pour la forme à celle de Denain et dont je vous parlerai tout à l'heure. Avant d'arriver à la description de cette horrible cheminée, permettez-moi, fidèle truchement de la tradition orale, de vous transmettre ce que je viens d'apprendre sur notre célèbre compatriote. Ces renseignements complèteront la notice de M. Hardouin et ne seront pas sans intérêt au moment où la Société va ériger une statue à ce grand homme, l'une des physionomies les plus curieuses du moyen-âge.

Huy est une charmante petite ville de l'ancien pays de Liège. Encaissée dans des montagnes, elle est baignée par la Meuse qui coule au milieu d'une des plus fertiles et pittoresques vallées que l'on puisse voir. C'est dans cette vallée que Pierre l'Ermite vint se fixer après son retour des croisades. C'est là qu'il termina ses jours.

Dès sa jeunesse, Pierre l'Ermite avait habité cette contrée dans un petit hermitage que l'on montre encore et que l'on appelle dans le pays *la grotte de l'hermite.* A son retour de la Grèce et de l'Italie, où il était allé étudier les langues anciennes, dégoûté du métier des armes et brisé par la douleur qu'il ressentit de la perte de Béatrix de Roussi, sa femme, il vint se retirer en entier dans cet ermitage pour consacrer son temps à l'étude et à la prière. Son caractère mobile l'éloigna bientôt de ce pays. La solitude exaltant en lui ce sentiment mystique qui ne l'abandonna jamais, il eut de nombreuses visions. Toutes lui disaient de quitter son ermitage et de partir pour les lieux saints. Une nuit il vit en rêve Jésus-Christ et il résolut de partir pour la Syrie.

Je ne veux pas dans une simple lettre faire l'histoire de Pierre l'Ermite. M. Hardouin nous l'a trop bien narrée. Je ne vais reprendre sa vie qu'au moment où, las des grandeurs, il quitta la vice-royauté de Jérusalem, à laquelle l'avait appelé Godefroi de Bouillon et où il revint en Europe pour y finir paisiblement ses jours; encore ne vous ferai-je ce récit que pour vous faire connaître ce qu'il reste de Pierre l'Hermite dans la mémoire des hommes de ce pays.

Résolu à quitter le royaume de Jérusalem, Pierre s'embarqua pour revenir en Europe. Cet esprit aventureux qui lui avait fait chercher des merveilles lui soufflait un vent plus doux et le petit hermitage, où il avait goûté des jours si paisibles, lui apparaissait sans doute comme une oasis au milieu des tracas du pouvoir. Ses compagnons de voyage étaient quelques bourgeois de la ville de Huy et quelques seigneurs de Brabant et du pays de Liége qui avaient quitté leurs foyers à sa voix. Parmi ces derniers on remarquait le sire de Clermont-sur-Meuse, qui fit par la suite plusieurs donations à son abbaye.

En pleine mer le navire qui les portait fut assailli par une horrible tempête. L'équipage et les pélerins avaient perdu courage : le désespoir était le pilote du malheureux navire. Pierre l'Ermite seul eut la force qu'il faut à l'homme de cœur dans les dangers. La même foi qui l'avait animé toute sa vie ne l'abandonna pas. Cet homme aimait les périls. Il rassura ses compagnons et leur fit promettre que si Dieu les sauvait ils bâtiraient à leur retour une église en l'honneur du Saint-Sépulcre et de Saint Jean-Baptiste. Le moine n'oubliait pas sa chapelle; c'était dans l'esprit de son temps.

La légende raconte que cette promesse était à peine faite que la tempête s'apaisa et que les flots plus calmes permirent aux pélerins de rejoindre le port.

Ils vinrent tous à Huy et arrivés dans cette ville ils prièrent Pierre l'Ermite d'accomplir le vœu qu'ils avaient fait pendant la tempête. Les plus riches mirent leur argent à sa disposition. Dans ce temps-là on avait encore du respect pour la foi jurée.

Le sire de Clermont-sur-Meuse fit don d'une terre située sur la droite de la Meuse. On y bâtit une église semblable à celle du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Pierre l'Ermite érigea à côté de cette église une abbaye; il fit suivre à ses moines la règle de Saint Augustin et mourut paisiblement au milieu d'eux à l'âge de soixante-deux ans.

Quelque temps avant sa mort il eut, lui moine, la fantaisie d'être enterré ailleurs que dans son couvent. Il voulut que son corps reposât *à l'air*. A cette nature mobile il fallait encore l'espace après sa mort. On respecta sa volonté, mais en 1140 ou 1142 son corps fut déterré, mis dans un cercueil de marbre et transporté en grande pompe dans la crypte de son abbaye de Neufmostier. De graves historiens racontent qu'une odeur suave sortit de sa bière et que sa longue barbe était encore aussi intacte que le jour de sa mort.

On grava sur la pierre tumulaire l'épitaphe suivante :

« *Inclita per merita clarus jacet hic eremita*
» *Petrus, qui vita vere fuit Israëlita.*
» *Hac modo Petre petra premeris, quamvis super æthra*
» *Vivere cum pietra Christo nedaris in æthra.* »

Cette pierre a disparu de la crypte. L'église et l'abbaye furent démolies pendant la révolution de 1793. C'était au tour d'une autre croisade à passer un niveau sur la terre, et, sanglante ironie, la tombe de celui qui remua le monde pour défendre le tombeau du Christ sert de borne à quelque champ.

Les reliques de Pierre furent conservées et transportées dans la cathédrale de Namur, mais le fait n'est pas tellement certain qu'on puisse l'affirmer.

De 1142 à 1633 le tombeau de Pierre l'Ermite, comme celui du Christ, fut fréquenté de jour en jour par une multitude de pélerins venus de tous les lieux. La légende raconte que ses reliques opérèrent des miracles. En 1633 on ouvrit le cercueil de marbre et les ossements encore entiers furent placés dans une châsse pour être exposés aux regards des pélerins.

M. le baron de Catus, dont la propriété est bâtie sur le ter-

rain occupé par le couvent de Pierre l'Hermite, a fait élever une colonne à ce dernier sur les lieux mêmes où il fut enterré. Voici les inscriptions singulières qui sont inscrites sur ce singulier monument :

« 1.er FACE. — DIEU.

» L'intolérant l'outrage, insulte à sa grandeur;
» Tel masque qu'il affecte, il n'est qu'un imposteur.
» *Pierre l'Hermite*. 1.re croisade 1099.

» 2.e FACE. — LES ILLUSIONS.

» Présent du créateur, sève de l'existence,
» Y survivre est l'écueil de l'être aimant qui pense.
» *Il a terminé sa carrière ici en* 1115.

» 3.e FACE. — LA LIBERTÉ!

» De ton culte idolâtre, au printemps on t'encense;
» Dès l'été, tu n'es plus qu'un vain mot d'espérance.
» *Son monument a été transporté à Rome en* 1634.

» 4.e FACE.

» Le siècle du progrès en tours de force abonde;
» L'humaine espèce entière, il la met au pilon,
» Et Racine, et Molière, et Rousseau, Fénélon,
» Ennuyeux barbouilleurs, et ce Voltaire immonde;
» Il vous fait d'un béguin dix bonnets de docteurs;
» La parole aux blancs becs, silence aux persifleurs.
» 1834.

» Soldat du pape Urbain, aux cris de *Dieu le veut*,
» Il a précipité l'Europe sur l'Asie;
» Le péril arrivé, sa sainte frénésie
» N'a plus trouvé qu'un cri : Croisés, sauve qui peut. »

Vous voyez, mon cher secrétaire, qu'il ne reste rien de Pierre l'Hermite et que le poétique Platon n'avait pas si grand tort de vouloir bannir les poètes de sa république. Il est vrai qu'il n'aurait pas mis une couronne de roses sur la tête de celui-ci en l'expulsant de son gouvernement et que s'il eût vécu du temps de Caligula il aurait, sans nul doute, dû effacer avec sa angue ces bouts rimés qu'il a bien voulu appeler des vers.

L'auteur, en disant que Pierre l'Hermite n'a plus trouvé que le cri de *Sauve qui peut*, fait allusion au siège d'Antioche, quand après avoir vu tailler en pièces par Soliman les troupes que lui et Gautier de Saint-Sauveur conduisaient sans connaissances stratégiques, il voulut fuir, mais en fut empêché par Tancrède qui lui fit jurer de n'abandonner l'entreprise qu'après sa réussite et d'où, suivant le chroniqueur liégeois, *il se sauva de la tuerie et trouva bon de se conserver pour une autre occasion.*

Quant au transport du monument à Rome, c'est un fait controuvé.

On m'a raconté de curieuses choses sur le monastère de Neufmostier; comme elles n'ont avec Pierre l'Ermite que des rapports indirects, je ne vous en parlerai pas.

Mais un fait curieux de l'histoire de Huy, c'est la fondation de l'abbaye de Clair-Lieu par Théodore de Celles, l'ami du fougueux Saint-Dominique et non moins fougueux que lui, et l'un des ardents promoteurs de l'horrible croisade contre les Albigeois. Il y finit ses jours dans un âge avancé.

N'est-il pas curieux de voir les deux auteurs de ces deux mémorables et sanglants événements, ériger une abbaye dans le même endroit et y terminer leurs jours.

Pas plus que du tombeau de *Pierre l'Hermite*, il ne reste rien de celui de Théodore de Celles. *Sic transit gloria mundi.*

*(Deuxième Lettre).*

Mon cher secrétaire,

Quand je vous disais que la Société eût mieux fait de choisir un vieil évêque communal que de choisir Pierre l'Ermite, n'avais-je pas raison? Voici un archéologue liégeois M. G.G.G.G. (dans ces 4 G reconnaissez M. Grandgagnage, conseiller à la cour d'appel de Liége) qui prêche une croisade contre Amiens et veut lui dérober l'honneur d'avoir donné naissance au promoteur des croisades.

Vous avez dû recevoir le dernier bulletin de l'Institut archéologique Liégeois dans lequel M. G.G.G.G. consacre une note à Pierre l'Ermite... Dans cette note il est parlé d'une découverte

qui jette un rayon dans la vie de notre Picard. Cette découverte, c'est le nécrologe de l'abbaye de Neufmostier, dont je vous ai entretenu dans ma dernière lettre. On y remarque à l'année 1117:

« Le huitième des ides de juillet est décédé dom Pierre, véné» rable prêtre et ermite (*heremita*) qui mérita d'être le premier » élu du seigneur, pour prêcher la sainte croix. De retour au » *pays natal* (*cum reversus fuit ad natale solum*) après la con» quête de la Terre Sainte, il satisfit à la demande de plusieurs » hommes nobles en fondant cette église en l'honneur du Saint» Sépulcre et de Saint-Jean-Baptiste. Il y choisit le lieu de sa » sépulture. »

Et partant de là, M. G.G.G.G. dit: « *Il est donc venu mourir sur le sol natal.* » Il était donc de Huy. « *Ce mot doit nous suffire.* » Ce mot ne me suffit pas à moi. Vous avez vu dans ma précédente lettre que Pierre l'Ermite avait habité le pays de Huy avant son départ pour la Syrie et que c'est dans son petit ermitage que lui vint l'idée de visiter les lieux saints. Dès longtemps donc il était connu dans la contrée, puisqu'il y avait passé une partie de sa jeunesse et rien de bien étonnant que le chanoine, auteur de l'article nécrologique sur Pierre, ait mis *sol natal.* N'était-il pas parti de son ermitage? N'y était-il pas revenu? Ne l'habitait-il pas depuis assez longtemps pour qu'un moine qui n'écrivait pas une biographie, mais un acte de décès, mît *sol natal* au lieu *de retour au pays qu'il avait quitté.* Cette preuve sans corollaire n'est pas une preuve.

Une chose plus sérieuse que la chronique de Saint-André de Bruges qui fait naître Pierre l'Ermite dans la Germanie inférieure, c'est la tradition locale qui fait naître notre moine aux environs de Liège (*Encyclopédie moderne, article Huy*, par M. A. d'Héricourt. *Paris. F. Didot.*). Je ne révoque pas en doute la tradition que rapporte M. d'Héricourt, mais j'ai parcouru le pays et personne ne m'en a parlé; on m'a bien raconté que Pierre vivait dans un ermitage, qu'il était mort en odeur de sainteté, mais aucune tradition orale ne m'a dit: « Il naquit ici. »

Quant à prétendre que les *l'Hermite* de Picardie qui se vantent

de descendre de Pierre sont plus ingénieux que véridiques, puisque Pierre l'Ermite s'appelait *Pierre Acher (Acheriensis)* et que le mot Hermite fut ajouté à son nom de baptême par le peuple enthousiaste de ses prédications, cela n'est pas juste. Ce nom de Pierre l'Ermite était devenu tellement célèbre que ses descendants durent plutôt tenir à ce nom qui leur donnait du relief qu'à celui de *Pierre Acher* qui était inconnu. Si Jeanne Hachette eut des héritiers, je suis persuadé qu'ils durent plutôt tenir à porter le surnom de leur mère que son véritable qui n'était pas du tout *Hachette*. Il peut très bien se faire que les généalogies des *l'Hermite* soient véritables et les condamner sans examen n'est pas judicieux.

Quant à la fondation de Neufmoustier, le nécrologe dont je vous ai parlé plus haut ne fait aucune mention de la légende dont je vous ai entretenu dans ma dernière lettre. Elle ne mérite pas moins d'être conservée comme tradition orale, et c'est à ce titre que je ne l'ai point passée sous silence.

La translation du corps de Pierre l'Hermite eut lieu, non en 1140 ou 1142 comme je vous l'ai dit, mais en 1242. Voici ce qu'en dit le nécrologe que possède M. Grandgagnage.

« En l'an de l'incarnation du Seigneur 1242, indiction quin-
» zième, le dix-septième des calendes de novembre, l'abbé Her-
» man et toute la communauté de Neuf-Moustier, touchés d'une
» inspiration divine, résolurent de transférer dans l'intérieur de
» leur église les restes de Pierre l'Hermite, qui, par un effet de
» son humilité, avait été inhumé au dehors dans un cercueil de
» pierre, recouvert ensuite d'un marbre tumulaire. Un prêtre
» leva du cercueil la dépouille mortelle en présence de l'abbé et
» de tous les religieux du monastère, faisant cercle à l'entour.
» On trouva que sa tête avait la tonsure cléricale à la manière
» des moines. Les cheveux blancs et crépus abondamment ré-
» pandus autour de la couronne. Un cilice, qui nous a paru tissu
» de poils de chameau, enveloppait les reins. On transporta ces
» restes avec pompe, et on les descendit dans la crypte de l'église
» au bruit de toutes les cloches, avec solennité de messes, l'abbé

» et le prieur célébrant en personne les offices des morts. D'après » l'antique usage, on plaça dans sa tombe un calice de plomb » plein de vin pur, en signe du sacerdoce. »

M. Grandgagnage finit cet article par ces lignes : « Je déclare » souscrire pour cent francs aux frais de la statue que la ville de » Huy, aidée de la province et du gouvernement, ne peut man- » quer d'élever un jour à la mémoire de *son héroïque fils.* »

Vous voyez jusqu'où conduit la statuomanie. Maintenant Pierre Acher *(Petrus Acheriensis)* autrement dit *petit Pierre*, *Coucoupète*, ou *Pierre l'Hermite* est-il Picard ? Est-il Liégeois ? Est-il né à Amiens? Est-il né à Huy ? A défaut des chroniqueurs qui se taisent, la Commission devrait bien, avant l'inauguration de la statue faire des recherches dans quelques dépôts d'archives, afin que l'on ne nous appelle pas voleurs de grands hommes. Nous en avons assez pour ne dépouiller personne et la vérité est une rop belle chose pour craindre de la dire même aux dépens de 'amour-propre.

---

## Notice sur M. Bresseau, par M. le baron de Septenville, membre non résidant.

Messieurs,

Plus à portée que tout autre de nos collègues, par suite de mes relations habituelles avec Poix, mon chef-lieu de canton, d'apprécier la vie de l'estimable M. Bresseau, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de rendre un hommage public à l'homme de science et de bien que nous avons perdu.

Heureux si je puis obtenir votre approbation par ce simple mais véridique éloge.

Né à Poix (Somme), le 8 octobre 1778, M. Bresseau (Pierre-François), y est décédé le 4 juin 1852, à l'âge de 73 ans, juste un mois après que l'incendie de maisons voisines de la sienne, était venu la nuit effrayer son esprit et bouleverser ses sens.

Les préoccupations constantes de ce vétéran de nos Membre correspondants furent l'étude et la bienfaisance. Rien ne reposai mieux son esprit, fatigué d'une journée entière d'application

que de trouver le soir l'occasion d'adoucir le sort de quelques malheureux. Que de fois ne le vit-on pas partager son feu, son pain, son argent, son lit même, avec ceux dont l'infortune était à ses yeux la plus sûre recommandation? Et, ce qui doit surtout faire admirer les sublimes élans de ce cœur généreux, c'est que c'était sur son strict nécessaire qu'il prélevait presque chaque jour, la part de l'hospitalité. Aussi la mémoire de ce philanthropique et modeste vieillard, qui laissa peu après lui, parce qu'il donna toute sa vie, restera à jamais gravée dans le cœur de ses concitoyens. Vous serez heureux, j'aime à l'espérer, Messieurs, de vous associer à des regrets si bien mérités et de reconnaître que les travaux de notre laborieux doyen ont des titres réels à nos éloges, comme sa personne à nos sympathiques respects ; et pour mieux lui en prouver toute l'étendue, nous ne divulguerons pas davantage les secrets de ce cœur d'élite ; nous rendrons ainsi un hommage plus complet à la modestie si rare, à l'humilité si chrétienne qui portaient notre collègue à désirer que ses bienfaits ne fussent connus que de ceux qui en étaient l'objet.

M. Bresseau était trop désinteressé, Messieurs, trop adonné aux sciences et à la littérature pour réussir dans la carrière industrielle. Aussi l'embrassa-t-il deux fois sans succès et la quitta-t-il avec honneur pour les fonctions administratives où il fut plus heureux; car il y laissa, après avoir été quatorze ans (de 1816 à 1830) adjoint à la mairie de sa ville natale, les plus honorables et les plus paternels souvenirs.

Le plus illustre enfant dont la ville de Poix ait le droit de s'énorgueillir, M. le docteur Barbier, fut le camarade de collége et resta constamment l'ami de M. Bresseau. Toujours heureux de se revoir, ils aimaient de temps en temps à faire diversion à leurs occupations mutuelles pour se réunir, tantôt à Amiens, tantôt à Poix, et épancher dans leurs cœurs, habitués dès l'enfance à s'entendre, les secrets intimes de leurs anciens souvenirs et de leurs nouvelles études. Un serrement de main confondait l'opulente position du docteur et l'honorable pauvreté de l'antiquaire.

M. Bresseau fut un des premiers, Messieurs, à donner dans notre département l'éveil des études archéologiques, le goût des objets d'art et d'antiquité. Aussi, dès sa fondation, notre Société s'empressa-t-elle de l'admettre dans son sein en qualité de Membre correspondant. Son premier Mémoire *sur les Campements des Romains dans la partie sud-ouest de la Picardie, lors de la deuxième campagne de César*, date de votre première séance solennelle, du 5 juillet 1837 (il y a seize ans), alors que vous débutiez sous le titre trop modeste de Société d'Archéologie du département de la Somme.

Tout en rendant justice aux études consciencieuses et à l'érudition de l'auteur, vous lui reprochâtes de s'être un peu trop attaché aux étymologies des noms de lieux, et pas assez à réfuter les assertions de ceux qui avaient traité ce sujet avant lui (1). M. Bresseau se montra également reconnaissant de vos encouragements et de vos bienveillantes observations.

Dans la même séance, M. Bresseau vous soumit un exposé détaillé et très-curieux de ses recherches et de ses travaux *sur les Antiquités de l'église et de la ville de Poix* (2). C'est dans cet ouvrage, Messieurs, qu'on commence à entrevoir chez notre collègue cet entraînement patriotique vers tout ce qui peut tourner à l'illustration de sa ville natale.

C'est surtout dans son dernier ouvrage sur les *Médailles gauloises et le Druidisme* (3), que M. Bresseau me semble s'être abandonné à l'idée de rechercher une origine antique et glorieuse pour le berceau de son enfance. Fidèle à la devise constante de ses écrits :

*Honorer son pays, c'est remplir un devoir*,

cet enthousiaste archéologue saisit avec complaisance les rapports étymologiques de quelques noms propres et les preuves

(1) *Mémoires de la Société d'Archéologie du département de la Somme*, tome 1er, page 51.

(2) Ibid. pages 72 et 73.

(3) Quatre petits volumes manuscrits. 1852.

numismatiques de plusieurs légendes, pour faire de Poix une des Oppides les plus florissantes des Gaules.

Sans entrer dans des details que ne comporte pas cette légère esquisse, et que ne me permettraient d'ailleurs ni la rapide lecture de cette œuvre qui ne m'a été confiée que quelques jours, ni mes faibles connaissances numismatiques, je terminerai, Messieurs, en vous exposant succinctement le fait historique le plus saillant et le plus empreint de cette adoration patriotique qui semblait électriser et rajeunir l'imagination de notre vénérable doyen.

M. Bresseau, par des discussions historiques aussi nombreuses que savantes, et par l'interprétation des médailles gauloises, parvient à établir que les noms de *Picardie* et de *Poix* viennent de *Picon*, un des meilleurs généraux des successeurs d'Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine.

« Une partie de l'armée de Démétrius, mécontente, dit-il, de
» la prise de Gaza par Ptolémée (1), se révolta. Ces soldats,
» ayant proclamé Picon leur chef, s'embarquèrent avec lui sur
» la flotte dont ils s'étaient emparés, gagnèrent l'Océan dont la
» voie venait d'être frayée, et vinrent débarquer, vers l'an 312
» avant notre ère, sur les côtes occidentales de la Gaule, où ils
» fondèrent entre l'Amiénois, le Beauvaisis et la Neustrie, un
» établissement et une forteresse qu'ils appelèrent Πιχων, du
» nom de leur général. »

M. Bresseau voit enfin une consécration définitive de ce fait dans l'union inséparable du coin mécédonien aux symboles druydique sur la monnaie du nord de la Gaule.

La juste considération acquise au caractère et aux lumières de notre estimable collègue, me convaincrait certainement de la véracité du fait historique, si je ne craignais d'y voir encore l'effet de sa propension à s'attacher trop aux étymologies des noms propres et l'extension involontaire de sa fibre patriotique, toutes les fois qu'il s'agit de sa ville de Poix.

Ne serait-ce pas ici le moment, Messieurs, de vous soumettre

(1) La bataille de Gaza et la prise de cette ville par Ptolémée, sont racontées par Diodore de Sicile.

pour *Poix* l'étymologie qui m'a toujours semblé la plus simple et la plus rationnelle : c'est de le faire dériver de ποδοι (datif de πουσ, ποδοσ), *au pied d'une montagne*, qui est la véritable situation topographique de cette ville. La disparition du delta est analogue à celle des mots ροδη, ροδον, rosier, rose. Plusieurs auteurs ont adopté cette même étymologie, en faisant venir Poix du latin *podium* (1), en gaulois *pod, le pied d'une montagne*, dont la racine est aussi du grec πουσ, ποδοσ. Enfin, dans plusieurs vieilles inscriptions, on trouve Poix écrit *Poy*, *Poi*, par trois lettres seulement.

Mais en voilà assez, Messieurs, de cette petite digression que je vous prie d'excuser. Je reviens à mon sujet. M. Bresseau a encore laissé beaucoup de notes et de commentaires sur les Saintes Écritures et sur la Bible polyglotte d'Anvers, dont il avait acquis un exemplaire pour s'entretenir dans la connaissance des langues grecque et hébraïque qu'il aimait à cultiver.

Quelques autres ouvrages religieux et archéologiques paraissent avoir été les uns brûlés, les autres détériorés et perdus, par suite des mesures de sauvetage nécessitées pour la préservation des maisons qui furent incendiées à Poix, le 4 mai 1852, dans le quartier habité depuis longtemps par M. Bresseau.

Pieux et sévère pour lui, indulgent et généreux pour les autres, rien ne me semble mieux résumer, Messieurs, cette carrière longue et exceptionnelle, vouée tout entière à la religion, à la science et à l'humanité, que ce vers de Virgile, pris si à propos par Bernardin de Saint-Pierre pour épigraphe de ses œuvres :

*Miseris succurrere disco.*

Ainsi la mémoire de notre digne collègue nous fournirait une nouvelle preuve que la bienfaisance est la compagne accoutumée du savoir, s'il en était besoin près de vous, mes chers collègues, qui savez si bien mettre en pratique cette sainte vérité.

Lignières-Châtelain, 2 juillet 1853.

(1) De Valois, *de Podiis*, et Ménage, *Dictionnaire étymologique*.

(2) Bullet, *Dictionnaire celtique*.

## LOTERIE PICARDE

## Pour la construction d'un Musée monumental à Amiens.

---

**Arrêté municipal concernant le 1.er Tirage.**

Le MAIRE de la Ville d'Amiens, Député au Corps Législatif;

Vu les arrêtés de M. le Préfet de la Somme des 12 mars et 24 décembre 1852, qui autorisent, aux conditions qui y sont exprimées, la Société des Antiquaires de Picardie à ouvrir une Loterie d'UN MILLION DE FRANCS pour la construction d'un Musée monumental à Amiens;

Vu la dépêche du 29 juillet 1853, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur proroge le 1.er tirage au 15 août prochain, jour de la Fête de S. M. l'Empereur, prorogation qui permettra à la Commission d'achever sa liquidation en faisant rentrer les billets qui sont restés en dépôt;

Vu la loi du 21 mai 1836, ensemble l'ordonnance royale du 29 mai 1844, qui attribue à l'administration municipale la surveillance du tirage des loteries autorisées par le gouvernement;

Vu la lettre en date du 29 juillet 1853, par laquelle M. le Président de la Commission, instituée par M. le Préfet de la Somme pour l'administration de la Loterie Picarde, propose diverses dispositions destinées à réglementer le 1.er tirage de cette Loterie;

Considérant qu'il est essentiel d'arrêter les mesures propres à offrir au public toutes les garanties qui conserveront à la Loterie Picarde le caractère de confiance qui l'a constamment entourée;

ARRÊTE :

Article 1er. — Le premier tirage de la Loterie Picarde aura lieu le 15 août 1853, à 2 heures de relevée, en séance publique, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens.

Art. 2. — Le tirage sera effectué d'après le mode proposé par la Commission de la Loterie Picarde.

En conséquence, il sera fait usage de six roues établies sur le même axe et qui fonctionneront simultanément.

La première roue destinée à exprimer les centaines de mille renfermera les boules 0, 1, 2, 3, 4, 5.

Les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième roues contiendront chacune dix boules portant les chiffres, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 pour exprimer les dizaines et les unités de mille, comme les centaines, dizaines et unités simples, suivant le rang que ces roues occuperont.

La réunion des six boules formera le nombre du billet gagnant.

Le chiffre 600,000 sera, de convention expresse, formé des six zéros venant à sortir au tirage.

Art. 3. — Des enfants de l'Hospice Saint-Charles seront, avec l'agrément de l'administration des Hospices, préposés au tirage des boules.

Art. 4. — Le même billet ne pourra gagner qu'un seul lot au premier tirage ; en conséquence, si le même nombre venait à sortir deux fois, la seconde opération serait annulée.

Art. 5. — Les lots seront tirés et gagnés dans l'ordre du catalogue publié par la Commission administrative de la Loterie Picarde et dont un exemplaire signé de MM. les Président et Secrétaire de cette Commission, sera déposé tant à la Préfecture de la Somme qu'à la Mairie d'Amiens.

Art. 6. — Le procès-verbal du tirage sera dressé en triple minute par M. le Secrétaire de la Commission de la Loterie Picarde, M. le Secrétaire de la chambre de Commerce d'Amiens, autorisé à cet effet par cette chambre, et M. le Secrétaire de la Mairie.

Après avoir été collationnées, ces minutes seront signées du Maire, de M. le Président de la Commission et de leurs rédacteurs.

Art. 7. — M. le Receveur municipal d'Amiens sera, en qualité de trésorier-gérant de la Loterie Picarde, chargé de proclamer les numéros sortants.

Art. 8. — Conformément à l'arrêté de M. le Préfet de la Somme, du 24 décembre 1852, les lots qui viendraient à écheoir à un billet non vendu et resté en la possession de la Commission de la Loterie, seront reportés au second tirage en sus de la valeur de 150,000 qui lui est affectée.

En conséquence la veille du tirage, un relevé de tous les billets non vendus sera, suivant la proposition de la Commission administrative de la Loterie Picarde, déposé aux Secrétariats de la Préfecture et de la Mairie et tenu à la disposition du public qui pourra en prendre communication.

Art. 9. — Afin de laisser à la Commission la faculté de contrôler les billets qui seront présentés comme billets gagnants, les lots ne seront délivrés par les soins de l'administration municipale que quinze jours après le dépôt à la mairie du billet dont il sera délivré un récépissé.

Le billet sera rendu afin qu'il puisse concourir au second tirage. La livraison du lot sera constatée au moyen d'un timbre qui sera appliqué sur ce billet.

Art. 10. — Chaque opération du tirage sera immédiate-

ment rendue publique par l'exhibition, à l'une des croisées de l'Hôtel-de-Ville, du numéro sorti. Le résultat du tirage sera en outre publié et affiché.

Art. 11. — Le présent arrêté sera soumis à l'approbation de M. le Préfet, puis imprimé, publié et affiché.

*Fait à l'Hôtel-de-Ville d'Amiens, le* 30 *juillet* 1853,

Vu et approuvé : *Le Préfet*, *Le Maire*,

L. DE TANLAY. ALLART.

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA 1.re SÉANCE.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le quinze du mois d'août, à trois heures de relevée, la Société des Antiquaires de Picardie a procédé, sur la place de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens, au premier tirage de la Loterie picarde, sous la présidence de M. Allart, maire de la ville, député au Corps législatif, et en présence de M. le comte de Tanlay, préfet de la Somme, du Corps municipal, de M. le Lieutenant-Colonel et de MM. les Officiers de la garde nationale, de divers Fonctionnaires de l'ordre civil et militaire, et d'une nombreuse assemblée convoquée à cet effet par le son de la grosse cloche du beffroi.

Une estrade avait été disposée contre la façade de l'Hôtel-de-Ville; elle était décorée du buste de S. M. l'Empereur et d'écussons aux armes de la Société des Antiquaires de Picardie et de la ville d'Amiens.

Les autorités qui étaient réunies dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville ont été amenées par un détachement d'honneur fourni par la garde nationale, sur l'estrade qui avait été préparée en face de celle où le tirage devait avoir lieu.

Les Membres de la Commission de la Loterie picarde ont pris place sur cette dernière estrade.

M. le Maire ayant déclaré la séance ouverte, M. Rigollot, président de la Société des Antiquaires de Picardie, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» La Société des Antiquaires de Picardie a désiré que le premier tirage de la Loterie dont le privilège lui a été concédé par la bienveillance du Gouvernement, se fit le jour de la fête de l'Empereur. C'est en effet pour elle une heureuse occasion d'exprimer publiquement son extrême reconnaissance pour la faveur toute particulière qui a été accordée, non pas seulement à la Société des Antiquaires à qui ne revient que le mérite de l'avoir sollicitée et obtenue, mais à la ville d'Amiens, en la faisant jouir du bénéfice d'une loterie destinée à la construction d'un musée.

» Grâce à la constante loyauté apportée dans son administration, à la juste confiance qu'elle inspire à tous, au concours empressé de nos concitoyens, à l'appui que lui a toujours prêté M. le Préfet, à la beauté, à la valeur des lots offerts aux souscripteurs, nous sommes certains d'un succès complet ; il ne nous reste actuellement aucun des six cents mille billets sur lesquels va se faire le 1.er tirage.

» Dans un avenir peu éloigné, la ville d'Amiens sera dotée d'un musée monumental qui, nous l'espérons, sera une de ses gloires, d'un édifice qui sera tel que jamais notre cité, quelque besoin qu'elle en eût, n'aurait conçu la pensée de pouvoir en élever un pareil avec des ressources ordinaires ou extraordinaires, même en recourant à un emprunt. Nous désirons que, consacré au culte des beaux-arts, il soit une de leurs œuvres les plus remarquables et les plus achevées ; nous voulons que lorsqu'on fera mention de la ville d'Amiens, on en cite avec admiration la cathédrale et le musée, l'une, monument gigantesque des siècles passés, l'autre, production aussi parfaite que possible d'une époque éclairée et progressive.

» Quand l'architecture et la sculpture auront épuisé leurs efforts

pour embellir ce monument, on inscrira sur son fronton que la ville d'Amiens en est redevable à Napoléon III, qu'elle ne le possède que par suite d'un acte spécial de son Gouvernement, témoignage éclatant de la haute protection qu'il accorde aux arts de la paix.

» Le cachet du génie est de savoir tout embrasser, d'aimer le beau comme le bien, de s'intéresser à ce qui est utile non moins qu'à ce qui élève l'âme et enfante de généreuses pensées.

» Aussi à peine l'Empereur a-t-il rétabli l'ordre, assuré la paix, procuré le travail aux classes laborieuses par le moyen le plus efficace, en rendant la sécurité au commerce et à l'industrie, qu'avec cette volonté énergique qui le caractérise, il ordonne de terminer le Louvre, jadis palais des rois, aujourd'hui palais des beaux-arts, monument admirable que l'Europe entière nous envie, et qui, après tant d'années, restait toujours inachevé.

» Les immenses travaux qui s'exécutent actuellement à Paris, preuve de l'amour de Napoléon pour les grandes et belles choses, pour ce qui frappe l'imagination, forme le goût, éclaire l'esprit, rappellent les plus heureuses époques de l'histoire de l'humanité, celles dont les souvenirs impérissables et les moindres restes sont un constant sujet d'études et d'imitation.

» Qui ne cite les siècles de Périclès, d'Auguste, des Médicis, de François I.er et de Louis XIV : immortels surtout parce qu'ils ont protégé les lettres et les arts, parce que leurs noms s'associent aux chefs-d'œuvres de l'esprit humain.

» Il est temps que dans nos provinces on apprenne aussi à connaître la valeur de ces créations du talent, qu'on se familiarise avec les nobles produits de l'art qui ne peuvent rester toujours le privilège exclusif des capitales. Que d'actions de grâces n'avons nous pas à déposer au pied du trône, de ce qu'il nous est permis de mettre bientôt, sous ce rapport, Amiens au niveau des villes les plus favorisées.

» Puisque j'ai l'honneur de parler, au nom de la Société des Antiquaires, j'ajouterai que l'Empereur et l'Impératrice ont bien voulu accorder au projet que nous avons conçu d'ériger une statue à Pierre l'Ermite, l'éloquent promoteur des croisades, la

plus haute sanction qu'il nous fût permis d'espérer, en nous autorisant à placer leurs noms à la tête de la liste des souscripteurs. Tout ce qui intéresse la gloire de la France est assuré de leur auguste protection. »

Après ce discours, M. le Maire s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» La cérémonie qui nous rassemble, se rattache trop directement à l'embellissement de cette cité, pour que l'administration municipale ne soit pas heureuse de s'y associer. Une loterie, au capital d'un million, dont le produit doit être affecté à l'élévation d'un monument consacré aux sciences et aux arts, forme l'objet de cette cérémonie ; on comprend dès lors ce que nous devons y attacher d'importance.

» Née au milieu de nombreuses difficultés d'exécution, la Loterie Picarde, dont le 1.er tirage va avoir lieu, paraissait devoir atteindre difficilement le but auquel elle était destinée. Ce n'était pas chose facile, en effet, que de placer un million de billets, de stimuler le zèle général et de faire concourir le public à l'élévation d'un monument qui, pour être digne de son objet, nécessite des ressources supérieures à celles du budget communal.

» Ces conditions se trouvent pourtant aujourd'hui en pleine voie de réalisation ; d'après les comptes du trésorier de la Loterie, près de six cents mille billets sont déjà placés ; des demandes nombreuses sont encore adressées ; et il ne paraît pas douteux qu'entre le premier et le second tirage ce qui restera de billets ne soit facilement écoulé.

» Nous devons ce résultat d'abord à l'initiative de la Société des Antiquaires de Picardie, qui, tout en s'occupant de travaux d'érudition, sait encore trouver le moment de se livrer au culte des arts et des grands souvenirs ; qui a dernièrement élevé une magnifique statue à l'illustre Du Cange, et qui s'occupe en ce moment d'un monument en l'honneur de Pierre l'Ermite.

» Nous le devons surtout, ce résultat prospère, à la Commis-

sion de la Loterie Picarde, sortie d'ailleurs, du sein de la Société des Antiquaires, qui a accepté avec dévouement la mission de mener à bonne fin cette œuvre d'utilité publique: par l'esprit d'ordre et de sagesse, de probité qui a constamment dirigé ses opérations et auquel l'autorité a accordé estime et confiance, elle a puissamment contribué au succès de l'entreprise.

» Grâce à ses généreux efforts, la ville d'Amiens se trouvera dotée, dans un avenir peu éloigné, d'un nouvel édifice monumental qui en sera l'ornement et qui en attirant les étrangers dans ses murs deviendra, nous aimons à le penser, l'une des sources de sa prospérité.

» Que la Société des Antiquaires de Picardie à laquelle nous sommes redevables de cette grande œuvre, veuille bien ici recevoir l'expression de nos sympathies et de notre reconnaissance; elle a bien mérité de la cité!

» Messieurs, le gouvernement en concédant à la ville d'Amiens la loterie dont nous nous occupons, lui a accordé une insigne faveur que d'autres villes ont en vain sollicitée. Quel jour plus heureux nous permettrait d'en témoigner notre gratitude à l'Empereur, que celui où la France entière en célébrant sa fête, appelle sur lui les bénédictions du ciel.

» La ville d'Amiens sait apprécier les bienfaits que son commerce a recueillis du régime d'ordre et de paix qui a succédé aux pénibles appréhensions du passé; elle n'ignore pas que c'est à la haute sagesse de Sa Majesté qu'elle doit le calme et la prospérité dont la France jouit.

» Puisse la Providence conserver des jours qui intéressent si visiblement le bonheur du pays!

» Puisse aussi l'Empereur adhérer au respectueux désir que lui a récemment exprimé l'administration municipale, et venir bientôt dans cette cité recevoir l'hommage de notre profond dévouement pour son auguste personne! »

Lecture a été ensuite donnée par M. Garnier, secrétaire de la Commission, de l'arrêté municipal du 30 juillet

dernier, qui fixe le mode et les conditions du tirage. Puis, sur l'invitation de M. le Président de la Commission de la Loterie picarde, M. le Maire d'Amiens, M. Gannon, capitaine au 48.e de ligne, chevalier de la Légion-d'Honneur, et M. Yvert, rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre* et secrétaire de la Société des Amis des Arts, se sont approchés de la machine composée de six roues reposant sur le même axe et destinées à renfermer les boules préparées pour le tirage. Chacune de ces roues ayant été successivement ouverte, ces Messieurs ont constaté qu'elles étaient entièrement vides et construites d'une façon identique sans creux ni cavités.

Passant ensuite à l'examen des boules, MM. les Commissaires ont reconnu qu'elles étaient toutes du même volume et qu'elle ne portaient d'autre signe distinctif que le numéro qui leur était propre et qui était peint sans aucun relief.

Après cette constatation, chaque série de boules a été jetée par ordre de numéro dans la roue à laquelle elle était destinée.

Cette opération étant faite, les six roues ont été immédiatement fermées, et MM. les Commissaires ont signé en cet endroit le présent procès-verbal pour constater le résultat de la mission qu'ils avaient bien voulu accepter.

Signé : ALLART, E. YVERT, GANNON.

Après quoi la machine a été immédiatement mise en mouvement par deux sergents de ville, et six enfants de l'hospice St.-Charles en ont extrait chacun une boule dont le rapprochement a formé le numéro auquel le premier lot a été adjugé.

7.*

Les boules ayant été ensuite jetées dans les roues et la machine ayant subi plusieurs tours de rotation, six nouvelles boules ont été extraites pour former le nombre gagnant le second lot.

Cette opération s'est ainsi continuée jusqu'au cent soixante-dixième nombre auquel devait écheoir le dernier lot.

Chaque numéro sortant a été inscrit par chacun des trois Secrétaires de l'assemblée désignés à cet effet par l'arrêté du 30 juillet dernier, puis proclamé au peuple par M. Guerlin, receveur municipal, trésorier-gérant de la Loterie picarde, et répété ensuite en gros caractères par un tableau servant d'indicateur et qui était disposé à cet effet sur l'estrade du tirage.

Ces numéros sont sortis dans l'ordre suivant :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 583,303 | 16 | 463,866 | 31 | 250,692 |
| 2 | 079,025 | 17 | 134,406 | 32 | 452,294 |
| 3 | 377,520 | 18 | 290,370 | 33 | 355,160 |
| 4 | 307,600 | 19 | 297,230 | 34 | 080,447 |
| 5 | 046,850 | 20 | 470,834 | 35 | 516,276 |
| 6 | 476,224 | 21 | 254,484 | 36 | 252,968 |
| 7 | 549,713 | 22 | 586,179 | 37 | 157,998 |
| 8 | 221,549 | 23 | 486,868 | 38 | 369,512 |
| 9 | 094,951 | 24 | 047,577 | 39 | 265,322 |
| 10 | 503,560 | 25 | 146,642 | 40 | 434,077 |
| 11 | 359,356 | 26 | 590,758 | 41 | 407,151 |
| 12 | 491,071 | 27 | 347,976 | 42 | 071,871 |
| 13 | 549,610 | 28 | 281,858 | 43 | 374,589 |
| 14 | 592,647 | 29 | 359,582 | 44 | 566,828 |
| 15 | 326,136 | 30 | 217,985 | 45 | 280,952 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 46 | 126,922 | 76 | 032,430 | 106 | 480,571 |
| 47 | 043,154 | 77 | 588,686 | 107 | 022,600 |
| 48 | 022,696 | 78 | 094,005 | 108 | 302,643 |
| 49 | 508,577 | 79 | 508,071 | 109 | 562,322 |
| 50 | 512,956 | 80 | 221,381 | 110 | 569,376 |
| 51 | 410,664 | 81 | 275,183 | 111 | 546,508 |
| 52 | 273,813 | 82 | 096,948 | 112 | 091,773 |
| 53 | 594,356 | 83 | 047,736 | 113 | 015,849 |
| 54 | 091,081 | 84 | 039,770 | 114 | 265,927 |
| 55 | 029,762 | 85 | 591,682 | 115 | 106,508 |
| 56 | 198,170 | 86 | 595,666 | 116 | 188,340 |
| 57 | 222,292 | 87 | 314,415 | 117 | 095,276 |
| 58 | 300,934 | 88 | 191,312 | 118 | 201,139 |
| 59 | 025,126 | 89 | 082,660 | 119 | 501,633 |
| 60 | 457,116 | 90 | 203,642 | 120 | 317,945 |
| 61 | 189,053 | 91 | 066,694 | 121 | 526,516 |
| 62 | 202,716 | 92 | 033,169 | 122 | 344,067 |
| 63 | 041,018 | 93 | 573,246 | 123 | 599,645 |
| 64 | 332,257 | 94 | 361,140 | 124 | 246,399 |
| 65 | 328,923 | 95 | 494,136 | 125 | 392,971 |
| 66 | 050,730 | 96 | 328,557 | 126 | 544,390 |
| 67 | 509,852 | 97 | 303,459 | 127 | 278,965 |
| 68 | 413,488 | 98 | 188,134 | 128 | 027,820 |
| 69 | 000,622 | 99 | 535,127 | 129 | 211,894 |
| 70 | 086,800 | 100 | 233,190 | 130 | 501,998 |
| 71 | 455,357 | 101 | 020,137 | 131 | 278,832 |
| 72 | 082,057 | 102 | 225,682 | 132 | 199,574 |
| 73 | 133,906 | 103 | 054,877 | 133 | 351,396 |
| 74 | 566,979 | 104 | 302,344 | 134 | 504,927 |
| 75 | 316,580 | 105 | 322,774 | 135 | 056,107 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 136 | 285,079 | 148 | 172,541 | 160 | 303,240 |
| 137 | 302,409 | 149 | 210,314 | 161 | 579,574 |
| 138 | 302,182 | 150 | 580,845 | 162 | 262,986 |
| 139 | 452,761 | 151 | 453,517 | 163 | 200,423 |
| 140 | 317,274 | 152 | 571,475 | 164 | 009,757 |
| 141 | 424,930 | 153 | 454,591 | 165 | 073,190 |
| 142 | 537,193 | 154 | 053,069 | 166 | 370,806 |
| 143 | 515,940 | 155 | 344,272 | 167 | 155,614 |
| 144 | 583,225 | 156 | 039,306 | 168 | 287,205 |
| 145 | 048,768 | 157 | 111,117 | 169 | 243,673 |
| 146 | 159,760 | 158 | 137,125 | 170 | 423,528 |
| 147 | 042,747 | 159 | 160,729 | | |

Le cent soixante-dixième lot étant le dernier de ceux qui devaient être tirés, la clôture de la séance a été prononcée par M. le Maire, à cinq heures précises de relevée.

Et il a été immédiatement procédé par les Secrétaires au récollement des numéros sortis. Cette vérification ayant été faite, le présent procès-verbal a été signé par le Maire et le Président de la Société des Antiquaires de Picardie, le Président de la Commission de la Loterie picarde et chacun des Secrétaires de l'Assemblée.

Signé : Allart, Rigollot, président de la Société des Antiquaires de Picardie, Ch. Dufour, président de la Commission de la Loterie picarde, J. Garnier, secrétaire de la Commission de la Loterie, Lamy, secrétaire de la Chambre de commerce, E. Billoré, secrétaire de la Mairie d'Amiens.

**Projet de concession par l'Etat à la Société des Antiquaires de Picardie, d'une portion de l'ancien Arsenal d'Amiens pour y élever un Musée monumental.**

ENQUÊTE.

Le Préfet de la Somme, officier de la Légion-d'Honneur;

Vu le placet présenté le 29 septembre dernier par la Société des Antiquaires de Picardie, à sa Majesté l'Empereur, lors de son passage à Amiens, aux fins d'obtenir la concession directe et moyennant un prix amiablement réglé d'une partie des terrains domaniaux de l'ancien Arsenal, pour y élever un Musée monumental;

Vu la lettre de S. Ex. M. le Ministre des finances, en date du 6 de ce mois, et ainsi conçue :

« Monsieur le Préfet,

» J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un placet par » lequel la Société des Antiquaires de Picardie sollicite la » concession directe et moyennant un prix amiablement » réglé d'une partie des terrains domaniaux de l'ancien » Arsenal d'Amiens, sur lesquels la Société se propose de » faire élever un Musée monumental. L'Empereur m'a » remis directement ce placet en me manifestant son in- » tention d'y donner une suite favorable.

» Un décret du 18 juillet 1851 ayant reconnu à la So- » ciété des Antiquaires de Picardie le caractère d'établis- » sement d'utilité publique, je pense que la concession » demandée peut avoir lieu par application de la loi du 3 » mai 1841. »

» Je vous prie, en conséquence, de faire procéder sans

» retard aux formalités préalables de l'expropriation telles
» qu'elles sont déterminées par le titre 2 de cette loi. »

Vu le plan du terrain joint au placet présenté par la Société des Antiquaires ;

Vu la loi du 3 mai 1841, titre 2;

ARRÊTE :

Art. 1.er — Le plan du terrain domanial dépendant de l'ancien Arsenal d'Amiens, situé rue des Rabuissons, et dont la cession est nécessaire pour la construction d'un Musée monumental projeté par la Société des Antiquaires de Picardie, sera déposé le 11 octobre courant à la Mairie d'Amiens, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Art. 2. — Un avertissement annonçant ce dépôt sera immédiatement publié et affiché à la porte de l'ancien Arsenal, de l'église Cathédrale et de l'Hôtel-de-Ville, par les soins et à la diligence de M. le Maire.

Il sera en outre inséré dans le journal le *Mémorial d'Amiens*.

Art. 3. — M. le Maire certifiera que les publications e affiches prescrites par l'article précédent ont eu lieu conformément à la loi.

Art. 4. — Le plan ci-dessus indiqué sera déposé à la Mairie d'Amiens pendant les huit jours qui suivront les affiches, publications et insertions mentionnées en l'art. 2.

Art. 5. — Pendant ce délai, toutes personnes seront admises à prendre, sans déplacement, communication dudit plan.

Art. 6. — M. le Maire d'Amiens mentionnera sur un

procès-verbal qu'il ouvrira à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui seront faites verbalement par les parties intéressées, et les requerra de les signer ; il annexera à son procès-verbal les déclarations et réclamations qui lui seront adressées par écrit.

Fait à Amiens, le 8 octobre 1853.

L. DE TANLAY.

---

### PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

La Société vient de terminer l'impression des coutumes locales du bailliage d'Amiens, par la publication de la dernière livraison qui renferme les tables. Cet ouvrage, qui forme 2 gros volumes in-4.° de près de 1,500 pages, a été entrepris en 1845, et son auteur, M. Bouthors, est parvenu, avec autant de zèle que de science à achever cette publication, pour laquelle la Société n'a reculé devant aucun sacrifice.

L'impression du tom. XII des Mémoires est complètement terminée ; il comprend la première partie de l'ouvrage de M. Cocheris que la Société a couronné dans sa séance publique de 1852. C'est le catalogue analytique et raisonné des manuscrits renfermés dans les diverses bibliothèques publiques de Paris et qui concernent l'histoire de Picardie. Ce précieux inventaire d'une utilité pratique, et dans lequel les matériaux sont classés par ordre alphabétique de noms de lieux, sera continué dans le tom. XIII où la lettre C sera achevée. L'importance de cette publication qui ne formera pas moins de trois volumes ne permettait point aux ressources si modiques de la Société de l'achever dans une seule année.

Le tom. XIII, actuellement sous presse, renfermera en outre une notice de M. Deschamps de Pas, sur les monnaies de Ponthieu, un travail de M. Darsy sur Gamaches et ses Comtes, un mémoire de M. l'abbé de Santerre sur le culte des Fontaines dans le département de l'Oise, un rapport de M. Breuil sur le même sujet, des lettres archéologiques de M. Labourt sur le château de Lucheux, etc.

Le tom. XII et la dernière livraison *des Coutumes Locales* sont actuellement en distribution.

---

### MEMBRES ADMIS.

#### TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM. Amédée de Poucques d'Herbinghen, conseiller à la cour impériale d'Amiens.
Rimbault (Marie-Gabriel), négociant.
Vion, licencié ès-lettres, chef d'institution.

#### TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. Douet d'Arcq, attaché aux Archives de l'État, ancien élève de l'École des Chartes, à Paris.
Bottée de Toulmon (Eugène), à Paris.
De Lévin (marquis), propriétaire à Paris.

#### CORRESPONDANT.

M. Raymond de Bertrand, Président de la Société des sciences et des lettres, à Dunkerque.

---

### OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

*pendant les 2.e et 3.e trimestres de 1853.*

1.° Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au Musée des monuments français, par Alex. Lenoir, 3.e édit., an v, 1 vol. in-8°, don de M. Demarsy.—2.° Bul-

letin de la Société archéologique de Beziers. Études ibériennes, par L. A. Boudard, 13.e liv. 1852. — 3.o Bulletin semestriel de la Société des Sciences et Belles-Lettres du Var, 20.e année, n.o 2, 21.o année, n.o 1. — 4.o Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, t. III, 2.e partie. — 5.o Annales de la Société d'horticulture de l'Allier, n.o 3, 1853. — 6.o Petite chronique de Doullens, telle qu'elle se trouve au Cartulaire rouge de la dicte ville. Vervins 1851 Mogino. (Imprimée à 12 exemplaires seulement, en caractères gothiques, aux frais de M. Demarsy.) — 7.o Recueil de la Société de Sphragistique, n.os 10, 11, 12, t. III, n.o 1.—8.o Acta et Statuta synodi ambianensis, anno MDCCCLI habitæ a R.R. D.D. Ant. de Salinis épiscopo ambianensi Ambiani, 1852, Caron et Lambert, in-8o. — 9.o Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1.er, 2.e t. 1853.—10.e Revue de la numismatique belge, liv. 4, t. III, liv. 1.—11.o The numismatic Chronicle, no. 59, 60.—12.e Revival of Vandalism at the national gallery; a repply to the authors of moderns painters, and letters in the Times, par Morris Moore. London, 1853, Ollivier. — 13.o The antiquities of Richboroug, Reculver, and Lymne in Kent. By Ch. Roach. Smith. Illustrated by W. Fairholt. London, 1850, in-8o.—14.o A Dialogue on Wit and Folly, by J. Heywood, now printed from the original manuscript in the british Museum to which is prefixed an account on that author, and his dramatic works, by W. Fairholt. London, 1846.—15.o The cytezen and aploudysham : an eclogue, by Al. Barclay. Printed from the original edition, by Wynkyn de Worde. Edited by W. Fairholt. London, 1847. — 16.o Satirical Songs and Poems on costume from the 13h to the 19h century. Edited by W. Fairholt. London, 1849. — 17.o Poems and Songs relating to George Williers, duke of Buckingham ; and is assassination, by J. Felton, aug. 23. 1628. Edited by W. Fairholt. London 1850. (The precedent four books, printed for the Percy society. — 18.o Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, 1849, 50, 51, 52, 1 vol in-8o. — 19.o Bulletins de la Société de l'Histoire de France, nos 3, 4, 5, 6, 7. — 20.e Grand denier de la la ville de Saint-Omer, par Al. Hermand, 1853.— 21.o Mémoires

et Publications de la Société d'agriculture de Falaise. Année 1853, — 22.° Société archéologique de Namur. Rapport sur la situation de la Société en 1852. (Par M. Delmarmol.)— 23.° L'Investigateur. Journal de l'Institut historique, n.os 220, 221, 222, 223. — 24.° Journal de la Société d'archéologie et du comité du Musée lorrain, 1.re année, n.° 12, 2.e année, n.os 1, 2, 3, 4. — 25.° Voyage archéologique en Grèce, liv. 16-17, in-fol. — 26.° Négociation de la France dans le Levant, par M. Charrière, 1852. 27.° L'Éclairsissement de la langue française, par Jean Palsgrave, suivi de la grammaire de Giles de Guez, publié par F. Génin, 1852. — 28.° Architecture monastique, par M. Albert Lenoir, 1852. — 29.° Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. Avenel, t. I. — 30.° Bulletin de la Société archéologique du Limousin, IV, liv. 2. — 31.° Bulletin de la Société des sciences, historiques et naturelles de l'Yonne, t. VI. — 32.° Notice sur R. H. Van Bommel, évêque de Liége, par U. Capitaine, 3.e édit. 1853. — 33.° Pièces inédites en prose et en vers, concernant l'histoire d'Artois, et autres ouvrages inédits, publiés par l'Académie d'Arras. 1. journal de Gérard Robert, religieux de St.-Vast, mort en 1512. 1852. — 34.° Bataille de Jules César contre les Nerviens. Lettre adressée à MM. les membres de l'Académie royale de Belgique, par Arth. Dinaux. (Extrait du t. XIX des Bull. de l'Acad. roy. de Belg.) — 35.° Mélanges pour servir à l'histoire des hommes et des choses de Tournai et du Tournaisis, recueillis et publiés par Fr. Hennebert, 1842-1852. — 36.° Bulletin de la Société des Ant. de la Morinie, 1-2.e liv. 1853. — 37.° Mémoires de la Société archéologique du Midi. t. VII, liv. 1er. — 38.° L'Institut, n.os 207, 208. — 39.° Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, pour l'année 1851-1852. — 40.° Procès-verbal des déclarations du conseil général du département de la Somme, session de 1852. — 41.° Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube, n.os 19 à 26. — 42.° Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3.e liv. — 43.° Bulletin de la Société archéologique de Sens, 1851-1852. — 44.°

Compte rendu de l'ouvrage de M. E. Mahon, intitulé Guillaume-le-Taciturne, par H. Hardouin. — 45.° Eglise, château et seigneurie de Conty, par Gab. Rembault. — 46.° Institut des provinces de France. Bulletin bibliographique des Sociétés savantes des départements, n.os 7, 8, 9. — 47.° Société de la morale chrétienne, t. III, n.os 3, 4. — 48.° Roscoe and the influence of his writings on the fine arts, 1853. — 49.° A descriptive catalogue of the London traders, taverns and coffee-house tokens current in the seveenth century, presented to the corporation librairy by H. B. Hanbury Beaufoy, by J. H. Burn. Printed for the use of the members of the corporation of the city of London. (Offered to the Society by the corporation of the city of London.) — 50.° Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, séance semestrielle du 19 mars 1853. — 51.° Recherches sur les livres imprimés à Arras depuis l'origine de l'imprimerie dans cette ville jusqu'à nos jours, par MM. d'Héricourt et Caron, 2.° partie. — 52.° Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXVI. — 53.° Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, 1853. n.° 1.—54.° Archives des missions scientifiques et littéraires, t. III, liv. 3, 4. — 55.° Programm und statut des historischen Vereins fur Niedersachsen. Hanovre, 1846. — — 56.° Erganzangen des statuts des historischen Vereins fur Niedersachsen. 1845. — 57.° Sechzennte Nachricht uber den historischen Vereins fur Niedersachsen, 1853. — 58.° Archiv. des historischen Vereins fur Niedersachsen. Neuve Folge. 1845-49. — 59.° Unkundenbuch des historischen vereins fur Niedersachsen. Helft I, II. — 60.° Ville d'Amiens. Corps municipal des sapeurs-pompiers volontaires. Réglement, 1853. — 61.° Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. X, liv. 3. — 62.° Travaux de l'Académie impériale de Reims, t. XVII, n.° 2. — 63.° Réglement de la Société nautique d'Amiens, 1853. — 64. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève t. VIII.— 65.° Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 33.° année, 1851-1852, 2 vol. — 66.° Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy, t. XV, 1851. — 67.° Un cachet de la

famille des Rambures au xvii^e. siècles, par A. F. Dufaitelle. — 68.° Mémoires de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, n.^os 16, 17, 18. — 69.° Nachrichten von der Georg-August Universitat und der Konigl. Gessellschaft der Wissenschapten zu Gottingen, 1852, n°. 1 à 14. — 70.° Abhandlungen der historisch-philologischen classe. Funfter band. — 71.° Bulletin der Konigl-Beyrischen Adke der Wemisenschaften. Muncheisn, 1852, n.^os 1, 43, 1852, n.^os 1, 29. — 73.° Abhandlungen der Philosophisch-philologischen classe, 1853, vii band.—74.° Afrika von den Entdeckungen der Portugiesen von d.^r Kunstmam, 1852. — 75.° Archiv fur Kunde osterreichischer geschichtsquellen der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Achter band, i, ii, — 76.° Notizenblatt, 1852. — 78.° Sitzungsberichte philosophisch-philolog. classe, band viii, heft 1, 4, 5. Band ix, heft 1, 2. — 78.° Verzeichniss der in buchandel befindlichen druckschriften, 1852. — 79.° Die feierliche sitzung, 1852. — 80.° Fontes rerum Austria carum. Zweite Abhanlung. Diplomatica etacta. — 81.° Bulletin de la Société d'émulation du départ de l'Allier. Déc. 1852, mars, 1854. — 72.° Les artistes au moyen-âge, par Doublet de Boisthibault, 1850. — 83.° Notice sur l'armure de Philippe-le-Bel, exposée au Musée de la ville de Chartres, par M. Doubles de Boisthibault, 1851. — 84.° Notice sur le labyrinthe de la cathédrale de Chartres, par le même, 1851. — 85.° Notice sur l'horloge placée autrefois à droite de la clôture extérieure du chœur de la cathédrale de Chartres, par le même, 1852.— 86.° Les vieilles maisons de Chartres, par le même, 1852. — 87 ° Mémoires et Publications de la Société des sciences du Hainaut. Année 1852-1853. — 88.° Essai monographique sur sainte Marthe et sur le monstre qui l'accompagne dans les œuvres d'art chrétien, à propos d'une sculpture des boiseries du chœur de Sainte-Marie d'Auch, par M. l'abbé Caneto, 1850. — 69.° Troubles d'Arras, 1577-1578. Relation de Pontus Payen, de Nicolas Ledé, et autres documents inédits, publiés par A. d'Héricourt, 1851. — 90.° Archéologie, or Miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of antiquaries of Lon-

don, vol. 32, 33, 34, 35, first part. — 91.° Proceeding of the Society of antiquaries of London, vol. 2. n.os 18 to 36. — 92.° Bulletin de l'institut archéologique liégeois, t. I, 3e liv. — 93.° Aperçu historique sur la franc-maçonnerie à Liége avant 1830, (par Ulysse Capitaine), 1853. — 94.° Crasseriana, par le même, 1853. — 95.° Catalogue of roman coins collected by the late Rev. Th. Kerrich and presented by his son the Rev. Ed. Kerrich to the Society of antiquaries of London, 1852. — 96.° Académie départementale de la Somme. Lycée impérial d'Amiens. Distribution solennelle des prix faite aux élèves du Lycée, le mercredi 10 août 1853. — 97.° Monnaies historiques de Flandre frappées pendant la captivité de Guy de Dampierre, par N. Chalon, 1853. — 98.° Collectanea antiqua, vol. 3, n.° 1. — 99.° Catalogue of a collection of ancient and medixval rings and personal ornements forned by lady Londesboroug, 1853. Printed for private reference. — 100.° Remains of pagan saxondom, principally from tumuli in England. Drawn from the originals. Described and illustrated by John Yonge Akerm an. 1853.

---

**OBJETS OFFERTS AU MUSÉE**

*Pendant les* 2.e *et* 3.e *trimestres de* 1853.

1.° Par M. Maressel, de Vaire-sous-Corbie, sergent au 1.er régiment du génie, 4 médailles grand bronze, recueillies à Ain-Beida, en Afrique : Commode. R. Femme debout et petite figure de l'Amour.—Alexandre Sévère. R. Providentia Aug.—Gordien-le-Père. R. Pax Augusti. — Philippe-le-Père. R. Pax Æterna.

2.° Par M. Legros, médecin à Marquais, 2 vases gallo-romains, terre noire, dont l'un décoré de palmettes et de rosaces imprimées en creux.

3.° Par M. Prudent Lemaire, peintre à Amiens, 2 vases en terre blanche, époque gallo-romaine, trouvés rue Saint-Honoré (31 juillet 1853).

4.° Par M. Souquet, vice-consul à Étaples, les objets gallo-romains suivants, en bronze, trouvés à Étaples, dans la garenne de M. de Rocquigny, lieu où des fouilles furent faites en 1841 et 1842 par la Société des antiquaires de la Morinie : Cinq frag-

ments de fibules, trois boutons, trois fragments de boucles de ceinturon et deux pinces épilatoires.

5.° Par M. le Maire d'Amiens deux médailles en argent et deux en bronze, commémoratives du voyage de l'Empereur et de l'Impératrice dans cette ville, les 28 et 29 septembre 1853.

6.° Par M. Le Feron d'Eterpigny, propriétaire à Cuise-Lamotte (Oise), un vase en bronze à 3 pieds, en forme de marmite, haut de 0,195$^{m}$ avec une douille sur le côté pour y adapter un manche. Trouvé à Autrèches. — Une lampe en bronze, destinée à être placée sur un pied. Trouvée à Autrèches. — Une hache en silex, ayant la forme d'une spatule, applatie, longue de 0$^{m}$,13, large à l'un des bouts de 0$^{m}$,095, à l'autre de 0$^{m}$,60. Trouvée à Cuise dans une enceinte gauloise dit le Parc aux Loups. — Le pied d'un vase, probablement d'un calice en bronze émaillé, aux armes de France. Trouvé à Pierre-Fonds.

7.° Par MM. Petit frères, chapeliers à Amiens, un vase en terre grise, haut de 0$^{m}$,10 avec la soucoupe large de 0$^{m}$,145, haute de 0$^{m}$,055. Epoque Gallo-Romaine. Trouvé à Maurepas.

8.° Par M. Mathon, de Neufchatel, cinq carreaux à paver, émaillés, décorés de fleurs de lys de formes variées. Trouvés dans l'ancien château de Neufchatel. (Seine-Inférieure).

## OBJETS ACHETÉS

1.° Médaille en or de Domitien. R. Un paon. Trouvée à Rubempré.

2.° Monnaies trouvées dans les environs des châteaux de Dargies (Oise), Famechon et Poix (Somme), en mars 1853, dont la Société est redevable aux bons soins de M. l'abbé Rose :

Or. — Philippe VI, Double royal, Denier d'or au pavillon. — Denier d'or à l'écu.

Argent. — Diverses variétés des monnaies de Louis VIII, — Louis IX, — Philippe III, — Philippe IV, — Louis X, — Philippe VI, — Henri VI, roi de France et d'Angleterre, et de Louis, comte de Flandre.

---

Amiens — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 3.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

### COMITÉ CENTRAL.

Séance du 8 Novembre 1853.

M. le Président de la Commission de la Loterie picarde rend compte à la Société de l'état où se trouve l'affaire relative à la cession que lui a faite du terrain de l'Arsenal Sa Majesté l'Empereur, lors de son passage à Amiens, les 28 et 29 septembre 1853.

M. le Président ajoute que le moment approche où il faudra faire emploi des fonds provenant de la loterie, et il invite la Société à nommer une Commission qui sera chargée de la construction du Musée et de passer tous les marchés relatifs à cette entreprise.

La Société à l'unanimité déclare conférer tous ses pouvoirs à cet effet à la Commission nommée par l'arrêté préfectoral du 12 mars 1852, et dont elle a déjà appréciée tout le zèle et tout le dévouement.

La Commission des travaux du Musée est donc composée ainsi qu'il suit:

Président, M. Dufour; vice-président, M. Rigollot;

secrétaire, M. Garnier; membres, MM. Antoine, Bisson de la Roque, Bouthors, Cheussey, De Betz, Guerard, Forceville, Le Prince.

— M. le Président annonce que le Musée vient encore de s'enrichir, par suite du legs fait à la ville d'Amiens par M. Frédéric Lagrenée, décédé juge au tribunal civil de la Seine, d'une collection très remarquable de médailles et monnaies de la République et de l'Empire. Cette collection, au rapport des amateurs les plus compétents, passe pour une des plus riches que l'on connaisse.

— M. Bazot lit un rapport sur les mémoires de l'Académie de Bezançon pour les années 1850, 1851 et 1852. L'Académie de Besançon, dit le rapporteur, ne se contente pas d'enregistrer dans ses volumes des travaux remarquables par l'élégance du style et l'esprit délicat et brillant de ses membres, elle encourage et soutient les études historiques et contribue de tout son pouvoir à la conservation des monuments de la province. Il signale la notice de M. Marnotte sur la chapelle Sainte-Anne, l'aperçu historique sur les communes de la Franche-Comté, par M. Fleury Bergier, et le travail de M. Dartois sur l'importance de l'étude des patois, soit au point de vue philologique, soit encore au point de vue plus appréciable des lumières qu'ils fournissent à l'histoire locale. Si les Académies, dit-il en terminant, dirigeaient leurs travaux avec l'excellent esprit qui préside à la composition des mémoires de cette société, on ne demanderait plus à quoi servent tant d'Académies, car elles fourniraient la preuve de leur utilité, par des publications dont personne ne saurait contester l'intérêt et l'importance.

— M. Le Tellier donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Messio, curé de Reineville, lequel se plaint de l'ignorance qui a dénaturé l'orthographe du nom de sa paroisse. L'abbaye de Corbie a commencé ce village, comme elle a commencé la ville qui se forma autour d'elle. La Villa reçut le nom de Reginæ-Villa, tant à cause de son importance que de sa belle situation sur un plateau et dans un sol digne du Santerre. Or, à l'époque de la confection des cachets municipaux, l'officier de l'état-civil écrivit *Rainneville*, c'est-à-dire *Grenouille-ville*, idée incompatible avec la position topographique du pays. Un nouveau cachet serait chose facile à faire, il sollicite donc un vœu en faveur de la restauration d'un nom historique.

— M. Janvier donne lecture d'une notice sur les deux compagnies privilégiées de la ville d'Amiens dite du grand et du petit Serment. Ce travail est la première partie d'un mémoire sur les corporations militaires de cette cité. La Société félicite M. Janvier de cette communication et lui exprime le désir de connaître le plus tôt possible la fin de son travail.

— M. Breuil lit une pièce de vers ayant pour titre : *Pierre l'Ermite*, offerte à la Société par son auteur, M. L. Bréard, du Havre.

*Séance du* 13 *Décembre* 1853.

Lecture est donnée d'une lettre de M. L. Sandret, vicaire de Saint-Louis des Français à Madrid.

Nous occupons ici, dit M. Sandret, une église et un hôpital fondés en 1713 en faveur des Français par un de vos compatriotes, l'abbé Henry de Savreux, d'abord

officier au service de la Ligue et ensuite devenu prêtre et aumônier du roi d'Espagne, Philippe III. Les archives de notre établissement, quoique bien dépouillées, renferment cependant assez de renseignements pour permettre à M. le Recteur de l'hôpital de composer une histoire de cette fondation et des vicissitudes qu'elle a éprouvées depuis 240 ans. Mais il nous manque sur la famille du fondateur des notions qu'il serait bon de compléter pour ce qui le regarde. J'ose dans ce but m'adresser à vous, assuré d'avance de votre empressement à seconder nos efforts pour faire connaître un homme et une œuvre honorables pour la France et la Picardie. Je vous prie donc de me faire parvenir 1.° tous les renseignements que vous pourriez vous procurer sur la famille de Henry de Savreux, seigneur de Villers en Picardie ; 2.° Sur la famille de sainte Christine. Ces familles existent-elles encore ? Quels sont et où sont les membres qui en resteraient ? 3.° Quelles étaient les armoiries de la famille de Savreux. Je vous serais obligé de nous en envoyer un dessin.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire de la ville d'Amiens et d'une délibération du Conseil municipal relatives au legs fait par M. Lagrenée. M. le Maire en le confiant à la garde de la Société, demande qu'il lui soit fait un rapport sur cette précieuse collection. (Voir p. 119.

M. le Président désigne MM. Garnier, Dufour et Forceville, pour, conjointement avec lui, former la Commission qui s'occupera de cet objet et examiner en même temps ce qu'il conviendrait de faire pour consacrer par un souvenir durable l'acte de générosité qui vient d'enrichir le Musée.

— M. le Secrétaire donne lecture d'une nouvelle lettre de M. l'abbé Messio, relative à Reineville. Une objection superficielle peut se présenter, dit-il, c'est le titre nobiliaire dont se pare une famille vraiment noble, la famille de Rainneville. Mais le nom est porté par cette famille depuis un trop petit nombre de générations pour arrêter ceux qui ont consulté les vieillards. Ils se disent tous de Reing-Ville. Voilà des conservateurs d'étymologie peu suspects, le Regina-Villa retentit dans leurs bouches. Dans les archives de la fabrique et de la mairie, c'est Reineville ou Reinneville qui domine et auparavant Royneville. Il termine par une anecdote qui montre le ridicule de ce nom de Ranarum-Villa que l'on inflige à sa paroisse depuis un demi-siècle.

— M. le Président dépose sur le bureau le manuscrit du travail de M. Douet d'Arcq sur le comté de Beaumont-sur-Oise. Cette partie qui ne renferme que les pièces justificatives est renvoyée à la Commission d'impression. Des remerciements sont votés à l'auteur pour l'attention qu'il a eue de faire profiter la Société du fruit de ses intéressantes recherches.

—Le Secrétaire dépose également sur le bureau un manuscrit de M. Leroy, instituteur à Nesle, ayant pour titre : *Recherches sur la ville de Nesle*. MM. Vion et Le Tellier sont chargés de présenter un rapport sur ce manuscrit remarquable d'abord sous le rapport calligraphique, et dans lequel l'auteur a essayé de réunir tous les documents relatifs à cette localité, et dessiné tous les monuments qu'elle possède ou qu'elle a possédés.

— M. Rigollot offre à la Société, de la part de M.

de Saulcy, une tête en marbre trouvée par cet archéologue distingué dans les ruines d'Athènes. La Société charge M. Rigollot d'exprimer toute sa reconnaissance au donateur.

— M. le Secrétaire saisit cette occasion pour faire savoir que le dernier drapeau des archers privilégiés de la ville d'Amiens, déposé à la Cathédrale en 1792, vient également d'être offert au Musée par les familles Gerard et Madaré qui l'avaient conservé. Des remerciements sont également votés.

— Lecture est donnée d'une note de M. Demarsy relative à Pierre l'Ermite et ainsi conçue :

Au moment où l'on va élever une statue à Pierre l'Ermite, tous les renseignements relatifs à la personne physique de ce célèbre personnage peuvent avoir leur utilité, car on ne peut s'en rapporter aux portraits modernes qui existent de lui et qui sont le produit de l'imagination des artistes ; on doit avoir plus de confiance en celui qui se trouve dans Chevet, mais il n'est sans doute pas non plus d'une authenticité irrécusable.

Dans un manuscrit du XVIII.e siècle, de l'écriture d'un nommé Jean-François Boitel, bourgeois d'Abbeville, manuscrit qui n'est lui-même qu'une compilation faite d'après divers mémoires antérieurs, laissés par d'autres personnes et qui sont perdus, on lit : (1)

« Pierre l'Hermite, gentilhomme, natif d'Amiens *ou environs*,
» homme à corps *brusque* et de grande corpulence, mais d'un
» maintien *farouche* et un peu *louche*, portant la barbe jusqu'au
» *nombril* et fort *espaisse*. En sa jeunesse après avoir vaqué aux
» *bonnes lettres*, il voulut tenter le mestier des armes et le quitta

(1) Ce manuscrit est une suite de ceux qui sont connus sous le nom de MS. Siffait, du nom de leur propriétaire actuel.

» pour se retirer en un hermitage etc. » (La suite ne comprend que des détails historiques parfaitement connus).

Je ne sais d'où le manuscrit a tiré cette description, mais elle paraît avoir de l'exactitude, car le portrait de Thevet a bien certainement l'intention de figurer des yeux un peu louches.

Remarquons en passant que le MS. ne paraît faire aucun doute de l'origine Picarde de Pierre l'Ermite, *né à Amiens ou aux environs.*

—Il est donné lecture d'une notice manuscrite de M. le baron d'Hombres-Firmas, sur une découverte d'anciens tombeaux faite à Saint-Hyppolite de Caton, à 12 kil. d'Alais. Ces tombeaux qui présentaient des étages, font supposer à l'auteur qu'à la suite d'une bataille, les vaincus ou les peuples qui vinrent les remplacer, inspirés par un sentiment religieux ou seulement dans des vues de salubrité, voulurent rendre à la terre les dépouilles de leurs semblables. En fait d'objets d'art on n'a rencontré là que l'espèce de hache appelée *ascia* et un petit vase de terre placé aux pieds de l'un des squelettes.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau. Il est procédé au scrutin secret. M. Bouthors est nommé président; M. Dufour est continué dans les fonctions de vice-président; M. Janvier dans celles de secrétaire annuel; M. Bazot dans celles de trésorier de la Société.

---

## Lettre à M. Léon PAULET, de Mons-en-Hainaut, Membre titulaire non-résidant.

---

Monsieur et honoré Collègue,

Je confie à l'obligeance de M. le Secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, mon excellent condisciple et votre ami, le soin de vous faire parvenir cette lettre.

Elle renferme des observations qui m'ont été suggérées par la lecture de votre correspondance insérée dans le bulletin de la Société, (1) et surtout par les publications de l'honorable magistrat de la Cour de Liège, qui a entrepris, je ne dirai pas de *juger*, mais de prouver que l'apôtre des Croisades naquit, de même qu'il mourut, à Huy, dans le ressort de cette Cour.

I.

On ne saurait, Monsieur, narrer avec plus de verve et plus d'esprit que vous ne l'avez fait, un pélérinage d'archéologue en ce pays. Vous n'y avez trouvé trace ni de l'abbaye de Neufmoustier, ni de la sépulture de Pierre l'Hermite, et vous avez pu vous convaincre qu'elles ont, l'une et l'autre, disparu presque aussi complètement de la mémoire des habitants de la contrée, que de la surface du sol ! — Nous ne le savions que trop. L'un de vos savants compatriotes avait constaté cette vérité, dès longtemps. Mais on ne vous doit pas moins de connaître que, depuis, il s'est rencontré, dans la ville d'Huy, une main pour relever le tombeau du célèbre prédicateur, ou du moins pour ériger un monument destiné à rappeler celui qui a péri par la faute des hommes beaucoup plutôt que par l'injure des années. — En faveur de la pensée qui dirigea la main dont je viens de parler, je pardonnerais jusqu'au tort d'avoir fait ou laissé graver les sentences, plus ou moins scandées et pourvues de rimes, auxquelles est advenu l'honneur d'une citation dans votre correspondance. — Vous avez été d'avis avec nous que, lorsqu'il s'agit d'hommages à la mémoire des hommes qui ont mérité le respect et les sympathies de la postérité, il est bien peu d'œuvres auxquelles l'intention et la foi ne puissent servir d'excuse.

II.

Sans attacher plus d'importance que vous-même à des réflexions ou plutôt à des impressions de voyage consignées à la hâte dans des lettres *ad familiarem*, je me permettrai toutefois, de me récrier contre des assertions telles que celles-ci, entr'au-

(1) Année 1853. n.os 2-3. p. 66 et suiv.

tres : « Les chroniqueurs se taisent » au sujet du lieu où naquit l'apôtre des Croisades : — il se nommait : « Pierre Acher. »

Vous aviez très certainement omis, lorsque vous teniez ce langage, de vous reporter à des textes que vous ne manquerez pas de vérifier, si vous ne l'avez déjà fait; et vous ne me saurez pas mauvais gré d'aider, très-surabondamment, à cette vérification par quelques indications que je vais choisir parmi beaucoup d'autres.

## III.

« Sacerdos quidam, Petrus nomine, quondam Eremita, ortus » de civitate *Amiens*, » a dit Albert ou Albéric, chanoine d'Aix-la-chapelle, *au diocèse de Liège*, qui écrivait durant la période qui s'écoula depuis la conquête de Jérusalem et le retour d'une partie des Croisés, jusqu'à l'année 1122. La fondation de Neufmoustier par Pierre l'Hermite, sa retraite d'environ douze ans et sa mort dans cette abbaye, en 1118, datent précisément de la même période. N'y aurait-il pas invraisemblance à supposer qu'Albéric, qui recueillit avidement les récits d'une foule de croisés, (1) et qui s'appliqua particulièrement à tout ce qui pouvait avoir trait non seulement au rôle joué par le prédicateur, mais encore à son origine et à sa personne, ait erré au point de substituer la mention d'Amiens à celle d'Huy, localité du même diocèse qu'Aix-la-chapelle ?

Il est d'ailleurs une remarque de nature, si je ne me trompe, à dissiper ici toute espèce de doute. Conon de Montaigu et Lambert son fils, avec lesquels Pierre l'Hermite revint au pays de Liège et fit le vœu, depuis réalisé, d'y fonder une abbaye, (2) sont, parmi les guerriers de la Croisade, ceux qu'Albéric met en scène comme par prédilection. Il rappelle maintes fois leur origine, leur patrie. Il mentionne expressément leur départ de

(1) V. dans Bongars *Alb. Aquens. passim*, et surtout *præfat.* p. 11 V. aussi notice de M. Guizot dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, en tête de sa traduction d'Albert d'Aix.

(2) V. *Gesta pontif. Leod.* et *Magr. chron. Belg.* Dom. Bouquet t. 13. p. 607.

la Terre Sainte, leur navigation, leur retour *au sol natal*; (1) détails dont la présence dans une histoire générale de l'expédition, dénote, évidemment, de la part d'Albéric, la préoccupation habituelle aux auteurs qui rencontrent sous leur plume le nom de personnages qui leur sont très particulièrement connus.

Que le mot *Amiens* n'ait pu figurer dans le texte primitif, c'est ce qui est de toute évidence puisque ce texte date des premières années du XII.e siècle, époque à laquelle le latin *Ambianis* était seul usité. Mais la traduction de ce dernier mot par le premier, à laquelle crut devoir recourir le copiste inconnu, de la *leçon* depuis imprimée, ne fut-elle pas une attestation de plus?

## IV.

« QUEM URBE, NISI FALLOR, *Ambianensi* ORTUM, » dit également Guibert de Nogent, (1) autre contemporain qui comme vous le voyez ne se tait pas plus qu'Albéric.

La commission, à qui vous recommandez si sagement *des recherches dans les dépôts d'archives*, a pu, non sans quelque raison, Monsieur, considérer votre vœu comme exaucé d'avance par la vérification de ce texte. Les pages où Guibert mentionne des personnages ou des évènements d'Amiens, ne sont elles pas autant de titres à classer dans la collection, si justement enviée, que cette ville possède?

Guibert avait remplacé, comme abbé de Nogent sous Coucy, Geoffroy, *le vieil*, (j'ajoute le Saint,) *évêque communal* auquel vous faites allusion. Son monastère n'était séparé d'Amiens que par une distance à franchir en deux journées de marche, et se trouvait d'ailleurs à proximité de la résidence habituelle d'Enguerrand de Coucy, Suzerain féodal du Comté d'Amiens. La constatation d'une particularité telle que la naissance de Pierre l'Hermite dans la même ville, fut d'autant plus facile à Guibert, qu'il ne cessa d'y entretenir, surtout durant la période de 1109 à 1115, des relations avec les partisans du Comte qui luttait à

(1) V. *Alb. Aq.* dans Bongars *passim* et surtout p. 205 et 292.

(2) V. Bongars p. 482.

main armée contre la Commune. La précision des détails de localité dans lesquels entre, à ce sujet, l'abbé de Nogent, ne permet pas d'ailleurs de douter qu'il ne connût parfaitement Amiens. J'ajoute qu'il avait entendu Pierre l'Hermite, et qu'il fit, du célèbre prédicateur, un portrait plus conforme aux exigences du goût du vulgaire pour le merveilleux qu'à celles de la vérité (1), aveu qui n'a nullement empêché certains auteurs de renchérir encore, dans des publications *illustrées*, typographiquement tout au moins.

La locution *nisi fallor* peut s'entendre d'une incertitude ou d'un doute; mais l'on ne doit pas, en lisant Guibert, oublier que l'auteur du *Gesta dei per Francos* est en même temps l'historien de la commune d'Amiens, et qu'il s'est complu dans son livre sur la Croisade à substituer au langage de tous, *eloquium humi serpens*, le style qu'il appelle *garrulitas pœtica.* (2)

Le silence gardé au sujet de la patrie de Pierre l'Hermite dans les récits émanés de pélerins qui participèrent à la Croisade, ne doit nullement étonner. Etrangers, pour la plupart, aux premières notions de l'art d'écrire qui renaissait à peine de ses cendres, et préoccupés avant tout des évènements dont ils avaient été témoins oculaires, les auteurs de ces récits n'eurent, généralement, ni la volonté, ni le loisir de s'enquérir de l'origine des personnages qu'ils avaient vus à l'œuvre en Orient. Des recherches de cette nature revenaient aux écrivains qui, comme Guibert de Nogent et Albéric d'Aix, entreprirent, une fois Jérusalem conquise, de recueillir les relations dignes de foi, de les coordonner et de les ramener à une sorte d'unité.

## V.

Dans le courant du même siècle (le XII.e), la même tâche fut entreprise, vous ne l'ignorez pas, et, cette fois, accomplie avec une rare élévation de savoir et de talent par Guillaume de Tyr, dont le livre s'arrête à l'année 1184. — SACERDOS QUIDAM

(1) V. Bongars p. 482.

(2) V. dans Bongars. *Epist. ad Lysiard.*

PETRUS NOMINE, DE REGNO FRANCORUM, *de episcopatu Ambianensi* (1) » a dit cet historien. La Commission peut d'ailleurs renvoyer aux religieux de Neufmoustier eux-mêmes, comme vous vous en convaincrez bientôt, la responsabilité de toute analogie ou équipollence de signification établies ou à établir entre le terme *episcopatus*, employé par un archevêque qui écrivit en Palestine, et le mot *Civitas*.

L'honorable M. Grandgagnage pourrait penser ou même écrire que l'auteur, si justement réputé le prince des historiens des Croisades, vivait beaucoup trop loin du pays de Liège pour en bien connaître les habitants. S'il en était ainsi, je me permettrais de faire remarquer, que même en 1182, le nom du prédicateur n'était pas totalement ignoré en Orient; que son origine put y être connue, ne fût-ce que de ses descendants; qu'il en existait au moins un, à savoir : l'évêque de Bethléem, Albert; (2) et que le loisir ne manqua certes pas à Guillaume de Tyr pour interroger le même Albert, puisqu'il se rendit avec lui, de Palestine en Italie, vers 1178, pour assister au Concile tenu à Rome cette année là. (3)

Voici donc, tout compte fait, trois chroniqueurs qui ont parlé.

## VI.

Qu'un docte magistrat de la Cour de Liège honore les écrivains ses justiciables nés, de la bienveillance que ne doit jamais exclure l'impartialité, même la plus austère, on ne saurait l'en blâmer. Mais expliquez moi, de grâce, Monsieur, d'où vient le dédain que l'honorable M. Grandgagnage semble manifester à l'égard de quiconque n'est pas l'auteur ou le traducteur de son nécrologe ? et comment il arrive que, en l'an de grâce 1853, on renie, à Liège même, ce qui y fut écrit au commencement du XIII.e siècle; vers la fin du XV.e; vers la fin aussi du XVI.e; et, finalement, imprimé en 1612 et 1613 ?

(1) V. Bongars p. 636.

(2) V. *Musæum Italicum* t. 1. 2.e part. p. 131.

(3) V. dans Bongars, *Willem. Tyr.* lib. 21. c. 26

Jacques de Vitry, qui mourut en 1239, cardinal-évêque de Tusculum, avait commencé sa carrière par un canonicat régulier à Oignies. Elu ensuite évêque de St.-Jean d'Acre, puis revenu *ad partes Leodienses*, si bien revenu qu'il se trouvait en 1229 à l'abbaye de Neufmoustier; (il y revêtit ses insignes pontificaux pour conférer à Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, alors à l'agonie, le sacrement de l'extrême onction); il avait écrit les lignes suivantes : « Dominus.... Cuidam pauperi » et religioso homini *de regno Franciæ*, IN AMBIANENSI EPIS- » COPATU vitam eremiticam agenti qui et Petrus Eremita dice- » batur ?.... (1) »

L'ancien chanoine régulier d'Oignies, devenu alors un illustre et savant prélat, ignorait-il l'origine de l'abbaye, du même ordre et du même diocèse, où il recevait l'hospitalité? l'incertitude sur ce point, si elle était possible, se trouverait dissipée par la précieuse chronique de Gilles *de Liège*, religieux d'Orval, au diocèse de Trèves, qui visita aussi Neufmoustier, et dédia son livre à Maurice chanoine de cette dernière abbaye, par les soins duquel eut lieu la translation solennelle que vous avez rappelée. Cette mention *autographe* du religieux d'Orval était recueillie, vers la fin du XVI.e siècle, par Chapeauville, chanoine de Liège, sur le manuscrit original conservé à St.-Hubert *in Ardenna*. Le tout s'imprimait à Liège en 1613. (2) Chapeauville faisait remarquer que le tombeau, érigé en 1242, subsistait encore. Il en reproduit l'épitaphe. Il y ajoute des vers composés par un religieux appelé Godwin, et dont voici le premier :

*Nasceris* AMBIANIS, *Petre*, *mundi*, *spretor inanis*. (3)

M. Grandgagnage aurait-il découvert un nécrologe qui aurait échappé aux investigations non seulement de Chapeauville et de Gilles Boucher son collaborateur, mais encore du religieux d'Huissen qui écrivit, dans la seconde partie du XV.e siècle, la chronique où se lit le passage suivant : « Petrus... de regno

(1) V. Bongars. *Jacob. de vit.* p. 1064.

(2) V. *Gesta Pont. Leodiens.* LIÈGE *Ouverwex.* 1612, 1613. 3 v. in-4.°

(3) *Ibid* t. 2. p. 40. 47, 48, et notice sur Gilles de Liège.

Francorum et *pago Ambianensi* » (1)? une première édition porte *Aloianensi*, mais cette faute d'impression a été corrigée, avec beaucoup d'autres (2), par Struve dont je viens de citer le texte.

VII.

Vous penserez sans doute, Monsieur, que l'historien Paul Emile put, après avoir lu ces textes et d'autres encore, se croire autorisé à dire, de l'apôtre des Croisades : « PETRUS EX NOBILITATE AMBIANENSI (3), » et qu'il faut épargner aussi tout reproche de légèreté ou d'ignorance au savant et judicieux Bongars qui a fait suivre, de la mention *de Ambianis*, les mots *Petrus Heremita*, insérés dans sa nomenclature des chefs de la Croisade (4).

Depuis l'aventure du diplôme de Philippe IV, daté du 22 janvier 1630, et qui porte confirmation et réhabilitation de Noblesse en faveur de Jacques et d'Antoine l'Hermite, descendants directs de Pierre l'Hermite d'*Amiens*, je me méfie quelque peu des découvertes qui ont lieu dans vos environs, (sur ce sujet-là, bien entendu). En 1837, M. de Reiffenberg, dont nous regrettons avec vous la perte, et que l'académie de Belgique crut sur parole, ne douta point qu'il n'eût mis la main sur un document inédit, lorsqu'il trouva ce diplôme dans les papiers du libraire de Bruyn (5). On le lisait pourtant tout au long dans la biographie publiée par le père d'Oultreman en 1645, rapprochement que fit tout le premier, notre savant ami M. Garnier. Du reste, M. de Reiffenberg réfutait par le texte du très-curieux diplôme de 1630, l'interprétation que M. Graudgagnage donnait à *son* nécrologe dès 1835. *Perseverare humanum est !*

J'ai sous les yeux en vous écrivant, une note autographe de

(1) V. Pistor. t. 3. p. 128. (Ed. de Francfort)

(2) V. *Rerum Germanic. Script.* Struvio editore, Ratisb. 1726. 3 v. in-4.

(3) V. Paul. Emil. *De Gestis Francorum* lib. 4. p. 70. Lutetiæ 1550 in-f.°

(4) V. Gest. Dei, p. 5 et suiv.

(5) Bull. de l'acad. roy. de Brux. du 4 nov. 1837, n.° 10.

M. Garnier sur tout ceci. Elle date d'une quinzaine d'années pour le moins.

VIII.

Les mots *ad terram nativitatis suæ*, n'avaient été employés par Albéric d'Aix (1103-1121) qu'à l'égard de Conon de Montaigu et de Lambert son fils, compagnons du retour de Pierre l'Hermite. Anselme, continuateur de Sigebert, et continué lui-même par Gilles de Liège, s'était aussi borné à dire: « Petrus Eremita » ex Syria reversus, *apud Huium moritur* et sepelitur in monas- » terio a se fundato ad Mosam fluvium. (1) » Il écrivit de 1190 à 1210. Quant à Gilles, il s'exprime ainsi : « ad partes Leodienses *revertitur*. (2) » Et l'on peut effectivement en conclure que Pierre était parti de ce pays, conjecture des plus vraisemblables, puisque là aussi se prépara le départ du chef de la Croisade, à qui le prédicateur ne fut certes pas étranger. Mais le religieux d'Orval avait trop admiré et recommandé aux chanoines de Neufmoustier le livre de Jacques de Vitry, (3) pour entreprendre de le rectifier. L'auteur de la grande chronique Belge se borna aussi à dire d'Huy : « ibi beatus Petrus sepulturam accepit. (4) » Chapeauville fit pis encore, vous vous le rappelez, puisqu'il emprunta à Godwin le vers: *nasceris Ambianis*, etc., paraphrase de l'épitaphe de 1242.

La croisade entreprise par l'honorable M. Grandgagnage, dégénère vraiment en une guerre civile. Ne faut-il pas terrasser une légion Belge avant d'attaquer Guibert de Nogent ou tout autre Picard?

Pour étendre, d'abord des bourgeois d'Huy, compagnons de Conon de Montaigu et de Lambert, à ces deux chevaliers qui n'étaient pourtant que du voisinage, puis de ceux-ci à Pierre l'Hermite, le bénéfice des mentions *Natale solum* et *terra nativitatis suæ*, il n'a donc fallu rien moins que l'élasticité de la tra-

(1) Dom. Bouq., t. 13, p. 266.

(2) Ibid, p. 607.

(3) V. *Gesta Pontif. Leod.*, t. 2, p. 40 et 48.

(4) V. Pistor, t. 3 p. 134, édit de 1613.

duction découverte par M. Grandgagnage, et surtout des commentaires successifs dont il l'a enrichie. Qu'il se renferme dans Huy, c'est son droit, mais personne avant lui n'avait imaginé de retenir en captivité, sur le même sol, la mère de Pierre l'Hermite à la veille de mettre au monde *son héroïque fils*, expression que j'emprunte, comme vous l'avez fait, à l'honorable magistrat. Je me hâte de faire remarquer qu'il n'entendait indiquer du reste d'autre maternité que celle de la ville d'Huy.

IX.

Il est toutefois, Monsieur, une découverte à ne pas révoquer en doute; c'est celle du mot : *Acher*. De Acheriis n'a effectivement jamais été traduit, (du moins à ma connaissance), que par d'*Achères* ou d'*Achery*. Il s'agit d'ailleurs ici de l'indication d'une localité et nullement d'une désignation patronymique. Orderic Vital est le seul historien qui ait ajouté au nom *Petrus*, la mention De Acheriis ; de même qu'Anne Comnène a, seule aussi, conservé la dénomination Κυκύπετρος, dont je vous épargne, bien entendu, les traductions.—Elles ont été tout au moins aussi libres que celle de de Acheriis en *Acher*.

Ne faut-il voir, dans la *singularité* de ce de Acheriis, que l'altération des mots *de Ambianis* sous la plume du copiste dont le travail a servi à la première édition d'Orderic Vital? je me garde ici d'affirmer ou de nier; mais je ne puis que vous féliciter, Monsieur, du parti que vous avez pris de répéter, finalement, avec vos chroniques belges : *vere cognominatus Heremita* (1) ou, mieux encore, avec Guillaume de Tyr: *re et nomine Heremita*. (2)

X.

En somme, (car l'analyse partielle de ma notice dégénère sensiblement en une transcription de ses longueurs,) je me permets de penser que la souscription annoncée par l'honorable M. Grandgagnage, en faveur de toute statue qui ne sera pas celle que vient d'achever M. Forceville, serait plus utilement em-

(1) V. Pist. t. 3. p. 128.
(2) V. Bongars. *Will. Tyr*. p. 1075.

ployée à des fouilles pour l'ouverture de la Crypte, trop oubliée, de l'église de Neufmoustier.

Je ne saurais non plus attribuer qu'à une erreur, vos réflexions à l'endroit de la *Statuomanie* et surtout de l'excès de confiance dans lequel la Commission du monument vous a paru tomber.

Rassurez-vous, Monsieur. La vérité ne fit pas plus défaut à la conviction de nos collègues que l'inspiration et le talent au ciseau de l'artiste. — Je parle de cette vérité qui, dans le domaine de l'histoire, échappe rarement aux investigations de la science exempte de scepticisme comme d'esprit de système et de crédulité.

» Agréez, Monsieur et honoré collègue, l'assurance de mes sentiments distingués.

Henri HARDOUIN.

Paris, 31 Décembre 1853.

---

## ARMOIRIES DES CORPORATIONS AMIÉNOISES.

**Extrait des procès-verbaux de l'Armorial général de France, Généralité d'Amiens, conservé à la Bibliothèque Impériale.**

---

*Chapitre de l'Eglise cathédrale d'Amiens*. D'argent à une croix de sable.

*Merciers gras*. De pourpre à une croix barbée d'argent et cantonnée de quatre ortolans d'or.

*Tanneurs*. D'azur à deux couteaux à revers d'argent enmanchés d'or passés en sautoir et accompagné de quatre têtes de mouton d'argent.

*Orfèvres*. D'azur à un Saint-Eloy d'or.

*Tonneliers*. D'azur à un compas à vis d'or ferré d'argent, la vis surmontée d'un tirefond couché d'argent, et soutenu d'une essette (marteau à forte tête et à tranchant recourbé) d'argent emmanché d'or accompagné d'une do-

loire couchée d'argent emmanchée d'or, le manche adextré.

*Teinturiers*. D'or à un pal dentelé d'azur.

*Potiers d'Etain*. D'or à un pal dentelé de sinople.

*Merciers secqs*. D'or à un pal dentelé de sable,

*Cabaretiers-Hôteliers*. D'argent à un pal dentelé d'azur.

*Houppiers*. D'argent à un pal dentelé de gueules.

*Maîtres sayetiers*. D'argent à un pal dentelé de sinople.

*Maîtres hautelisseurs*. D'argent à un pal dentelé de sable.

*Boulangers*. D'azur à un pal dentelé d'or.

*Bouchers*. D'azur à un pal dentelé d'argent.

*Bonnetiers*. De gueules à un pal dentelé d'or.

*Maréchaux*. De gueules à un pal dentelé d'argent.

*Vitriers et Vanniers*. De sinople à un pal dentelé d'or.

*Cloutiers et Serruriers*. D'argent à une fasce dentelée de gueules.

*Tailleurs d'habits*. D'azur à une fasce dentelée d'argent.

*Gantiers et Pelletiers*. De gueules à une fasce dentelée d'or.

*Cordonniers*. De sable à une fasce dentelée d'argent.

*Corroyeurs, Selliers et Bourreliers*. D'or à une bande dentelée d'azur.

*Chaudronniers*. D'or à une bande dentelée de sable.

*Patissiers*. D'argent à une bande dentelée de sable.

*Apothicaires et Vinaigriers*. D'azur à une bande dentelée d'or.

*Mesureurs de blé*. D'azur à une bande dentelée d'argent.

*Tapissiers, Cordiers et Tisserands*. De sinople à une bande dentelée d'or.

*Taillandiers et Couteliers*. De sinople à une bande dentelée d'argent.

*Charbonniers*. De sable à une bande dentelée d'argent.

*Savetiers*. D'or à une bande dentelée d'azur.

*Tondeurs et Pareurs*. D'or à une bande dentelée de sable.

*Brasseurs*. De sable à une bande dentelée de sable.

*Procureurs au bailliage et siège présidial*. D'argent à un chevron dentelé d'azur.

*Ménuisiers*. D'argent à deux pals dentelés de sable.

*Fripiers*. De sinople à deux pals dentelés d'or.

*Charpentiers, Gavoins et Tourneurs*. D'argent à deux fasces dentelées de gueules.

*Massons*. D'argent à deux bandes dentelées d'azur.

*Maîtres Chirugiens et Perruquiers* De sinople à deux bandes dentelées d'or.

*Notaires royaux*. D'or à deux bandes dentelées d'azur.

*Peintres, Sculpteurs et Doreurs*. De gueules à deux barres dentelées d'argent.

*Médecins*. D'argent à un chevron engrêlé de sinople

---

## MÉDAILLIER LAGRENÉE.

Lettre de M. le Maire d'Amiens à M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie.

Amiens, le 14 novembre 1853.

Monsieur le Président,

« Je m'empresse de vous informer que M. Lagrenée, *(Frédéric-Fortuné)* juge au tribunal de la Seine, décédé à Paris, le 4 de ce mois, a légué à la ville d'Amiens, par son testament olographe en date du 31 Août 1852, son médaillier et toutes les médailles qu'il possédait au jour de son décès, ainsi que tous ses livres de numismatique.

Je me suis fait immédiatement autoriser à accepter cette libé-

ralité et j'ai donné mandat d'aller la recueillir, au nom de la ville, à MM. Dufour, Administrateur du Musée, et Garnier, Conservateur de la Bibliothèque communale, tous deux membres de la Société des Antiquaires de Picardie. Je me plais à compter, Monsieur le Président, sur les soins éclairés de cette Société pour veiller à la mise en ordre et à la conservation des objets légués, aussitôt qu'ils seront déposés au Musée communal; je recevrai avec plaisir de sa part un rapport sur cet accroissement de nos collections archéologiques. J'ai l'honneur de vous adresser, à titre de renseignements, une copie du testament, une expédition de la délibération du Conseil municipal contenant l'expression de la reconnaissance publique envers la mémoire de celui qui vient de se placer si généreusement au rang des Bienfaiteurs de la Cité, et copie de l'arrêté de M. le Préfet approbatif de cette délibération. »

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Maire,

**ALLART.**

## Rapport de M. le Maire d'Amiens, au Conseil municipal dans sa séance du 11 novembre 1853.

Messieurs,

« Par son testament olographe, en date du 31 Août 1852, M. *Frédéric* Lagrenée, juge au tribunal civil de la Seine, mort subitement à Paris vendredi dernier, 4 novembre, a légué à la ville d'Amiens le médaillier et toutes les médailles quelconques qu'il possédait ainsi que tous ses livres de numismatique.

Cette libéralité dont je viens d'être informé par M.e Roquebert, notaire à Paris, va enrichir notre Musée communal d'une précieuse collection qui est le produit non seulement de sacrifices pécuniaires, mais de vingt-cinq années de patientes recherches et des soins les plus intelligents. Je ne puis mieux, Messieurs, vous en faire apprécier la valeur et le haut mérite qu'en vous donnant lecture d'une lettre écrite aujourd'hui au sujet de ce don

à M. le Conservateur de la Bibliothèque communale par M. Adrien de Longpérier, Conservateur des Antiques au Musée du Louvre.»

« Paris, 10 Novembre 1853,

« MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE.

« Je m'empresse de vous adresser les renseignements que vous » m'avez fait l'honneur de me demander au sujet de la collection » de mon malheureux ami Frédéric Lagrenée. Cette collection » que j'ai vu commencer il y a vingt-cinq ans a été l'objet de » préoccupations constantes de son possesseur qui consacrait à » sa formation, chaque année, une somme assez ronde et qui, » à force de temps, de patience, de vigilance, on peut le dire, » est parvenu à se procurer ce qu'on ne pourrait avoir pour de » l'argent. Lagrenée recherchait toutes les monnaies, les mé- » dailles, les jetons, les décorations qui peuvent servir de docu- » ments pour l'histoire de la Révolution française et de l'Em- » pire.

» Il est parvenu à acquérir successivement les meilleures » pièces des cabinets du Baron Nercy, de M.me Sœhnée, du » colonel Maurin, de M. Thiollier. Il n'y a presque pas d'ama- » teur en province qui ne lui ait procuré quelque médaille locale, » en échange de monnaies antiques ou du moyen âge.

» Depuis quelques années, Lagrenée avait ajouté à son ca- » binet la collection des assignats et billets de confiance et il » avait réuni la plus riche collection qui ait jamais été faite en » ce genre. Les billets de petites localités constituent à eux seuls » une collection précieuse.

» Toutes les médailles de cette collection sont de très-beaux » exemplaires. Lagrenée n'acceptait qu'à son corps défendant » les médailles refrappées après coup. Il a fait venir d'Italie, » non sans dépenses considérables, les monnaies et médailles » relatives au séjour des Français. Tous ses amis en cherchaient » pour lui.

» Pendant son séjour dans les départements de Seine et Marne » et de Seine et Oise (il a été juge à Meaux, à Melun et à Ver- » sailles), Lagrenée a recueilli les médailles et jetons relatifs à

» ces deux départements, antérieurs à la révolution ou posté-
» rieurs à l'Empire. Le jour de sa mort j'ai encore reçu de lui
» un mot par lequel il me chargeait d'une petite mission auprès
» du duc de Luynes, au sujet de la médaille des Comices de
» Versailles. Jusqu'au dernier moment sa collection a été l'ob-
» jet de ses soins.

» Le cabinet dont la ville d'Amiens hérite, a beaucoup de
» valeur; il contient un grand nombre de choses uniques, et ce
» sera dans un siècle d'ici un dépôt historique qui aura une
» grande réputation. Il me serait fort difficile d'en donner une
» estimation sans l'avoir revu pièce à pièce. Il y a eu un temps
» où je savais par cœur le catalogue de cette collection, mais
» depuis une quinzaine d'années, Lagrenée ne me montrait plus
» que les pièces hors ligne parce qu'il savait que mes études
» m'entrainaient vers d'autres époques et qu'il se faisait, comme
» il le disait lui-même, scrupule de me distraire. C'est là un des
» traits de délicate abnégation dont je pourrais citer bien d'au-
» tres exemples de sa part.

» Vous trouverez peut-être, Monsieur et cher collègue, que
» je m'exprime en termes bien vagues, si je vous dis qu'entre
» trente et cinquante mille francs, je ne saurais à quel chiffre
» m'arrêter. Mais encore une fois, il s'agit d'un ensemble qu'il
» serait peut-être impossible d'imiter, de choses excessivement
» rares ou uniques dont la valeur augmentera toujours.

» La ville d'Amiens mérite assurément bien de posséder le
» beau cabinet de Frédéric Lagrenée, mais j'avoue que je suis
» au désespoir de l'en voir sitôt hériter. Plût à Dieu qu'elle eût
» attendu trente ans encore et que nous ne fussions pas privés
» d'un homme si bon, si délicat, si affectueux pour ses amis!
» Lagrenée, qui était docteur en droit et qui était fort érudit en
» jurisprudence, réalisait à mes yeux le type du magistrat de la
» vieille roche.

» J'espère que vous me pardonnerez ces détails et la confusion
» qui règne dans ma lettre, mais j'ai voulu vous répondre tout
» de suite et il se trouve que ce soir je n'ai que bien peu de temps

» à ma disposition. Vous savez qu'il faut du temps pour être » bref.

» Agréez, mon cher collègue, l'expression de mes sentiments » les plus dévoués.

» Signé : ADRIEN DE LONGPÉRIER. »

« Messieurs, vous accepterez avec une vive reconnaissance ce legs magnifique qui, indépendamment de sa valeur et de son importance historique et artistique, aura une grande influence morale sur l'accroissement future du Musée d'Amiens et qui rattache intimement aujourd'hui à notre ville le pieux souvenir d'un magistrat honorable, d'un savant aussi modeste que distingué et d'un homme de bien. Mais, dans cette circonstance, ne devons-nous point, Messieurs, rendre un hommage public à la mémoire de ce nouveau bienfaiteur de la Cité? Je vous prie de vouloir bien nommer une Commission pour examiner ce qu'il convient de faire à cet égard, et dès à présent de formuler votre acceptation en exprimant au vieux père de M. Lagrenée toute la part que nous prenons à sa douleur. »

Le Conseil autorise M. le Maire à accepter le legs. Il le charge de témoigner sa reconnaissance à la famille de M. Lagrenée et il décide que le portrait ou le buste du testateur sera placé au Musée comme un monument de cette reconnaissance.

Pour copie conforme :

LE MAIRE,

**ALLART.**

---

## LOTERIE PICARDE

## Pour la construction du MUSÉE NAPOLÉON à Amiens.

---

*Arrêté municipal concernant les deux derniers tirages aux 17 Avril et 4 Juin 1854.*

---

LE MAIRE DE LA VILLE D'AMIENS, **Député au Corps Législatif,**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Somme, du 12 mars 1852, qui autorise la Société des Antiquaires de Picardie à ouvrir une Loterie d'UN MILLION DE FRANCS, pour la construction d'un Musée monumental à Amiens;

Vu la dépêche du 28 janvier 1854, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur proroge le second Tirage de la Loterie et autorise la division des Lots qui doivent en faire l'objet, en deux Tirages, dont l'un est fixé au LUNDI 17 AVRIL, et le dernier au 4 JUIN 1854;

Vu la délibération prise par la Commission de la Loterie Picarde dans sa séance du 12 janvier 1854, contenant les dispositions suivantes:

« La Commission qui, dès le principe de son œuvre, avait dû » se réserver prudemment de réduire la valeur des Lots dans la » proportion du nombre de Billets qu'elle n'aurait point placés, » déclare renoncer à cette faculté: en conséquence, tous les lots » annoncés dans le prospectus seront livrés sans aucune réduction » dans leur valeur nominale et leur nombre sera même augmen- » té de 200 lots qui seront composés d'objets d'art d'une valeur » indéterminée et qui seraient offerts par l'Industrie Amiénoise » ou achetés par la Commission de la Loterie.

» Pour garantir le Public contre la dépréciation des Lots, la » Commission s'engage à faire reprendre par les fournisseurs, et » pour leur valeur nominale, ceux de ces lots que les souscrip- » teurs tiendraient à réaliser, et en échange desquels ils rece- » vront en espèces le prix intégral du Lot;

» Cette disposition ne s'applique pas aux 200 lots supplémen- » taires qui seront livrés en nature, non plus qu'à la Vierge en » argent d'une valeur de 10,000 francs; mais le Lingot d'or de » 90,000 francs pourra être repris pour sa valeur nominale, la » Commission entendant prendre à sa charge les droits de con- » trôle qui pourraient être dus. »

Vu la loi du 21 mai 1836, ensemble l'ordonnance roy-

ale du 29 mai 1844, qui attribue à l'Administration Municipale la surveillance du tirage des loteries autorisées par le Gouvernement;

Considérant que lors de son passage à Amiens, le 29 septembre dernier, S. M. l'Empereur a daigné honorer cette œuvre de son haut patronage en destinant un terrain domanial à la construction du monument projeté et en autorisant la Société des Antiquaires de Picardie à lui donner le nom de MUSÉE NAPOLÉON;

Qu'il importe de conserver à cette entreprise la bienveillance du Gouvernement comme les sympathies du public par des dispositions réglementaires qui, en garantissant la régularité des tirages, ajouteront encore à la confiance dont la Loterie Picarde a été constamment entourée;

ARRÊTE:

ART. 1er. — Les 150,000 francs de lots que la Loterie Picarde reste devoir aux souscripteurs feront l'objet de deux tirages.

Le 1er aura lieu le lundi 17 avril 1854 sur 148 lots d'une valeur réunie de 40,000 francs. (Un lot de 10,000 francs, cinq lots de 1,000 francs, vingt-deux lots de 500 francs, vingt lots de 200 fr. et cent lots de 100 francs.)

Le second et dernier tirage, fixé au 4 juin 1854, se composera 1°. du lot de CENT MILLE fr.; 2°. d'un lot de 10,000 fr.; 3°. des lots qui, aux précédents tirages, seraient échus à des billets invendus et restés en la possession de la Commission; 4°. et de 200 lots nouveaux d'une valeur indéterminée.

ART. 2. — Aux jours indiqués ci-dessus, les tirages auront lieu à deux heures de relevée, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens et sous la surveillance de l'Autorité Municipale.

ART. 3. — Tous les billets de la Loterie, au nombre d'un million, prendront part à ces deux tirages, et d'après le mode qui a été adopté au tirage du 15 août 1853.

En conséquence, il sera fait usage de six roues établies sur le même axe et qui fonctionneront simultanément.

La première roue destinée à exprimer les centaines de mille renfermera les boules 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

Les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième roues contiendront chacune dix boules, portant les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 pour exprimer les dizaines et les unités de mille, comme les centaines, dizaines et unités simples, suivant le rang que ces roues occuperont.

La réunion des six boules formera le nombre du billet gagnant.

Le chiffre 1,000,000 sera, de convention expresse, formé des six zéros venant à sortir au tirage.

Art. 4. — Des enfants de l'hospice Saint-Charles seront, avec l'agrément de l'administration des hospices, préposés au tirage des boules.

Art. 5 — Le même billet ne pourra gagner qu'un seul lot à chacun des deux tirages; si donc, le même nombre venait à sortir deux fois à l'un de ces deux tirages, la seconde opération serait annulée.

Art. 6. — Les lots seront tirés et gagnés dans l'ordre décroissant de leur valeur; en conséquence, au tirage du 17 avril, le 1er lot sera celui de 10,000 francs, et le dernier un lot de 100 francs; au tirage du 4 juin, le 1er lot sera celui de CENT MILLE francs, le second, un lot de 10,000 francs. L'ordre des 200 lots supplémentaires sera réglé par un catalogue que la Commission de la Loterie Picarde publiera en temps utile et dont un exemplaire, signé de MM. les Président et Secrétaire de cette Commission, sera déposé à la Préfecture de la Somme et à la Mairie d'Amiens.

Art. 7. — Le procès-verbal du tirage sera dressé en triple minute par M. le Secrétaire de la Commission de la Loterie Picarde, M. le Secrétaire de la Chambre de Commerce d'Amiens, autorisé à cet effet par cette Chambre, et M. le Secrétaire de la Mairie.

Après avoir été collationnées, ces minutes seront signées du Maire, de M. le Président de la Commission et de leurs rédacteurs.

Art. 8. — M. le Receveur municipal d'Amiens sera, en qualité de Trésorier-gérant de la Loterie Picarde, chargé de proclamer les numéros sortants.

Art. 9. — Conformément à la délibération prise par la Commission administrative de la Loterie, tous les billets seront admis indistinctement à concourir, même ceux que le sort aurait favorisés à un précédent tirage.

Si un lot venait à échoir à un billet non vendu et resté en la possession de la Commission de la Loterie, il serait reporté au tirage suivant, en sus de la valeur affectée à ce tirage.

Pour assurer l'exécution de cette disposition et suivant la proposition de la Commission de la Loterie, un bordereau de tous les billets non vendus sera, deux jours avant chaque tirage, déposé aux sécrétariats de la Préfecture et de la Mairie, et tenu à la disposition du public qui pourra en prendre communication.

Art. 10. — Afin de laisser à la Commission la faculté de contrôler les billets qui seront présentés comme billets gagnants, les lots ne seront délivrés par les soins de l'Administration municipale que quinze jours après le dépôt à la Mairie du billet dont il sera délivré un récépissé.

La livraison du lot sera constatée au moyen d'un timbre qui sera appliqué sur le billet.

Art. 11. — Chaque opération du tirage sera immédiatement rendue publique par l'exhibition, à l'une des croisées de l'Hôtel-de-Ville, du numéro sorti. Le résultat du tirage sera, en outre, publié et affiché.

Art. 12. — Le présent arrêté sera soumis à l'approbation de M. le Préfet de la Somme, puis imprimé, publié et affiché.

*Fait à l'Hôtel-de-Ville d'Amiens, le* 31 *Janvier* 1854.

Le Maire,

ALLART.

Vu et approuvé

*A Amiens, le* 1.er *Février* 1854.

Le Préfet de la Somme,

L. DE TANLAY.

## CONCOURS D'ARCHITECTURE

### Pour la construction du Musée Napoléon.

---

La Société des Antiquaires de Picardie vient de faire appel au talent des architectes nationaux et étrangers pour la présentation des plans destinés à la construction du Musée Napoléon.

Un programme spécial, publié par ses soins, détermine les conditions du concours ; on y a joint la série des prix et le plan du terrain domanial dont la concession gratuite fera l'objet d'un projet de loi qui sera soumis à la prochaine législature.

Le concours pour lequel 5,000 fr. de prix seront distribués sera clos le 16 avril 1854. L'ouverture de l'exposition de tous les projets présentés coïncidera avec le second tirage de la Loterie Picarde, fixé par une dépêche ministérielle au lundi 17 avril.

Tout fait espérer que ce concours répondra à l'attente générale. La publicité qu'il a reçue en France comme à l'étranger est du meilleur augure. Aussi la Société doit-elle des remerciements les plus empressés à M. César Daly, directeur de la *Revue générale d'architecture*, qui a bien voulu reproduire le programme dans les colonnes de son excellent recueil et qui seconde puissamment la Commission du Musée dans ses persévérants efforts pour élever à Amiens un monument qui fasse honneur à la province.

Les mêmes témoignages de reconnaissance sont dus à M. Adolphe Lance, directeur de l'*Encyclopédie d'architecture*, et à M. le directeur du journal anglais *The Builder*,

qui ont publié le programme ou annoncé le concours dans les termes les plus obligeants pour l'œuvre d'utilité publique que dirige la Société des Antiquaires de Picardie.

---

## OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

*pendant le 4.e trimestre de 1853.*

1.° Par M. Polain de Liège. Notice sur un livre d'évangiles conservé dans l'église Saint-Jean l'Evangéliste de Liège. — Histoire de la Flandre, par M. Kervyn de Littenhove. — Histoire des Belges à la fin du XVIII.e siècle, par M. Borgnet. — Histoire littéraire de la France, tom. 22.e — Spicilegium solesmense, curante J. Pitra. — (Comptes-rendus.) — 2.° Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournay, tom. III, fac. 2. Juillet 1853. — 3.° Essai sur l'Art des constructions à Saint-Omer à la fin du XV.e et au commencement du XVI.e siècle, par M. Deschamps de Pas. Br. in-8.° — 4.° Notice sur l'origine du château de Ham (Somme), par M. Gomart, in-8.° 1852. — 5.° Des moyens de développer la culture du lin en France, par Ch. Gomart, in-8.° 1852. — 6.° Congrès archéologique de France. — Séances générales tenues à Dijon, en 1852, par la Société française pour la conservation des monuments historiques. Paris 1853. 1 vol. in-8.° — 7.° Ville d'Amiens. — Concours entre les élèves des écoles communales des faubourgs et des sections rurales. — Années scolaires 1852-1853. — Rapport de la Commission. Br. in-8. — 8.° Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et Bertrand de Got, par l'abbé Lacurie. Saintes 1849. Br. in-8.°—9.° Tableau historique des Gaules, par M. de Ponteaumont. Cherbour g 1852 1 vol. in-8.° — 10.° L'Institut n.os 209-210-211-212-213-214. — 11.° Pevensey castle, and the recent excavation there. By M. A. Lower. London 1853. in-8.° — 12.° The numismatic chronicle. N.° 61-62. — 13.° Des coupes claires et des coupes sombres, par J.-B. Thomas, 1853. Br. in-8.° — 14.° Vie de Saint-Pardoux, patron de Gueret et office de ce Saint, par M. Coudert de Lavillatte. Gueret. 1853. in-8.° — 15.° Bulletin de l'Athénée

du Beauvaisis, 1.er 2.e sem. 1851. — 1.er sem. 1853. — 16.° Notre-Dame de Joyel, ou histoire légendaire et numismatique de la chandelle d'Arras et des cierges qui en ont été tirés, par M. A. Terninck. Arras. 1853 1 vol. in-4.° pl. — 17.° Essai historique et monographique sur l'ancienne cathédrale d'Arras, par M. Terninck. Arras. 1853. 1 vol. in-4.° pl. — 18.° Recueil de la Société de sphragistique, n.° 2 et 3.—19.° Journal de la Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain. N.° 5-6-7-8. — 20.° Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard, 1853. — 21.° Bulletins des comités historiques 1852, et 1853. N.° 2-3-4. — 22.° Archives des missions scientifiques, n.° 5-6. — 23.° Sur les fouilles de Vieux. Note lue à la Société des Antiquaires de Normandie, par M. Charma, 1853. in-8 ° — 24.° L'investigateur n.° 224-225-226. — 25.° Annales de l'Académie d'archéologie Belgique, tom. x, n.° 4. — 26.° Notice sur le sceau inédit de la confrairie des pélerins de Saint-Jacques de Paris, par M. A. Forgeais. 1852, in-8.° — 27.° Mémoires de l'Académie de Dijon, 1852, t. I, 2.me série, un vol. in-8.° — 28.° De l'Académie impériale de Vienne. Fontes rerum austriacarum. VI Band — Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie philos. hist. Classe. IX Band. 3-4-5 Heft. X Band. 1-2-3 Heft. — Archiv. fur kunde Osterreichischer Geschichts-Quellen. IX Band. 1-2. Heft. — 29.° Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin, tom. IV. liv. 3. — 30.° Sainte-Theudosie (par M. l'Abbé Gerbet). Amiens 1853. Lenoël-Hérouart. Broch. in-8.° — 31.° Société de la Morale chrétienne, tom. 3, n.° 5-6. — 32.° Annales scientifiques et littéraires de l'Auvergne, publiées par l'Académie de Clermont Ferrand. tom. 25, 1852. — 33.° Travaux de l'Académie impériale de Reims. tom. XVIII. — N.° 1. — 34.° Institut des provinces. Bulletin bibliographique, n.° 10 et 11. — 35 ° Annales de la Soc. arch. de Namur, tom. 3, liv. 1. — 36.° Visite à la cathédrale d'Amiens. nouv. édit. Amiens. 1853. Lenoël-Hérouart. Br. in-12. — 37.° Bulletin de la Soc. de l'hist. de France, n.° 8-9-10. — 38 ° Translation des reliques de Sainte-Theudosie dans la ville d'Amiens, par Ch. Salmon. Amiens. 1853, Yvert. 1 v. in-8.° — 39.° Bulletin de la Soc. des Antiq.

de l'Ouest, tom. III, 1853.—40.° Par M. Renier Chalon. — Les seigneurs D'Yever. — Un poids de Toulouse de l'an 1239. — Jeton frappé pour Louvain sous la domination française. — Ernest de Mansfield.—Monnaies de Reckleim, second supplément à la notice de M. Wolters. 1853, in-8.°—41.° Mémoires de la Société de statistique des Deux Sèvres, liv. I, 1853. — 42.° Revue numismatique belge, tom. III, liv. III. — 43.° Les trois époques, le passé, le présent et l'avenir de la Société libre d'émulation de Liége, par M. d'Otreppe de Bouvette. Liége. 1853, in-18. — 44.° Mémoires de la Société des sciences de la ville de Blois, t. IV, 1852. 45.° Account of excavations on the sites of two romans villas at Boxmoor, by J. Evans. London. 1853, in-folio. — 46.° Société libre d'émulation de Rouen. Bulletin des travaux de 1852-1853, — 47.° Recueil agronomique de la Société de la Haute-Saône. tom. VI, n.° 3. — 48.° Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1853, n.° 1-2-3. — 49.° Histoire de Sisteron, tirée de ses archives, par M. E. de la Plane. Digne. 1843. 2 vol. in-8.° plans et gr.—50.° Mémoires de la Soc. des Antiq. de la Morinie, tom. IX, 1.re partie. — 51.° Négociations de la France dans le Levant, publiées par E. Charrière, tom. III. — 52.° Recueil des lettres missives de Henri IV, publié par M. Berger de Xivrey, tom. VI. — 53.° Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers-état, publié par A. Thierry, tom. II. — 54.° Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tom. II, un vol. in-8.° avec Atlas. — 55.° Annales de la Société académique de Nantes 1852, tom. XXIII. — 56.° Mémoires de l'Académie de Stanislas. (Soc. des Sc. de Nancy) 1852. — 57.° Mémoires de la Société impériale des Sciences de Lille. Année 1852.—58.° Exploration scientifique de l'Algérie. Beaux-Arts, liv. 24-25-26-27-28-29. — 59.° Pierrefonds ancien et moderne, par V. Tremblay. Beauvais 1853, in-8.°—60.° Messager des sciences historiques, des arts et de la bibliographie de Belgique. 1851-1852, 2 vol. in-8.°—61.° Souvenirs de Pœstum.—Liquefaction de Saint-Janvier. — Lions à la porte des églises. Par M. le Baron d'Hombre Firmas. — 62.° Bulletin de la Société de la

Morinie, liv. III, 1853. - 63.° Collectanea antiqua, vol. III, part 2. — 64.° Historic society of Lancashire and Cheshire. Proceedings and papers; session v. 1852-1853, un vol in-8.° — 65.° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n.° 14. — 66.° Mémoires de l'Acad. des Sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 4.me série, tom. III. — 67.° Mémoires de la Soc. des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. Versailles, 1847-1849-1853, tom I-II-III. — 68.° Les enceintes successives d'Amiens, par M. A. Goze. Amiens 1854. Alf. Caron. 1 vol. in-12. — 69.° Emplacement de Quentovic, par M. L. Cousin, in-8.° av. pl. — 70.° Grammaire héraldique, contenant la définition exacte de la science des armoiries, suivie d'un vocabulaire explicatif et de planches d'armoiries, par H. Gourdon de Genouillac. Paris. 1853, Dentu, 1 vol. in-18.— 71.° Dictionnaire historique des ordres de chevalerie créés chez les différents peuples depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, par *le même*. Paris, 1854, Dentu, 1 vol. in-18. — 72.° Quelques mots sur le theate Ligeois. (Par M. Ul. Capitaine). Liège 1853, in-8.°

---

## OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

*Pendant le* 4.e *trimestre de* 1853.

1.° Par M. Frédéric Lagrenée, décédé juge au tribunal civil de la Seine, son riche médaillier de la République et de l'Empire, qu'il a légué à la ville d'Amiens par son testament du 31 août 1852, déposé en l'étude de M.e Roquebert, notaire à Paris.

2.° Par M. de Saulcy, membre de l'Institut à Paris, une tête de statue grecque qu'il a rapportée d'Athènes.

3.° Par M. Madaré aîné, propriétaire à Amiens, le drapeau de l'ancienne compagnie privilégiée des Archers d'Amiens, décoré de l'écusson royal avec le millésime de 1733.

---

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, Place Périgord, 3.

# BULLETIN

# DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

## COMITÉ CENTRAL.

**(N. B. Dans le Bulletin précédent, p. 119, une erreur s'est glissée dans l'indication des armoiries des corporations dont nous devons la communication à M. A. Janvier. Au mot *Brasseurs*, au lieu de *de sable à une bande dentelée de sable*, il faut lire *de sable à une bande dentelée d'or.* )**

### *Séance du* 10 *janvier* 1854.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau.

M. le docteur Rigollot, président sortant, jette un coup-d'œil retrospectif sur les faits principaux qui ont signalé l'année 1853. — Le projet d'élever un musée, qui semblait téméraire, approche de sa réalisation. Le don magnifique fait par l'Empereur, lors de son passage à Amiens d'une partie de terrain de l'Arsenal, a été l'approbation la plus élevée des efforts de la Société pour populariser le culte de l'histoire et des beaux-arts. Un concours a été ouvert pour le monument et nous recevons de toute part la preuve de l'empressement que les architectes les plus distingués mettent à y prendre part. L'annonce de ce projet a suffi pour que la ville d'Amiens recueillît déjà un legs important et du plus haut intérêt pour l'histoire mo-

derne, la collection qu'avait formée M. Lagrenée des médailles relatives à la Révolution et à l'Empire. L'année 1854 verra s'accomplir une autre pensée accueillie également avec faveur, l'inauguration de la statue de Pierre l'Ermite, due au talent de l'un de nos collègues. Un autre labeur qui a demandé autant de savoir que de persévérance à M. Bouthors, la publication des coutumes du bailliage d'Amiens a été achevée. Enfin nos relations, dit-il en terminant, s'étendent de plus en plus, et nous pouvons compter sur un avenir qui ne nous fera point défaut.

— M. Bouthors, président nouveau, prend ensuite place au fauteuil. L'année qui s'avance, dit-il, nous laisse entrevoir la réalisation de deux grands projets. Encore quelques mois, la loterie sera un fait accompli, et l'ancien Arsenal recevra une destination conforme au programme du concours que la Société a ouvert ; la même solennité, le même jour peut-être verra déchirer le voile de la statue de Pierre l'Ermite et poser la première pierre du Musée Napoléon. Il regrette que la volonté de M. Dufour n'ait point permis de lui déférer la présidence, lui qui avait formé, fait éclore et mûrir les fruits que nous allons récolter. Reportant ensuite ses regards en arrière, il y a dix-huit ans, dit-il, à pareille époque, quinze personnes se réunissaient chez l'un de vous pour arrêter les bases d'une association qui est devenue la Société des Antiquaires de Picardie. Aucun de ceux qui ont vu les modestes commencements de cette Société n'aurait osé se dire qu'elle pourrait un jour entreprendre ce qu'elle a accompli. Elle a publié plus de volumes qu'elle ne compte d'années d'existence, rassemblé des collections considérables d'an-

tiquités et d'objets d'art, enregistré tous les jours les noms de ses bienfaiteurs, et elle prépare un monument qui accroîtra encore le nombre et la richesse de leurs libéralités ; enfin elle a été reconnue comme établissement d'utilité publique. Ces résultats, elle les doit à la bonne direction qu'elle a su donner à ses travaux et à la parfaite harmonie de vues et de sentiments qui a toujours régné dans son sein. Il termine en invitant les membres à ne point laisser rompre ou se relacher le lien de solidarité qui fait leur force, assurant que de son côté il tachera, par ses efforts et sa bonne volonté, de justifier la confiance qu'on lui a témoignée, en se réglant sur l'exemple et les traditions de ses prédécesseurs.

— M. Vion fait hommage à la Société de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Pierre l'Ermite et les croisades ou la civilisation chrétienne au moyen-âge*. La Société félicite l'auteur de cette importante publication, qu'elle aurait été heureuse de voir figurer dans ses mémoires, si elle avait eu la satisfaction de compter plus-tôt l'auteur parmi ses membres. Elle prie son Président, M. Bouthors, de lui présenter un rapport sur cet ouvrage.

— M. Bazot présente le compte de recettes et dépenses de la Société pour l'année 1853. — Une commission composée de MM. Guerard, Forceville et LePrince est chargée d'en faire l'examen et de dresser le projet de budget pour 1854.

— M. Rigollot entretient la Société d'une sépulture romaine découverte sur le territoire de la ville d'Amiens au mois d'octobre. Ce que ces tombeaux renfermaient de plus insolite étaient des objets de verre plein, de forme pareille, comme façonnés au tour, de 0m,17 de haut sur 0m,05

de diamètre, qui étaient placés debout et comme fichés dans la boîte par une sorte de prolongement; leur forme était celle de 4 boules superposées, un peu applaties. Des lettres gravées en creux laissaient lire sur l'un de ces deux objets : TVRM. VIVAS MARTI DOMINE; sur l'autre : NASO LAEFIT ET LIVIL CONIVGI. Sans assigner l'usage précis pour lequel ils ont été fabriqués, et sans s'arrêter à savoir si les inscriptions de chacun de ces groupes doivent être interprétées isolément ou conjointement, M. Rigollot pense qu'on peut les lire ainsi *Turma vivas Marti domine*, en prenant *Marti* pour le vocatif de Martius; ou bien : *Marcus Turius vivas Marti domine Nasolæ fit et Livilla conjugi.* Au reste M. Rigollot reconnait qu'il aurait besoin d'étudier encore ces inscriptions, pour avoir une opinion bien arrêtée.

—M. Dufour croit avoir quelques raisons de douter que les objets dont M. Rigollot vient d'entretenir la Société aient bien été trouvés sur le terroir d'Amiens; dans l'intérêt de l'histoire, il lui semble qu'il ne faut pas accueillir trop légèrement sur le lieu de cette découverte une version que diverses circonstances rendent suspecte.

—M. Janvier donne lecture d'une partie de ses recherches sur les compagnies d'archers, d'arbalétriers, de couleuvriniers et d'arquebusiers des villes de Picardie. Il assigne comme époque de l'organisation régulière de ces milices formées spontanément durant la captivité du roi Jean, le règne de Charles V, son successeur. Après avoir indiqué succinctement les encouragements que les rois et les villes leur accordèrent en raison de leurs services, le pacte de fédération qui en 1775 réunit les compagnies des

quatre grandes provinces, il montre de quelle manière la révolution, au nom de l'égalité, brisa leur existence.

— M. Dufour, président de la Commission du Musée, entretient la Société de l'affaire relative au terrain de l'Arsenal. Il résulte des renseignements qu'il a recueillis, que, dès les premiers jours de la session de l'Assemblé législative, un projet de loi lui sera présenté qui régularisera le don fait par l'Empereur à la Société.

— M. Dutilleux, membre titulaire non résidant, appelle l'attention sur des sépultures anciennes découvertes près de St.-Acheul. Dans la prévision que les travaux qui les ont fait découvrir seraient repris, M. Dutilleux demande s'il ne serait point à propos de faire surveiller ces fouilles et de tenter une démarche auprès des propriétaires du terrain, pour assurer au Musée les objets qui pourraient encore y être découverts.

*Séance du 14 février.*

M. le Secrétaire perpétuel, en déposant sur le bureau le nécrologe liégeois pour 1853, publié par M. Ulysse Capitaine, appelle l'attention de la Société sur l'importance de cette publication au point de vue historique et littéraire, et il émet le vœu qu'un travail analogue soit publié pour la Picardie. — Cette proposition est vivement accueillie.

— M. Boca, archiviste du département, membre nouvellement élu, remercie la Société de son admission. C'est par son zèle et par son travail, dit-il, qu'il prouvera sa gratitude. Il est certaines parties du programme dont il pourra s'occuper plus particulièrement, ce sont celles qui ont rapport aux archives. On connait la richesse du dépôt qui lui

est confié, et qui n'a jamais été exploité régulièrement. Souvent on est allé y prendre des renseignements curieux que l'on montrait ensuite comme des découvertes faites en secouant la poussière des archives. Ces locutions sont des accusations de malpropreté et de désordre inapplicables aux archives de la Somme. Déjà tous les documents historiques sont rangés dans des cartons bien fermés. Il faudrait maintenant, pour mettre à découvert tous les richesses, publier des inventaires ou les titres seraient analysés. Pour ces travaux, comme pour tous ceux auxquels je pourrai prendre part, la Société me trouvera toujours, dit M. Boca, plein de zèle et de bonne volonté.

—M. Bouthors, Président, répondant à M. Boca, rappelle l'empressement avec lequel fut accueillie sa candidature. M. Boca sort d'une école qui s'est donné la mission de former les pionniers, si l'on peut parler ainsi, de la science historique, cette science qui a eu pour premier précepteur notre immortel Du Cange et aujourd'hui pour ses plus fervents adeptes les élèves de l'Ecole des Chartes, héritiers des traditions et continuateurs des travaux des Bénédictins. Les leçons et les bons exemples que M. Boca a puisés à cette école, dit-il, ne seront pas perdus pour la Société; car M. Boca a le désir de coopérer à ses travaux; l'expérience qu'il a acquise lui en donne les moyens, et les fonctions qu'il occupe lui en fourniront très-souvent l'occasion.

—M. Forceville fait au nom de la Commission le rapport sur les comptes du trésorier, et donne lecture du projet de budget pour 1854. — Les comptes sont approuvés, les conclusions de la Commission adoptées, et des remerci-

ments votés à M. Bazot pour le soin avec lequel il s'acquitte de ses fonctions.

— M. Vion donne lecture d'un rapport sur le travail de M. Leroy ayant pour titre *Recherches historiques sur la ville de Nesle et ses environs*. Il loue tout d'abord l'exécution calligraphique de ce travail qui se soutient pendant plus de 300 pages et les ingénieuses appropriations de sujets variés, assez habilement reproduits, qui ornent le texte, à l'instar des enluminures dont nos anciens manuscrits étaient illustrés. M. Vion félicite ensuite M. Leroy du bonheur avec lequel il a su mettre en ordre et disposer en corps d'ouvrage les nombreux matériaux qu'il a receuillis épars dans les imprimés et dans les archives publiques et privées, pour faire suivre l'histoire de Nesle depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, n'oubliant ni les monuments, ni les établissements divers, ni les familles qui y ont ajouté quelque illustration.

— M. le Secrétaire perpétuel lit au nom de M. Hardouin une lettre adressée à M. Paulet, de Mons, dans laquelle il réfute, au moyen des témoignages d'écrivains liégeois pour la plupart, l'opinion émise par M. Grandgagnage, que Pierre-l'Ermite est né dans la province de Liége, contrairement à l'histoire qui le fait naître dans l'Amiénois. —Voir page 107.

*Séance du* 14 *Mars* 1854.

— M. Dufour rend un compte sommaire des opérations de la Loterie Picarde et annonce que le projet de loi relatif à la cession gratuite à la Société du terrain de l'Arsenal, a été présenté au corps législatif, dans la première réunion, comme M. le Ministre des Finances avait eu la bien-

veillance de l'annoncer dès le courant de février. M. Allart, maire d'Amiens, à été nommé rapporteur.

— M. Garnier rend compte des deux dernières réunions de la commission du monument de Pierre-l'Ermite. L'objet de ces réunions a été le choix de l'emplacement et la fixation du jour de l'inauguration. Sur le premier point divers opinions ont été émises ; la commission, après les avoir examinées, a fait choix de la place de l'Hôtel-de-Ville. Le monument décorerait ainsi une des places de la vieille ville, qui fut occupée par le Castillon et l'ancienne église de Saint-Firmin. Quant à l'époque de l'inauguration, la Commission a été unanimement d'avis de la faire coïncider avec le temps ordinaire de sa séance générale, avec la tenue de la foire de la Saint-Jean et les fêtes de la Société nautique.

Ces propositions sont adoptées, la Société arrête que la statue sera érigée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et fixe l'inauguration au dimanche 16 août.

— M. Vion présente un rapport sur les travaux de la Société de Seine-et-Oise, dont il se plait à louer l'intérêt toujours croissant ; le rapporteur s'arrête particulièrement aux notices qui rentrent par leur objet dans l'étude de l'histoire et de l'archéologie.

— M. Garnier donne lecture d'un mémoire de M. Rousselle, secrétaire-adjoint de la mairie de La Fère, sur la loi municipale de cette ville, pour servir d'introduction à un tableau chronologique de ses maires de 1443 à 1852. (Voir page 141). La Société félicite l'auteur de cette intéressante communication, et arrête l'impression de son mémoire dans le prochain bulletin.

# NOTICE HISTORIQUE
## SUR
# LAFÈRE,

Par M. ROUSSELLE, Secrétaire-Adjoint à la Mairie de Lafère.

**Institution en commune de la ville de Lafère.— Charte d'Enguerrand, sire de Coucy, qui accorde aux habitants le droit d'élire leurs maires. — Formule du serment que prêtent les maires, après leur élection. — Nominations aux divers emplois. — Attributions des employés. — Modifications et changements apportés au mode d'élection. — Tableau chronologique des maires de laville de Lafère, établi sur les documents les plus authentiques.**

—

En France, avant l'établissement des communes, les serfs ou main-mortables avaient à supporter les conditions les plus dures; ils étaient imposables à la discrétion du Seigneur; ils ne pouvaient, sans son consentement, se marier à des personnes libres, ni même à des sujets d'une seigneurie étrangère; la faculté de tester leur était interdite et leurs biens appartenaient au seigneur, quand ils ne laissaient point d'enfants légitimes. Enfin ils ne pouvaient transporter leur domicile hors de la seigneurie, sans la permission du seigneur toujours intéressé à la leur refuser.

Le temps de la grande ferveur des Croisades allait faire disparaître cet état de choses. En effet les seigneurs avaient besoin d'argent, aussi bien pour aller faire la guerre en Terre Sainte, que pour faire construire des établissements religieux, afin d'intéresser le ciel à la prospérité de leurs armes; ils sentaient de plus la nécessité de se créerdes partisans pour les défendre contre leurs voisins ou contre le roi lui-même; aussi accordaient-ils des franchises municipalesà leurs vassaux, moyennant une redevance fixe et modique.

Au moyen de ces concessions, le tiers-état sortit de la dépendance où il avait jusqu'alors vécu, et, affranchi de toutes les exactions seigneuriales, il devint apte à jouir de ses droits civils.

Alors chaque commune, lorsqu'elle était instituée, avait un corps de magistrats élus par les habitants. Ces magistrats en ad-

ministraient les biens, rendaient la justice, confiaient la perception de ses revenus à des hommes de leur choix et avaient le droit de faire des statuts et des réglements, pourvu que ceux-ci ne fussent contraires ni à la teneur de leur charte, ni aux ordonnances du roi.

Toutes les villes qui avoisinent celle de Lafère, avaient été érigées en communes pendant le cours du XII.e siècle, et dans le commencement du XIII.e, par leur seigneur ou par le roi, selon qu'elles relevaient de l'un ou de l'autre. Seule, la ville de Lafère était toujours sous le joug de la servitude; l'époque enfin était arrivée pour elle où toutes les entraves de la féodalité qui l'enchaînaient, allaient être brisées.

En 1207, Enguerrand III dit le Grand, sire de Coucy, descendant d'une race d'hommes illustres, guerriers ou hommes d'Etat, que leur puissance et leur mérite personnel mêlèrent à toutes les grandes phases de l'histoire féodale en France, et qui était lui-même l'un des plus puissants vassaux de la Couronne et l'un des plus célèbres guerriers de ce temps, venait de recevoir en partage le domaine de Lafère, lequel, selon les termes de la charte de paix, s'étendait depuis la chapelle jusqu'au bois des Laviers, de ce bois jusqu'aux arbres qui étaient au-dessus de la maison Saint-Lazare, desdits arbres jusqu'au pré Golmain, et de ce pré à la sus-dite chapelle.

Reconnaissant que, dans le domaine qui venait de lui échoir, de graves désordres et de nombreux abus s'étaient glissés dans la manière dont la justice avait été rendue à leurs vassaux par les précédents seigneurs, il prend la résolution d'affranchir ses nouveaux sujets.

En conséquence, après avoir obtenu le consentement de Mathilde comtesse du Perche, sa femme, celui de ses frères Thomas et Robert, de Pierre du Sart, châtelain de ce domaine, et de l'avis des hommes de fiefs de son château et de celui de ses prud'hommes, il concède aux Laférois une charte par laquelle il leur accorde, entr'autres droits, celui de choisir leurs maires, sous la condition expresse *qu'ils seraient tenus de lui payer par chacun*

*an à toujours à lui et à ses hoirs, aux octaves de Toussaints, la somme de cent livres parisis.*

En vertu des droits et privilèges qui viennent de leur être cédés, l'élection des maires est fixée tous les ans au lendemain du jour de la fête de Pâques.

De 1207 à 1692, c'est-à-dire pendant près de cinq cents ans, cette élection s'est faite de la manière suivante.

Dabord les corporations, qui plus tard furent remplacées par les milices bourgeoises, se réunissaient le matin du jour de l'élection chez leurs syndics ou leurs capitaines, pour procéder à la nomination de deux délégués, au scrutin et à la majorité absolue des suffrages ; il était de rigueur que ceux qu'on élisait à cette qualité sussent lire et écrire.

Les corporations étaient divisées par classes de métiers, professions ou castes, et comprenaient, savoir :

Les tanneurs, corroyeurs et cordonniers,
Les bouchers et charcutiers,
Les tailleurs et fripiers,
Les serruriers et maréchaux,
Les épiciers et merciers,
Les marchands de draps.
Les aubergistes, hôteliers et cabaretiers,
Les médecins et apothicaires,
Les juges, notaires et huissiers,
Les tisserands et marchands de toile,
Les menuisiers, charpentiers et charrons,
Les maçons et couvreurs,
Les bonnetiers et sabotiers,
Les nobles ou notables,
Et les ecclésiastiques et les religieux de tous ordres.

La milice bourgeoise était divisée en 8 compagnies dont 6 pour la ville et une pour chaque faubourg, Notre-Dame et S.t-Firmin.

A l'heure indiquée pour l'élection définitive, tous les délégués se rendaient à la maison de paix (aujourd'hui occupée par M. Leclère-Lobbé qui en est le propriétaire) pour y déposer leurs

bulletins; il y était immédiatement procédé au dépouillement général, et le citoyen qui réunissait la majorité absolue des suffrages était proclamé maire pour un an; il était toujours rééligible.

Le maire prêtait solennellement le serment dont la teneur suit:

*Vous jurez Dieu n̄re père créateur sur la damnãon de v̄re ame et par le serment que doibt faire ung bon crestien que bien et fidellement vous exercerez l'estat et office de maire de ceste ville de Lafère auquel v̄os estes appelez et esleu pōr ceste année et quen ce faist vō's ferez bonne et equitable justice a ceux quy vō's la requerront sans avoir esgard ny acception des personnes, garderez et deffenderez les droicts, privilleges, franchises et biens de ladite ville. Ne ferez rien sans l'advis et c̄seil de vos jurés des choses ou le C̄seil sera requis, tiendrez secrettes les affaires et deliberãons de ladite ville et qu'en tout et partout vous vous conduirez en ceste charge cōme ung homme de bien doibt faire et ainsi le promettez.* (Extrait du registre de la chambre de paix pour l'année 1584.)

Cette formalité remplie, le maire choisissait son lieutenant ou adjoint et les jurés; ces derniers concouraient avec lui à rendre la justice et administrer la commune; ils étaient au nombre de six.

Le serment qu'ils prêtaient était ainsi conçu :

*Vous jurez durant ceste présente année de tenir secrettes les affaires de la dicte ville, porter honneur et révérence au maïeur, avec luy juger, garder et deffendre les droits privilléges, franchises, libertés et autres prérogatives de la dicte ville et faire cōme bons jurés doibvent faire.* (Extrait comme ci-dessus.)

Ils exercèrent leurs fonctions jusqu'en 1692; seulement, leur titre de juré fut remplacé par celui d'échevins en 1666 ; quant aux attributions, elles restèrent les mêmes.

Les élections et nominations terminées et toutes les autres formalités remplies, le maire, son lieutenant et les jurés, après s'être concertés et en avoir délibéré, nommaient, savoir :

1.° Un procureur d'office pour faire exécuter les lois et règlements ;

2.° Un greffier pour la tenue des registres de la maison de paix;

3.° Un argentier ou receveur du domaine;

4.° Un receveur pour la confrairie des pauvres et pour le luminaire de l'église Saint-Montaint;

5.° Un receveur pour l'Hôtel-Dieu et la maladrerie de Saint-Firmin;

6.° Un sergent à verges chargé du mesurage des grains et de la surveillance les bestiaux qui allaient pâturer dans les près de la banlieue de la ville;

7.° Un sergent du guet chargé de placer la chandelle ardente dans la lanterne qui était au coin de la maison de paix à l'heure qui lui était indiquée, et de faire le guet en ladite maison pendant la nuit;

8.° Un sergent du beffroy dont la mission était: de sonner la cloche du beffroy à l'heure ordinaire et accoustumée, de faire bonne et loyale mesure des grains qui se vendaient tant dedans que dehors la halle de ladite ville, d'empescher de vendre beurre, œufs, fromaige et gibier que neuf heures ne fussent sonnées; il était en outre obligé de tenir les affaires de ladite ville secrettes.

Les sergents étaient chargés conjointement de surveiller les vins qui se chargeaient et déchargeaient des bâteaux.

9.° Un priseur et revendeur pour les inventaires et les ventes publiques;

10.° Enfin il était pourvu à la nomination de trois citoyens dont l'emploi était de garder les clefs du coffre à trois serrures de la maison de paix.

Le maire faisait de droit partie de cette commission.

A part quelque pression exercée sur les électeurs pendant les guerres de la ligue, tant par Jacques Tolas, gouverneur de la ville pour les Ligueurs, que par les Espagnols qui y tenaient alors garnison, le mode d'élection, tel qu'il résultait de la charte d'Enguerrand, avait été suivi sans interruption jusqu'au mois d'août 1693, époque à laquelle, par un édit, le roi supprime le droit de suffrage, rend cette charge vénale et se réserve le droit de nommer directement les maires dans toutes les villes et communes du royaume.

En conséquence de cet édit et par lettres de provisions en date

du 1.er décembre de la même année, il institue à perpétuité aux fonctions de maire en titre de cette ville, M. Remi Danie.

Ces lettres que nous avons extraites du registre de la chambre de paix, sont ainsi conçues :

« Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre,

» A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut :

» Sçavoir faisons que par la pleine et entière confiance que nous » avons en la personne de notre cher et bien amé messire Remy » Danie, cy-devant lieutenant général au bailliage de Lafère, et » en ses seure suffisante loyauté, prud'homie, expérience et » capacité, fidélité, affection à notre service.

» Pour ces causes nous luy avons donné et octroyé, donnons et » octroyons par ces présentes l'office de maire de l'hôtel-de-ville » de Lafère nouvellement créé par l'édit d'août 1692, pour » icelui avoir, tenir et doresnavant exercer, en jouir et user par » luy, ses hoirs et ayant causes, héréditairement aux gages de » 240 fr. par chacun an, dont sera laissé fonds dans l'état de nos » finances en la généralité de Soissons, et aux honneurs, autho- » rités, rang, séances, prérogatives, prééminences, franchises, » libertés, priviléges, droicts, attributions, exemption de tutelle, » curatelle, guet, garde, ban, arrière-ban, tailles, logement des » gens de guerre et autres charges et contributions, le tout ainsi » qu'il est porté en l'édict sus-daté. »

Ce système est mis à exécution pendant 25 ans ; mais il reçoit une modification en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat du 26 octobre 1700, et d'un édit du roi de septembre 1714, portant que toutes les villles et communes du royaume seront tenues de rembourser à l'Etat l'office de maire créé par l'édit de 1692, et de payer à l'avenir les gages de cet office sur le produit des revenus communaux, à celui qui en sera pourvu.

La ville de Lafère qui se trouvait dans l'impossibilité d'effectuer le remboursement exigé fit tous ses efforts pour se faire exempter des charges qui lui étaient imposées par l'arrêt et l'édit précités ; mais en vain. Toutefois elle obtint un délai qui lui facilitait les moyens de se procurer les ressources nécessaires pour

opérer le rachat de cet office. Cette faveur lui fut accordée et la fit rentrer provisoirement dans le droit qui avait prévalu avant 1692; elle en jouit du 26 décembre 1717 au 26 mai 1719. N'ayant pu pendant ce délai satisfaire aux prescriptions qui lui avaient été imposées, elle fut contrainte de rentrer dans le droit commun.

M. Louis-Michel Dhecbourg qui avait été nommé maire perpétuel en remplacement de M. Pierre-François Danie, sachant que la ville était dans l'impossibilité d'acquérir cet office, en avait demandé la cession au roi moyennant la somme de 1000 fr. et l'abandon de celle de 240 fr. qui lui était due pour les intérêts de la finance principale de l'année 1718.

Bien que M. Dhecbourg eût mené cette affaire secrètement, on ne tarda pas à apprendre qu'il avait beaucoup de chances de réussir; d'énergiques réclamations sont faites près du conseil de ville qui se réunit le 28 janvier 1719 sous la présidence de M. Louis-François Camus, maire; François Jourdain, conseiller du roi, lieutenant-général de police; Jean Dambertrand, lieutenant de maire, Jacques Cronier, Jean Tonnelier et Nicolas-Grégoire Morial, échevins.

M. Jean Lamblin, procureur sindic, requiert au nom des habitants la nomination d'un délégué chargé d'aller à Paris, près du Garde des sceaux, combattre les prétentions de M. Dhecbourg et son admission audit office. Séance tenante, M. Jacques Cronier est délégué; et il part le lendemain 29 pour remplir la mission qui venait de lui être confiée. Comme on le voit, les habitants ne perdaient pas de temps, lorsqu'il fallait soutenir leurs droits.

Malgré leur opposition, malgré leurs démarches, des lettres de provisions en date du 26 mai 1719 lui accordent l'office de maire et disent: « qu'il jouira de tous les droits, fonctions, émoluments, des priviléges et prérogatives appartenant au dit office pour en jouir ainsi qu'il a fait ou dû faire avant l'édit du mois de juin 1717, et que les gages qui étaient attribués et assignés sur les états des finances de la généralité de Soissons en seront rejetés et payés à l'avenir sur les deniers patrimoniaux et d'octrois de la dite ville, seulement à compter du 1.er janvier dernier, sans qu'il

puisse demander ni augmentation de gages sur les domaines et revenus du roi, ni prétendre aucun remboursement de la finance par lui payée tant et si longtemps qu'il jouira dudit office et sans qu'il soit tenu de prendre de nouvelles provisions ni de se faire recevoir de nouveau: et sera le présent arrêt exécuté nonobstant opposition et autres empêchements dont si aucuns interviennent. »

En présence du texte formel de cet arrêt, il n'était guère possible de refuser à M. Dhecbourg sa transcription sur les registres de la chambre de paix; cependant le 3 décembre 1719, M. Jean Lamblin, en présence de MM. Jacques Cronier, Jacques Tonnelier et Grégoire Morial, échevins, proteste de nouveau contre cette nomination et dit: «que pour et au nom des habitants, il demande acte de l'opposition qu'ils forment par ces présentes à l'enregistrement et exécution dudit arrêt pour les raisons que les dits habitants déduiront à Sa Majesté en temps et lieu, de laquelle proposition lui a été accordé acte de protestation que le dit sieur Dhecbourg a présentement fait de se pourvoir par les voies de droit, même de répéter toutes pertes, dommages et intérêts contre qui il appartiendra, et de ce que dessus a été fait et dressé le présent acte dont sera donné l'expédition aux dits sieurs Dhecbourg et Lamblin par le greffier de cette chambre.

Délibéré à la chambre de paix les jour et an susdits.

Signé: Cronier, Morial, Tonnelier et Lamblin.

Un arrêt du 11 octobre 1720 enjoignant formellement la transcription des lettres de nomination du 26 mai 1719 sur le registre de la chambre de paix, vient enfin terminer ce conflit; dès lors M. Dhecbourg jouit sans contestation de l'office de maire de cette ville.

Sa bonne administration avait pour ainsi dire fait oublier l'origine de sa nomination. Ses connaissances spéciales, sa bonté, son aménité lui avaient mérité l'estime de chacun; tout enfin allait aussi bien qu'on pouvait le désirer, lorsque, le 19 juillet 1723, on apprend que par lettres de provisions du roi du 7 du même mois, accordées en vertu d'un édit du mois d'août 1722, M. Jean Dureau est nommé à l'office de maire de Lafère aux gages de 360

fr. par chaque année payables sur les revenus et octrois de la dite ville, avec droit, disent ces lettres, aux honneurs, prérogatives, privilèges, exemptions, pouvoirs, fonctions, rang, séance, gages, droits, fruits, profits, revenus et émoluments susdits, pleinement, paisiblement et conformément audit édit.

Cette nomination excite de grands mécontentements dans la population et détermine M. Antoine Bottée de Bouffée-Saint-Louis, escuyer, faisant fonction de maire; MM. Fouquet et Pailly, échevins, à convoquer immédiatement en la chambre de paix les capitaines et officiers de la milice bourgeoise pour aviser ensemble aux moyens de faire annuler cette nomination.

M. Jacques Cronier, comme le plus ancien des officiers, et en leur nom, dépose sur le bureau la protestation suivante dont il donne lecture :

« Nous avons appris que le sieur Jean Bureau, maître de l'hô-
» tellerie de la couronne de cette ville, a nouvellement acquis
» l'office de maire, en a reçu les provisions et se dispose de se
» faire recevoir à l'exercice du dit office ; qu'ils ont trop de res-
» pect pour les ordres de Sa Majesté pour ne pas se soumettre
» respectueusement à sa volonté, mais que pour le bien public et
» que pour les intérêts du roi même, ils observent que la charge
» de maire ne devrait être exercée que par des personnes de mé-
» rite, de savoir et d'expérience consommée, au lieu que le dit
» Bureau, en se rendant justice, doit convenir que par lui-même
» il est incapable de remplir les fonctions de cet office, n'ayant
» aucune connaissance dans les affaires et nulle expérience en ce
» qui regarde le gouvernement, pourquoi sur le fondement de
» leurs justes raisons, les remontrances tant en leur nom qu'en
» celui des habitants de cette ville, protestent que la réception
» qui se fera de la personne dudit sieur Bureau de l'office de
» maire de cette ville ne pourra nuire ni préjudicier auxdits ha-
» bitants qui se réservent le droit de se pourvoir, soit par remon-
» trance respectueuse auprès de Sa Majesté, soit par la voie de
» remboursement ou autrement, ainsi qu'ils le jugeront à propos. »

Cette protestation n'eut pas plus de succès que celles qui avaient

été faites précédemment en pareille circonstance; la nomination de M. Bureau fut maintenue, jusqu'à ce qu'un édit du roi, rendu en juillet 1724, vint supprimer tous les offices municipaux et rétablir les communes dans le droit d'élire leurs maires.

Jusqu'en août 1765, c'est-à-dire pendant 40 ans, la ville de Lafère resta en possession de ce privilége et en jouit sans aucune contestation, mais de nouveaux édits rendus en août 1764 et mai 1765 vinrent apporter un changement à ce système et par là même inquiéter de nouveau la population.

Le roi, par ces deux édits, s'était réservé le droit de nommer le maire soit par lui-même, soit par délégation, sur la présentation d'une liste de trois candidats qui étaient nommés par les électeurs à la majorité absolue des suffrages; indépendamment de cette réserve, il avait encore restreint le choix des candidats; ceux-ci ne pouvaient être pris que parmi les personnes qui avaient déjà rempli des charges municipales, les nobles, les officiers militaires et de la judicature.

La connaissance officielle de ces deux édits occasionne dans la ville une désolation générale et y fait régner une espèce d'anarchie, pendant sept mois l'office de maire reste vacant par suite du refus des habitants de mettre ces édits à exécution; dans cet intervalle, M. Joachim Guérard, conseiller du roi, lieutenant au bailliage de Lafère, est chargé de remplir les fonctions de maire par intérim.

Le temps finit par ramener le calme dans tous les esprits, par faire comprendre qu'il fallait se soumettre et attendre de lui les améliorations auxquelles on prétendait, ou un retour aux droits dont on avait été en possession d'abord.

Ce mode d'élection reçoit son application jusqu'à la révolution de 1789; alors tous les systèmes qui avaient été suivis sont remplacés en vertu d'un décret de l'assemblée nationale, sanctionné par le roi, portant que tous les Français âgés de 25 ans ayant leur domicile dans la commune depuis un an, n'étant pas en état de domesticité et payant une contribution directe de la valeur de trois journées de travail, prendront part à l'élection du maire et

des conseillers municipaux. Leurs fonctions duraient deux ans et ils étaient renouvelés par moitié chaque année; le maire pouvait être continué pendant deux nouvelles années, mais ensuite, pour être renommé, il fallait laisser écouler un intervalle de deux autres années.

Ce décret est à son tour modifié par la constitution de 1795 qui établit un conseil municipal pour plusieurs communes et en fixe le siège au chef-lieu de canton. Chaque commune envoyait un agent à ce conseil, dont le président était nommé par l'assemblée primaire de ce canton. Les délibérations s'y prenaient à la pluralité des voix, et chaque agent était chargé d'en assurer l'exécution dans sa commune.

Une loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) rétablit encore l'organisation municipale sur un nouveau pied. Une municipalité distincte est assignée à chaque commune. Celle de Lafère se compose d'un maire, de deux adjoints et d'un conseil de 20 membres; leur nomination est réservée au Préfet du Département.

La révolution de juillet 1830, introduit un nouveau mode d'élection.

La loi du 21 mars 1831 rend à l'élection des citoyens les places de conseillers municipaux parmi lesquels étaient choisis les maires et les adjoints, savoir : par le chef de l'Etat dans les chefs-lieux d'arrondissement, et par le Préfet dans les communes dont la population comptait moins de trois mille habitants. Le nombre des conseillers municipaux basé sur la population était à Lafère de 21, y compris le maire et les adjoints. Le mandat de ces derniers durait trois ans, il était de six années pour les conseillers, qui se renouvelaient d'ailleurs par moitié tous les trois ans; ils devaient être âgés de 25 ans et avoir leur domicile réel dans la commune.

Enfin la révolution de 1848 apporte à tous ces systèmes un changement radical complet.

Un décret émanant du gouvernement provisoire proclame le suffrage universel. — En vertu de ce décret, tous les Français majeurs jouissant de leurs droits civils et domiciliés depuis un an

dans la commune, sont appelés à concourir à l'élection des conseillers municipaux.

La ville de Lafère se trouvant en dehors de celles dont le chef de l'Etat avait le droit de nommer le maire et les adjoints, le conseil municipal auquel ce pouvoir était dévolu par le décret précité, les nomme au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Tels sont tous les systèmes d'élection et de nomination des officiers municipaux qui ont eu lieu à Lafère depuis l'érection en commune de cette ville, en 1207, jusqu'à nos jours.

Nous donnons ci-après la liste des maires de cette ville, telle qu'elle résulte des divers modes d'élection et de nomination que nous venons d'énumérer.

**TABLEAU chronologique des Maires connus de la ville de Lafère depuis 1443 jusqu'au 24 juillet 1852, dressé sur les documents les plus authentiques.**

| N.os D'ORDRE. | NOMS ET PRÉNOMS. | DATE DE LEUR NOMINATION. |
|---|---|---|
| 1 | Faucômet, Matthieu . . . . . . . . | 1443 le lendemain de Pâques. |
| 2 | De Hès, Regnault. . . . . . . . . | 1444 |
| 3 | De Poix Quentin . . . . . . . . | 1455 |
| 4 | De Hès, Regnault . . . . . . . . | 1456 |
| 5 | Moimet, Jean . . . . . . . . . | 1460 |
| 6 | DeVins, Jehan. . . . . . . . . | 1465 |
| 7 | Baudesson Poiret . . . . . . . . | 1468 |
| 8 | De Brébant, Jehan. . . . . . . . | 1478 |
| 9 | Gauget, Antoine . . . . . . . . | 1487 |
| 10 | Duflot, Jehan . . . . . . . . . | 1491 |
| 11 | Morlet, Simon . . . . . . . . . | 1504 |
| 12 | Trouillard, Pierre . . . . . . . . | 1510 |
| 13 | De Marle, Christophe. . . . . . . | 1523 |
| 14 | Labiche, Germain . . . . . . . . | 1533 |
| 15 | Camus, Pierre . . . . . . . . . | 1537 |
| 16 | Carmelle, Pierre . . . . . . . . | 1539 |
| 17 | Labiche, Germain . . . . . . . . | 1544 |
| 18 | Caignart, Nicolas . . . . . . . . | 1546 |
| 19 | De Boullongne, Jehan . . . . . . | 1548 |
| 20 | Labiche, Nicolas . . . . . . . . | 1552 |
| 21 | Carmelle, Antoine. . . . . . . . | 1556 |
| 22 | Lefébure, François . . . . . . . | 1565 |
| 23 | Galland, Nicolas . . . . . . . . | 1567 |
| 24 | Bourrée, Jérôme . . . . . . . . | 1570 |
| 25 | Boutillier, Nicolas. . . . . . . . | 1572 |
| 26 | Lefébure, François . . . . . . . | 1573 |
| 27 | Gaulthier, Claude . . . . . . . . | 1577 |
| 28 | Leclère, Nicolas . . . . . . . . | 1579 |
| 29 | L'Homel, Michel . . . . . . . . | 1581 |
| 30 | Notan-Poncelet. . . . . . . . . | 1582 |
| 31 | L'Homel, Michel . . . . . . . . | 1583 |
| 32 | Rebontte, Jehan . . . . . . . . | 1586 |
| 33 | Leclère, Nicolas . . . . . . . . | 1588 |
| 34 | Rebontte, Jehan . . . . . . . . | 1590 |
| 35 | De Froidour, Nicolas. . . . . . . | 1593 |
| 36 | Gobault, Adrien . . . . . . . . | 1594 |
| 37 | Pestel, Nicolas . . . . . . . . . | 1595 |
| 38 | Pioche, Antoine . . . . . . . . | 1596 |
| 39 | Dembertrand, Charles. . . . . . . | 1597 |
| 40 | Nepveulx, Louis . . . . . . . . | 1599 |

| N.os D'ORDRE. | NOMS ET PRÉNOMS. | DATE DE LEUR NOMINATION. |
|---|---|---|
| 41 | Fontaine, Antoine . . . . . . . . | 1601 le lendemain de |
| 42 | Pastel, Nicolas. . . . . . . . . | 1603 Pâques. |
| 43 | Bottée de Bouffée St.-Louis, Nic., écuyer. | 1604 |
| 44 | Lalouette, Nicolas. . . . . . . . | 1606 |
| 45 | Ledoulx, Adrien . . . . . . . . | 1608 |
| 46 | Cadot, Jacques. . . . . . . . . | 1609 |
| 47 | Duflot, Claude . . . . . . . . . | 1611 |
| 48 | Lalouette, Antoine. . . . . . . . | 1616 |
| 49 | Moyset, Nicolas . . . . . . . . | 1618 |
| 50 | Lebon, Michel . . . . . . . . . | 1621 |
| 51 | Dembertrand, Claude . . . . . . . | 1625 |
| 52 | Cadot, Jacques. . . . . . . . . | 1628 |
| 53 | Gossart, Jehan . . . . . . . . . | 1629 |
| 54 | Gauger, François . . . . . . . . | 1631 |
| 55 | Belin, Laurent. . . . . . . . . | 1632 |
| 56 | Gobault, Jehan. . . . . . . . . | 1634 |
| 57 | Duflot, Claude . . . . . . . . . | 1637 |
| 58 | Cadot, Jacques. . . . . . . . . | 1640 |
| 59 | Duflot, Claude . . . . . . . . . | 1642 |
| 60 | Moyset, Nicolas . . . . . . . . | 1643 |
| 61 | Gossart, Jehan. . . . . . . . . | 1646 |
| 62 | Dembertrand, Charles. . . . . . . | 1649 |
| 63 | Fontaine, Charles . . . . . . . . | 1654 |
| 64 | Gobault, Jacques . . . . . . . . | 1656 |
| 65 | Lalouette, Philippe . . . . . . . | 1659 |
| 66 | Moyset, Nicolas . . . . . . . . | 1661 jusqu'au 21 octob. |
| 67 | Pioche, Louis . . . . . . . . . | 1661 21 octobre. |
| 68 | Danye, Remi . . . . . . . . . | 1663 le lend. de Pâques. |
| 69 | De Froidour, Nicolas, écuyer . . . | 1665 |
| 70 | Danye, Remi . . . . . . . . . | 1667 |
| 71 | Gossart, Jehan . . . . . . . . . | 1668 |
| 72 | Bazin, Charles, avocat. . . . . . | 1670 |
| 73 | Cœurderoy, Christophe . . . . . . | 1671 |
| 74 | Cadot, Jacques. . . . . . . . . | 1674 |
| 75 | Daoust, Nicolas . . . . . . . . | 1675 |
| 76 | Gobaut, Adrien. . . . . . . . . | 1678 |
| 77 | Daoust, Nicolas . . . . . . . . | 1681 |
| 78 | Gobaut, Adrien. . . . . . . . . | 1685 |
| 79 | De Froidour, Claude . . . . . . . | 1688 |
| 80 | Guérin, Antoine . . . . . . . . | 1688 en juin. |
| 81 | Martin, Thomas . . . . . . . . . | 1689 lelend. de Pâques. |
| 82 | Daoust, Nicolas . . . . . . . . | 1691 jusq. 13 nov. 1692. |
| 83 | Danye, Remi . . . . . . . . . | 1692 13 novembre. |
| 84 | Danye, Pierre-François . . . . . . | 1698 18 mars. |

| N.os D'ORDRE. | NOMS ET PRÉNOMS. | DATE DE LEUR NOMINATION. | |
|---|---|---|---|
| 85 | Morial, Antoine . . . . . . . | 1707 | 21 octobre. |
| 86 | D'Hecbourg, Louis-Michel . . . . | 1708 | 11 août. |
| 87 | Bottée de Bouffée St.-Louis, Ant., écuyer. | 1708 | vers octobre. |
| 88 | D'Hecbourg, Louis-Michel . . . . | 1713 | 24 juillet. |
| 89 | Danye, Pierre . . . . . . . . | 1715 | en février. |
| 90 | D'Hecbourg, Louis-Michel . . a . | 1716 | en mars. |
| 91 | Danye, Pierre . . . . . . . . | 1717 | id. |
| 92 | Camus, Louis-François . . . . . | 1717 | 26 décembre. |
| 93 | D'Hecbourg, Louis-Michel . . . . | 1719 | 26 mai. |
| 94 | Burean, Jean . . . . . . . . . | 1723 | 7 juillet. |
| 95 | Pioche, François . . . . . . . | 1725 | 2 avril. |
| 96 | Camus, Louis . . . . . . . . . | 1729 | 19 id. |
| 97 | Dembertrand, Jean . . . . . . . | 1731 | 26 mars. |
| 98 | Fouquet, Pierre . . . . . . . . | 1738 | 22 avril. |
| 99 | Guerard, Joachim . . . . . . . | 1740 | 18 id. |
| 100 | Fouquet, Pierre . . . . . . . | 1741 | 3 id. |
| 101 | Guerard, Joachim . . . . . . . | 1750 | 27 mai. |
| 102 | Feuillet, Pierre-Claude . . . . . | 1752 | 3 avril. |
| 103 | Féra, Louis. . . . . . . . . | 1757 | 13 id. |
| 104 | Desoize, Philippe . . . . . . . . | 1760 | 7 id. |
| 105 | Danye, Charles-Louis-Pierre. . . . | 1761 | 23 mars. |
| 106 | De la Bretesche, Charles-Jean-François. | 1766 | 27 id. |
| 107 | Durtubie, Bernard-François . . . . | 1767 | 2 id. |
| 108 | Danye, Charles-Louis-Pierre . . . . | 1769 | 31 id. |
| 109 | Durtubie, Bernard-François . . . . | 1772 | 30 septembre. |
| 110 | Fontaine, Pierre-François. . . . . | 1773 | 26 février. |
| 111 | Védépierre S.r-Lefèvre . . . . . | 1685 | 16 mai. |
| 112 | Salandre, Jean-Joseph . . . . . | 1790 | 23 janvier. |
| 113 | Borigny, Pierre-Louis. . . . . . | 1790 | 19 mai. |
| 114 | Braillon, Georges-Montain . . . . | 1791 | 18 janvier. |
| 115 | Dupuy, Jean-Jacques-Philippe . . . | 1794 | 6 novembre. |
| 116 | Marville, Jean-Baptiste, agent municipal. | 1795 | 8 id. |
| 117 | Lemercier, Edme-Franç. de Paule, id. | 1799 | 20 avril. |
| 118 | Durtubie, Aimé-Louis-Jean, Maire . . | 1800 | 24 id. |
| 119 | De Massary-Delille . . . . . . . | 1809 | 16 id. |
| 120 | Bourlon, Jacques-Antoine . . . . . | 1815 | 1.er mars. |
| 121 | Leroux, Louis-Remi-Agathon. . . . | 1815 | 15 juin. |
| 122 | De Massary-Delille . . . . . . . | 1815 | 10 juillet. |
| 123 | Bevierre, Joseph-Hector . . . . . | 1826 | en décembre. |
| 124 | Leroux, Titus . . . . . . . . . | 1830 | en septembre. |
| 125 | Cronier, Jean-Grégoire . . . . . | 1837 | en novembre. |
| 126 | Delaby, Honoré-François. . . . . | 1843 | en septembre. |
| 127 | Degieux, Fidèle-Stanislas-Aristide . . | 1848 | 31 août. |
| 128 | Gronnier Hubert . . . . . . . . | 1852 | 24 juillet. |

## MEMBRES ADMIS.

### HONORAIRE.

M. le comte De Beaumont, O. ✻ sénateur, président du Conseil général du département de la Somme.

### TITULAIRE RÉSIDANT.

M. Boca (Louis), archiviste du département de la Somme, ancien élève de l'École des Chartes.

### TITULAIRES NON-RÉSIDANTS.

MM. Pannier, ancien maire de la ville d'Abbeville.
Leroy, directeur d'un pensionnat primaire à Nesle.

### CORRESPONDANT.

M. Gourdon de Genouillac (Henri), homme de lettres à Paris.

---

## OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

*pendant le 1.er trimestre de 1854.*

1.° L'investigateur, n.os 227-228-229-230.—2.° Revue de la numismatique belge, tom. 3, liv. 4.—3.° Bulletin de la Société archéol., hist. et scientif. de Soissons, t. 3-4-5-6, 4 vol. in-8.° avec pl.—4.° Département de la Somme; ville d'Abbeville. Origine et histoire des recettes et dépenses de la ville d'Abbeville présentées au conseil municipal par M. E. Pannier, maire, à l'occasion du budget de 1854. Abbeville 1853, P. Briez, 1 vol. in-4°. — 5.° Pierre l'Ermite et les croisades ou la civilisation chrétienne au moyen-âge, par Michel Vion. Amiens, 1853, Lenoël-Hérouart, 1 vol. in-18. — 6.° Médailles sur les principaux évènements du règne de Louis-le-Grand, avec des explications historiques (par Charpentier, Tallemant, Racine, Boileau). 2.e édit. Paris, 1723. Imp. roy., 1 vol. in-f°. Don de M. Dargnies. — 7.° Annales de la société archéol. de Namur, t. 3, 2.e liv. — 8.° Mémoires de l'aca-

démie du Gard, 1852-1853, in-8°. — 9.° Bulletin de la société de l'histoire de France, n.° 11, n.os 1, 2, 1854. — 10.° Revue du Nord de la France, n.° 1. — 11.° Histoire de la commune du Laonois, par M. Melleville, Laon 1853, in-8°. — 12.° l'Institut, n.os 215-216-217-218. — 13.° Exposition dunkerquoise. Catalogue des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, exposés au magasin de la marine, le 8 septembre 1853. — 14.° Rapport du secrétaire de la commission de l'exposition dunkerquoise, novembre 1853. — 15.° Mémoires de la société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1853, 1 vol. in-8°. — 16.° Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, tom. 1, 2, 3, 4, 5, 1847 à 1851. — 17.° Institut de France. Rapport fait à l'académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Berger de Xivrey, lu dans la séance du 25 août 1853, in-4°. — 18.° Annales de l'académie d'archéologie de Belgique, tom. 2, liv. 1. — 19.° Extrait du nobiliaire de Belgique, concernant la famille de Kerckhove-Varent et contenant la biographie du vicomte Joseph-Romain-Louis de Kerckhove-Varent, par J. Van Heyden. — 20.° Société dunkerquoise. Séance mensuelle du 8 janvier 1854. Installation du bureau. — 21.° Société dunkerquoise. Discours prononcé à la séance du 8 janvier 1854, par E. de Coussemaker. — 22.° Congrès archéologique de France. Session de 1853. Discours de clôture prononcé par M. le comte de Montalembert. — 23.° Rapport verbal sur une excursion dans le Midi de la France, fait à la société française pour la conservation des monuments, le 23 octobre 1852, par M. de Caumont, in-8°. — 24.° Bulletin des sociétés savantes, tom. 1, liv. 1-2-3. — 25.° Annuaire de l'institut des provinces et des congrès scientifiques, 1854, 1 vol. in-18. — 26.° Annuaire de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1853, 1 vol. in-18. — 27.° Bulletin de l'académie royale de Belgique, tom. XIX, 3.e partie ; tom. XX.e, 1.re-2.e parties. — 28.° Mémoire de l'académie royale de Belgique, tom. 27. — 29.° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, publiés par l'aca-

démie royale de Belgique, collection in-8°, t. vi.°, 1.re partie. — 30.° Académie royale de Belgique. Instruction pour l'observation des phénomènes périodiques, par M. Quetelet. — 31.° Bulletin de l'académie d'archéologie lorraine, tom. 4, 1.re partie. — 32.° Journal de la société d'archéologie et du comité du musée lorrain, n.os 10, 11. — 33.° De l'organisation des bibliothèques dans Paris, par M. le comte de Laborde, 8.e lettre. Etude sur la construction des bibliothèques, 1845, in-8°. Pl. — 34.° Recueil de la société de sphragistique, n.os 4, 5. — 35.° Archives des missions scientifiques, tom. 1-2, tom. 3, liv. 7, 8. — 36.° Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, n.o 5. — 37.° Bulletin de la commission historique du département du Nord, tom. 4, 1853. — 38.° Mémoires de la société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tom. 4, 2.e série. — 39.° Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest, 4.e trimestre, 1853. — 40.° Mémoire sur le siége de Montargis en 1427, par M. F. Dupuis, in-8°. — 41.° Nécrologe liégeois pour 1853. (Par M. U. Capitaine.) — 42.° The numismatic chronicle, n.° 63. — 43.° The archaeological journal of the archaeological institute of great Britain and Ireland, n.os 2 n°. 3, to 39, from september 1849, to september 1853. — 44.° Salon de 1852. Etudes archéoloiques sur les abbayes de l'ancien diocèse de Paris. ii, Vaux-de-Cernay. iii. Salon de 1853. Notre-Dame du Val, par Hérard, architecte. — 45.° Epitaphe de la ville de Calais, faite par Antoine Fauquel, natif de la ville et cité d'Amiens. Plus une chanson sur la prinse dudit Calais. Paris 1558. J. Caveiller, in-12. (Réimpression faite par les soins de M. Ducas dans le *Courrier de Bruxelles.*) — 46.° Du rétablissement en Algérie des Dames sœurs hospitalières de St.-Jean de Jérusalem, par M. D. (Ducas), 1852, in-8. — 47.° Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer. Séance semestrielle du 29 octobre 1853. — 48.° Une histoire du temps passé, par E. Caillette-l'Hervillers. — 49.° Journal de la société de la morale chrétienne, tom. 4, 1. — 50.° Congrès scientifique de France, 18.e session tenue à Orléans en septembre 1851, 2 vol. in-8°. — 51.°

Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud, de Rio-Janeiro à Lima et de Lima à Para ; exécutée par ordre du gouvernement français pendant les années 1843 à 1847, sous la direction de Fr. de Castelneau ; 2.e partie, Vues et scènes, in-4.o, 60 pl. ; 3.e partie, Antiquités des Incas et autres peuples anciens, 1 vol. in-4.o, 60 pl. ; 4.e partie, Itinéraire et coupes géologiques, in-fol. ; 5.e partie, Géographie, in-fol. — 52.e Précis analytique des travaux de l'académie de Rouen pendant l'année 1852-1853. — 53.o Projet d'église pour la paroisse de St.-André dans la chaussée d'Antin, par M. Boileau, architecte. (Article de M. A. Lenoir.) — 54.o Mémoires de l'académie impériale de Metz, 1852-1853, 2 vol. in-8o. — 55.o Des monnaies de Charlemagne et particulièrement de celles qui portent avec son monogramme la légende *Carlus rex Fr.*, par M. C. Carlier, in-8.o, 1853. — 56.o Bulletin. de la soc. d'Agr. sc. et arts de la Sarthe. 2.e série 1852. — 57.o Histoire du page Boniface VIII, 1217-1303, par M. l'abbé Jorry. 1850, in-8o. — 58.o Satire sul crédi founcié à l'oucasion d'une passéjado al Poun-rougé lou premié jour de carémo, par Junior Sans, emprimur. Bezies 1854. — 59.o Vie de Thomas Langevin de Pontaumont, de Carantan, écrivain latin du XVII siècle, par A. Regnault. 1854, in-12.

---

## OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

De la part de M. Milliot-Legendre, négociant à Amiens, huit jetons en cuivre. — 1.o *Gectz pour le bureau des fina.* Ecu couronné avec le collier de la toison d'or. R. 1644. *In manu dei cuncta sunt.* Une main sortant d'un nuage saisit un globe surmonté d'une croix. — 2.o *Phil.* IIII, *D. g. Hisp. et Indiar. rex.* Tête du roi. R. 1660. *Cedant concordibus ignibus arma.* Un ange tenant une couronne debout, au milieu d'armes. — 3.o *Ich. las. dichnicht dusegenstmi.* Jacob luttant avec l'ange. R. *Ulf. lanfer. in. Nurmbe.* 1619. Jacob couché au pied de l'échelle mystérieuse. — 4.o *Rex Ger.* Un empereur assis, à droite la justice, à gauche la paix. R. *Insigni. rom. regis. Germi.* Les armes de l'empire d'Allemagne. — 5.o *Assiduitate et tolerantia.* Hercule

portant le taureau qu'il a dompté. R. *Festina lente*. Une tortue portant une voile. *Wolf. Lanfer rech. pe.* — 6.° *Lud. XV D. G. Fr. et Nav. rex*. Tête laurée de Louis XV. R. *Avunculus excitat Hector*. Ex. *Philippus D. Aurel. Tutor reg.* Le duc d'Orléans debout couronne le jeune roi.—7.° *Lud. XV, rex christianiss.* Tête du roi, de Duvivier. R. *Comitia Artesiæ*. Armes d'Artois. — 8.° *Vive le bon roi de France*. Armes de France, trois fleurs de lys dans un carré.

Par de M. Dutilleux, membre titul. non résid. — Deux jetons en cuivre. — 1.° *Comitia Artesiæ*, le même que ci-dessus. — 2.° 1703. Tête de Louis XIV. R. *Comitia Artesiæ*. — 3.° Six hâches en silex, ébauchées, de diverses grandeurs, trouvées dans les terrassements près Saint-Acheul.

Par M. de Franqueville. Fragment d'un vase en terre rouge avec figure d'homme et d'animaux, trouvé à Tirancourt.

Par M. Leroy, membre titul. non résidant, de Nesle. — 1.° Une urne en terre noire de 0m,15 de haut. — 2.° Une patère en terre rouge, grossière, de 0m,15 de diamètre et 0m,075 de haut. Trouvée à Morlencourt, canton de Nesle.

Par M. le docteur Daniel, membre titul. non résid. à Beauvais. Un moule en plâtre d'un phallus trouvé à Bresle (Oise).

Par M. l'abbé de Cagny, membre corresp. à Ennemain. 1.° Jeton. *Ludovicus magnus rex*. Tête du roi. R. *Sufficit nec deficit*. Une fontaine alimentant un bassin. Ex. *Trésor royal*. MDCLXXXV. — 2.° *Faustine* mère. — 3.° Double tournois de Henri III, roi de France et de Pologne. — 4.° Liard de France. Louis XV. 1774.

**OBJETS ACHETÉS**

1.° Une lampe en terre et une épingle en os, trouvées à Guérinville. — 2.° Une statuette en bronze de Mercure de 0m,12, trouvée au même lieu. — 3.° Deux hâches en silex, trouvées près Saint-Acheul. — 4.° Une médaille d'argent. *Carol. D. G. card. Loth. et Argent. et Met.* Buste du cardinal. R. *Alsat. Lang.* Écu armorié surmonté du chapeau de cardinal.

---

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, Place Périgord, 3.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

## COMITÉ CENTRAL.

*Séance extraordinaire du 7 avril 1854.*

M. Dufour, président de la Commission du Musée, appelle l'attention de la Société sur la nécessité de consacrer, par une médaille, le souvenir des bienfaits qu'elle doit à l'Empereur. La loi portant concession d'un terrain domanial pour la construction du Musée Napoléon a été votée par le Corps législatif; elle ne doit pas tarder de l'être par le Sénat, et bientôt elle sera publiée au *Moniteur*. Un exemplaire en or de cette médaille serait offert à S. M. l'Empereur. D'après l'auteur de la proposition, la forme de l'inscription serait empruntée à l'épigraphie latine, qui se prête plus facilement à la concision que la langue française. Déjà MM. Lenormand, de Saulcy, Victor Leclercq, Hase, de l'Institut, Alfred Maury et Léon Renier ont été consultés sur un projet d'inscription, et les conseils qu'ils ont bien voulu donner, permettront de le réaliser, de façon à satisfaire toutes les exigences.

Sur cette proposition il est arrêté qu'une médaille sera frappée pour rappeler la cession à la Société du terrain

destiné à la construction du Musée Napoléon, et qu'un exemplaire en or sera offert à S. M. l'Empereur en témoignage de respectueuse reconnaissance.

— M. le Président rappelle ce que la Société doit à l'intervention de M. le comte de Beaumont, sénateur, et les nombreux services qu'il n'a cessé de lui rendre depuis le jour où la première pensée de la Loterie picarde a été conçue.

Pour témoigner sa gratitude envers M. de Beaumont, la Société prend la délibération suivante :

« Considérant que le succès qui a couronné les efforts » de la Société dans l'œuvre de la Loterie picarde est » le résultat de la haute protection que lui a accordée » M. de Beaumont;

» Que l'influence légitime qu'il exerce a été constamment » appliquée à l'aplanissement de toutes les difficultés » administratives qui devaient se présenter ;

» Que s'associant pleinement aux sentiments qui ont » dirigé la Commission, l'honorable sénateur, par sympathie » pour les beaux-arts, comme par les inspirations » les plus élevées de son patriotisme, n'a point cessé de » seconder l'exécution d'un projet qui n'aurait pas réussi » sans sa bienveillante participation ;

» Que c'est à son intervention que la Société doit » l'autorisation que le gouvernement a bien voulu lui » accorder d'une Loterie d'un million de francs, dont » les fonds sont destinés à l'élévation d'un monument » consacré aux beaux-arts et que S. M. l'Empereur a » daigné prendre sous son auguste patronage ;

» Que son concours aussi dévoué qu'actif s'est égale-

» ment manifesté dans l'affaire de la cession du terrain
» de l'Arsenal.

» La Société arrête :

» Une table de marbre portant une inscription com-
» mémorative des services incessants que lui a rendus
» M. le comte de Beaumont, sénateur, sera scellée dans
» l'endroit le plus apparent du monument que la Société
» doit élever avec les fonds de la Loterie picarde.

» Le vœu sera exprimé à l'illustre sénateur de voir
» son portrait placé à toujours dans la grande salle des
» séances publiques. »

— Pour témoigner à M. le Préfet de la Somme combien elle est également reconnaissante du puissant concours qu'il lui a prêté, la Société, sur la proposition de M. le Président, prend une délibération en ces termes :

« La Société des Antiquaires de Picardie,

» Considérant que S. M. l'Empereur, lors de son
» passage à Amiens, le 28 septembre dernier, sur la
» demande qui lui en a été faite par M. le Préfet de la
» Somme, a bien voulu concéder à la Société des Anti-
» quaires de Picardie, pour la construction d'un Musée
» public, un terrain domanial estimé à 200,000 francs
» dans le projet de loi qui vient d'être voté par le Corps
» législatif;

» Que si Sa Majesté a daigné attacher son nom au
» monument projeté, c'est à la gracieuse intervention
» de cet administrateur distingué que la Société doit cette
» nouvelle faveur;

» Que, depuis le jour où la Société a manifesté la

» pensée d'élever dans la ville d'Amiens un monument
» aux beaux-arts, et dans toutes les circonstances où
» elle a eu besoin de recourir à son appui, M. le Préfet
» de la Somme s'est constamment appliqué à la seconder
» dans l'accomplissement d'un projet qui avait d'abord
» paru impraticable; que son bienveillant concours, en
» appelant sur elle l'auguste protection de l'Empereur,
» a assuré à cet honorable magistrat des droits à la
» reconnaissance publique, dont la Société est jalouse de
» lui offrir un nouveau témoignage;

» Arrête :

» Un objet d'art portant une inscription sera offert par
» la Société des Antiquaires de Picardie à M. le comte
» de Tanlay, préfet de la Somme, en reconnaissance
» des nombreux et éminents services qu'il lui a rendus. »

— M. le Président annonce que par suite de difficultés survenues avec la Société hippique au sujet des dispositions des journées des 16 et 17 juillet, regardées comme devant être celles de l'inauguration de la statue de Pierre l'Ermite et de la pose de la première pierre du Musée Napoléon, il y a lieu de ne point faire coïncider ces cérémonies avec le jour des courses. En les reportant à la huitaine, c'est-à-dire aux 23 et 24 du même mois, la Société des Antiquaires restera entièrement libre du temps dont elle a besoin, et pourra ainsi agir dans toute la plénitude de ses intentions, sans avoir à redouter une concurrence nuisible à la fois à la Société et à la Commission hippique. Il demande en conséquence de vouloir bien arrêter cette dernière date.

Après une discussion, la Société fixe aux 23 et 24 juillet cette double solennité.

*Séance ordinaire du* 11 *avril.* — Lecture est donnée d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative au bulletin et à la bibliothèque des sociétés savantes.

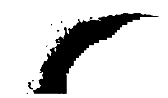
— M. le Secrétaire de la Société impériale de l'école des Chartes annonce que la *Bibliothèque de l'école des Chartes* sera envoyée en échange des Mémoires de la Société.

— M. le Ministre d'Etat fait connaître que, par décision du 29 mars, une somme de 3,000 fr. est accordée à la Société, à titre de subvention, pour concourir aux frais du monument de Pierre l'Ermite.

— Un membre fait connaître que la Société nautique donnera sa fête le dimanche 23 juillet, afin d'ajouter à l'éclat de l'inauguration de la statue de Pierre l'Ermite; que cependant elle craint que le 23 juillet ne soit pas aussi favorable que le 16, à cause d'un mouvement de lune qui entraîne ordinairement des changements atmosphériques. Il demande alors s'il ne conviendrait point de s'entendre avec la Commission hippique pour obtenir un autre jour.

Après une vive discussion, il est arrêté qu'on s'entendra avec la Commission hippique pour obtenir ce résultat.

— La Société vote ensuite des remercîments à M. Vion pour le don qu'il a fait à chacun des membres d'une lithographie destinée à illustrer son ouvrage ayant pour titre : *Pierre l'Hermite et les Croisades,* qu'il avait donné dans la séance du 10 janvier. Cette lithographie, qui reproduit la statue de M. Forceville, a été faite par M. Dufour-



mantel, d'après un dessin de M. Le Tellier, membre de la Société.

*Séance du 9 mai.* — M. le Ministre de l'Instruction publique informe que par décision du 28 avril il a souscrit pour son ministère à 20 exemplaires des deux premiers volumes de la Collection des documents inédits sur la Picardie, publiés sous le titre de *Coutumes locales du Bailliage d'Amiens*.

— M. le Secrétaire-Perpétuel donne lecture d'un article publié par l'*Organe d'Huy*, au sujet des débats soulevés relativement au lieu de naissance de Pierre l'Ermite. Diverses observations sont présentées pour repousser l'opinion qui tend à enlever à la ville d'Amiens l'honneur d'avoir donné le jour au premier apôtre des Croisades.

— Lecture est donnée de la loi qui autorise la cession gratuite par l'État à la Société des Antiquaires de Picardie, du terrain provenant de l'ancien arsenal d'Amiens. (Voir page 215.)

— M. Dufour entretient la Société de la question du Musée. La loi qui a cédé l'arsenal et le choix à peu près arrêté du plan de la construction, permettent de demander dès à présent à la ville l'autorisation d'étendre les constructions sur la portion de terrain occupée aujourd'hui par le bâtiment des Moreaucourt et sur une bande non pavée de la rue de la bibliothèque. Il donne lecture d'un projet de délibération qui est adopté à l'unanimité, et devra être dans le plus bref délai transmis à M. le Maire de la ville d'Amiens.

— M. Guérard continue la lecture de sa monographie de l'église de Saint-Germain. Le chapitre fort intéressant qu'il communique a pour objet les reliques des martyrs et des bienheureux que possédait autrefois cette paroisse.

— M. Dutilleux, membre non-résidant, donne lecture d'une note sur la sépulture de Robert de Luzarches, architecte de la cathédrale d'Amiens. Prenant l'opinion déjà manifestée par MM. Duval et Jourdain qu'il ne serait pas impossible que le cœur ou le corps de cet architecte ait été déposé au seuil de l'église, M. Dutilleux pense que cette interprétation est pleinement confirmée par la représentation d'un cœur d'un assez faible relief sur le soubassement gauche du portail du midi. Il développe ses conjectures à l'aide d'ingénieuses remarques sur l'histoire de la construction de la cathédrale.

*Séance extraordinaire du* **23** *mai* **1854.** — Lecture est donnée d'un projet d'adresse à l'Empereur en reconnaissance de la cession gratuite de l'Arsenal. — Ce projet est adopté à l'unanimité. (Voir page 227.)

— M. le secrétaire perpétuel donne lecture : I.° du rapport fait au conseil municipal par la Commission chargée d'examiner la demande d'un crédit destiné à couvrir les frais du piédestal de la statue de Pierre l'Ermite ; II.° de la délibération prise par le Conseil dans la séance du 6 mai par laquelle il a : 1.° voté la somme de 7,500 francs payables en 1855 et 1856 pour l'exécution de ce piédestal, 2.° affecté la place Saint-Michel à l'érection du monument, 3.° décidé que l'inauguration de la statue aurait lieu dans la matinée du 16 ou du 17 juillet ; 4.° autorisé M. le Maire à traiter de gré à gré avec un entrepreneur

pour l'exécution des travaux; III.° d'un arrêté de M. le Préfet de la Somme en date du 13 du même mois portant approbation de cette délibération.

— Un membre expose que Mgr. l'Evêque a exprimé le désir que l'inauguration de la statue eût lieu le jour du sacre de Mgr. Gerbet, évêque nommé de Perpignan. Un concours nombreux d'évêques qui assisteront à cette cérémonie ajouterait un nouvel éclat à l'érection du monument que le caractère de Pierre l'Ermite doit faire considérer comme essentiellement religieux et qu'il ne conviendrait point par conséquent de faire consacrer à l'occasion des courses, comme on l'avait proposé.

Après avoir entendu les observations de plusieurs membres, la Société décide : 1.° Que des remerciements seront adressés au Conseil municipal pour la subvention de 7,500 francs destinés à la construction du piédestal: 2° Que M. le Président exprimera à Mgr. l'évêque d'Amiens sa reconnaissance pour l'offre toute spontanée qu'il lui a faite de faire coïncider l'inauguration du monument avec le sacre de Mgr. l'évêque de Perpignan, fixé au 29 juin. 3.° Que cette offre est agréée avec empressement. 4.° Que M. le Président la fera connaître à l'administration municipale pour qu'elle soit prochainement soumise à l'approbation du Conseil.

Plusieurs membres regrettent vivement le choix qu'on a cru devoir faire de la place Saint-Michel. D'après eux, la statue serait plus convenablement élevée sur la place Saint-Firmin et se concilierait mieux avec les besoins de la cité et les traditions locales qui font naître l'Apôtre des Croisades dans le Vidame. D'autres membres auxquels

se joint M. Forceville, auteur de la statue, repoussent au contraire la place Saint-Firmin.

Une proposition tendant à demander au Conseil municipal la place Saint-Firmin pour la statue est mise aux voix, mais n'est point adoptée.

— M. Forceville fait hommage d'une réduction de la statue de Pierre l'Ermite dont il est l'auteur. — Des remerciements lui sont votés.

— M. le Trésorier de la commission du monument présente l'état sommaire des recettes et des dépenses.

*Séance du 13 Juin* 1854. — M. le Maire d'Amiens adresse une délibération du 27 mai, portant remerciement pour l'hommage fait au Musée par la Société de la médaille commémorative de la cession faite par l'Etat du terrain de l'Arsenal affecté à la construction du Musée Napoléon.

— Lecture est donnée d'une délibération du Conseil municipal, modificative de celle du 10 mai en ce qui concerne la fixation du jour de l'inauguration de la statue de Pierre l'Ermite. Cette cérémonie est définitivement arrêtée au 29 juin.

— M. l'abbé Pouillet communique à la Société un manuscrit intitulé : *Coutumes locales de la terre, seigneurie et principaulté de Poix, envoyées à M. le Bailly d'Amiens ou son lieutenant, en fournissant à l'ordonnance et injonction par lui faite le vingt-quatrième jour de septembre* 1507. Cette copie, contemporaine de la rédaction des coutumes, est d'autant plus précieuse que l'original n'existe pas au dépot du greffe de la Cour impériale et qu'elle vient enrichir d'un texte jusqu'alors inconnu le remarquable ouvrage de M. Bouthors. — Des

remerciements sont votés à M. l'abbé Pouillet, présent à la séance.

— M. Magdelaine donne lecture d'un rapport sur la découverte accidentelle qu'il a faite, dans la rue Bellevue, d'un four de potiers gallo-romain. Cette communication est entendue avec un vif intérêt, et il est arrêté que le mémoire et le dessin qui s'y trouve joint seront publiés par la Société.

— M. Janvier donne lecture d'une notice sur les divers jardins qui ont appartenu à la compagnie des arbalétriers privilégiés d'Amiens, dans la rue des Rabuissons et la rue des Cordeliers.

— La Société fixe au jeudi 29 juin sa séance publique, à l'issue de laquelle aura lieu l'inauguration de la statue de Pierre l'Ermite. La séance générale est indiquée au lendemain.

— M. le Secrétaire-Perpétuel ayant annoncé qu'il avait reçu pour le concours du prix Labourt un carton de dessins portant pour épigraphe : *Colligite antiqua fragmenta ne pereant*, formant la suite de la collection envoyée au concours l'année précédente, la Société continue MM. Le Tellier, Magdelaine et Guerard dans les fonctions de membres du jury chargé de l'examen de ces dessins.

*Séance du* 23 *juin* 1854. — M. le président communique à la Société le discours qu'il doit prononcer au pied de la statue le jour de l'inauguration.

— La Société entend la lecture du rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année 1853-1854.

— M. Breuil communique ensuite la pièce de vers qu'il

a préparée pour l'inauguration de la statue, et dont la lecture est accueillie par de vifs applaudissements.

— M. Vion donne lecture de la cantate qu'il a composée pour cette cérémonie, en annonçant que MM. Mohr frères ont bien voulu se charger de la mettre en musique.

— M. Magdelaine, au nom de la Commission du prix Labourt, lit un rapport dont les conclusions sont qu'il n'y a pas lieu de décerner de prix, attendu l'insuffisance des pièces produites, mais qu'il convient de remercier l'auteur, et de reporter le concours à l'année 1856. Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

— M. Dufour annonce que d'après une lettre qu'il vient de recevoir de M. le grand Chambellan, la Commission du Musée sera reçue au château de Saint-Cloud, par l'Empereur, le dimanche 25 à 1 h. 1/2. C'est dans cette audience que la Société doit remettre la médaille en or commémorative de la loi du 20 avril 1854, et présenter à Sa Majesté les plans du Musée Napoléon.

Ces plans sont déposés sur le bureau par M. Parent, architecte de Paris, l'un des lauréats du concours.

M. le Président donne alors connaissance à la Société de la délibération prise le matin par la Commission du Musée Napoléon, laquelle approuve les plans, cahier des charges et devis estimatifs dressés par M. Parent, pour la construction du monument projeté.

La Société, après avoir examiné attentivement toutes ces pièces, déclare ratifier la délibération prise par la Commission, et, en conséquence, adopte le projet de monument qui lui est présenté, ensemble les cahiers des charges et devis qui l'accompagnent.

— M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. Ed. Gand fait hommage à la Société de quatre stores en tulle broché et en met huit autres à sa disposition pour la décoration de l'estrade qui sera élevée sur la place Saint-Michel, le jour de l'inauguration de Pierre l'Ermite. Ces tissus présentent des blasons, devises et trophées allégoriques des Croisades dont la composition est due à M. Gand ; ils donnent une haute idée de l'habileté et du goût de cet industriel distingué. — Des remerciements sont votés à M. Gand.

*Séance du* 27 *juin* **1854.** — M. le Président communique le discours qu'il doit prononcer à la séance publique.

— M. Vion donne lecture d'une note dans laquelle il analyse la lettre de M. Paulet sur la naissance de Pierre l'Ermite, et y ajoute de nouveaux détails pour confirmer son origine amiénoise.

— M. Janvier lit un nouveau chapitre de son travail sur les archers, arbalétriers et arquebusiers.

Ce fragment sera lu à la séance publique.

---

**Séance publique du 29 Juin 1854.**

La Société s'est réunie en séance publique le Jeudi, 29 juin, à deux heures, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Étaient présents : MM. Antoine, Bazot, Bouthors, Breuil, Bisson de la Roque, Boca, Billoré, de Grattier, d'Herbinghem, de Ladoue, de Roquemont, Dufour, Duval, Forceville, Garnier, Guerard, Janvier, Jourdain, le Prince, le Tellier, Magdelaine, Malot, Rembault, Rigollot, Vion, titulaires résidants.

MM. Ledicte-Duflos, de Clermont; Crémery et de Biare, de Noyon; comte de Merlemont, de Beauvais; Peigné, d'Ourscamp; Darsy, de Gamaches, Hardouin, de Paris; V. de Beauvillé, de Montdidier; de Plémont, d'Eu; comte de l'Escalopier, de Paris; Leroy, de Nesle; l'abbé Duneufgermain, de Montdidier; l'abbé Normand, de S.te Segrée; l'abbé Pouillet, de Moyencourt; l'abbé Martin, de Courcelles; l'abbé Messio, de Renneville; Prarond, d'Abbeville; l'abbé de Cagny, d'Ennemain; membres non-résidants et correspondants.

MM. les Commissaires vont recevoir au pied du grand escalier et introduisent dans la salle du conseil Son Eminence le Cardinal GOUSSET, Archevêque de Reims, et Messeigneurs les Archevêques et Evêques qui l'accompagnent (1).

L'appariteur de la Société ayant annoncé Son Eminence et Messeigneurs, toute l'assemblée se lève et MM. les Commissaires conduisent les illustres prélats aux fauteuils qui leur sont réservés.

Au milieu d'un nombreux auditoire, on remarque M. le général Baron d'Anthouard, commandant le département de la Somme, un grand nombre d'ecclésiastiques et les Autorités civiles et militaires en costumes officiels.

M. Bouthors, Président, fait asseoir à sa droite M. le Maire d'Amiens, à sa gauche M. le Marquis de Brignoles-Sales, ancien Ministre Plenipotentiaire, Président de l'Institut historique de France.

(1) Les noms des Prélats qui ont assisté à la séance publique se trouvent repris dans le procès-verbal de l'inauguration de la Statue de Pierre l'Ermite. (Voir page 179.)

M. le Président ouvre la séance par le discours suivant :

MESSEIGNEURS ET MESSIEURS,

« Sur cette terre de France si féconde en grands souvenirs, y a-t-il une seule contrée, une seule ville, une seule bourgade qui n'ait point conservé quelque trace de sa vie d'autrefois, quelque débris du blason de ses ancêtres ? Partout où l'histoire est muette, la tradition parle pour elle, et ses révélations sont confirmées, tous les jours, par des vestiges dont on ne soupçonnait pas l'existence, que le hasard fait découvrir. Ce n'est donc pas une vaine étude que celle qui a pour objet de scruter les mystères de l'antiquité. Les exemples du passé sont des enseignements pour l'avenir. De même que le spectacle des arts anciens excite l'émulation des arts nouveaux, la glorification des hommes qui ont illustré leur pays inspire à leurs descendants le désir de se signaler, comme eux, par de belles actions et de nobles entreprises.

» La Société des Antiquaires de Picardie, dès les premiers jours de son existence, semble avoir voulu concourir à la manifestation de cette vérité; elle s'est imposé la mission de continuer les travaux du plus infatigable de tous les investigateurs de nos origines nationales. Elle s'est souvenu que la ville d'Amiens a été le glorieux berceau d'un savant illustre qui a travaillé pendant soixante ans à compulser et à expliquer les documents de l'histoire du moyen-âge. Elle a choisi pour patron et pour guide l'auteur du *Glossaire de la basse latinité*. Pouvait-elle se donner un meilleur précepteur ? Elle a élevé une statue à Du Cange, dans sa ville natale, pour qu'on ne pût pas lui reprocher d'avoir méconnu le prix de ses leçons ou de les avoir payées d'ingratitude.

» Le bronze de la place Saint-Denis acquitte la dette de la reconnaissance de l'Europe savante; le bronze de la place Saint-Michel qui va être inauguré dans un instant acquittera celle de l'Europe chrétienne, envers l'un des plus intrépides défenseurs de la Croix. Ce n'est donc pas sans motif que nous plaçons ce second monument au chevet de la cathédrale d'Amiens. Cet objet d'une admiration six fois séculaire, ce trophée de victoire par

lequel les compagnons d'armes de Pierre l'Ermite ont voulu célébrer le triomphe de la Croix, est le plus magnifique témoignage de l'influence que ses prédications ont exercée. Jamais plus belle expression du sentiment religieux n'aura été symbolisée par les beaux-arts pour réhausser la gloire de celui qui l'a le plus exalté par sa parole, par son courage, par son dévouement.

» Sommes-nous les enfants dégénérés de ceux qui ont construit cette œuvre de géants ? L'exemple donné par nos pères ne doit-il pas nous exciter à produire une nouvelle merveille d'architecture ? Sachons le faire fructifier. C'est l'invention des saintes reliques, c'est l'affluence des pélerins aux lieux où furent déposées leurs châsses, qui y ont accumulé les offrandes des fidèles, et fait sentir la nécessité d'y élever des temples assez vastes pour contenir et abriter les nombreux visiteurs. C'est aussi notre persévérance à colliger les reliques de notre histoire qui nous procurera le moyen de construire le monument où nous voulons les conserver. Celles-là, nous n'allons pas les chercher dans les pays lointains, nous les exhumons du sol même de notre province ; nous leur destinons de vastes portiques où les enfants du peuple trouveront l'instruction sous l'attrait du plaisir. Si nous n'avons plus les corporations ouvrières qui ont si puissamment contribué à réaliser la gigantesque conception du génie de Robert de Luzarches, au moins l'esprit d'association n'est pas éteint parmi nous; il est encore capable d'exécuter de grandes choses. Les statues de Du Cange et de Pierre l'Ermite ne sont qu'un acheminement à l'exécution d'un projet plus grandiose et plus digne de la réunion de tous nos efforts. La Loterie Picarde n'aurait pas obtenu l'adhésion d'un million de souscripteurs s'il avait pu s'élever des doutes sur le noble but qu'elle s'est proposé et qu'elle a su réaliser.

» Le Musée dont nous allons jeter les fondements répondra à l'attente du public qui nous apporte des matériaux pour l'édifier et qui nous aidera aussi à le meubler des œuvres des artistes anciens et modernes, de tous les monuments de l'histoire civile et religieuse de la Picardie, et de tous les objets d'art consacrés

au culte qui cesseront d'être appropriés à l'usage ou à la décoration des églises.

» Nous marchons sur les traces d'une association pieuse dont notre savant collègue et ami M. Breuil vient tout récemment de publier l'histoire. Comme la confrérie de N. D. du Puy d'Amiens, nous décernons des prix à ceux qui ont mérité la palme de nos concours, comme elle, nous encourageons les beaux-arts par les monuments que nous faisons servir à l'embellissement de la cité, et comme elle enfin nous montrons déjà avec un légitime orgueil, les sculptures que nous devons au ciseau d'un nouveau Blasset.

» Dans notre désir de continuer les traditions de cette célèbre confrérie, nous recherchons ce qui reste de la riche collection de tableaux que ses maîtres avaient formée. L'église nous saura gré du soin que nous prenons de leur conservation, car dans le refuge que nous ouvrons à ces intéressantes ruines du passé, elle pourra vider le trop plein de ses richesses, le jour où elles nuiront à la majestueuse simplicité de nos vieilles basiliques. Elle ne sera donc plus forcée de jeter aux gémonies les ex-voto des pères pour faire place aux oblations des enfants et elle verra renaître le beau temps des Adrien de Hénencourt, avec les magnificences artistiques dont les stalles et les bas-reliefs du chœur de la cathédrale nous ont conservé de précieux *spécimens*.

» Notre institution, Messieurs, n'a été reconnue établissement d'utilité publique qu'à la condition de poursuivre sans relâche le but marqué par ses statuts. Les encouragements qu'elle reçoit de toutes parts prouvent qu'elle ne s'est point trompée sur le moyen de l'atteindre. La Société est parvenue à réunir autour d'elle toutes les forces vitales de la cité. Non seulement l'autorité municipale, mais aussi le chef de l'administration de ce Département et le conseil que le choix judicieux des électeurs a placé auprès de lui pour l'éclairer sur les vœux et les intérêts du pays, ont compris nos intentions et les ont secondées de tout leur pouvoir. Les sympathies du vénérable prélat qui gouverne ce diocèse nous sont acquises. L'assistance que nous prête aujour-

d'hui Monseigneur l'Evêque d'Amiens, avec le concours de Messeigneurs les Prélats qui honorent cette assemblée de leur présence, est une faveur dont nous sentons tout le prix. Je regrette de ne pouvoir leur offrir que des remerciements au nom de mes collègues, pour leur exprimer combien nous sommes reconnaissants de leur démarche.

» Jusqu'à présent, le succès a justifié la témérité de nos entreprises, rien donc ne saurait retarder ou suspendre l'exécution d'un projet qui a su conquérir de puissants auxiliaires.

» L'audience que l'Empereur a daigné accorder le 25 de ce mois, au palais de Saint-Cloud, à une députation de la Société des Antiquaires de Picardie, a encore agrandi la sphère de nos espérances. M. le comte de Tanlay, préfet de la Somme, M. le comte de Beaumont, sénateur, et président de la dernière session du Conseil général du Département qui ont si puissamment contribué à nous faire obtenir la faveur que nous sollicitions de porter l'expression de notre gratitude jusqu'au pied du trône, et M. Allart qui s'est associé à cette manifestation comme maire d'Amiens et comme député au corps législatif, ont été témoins des paroles bienveillantes avec lesquelles S. M. a accueilli l'adresse de nos remerciements et la présentation des plans du Musée Napoléon. L'approbation qu'elle a donnée à toutes les parties du projet que nous avons eu l'honneur de lui soumettre, aura pour effet de hâter le moment où nous pourrons commencer les travaux, et de nous ménager des ressources qui en faciliteront le prompt achèvement. Le Chef de l'Etat qui sait ce que nous voulons et ce que nous pouvons faire, se réserve sans doute de proportionner ses encouragements à nos efforts. Il ne voudra pas que la loi du 20 avril soit, pour nous, le dernier mot de sa munificence impériale. »

— M. Garnier, Secrétaire perpétuel, rend compte des travaux de la Société, pendant l'année 1853-1854.

— M. Magdelaine, au nom de la commission du concours,

lit son rapport sur un portefeuille de dessins envoyés pour le prix Labourt. (Voir page 204.)

— M. Janvier donne lecture d'un fragment de son histoire des archers, arbalétriers et arquebusiers d'Amiens.

— M. le Président, avant de lever la séance, remercie S. Em. et MMgrs les Prélats du témoignage de sympathie qu'ils ont bien voulu donner à la Société, en assistant à sa séance publique, à laquelle leur présence prête un éclat inaccoutumé.— Les Commissaires les reconduisent au bas du grand escalier où les attendent les voitures mises à leur disposition par la Société.

---

## Procès-verbal de l'inauguration de la Statue de Pierre l'Ermite.

Le jeudi vingt-neuf juin mil huit cent cinquante-quatre, à l'issue de la séance publique, M. le Maire, MM. les Adjoints, le corps municipal et la Société des Antiquaires de Picardie, précédée de son appariteur, se sont rendus de l'Hôtel-de-Ville à la place Saint-Michel, pour procéder à l'inauguration de la statue de Pierre l'Ermite. L'escorte était fournie par la compagnie des sapeurs-pompiers, musique en tête.

Autour de la place sur laquelle s'élève la Statue couverte d'un voile, était rangé un bataillon de la garde nationale, commandé par M. le comte de Betz. Une estrade richement décorée aux armes de la ville et de la Société avait été élevée par les soins de l'administration municipale. On admirait surtout les beaux stores allégoriques dont les dessins composés par M. Ed. Gand font le plus grand honneur à l'industrie amiénoise. Ces magnifiques

tissus garnissaient le fond et les côtés de la tente. Des mats surmontés de drapeaux aux couleurs nationales formaient une enceinte dans laquelle avaient été disposées des chaises pour les nombreux invités. En face de l'estrade étaient rangés les élèves du grand-séminaire, de l'école normale primaire, les membres de la société chorale et de la société de sainte Cécile, avec leur bannière bleue.

MM. les Commissaires de la Société allèrent jusqu'à la porte de l'évêché au devant de Son Eminence le cardinal de Reims, de Messeigneurs les Evêques et du clergé qui s'avançaient processionnellement, et les conduisirent jusqu'au pied de la Statue où M. le Maire les invita à prendre place sur l'estrade.

Les Prélats qui accompagnaient Son Eminence étaient : Messeigneurs JOLY, Archevêque de Sens ; MENJAUD, Evêque de Nancy, premier Aumônier de S. M. l'Empereur ; GIGNOUX, Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis ; DE GARSIGNY, Evêque de Soissons et de Laon ; DE SALINIS, Evêque d'Amiens ; DES PREZ, Evêque de Saint-Denis, (Ile de la Réunion) ; PALLU DU PARC, Evêque de Blois ; MABILLE, Evêque de St.-Claude ; GERBET, Evêque de Perpignan ; TIRMARCHE, Evêque d'Adras, *in partibus*, deuxième Aumônier de l'Empereur ; J. Bernard FITZ PATRICK, Evêque de Boston ; MALOU, Evêque de Bruges ; de MONTPELLIER, Evêque de Liège, accompagnés de leurs Vicaires généraux ; BLANCART DE LAMOTTE et CAIRE, Protonotaires apostoliques ; M. COQUEREAU, Aumonier en chef de la flotte, Chanoine de St.-Denis et le R. P. de RAVIGNAN de la Compagnie de Jésus.

Toute l'assemblée se trouvant réunie, sur un signal

donné par M. le Président de la Société, on fit tomber le voile qui couvrait la Statue, et une symphonie exécutée par la musique de la garde nationale salua son apparition.

M. Bouthors, président de la Société, prononça ensuite le discours suivant :

« Messeigneurs et Messieurs,

» La France a toujours été favorisée du ciel. C'est le pays des grands dévouments quand il s'agit d'accomplir de grandes choses.

» Si nous reportons nos regards en arrière, si nous interrogeons notre histoire, si nous suivons pas à pas la marche des événements depuis le onzième siècle jusqu'à nos jours, si nous examinons les causes qui les ont produits, l'influence qu'ils ont exercée, pouvons-nous ne pas voir, dans le résultat auquel ils ont abouti, un témoignage éclatant de la protection divine, une preuve que les destinées de la patrie ne sont jamais abandonnées au caprice du hasard ? La Providence, à l'heure marquée par sa sagesse, sait trouver les instruments qu'elle fait servir à l'accomplissement de ses desseins, et elle ne les prend pas toujours dans les rangs les plus élevés de la société.

» C'est de la bouche d'une simple villageoise qu'est parti, pour la première fois, le cri : *Dieu protège la France !* ce cri qui fut la dernière prière de deux martyrs, que la haine de l'étranger a livrés, l'une aux flammes du bûcher de Rouen, l'autre aux tortures du chevalet de Sainte Hélène. C'est au cri : *Dieu le veut !* poussé par un pélerin enthousiaste qui s'inspira de l'esprit de Dieu sur le lieu même où s'est accompli le sacrifice de la rédemption des hommes, que l'Europe s'est levée toute entière pour venger le tombeau du Christ des profanations de l'infidèle. Napoléon, Jeanne d'Arc, Pierre l'Ermite, voilà trois noms providentiels auxquels se rattachent des souvenirs de délivrance dans le passé, et des espérances de salut dans l'avenir.

» N'est-il pas remarquable, Messieurs, que trois villes aient

eu simultanément la pensée d'offrir à ces trois noms glorieux un même tribut de reconnaissance? Lille consacre un monument en bronze à Napoléon, Orléans en élève un à Jeanne d'Arc, et Amiens à Pierre l'Ermite.

» Le moment que nous choisissons pour inaugurer la statue du promoteur de la guerre sainte, n'est-il pas opportun? Aujourd'hui, comme il y a sept cent cinquante ans, grâce à l'impulsion donnée par la France, les armées occidentales se précipitent encore une fois vers l'Orient. C'est encore dans les champs de la Thrace et sur les rives du Bosphore, qu'elles se sont donné rendez-vous. La même étoile les conduit, les mêmes vœux les accompagnent, les mêmes périls, les mêmes fatigues les attendent. Puisse le même succès couronner leurs efforts! Dieu qui a béni la première croisade, bénira aussi la seconde, car, par cela même qu'elle a pour objet de refréner les convoitises d'une ambition démesurée qui trouble la paix du monde, elle aura pour conséquence de soustraire les Lieux-Saints au protectorat exclusif du chef d'une église dissidente et de rendre toute leur liberté aux cantiques d'actions de grâces qui retentissent sur la montagne de Sion. *Dieu le veut*! *Dieu le veut!* tel est encore le cri des populations chrétiennes comme au temps où celui dont nous inaugurons l'image, en soulevait les tourbillons, sous le souffle de sa parole éloquente.

» Messieurs, le libérateur du Saint Sépulcre aura eu cela de commun avec le chantre de l'épopée antique que plusieurs villes, plusieurs contrées de l'Europe se seront disputé l'honneur de lui avoir donné le jour. Aujourd'hui le doute sur le lieu de sa naissance n'est plus permis. L'examen consciencieux des chroniques contemporaines auquel deux de nos collègues se sont livrés, a fait apparaître la vérité dans tout son jour. MM. Henri Hardouin et Michel Vion ont victorieusement démontré que si le tombeau du premier croisé est ailleurs, au moins le berceau nous reste; le jugement de la postérité nous l'adjuge; Amiens peut reprendre son enfant, tous deux ont fait justice des prétentions des mères apocryphes qui voulaient le lui ravir.

Le livre de M. Michel Vion et la statue de M. Gédéon Forceville sont le résultat de la même inspiration. Celui-ci a voulu reproduire la grande image du premier prédicateur des croisades, celui-là s'est appliqué à la mettre en relief, en nous faisant connaître tous les détails de la vie de Pierre l'Ermite. Le statuaire et le biographe se sont donc prêté un mutuel secours; le public ne peut pas les séparer dans le jugement qu'il portera de leurs œuvres. S'il n'y a pas identité dans les moyens matériels d'éxécution, il y a au moins parfaite harmonie de vue et d'intention, dans le but qu'ils se sont proposé, dans l'effet qu'ils ont voulu produire.

» Avec M. Michel Vion, nous suivons Pierre l'Ermite depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et nous assistons à toutes les péripéties du drame dont il a été le principal acteur. Avec l'artiste, au contraire, l'action est renfermée dans le cercle le plus étroit. Sa durée est à peine l'intervalle d'une seconde; elle se résume dans l'expression de la figure, dans le geste du prédicateur au moment où le cri *Dieu le veut!* retentissant au milieu de la foule, lui renvoie l'écho de ses dernières paroles.

» Ce difficile problème de l'art a-t-il été résolu? Messieurs, vous êtes juges, c'est à vous de prononcer.

» Ce n'est pas moi qui vous ferai l'éloge de Pierre l'Ermite. Si cette tâche m'était dévolue, j'en déclinerais la responsabilité, car elle est au-dessus de mes forces. Quelqu'un doit la remplir et votre attente ne sera point trompée. L'orateur que vous allez entendre vient de revêtir les insignes pontificaux, digne récompense de ses vertus; les premières paroles qu'il aura prononcées, après sa consération, auront servi à bénir l'image et à glorifier la mémoire de l'apôtre guerrier que la ville et l'église d'Amiens revendiquent comme leur fils. Un autre rôle m'est assigné : permettez que je m'en acquitte, et que je me fasse ici l'interprète des sentiments de mes collègues.

» La Société des Antiquaires de Picardie, qui a déjà élevé une statue à Du Cange, au savant dont les écrits ont jeté une si vive lumière sur les ténèbres du moyen-âge, a voulu dédier un

nouveau bronze au héros chrétien né dans cette ville, il y a huit cents ans, pour être le vengeur de la croix et le précurseur de la civilisation. Ce projet ne pouvait manquer de réussir. Non-seulement nos concitoyens, mais aussi des personnes étrangères à la localité nous ont aidés par leurs souscriptions. L'Empereur, dont nous sommes toujours heureux de proclamer les bienfaits, a daigné nous faire participer aux libéralités qu'il destine à encourager les beaux-arts. L'administration municipale, malgré l'énormité des charges qui pèsent si lourdement sur son budget, n'a pas hésité à s'imposer un nouveau sacrifice, afin que le piédestal fût digne de la statue et répondît à la majesté de l'édifice près duquel elle a voulu la placer.

Nous devons aussi un témoignage particulier de notre gratitude au vénérable chef de ce diocèse. Mgr. de Salinis, en joignant ses efforts aux nôtres, a facilité le succès de notre entreprise. Il a fait plus, il a voulu que l'inauguration de la statue de Pierre l'Ermite coïncidât avec le sacre de Mgr. l'évêque de Perpignan. Pouvons-nous ne pas applaudir à la pensée qu'il a eue de réunir les deux cérémonies? celle du matin ajoute un nouveau lustre aux gloires de l'épiscopat; celle du soir consacre un nouveau monument aux gloires de la cité; l'une est le complément de l'autre, car si l'une a préparé le chrétien à l'accomplissement d'un grand devoir, l'autre lui montre la récompense qui tôt ou tard couronne l'héroïsme du dévouement. Le jour même où Mgr. Gerbet reçoit l'investiture du bâton pastoral marque pour lui l'heure d'un douloureux sacrifice, elle sépare deux amis qui ne s'étaient jamais quittés. Comme Abraham et Loth, ils ne peuvent plus marcher ensemble et coucher sous la même tente. Les besoins de leurs troupeaux les forcent d'aller dans des directions opposées. Eux aussi doivent obéir à la voix qui leur crie : séparez-vous, *Dieu le veut! Dieu le veut*! »

« Monsieur le Maire,

» Ce monument est le second dont nous aurons eu le bonheur de doter la ville d'Amiens. La Société des Antiquaires de Picardie est heureuse de vous l'offrir comme un témoignage de sa

persévérance à seconder votre administration dans tout ce qui a pour objet la gloire et l'embellissement de la cité. La statue de Pierre l'Ermite se recommande à un double titre. Elle est l'œuvre d'un de nos concitoyens et elle est un hommage mérité à la mémoire d'un enfant du pays, de l'un des hommes les plus illustres de la chrétienté. Les nombreux visiteurs de notre cathédrale vous sauront gré de l'avoir placée sur le seuil de la maison de Dieu. En y voyant l'image de celui qui a su donner tant de puissance au cri *Dieu le veut!* ils ne se méprendront plus sur la cause qui a produit cette grande merveille de l'art gothique, qu'ils viennent contempler. »

M. Allart, maire d'Amiens, prend ensuite la parole :

« Messieurs,

» La Société des Antiquaires de Picardie nous donne, dans la cérémonie qui nous rassemble, une nouvelle preuve de son amour des beaux-arts, et de son zèle à honorer la mémoire des grands hommes qui ont illustré notre cité.

» Il y à cinq ans à peine, elle inaugurait sur l'une de nos principales places la statue de Du Cange, le savant auteur du *Glossaire*, dont les travaux ont jeté de si vives lumières dans le domaine des sciences historiques. Aujourd'hui, elle fait hommage à la ville d'un nouveau monument élevé en l'honneur d'un homme non moins illustre.

» Il ne s'agit plus cette fois d'un écrivain dont l'existence s'est écoulée dans une studieuse retraite, mais d'un religieux dont la vie active a occupé toute la chrétienté et dont la mémoire, après huit siècles d'intervalle, apparaît encore comme un météore brillant au milieu de l'histoire des âges passés ; d'un pieux cénobite qui, après avoir pleuré avec le patriarche Siméon sur le tombeau du Christ et sur les maux qu'enduraient les pèlerins qui y venaient prier, devint tout à coup le plus grand et le plus puissant prédicateur des Croisades. Il s'agit enfin de Pierre l'Ermite, de ce génie ardent qui, par le seul ascendant de son zèle et de sa parole, sut inspirer aux chrétiens la volonté de délivrer le Saint-Sépulcre de la profanation des infidèles.

» Voyez sa statue! d'une main appuyée sur son cœur, il s'écrie : *Dieu le veut ;* de l'autre, il montre à la foule électrisée la croix du divin Sauveur, au nom duquel il soulève le monde.

» Tel était Pierre l'Ermite lorsque plein de l'esprit de Dieu et d'un saint enthousiasme, il entraînait les peuples de l'Occident vers les contrées lointaines de l'Orient, pour y faire la conquête de la Terre-Sainte.

» Cette statue, Messieurs, n'a pas seulement le mérite de rappeler de grands et pieux souvenirs, elle a pour nous quelque chose qui s'y ajoute ; c'est qu'elle est l'œuvre de l'un de nos concitoyens qui, pour ne relever que lui-même, a déjà conquis une place honorable parmi les statuaires. M. Gédéon Forceville n'est pas, en effet, à son début. En nous donnant les bustes de Delambre et de Blasset ainsi que la statue de l'auteur du *Méchant*, il a montré ce que son habile ciseau savait produire ; en nous donnant le magnifique bronze qui s'élève devant nous, il a confirmé ce que peut son talent. Que M. Forceville veuille donc bien recevoir les éloges et les félicitations que son œuvre nous inspire.

» N'oublions pas toutefois que si M. Forceville a conçu l'idée d'élever une statue à Pierre l'Ermite et y a gratuitement donné son temps et ses soins, c'est la Société des Antiquaires de Picardie qui, prenant sous son patronage l'œuvre de l'un de ses membres, a trouvé dans son patriotisme et dans ses efforts persévérants, le moyen d'élever le monument dont elle fait hommage à la Ville, après avoir obtenu du Conseil municipal l'appui et le concours le plus sympathiques.

» Aussi, en recevant aujourd'hui de ses mains la nouvelle statue qui honore et embellit cette place, nous venons lui témoigner publiquement les remerciements de la cité dont nous nous félicitons d'être en ce moment l'organe.

» Nous prions aussi les vénérables prélats qui assistent à cette cérémonie de vouloir bien accueillir nos sentiments de gratitude. Placés par leurs vertus et leurs dignités aux premiers rangs de l'ordre ecclésiastique, leur concours réhausse puissamment

l'éclat de cette inauguration et laissera une date précieuse dans les annales de la cité comme dans le cœur de ses habitants. Il s'y mêle cependant un regret, c'est celui de perdre le prélat qui s'était concilié ici le respect et l'affection de tous, et qui va reporter sur d'autres populations l'influence de ses éminentes qualités.

» En terminant, qu'il me soit permis de constater, Messieurs, que la statue de Pierre l'Ermite s'élève sous l'égide tutélaire d'un Prince digne de notre reconnaissance et de notre admiration. Après avoir sauvé la France de l'anarchie, il vient de lui rendre sa prépondérance et de prouver à l'ambitieuse Russie *que le temps des conquêtes est passé.*

» Puisse la Providence, secondant les efforts de notre belle armée, faire triompher la juste cause sur laquelle se concentrent aujourd'hui tous nos vœux et sur laquelle se concentreraient au besoin tous nos dévouements! »

Après ce discours, la parole est donnée à M. Breuil, pour la lecture de sa pièce de vers :

## PIERRE L'ERMITE.

Il solitario.......
Del gran passagio autor primiero.
TASSO, *la Gerusalemme liberata*, canto primo.

---

L'Orient a subi la loi du faux prophète :
Les Turcs, ces cavaliers de leurs déserts sortis,
Par l'espoir du butin au Coran convertis,
Marchent de conquête en conquête.
Habiles seulement à détruire, à piller,
Vers un but généreux nul instinct ne les guide;
Leur peuple armé ressemble à ce torrent rapide
Qui ne couvre le sol que pour le dépouiller.

Tous les lieux illustrés dans la chrétienne histoire,
Des rives de l'Euphrate aux bords de l'Hellespont,
Du sabre envahisseur ont éprouvé l'affront :
Le Croissant a terni leur gloire.
Antioche, qui nomma Saint-Pierre son pasteur,
Sous le joug d'un émir frémit et se désole ;
Nicée, où de la foi naquit le grand symbole,
Récite les versets du Coran imposteur.

Comment peindre les maux de cette Terre-Sainte
Où tant de souvenirs excitent la ferveur,
Où les plaines, les monts, proclamant le Sauveur,
De tous ses pas gardent l'empreinte !
Des chefs ont divisé le pays par lambeau ;
Un d'eux les surpassait en cruauté sauvage ;
Ce fut Jérusalem qu'il prit pour son partage.....
Un brigand s'est du Christ adjugé le tombeau ! !

Lorsqu'il se dirigeait vers ce tombeau sublime,
On voyait autrefois le pieux pélerin,
Secouru, respecté, béni sur son chemin,
Entrer librement dans Solyme ;
De l'humble Bethléem au Thabor radieux,
Nul péril n'arrêtait sa marche recueillie ;
Enfin, portant la palme à Jéricho cueillie,
Dans son pays natal il revenait joyeux.

Mais maintenant sa route est inhospitalière ;
L'ennemi des chrétiens y semant le danger,
S'embusque pour piller, mutiler, égorger
Les voyageurs de la prière ;
Si quelque homme intrépide au but est parvenu,
S'il a, par un miracle, atteint la ville sainte,
Il ne peut qu'à prix d'or s'en faire ouvrir l'enceinte :
Jérusalem se ferme au chrétien pauvre et nu.

Avec cet or, hélas! sait-on ce qu'il achète
Le pélerin heureux qu'un ange avait sauvé?
C'est l'injure et l'outrage et le glaive levé
A chaque moment sur sa tête!
Il verra les autels profanés, abattus,
Les prêtres qu'un barbare arrache au sanctuaire;
Il subira peut-être enfin sur le Calvaire
Un supplice plus lent que celui de Jésus!

Un pélerin, un moine, enfant de notre ville,
De ses frères chrétiens a senti les douleurs,
Son cœur est déchiré, ses yeux versent des pleurs
Dans un désespoir inutile.
Un soir, près du Sépulcre il prie à deux genoux
Ce moine, ancien soldat que tant de honte irrite;
« O vous qui confondiez l'impie Amalécite,
» Seigneur, Seigneur, dit-il, ayez pitié de nous!

» Le Turc, de jour en jour étendant sa puissance,
» Des murs de Constantin s'approche menaçant:
» Qu'il fasse un pas encore et l'odieux Croissant
» Flottera bientôt sur Byzance!
» Qui peut donc arrêter l'ennemi de la foi
» Avant que du Bosphore il ait traversé l'onde?
» Qui doit sauver Solyme, et peut-être le monde? »
Une voix part du ciel et lui répond: C'est toi!!

De l'ermite à ces mots la prière s'achève,
Il se sent tout-à-coup rempli d'un feu divin;
Pierre à genoux n'était qu'un obscur pélerin:
C'est l'apôtre qui se relève!
Pour remplir ses desseins Dieu choisit qui lui plaît,
Il place sa lumière en des vases d'argile;
Quels hommes à la terre ont prêché l'Evangile?
Quelques simples pêcheurs vivant de leur filet!

Pierre a quitté la Sainte-Terre,
Et, dans son Dieu se confiant,
Sans crainte va prêcher la guerre
Qui délivrera l'Orient;
Il a traversé l'Italie,
Pour la France il se multiplie,
En Allemagne il a paru;
De même que la foudre il passe,
Et l'on s'étonne de l'espace
Par sa grande voix parcouru!

Sa parole ébranle les voûtes
De l'église ou du haut donjon,
Elle retentit sur les routes,
Auprès du fertile sillon;
Il touche, il ravit, il enflamme
Du feu qui dévore son âme
Ses auditeurs toujours nouveaux,
Comme au temple, en un jour de fête,
Un seul flambeau tout-à-coup prête
Sa flamme à mille autres flambeaux!

Lorsqu'il peint ses vives alarmes
Et les misères des Saints-Lieux,
Souvent la foule voit des larmes
Couler à torrents de ses yeux;
Son discours n'est plus qu'une plainte,
Mais alors si sa voix éteinte
Trahit un zèle surhumain,
Dans son silence apôtre encore,
Il montre, il embrasse, il adore
Le crucifix que tient sa main.

Ce Dieu que Mahomet exile
Des vieux royaumes d'Orient,
C'est l'appui, le lien, l'asile
Des peuples nouveaux d'Occident;
Au sein de l'ère féodale,
Où règne la force brutale,
Lui seul du puissant redouté,
A son orgueil défend le crime,
Lui seul du faible qu'on opprime
Peut consoler l'adversité.

La foi surtout, la foi sincère
D'Orient montre le chemin,
Mais aux cœurs qu'a su toucher Pierre
Parle aussi l'intérêt humain;
Comme les combats sont ses fêtes,
Le baron rêve des conquêtes
Plus belles que ses noirs créneaux;
Partant pour la terre lointaine,
Le serf qui déteste sa chaîne,
Croit en briser les durs anneaux.

Enfin du célèbre concile
Arrive l'instant solennel:
Voyez tout un peuple docile,
Du pontife entendre l'appel.
*Dieu le veut!* ce subit oracle,
Dans un même instant, ô miracle!
Est crié par cent mille voix,
Et, triomphant, l'apôtre Pierre
Voit chacun, pour signe de guerre,
Prendre son éloquente croix!!

Ah! quand infatigable en sa course inspirée,
Il préparait partout la croisade jurée,
J'aime à me retracer notre ermite vainqueur
Traversant cet Amiens où l'appelait son cœur.
Le pays d'alentour a su par un message
Le jour qu'il a marqué pour son pieux passage;
Prêtres, peuple, seigneurs, de lui si bien connus,
Portant déjà la croix, en foule sont venus.
Il arrive, il paraît sur la place publique :
*Dieu le veut*, de Clermont devise prophétique,
Retentit dans les murs de la vieille cité;
Le peuple, comme un flot vers l'ermite porté,
Touche les vêtements du Saint que l'on renomme,
Les seigneurs ont pressé sa main de gentilhomme,
Ses compagnons d'enfance, au sacerdoce admis,
Se jettent à ses pieds ou dans ses bras amis.
Pierre voudrait parler, mais d'abord pour langage
Il n'a que les doux pleurs qui baignent son visage,
Puis, son émotion trop vive s'apaisant,
Il s'écrie au milieu d'un silence imposant :

**« Mes compatriotes, mes frères,**
**» Oh! non, je ne m'abusais pas,**
**» Vous avez, devançant mes vœux et mes prières,**
**» Poussé le cri des saints combats!**
**» Enfants du même sol, nous avons la même âme;**
**» Ce Dieu qui m'appelait au secours de la foi,**
**» Jetait dans votre sein un rayon de sa flamme,**
**» En disant à chacun : pour ma cause arme-toi!**

**» Nobles barons, lorsque la veille**
**» Du jour qui vous fit chevaliers,**
**» Vous revêtiez enfin une robe vermeille,**
**» Espoir des jeunes écuyers,**

» Sa couleur à vos yeux présentait le symbole
» Du sang que vous deviez verser pour Jésus-Christ:
» Un brave chevalier tient toujours sa parole,
» Vous acquittez le vœu sur cette robe écrit!

» Estourmel (1), Lameth et Rambures,
» Gauthier (2), Mailly, Tyrrel de Poix,
» Vaillants guerriers, épris des belles aventures,
» Mes frères d'armes autrefois,
» Pour vous quel but sacré, quelle haute entreprise!
» Délivrer le tombeau salut du monde entier!
» Peut-être dans les murs de Solyme conquise
» L'un de vous, mes seigneurs, entrera le premier....

» Amiens, brave et pieuse ville,
» Salut à tes nombreux croisés!
» Ce sont les dignes fils des chrétiens que par mille
» Firmin martyr a baptisés! (3)
» Dieu répand ses bienfaits sur les cités qu'il aime;
» Amiens, un doux espoir console mes adieux,
» Car une voix secrète en ce moment suprême
» Me parle et m'avertit de tes destins heureux..... »

(1) Raimbauld Creton, sire d'Estourmel, entra le premier dans les murs de Jérusalem, suivant le témoignage d'Orderic Vital.

(2) Gauthier-Sans-Avoir, lieutenant de Pierre l'Ermite. — Il mourut dans un combat qui eut lieu près de Nicée entre le corps qu'il commandait et l'armée turque du Sultan d'Iconium. Il défendit héroïquement sa vie, et « tomba hérissé de flèches comme un Saint-Sébastien. » — Voir *Pierre l'Hermite et les Croisades*, par M. Michel Vion, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, page 301.

(3) Saint-Firmin annonça le premier l'Evangile aux habitants d'Amiens, vers l'an 301 de Jésus-Christ. En quarante jours, il convertit à la foi environ trois mille personnes.

L'Apôtre qu'applaudit la foule tout entière
Semble se recueillir comme pour la prière:
Le Ciel à son esprit saintement exalté
Dévoile l'avenir de sa chère cité.........

Il voit les habitants, et l'époque est prochaine,
S'indigner de la lourde chaîne
Que leur faisaient porter des tyrans féodaux;
Un évêque, rempli d'évangélique zèle, (1)
A la liberté les appelle,
Et le cri de *Commune* a frappé les échos!

Quel est ce bon pasteur près de qui l'on s'empresse,
Quand l'insolente forteresse,
L'antique Castillon n'est plus qu'un vain débris?
Pierre en lui reconnaît un ami tendre, un frère...
Tous deux ils grandirent naguère,
O Mont de Saint-Quentin, sous tes sacrés abris! (2)

(1) Saint-Geoffroi, trente-huitième évêque d'Amiens, élu en 1104. — Amiens n'avait pas moins de quatre seigneurs, dont le Comte était le plus puissant et le plus redoutable. En 1113, les habitants, imitant l'exemple de ceux de Laon, résolurent d'ériger dans leur ville un gouvernement municipal. L'Évêque Geoffroi, homme d'une vertu exemplaire, d'un esprit éclairé, et rempli de zèle pour le bien général, céda aux désirs des bourgeois et concourut avec eux à la fondation de ce gouvernement. Une lutte acharnée s'ensuivit entre le parti du Comte et celui de la *Commune*. Le Comte et le Châtelain, réfugiés dans la vaste forteresse appelée le *Castillon*, repoussèrent avec succès un assaut que dirigea en personne le roi Louis-le-Gros, venu aux secours des bourgeois. Ce ne fut qu'au bout de deux ans que les assiégés rendirent le Castillon. Cette forteresse fut démolie aussitôt par ordre du roi et de l'évêque. — Voir dans les *Lettres sur l'Histoire de France*, par Augustin Thierry, la lettre XIX.

(2) L'Abbaye des moines nobles de Saint-Quentin-du-Mont, près de Péronne. — Suivant la *Gallia christiana*, l'abbé de ce monastère aurait

L'Ermite a tressailli, car Geoffroi, qu'il admire,
Lui montre avec un doux sourire,
Du côté de l'Aurore une vive clarté.....
« La Croisade, dit-il, prépara la Commune,
» Mon sort se lie à ta fortune,
» Sans toi je n'aurais pu fonder la liberté.... »

Quelle autre scène aux yeux de Pierre se déroule ?
Il voit une pieuse foule
Entourer un croisé revenu d'Orient......
Sarton du Précurseur apporte la relique :
D'Amiens la grande basilique
Surgit pour enchâsser ce précieux présent (1).

Le temple, notre orgueil, s'élance dans la nue,
Et Pierre avec bonheur salue
Ses gigantesques murs pour les siècles fondés....
Devant ce monument, merveille du génie,
Voulez-vous partager son extase infinie ?..,
Levez les yeux et regardez !!... (2)

admis aux vœux de religion Geoffroi, devenu plus tard évêque d'Amiens, et Pierre l'Ermite, le promoteur des Croisades. M. Vion (ouvrage cité, chapitre 3, pages 188 et suivantes), s'appuyant sur plusieurs documents, établit que Saint-Geoffroi et Pierre l'Ermite ont été amis d'enfance et condisciples dans la célèbre abbaye bénédictine de Saint-Quentin-du-Mont.

(1) Le chef de Saint Jean-Baptiste fut apporté de Constantinople par Wallon de Sarton, gentilhomme picard, qui s'était croisé.

Le 17 décembre 1206, l'évêque Richard de Gerberoy alla recevoir solennellement des mains du donateur la précieuse relique. Il n'est pas douteux qu'au nombre des causes qui ont déterminé la construction de la Cathédrale d'Amiens il ne faille ranger en première ligne le désir d'honorer le chef de Saint-Jean en le plaçant dans une magnifique église. — La cathédrale fut commencée en 1220 et terminée en 1288.

(2) C'est au pied même de la cathédrale, sur la place Saint-Michel, que s'élève la statue de Pierre l'Ermite.

La pluie qui n'avait cessé de tomber toute la matinée, reprit avec une violence telle que le poète dut s'interrompre; puis sur les invitations réitérées de la foule, il continua quelques instants encore, mais il fut forcé de s'arrêter de nouveau. Alors, Mgr. Gerbet, évêque de Perpignan, qui venait d'être sacré le matin, s'avança, revêtu de ses habits pontificaux, au bord de l'estrade et bénit la statue. — Le temps ne permit point d'achever sur la place cette imposante cérémonie, et le clergé et l'assemblée se rendirent en hâte à la cathédrale où fut chanté un *Te Deum* en action de grâce de l'érection de la statue.

La cathédrale, décorée avec autant d'élégance que de bon goût, par M. l'abbé Dumont, curé doyen d'Albert, qui s'était inspiré de ses magnifiques grilles, en élevant dans le même goût, en avant de l'entrée du chœur, une grande porte triomphale, suffisait à peine à contenir la foule immense qui l'avait envahie. Le calme fut bientôt rétabli et, le sentiment religieux dominant l'émotion qu'avait produite la pluie torrentielle qui ne cessait de tomber, la cérémonie s'est terminée au milieu du recueillement le plus profond.

Après un remarquable discours dans lequel Mgr. l'Evêque de Beauvais félicitait Mgr. Gerbet et l'épiscopat de sa nomination, le nouvel évêque donna une bénédiction solennelle.

Alors, M. l'abbé Leboulanger lut le discours suivant, que Mgr. Gerbet devait prononcer devant la statue de Pierre l'Ermite.

« Messieurs :

» Permettez-moi d'ajouter quelques mots aux remarquables discours que vous venez d'entendre ; permettez moi de vous dire

avec quelles pensées je m'associe à cette belle fête. En prenant la parole à l'occasion du monument religieux et civil qui vient d'être inauguré, je ne viens point en apprécier le mérite, comme œuvre matérielle; je veux signaler, comme je la conçois, sa signification morale.

» L'érection de cette statue, si elle avait eu lieu du temps de nos ancêtres, n'eût été qu'une expression de respect pour la mémoire d'un chrétien illustre; aujourd'hui elle est de plus un acte de justice. A une époque peu éloignée de nous, on a vu se manifester une déplorable tendance à rabaisser les grandes figures historiques du moyen-âge. De nos jours, une étude plus consciencieuse de cette époque l'a vengée de ces jugements iniques. Cette réaction à laquelle ont concouru des écrivains placés d'ailleurs dans des points de vue bien divers, s'est produite d'abord dans les travaux de la science; elle est passée ensuite, comme cela était naturel, dans ceux de l'art, qui est appelé à populariser, par l'éclat de ses œuvres, les vérités que la science constate par ses profondes recherches. La statue de Pierre l'Ermite à Amiens, comme celle de saint Bernard à Dijon, est une protestation monumentale contre une injustice qui avait essayé de se substituer à l'équité de l'histoire. Honneur donc à la Société des Antiquaires de Picardie qui a conçu cette noble pensée, au Conseil municipal qui s'est empressé de l'accueillir, à l'artiste déjà si connu qui a eu le privilège d'être choisi pour la réaliser. Honneur aussi au peuple d'Amiens, qui comprend avec sa foi et son patriotisme, toutes les solennités où la religion bénit les gloires de la patrie, qui voit avec bonheur la statue de son grand homme du onzième siècle s'élever sur une des places de la ville, à l'ombre de ce temple où il a vu, il y a quelques mois, s'élever sur les autels la tombe de sa glorieuse martyre du troisième siècle.

» La place assignée à ce monument est en effet bien choisie. Elle était sollicitée par des convenances que messieurs les Antiquaires, avec l'intelligence et le goût qui les distinguent, ne pouvaient manquer d'apprécier. Ils ont senti qu'une sorte d'attraction morale commandait à la statue de Pierre l'Ermite de venir se

poser à côté du temple bâti par Robert de Luzarches. Toute époque a son expression dans ses grands monuments et dans ses grands hommes. Le sentiment catholique et chevaleresque du moyen-âge s'est personnifié dans cet enfant d'Amiens qui a été le promoteur des croisades : le génie catholique du moyen-âge s'est incorporé dans la cathédrale d'Amiens. Il y a de plus une liaison intime entre le mouvement social du douzième siècle et le mouvement artistique du treizième. Un illustre savant a prouvé récemment par des observations nouvelles, que la commotion produite par les guerres religieuses de cette époque a contribué à provoquer l'élan qui s'est manifesté dans l'architecture religieuse. Ces deux choses sont unies, même dans la commune injustice qu'elles ont eu à subir. On a longtemps sacrifié à un enthousiasme exclusif pour les monuments de l'art payen l'admiration que les merveilles de l'art chrétien devaient exciter, de même qu'on méconnaissait la supériorité morale des héros chrétiens comparés aux héros fabuleux de Virgile et d'Homère. L'époque où l'on a le plus souvent répété que votre Pierre l'Ermite n'était qu'un absurde fanatique est aussi celle où l'on proclamait, sans rougir, que votre sublime cathédrale n'était qu'une œuvre barbare. Voilà, Messieurs, quelques-unes des affinités qui existent entre votre nouvelle statue et votre vieux monument, et qui les ont attirés l'un vers l'autre. La place que vous lui avez donnée est celle que Pierre l'Ermite eût désirée, que Robert de Luzarche eût choisie.

» S'il importe que le point de l'espace où une statue doit rester, soit en harmonie avec elle, il est à désirer aussi que l'époque où elle est inaugurée, s'encadre bien dans le temps. La vôtre, Messieurs, a également ce bonheur. Je rencontre ici un rapprochement qui vous a été déjà signalé, mais souffrez que je le reproduise, parce qu'il est inévitable. C'est dans une année où vient de commencer une guerre qui a son point de départ dans la question des Lieux-Saints, où l'on voit flotter ensemble des bannières, qui ne s'étaient jamais alliées depuis le temps des croisades, où l'Occident se transporte sur les rives du Bosphore, pour y soutenir une lutte qui est au fond, quelles que soient les vues

diverses des hommes qui y prennent part, une intervention solennelle de la Providence pour défendre la civilisation catholique contre l'invasion du despotisme politique et religieux, c'est à ce moment que l'ombre de Pierre l'Ermite, évoquée par votre statue, semble sortir de sa tombe pour assister à ce grand spectacle. Elle tourne les regards vers cet Orient où les peuples chrétiens remportent sur leur ancien ennemi la plus belle des victoires; ils le voient, en effet, implorer leur générosité, et, vaincu par leur protection, accorder à leur pression pacifique les garanties qu'ils n'avaient pas obtenues par les armes.

» Telles sont, Messieurs, les pensées que ce monument suggère. Elles expliquent l'empressement avec lequel les vénérables prélats réunis ce matin dans votre cathédrale pour la cérémonie d'un sacre, sont venus s'associer à l'inauguration d'une statue sur une des places de votre ville. Heureux de donner à cette chrétienne cité ce témoignage de leur sympathie, ils ont compris aussi que leur présence ferait encore mieux ressortir le caractère religieux de cette fête civile.

» Permettez, Messieurs, que je remarque, en finissant, un autre à-propos dont je puis seul sentir tout le prix. A la veille de quitter un séjour où tant de liens m'attachent, c'est pour moi une vraie consolation que de lui avoir donné les prémices de mon épiscopat, en bénissant aujourd'hui dans le monument chrétien qu'elle vient d'ériger cette ville tout entière. Je me félicite de pouvoir la remercier ainsi de la bonté affectueuse qu'elle m'a constamment accordée, et dont je viens de retrouver l'expression dans un discours prononcé tout-à-l'heure. J'ai besoin de vous dire, Messieurs, que cette statue n'est pas plus solidement fixée sur sa base de granit que le souvenir de tant de bienveillance ne sera profondément gravé dans mon cœur. »

La Cantate composée par M. Vion, l'un des membres de la Société, et mise en musique par MM. Mohr, frères, artistes distingués d'Amiens, fut alors exécuté avec un ensemble parfait. M. A. Lhoste, qui avait bien voulu prêter

le concours de son talent, a dit les solos avec autant de verve que de sentiment, et MM. les élèves du grand séminaire, de l'école normale et de la société chorale qu'accompagnait la fanfare de Sainte-Cécile, ont chanté les chœurs avec un succès complet.

## CANTATE.

INVOCATION DES CHRÉTIENS DE JÉRUSALEM A LEURS FRÈRES DE L'OCCIDENT.

Chrétiens de l'Occident, entendez la prière
Que vos frères d'Asie adressent jusqu'à vous.
Faibles agneaux, livrés sans résistance aux loups,
Jusqu'au dernier, sous leur dent meurtrière,
Ils tomberont, ils tombent tous les jours.
Pitié, Chrétiens! Au secours! Au secours!

---

## PIERRE L'HERMITE.

PREMIÈRE STROPHE.

Amiens, chère patrie,
Terre des Francs, peuple instrument de Dieu,
Par toi vient couronner sa mission bénie,
Ton fils, Pierre l'Hermite, envoyé du Saint-Lieu.
Il sait la piété qui rayonne en ton âme,
Les malheurs inouis qui te rongent le cœur.
En Palestine, amis! Déployez l'oriflamme!
Allons reconquérir le tombeau du Sauveur.

LE CHŒUR.

Dieu le veut! Dieu le veut! Allons en Palestine!
Glaive ou bourdon en main,
La croix sur la poitrine.
Marchons! Pierre l'Hermite ouvrira le chemin.

DEUXIÈME STROPHE.

Chrétiens, la Ville Sainte,
Jérusalem, en proie aux Sarrasins,
Gémit et se débat sous la cruelle étreinte
D'un joug intolérable aux pieux pèlerins.
J'ai vu le Saint-Sépulcre envahi par ces traîtres,
Et l'image du Christ sous les pieds du passant.
Vous, qu'aux plaines de Tours ont sacrés vos ancêtres,
Français, subirez-vous l'insulte du Croissant?

LE CHOEUR.

Dieu le veut! Dieu le veut! Allons en Palestine
Glaive ou bourdon en main,
La croix sur la poitrine.
Marchons! Pierre l'Hermite ouvrira le chemin.

TROISIÈME STROPHE.

Le Pape, l'Italie,
L'Europe entière, et le peuple partout,
Pour cet œuvre de Dieu se lève et se rallie:
Prêtres, serfs et seigneurs, tout le monde est debout.
Francs du Nord et de l'Est, vos provinces guerrières
De former l'avant-garde ont mérité l'honneur.
Inscrivez dans vos cœurs, comme sur vos bannières:
Dieu le veut! Marchons tous au tombeau du Sauveur.

LE CHOEUR.

Dieu le veut! Dieu le veut! Allons en Palestine!
Glaive ou bourdon en main,
La croix sur la poitrine.
Marchons! Pierre l'Hermite ouvrira le chemin.

La cérémonie terminée, les membres de la Société se sont rendus en corps à l'évêché, pour exprimer à son Emi-

nence et à Messeigneurs les Evêques leur reconnaissance pour le témoignage d'intérêt et le concours bienveillant qu'ils avaient bien voulu leur accorder.

En foi de quoi le procès-verbal a été rédigé et honoré de la signature des hauts dignitaires qui avaient assisté à l'inauguration.

---

**Séance générale du 30 Juin 1854.**

La séance est ouverte à onze heures dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Sont présents : MM. Bouthors, Garnier, Dufour, Vion, Magdelaine, Le Prince, Boca, Le Tellier, Rigollot, de Roquemont, Breuil, Rembault, Janvier, membres titulaires résidants.

MM. de l'Escalopier, Peigné-Delacour, Hardouin, Leroy, de Beauvillé, Darsy, MM. les abbés de Cagny, Normand, Pouillet et Corblet, membres non résidants.

M. le Président remercie MM. les Membres étrangers d'avoir bien voulu assister à cette séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance générale.

M. le Président rappelle à la Société que la Commission du prix Labourt a, dans son rapport lu en séance publique, demandé la prorogation de ce concours à l'année 1856. La Société décide que les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Il communique ensuite une lettre de MM. Mohr frères, par laquelle ces artistes font hommage à la Société de la cantate composée par eux et exécutée à la suite de l'Inauguration de la statue de Pierre l'Ermite.

Sur la proposition de M. Breuil, la Société décide que cette cantate sera gravée et insérée dans le Bulletin.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. le comte de Tristan Lhermite, par laquelle ce dernier exprime le regret de ne pouvoir assister à la cérémonie de l'inauguration de la statue, non plus que de pouvoir fournir les renseignements qui lui auraient, dit-il, été demandés sur sa descendance de l'apôtre des croisades.

Cette lettre fournit l'occasion à M. Hardouin d'entretenir la Société de quelques détails sur les prétentions de plusieurs familles à cette origine, et sur les débats qui, au XVII.e siècle, s'agitèrent entre les diverses branches de ses héritiers.

— La question mise au concours pour cette année *Recherches sur les Poètes picards depuis le* XII.e *siècle jusqu'à la renaissance des lettres*, n'ayant pas fourni de mémoires, M. le Président demande si la Société est d'avis de proroger ce concours à l'année 1856, ou de mettre à l'étude une nouvelle question.

Une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, s'engage à ce sujet. M. Peigné-Delacourt croit le thème trop vaste et désirerait voir restreindre à deux ou trois romans seulement la matière à traiter. MM. Breuil et Rigollot pensent que ce libellé n'implique pas une étude approfondie de chaque poète picard, une analyse détaillée ou une publication de leurs œuvres, et M. Boca, partageant leur opinion, démontre que la Société veut trouver dans le mémoire qui devra lui être présenté un travail analogue au travail de M. Cocheris couronné il y a deux ans ; en un mot, elle veut connaître quels sont tous les poètes picards. Ce premier résultat obtenu, on verra ensuite quel parti on peut tirer de leurs poésies.

M. de Roquemont fait observer que généralement, dans le cas où un concours n'arrive pas au but qu'on s'est proposé, faute de concurrents, c'est qu'évidemment la question n'a pas été suffisamment comprise; il demande donc s'il n'y aurait pas lieu de la faire suivre d'un commentaire destiné à éclairer les compétiteurs sur la manière dont la Société voudrait voir se diriger les recherches.

Après avoir entendu quelques-uns de ses membres sur la convenance de cette proposition, et le résumé de la discussion fait par son président, la Société arrête que la question sera remise au concours de 1856, et ainsi libellée : *Recherches historiques et littéraires sur les Poëtes picards depuis le XII.e siècle jusqu'à la renaissance des lettres.*

—M. Peigné-Delacourt donne ensuite lecture d'un mémoire sur l'emplacement du Noviodunum et de quelques autres lieux gaulois du Soissonnais.

M. le Président remercie M. Peigné-Delacourt de son intéressante communication.

— La Société invite son Président à vouloir bien transmettre à MM. les directeurs du Séminaire et de l'Ecole normale, à MM. D'Hangest, Lhoste et Gand, ses remerciements pour le concours qu'ils ont prêté à la cérémonie de la veille.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

**RAPPORT de la Commission chargée de l'examen des pièces envoyées au Concours, pour le prix Labourt, à décerner en 1854.**

PAR M. MAGDELAINE.

» MESSIEURS,

» Vous n'avez point oublié que, dans sa séance générale du 20 juillet 1851, la Société des Antiquaires de Picardie décida qu'une Médaille en or de la valeur de 200 francs serait décernée en 1853 à celui qui présenterait la meilleure collection de Dessins, Cartes et Plans, tant publiés qu'inédits, concernant les Monuments de l'ancienne Picardie, collection qui deviendrait la propriété de la Société.

» En attribuant à ce prix la dénomination spéciale de *Prix Labourt*, la Société des Antiquaires ne fit que rendre hommage à la généreuse initiative d'un de ses membres qui avait ajouté de ses propres deniers une somme d'égale valeur à celle de la médaille fixée primitivement à *Cent francs*.

» Ouvert sous de si favorables auspices, le concours de 1853 n'obtint pas cependant tout le succès qu'on en pouvait espérer. Il ne parvint à votre secrétaire-perpétuel, à l'époque indiquée par le programme, qu'un seul portefeuille avec cette épigraphe : *Colligite antiqua fragmenta ne pereant.*

» Tout en rendant justice à la convenance du plan général que se proposait de réaliser l'auteur sous le titre de *Specimen d'Encyclopédie monumentale de la Picardie,* ainsi qu'à la judicieuse classification des pièces en sept

séries ou divisions principales, la Commission chargée par vous d'analyser le contenu de ce portefeuille et d'en apprécier le mérite au point de vue du programme de 1851, fut unanime pour reconnaître que, malgré l'importance de certaines pièces, notamment d'une carte générale synoptique du département de l'Oise, cette collection, composée de quarante-sept pièces produites à titre d'à-compte sur un total de *cent pièces* que promettait la table indicative annexée au portefeuille, ne satisfaisait pas complètement aux conditions du concours. La Commission concluait en conséquence, à mentionner honorablement l'estimable travail soumis à son examen et à réserver le prix Labourt pour être décerné en 1854, s'il y avait lieu. Ces conclusions furent adoptées par la Société et proclamées dans sa séance publique du 10 juillet dernier, qui se termina par un incident aussi heureux qu'inattendu : M. le Président annonça que M. Labourt venait de déposer sur le bureau une somme de *deux cent francs* destinée à doubler le prix dont la valeur se trouvait ainsi portée à *quatre cent francs*. Cette communication, qui provoqua les plus vifs applaudissements, témoignait de la constante sollicitude de l'honorable membre pour les progrès de la science archéologique ; la généreuse pensée de ce nouveau don lui avait été inspirée par la crainte qu'une médaille de deux cent francs ne fût d'une valeur trop minime pour engager le possesseur d'une collection de dessins de quelqu'importance à s'en dessaisir.

» C'est en vertu de ce vote que la Commission de 1853, maintenue par votre décision du 13 juin dernier,

est appelée à vous présenter aujourd'hui un rapport sur les résultats du concours de 1854.

» Mais d'abord, et cet aveu lui est pénible, la Commission est obligée d'avouer que le concours n'a pas répondu aux espérances qu'avaient pu faire concevoir la prolongation de délai accordée aux compétiteurs et l'acte de munificence privée qui a doublé l'importance de la médaille. Comme en 1853, la Commission n'a eu à s'occuper que de l'œuvre d'un seul concurrent, et le candidat unique est celui-là même qui précédemment s'était mis sur les rangs sous l'épigraphe : *Colligite antiqua fragmenta ne pereant.* Il reparaît en 1854 avec un second portefeuille contenant trente-cinq pièces qui, avec celles déjà produites, présentent un total de quatre-vingt-un documents tels que Cartes, Estampes et Dessins divers.

» Sur les trente-cinq pièces du second portefeuille et qui appartiennent toujours au cadre d'un *Specimen d'Encyclopédie monumentale de la Picardie*, vingt-huit sont destinés à combler quelques-uns des vides de la première collection, les sept autres se rattachent à une nouvelle série qui, comme la première, devra s'élever à cent dessins, *fac simile*, etc.

» En sorte que, s'il n'a pas été au pouvoir de l'auteur de remplir encore ses engagements primitifs, il s'est imposé, par compensation, la tâche d'élargir son cadre et de satisfaire à l'objet du concours en sollicitant de nouveaux délais. Voici, en effet, l'observation qui accompagne le dernier envoi :

» Ces dessins seront suivis de cent dix-huit autres
» dessins inédits destinés à compléter le *Specimen de*

» *l'encyclopédie monumentale* proposé par l'auteur. Ces » cent dix-huit productions seront successivement adres- » sées en 1855, 1856 et 1857. Ce *Specimen* sera donc » composé de deux cents Planches, Cartes et Dessins, etc.»

» On voit, d'après ce court exposé, que le concours pour le *Prix Labourt* ouvert depuis 1851, n'a provoqué jusqu'à présent aucune concurrence malgré deux appels successifs et la prorogation des délais. Dès lors, votre Commission n'avait point à établir de comparaison, à discuter les degrès de mérite relatifs, à formuler un choix. La question se simplifiait puisqu'il ne s'agissait que de vérifier si l'œuvre produite satisfaisait en tout point et d'une manière absolue aux conditions du programme, examen qui ne devait porter que sur les quatre-vingt-sept pièces produites, sans que la Commission dût se préoccuper de la valeur hypothétique de pièces encore inconnues, destinées à former le complément du vaste plan conçu par l'auteur.

» Or, parmi les quatre-vingt-sept pièces présentées, il s'en trouvait cinquante-trois sur le mérite desquelles la Commission avait déjà été dans le cas de se prononcer lors du concours de 1853. Elle avait remarqué que ces documents se composaient en grande partie de vues pittoresques lithographiées, de plans, provenant de publications connues, parmi lesquels les dessins inédits et dignes d'intérêt ne figuraient qu'en petit nombre. Quant aux trente-cinq pièces nouvellement produites, le choix en a été fait avec un soin et un discernement dignes d'éloges. On y voit figurer, en effet, plus de douze *fac simile* ou estampages d'inscriptions romaines, d'épi-

taphes chrétiennes provenant des pierres tombales des XIII.me et XVI.me siècles, recueillies à Beauvais, Amiens, St.-Quentin, etc.; plusieurs dessins des Fonts Baptismaux de la cathédrale d'Amiens et de l'église St.-Antoine de Compiègne, de sarcophages antiques, de gracieux bas-reliefs de sculpture romaine découverts en 1850, dans la propriété de M. Edmond de Seroux, commune de Champlieu (Oise); diverses planches de dessins coloriés d'armes et instruments en bronze d'origine celtique découverts à Amiens et déposés au Musée de cette ville; le dessin colorié du drapeau de *Jeanne Hachette* conservé à Beauvais, etc.; enfin un Tableau paléographique des Sigles, Lettres et Signes abréviatifs en usage du VI.me à la fin du XVI.me siècle, pièce importante et d'un haut intérêt.

» Cette rapide énumération témoigne de l'intelligente et louable persévérance avec laquelle l'auteur poursuit l'accomplissement de son œuvre qui, terminée dans l'esprit et avec le discernement dont le dernier envoi est empreint, aurait des droits incontestables à la médaille à décerner.

» Obligée malheureusement à ne tenir compte dans ses appréciations que des pièces effectives, matériellement produites, et de faire abstraction d'engagements méritant d'ailleurs toute confiance mais abandonnés à des éventualités de plus d'un genre, la Commission se trouve dans la pénible obligation de déclarer que malgré tout ce qu'offre d'estimable et de digne d'encouragement la pensée de l'*Encyclopédie monumentale de la Picardie*, cette conception qui n'est encore qu'à l'état d'ébauche caractérisée par la production de quatre-vingt-sept pièces d'inégale valeur, ne saurait être désignée au suffrage de la Société

comme satisfaisant aux conditions du concours pour le prix Labourt. Tout en rendant justice aux persévérants efforts, à la profonde érudition, aux laborieuses explorations du zélé candidat, la Commission pense qu'il y aurait lieu de réserver le prix et d'en proroger le concours jusqu'en 1856.

On pourrait espérer, grace à ce délai de deux années, de voir surgir de nouveaux concurrents dans la lice et de provoquer, au profit de la science, une lutte sérieuse et désirable. Enfin, on faciliterait à l'auteur des collections analysées plus haut le moyen de compléter son œuvre et de le jeter hardiment dans la balance du jury appelé à désigner l'heureux lauréat dont le triomphe sera d'autant plus flatteur qu'il aura été plus longuement et plus vivement disputé.

# DESCRIPTION

*Des stores allégoriques offerts par* M. Ed. Gand *à la Société des Antiquaires de Picardie, lors de l'inauguration de la statue de Pierre l'Hermite.*

Par M. M.-A.-Gabriel REMBAULT, membre résidant.

Nos compatriotes et les nombreux étrangers que la fête de jeudi dernier avait attirés dans nos murs, ont admiré les douze stores élégants et magnifiques qui ornaient l'estrade destinée aux princes de l'église et aux fonctionnaires civils et militaires.

Nous avons cru qu'une description exacte de cette composition artistique, due au talent d'un enfant de la cité, M. Edouard Gand, ne serait point inutile.

Cette page historique, en tulle, fabriquée dans les ateliers de M. Dupré, d'Amiens, mérite de fixer l'attention de l'archéologue, et nous sommes véritablement heureux, comme membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de pouvoir répéter les éloges unanimes qui ont accueilli l'œuvre de M. Gand, éloges ratifiés déjà par les journaux de notre localité.

Cela dit, et c'était justice, commençons la description de ce travail.

Le bas et les côtés du store sont élégamment bordés par un motif de feuilles géminées et accolées, séparées d'une tige onduleuse à enroulements réguliers, par une bande chevronnée à jour. Les ornements de cette bordure sévère sont empruntés au portail du prieuré de Bulles, construit en 1075. On le voit, le cadre du tableau nous annonce déjà que, fidèle observateur des lois archéologiques, M. Gand évitera tout anachronisme.

Dans le bas du store, au-dessus de la bordure et entre les blasons de notre bonne ville d'Amiens et de Boves, placés aux angles, se lit, en caractères du XI.e siècle, la date (1096) de la première croisade, prêchée et conduite par Pierre l'Hermite. Revenons sur les blasons d'Amiens et de Boves : le premier est simplement : *de gueules, au chef semé de France*, parce qu'alors la ville d'Amiens n'avait pas encore obtenu le lierre d'argent qui, plus tard, diapra d'une manière brillante son écu. Le second, *fascé de vair et de gueules de six pièces* est le blason de ce comte d'Amiens, de ce fameux Enguerrand de Boves qui prit la croix pour expier bien des abus de

pouvoir. Ainsi, la ville et le comté d'Amiens ne sont pas oubliés dans cette composition.

Au-dessus de la date de la 1.re croisade et des deux blasons que nous venons d'indiquer, se déroulent légèrement des nuages gracieusement courbés d'un bord à l'autre du tableau et du sein desquels sortent des éclats de foudre dans toutes les directions. L'image du tonnerre s'explique naturellement par l'inscription qui figure au milieu des nuages. Cette inscription, c'est le cri formidable de *Diex le volt*, poussé d'un bout de l'Europe à l'autre par les neuf-cent-mille chrétiens de l'Occident partant pour le Saint-Sépulcre.

Voici maintenant un faisceau d'armes du temps; rien n'y manque, les casques, les haches-d'armes, les masses, les flèches, les boucliers, sont empruntés à la fameuse tapisserie de Bayeux, sur laquelle la reine Mathilde retraça la conquête de l'Angleterre par son mari Guillaume. Les écharpes, les banderolles, les trompes de guerre et le bourdon du pélerin, sont artistement groupés au milieu des armes. Enfin, dans ce faisceau où rien n'est confus, figurent les nobles blasons de deux enfants de la terre picarde, Godefroy de Bouillon et Raimbault Creton d'Estourmel. Godefroy de Bouillon, comte de Boulogne en Picardie et premier roi de Jérusalem portait: *d'argent, à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de même.* Contrairement aux règles de la science héraldique, l'écu de Godefroy de Bouillon présente cette particularité de deux métaux, l'or et l'argent, posés l'un sur l'autre; mais la noblesse de l'illustre compagnon de Pierre l'Hermite faisait de cette exception même une distinction,

tellement grande, que les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem adoptèrent tous, en chef de leurs armes, l'écu du premier roi chrétien de la ville sainte. A côté du blason de Godefroy de Bouillon est représentée l'épée du héros. Cette épée, précieusement conservée à Jérusalem, a été reproduite d'après un dessin fait sur l'original par M. Frédéric Goupil, pendant un voyage en Orient.

Raimbault Creton d'Estourmel, chevalier de notre province, était digne de figurer par son blason *de gueules, à la croix dentelée d'argent*, à côté de Godefroy de Bouillon. N'est-ce pas lui qui le premier est entré dans Jérusalem? N'est-ce pas à lui que Godefroy donna un morceau de la vraie croix, relique précieuse conservée encore par ses descendants? n'est-ce pas en souvenir de cette croix et de sa marche hardie à travers les créneaux des murailles assiégées, qu'une croix blanche et sans tâche resplendit sur son blason rougi par le sang de ses blessures? C'était donc justice de rappeler cette illustration picarde, et le dessinateur n'y a pas manqué.

Pour compléter le groupe imposant que nous décrivons, apparaît le blason de Pierre l'Hermite qui était: *de sinople, au dizain d'or posé en chevron, accompagné de trois quintefeuilles de même.* Les ornements et les rinceaux qui entourent le blason du premier apôtre des croisades, sont extraits de l'*Histoire de l'art monumental*, par L. Batissier, et empruntés, bien entendu, au XI.e siècle. Une banderolle gracieusement tordue et enroulée autour de ces rinceaux, porte, en caractères de l'époque, ces mots explicatifs: *Pierre l'Hermite.* Tout ce que nous venons de décrire, armes, blasons, attributs, écu de

Pierre l'Hermite, forme le groupe principal et central de la composition que nous essayons d'analyser.

Par suite de calculs heureusement combinés, M. Gand est parvenu à indiquer d'une manière rigoureuse les couleurs et les émaux des divers blasons qu'il a eu à reproduire. Ainsi les nuances de gueules sont indiquées par des lignes verticales, celles d'azur et de sinople par des lignes horizontales et diagonales, l'argent par un fond uni, et l'or par un pointillé. Ce détail qui pourra paraître puéril aux esprits superficiels, est une nouvelle preuve des soins minutieux apportés par l'artiste intelligent qui a voulu créer une œuvre sérieuse.

Enfin, pour terminer cette trop longue analyse, disons qu'au dessus du groupe décrit précédemment, la croix rouge des voyageurs de la prière allant en Palestine, resplendit sous la couronne d'épines, au milieu de rayons diaphanes à l'extrémité desquels se détache légèrement une auréole céleste d'étoiles.

Pour laisser à l'esprit le plaisir de se plonger dans l'infini, le haut du store est semé d'étoiles, image du ciel où trônent les martyrs de la croisade.

Tel est le travail de M. Gand. On le voit, une marche rationnelle a marqué chaque pas de sa composition. Une pensée poétique résume toute cette épopée des croisades. Nous partons de ce cri de : *Dieu le veut*, poussé sur la terre chrétienne d'Europe pour arriver, par gradation, aux sphères éternelles du ciel qui fut la récompense des soldats du Christ.

Nous terminons en remerciant de nouveau M. Gand d'avoir généreusement offert à la Société des Antiquaires

de Picardie, cette belle page historique qui figurera bientôt dans le Musée monumental que nous allons ériger sous les auspices de l'Empereur.

## MUSÉE NAPOLÉON.

### CONCOURS D'ARCHITECTURE.

La Société des Antiquaires de Picardie a ouvert le 15 décembre 1853 un concours d'architecture pour la présentation des plans destinés à la construction du Musée Napoléon, sur le terrain domanial qui lui a été définitivement concédé par la loi du 20 avril dernier. Trente-neuf architectes ont répondu à l'appel qui avait été fait ; et, le 17 avril, une exposition brillante comprenant plus de 200 feuilles s'ouvrait sous la présidence de M. le Préfet de la Somme, dans la grande salle de la bibliothèque d'Amiens.

La Commission qui s'était réservé l'examen du concours par l'article 9 du programme qu'elle a publié, a décerné les cinq mille francs de prix dans l'ordre suivant.

1.er Prix 3,000 fr., *ex æquo*, partagé entre M. Gence (Pierre-Modeste), architecte à Paris, pour la distribution du projet n.° 13 ayant pour devise : *Vivis lapidibus*.

Et M. Botrel d'Hazeville, architecte à Paris, pour le caractère monumental de la façade du projet n.° 4, ayant pour devise : Δέος.

2.e Prix 1,500 fr. M. Parent (Henri), architecte à Paris, pour le projet n.° 11, sous la devise : *Colligite ne pereant*.

3.e Prix 500 fr. M. Diet, architecte à Paris, pour le projet n.° 23, ayant pour devise : *Amiens*.

Par application de l'article 13 du programme, la Commission a confié au second prix, M. Parent, la rédaction d'un nouveau projet dans lequel il aurait à s'inspirer des deux projets n.os 13 et 4, en s'étudiant à harmoniser le tout. D'après ces éléments, M. Parent a présenté à la Commission un projet définitif qui a été adopté, et dont le devis s'élève à la somme de 515,613 fr. 10 c.

C'est ce projet que la Société a eu l'honneur de présenter à l'Empereur le 25 juin dernier, et que S. M. a daigné approuver dans les termes les plus bienveillants.

Depuis, le projet a été soumis au conseil des bâtiments civils, qui en a prononcé l'adoption, comme aussi celle du cahier des charges et des devis qui l'accompagnent.

Les travaux seront prochainement mis en adjudication; ils seront exécutés sous la direction de M. Parent, à qui la Commission du Musée a définitivement confié le soin d'élever le monument projeté.

L'architecte pense pouvoir terminer les travaux pour le mois d'aout 1856.

---

*Loi qui autorise la cession gratuite, par l'État, à la Société des Antiquaires de Picardie, de Terrains provenant de l'ancien Arsenal d'Amiens.*

Du 20 Avril 1854.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT.

AVONS SANCTIONNÉ et SANCTIONNONS, PROMULGUÉ et PROMULGUONS ce qui suit:

LOI.

*Extrait du procès-verbal du Corps législatif.*

LE CORPS LÉGISLATIF A ADOPTÉ LE PROJET DE LOI dont la teneur suit :

ART. 1.er Est autorisée la cession gratuite, par l'État, à la Société des Antiquaires de Picardie, d'une partie des terrains domaniaux provenant de l'ancien arsenal d'Amiens, contenant quatre mille quarante et un mètres carrés, et telle qu'elle est désignée par une teinte rose sur le plan dressé à la suite d'un procès-verbal d'expertise du 24 octobre 1853, et qui est annexé à la présente loi.

ART. 2. Le terrain concédé demeure affecté à l'établissement d'un Musée public, lequel sera construit aux frais et par les soins de la Société ci-dessus désignée, d'après des plans approuvés par le Gouvernement.

ART. 3. La présente cession est faite sans garantie, de la part de l'État, à raison des droits qui seraient prétendus par des tiers sur le terrain ou partie du terrain cédé.

ART. 4. Dans le cas où le Musée cesserait d'exister, le terrain cédé fera, de plein droit, retour au domaine, et les constructions élevées sur ledit terrain deviendront également propriété de l'Etat, sans aucun remboursement ni indemnité.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 mars 1854.

*Le Président*,
Signé BILLAULT.

*Les Secrétaires*,
Signé JOACHIM MURAT, ED. DALLOZ, baron ESCHASSÉRIAUX.

*Extrait du procès-verbal du Sénat.*

Le Sénat ne s'oppose pas à la promulgation de la loi qui autorise la cession gratuite par l'État, à la Société des Antiquaires de Picardie, d'une partie des terrains domaniaux provenant de l'ancien arsenal d'Amiens.

Délibéré en séance, au palais du Sénat, le 7 avril 1854.

*Le Président,*
Signé TROPLONG.

*Les Secrétaires,*
Signé Comte DE LA RIBOISIÈRE, AM. THAYER,
baron T. DE LACROSSE.

Vu et scellé du sceau du Sénat :
Signé baron T. DE LACROSSE.

MANDONS ET ORDONNONS que les présentes, revêtues du sceau de l'État et insérées au Bulletin des lois, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer, et notre ministre secrétaire d'état au département de la justice est chargé d'en surveiller la publication.

Fait au palais des Tuileries, le 20 Avril 1854.

Signé NAPOLÉON.

Vu et scellé du grand sceau :

*Le Garde des sceaux, Ministre secrétaire d'état au département de la Justice,*
Signé : ABBATUCCI.

Par l'Empereur :

*Le Ministre d'état,*
Signé : ACHILLE FOULD.

---

## LOTERIE PICARDE.

*2.e et 3.e tirage.*

La Société des Antiquaires de Picardie a procédé le 17 avril 1854, à l'issue de l'ouverture de l'Exposition des plans du concours, au deuxième tirage de la Loterie picarde, sous la présidence de M. Dufour, premier adjoint. Cette opération, qui a été précédée du discours suivant prononcé par M. Bouthors, président, s'est faite sur la grande place de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens, où les mêmes dispositions avaient été prises qu'au premier tirage du 15 août 1853.

« Messieurs,

» Nous allons procéder au deuxième tirage de la Loterie picarde. Les opérations que nous avons commencées, il y a à peine deux ans, seront terminées le 4 juin prochain. Nous pouvons même dire qu'elles le sont, dès à présent, car notre situation cesse d'être incertaine et si nous faisons un troisième tirage, ce n'est pas pour faciliter l'écoulement de nos billets, c'est pour donner une troisième chance de gain à ceux qui les ont pris. Au 15 août, nous vous disions : *la Loterie se fera*, aujourd'hui nous venons vous dire : *la Loterie est faite.*

» Ainsi tombent, je ne dirai pas les craintes — vous n'en avez jamais eu sur la loyauté de nos intentions, — mais les défiances que les conditions de l'autorisation de la Loterie avaient fait concevoir. Le résultat que nous avons obtenu est aussi complet qu'inespéré. Nous ne voulons pas en tirer vanité. Nous avons réussi, parce que nous devions réussir, avec les conditions de succès que nous avons rencontrées dans celui de nos collègues qui, pendant deux ans, a porté seul tout le fardeau et toute la responsabilité de l'entreprise, et qui, dans les négociations difficiles et multipliées qu'il a eues à conduire, a fait preuve d'autant d'habileté que de désintéressement et de persévérance.

Vous le connaissez tous et chacun de vous dit tout bas le nom que je ne veux pas prononcer tout haut.

» Les encouragaments que le public a donnés à notre œuvre, nous ont assuré la protection de l'habile administrateur qui dirige ce département. M. le Préfet de la Somme, du jour où il a été convaincu que nous avions pour nous les sympathies générales, a prêté un concours efficace à nos efforts. Du jour où il nous a donné la main, nous avons marché d'un pas ferme dans la route épineuse où nous nous étions engagés; nous avons évité les écueils, franchi les obstacles et atteint le but que nous poursuivions.

» A qui devons-nous la concession du terrain domanial où vont s'élever les constructions du Musée ? ou plutôt à qui devons-nous l'appoint de 200,000 fr. qu'une loi récemment votée par le Corps législatif et le Sénat vient d'ajouter au capital de la Loterie ? Aurions-nous jamais pu prétendre à une aussi grande faveur, si M. le comte de Tanlay ne s'était pas fait l'avocat de notre cause auprès du chef de l'État, s'il ne l'avait disposé à accueillir favorablement une demande sur le succès de laquelle nous osions à peine compter, tant elle nous paraissait téméraire ? La Ville d'Amiens lui gardera une éternelle reconnaissance, si elle comprend comme nous toute l'étendue du bienfait que nous devons à ses bons offices.

» Vous savez, Messieurs, que le 29 septembre dernier, lors du passage de Leurs Majestés à Amiens, l'Empereur, sur l'avis favorable de M. le Préfet, nous a concédé une partie du vaste terrain de l'Arsenal pour y édifier un Musée. La loi qui sanctionne cet acte de la munificence impériale ne tardera pas à être promulguée. Elle a eu pour rapporteur, au Corps législatif, M. Allart, Maire de cette cité, et, au Sénat, M. le comte de Beaumont, président de la dernière session du conseil général de la Somme. Ce fait seul dit assez que nous marchons d'accord avec les représentants légaux de la ville et du département, et que toutes les garanties de succès sont assurées à une œuvre désormais populaire.



» Au moment où je vous parle, les portes de la Bibliothèque communale s'ouvrent pour donner accès au public dans la salle où sont exposés les plans du projet du Musée que nous avons mis au concours. Trente-neuf architectes y ont pris part. Un prix de 3,000 fr. sera décerné à celui qui aura le mieux rempli les conditions du programme, et dans quelques mois, vous serez conviés à la cérémonie de la pose de la première pierre.

» Nous touchons donc au moment où la Loterie picarde pourra tenir toutes ses promesses. Nous sommes en mesure de les réaliser. La classe ouvrière va recueillir le profit des travaux que cette Loterie nous permet d'entreprendre, car il nous reste un lot de 500,000 fr. qu'aucune chance du hasard ne peut enlever à la ville d'Amiens, et, pour lequel, chacun de nos travailleurs a le bon billet dans sa poche. Qu'importe dès lors, où ira la Vierge d'argent! Les constructions que nous allons commencer rendront au peuple, par le travail et le salaire, une partie du fonds qu'il a mis en dépôt dans nos mains. Qu'on ne dise donc pas que nous cherchons à l'abuser par l'espérance d'un gain chimérique.

» L'empereur s'est montré meilleur juge de nos intentions, car l'Empereur a bien vu que l'emploi que nous voulons faire de la Loterie concorde avec la pensée qui le dirige dans ses grandes entreprises d'utilité publique. C'est pour laisser, tout entier à sa destination, le reliquat qui formera la balance de notre caisse après le prélèvement des lots, c'est pour ne pas l'entamer en en consacrant une partie à l'acquisition d'un terrain, qu'il nous concède gratuitement l'emplacement de l'ancien arsénal. C'est sur ce terrain donné par l'Empereur, que s'élèvera le Musée-Napoléon. Pour le rendre digne de ce haut patronage, nous avions besoin du concours du peuple, et nous sommes heureux de le dire, ce concours ne nous a pas fait défaut. »

Quarante mille francs de lots ont été répartis par la voie du sort; le lot principal de 10,000 francs est échu à M.me Mantz Blech, propriétaire, à Mulhouse.

Voici l'ordre dans lequel les numéros sont sortis :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 009,236 | 32 | 189,957 | 63 | 840,401 | 94 | 891,124 |
| 2 | 510,622 | 33 | 226,235 | 64 | 707,341 | 95 | 191,813 |
| 3 | 156,135 | 34 | 589,414 | 65 | 067,715 | 96 | 933,657 |
| 4 | 226,131 | 35 | 590,739 | 66 | 433,621 | 97 | 526,104 |
| 5 | 856,480 | 36 | 058,509 | 67 | 992,405 | 98 | 326,221 |
| 6 | 085,543 | 37 | 459,895 | 68 | 087,560 | 99 | 328,669 |
| 7 | 545,465 | 38 | 092,253 | 69 | 891,734 | 100 | 814,614 |
| 8 | 114,149 | 39 | 086,223 | 70 | 367,639 | 101 | 443,767 |
| 9 | 110,440 | 40 | 650,366 | 71 | 737,016 | 102 | 454,939 |
| 10 | 360,303 | 41 | 515,528 | 72 | 896,258 | 103 | 463,287 |
| 11 | 255,111 | 42 | 897,208 | 73 | 541,759 | 104 | 138,178 |
| 12 | 824,214 | 43 | 293,547 | 74 | 553,800 | 105 | 789,400 |
| 13 | 923,649 | 44 | 234,822 | 75 | 108,073 | 106 | 321,920 |
| 14 | 430,102 | 45 | 799,823 | 76 | 612,827 | 107 | 171,777 |
| 15 | 753,728 | 46 | 737,533 | 77 | 079,529 | 108 | 005,665 |
| 16 | 360,839 | 47 | 920,847 | 78 | 579,979 | 109 | 999,724 |
| 17 | 627,956 | 48 | 343,662 | 79 | 331,943 | 110 | 151,892 |
| 18 | 230,553 | 49 | 218,931 | 80 | 237,095 | 111 | 779,191 |
| 19 | 316,758 | 50 | 173,122 | 81 | 427,765 | 112 | 870,384 |
| 20 | 156,287 | 51 | 282,880 | 82 | 762,997 | 113 | 441,232 |
| 21 | 600,528 | 52 | 975,243 | 83 | 153,364 | 114 | 051,218 |
| 22 | 936,554 | 53 | 836,651 | 84 | 182,863 | 115 | 124,785 |
| 23 | 716,078 | 54 | 645,848 | 85 | 578,221 | 116 | 925,177 |
| 24 | 040,448 | 55 | 885,839 | 86 | 261,338 | 117 | 764,497 |
| 25 | 073,691 | 56 | 384,772 | 87 | 618,677 | 118 | 630,639 |
| 26 | 138,876 | 57 | 311,707 | 88 | 358,151 | 119 | 325,114 |
| 27 | 440,650 | 58 | 956.000 | 89 | 238,586 | 120 | 748,102 |
| 28 | 548,905 | 59 | 687,517 | 90 | 894,835 | 121 | 036,805 |
| 29 | 420,901 | 60 | 301,468 | 91 | 740,040 | 122 | 471,576 |
| 30 | 465,999 | 61 | 159,619 | 92 | 408,098 | 123 | 547,153 |
| 31 | 188,149 | 62 | 303,184 | 93 | 217,484 | 124 | 941,201 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 125 | 156,193 | 131 | 726,597 | 137 | 092,627 | 143 | 576,974 |
| 126 | 032,195 | 132 | 119,348 | 138 | 258,473 | 144 | 967,945 |
| 127 | 636,059 | 133 | 109,292 | 139 | 272,005 | 145 | 420,636 |
| 128 | 375,479 | 134 | 669,990 | 140 | 747,941 | 146 | 330,199 |
| 129 | 787,399 | 135 | 614,560 | 141 | 185,911 | 147 | 347,329 |
| 130 | 404,212 | 136 | 734,638 | 142 | 382,769 | 148 | 770,008 |

Le troisième et dernier tirage a eu lieu le 4 juin sous la présidence de M. Allart, maire d'Amiens. Le discours d'usage a été prononcé par M. Ch. Dufour, Président de la Commission du Musée Napoléon.

« Messieurs,

» Au moment où le dernier acte de la Loterie Picarde va s'accomplir sous vos yeux, la Commission, qui en a dirigé les opérations, tient à vous faire connaître par l'organe de son président le premier résultat qu'elle a obtenu.

» Autorisée le 12 mars 1852, la Loterie n'a ouvert son bureau que le 27 avril suivant, et le 4 mars 1854, c'est-à-dire avant l'expiration de la deuxième année, un traité, conclu dans des conditions avantageuses avec une maison de librairie de la capitale, assurait l'entier écoulement de la dernière série.

» Pour triompher des répugnances que des souvenirs regrettables ont attachées à ce mode de souscription, la Commission a dû élever les remises d'usage à ses 500 dépositaires et cependant le million de billets qu'elle a émis a produit la somme de 829,005 fr. 74 c.

» Si on retranche de ce chiffre les 250,000 fr. de lots que les actionnaires auront reçus et les frais de toute nature que comporte une entreprise aussi considérable, on obtient un produit net de 510,000 fr. Ce n'est là qu'un résultat approximatif qui se trouvera définitivement fixé par le compte de notre estimable trésorier, M. Guerlin, et modifié par le cours des intérêts, depuis le 1.er janvier 1854, à la recette générale de la Somme où les fonds ont été régulièrement versés au fur et à mesure des encaissements du bureau central.

» La Commission a toujours estimé à 500,000 fr. le produit net de sa Loterie; le Gouvernement a bien voulu ajouter à ce chiffre l'appoint d'un terrain d'une grande valeur. Vous le voyez, Messieurs, nos prévisions ont été heureusement dépassées.

» D'après l'arrêté qui l'a instituée, la Loterie Picarde n'avait à répartir par la voie du sort, entre ses actionnaires, que 25 0/0 de son capital *réalisé;* elle ne devait donc acquitter en primes que 207,241 fr. 43 c. Or, son premier prospectus annonçait déjà 250,000 fr. de lots pour 320 numéros sortants et, après l'opération à laquelle nous allons procéder, 520 billets gagnants auront été extraits de la roue, par suite de la création de 200 lots supplémentaires qui seront distribués, comme fiches de consolation.

» Par des démarches, par des soins multipliés dont il m'appartient moins qu'à tout autre de rendre compte, la Loterie Picarde est parvenue à augmenter les chances de ses actionnaires en obtenant de l'autorité supérieure, qui s'est montrée constamment bienveillante, la concession de trois tirages, au lieu d'un seul sur lequel on était en droit de compter.

» Si le public a été trompé, ce n'est donc point par la Commission qui lui a donné plus qu'elle n'avait promis; il n'a pu l'être que par quelques esprits égarés qui se sont appliqués, mais en vain, à exciter autour de nous la défiance, comme s'ils appréhendaient le succès de nos persévérants efforts ou la popularité d'une œuvre que le pouvoir patronait de toutes ses sympathies.

» L'emploi que les fonds de la Loterie Picarde vont recevoir nous conservera, nous n'en doutons point, tous les avantages de cette situation favorable. Son but était trop noble et trop élevé pour qu'il ne fût pas compris des masses, dont le cœur est d'autant plus accessible aux meilleurs sentiments de patriotisme qu'il est dégagé de tout esprit d'ambition. Aussi, pour répondre aux vœux du public et flatter l'amour-propre de ses concitoyens, la Commission n'a-t-elle pas de vœu plus ardent que d'élever, d'après les plus beaux projets que le concours a produits, un mo-

nument d'un caractère grandiose qui honore tout à la fois les beaux-arts et cette importante et industrieuse cité.

» La destination de l'édifice dont les fondations seront bientôt entreprises est toute tracée par la loi du 20 avril 1854, qui sauvegarde heureusement les intérêts de la Loterie Picarde en donnant aux capitaux que nous avons laborieusement recueillis, une affectation toute spéciale, entièrement conforme à notre programme, à nos actes, à l'expression publique de notre pensée, et, disons-le, à l'attente générale des souscripteurs.

» Une entreprise aussi importante que celle que nous dirigeons est soumise à d'incessantes difficultés, qui renaissent, pour ainsi dire, sous les pas de ceux qui les aplanissent. La Société des Antiquaires de Picardie arrive au terme de sa première étape ; elle fournira la seconde sans se préoccuper des lenteurs de la route, sans se relacher de ses travaux littéraires. Pour atteindre le port qu'elle marquait, il y a deux ans, sur la carte monumentale d'Amiens, il suffit de marcher résolument au but et l'administration municipale, qui connait la loyauté de nos intentions et qui nous a toujours encouragés, nous tendra une main généreuse pour nous faire franchir plus sûrement et plus rapidement la distance.

» Messieurs, ce sera un éternel sujet d'orgueil pour cette grande ville que de compter parmi ses plus beaux édifices un Musée qui aura été élevé sous le haut et puissant patronage de l'Empereur. Le 29 septembre 1853, Sa Majesté, qui s'associe avec empressement à toutes les entreprises d'utilité publique, daignait accueillir favorablement la demande que la Société avait eu l'heureuse inspiration de lui présenter, et le 20 avril dernier, une loi sanctionnait, après un vote unanime dans les deux chambres et avec toute la solennité des formes législatives, la concession domaniale qui nous avait été faite dans les salons de la Préfecture.

» En rappelant le lieu où s'est accompli cet acte de la munificence impériale, qui assure à la classe ouvrière du pain et du travail pour plus de deux années, et, pour les jours de repos, les

jouissances que produit le spectacle des belles créations de l'art ancien et moderne, la Société manquerait à la première de ses obligations, si elle laissait ignorer qu'elle doit ce bienfait à la gracieuse recommandation de M. le Préfet de la Somme. Organe de l'intérêt public dans ce département qu'il administre avec autant de fermeté que de distinction, M. le comte de Tanlay a bien voulu appeler la sollicitude de l'Empereur sur les encouragements que les beaux-arts lui paraissaient mériter. Que pouvait-il faire de plus, pour assurer la réalisation de nos espérances les plus chères ?

» Par son puissant concours, M. le Préfet a achevé l'œuvre que nous avons été heureux d'entreprendre sous ses auspices. Que grâces lui en soient rendues ! La ville d'Amiens lui devra un monument auquel des milliers de souscripteurs n'ont apporté leur pierre de tous les points de la France, que pour le rendre digne du nom auguste que la main de la reconnaissance inscrira sur le frontispice. »

Le lot principal de 100,000 francs a été gagné par M. Pinot, graveur sur bois, à Courbevoie ; celui de 10,000 francs, par M. Paquet, facteur de la poste aux lettres, place du Palais de Justice, n.° 3, à Paris. Deux cents lots supplémentaires composés d'objets d'art d'une valeur indéterminée, et créés par la Commission en sus des 250,000 fr. qui avaient été promis par le prospectus, sont venus augmenter les chances des souscripteurs, en leur offrant une fiche de consolation. Quatorze de ces lots ont été offerts par M. le Ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur.

Les n.os gagnants sont sortis dans l'ordre suivant :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 909,101 | 4 | 790,782 | 7 | 747,124 | 10 | 970,228 |
| 2 | 164,164 | 5 | 425,922 | 8 | 043,191 | 11 | 486,048 |
| 3 | 678,244 | 6 | 444,235 | 9 | 055,143 | 12 | 218,559 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 13 | 345,269 | 45 | 440,625 | 77 | 222,893 | 109 | 878,095 |
| 14 | 063,876 | 46 | 446,034 | 78 | 385,029 | 110 | 079,666 |
| 15 | 112,270 | 47 | 528,044 | 79 | 175,565 | 111 | 511,624 |
| 16 | 000,936 | 48 | 008,534 | 80 | 104,644 | 112 | 972,289 |
| 17 | 630,779 | 49 | 976,880 | 81 | 179,686 | 113 | 657,009 |
| 18 | 007,476 | 50 | 984,650 | 82 | 841,423 | 114 | 422,684 |
| 19 | 011,944 | 51 | 052,585 | 83 | 411,049 | 115 | 932,995 |
| 20 | 047,767 | 52 | 125,841 | 84 | 305,439 | 116 | 306,025 |
| 21 | 580,362 | 53 | 512,011 | 85 | 459,482 | 117 | 389,847 |
| 22 | 222,348 | 54 | 398,497 | 86 | 879,735 | 118 | 987,532 |
| 23 | 324,750 | 55 | 770,201 | 87 | 496,472 | 119 | 435,014 |
| 24 | 479,767 | 56 | 870,397 | 88 | 318,721 | 120 | 409,078 |
| 25 | 080,965 | 57 | 802,426 | 89 | 318,003 | 121 | 814,599 |
| 26 | 021,109 | 58 | 782,403 | 90 | 421,584 | 122 | 154,386 |
| 27 | 643,544 | 59 | 600,240 | 91 | 170,381 | 123 | 066,892 |
| 28 | 421,308 | 60 | 046,274 | 92 | 098,867 | 124 | 383,413 |
| 29 | 738,124 | 61 | 892,101 | 93 | 359,009 | 125 | 477,147 |
| 30 | 996,159 | 62 | 442,285 | 94 | 344,303 | 126 | 032,241 |
| 31 | 136,344 | 63 | 668,497 | 95 | 490,040 | 127 | 758,610 |
| 32 | 726,832 | 64 | 579,136 | 96 | 194,520 | 128 | 355,848 |
| 33 | 533,653 | 65 | 053,025 | 97 | 497,957 | 129 | 364,248 |
| 34 | 208,239 | 66 | 026,993 | 98 | 558,562 | 130 | 658,670 |
| 35 | 692,961 | 67 | 655,345 | 99 | 283,039 | 131 | 284,659 |
| 36 | 277,817 | 68 | 821,535 | 100 | 615,613 | 132 | 798,364 |
| 37 | 597,833 | 69 | 606,827 | 101 | 818,444 | 133 | 544,242 |
| 38 | 538,072 | 70 | 708,809 | 102 | 354,217 | 134 | 801,233 |
| 39 | 315,193 | 71 | 805,863 | 103 | 391,220 | 135 | 360,505 |
| 40 | 407,726 | 72 | 130,434 | 104 | 839,805 | 136 | 572,876 |
| 41 | 560,844 | 73 | 027,948 | 105 | 994,806 | 137 | 233,340 |
| 42 | 406,302 | 74 | 682,438 | 106 | 151,450 | 138 | 270,723 |
| 43 | 145,912 | 75 | 424,828 | 107 | 461,214 | 139 | 705,680 |
| 44 | 872,894 | 76 | 959,392 | 108 | 643,410 | 140 | 943,659 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 141 | 010,333 | 157 | 824,557 | 173 | 325,950 | 189 | 031,304 |
| 142 | 812,833 | 158 | 899,766 | 174 | 206,647 | 190 | 780,864 |
| 143 | 074,358 | 159 | 647,800 | 175 | 672,157 | 191 | 860,984 |
| 144 | 125,410 | 160 | 998,436 | 176 | 078,042 | 192 | 510,012 |
| 145 | 724,748 | 161 | 491,558 | 177 | 391,529 | 193 | 420,072 |
| 146 | 578,121 | 162 | 528,773 | 178 | 640,486 | 194 | 804,769 |
| 147 | 887,199 | 163 | 571,297 | 179 | 433,598 | 195 | 051,297 |
| 148 | 709,416 | 164 | 438,673 | 180 | 140,574 | 196 | 723,900 |
| 149 | 870,601 | 165 | 034,074 | 181 | 630,064 | 197 | 954,517 |
| 150 | 265,391 | 166 | 437,855 | 182 | 104,127 | 198 | 359,695 |
| 151 | 552,002 | 167 | 772,077 | 183 | 105,944 | 199 | 621,057 |
| 152 | 733,304 | 168 | 502,264 | 184 | 351,433 | 200 | 473,085 |
| 153 | 836,317 | 169 | 137,803 | 185 | 868,552 | 201 | 548,851 |
| 154 | 361,549 | 170 | 531,950 | 186 | 878,394 | 202 | 387,679 |
| 155 | 979,487 | 171 | 150,223 | 187 | 491,693 | | |
| 156 | 370,390 | 172 | 100,145 | 188 | 359,386 | | |

## PRESENTATION
## DES PLANS DU MUSÉE NAPOLÉON,
### A S. M. L'EMPEREUR.

Sur la demande d'une audience qu'elle a sollicitée de l'Empereur, la Société des Antiquaires de Picardie a eu l'insigne honneur d'être reçue en députation au palais de Saint-Cloud, le dimanche 25 juin.

**C'est par M. le comte de Tanlay, préfet de la Somme, que la députation a été présentée à S. M. Elle se composait de MM. Bouthors, président de la Société; Ch. Dufour, président de la Commission du Musée Napoléon; Garnier, Secrétaire perpétuel; Rigollot, de Betz, Forceville, Antoine, Bisson de la Roque, membres de la Commission du Musée. —MM. Le Tellier, artiste peintre; Guer-**

lin, trésorier-gérant de la Loterie Picarde; H. Parent, architecte du Monument; Court, peintre d'histoire avaient été invités à se joindre à la députation, en tête de laquelle on distinguait M. le comte de Beaumont, sénateur, et M. Jolibois, avocat général à Rouen, Président et Secrétaire de la dernière session du Conseil général de la Somme.

M. Allart, Maire d'Amiens et député au Corps législatif, s'est associé avec empressement à une manifestation qui était inspirée par un sentiment de respectueuse reconnaissance pour un bienfait dont la ville d'Amiens est appelée à profiter plus particulièrement.

M. Bouthors, président, a donné lecture de l'adresse votée par la Société dans sa séance du 23 mai et conçue en ces termes:

« Sire,

» La loi du 20 avril donne une dernière et définitive sanction à l'acte de votre munificence impériale du 29 septembre 1853. La Société des Antiquaires de Picardie vient de prendre possession du terrain domanial que Votre Majesté, lors de son passage à Amiens, a bien voulu lui concéder, en l'affectant à la construction d'un musée public.

» Elle manquerait à la première des obligations que cette double faveur lui impose, si elle tardait plus longtemps à faire arriver l'expression de sa profonde reconnaissance jusqu'au pied du trône de Votre Majesté.

» Le monument qu'elle se propose d'élever doit être un témoignage durable des sentiments qui l'animent. C'est surtout pour perpétuer la mémoire du bienfait, qu'elle désire y attacher le nom du bienfaiteur.

» Le Musée d'Amiens sera digne du haut patronage sous lequel nous demandons à le placer. L'architecte à qui nous confions l'exécution des travaux est l'un des lauréats du concours

que nous avons ouvert. La Société, pour le mettre à l'œuvre, n'attend plus que l'approbation des projets qu'elle a l'honneur de soumettre à Votre Majesté. Son désir le plus ardent serait que la pose de la première pierre pût avoir lieu le 15 août prochain, et que, le jour de la fête de l'Empereur, un Prince de la famille impériale présidât à la cérémonie du baptême du Musée Napoléon, afin que la consécration du monument, sous les auspices d'un nom qui a porté si haut la gloire de la France, ouvre une nouvelle ère de grandeur et de prospérité pour la ville d'Amiens.

« SIRE, que Votre Majesté daigne accueillir, comme l'expression des sentiments de la Société des Antiquaires de Picardie toute entière, l'hommage de respectueuse gratitude que les membres de son bureau solliciteront l'honneur de vous offrir en son nom. »

Sa Majesté a daigné exprimer à la Société combien elle était touchée de sa démarche et des sentiments qui lui étaient exprimés; j'ai été satisfait, a dit l'Empereur, de pouvoir encourager l'œuvre que vous avez entreprise, et qui intéresse si vivement les beaux-arts.

Le président a offert ensuite à S. M. qui l'a accueillie avec une extrême bienveillance, la Médaille en or que la Société avait fait frapper en commémoration de la loi du 20 avril 1854.

Elle porte d'un côté la tête de l'Empereur gravée par M. Caqué, avec cette légende en exergue :

IMP · NEAPOLIONI · III · AVG · OPTIMO · LIB · ARTIVM · ADIVTORI ·

Et de l'autre au milieu du champ :

LOCVS
MVSEO · NEAPOLIONIANO
AEDIFICANDO · AP · AMBIANOS
SOCIETATI · ANTIQVAR · PICARDIAE
FELICI · MEMORIQVE
PVBLICE · DATVS ·

En exergue :

LEGE · LATA · D · XX · M · APRIL · A · R · S · MDCCC · LIV ·

Sa Majesté a bien voulu agréer l'hommage que lui a fait le Secrétaire-Perpétuel, des dernières publications de la Société reliées en maroquin rouge avec les armes de l'Empire et celles de la Société sur les plats. Les volumes offerts sont les tom. XII et XIII des *Mémoires et l'Annuaire.* Les autres publications avaient été précédemment adressées à l'Empereur.

Le président de la Commission du Musée Napoléon a eu l'honneur de présenter les plans du monument projeté, que S. M. a daigné examiner avec un intérêt marqué. Plusieurs questions ont été adressées à l'architecte sur la destination de diverses galeries ; et, sur les explications qui lui ont été fournies, S. M. a bien voulu remercier la Commission d'avoir attaché son nom à un monument dont elle se plaisait à approuver le projet.

Dans le cours de cette audience particulière, la Société a recueilli des preuves manifestes de la sollicitude de l'Empereur pour le développement des études historiques et pour tout ce qui peut en favoriser le progrès. S. M., en quittant la députation, l'a remerciée de sa démarche en lui annonçant son concours pour l'achèvement d'une œuvre qu'elle prenait sous sa protection.

---

## Témoignage de reconnaissance offert à M. le Préfet de la Somme, à l'occasion de la loi du 20 avril 1854.

La loi portant concession d'un terrain domanial pour la construction du Musée Napoléon, a fait contracter à la Société des Antiquaires de Picardie une dette de reconnaissance qu'elle a tenue à acquitter ; car les espérances qu'elle fondait sur sa démarche auprès de S. M. l'Empereur, lors de son passage à Amiens, le 29 septembre dernier, auraient été téméraires sans le concours dévoué de l'honorable administrateur du département de la Somme. Lui seul, en effet, pouvait en assurer le succès.

Le 8 mai, la Société, précédée de son appariteur, s'est portée tout entière à la préfecture, pour offrir à M. le comte de Tanlay, préfet de la Somme, avec une ampliation de la délibération qu'elle avait prise le 7 avril précédent, un objet d'art comme temoignage de sa bien vive gratitude.

M. Bouthors, son président, s'est exprimé en ces termes:

« Monsieur le Préfet,

» La loi du 20 avril vient de donner une sanction éclatante à l'acte du 29 septembre 1853, à la volonté manifestée par l'Empereur, lors de son passage à Amiens, d'affecter une portion du terrain de l'ancien arsénal à la construction du Musée Napoléon. Cette concession toute gratuite ajoute un appoint considérable au fonds réalisé par la loterie picarde. Elle assure le succès d'une entreprise d'utilité publique qui a pour but l'encouragement des beaux-arts, et qui aura pour conséquence immédiate de donner du travail et du pain à la classe ouvrière. Le Musée s'élèvera avec d'autant plus de promptitude que l'Empereur nous abandonne le

terrain où nous devons le construire, et que de nombreux souscripteurs se chargent de fournir les matériaux et de payer la main-d'œuvre.

» Dans un résultat aussi inespéré, nous ne pouvons séparer l'effet de la cause. L'effet, c'est la concession qui nous permet d'exécuter un projet jugé d'abord comme impossible; la cause, c'est l'appui que vous avez prêté pour le faire réussir : c'est l'extension que, grâce à vous, nous avons pu donner aux opérations de la loterie; c'est la recommandation qui nous a valu le bienfait que consacre la loi du 20 avril.

» Nos obligations envers le chef de l'Etat s'accroissent donc de celles que nous avons contractées envers vous. Elles nous imposent un double devoir de reconnaissance. En attendant la faveur que nous sollicitons d'en faire arriver l'expression jusqu'au pied du trône de Sa Majesté, il nous tarde d'offrir un témoignage particulier de notre gratitude à l'honorable fonctionnaire qui dirige ce Département et de le remercier d'un concours qui nous a été aussi profitable.

» La Société, Monsieur le Préfet, dans la séance du 7 avril a pris une délibération par laquelle elle a décidé qu'un objet d'art vous serait offert pour les services que vous lui avez rendus. Nous venons en déposer l'ampliation entre vos mains.

» Cet objet d'art n'aurait pas toute la signification que nous voulons y attacher, si vous ne deviez y voir qu'un simple témoignage de remerciement pour les bienfaits du passé. Dans notre pensée, il n'exclut pas ceux que l'avenir nous réserve, car il se mêlerait de l'amertume à notre satisfaction, si l'œuvre que nous avons commencée sous vos auspices devait se terminer sans vous ou loin de vous. Nos espérances ne seront donc pas déçues. En même temps que vous nous continuerez votre concours, nous tâcherons de nous en rendre de plus en plus dignes par nos efforts à seconder vos intentions. Le passé vous répond de l'avenir. Vous ne trouverez chez nous que sympathie et reconnaissance; et vous n'aurez jamais besoin de vous faire craindre de ceux dont vous avez réussi à vous faire aimer. »

M. de Tanlay a paru vivement touché de cette manifestation.

« En recevant, a-t-il dit, des mains de la Société des Antiquaires un gage aussi précieux de ce qu'elle veut bien appeler sa reconnaissance, j'admire et j'hésite.

» J'admire cet objet d'art plus digne de figurer dans un musée public, que dans un intérieur: j'admire ce goût exquis, ce fini remarquable, ce travail parfait, qui ont présidé à tous les détails comme à l'ensemble de l'œuvre.

» J'hésite surtout, mais c'est à croire que j'aie mérité un pareil remercîment.

» L'Administration française, et c'est l'un de ses plus beaux titres, habituée à ne recevoir que du Gouvernement le prix de ses services, n'est que bien exceptionnellement l'objet de la munificence des associations ou des particuliers. D'ailleurs dans la circonstance particulière à laquelle votre honorable président fait allusion, au milieu d'appréciations beaucoup trop indulgentes à mon égard, ne l'oublions pas, Messieurs, mon seul mérite est d'avoir été le négociateur heureux et honoré entre l'Empereur qui porte à un si haut degré le génie des grandes choses, et votre Société si zélée pour les entreprendre.

» Si le 29 septembre, un des beaux jours de ma vie, j'ai eu la faveur insigne de servir d'intermédiaire entre les augustes voyageurs devenus pour trop peu d'instants nos hôtes, et vous, Messieurs, qui les aviez salués avec autant de courtoisie que de respect et d'amour, ce n'est pas un mérite, c'est un souvenir impérissable pour moi.

A ce titre seulement de souvenir du 29 septembre, permettez donc, Messieurs, que j'accepte votre magnifique présent. Je le conserverai, je le lèguerai à mes enfants comme un témoignage des rapports affectueux qui auront uni longtemps, j'espère, la Société des Antiquaires et moi, comme la preuve de mon désir persévérant d'être utile à une association que rien n'arrête quand il s'agit de multiplier les conquêtes de la science et d'accroître l'illustration de la cité. »

La garniture d'épée qui vient d'être offerte à M. le Préfet de la Somme, est un objet d'art en argent d'un grand mérite. Le pommeau représente la Picardie debout, sous les traits d'une femme gracieusement drapée, tenant à la main droite la pique traditionnelle. La main gauche est posée sur un bouclier aux armes de la province. Sous ses pieds, on remarque des ruines entourées de lierre d'où s'échappe une chimère dont les bras levés tiennent une corne d'abondance, et qui fait allusion aux difficultés que la Loterie picarde a rencontrées. Son succès est exprimé par les lauriers qui sortent de cette corne d'abondance pour rejoindre la pique. La garde se termine par un enroulement formé d'une licorne aux yeux montés en rubis. Sur la coquille se trouvent gravées les armes de M. de Tanlay, supportées par deux lions avec cette devise : *Proemium virtutis honos*. Ces armoiries sont également reproduites en intaille sur une cornaline, montée en forme de cachet sur la couronne murale de la statue.

Les deux inscriptions suivantes complètent la pensée de cette composition, qui a été fournie par l'un des

membres de la Société et exécutée dans les ateliers de M. Turquet, orfèvre, à Paris.

A M. LE COMTE DE TANLAY, PRÉFET DE LA SOMME, LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, RECONNAISSANTE. 1854.

29 SEPTEMBRE 1853. S. M. L'EMPEREUR, DE PASSAGE A AMIENS, CONCÈDE, SUR LA DEMANDE DE M. LE PRÉFET DE LA SOMME, UN TERRAIN DOMANIAL POUR LA CONSTRUCTION DU MUSÉE NAPOLÉON.

Cette garniture d'épée était renfermée dans un écrin contenant la médaille en argent frappée à l'occasion du passage de LL. MM. II. à Amiens et quatre jetons dont les inscriptions rappellent diverses circonstantes heureuses que la Société doit à la bienveillante intervention de M. le Préfet de la Somme.

---

## ADMISSIONS.

### *Titulaire non résidant.*

M. Bordier (Henri), ancien élève de l'école de Chartes, attaché aux travaux historiques de l'Institut de France, à Paris.

### *Correspondants.*

M. Doublet de Boisthibault ✻, avocat, conservateur de la bibliothèque de Chartres.

Lord Londesborough, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

---

## OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ
*Pendant le 2.e trimestre de 1854.*

1.° Journal de la Société d'archéologie et du comité du musée lorrain. N.° 10, n.° 1-2, 1854. — 2.° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 15-16. — 3.° Recueil de la Société de sphragistique, n.° 6-7-8. — 4.° Société libre d'émulation de Liège. Procès-verbal de la séance publique tenue le 12 mars 1854, pour l'inauguration de la nouvelle salle. — 5.° Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. 24.e année, n.° 4 de la 2.e série. 1853.—6.° Société académique de Saint-Quentin. Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne. 2.e série, t. 9 et 10.—7.° Diplomata et chartæ merovingicæ ætatis in archivo Franciæ asservata. (Diplomes et chartes de l'époque mérovingienne, sur papyrus et sur velin conservés aux archives du royaume et publiés par M. Letronne. in-8.° et atlas in-folio. — 8.° Conseil général du département de la Somme. — Procès-verbal des délibérations. — Session de 1853. — 9.° Catalogue du musée de peinture et de sculpture, donné par Ach. Jubinal à la ville de Bagnères de Bigorre. — 10.° Trois cartouches. Epitres à l'Académie d'Amiens. 1854. (Par A. Bouthors.) — 11.° Ville d'Amiens. — Compte final de l'exercice 1852. — Budjet supplémentaire de 1853. — Budjet primitif de 1854. — 12.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tom. I, 1854.— 13.° Société archéologique de Namur. — Rapport sur la situation de la Société en 1853. (Par M. E. del Marmol, président.) — 14.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.° 3-4-5. — 15.° Les Pinaigriers par M. Doublet de Boisthibault. — 16.° A brief description of the ancient and modern manuscripts preserved in the public library Plymouth: to which are added some fragments of early litterature hithertho unpublished, edited by J. Orchard Halliwell. London 1853. Adlard. 1 vol. in-4.° — 17.° The Lancashire witches and tegue o Divelly the irish priest. A comedy acted at the duke's theater. Written by Th. Shadwell. (1682) London 1854. Tacker. 1 vol. in-4°.—18.° The Norfolk anthology. A collection of

poems, ballads and rare tracts relating to the country of Norfolk. Collected by J. Orchard Halliwell. Brixton Hill. 1852. 1 vol. in-4° 19.° La crypte de l'église de Rolduc, ancienne abbaye, près d'Aix-la-Chapelle. Par M. Al. Schaepkens. — 20.° L'investigateur, n.° 231-232. — 21.° Bulletin des Sociétés savantes, n.° 4-5. — 22.° Annales de la Société d'agricult., sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. Tom. XXII, 1852. — 23.° Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. 1853. — 24.° Rapport sur un recueil de fables, contes et poésies diverses de M. Derbigny, par M. Delalleau. Arras, 1854. — 25.° Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise. Par M. T. Pistollet de St.-Fergeux, 1852. — 26.° Catalogue méthodique de la bibliothèque communale de la ville d'Amiens. — Belles-lettres, 1854, un vol. in-8.°. — Médecine, 1853, un vol. in-8.° — 27.° Bulletin semestriel de la Société du Var, n.° 2. — 28.° Pierre l'Ermite Liégeois ou Picard, par le président Grandgagnage, 1854. Liège. — 29.° Rapport sur un ouvrage de M. Bouthors intitulé : Coutumes locales du Bailliage d'Amiens, par M. [illegible] (Extrait du compte rendu de l'Académie des sciences [illegible] politiques de l'Institut de France.) — 30.° Discours [illegible] tion prononcé à l'Académie d'Arras dans la séance [illegible] 19 mai 1853. Par M. de Linas. — 31.° Catalogue of [illegible] of London antiquities collected by, and the prop[illegible] Roach Smith. London, 1854, in-8.° — 32.° Miscellanea [illegible] ca ; a collection of ancient, medieval and renaissance rema[illegible] the possession of the lord Londesborough, illustrated by J. W. Fairholt. London, 1854, in-4.° — 33.° Collectanea antiqua, vol. III, part. 3. — 34.° L'Institut n.° 219-220-221-222. — 35.° Paroles prononcées sur la tombe de M. l'abbé Disseaux, par M. l'abbé Parenty, le 16 juin 1854. — 36.° Notice sur un écu d'or au Soleil frappé à Arras en 1644, au nom de Louis XIV, par M. le docteur A. Colson, 1854. (Extr. de la Revue numismatique. — 37.° Archives des missions scientifiques et littéraires, tom. III, cahiers 9, 10. — 38.° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. II, 2.e liv. — 39.° Annales de la Société acadé-

mique de Nantes, 1853, t. XXIV. — 40.° Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg. 1852, t. VIII, in-4.° — 41.° Le dernier chroniqueur liégeois, par V. C. S. D. L. I. A. L. — 42.° Le chant national liégeois, par M. Ulysse Capitaine. — 43.° Bulletin de l'Institut archéologique liègeois, tom. II, liv. 1. — 44.° Journal de la société de la Morale chrétienne, t. IV, n.° 2. — 45.° Monnaie de l'abbesse d'Essen, par Renier Chalon. 1854. — 46.° Bulletin de l'Athénée de Beauvais, 2.° semestre, 1853. — 47.° Sur des ossements humains découverts dans une caverne de la province de Namur, par M. A. Spring. 1853. — 48.° Bulletin de la Société académique de Laon, t. III, 1854. — 49.° Bulletin de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, n.° 1. Mars 1854. — 50.° Trois chants historiques publiés par M. de Coussemaker. — 51.° Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, n.° 7. — 52.° Notice sur Corbie, comprenant quelques documents historiques sur l'abbaye et la ville, la commune et l'hôtel-de-ville ; et suivie du programme officiel des fêtes qui seront célébrées à Corbie le dimanche 11 et lundi 12 juin 1854, à l'occasion de l'inauguration de l'hôtel-de-ville, par le baron de C. de St. A. Amiens 1854. — 53.° Mémoires de la Société impériale du Midi de la France, t. VII, liv. 2. — 54.° Notices historiques, topographiques et archéologiques sur l'arrondissement d'Abbeville, par M. E. Prarond, t. I, 1854. — 55.° Les impressions et pensées d'Albert, par E. Prarond, 1854. — 56.° Traduction du discours d'Eumène, par M. l'abbé Landriot et M. l'abbé Rochet. (Publication de la Société Eduenne, 1854.) — 57.° Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, liv. 4. — 58.° Vie de Pierre l'Ermite, par M. d'Ault Dumesnil. — 59.° Dissertation sur la naissance de Pierre l'Hermite, par L. Paulet.— 60.° Institut des provinces. — Bulletin bibliographique n.° 12. — 61.° Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tom. x. — 62.° Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. — 63.°

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 1854.— 64.° Notice sur Pierre l'Hermite, par un membre de la Société des Antiquairès de Picardie. br. in-12.

---

## OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

*pendant le* 2.° *trimestre de* 1854.

1.° Par M. de Saulcy, membre de l'Institut à Paris, le torse d'une statue trouvée à Corinthe.

2.° Par M. Decagny, huissier à Corbie, un bas-relief en pierre du XVI.° siècle.

3.° Par la Société de Secours mutuels d'Amiens, deux de ses médailles en argent.

4.° Par M. Hector Bouthors, propriétaire à Noyon, deux jetons de présence en argent, de la chambre des notaires de Compiègne. (Tête de d'Aguesseau.)

5.° Par M. le comte de Beaumont, sénateur, la médaille en bronze, grand module, commémorative de la loi du 11 juin 1842, sur les chemins de fer.

6.° Par M. Challier, rédacteur en chef du *Mémorial d'Amiens*, deux médailles en bronze gravées par Barre et portant d'un côté la tête de Louis-Napoléon Bonaparte et de l'autre cette légende : *Président de la République française, élu le* 10 *décembre* 1848, *par* 5,576,397 *suffrages.*

7.° Par M. Antoine, architecte de la ville, une bague en bronze, trouvée dans la sablière de Saint-Roch ; — une cuillère et une boucle en bronze, trouvées dans des terrassements sur la place Saint-Michel ; — deux vases de l'époque gallo-romaine, trouvés aux environs d'Amiens.

8.° Par M. Leroy, de Nesle, 1.° les armoiries des marquis de Nesle, en broderie ; 2.° une pierre sur laquelle sont sculptés des animaux luttant, provenant de l'ancien château de Languevoisin.

---

**OBJETS ACHETÉS**

1.° Un tombeau en plomb portant sur le couvercle quatre quadriges en relief entourés de grains d'orge ; — un bracelet en jais et divers fragments de verroterie et de poterie gallo-romaine qui s'y trouvaient renfermés. Ce tombeau du v.e siècle a été découvert à Saleux, près d'Amiens.

2.° Trajan en or: IMP. CAES. NER. TRAJAN. OPTIM. AVG. GERM. DAC. ℞. PARTHICO. P. M. TR. P. COS. VI. P. P. S. P. Q. P. Tête du soleil. (trouvé a Contay.)

3.° Pièce de 5 francs. GAULE CISALPINE : la liberté, l'égalité. ℞. LIBERTÉ, ÉGALITÉ. Eridania. L'an 10.

4.° Demi-quart d'écu de Henri III.

5.° Agneau d'or de Louis II, comte de Flandre. (Duby, pl. 79, II.)

6.° Médaille de plomb. ANTOINE DE SESSEVAL, le monogramme des noms. ℞. EVESQUE DE S. MARTIN. Le monogramme.

7.° Médailles en bronze de Vespasien, Antonin le Pieux, Posthume, Diocletien, Crispin et Constantin.

8.° Deux vases en terre blanche de l'époque gallo-romaine, trouvés rue Bellevue, en juin 1854.

9.° Pièce de 10 sous de la Confédération belge, en 1790.

---

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, Place Périgord, 3.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

## COMITÉ CENTRAL.

*Séance du* 11 *juillet* 1854.

Lecture est donnée d'un article de l'*Organe d'Huy*, ayant pour titre : Réponse à M. Léon Paulet, relativement à la naissance de Pierre l'Ermite, ainsi que d'une lettre de M. Paulet sur le même sujet. (Voir page 264.)

*Séance du* 21 *juillet* 1854. — M. Dufour, président de la Commission du Musée Napoléon, présente le rapport suivant :

Le moment est venu d'entrer en possession du terrain affecté par la loi du 20 avril 1854 à la construction du Musée Napoléon. D'après les instructions qu'il a dernièrement reçues, M. le Préfet s'occupe de préparer l'acte de cession qui devra être passé entre l'Etat et la Société des Antiquaires de Picardie et qui emportera remise du terrain aux charges et conditions déterminées par la loi de cession. — Pour la validité du contrat, il importe qu'un pouvoir spécial soit donné à M. le Président de la Société, d'accepter au nom de cette Société la cession gratuite du terrain désigné par l'article 1.er de cette loi, ainsi que les

charges et conditions qu'elle renferme. — C'est par ces motifs que votre Commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, le projet de délibération suivant :

« La Société des Antiquaires de Picardie déclare ac-
» cepter la cession gratuite des 4,041 mètres carrés de ter-
» rain mentionnés dans l'art. 1er de la loi du 20 avril 1854,
» aux conditions suivantes : 1.° le terrain restera af-
» fecté à l'établissement du Musée Napoléon, lequel sera
» construit aux frais et par les soins de la Société ; 2.° la
» cession sera acceptée sans garantie, de la part de l'Etat,
» à raison des droits qui seraient prétendus par des tiers
» sur le terrain ou partie de terrain cédé, desquels droits
» la Société se défendra comme elle le jugera conve-
» nable ; 3.° dans le cas où le Musée cesserait d'exister,
» le terrain ferait de plein droit retour au domaine et
» les constructions élevées sur le dit terrain devien-
» draient également la propriété de l'Etat, sans aucun
» remboursement ni indemnité. 4.° M. le Président de la
» Société est autorisé à accepter la cession dont s'agit,
» aux conditions ci-dessus et aux charges de droit,
» comme dans les formes administratives que comporte
» la matière. Tous pouvoirs lui sont en conséquence
» donnés pour signer soit l'acte de cession et de remise
» du terrain que l'Etat doit faire à la Société, soit tous
» autres actes qui en seraient la conséquence. »

Après diverses observations échangées entre plusieurs membres, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

— M. le Président de la même Commission rappelle à la Société que, par délibération du 9 mai, elle a sol-

licité de l'administration municipale l'autorisation d'étendre les bâtiments du Musée sur le terrain des Moreaucourt ; que cette demande, soumise au Conseil municipal, y a rencontré quelqu'opposition, que le bureau de la Société se propose de faire à l'administration municipale des ouvertures pour arranger cette affaire en la traitant sur d'autres bases, mais qu'il ne peut agir sans avoir l'assentiment de la Société.

La Société, consultée à cet égard, donne tout pouvoir à son bureau de négocier cette affaire comme il le jugera le plus convenable à sa prompte solution ; elle l'autorise même à retirer sa première demande et à en former une nouvelle s'il y a lieu, sauf à en référer à la Société, lorsqu'on se sera accordé sur les bases de l'arrangement qui permettrait d'élever les constructions sur le terrain communal.

*Séance du* 8 *août* 1854. — M. le Président annonce à la Société que l'acte de cession par l'Etat du terrain de l'arsenal a été signé, le 29 juillet dernier, entre lui, M. le Préfet de la Somme et M. le Directeur des Domaines.

— Sur la proposition de M. le Président de la Commission du Musée, M. le Président de la Société est autorisé à poursuivre, par toutes les voies de droit, la déclaration d'utilité publique, pour assurer l'exécution des plans arrêtés pour la construction du Musée Napoléon à Amiens.

— M. Janvier, secrétaire de la commission du monument élevé à Pierre l'Ermite, présente à la Société un rapport sur les comptes du trésorier de cette commission. Le Rapporteur conclut à l'approbation de la gestion financière et demande le dépôt aux archives de toutes les pièces

relatives à cette affaire.—Après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, les conclusions du rapport sont adoptées.

— M. Dufour communique à la Société une lettre dans laquelle M. Bordier expose le plan d'un travail qu'il a entrepris sur Philippe de Beaumanoir, l'auteur des Coutumes du Beauvoisis et qu'il se propose d'offrir à la Société, si elle juge convenable de l'insérer dans ses Mémoires. — La Société remercie l'auteur de sa proposition ; elle invite M. Dufour à s'entendre avec lui sur l'étendue de cette publication qui ne peut être que d'un haut intérêt. Sa délibération est ajournée jusqu'à la communication du manuscrit.

*Séance du* 14 *novembre* 1854. — M. Dufour, Président de la Commission du Musée Napoléon, dépose sur le bureau le compte présenté à cette commission de toutes les opérations de la Loterie picarde, par M. Guerlin, son trésorier-gérant. Il donne lecture d'un rapport qui accompagne ce compte et de la délibération prise par la Commission pour l'approuver. (Voir page 256.)

— La Société vote des remercîments à M. Dufour, pour le zèle intelligent qu'il a apporté dans la direction de cette difficile entreprise et qui en a assuré le succès. — Des remerciments sont également votés à M. Guerlin, pour l'ordre qui a constamment régné dans la comptabilité.

— Des remercîments sont ensuite votés à M. le Secrétaire-perpétuel, pour les soins qu'il donne à l'accroissement de la bibliothèque de la Société ; — à M. Antoine, architecte, pour la surveillance qu'il exerce sur tous les objets antiques découverts dans les travaux communaux

**et qu'il fait déposer au Musée ; — à M. Peigné Delacourt,** présent à la séance, pour l'hommage qu'il fait d'une suite de lithographies représentant les pierres tombales de l'abbaye d'Ourscamp, exécutées par ses soins et à ses frais, sur la copie des dessins du portefeuille de Gaignières conservé à la bibliothèque d'Oxford.

— M. le Secrétaire-Perpétuel communique à la Société la fin du travail de M. Darsy, sur l'histoire de Gamaches.

— M. le Président fait savoir que le Conseil municipal n'a pas encore statué sur la question des Moreaucourt ; il pense, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de traiter cette question ; cependant, si la Société le désire, il est prêt à donner toutes les explications qu'on croirait utiles.

Une discussion s'établit à cet égard. Différentes propositions sont faites dans le but d'arriver à concilier les différends qui existent entre le Conseil municipal et la Société ; enfin la Société prononce l'ajournement jusqu'au moment où l'autorité supérieure aura interpêté, sur la demande de la ville, l'acte de cession du terrain en ce qui touche le débouché de l'impasse des Cordeliers, le Conseil municipal contestant à la Société le droit de construire sur toute l'étendue du terrain qui lui a été cédé.

— En réponse à la lettre adressée par M.^me^ la Secrétaire des salles d'asile, au nom des Dames patronesses, la Société décide, qu'eu égard au concours que ces Dames ont bien voulu lui prêter lors de l'exposition des lots de la Loterie picarde, il sera fait hommage pour la loterie des Salles d'asile d'un lot d'une valeur de 200 francs ou de deux lots d'une valeur de 100 francs chacun, à prendre sur les lots disponibles de la Loterie picarde.

*Séance du 12 Décembre 1854.* — Lecture est donnée d'une notice historique de M. Z. Rendu, architecte à Compiègne, sur Choisy-au-Bac. Cette communication est entendue avec un vif intérêt.

— M. Dutilleux lit un mémoire de M. Rigollot, sur des instruments en silex trouvés à St.-Acheul. — Après une description géologique du terrain qu'il regarde comme diluvien, M. Rigollot décrit les haches en silex, différentes par leur forme de celles que l'on rencontre dans les monuments celtiques, et les grains perforés que l'on y a découverts; il ne met aucun doute qu'ils n'appartiennent à une époque antérieure à celle qui amena les terrains où ils ont été observés, et ne prouvent, contrairement aux assertions de la plupart des géologues, l'existence d'hommes contemporains des temps où vécurent dans nos contrées les éléphants dont les débris accompagnent ces instruments.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau; trois scrutins successifs sont ouverts, à la suite desquels sont proclamés :

*Président*, M. Hecquet de Roquemont.

*Vice-Président*, M. Ch. Dufour.

*Secrétaire annuel*, M. Janvier.

---

## COMITÉ DE BEAUVAIS.

*Séance du* 23 *janvier* 1854. — Après un exposé de M. le Président sur les dons faits au Musée, M. Tremblay lit une notice sur M. Héricart de Thury.

*Séance du* 21 *février* 1854. — M. le Président rend compte des objets dont s'est enrichi le Musée.

— M. l'abbé Barraud donne lecture d'un travail ayant pour titre : *Iconographie de saint Nicolas, évêque de Myre.* M. Barraud, après avoir rappelé que ce grand saint, invoqué par les marins avec tant de confiance et dont la jeunesse a fait son patron, a généralement pour attribut une cuve placée à ses pieds et dans laquelle sont trois enfants nus, tournés vers lui, les mains jointes, discute les significations qui ont été données à ce symbole et l'explique par un mystère ou drame extrait d'un manuscrit du XIII.e siècle appartenant autrefois à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, qu'il a reproduit avec une traduction aussi fidèle qu'élégante. De là il décrit les vitraux de Saint-Etienne de Beauvais, du XVI.e siècle, représentant saint Nicolas, et dont un dessin lui a été fourni par M. Vivet, élève du grand séminaire.

— M. Tremblay donne ensuite lecture d'une notice sur Nicolas Godin, ancien maire de Beauvais.

*Séance du* 20 *mars* 1854. — M. Weil appelle l'attention du Comité sur quelques essais de peinture sur verre tentés dans le pays. Il demande que ces essais soient encouragés et dirigés, dans l'intérêt de l'art et des monuments religieux que ces vitraux sont destinés à décorer.

— M. Barraud lit un travail sur les tapisseries de la

cathédrale de Beauvais, dont plusieurs ont été dessinées dans l'ouvrage de M. Jubinal; il fait ressortir l'importance que l'archéologie doit attacher à ces monuments, au double point de vue de l'art et des légendes qu'ils représentent. Deux tapisseries données par Guillaume de Hellande, vers 1460, font l'objet du mémoire. La première comprend deux sujets : la résurrection de Thabite et l'apparition de l'ange au centurion Corneille. La deuxième présente également deux sujets : la mort de saint Pierre et l'apparition de saint Pierre et de saint Paul à Néron.

*Séance du* 18 *avril* 1854. — Un membre fait un rapport sur les essais de peinture de MM. Levêque et Terbralle. Tout en rendant justice au zèle et à l'intelligence de ces artistes, il n'hésite point à dire que leurs travaux laissent à désirer sous le double rapport de la couleur et du dessin ; mais il ne doute pas que, par leurs efforts, ils ne soient bientôt à même de produire des morceaux dignes d'éloge.

*Séance du* 23 *mai* 1854. — M. le Président entretient la Société des dons faits au Musée.

— M. Damiens donne lecture d'une correspondance qu'il a entretenue avec un savant du pays de Galles, et qui contient quelques notions sur l'état actuel de deux langues autrefois parlées dans la Gaule, le breton et le gallois. Il exprime le vœu que la langue bretonne parvienne à un degré de culture qui lui manque; et qu'étudiée avec soin, elle serve d'intermédiaire aux Bretons pour l'étude de la langue française. Ce procédé, suivi avec succès dans le pays de Galles où dans les écoles

gratuites et dans les écoles du dimanche on ne se sert que de la langue galloise, pourrait l'être en France avec le même avantage.

*Séance du* 19 *juin* 1854. — M. Danjou lit une notice sur Charles-Auguste Van den Bergher, peintre d'histoire, né à Beauvais, le 11 avril 1798, dont il passe en revue et apprécie les œuvres avec autant de justesse que de tact, en même temps qu'il fait connaître, par d'ingénieux rapprochements, les études fortes et sérieuses qu'à dû faire l'éminent artiste, mort dans sa ville natale le 22 novembre 1853.

*Séance du* 18 *juillet* 1854. — M. Fabignon entretient l'assemblée des changements de noms qu'ont éprouvés successivement quelques rues de Beauvais.

— MM. les abbés Maillard et Barraud font connaître les statues qui se trouvent dans les églises de Tronquoy, Ménévillers et Moyenneville, et proposent de dresser de ces monuments un inventaire qui pourrait former un supplément plein d'intérêt à la statistique de M. Graves.

## Obsèques de M. le docteur Rigollot.

Le dimanche 31 décembre, à deux heures, la Société s'est réunie pour assister aux funérailles de l'un de ses fondateurs, M. le docteur Rigollot, sept fois président de la Société (1836-37-38-40-48-49-53.)

Les coins du poële étaient portés par quatre membres de la Légion-d'Honneur ; M. le docteur Tavernier, représentant l'Ecole de médecine; M. Daveluy, le Conseil municipal; M. Alexandre, directeur, l'Académie d'Amiens;

M. de Grattier, ancien président, la Société des Antiquaires. Des détachements du corps des Sapeurs-Pompiers et de la Garde nationale, chargés de rendre les derniers devoirs au Chevalier de la Légion-d'Honneur et au Membre du Conseil municipal, escortaient le long convoi, où se trouvaient pressés les nombreux amis de M. Rigollot, et les membres des diverses sociétés dont il faisait partie.

M. Rigollot, comme médecin, était directeur et professeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens, médecin de l'Hôtel-Dieu, membre du jury médical, vice-président du conseil d'hygiène et membre du conseil de salubrité; l'Académie impériale de médecine l'avait nommé l'un des ses correspondants et le titre d'officier de l'Université avait récompensé depuis longtemps les services rendus à l'école par l'habile et savant professeur.

Depuis 1831, M. Rigollot faisait partie du conseil municipal; ses connaissances variées, son esprit droit, son jugement sûr et son attachement à la ville en faisaient l'un des membres les plus distingués et les plus actifs.

Comme savant, M. Rigollot s'était acquis une réputation justement méritée par des travaux sur la numismatique, l'archéologie et l'histoire des arts du dessin et de la peinture. Mais c'est surtout dans les rapports intimes que se révélait toute l'étendue et la variété de ses connaissances; c'est dans les conseils que nous demandions à sa longue expérience et à ses études de tous les jours, que nous pouvions apprécier les trésors d'érudition qu'il avait amassés, et la connaissance profonde qu'il avait de notre histoire et des sources sans nombre auxquelles doivent puiser ceux qui se livrent aux études archéologiques;

sources précieuses qu'ils ignoreraient longtemps, s'ils n'y étaient initiés par ceux-là mêmes auxquels l'étude les a rendues familières.

M. Tavernier, au nom de l'école de médecine; M. Dufour, premier adjoint, au nom du conseil municipal; M. Alexandre, directeur de l'Académie; M. Bouthors, président de la Société, et M. Courtillier, au nom de la Société médicale et du conseil de salubrité, ont tour à tour retracé les services et les éminentes qualités de notre regretté collègue, dans les conseils et dans les sociétés où il savait déployer des talents si divers.

Nous consacrerons plus tard à la mémoire de M. Rigollot, une notice dans laquelle nous apprécierons ses travaux et sa carrière trop courte, mais si bien remplie; nous rappellerons seulement ici les paroles prononcées sur sa tombe par M. Bouthors et la notice biographique que M. G. Rembault, l'un de nos collègues, a publié dans le *Commerce de la Somme* du 31 décembre.

J. G.

Discours de M. Bouthors, président, au nom de la Société des Antiquaires de Picardie.

« Messieurs,

» Sur cette tombe qui se referme, permettez que je paie un dernier tribut de regrets à la mémoire de M. Rigollot, dont la mort si inattendue frappe la Société des Antiquaires de Picardie dans ses affections les plus chères et les mieux méritées.

» Les paroles que vous venez d'entendre vous ont fait connaître ses qualités comme savant, comme citoyen, comme homme privé. Elles ne font que répéter un éloge qui est dans la bouche de tous ceux qui l'ont connu. Je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est que M. Rigollot était celui de nos collègues qui, par l'étendue

et la variété de ses connaissances, personnifiait le mieux la Société des Antiquaires de Picardie, à la fondation de laquelle il a prêté son concours et son nom. En pouvions nous trouver un qui la représentât plus dignement dans la circonstance mémorable que rappelle la date du 19 août 1849 ? N'est-ce pas au pied de la statue de Du Cange, en présence d'une députation de l'Institut, conviée à la cérémonie de l'inauguration, qu'il a reçu la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur : récompense non moins flatteuse pour celui qui en a été l'objet, que pour la Société qui s'est trouvée honorée dans l'un de ses membres !

» Messieurs, je ne vous parlerai pas des ouvrages qu'il a publiés. Ce soin est réservé à notre Secrétaire perpétuel qui aura, lui aussi, mais plus tard, à dresser l'inventaire des titres du collègue que nous perdons, à la reconnaissance du monde savant. C'est un pieux devoir que personne mieux que lui ne saurait remplir.

» M. Rigollot aura aussi contribué au long et pénible labeur de l'enfantement du Musée Napoléon. Nous savons tous combien il était dévoué à cette œuvre dont il était si ardent à poursuivre l'exécution. Aurait-il eu le pressentiment qu'il ne la verrait pas finir ? Il emporte au moins la consolation qu'elle ne restera pas inachevée.

» Il y a quelques jours, il prenait encore une part active à nos travaux, car, jusqu'au moment suprême, rien ne faisait pressentir qu'il touchait au terme d'une carrière si bien remplie par l'étude et la science. Il nous lisait un mémoire sur une découverte de haches en silex faite tout récemment dans les terrains diluviens des environs de Saint-Acheul, pour établir, par cette preuve matérielle, le fait de l'existence de l'homme avant les dernières révolutions du globe. Peut-être aura-t-il eu la gloire de dévoiler, le premier, ce mystère jusqu'à présent demeuré impénétrable ! Peut-être est-ce sous l'impression de ce travail récemment publié, que l'Institut l'a nommé avant-hier à l'une des places vacantes de correspondant ? Ce titre, qui était le seul rêve d'ambition qu'il se soit permis, il l'obtient le jour même où il cesse de vivre. Cette palme de l'Institut sera donc le laurier

du Tasse, que l'Académie des Inscriptions aura déposé sur son cercueil.

» M. Rigollot semblait, par le calme et la régularité de sa vie, ne pas devoir nous quitter si tôt. Nous espérions le conserver longtemps encore. La mort s'est trop hâtée de détruire la plus douce de nos illusions. Au moins, il nous reste une dernière espérance, que la vue de ces tombeaux ne fait que fortifier. Ayons foi dans la promesse d'une résurrection future et répétons avec ceux qui sont venus avant nous, dans cette funèbre enceinte, planter la croix d'espérance sur la tombe d'un parent, d'un ami :

» C'est ici qu'on se sépare, c'est là-haut qu'on se retrouve ! »

## NOTICE NÉCROLOGIQUE
### sur M. le docteur Rigollot,
### Par M. G. REMBAULT.

La mort a frappé ce matin, à quatre heures, un des hommes les plus éminents de la ville d'Amiens. Le docteur Rigollot vient de s'éteindre non pas à la suite d'une attaque d'appoplexie foudroyante, comme l'a annoncé un journal de notre localité, mais victime d'une grippe aiguë compliquée d'un érysipèle. Les sciences, les lettres et les arts font une perte immense dans la personne de M. Rigollot.

Qu'il nous soit permis de rappeler brièvement, dans cette feuille, quelques-uns des titres nombreux qui recommandaient M. Rigollot à la considération de ses concitoyens, et qui l'avaient placé à la tête des hommes d'élite que compte notre province.

Né à Doullens, le 30 septembre 1786, Marcel-Jérôme Rigollot était, on le sait, fils d'un des médecins les plus célèbres de la ville d'Amiens. C'est dans l'école centrale de cette ville que le jeune Rigollot fit ses études. A l'âge de 17 ans, il suivait à Paris les cours de l'Ecole de Médecine, et bientôt il fut employé comme chirurgien sous-aide dans les hôpitaux militaires de la capitale. A peine âgé de vingt ans, il fut attaché en la même qualité à la 32e demi-

brigade d'infanterie de ligne. Il y resta jusqu'en 1809, époque où il reçut le diplôme de docteur en médecine; il abandonna alors les armées pour revenir en 1810, à Amiens où, pendant trois ans, il pratiqua son art. Bientôt le service reprit le jeune docteur; la milice française, anéantie sous les neiges de la Russie, se reformait pour soutenir les dernières et gigantesques luttes de l'Empire; Rigollot rejoignit en 1813 la grande armée comme médecin de première classe, et il donna alors successivement ses soins à nos malades et à nos blessés dans les hôpitaux de Gorlitz, de Waldheim et de Dresde. Après la bataille de Leipsick, il continua son service dans l'hôpital de la Douane à Mayence, où le typhus faisait des ravages épouvantables. Enfin, en 1814, pendant la campagne de France, il fut attaché aux hôpitaux de Metz, de Château-Thierry et de Meaux, prodiguant ses soins à ses malheureux frères d'armes qui défendaient pied à pied le sol sacré de la patrie, souillé par l'invasion étrangère. Puis, quand le corps d'armée dont il faisait partie se replia sur la capitale pour soutenir le siége de Paris, Rigollot, qui, pendant son absence, avait été nommé médecin du dépôt de mendicité de la Somme, revint à Amiens qu'il ne devait plus quitter.

Appelé en 1820 aux fonctions de médecin de l'Hôtel-Dieu, il professa dans cet établissement, depuis cette époque jusqu'à sa mort, les cours de matière médicale et de thérapeutique pour les élèves de notre Ecole secondaire de médecine. C'est alors qu'il entra à la Société médicale et à l'Académie d'Amiens, et qu'il reçut le titre de membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris. On le voit, la carrière de M. Rigollot, comme médecin, a été bien remplie.

Mais à côté du disciple d'Hippocrate, il y avait l'homme de lettres, l'archéologue, le numismate. Placé dans une position de fortune indépendante, le docteur Rigollot consacrait ses loisirs à l'étude de l'histoire locale, sous le point de vue de l'art de la peinture et de la science monétaire. De 1825 à 1830, il fournit plusieurs articles remarquables à la *Revue encyclopédique*. On a de lui

deux *Mémoires sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de Samarobriva*, in-8°, Amiens, 1827 et 1828; une *Notice sur une feuille de dyptique d'ivoire représentant le baptême de Clovis*, in-8°, Amiens, 1832; un *Discours sur les Académies* et un *Essai sur une monnaie d'or frappée sous les Mérovingiens, et portant le nom de l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens*, imprimés dans le tome 1er des Mémoires de l'Académie d'Amiens.

C'est en 1836 que le docteur Rigollot, uni à quelques bons, francs et véritables Picards, concourut à l'exécution d'un projet conçu depuis longtemps, celui de former à Amiens, sous le nom de *Société d'Archéologie du département de la Somme*, une réunion d'hommes éclairés et amis du pays qui formèrent plus tard la *Société des Antiquaires de Picardie*. A plusieurs reprises, M. Rigollot fut nommé président de cette Société, dont il était l'un des membres les plus actifs et les plus capables.

Les deux ouvrages principaux que publia M. Rigollot, sont: celui qui a pour titre, *Monnaies inconnues des Evêques des Innocents, des fous et de quelques autres associations singulières*, vol. in-8°, Paris, Merlin, 1837, et son *Essai historique sur l'art du dessin en Picardie, depuis l'époque romaine jusqu'au XVIe siècle*, publié dans les Mémoires de la Société des Antiquaires en 1840.

Tant d'œuvres sérieuses avaient marqué la place du docteur Rigollot dans les principales sociétés savantes de France, et lui avaient mérité la décoration de la Légion d'Honneur. C'est ainsi que M. Rigollot appartint comme correspondant au comité historique près le ministère de l'instruction publique, aux Sociétés des Antiquaires de France, de l'Ouest et de la Morinie, aux Académies de Rouen, d'Arras, d'Abbeville, de St.-Quentin et de Blois, etc., et qu'il allait, lorsque la mort est venue le ravir si cruellement à sa famille et à ses amis, être nommé membre correspondant de l'Institut. Quant aux titres qui rattachaient M. Rigollot à notre cité, nous n'en finirions pas si nous voulions les énumérer : on le trouve partout où il s'agit de dévouement à la chose publique.

Terminons, en rappelant que, sous sa présidence, l'œuvre du Musée public qui s'édifie en ce moment à Amiens, fut définitivement arrêtée, et qu'il eut l'honneur, il y a quinze mois, de demander à Napoléon III et d'obtenir de la munificence impériale le terrain de l'Arsenal. Malheureusement, M. Rigollot ne verra pas se terminer le monument pour lequel il avait, lui aussi, dépensé sa large part de coopération intelligente et efficace.

Nous devons ces quelques lignes, tracées précipitamment, à la mémoire de celui qui voulut bien, il y a deux ans, être un de nos parrains lors de notre admission dans la Société des Antiquaires de Picardie, et nous garderons toujours religieusement le souvenir de l'homme de bien et du savant que nous considérions comme notre modèle et notre maître.

## LOTERIE PICARDE.

### Compte-Rendu des Opérations.

La Commission de la Loterie picarde s'est réunie, le 19 août 1854, pour recevoir le compte de M. Guerlin, trésorier-gérant, sur les opérations en recettes et en dépenses dont il avait été chargé.

M. le Trésorier a présenté son rapport en ces termes :

« Messieurs.

» La Loterie picarde a terminé ses opérations : cette œuvre, déclarée impossible à son origine, est aujourd'hui un fait accompli et vous pouvez, avec un sentiment légitime de satisfaction, en publier les résultats.

» Le compte-rendu que votre trésorier-gérant va avoir l'honneur de soumettre à votre examen, vous fournira les éléments nécessaires à cet effet.

» Vous n'avez pas oublié, Messieurs, toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter dans le principe pour donner à cette

entreprise un développement sérieux ; les précieux témoignages de sympathie que nous recevions d'hommes honorables n'étaient encore qu'un faible encouragement en présence du chiffre énorme de billets à placer et du cercle alors très-restreint de nos relations. Nous avons dû, peu à peu, multiplier nos dépôts et appeler à notre aide des hommes spéciaux ayant déjà l'expérience de ces sortes d'opérations et dont le concours, si coûteux qu'il soit, est cependant reconnu indispensable en pareille matière. Plusieurs agents se sont chargés successivement de quantités considérables de billets, mais à des conditions telles que nous pouvions à peine compter sur 75 pour cent de leur valeur nominale; quoiqu'il en soit, ces marchés ont eu l'immense avantage de répandre nos billets partout et de faire connaître le but moral de la Loterie.

» C'était un premier pas de fait; d'un autre côté votre Président obtenait du ministère, sur la bienveillante recommandation de M. le Préfet, la division d'un tirage en plusieurs; l'attention du public était vivement excitée par cette heureuse combinaison, la vente s'animait et des recettes assez abondantes récompensaient nos efforts. Nous ne devons pas oublier non plus la participation active de M. Béthouart, orfèvre de cette ville, qui, après avoir traité de la fourniture des lots contre le payement en billets, a consenti à organiser ici et à Paris une exposition brillante dont l'effet a été d'augmenter sensiblement la vente des premières séries.

» Déjà donc, c'est-à-dire vers le milieu de 1853, nous pouvions entrevoir la réalisation de nos espérances et la certitude de recueillir une somme suffisante pour construire un Musée dans de modestes proportions; mais qui eût osé espérer alors, qu'après les prétentions exorbitantes élevées par l'administration des domaines relativement à la valeur du terrain dont vous demandiez l'acquisition, ce même terrain vous serait accordé plus tard gratuitement par un acte spontané de la munificence éclairée de l'Empereur.

» Félicitons-nous, Messieurs, de l'heureuse inspiration que

vous avez eue de placer votre œuvre sous son puissant patronage; non seulement il en assure le succès, mais vous possèderez un monument qui fera votre gloire et celle de la cité !

Les travaux de construction du Musée Napoléon vont commencer. Il devient donc intéressant de connaître d'une manière certaine les ressources dont vous pouvez disposer; de calculer d'avance quels seront les embellissements que vous pourrez autoriser sans vous départir d'une sage prévoyance, sans augmenter l'espèce de méfiance qu'une opposition malveillante et jalouse s'est plû à semer autour de vous.

» D'après les renseignements recueillis sur les loteries précédentes et sur les sacrifices auxquels il faut s'attendre pour les conduire à fin, on n'a jamais compté sur un produit net supérieur à 50 pour cent du capital; c'est le meilleur résultat qu'on puisse espérer quand l'entreprise réussit et il en est beaucoup qui ne l'atteignent pas. Nous sommes restés dans les conditions de 50 pour cent de recette; nous serions tombés au dessous, malgré la sévère économie apportée dans les dépenses, si les intérêts bonifiés par la recette générale et ceux résultant d'un placement de 250,000 fr., en bons du trésor, n'étaient venus combler la différence.

| | |
|---|---|
| » En effet, la dépense s'élève à un total de . | 506,095 f. 38 c. |
| » Dans lequel les lots figurent pour. . . . | 251,784 85 |
| » Reste donc réellement pour frais de toute nature. . . . . . . . . . . . . . . | 254,310 43 |

» C'est-à-dire 25 fr. 42 c. pour cent de la recette.

» Je ferai observer en passant, que dans ces frais se trouvent compris ceux relatifs à l'exposition des lots et la somme de 1,200 fr. que vous avez généreusement abandonnée aux salles d'asile.

» Vous remarquerez aussi, Messieurs, que la part de 25 pour cent, affectée au payement des lots a été dépassée de 1,784 f. 85; cet excédant de dépenses, nécessaire pour favoriser l'écoule-

ment des derniers billets se trouve compensé et au-delà : 1.° Par les lots échus à la Commission ; 2.° par les 800 fr. de droits d'auteur abandonnés par M. Forceville ; 3.° par le don de 700 f. fait au Musée, par M. Paquet, facteur des postes à Paris, à qui est échu le 2.e lot du 3.e tirage. . . . . . . . . .

» A propos de ces deux libéralités, je dois vous en signaler d'autres dont les pauvres ont été appelés à profiter :

» Outre le don de 700 fr. dont il est parlé ci-dessus, M. Paquet a laissé 300 fr. au bureau de bienfaisance d'Amiens; pareille somme avait déjà été donnée par M.me Mantz-Blech de Mulhouse sur le 2.e lot du 2.e tirage. Ces dons joints à ceux dont vous trouverez le détail au compte, forment un total de 702 fr. versé à la caisse municipale, en faveur des malheureux assistés par le bureau de bienfaisance.

» Il reste encore un certain nombre de lots à réclamer, soit en nature, soit en argent, vous en avez le bordereau à la suite du compte. Ceux existant en nature sont restés à la garde de M. Béthouart, qui a bien voulu s'en charger. Quant à ceux susceptibles d'être réclamés en argent, ils sont garantis par un fonds de 6,240 fr. laissé en réserve avec cette affectation chez M. le Receveur général.

» Vous trouverez, Messieurs, au débit du compte général de *Profits et pertes*, diverses dépenses assez importantes en dehors de celles relatives au placement des billets, telles que : 1.° la construction des arcs-de-triomphe lors du passage de LL. MM.; 2.° les prix délivrés aux architectes pour le concours d'architecture; 3.° l'acquisition du tableau d'Herrera offert à la ville d'Amiens.

» Ces dépenses, sans être précisément étrangères à la Loterie, ont cependant un caractère particulier qui peut les faire considérer comme de véritables placements de fonds. La première surtout a beaucoup contribué à vous mériter la faveur impériale. Elles sont d'ailleurs plus que couvertes par les bénéfices d'intérêts.

» En résumé :

» La recette brute se compose:

| | | |
|---|---|---|
| » 1.° De la valeur des billets . . . . . | 1,000,000 f. | »» c. |
| » 2.° Du reliquat du compte de profits et pertes. . . . . . . . . . . . . . . | 14,801 | 15 |
| | 1,014,801 | 15 |
| » La dépense étant de. . . . . . . . . | 506,095 | 38 |
| » Le produit net de la Loterie est fixé à. . . | 508,705 | 77 |

» Cette somme est représentée comme suit:

| | | |
|---|---|---|
| » 1.° Bons du Trésor . . . . . . . . . | 263,750 | »» |
| » 2.° Fonds chez M. le Receveur-Général . | 243,760 | »» |
| » 3.° Somme due par M. Santerre . . . | 800 | »» |
| » 4.° Espèces en caisse . . . . . . . . | 395 | 77 |
| Total égal. . . . . | 508,705 | 77 |

» Ce résultat, une fois constaté et reconnu exact, je vous serai reconnaissant, Messieurs, de vouloir bien approuver mon compte et de m'en donner décharge, ma tâche sera remplie. Je continuerai néanmoins avec plaisir, si vous le désirez, à participer à vos travaux jusqu'à la fin, en acquittant les dépenses auxquelles la construction de l'édifice va donner lieu.

» Il m'appartiendrait moins qu'à tout autre de vous entretenir de la bonne gestion de la Loterie et de ses heureux résultats, si j'avais eu à supporter seul le fardeau de cette grande entreprise ; mais, vous le savez, Messieurs, je n'ai ici que le moindre mérite : une direction aussi habile qu'énergique présidait à toutes nos opérations. C'est à son initiative, à sa persévérance, à son dévouement vraiment admirable que nous devons la réussite de cette importante affaire.

» Combien d'autres, à sa place, dont le courage aurait failli!... Qu'il me soit permis de le proclamer ici, c'est un juste hommage que je me fais un devoir de lui rendre, parce que, mieux que personne, j'ai été à même d'apprécier l'étendue des services

qu'il a rendus à la Loterie; c'est aussi l'expression sincère d'une profonde gratitude pour la bienveillante affection qui a constamment régné dans nos nombreux rapports.

» Je ne terminerai pas cet exposé sans vous remercier, Messieurs, de la haute confiance dont vous avez bien voulu m'honorer pendant ces deux dernières années; en m'admettant au sein de vos délibérations, vous m'avez en quelque sorte associé à tout ce qu'elles ont eu d'éminemment utile. C'est une marque d'estime dont je suis fier et dont je conserverai toute ma vie le plus précieux souvenir. » *Amiens*, 19 *août* 1854. — J. GUERLIN.

Après ce rapport, M. le Trésorier a déposé sur le bureau toutes les pièces justificatives de son compte, mandats de payement, livre-journal, grand-livre, etc., et la Commission a désigné pour examiner cette comptabilité, MM. Cheussey, Garnier et Le Prince.

A la séance du 10 octobre 1854, M. Garnier, rapporteur de cette Sous-Commission, s'est exprimé en ces termes:

« Messieurs,

» Quand vous avez confié à M. Guerlin les fonctions de trésorier-gérant de la Loterie picarde, vous avez compté à la fois sur son habileté comme comptable et sur son exactitude. Ces deux qualités étaient en effet indispensables pour assurer l'ordre dans les longs et minutieux détails d'une entreprise qui a dû prendre les proportions d'une véritable administration.

» Grâce au zèle qu'a déployé notre Président, à son activité que n'ont point arrêté les obstacles, aux heureuses combinaisons qu'il a su trouver, le résultat que nous désirions a été atteint et la Loterie a terminé ses opérations dont le terme paraissait devoir être si reculé.

» Notre trésorier n'a point tardé à régler ses comptes et, dans un rapport lu dans une de nos dernières séances, il nous en a présenté le résultat définitif.

» La commission que vous avez chargé de vérifier ces

comptes s'est occupé de ce travail avec tout le soin dont elle était capable ; elle a examiné les registres des dépenses et les pièces à l'appui. Sur tous les points qui ont pu l'embarrasser, les explications les plus nettes et les plus satisfaisantes lui ont été données, et elle se trouve heureuse de déclarer que les écritures ont été tenues avec une régularité parfaite.

» Elle a en conséquence l'honneur de vous proposer d'approuver le compte que M. Guerlin vous a présenté sous la date du 15 août 1854 et de fixer la recette à. . . 1,014,801 f. 15 c.

| | | |
|---|---|---|
| » La dépense à . . . . . . . . . . . . | 506,095 | 38 |
| » Partant, le produit net de la Loterie à. . | 508,705 | 77 |

» Cette somme se trouve représentée ainsi qu'il suit :

| | | |
|---|---|---|
| 1.° Bons du Trésor. . . . . . . . . . | 263,750 f. | »» c. |
| 2.° En compte chez M. de Nerville . . | 244,560 | »» |
| 3.° En caisse . . . . . . . . . . . | 395 | 77 |
| Somme égale. . . . . . . | 508,705 | 77 |

» En terminant, Messieurs, la Commission vous propose de voter à M. Guerlin des remerciements bien mérités, pour les soins avec lesquels il a rempli les délicates fonctions de trésorier de la Loterie, et d'accepter avec reconnaissance la proposition qu'il vous a faite de demeurer trésorier de l'œuvre jusqu'à l'achèvement du Musée. »

Après ce rapport, M. le Président dépose sur le bureau les diverses pièces de comptabilité de la Loterie picarde. Quelques membres examinent les divers résultats que ces pièces présentent et, à l'unanimité, la Commission déclare adopter les diverses propositions faites par M. le Rapporteur.

En conséquence, l'actif au 15 août 1854 est arrêté à la somme de 508,705 fr. 77 c., et la Commission donne pleine et entière décharge à M. Guerlin de la gestion

qu'il a exercée des opérations de la Loterie picarde; des remercîments lui sont en outre votés pour les soins intelligents et la parfaite probité qu'il a apportés dans l'exercice de ses fonctions.

## MUSÉE NAPOLÉON.

### Adjudication des Travaux.

En exécution d'une délibération prise par la Commission du Musée Napoléon, dans sa séance du 21 juillet 1851, il a été procédé, le 7 août suivant, par M. le Président de la Société, assisté de la Commission, et par devant M.e Bazot, notaire, à l'adjudication des travaux de construction du Musée Napoléon.

Les travaux mis en adjudication comprenaient :

| | | |
|---|---|---|
| 1.° Les terrassements et la maçonnerie avec la plâtrerie, évalués à . . . . . . . . . | 360,000 f. | »» c. |
| 2.° La charpente en bois . . . | 47,741 | 47 |
| 3.° La grosse serrurerie . . . | 15,870 | 32 |
| 4.° La couverture, plomberie et zinc. | 18,883 | 40 |
| TOTAL. . . | 442,495 | 19 |

Sept entrepreneurs ont concouru ; la soumission présentée par M. Lormier-Tattegrain, entrepeneur à Amiens, ayant dépassé le minimum fixé par la Commission, M. le Président, de l'avis du bureau, l'a déclaré adjudicataire des travaux de construction du Musée Napoléon, moyennant un rabais de 8 1/2 pour %.

Les travaux ont été entrepris dès le lendemain 8 août, et poussés avec une telle activité qu'à la fin de décembre,

les fondations sortaient de terre sur tout le périmètre des constructions à élever sur le terrain de l'arsenal. Elles seront entreprises sur le terrain des Moreaucourt, aussitôt que l'administration municipale aura permis de les étendre sur le sol de ce bâtiment communal.

Les tranchées qu'il a fallu ouvrir jusqu'à sept mètres de profondeur pour rencontrer le sol naturel, ont fait découvrir beaucoup d'objets antiques de l'époque gallo-romaine, qui ne sont pas sans importance, et qui ont été recueillis avec soins pour le Musée.

---

## PIERRE L'ERMITE.

### Deuxième Lettre de M. Léon Paulet, de Mons.

Mon cher Secrétaire,

Vous avez dû recevoir, mon cher Garnier, la brochure que je vous ai adressée en réponse aux articles sur *Pierre l'Hermite,* publiés par M. Grandgagnage, président à la cour de Liège, dans le *Bulletin archéologique liégeois* et *l'Organe de Huy;* par M. B. du Mortier, membre de la chambre des représentants, dans le *Journal de Bruxelles*, *la Gazette de Liège* etc. etc. (dont presque tous les journaux belges, sans examen, ont rendu un compte louangeur) et par M. Ch. de Thier, dans *l'Organe de Huy.*

Mes lettres, et surtout le savant article de M. Hardouin, ont allumé la guerre; et chacun de nous marche à la conquête de *Pierre l'Hermite,* comme autrefois ce dernier à la conquête de la Terre-Sainte, en criant *Diex el volt!* Comme le chevalier picard, nous entrerons les premiers dans Jérusalem (1).

(1) Nous ne contestons pas pour le moment à M. Du Mortier que Létard et Engelbert entrèrent les premiers dans Jérusalem, mais nous faisons nos réserves en faveur d'un chevalier picard qui s'appelait, croyons-nous, Pierre d'Estourmel.

**Il ne sera pas dit que nous** ***laisserons tomber notre antique hé-ritage aux mains de l'étranger***, suivant les paroles de Jérémie. Nous lutterons d'estoc et de taille contre ces ravisseurs, et puisque Pierre l'Hermite nous appartient, d'après les chroniqueurs et les traditions, nous le garderons sans vergogne.

Voici quelques nouveaux renseignements, *pris sur les lieux*, concernant notre célèbre Picard, auquel la ville d'Amiens vient, depuis quelques jours, d'élever une statue dont l'aspect majestueux et la pose savante font honneur à notre collègue M. Gédéon Forceville, que la ville d'Amiens doit être fière de compter parmi ses fils.

Permettez moi, mon cher secrétaire, de faire suivre ces nouveaux renseignements de quelques réflexions qui viendront, ainsi que les recherches qui les accompagnent, à l'appui de l'opinion que nous avons tous sur la naissance du célèbre croisé.

La pierre qui portait l'inscription que je vous ai rapportée dans une de mes lettres, « s'est rompue, au rapport de *Nelart* (Histoire de Huy), lors de la translation de 1634. »

» De Feller, *(Dict. Hist.)*, assure que la pierre sépulcrale,
» avec l'épitaphe de cet homme illustre, a disparu lors des ré-
» parations faites à l'église, et que la grotte (où il fut enterré)
» a été comblée. L'abbé de Feller était mal informé quant au
» dernier point. La grotte n'a jamais été comblée, elle existe
» encore aujourd'hui. Quant à la disparition de la pierre, *elle*
» *n'a rien qui surprenne : les débris auront été employés comme*
» *matériaux.* » (GORISSEN; *Hist. de Huy*, p. 77.)

Vous voyez, mon cher secrétaire, que les Hutois n'ont jamais beaucoup tenu à leur grand homme.

Je trouve dans le même auteur le fait suivant fort contestable, comme vous le verrez plus loin.

« Les reliques de *Pierre l'Hermite, soustraites aux fureurs ré-*
» *volutionnaires*, ont été apportées, dit-on, à l'église cathé-
» drale de Namur. Le squelette, *au dire des témoins oculaires*,
» était bien conservé. Il accusait un homme de petite taille; le
» thorax était remarquable par son étroitesse. » (GORISSEN, p. 77.)

Ecoutons maintenant ce que dit M. le Baron de Villenfagne dans ses *recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége.* (Liége, 1817.)

« En 1249, le pieux Pierre l'Hermite était encore en grande » vénération dans l'abbaye de Neuf-Mostier. On leva cette an- » née son corps de terre, et les religieux le transportèrent avec » pompe dans un lieu souterrain dessous l'église de cette abbaye » (Chapeauville). Un siècle après, selon le jésuite Fisen (dans » ses *Flores eccles. Leod.*, art. *Pierre l'Hermite*), on le ren- » ferma dans un sépulcre de marbre que l'on posa dans l'église; » il y était encore tout entier et il avait une longue barbe, ainsi » que les pélérins la portaient (1). Un autre auteur nous apprend » (*Diva Virgo Sartensis*; 1659) (2) qu'on le retira de ce sépulcre » en 1633, par ordre du nonce Caraffa, *et qu'on le mit dans une* » *caisse décente.* » (VILLENFAGNE, p. 551.)

Il faudrait que le *cerceuil de pierre* dont parle le nécrologe de M. Grandgagnage, ne fût pas plus solide que *le sépulcre de marbre* du jésuite Fisen, pour qu'on fût obligé, en 1633, de transporter les restes de *Pierre l'Hermite dans une caisse décente.*

Ecoutons encore M. de Villenfagne. Il poursuit:

» Si cette caisse est la même que celle qui existait de nos

(1) Cette barbe joue un grand rôle dans *le Roman de Godefroy de Bouillon.*

Mais Pières ly Hiermites, à le barbe mellée.
. . . . . .
Et Pières ly Hiermites, à le barbe florie.
. . . . . .
As tout le plus loyal où vos cuers plus se fie. »
Dist Pières ly Hiermites: « par ma barbe florie!
C'est ly dus Godefroys à la cière hardie. »

(2) La vierge de la Sarte est en honneur à Huy. J'ai fait mon possible pour me procurer l'ouvrage cité. La bibliothèque de Liége ne l'a pas. Il fut imprimé à Huy, en 1654, par Ambroise de Warrem. Il est du père Ambroise.

» jours, *elle n'était rien moins que décente.* J'ai eu la curiosité,
» en 1786, d'aller voir les restes de ce fameux personnage; *ils*
» *étaient alors dans une caisse de bois très-mesquine qu'on avait*
» *placée dans la sacristie*; il y avait vingt-cinq ans qu'on ne
» l'avait ouverte. L'abbé de Neuf-Mostier, à ma demande, eut
» la complaisance d'en faire lever le couvercle. La tête de
» Pierre l'Hermite est ce que je trouvai de plus remarquable;
» je comptai toutes ses dents; il n'en manquait pas une et elles
» étaient encore belles et blanches. » (VILLENFAGNE, p. 552.

Voilà bien la scène d'Hamlet! Mais où donc est Hamlet?

Villenfagne continue:

» Dans les temps malheureux du terrorisme, des démagogues
» impies pillèrent la sacristie de Neuf-Mostier, brisèrent la
» caisse dont je viens de parler et foulèrent aux pieds les os de
» cet homme célèbre dont l'éloquence persuasive, la constance
» et la fermeté surent engager tous les Souverains de l'Europe
» à s'armer contre l'ennemi commun de la Chrétienté; *je connais*
» *une personne qui les a vus alors*, mais *sans oser les recueillir;*
» je ne sais ce qu'ils sont devenus. Le possesseur actuel de l'ab-
» baye de Neuf-Mostier a trouvé, en démolissant l'église, la
» pierre antique sous laquelle le saint fondateur de cette
» maison avait été enterré, il la conserve, et avec raison, comme
» un monument précieux. » VILLENFAGNE, p. 553 (1).

Voici maintenant ce que dit un de nos adversaires, M. Grandgagnage, dans son charmant ouvrage intitulé: *Chaufontaine*; (Liège, g.d in-12, 1853), art. *Pierre l'Hermite et sa statue.*

» Le monastère de Neuf-Moustier n'est plus: l'église a disparu:
» la main de 93 a violé la sépulture du vénérable Pierre. De la
» primitive abbaye une aile seulement et quelques arceaux d'un
» vieux cloître sont demeurés debout. L'art moderne a eu la
» prétention de rajeunir ces restes, de les arranger, de les

(1) Je m'informerai si la pierre existe encore et, s'il en est ainsi, je vous en enverrai le dessin, comme je l'ai fait pour le tombeau que M. Armand Gillard, de Huy, a eu la bonté de dessiner pour moi.

» embellir avec beaucoup de soin. L'antique retraite de l'Her-
» mite Pierre se trouve convertie en fraîche et riante *villa*,
» artistement encadrée dans les massifs de verdure d'un jardin
» à l'Anglaise. A travers les constructions nouvelles et l'éclat
» des peintures, vous distinguez encore deux ou trois ogives et
» les fûts bizarrement annelés de quelques colonnes du moyen-
» âge. Dans le jardin, au milieu de la verte pelouse, on montre
» au voyageur un caveau en forme de croix grecque où furent
» déposés les restes du héros de la première croisade. Mais le
» caveau est vide: aucune inscription; aucune tombe. La pierre
» tumulaire a été renversée et brisée. Cependant un saint respect
» vous saisit en visitant le souterrain désert. Les Belges, trop
» longtemps oublieux de leurs grands souvenirs, se réveillent
» enfin dans leur indépendance; le moment n'est-il pas venu de
» consacrer de nouveau ces lieux, où vécut et mourut un homme
» extraordinaire? Oui, nous l'espérons au moins, le voyageur,
» en pénétrant dans cet antique caveau, lira ces mots écrits
» en lettres d'or sur une table de marbre:

ICI
DANS LA CRYPTE DE L'ÉGLISE QU'IL AVAIT FONDÉE
REPOSA PENDANT SIX SIÈCLES
LE CORPS DE PIERRE-L'HERMITE.

(J. Grandgagnage, lieu cité, pages 193, 194.)

En attendant que les Hutois ou la commission des monuments historiques de la Belgique se décident à satisfaire au saint et patriotique vœu de M. Grandgagnage, la Société des Antiquaires de Picardie a doté la ville d'Amiens de la statue de ce grand homme. Honneur à elle!

C'est dans les jardins de la charmante villa dont la plume gracieuse de M. Grandgagnage nous a donné la description, que se trouve le tombeau de pierre et de sable dont je vous ai envoyé le dessin. En descendant la Meuse, on l'aperçoit au milieu d'un massif de verdure. Les lieux n'ont pas changé depuis Pierre l'Hermite, à part l'abbaye, c'est la même situation riante; la Meuse roule toujours ses eaux sur la même grève et malgré

la villa, l'aspect de la belle église primaire, que surmonte l'imposante citadelle de Huy, prête encore à l'illusion du paysage. Il n'y a pas jusqu'aux deux ponts, aux arches anciennes et hardies, qui n'offrent au coup-d'œil quelque chose de moyen-âge, et quand on aperçoit sur la montagne voisine la chapelle de la Sarte, l'esprit peut sans effort se transporter au temps où Pierre habitait, près de là, sans doute, le petit hermitage duquel il devait partir aussi grand.

Puisque nous voilà transportés par l'esprit dans ces temps anciens, jetons un regard retrospectif dans ce passé pour en soulever les voiles et cherchons d'où peut venir cette dénomination de *Pierre d'Achéry*, attachée au nom de notre célèbre Picard par Ordéric Vital, dans son *Histoire ecclésiastique*.

Nous touchons, d'après nos contradicteurs, un des points les plus importants de la vie de Pierre l'Hermite. Il est évident, les traditions et les historiens en font foi, que Pierre l'Hermite était de race noble. Il dut donc porter un nom de terre.

Quel était ce nom sur lequel s'appuient nos adversaires et qui doit *nous causer tant d'alarmes* ? Ce nom, Ordéric Vital nous l'apprend, c'était celui de *Pierre d'Achéry*, et si nous ne voyons plus notre ermite s'en servir, nous ne devons l'attribuer qu'à son humilité, peut être à son orgeuil. Il est vrai que l'autorité de Guillaume de Tyr contredit celle d'Ordéric Vital : *re et nomine Heremita.* Ceci ne doit pas nous arrêter dans notre examen. Il ne s'agit pas d'un contemporain de Pierre l'Hermite et Guillaume de Tyr qui vivait loin de la Picardie, a très-bien pu se faire l'écho d'une tradition qu'il crut être la vérité et qu'il ne pouvait vérifier.

Prenons au sérieux la dénomination attachée par Ordéric Vital au nom du célèbre Picard, voyons si notre *Pierre l'Hermite* peut être le même que *Pierre d'Achéry ( Petrus de Acheriis ).*

M. Hardouin, dans la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire, lettre imprimée dans les bulletins de notre Société (1), suppose une altération des mots *de Ambianis* dans les mots *de Acheriis*, sous

(1) Tome V, page 107.

la plume des copistes dont le travail a servi à la première édition d'Ordéric Vital. Ceci me semble être une erreur de M. Hardouin, et voici sur quoi je me base pour le croire.

C'est que sur le rôle des hommes d'armes levés dans les environs d'Abbeville, par le comte de Boulogne, en 1071, pour les guerres de Flandre, je vois figurer un *Pierre d'Achéry. (Petrus de Acheriis.)*

Voilà donc un noble du comté de Ponthieu qui s'appelle *Pierre d'Achéry* et qui est vassal du comté de Boulogne. (1)

(1) « C'est en vain, dit M. de Thier, dans un récent article publié par l'*Organe de Huy*, en faveur de la découverte de M. Du Mortier, » que nous » avons épluché tous les noms des villages, bourgs et hameaux de l'ancien » pays de Liége, pendant que les Antiquaires de Picardie en faisaient » autant de leur côté. Vains efforts! Ce nom n'a pas répondu à notre » appel. M. Du Mortier l'a découvert ! . . . . . . »

Où M. de Thier a-t-il vu que les Antiquaires de Picardie épluchaient tous les noms de villages, bourgs et hameaux de l'ancienne Picardie?

*M. Du Mortier l'a découvert* ! Que Christophe Colomb ait découvert l'Amérique, passe: mais que M. Du Mortier découvre un village inconnu en Belgique, cela est plus fort et pourrait s'appeler de la prestidigitation historique.

Voilà cependant la découverte faite par M. du Mortier, après *un examen attentif des sources historiques*. Examen bien attentif en effet. L'illustre savant a découvert un village qui n'existe pas. Voici la note de M. de Thier: « Le village que M. Du Mortier veut sans doute désigner » ici (art. *Pierre l'Hermite et M. Grandgagnage)* est le village d'*Achet* » ou d'*Acher*...... la prononciation de ces deux noms étant la même, *la* » *différence d'orthographe est sans importance* (Ch. de Thier. *Organe* » *de Huy*, 4 Juin).

Je ne trouve pas plus d'*Achet* que d'*Acher* dans le dictionnaire des communes de la Belgique, mais, comme je l'ai déjà dit, je trouve *Achêne* et *Achele*.

Nous laissons, comme bien vous pensez, mon cher Garnier, à MM.

L'induction logique va nous conduire bientôt à reconnaître que ce Pierre d'Achéry est évidemment notre *Pierre l'Hermite.*

Pierre, d'après quelques historiens qu'il n'est pas permis de traiter de romanciers, parce qu'ils ont puisé à des sources malheureusement perdues, fut précepteur des fils d'Eustache I.er, comte de Boulogne, dont il était vassal. Il dut donc, si le fait est vrai et j'ai tout lieu de le penser, être le précepteur de Godefroi de Bouillon lui-même. N'est-ce pas de cette époque que dut dater l'affection qui unit ces deux hommes illustres, affection dont les détails se trouvent consignés d'une manière si naïve et si intime dans les *romans du Chevalier au Cygne* et de *Godefroy de Bouillon*, auxquels les érudits assignent pour dates les XII.e et XIII.e siècles et qui ne sont eux-mêmes que les récits paraphrasés des temps antérieurs (1).

Pierre l'Hermite joue un grand rôle dans ce roman, et son intimité avec le comte de Boulogne y est parfaitement tracée. Ce sont les deux héros du Roman, l'un des plus intéressants que j'aie lus et qui jette un grand jour sur l'histoire des Croisades (2).

Ne devons-nous pas chercher dans cette intimité, dans cette affection qui unirent Pierre et Godefroi, la prédilection de notre Picard pour le pays de Liège, où, sans le moindre doute, il eut occasion de venir avec le fils de son suzerain? N'est-ce pas la

de Thier et Du Mortier toute l'importance de la découverte : il faut rendre à César ce qui appartient à César.

(1) La blessure de *Pierre l'Hermite*, ou *Pierre d'Achéry*, comme on le voudra, à la bataille de Cassel, combattant contre Richilde de Hainaut, pourrait bien ne pas être aussi imaginaire qu'on veut bien le dire.

(2) Les harangues de Pierre l'Hermite y sont relatées en langue vulgaire, et, quoique postérieures au temps de Pierre l'Hermite, elles ont un certain reflet que n'ont pas les amplifications de Guibert de Nogent. Il est singulier que le trouvère ait passé sous silence le concile de Clermont.

Voici un passage qu'il m'a paru curieux de transcrire, tant pour la naïveté vraie de ce discours, dont la forme et la construction du langage aux enjambements poétiques prouvent que rien n'est nouveau sous le soleil.

vue de si belles contrées qui l'engagea à mener la vie d'ermite dans la partie des terres qui appartenaient à Godefroi de Bouillon et que ce dernier céda plus tard à l'Evêque de Liège ?

Le texte de Gilles de Liège *ad partes Leodienses revertitur* ne trouve-t-il pas ici son application ?

J'avais donc tort de dire que cette question n'était d'aucun poids dans cette discussion. On comprend qu'en l'absence de documents il ne m'était guère possible de l'envisager autrement. Je demande pardon à M. de Thier d'avoir traité légèrement sa question. Il ressort de ceci que les moindres choses sont à examiner quand on cherche la vérité.

Puisque nous sommes sur les Romans du *Chevalier au Cygne* et de *Godefroid de Bouillon*, remarquons en passant que le trouvère donne à notre prédicateur une origine Picarde et que cette preuve *parlante*, antérieure de 300 ans à la chronique de Bruges, sur laquelle, à défaut d'autres preuves, nos adversaires s'appuient avec tant d'insistance, est d'un certain poids dans la discussion.

que pour les mots que j'aie soulignés et qui sentent leur *Picard* d'une lieue. Je les recommande à mon ami l'abbé Corblet.

Les croisés arrivent devant Jérusalem, Pierre l'Hermite aperçoit les murs de la ville sainte et s'écrie :

« Ahy ! Sainte cité, où Dieux mort endura,
» Liés suy quant je vous voy, et que Dieus donnet m'a
» Le force et le virtu de venir jusqu'à chà.
» Je prie à *chelui* Dieu qui sa mort pardonna,
» Sur le mont de Cauvaire quand on le travella,
» Que je puisse véoir le jour c'on y verra
» Nostre gent crestyenne, et que roy y *ara*
» Dou boin pays de France, tel qu'il *apartenra*,
» Pourfitable et poissant, c'on y couronnera ;
» Et puis volray morir, mais que voie *chela*. »

Ce dernier vers (qui se termine par un mot purement Picard) est d'une grande beauté.

Dans le dénombrement des croisés (an. 1097), le trouvère cite:

Et Pières ly Hirmite ot non, bien le puis afremer (1)
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Et Pières l'Hiermites, qui les grenons ot blans.
*Il estoit né d'Amiens*; ce nous dist ly romans (2);
Mais il avoit esté hiermites moult lonctemps.
(*Godefroy de Bouillon*. Bruxelles 1848. T. II, vers 5827) . . . .

Vous voyez, mon cher Secrétaire, que le roman vient quelquefois au secours de l'histoire et que partout nous trouvons des preuves en faveur de notre Picardie. Non seulement nous les trouvons chez nous, mais presque toujours chez les compatriotes de nos adversaires, car l'auteur du roman est évidemment belge. Je dis belge, je veux dire de la partie de l'ancienne Belgique qui est actuellement française.

Nos adversaires citent et appuient fortement le religieux de Bruges qui écrivait vers 1500 et qui donne, contre l'avis des écrivains antérieurs, une origine germanique à *Pierre ly Hiermite*. Pourquoi ne citent-ils pas l'opinion de deux savants professeurs de l'université de Louvain: *Molanus* et *Barlandus?* En écartant même l'autorité de Molanus, qui naquit en 1585 et ne nous attachant qu'à celle de Barland, né en 1488 et qui écrivait déjà vers 1510, nous trouvons dans sa chronique des Ducs de Brabant: *Petrus Ambianis: vir nobilis, primâ ætate rei militari deditus, tametsi litteris imbutus, sed corpore difformis ac brevis staturae*. . . . . opinion qui se rapporte parfaitement avec celle de *Robert le moine* qui dit, en parlant de notre Picard, que *dans un petit corps, dans un corps exigu, logeait une grande vertu, un grand courage.*

(1) Il est singulier qu'Ordéric Vital seul conserve à Pierre l'Hermite cette dénomination patronymique de d'*Achéry*.

(2) Ceci mérite d'être rapproché du passage d'Albéric. Evidemment si le copiste s'est permis de traduire, au moins, il faut le reconnaître, il n'a pas falsifié le texte. Ce passage du trouvère en est quasi la preuve.

Adrien Barland n'était-il pas apte à juger la question, lui qui a écrit un ouvrage sur les villes de la *Germanie inférieure*?

N'est-ce pas ici le lieu de remarquer que la plupart des écrivains qui se sont occupés de notre Picard le font petit et mal partagé sous le rapport physique, ce que la tradition que nous examinerons tantôt confirme en tous points. Le passage de Thevet, quoique cet écrivain ne mérite pas toujours grande confiance, ne doit pas être, à mon avis, passé sous silence, car il pourrait bien n'être, comme il y a tout lieu de le croire, que la tradition du souvenir de Pierre l'Hermite, conservée par les orientaux, chez lesquels Thevet a voyagé et qu'il a recueillie avec une naïveté si grande qui, par cela même, ne doit pas nous être suspecte.

« Les Arméniens m'ont pareillement asseuré, dit-il, dans sa Cosmographie, » — « avoir par escrit dans leurs chroniques, que » pour certes ce *Tristan*, qui estoit un homme *accort, brusc*, » *de grande corpulence* et d'un *maintien farouche*, portant *la* » *barbe longue jusques au nombril, fort espesse et un peu louche*, » fut empoisonné par un médecin grec nommé Zenon, natif du » village de Triandæ, près de Gallipoli. »

Rien n'y manque; ni le nom de l'empoisonneur, ni le lieu où l'empoisonnement eut lieu.

On voit ce que cette tradition a de ridicule et ce qui est la cause que nous ne la passons pas sous silence, c'est son exagération même qui nous prouve jusqu'à quel point la parole de cet homme devait faire trembler les Grecs et les Musulmans, puisqu'ils ont dû inventer des fables pour justifier la disparition de Pierre l'Hermite.

Il est vrai qu'une autre tradition orientale, rapportée également par Thevet, le fait mourir d'une fièvre continue dans le patriarcat de Constantinople, quand il fut demander du secours à l'empereur des Grecs.

Il n'est pas rare de voir les traditions populaires faire mourir les grands hommes de différentes manières.

Ne devons-nous pas voir dans ce fait une cause de la célébrité même de ces grands personnages sur lesquels le vulgaire finit par

faire tant de récits variés que la vérité en est obscurcie? Il en est ainsi du lieu de leur naissance; chacun se dispute l'honneur de les avoir vus naître, en sorte qu'il faut longtemps au critique pour découvrir les traces qui doivent le mener au but.

Quelque exagérée que soit la tradition rapportée par Thevet, elle ne laisse pas que de faire deviner le caractère impérieux de Pierre l'Hermite, homme entier et marchant vers le but qu'il s'était tracé avec la fermeté des gens de grande conviction.

M. de Thier a donc tort, à mon avis, de reprocher au père d'Oultreman sa grande crédulité et de dire qu'il s'appuie principalement sur un manuscrit qui fait mourir Pierre l'Hermite à Constantinople. Loin de s'appuyer sur les passages de la Cosmographie de Thevet, le père d'Oultreman les discute au contraire :

« Quand à moy, dit-il, je ne trouve rien à disputer sur ce fait,
» veu que l'autorité d'André Thevet est de bas alloy. »

Plus tard il ajoute :

« Mais il n'y a personne qui ne voye combien ces pièces sont
» de petit effect, pour renverser une opinion receüe de tout le
» monde. »

Nos adversaires ont donc grand tort de tant mépriser l'autorité du père d'Oultreman, dont le livre bien dirigé n'a pas, comme ils le disent, été écrit dans une époque où la critique historique *était encore dans l'enfance*. Pas autant dans l'enfance que ces Messieurs veulent bien le dire, car n'est-ce pas à cette époque qu'écrivaient les Sainte Marthe, les d'Achéry, les Bongars, les Bollandus, les Pétau, qui devaient ouvrir la voie aux Baluze, aux Mont-Faucon, aux Anselme, aux Mabillon, aux Martène, aux Muratori, hommes de haute futaie, que de savants historiens ont quelquefois égalés, mais dont l'héritage est encore intact?

Loin d'être, comme ils le disent, *un Roman*, l'ouvrage du père d'Oultreman est un petit livre consciencieusement écrit, abstraction faite du caractère légendaire qui lui a été imprimé et que comportait parfaitement le temps dans lequel l'auteur le fit paraître.

Le voyage de Pierre dans les universités d'Italie pourrait fort bien être réel et n'a rien qui surprenne dans une nature à laquelle le mouvement était nécessaire. Quel sujet de s'étonner de voir Pierre l'Hermite parcourir l'Italie pour se former à l'étude des langues? N'a-t-il pas fait plus? Ne s'est-il pas embarqué pour la Palestine à une époque où ce voyage était un évènement dans la vie d'un homme? Son savoir du reste est assez remarqué par les chroniqueurs pour que nous puissions admettre ce fait sans scrupule. « Il ne s'illustra pas moins, dit Ordéric Vital, *par le savoir* que par sa charité. » Et l'influence de Pierre, non seulement sur le vulgaire, mais sur les hommes les plus instruits de son temps, doit autant être attribuée à son savoir qu'à son éloquence; car, remarquons-le bien, la véritable éloquence n'est pas le fruit de l'improvisation, mais l'art dans ce qu'il a de plus parfait, l'art dans lequel le travail ne se fait plus sentir et qui se confond avec lui-même dans sa perfection. Pierre était éloquent, non-seulement parce qu'il avait la foi et que la nature l'avait doué d'une grande vivacité de langage, mais aussi parce qu'il avait développé les grandes qualités morales qu'il avait reçues de Dieu.

Je ne m'explique qu'ainsi l'influence unique de Pierre sur ses contemporains et si Pierre l'Hermite ne nous a pas laissé d'œuvres littéraires, c'est que l'action absorba toute sa vie. Il est bien malheureux que les chroniqueurs ne nous aient pas conservé quelques fragments des harangues de cet homme extraordinaire.

Le père d'Oultreman ne nous aurait pas conservé ces renseignements tirés d'anciens manuscrits que nous pourrions encore juger du savoir de Pierre l'Hermite par ses savants professeurs eux-mêmes. Pierre l'Hermite fut élevé dans l'abbaye du Mont-Saint-Quentin *(Mont des Cygnes)*, prés de Péronne, dont, à cette époque, était abbé Godefroi, l'oncle d'Ida, mère de Godefroi de Bouillon. Ce fut ce Godefroi qui donna à l'église et à la ville d'Amiens l'évêque Godefroi et à la chrétienté Pierre l'Hermite. On sait que cet abbé Godefroi fut un littérateur

distingué, qu'il composa quelques ouvrages estimés. De son temps vivait au Mont-Saint-Quentin Ives, ce moine savant, qui devient prieur de Cluny et qui était né sur le Mont-Saint-Quentin, où se passa son enfance, dans cette abbaye qui était pour lors un centre littéraire remarquable.

Pierre l'Hermite fut-il prêtre ou fut-il moine? Je ne saurais le décider. Le passage suivant recueilli par Dom Grenier et rapporté par M. Hardouin, me ferait volontiers pencher en faveur du dernier titre : « *Domno Petro, cognomine heremitæ, priori sancti Quintini de monte.* (*Martyrologe de Corbie,* XIII.e s.)

Quoiqu'il en soit, voici le passage d'une chronique conservée au monastère du Mont-Saint-Quentin et qui se trouve à l'heure qu'il est dans les archives du département de la Somme.

« Sur la fin de l'onzième siècle, certain personnage, nommé » Pierre l'Hermite, natif du diocèse d'Amiens, voulant se » consacrer au service de Dieu, *se rangea*, et prit l'habit de » religion en ce monastère du Mont-Saint-Quentin. »

Ce manuscrit nous permettrait de croire qu'il fut moine et assignerait à l'entrée de Pierre l'Hermite en religion le temps qui s'est écoulé depuis la bataille de Cassel (1073), jusqu'à son premier voyage dans la Terre-Sainte, ce qui laisse un intervalle de vingt-six ans pendant lequel il a pu s'instruire dans les langues, devenir professeur de Godefroi de Bouillon et de ses frères, voyager en Italie, se réfugier dans un hermitage du pays de Liége, sur les terres de Godefroi de Bouillon, et partir pour la Terre-Sainte, d'où il revint pour décider le pape Urbain II à prêcher la Croisade (1095).

J'ai dit dans une précédente dissertation que les premiers croisés étaient des Belges. Pour être plus exact, j'aurais dû dire que la tradition voulait que les premières prédications de Pierre eussent eu lieu sur les domaines de Godefroi de Bouillon, mais je ne vois rien dans les chroniqueurs qui autorise à penser que les premiers croisés furent plus belges que français. Je remarque au contraire que la partie de la Belgique qui avoi-

aine le Rhin, prit peu de part à la première croisade (1), et qu'il n'est presque pas de chevaliers de l'Artois et de la Picardie qui n'aient pris la croix, ce qui m'induit à croire que les sermons de Pierre l'Hermite furent prêchés en langue vulgaire, vu leur peu d'influence sur ces parties de pays dont probablement notre Picard ne connaissait pas la langue.

Nous ne devons pas oublier que ceux de l'Artois, de Boulogne, d'Abbeville, de Corbie et des lieux circonvoisins, dont la plupart étaient les vassaux du comte de Boulogne, s'assemblèrent à Abbeville, sous les ordres de Godefroi de Bouillon, électrisés par les prédications de Pierre, et qu'il y eut dans cette assemblée plus de dix mille cavaliers et quatre-vingt mille hommes de pied.

Les traditions de la Picardie et de l'Artois en conservent encore le souvenir et ce fut probablement dans cette assemblée, nous avons tout lieu de le croire, que fut consacré pour la postérité le surnom de *Coucou Pierre* qu'il portait encore en Palestine, comme nous l'apprend Anne Conmène, qui lui a conservé la dénomination de κυχῦπετρός.

Ce sobriquet n'a jamais été examiné assez attentivement, à mon avis. Du Cange, malgré sa haute science, a très-bien pu se tromper en traduisant *Petrus cucullus* par *Pierre au capuchon*. Ses hautes connaissances dans les langues anciennes l'auront empêché de penser au langage vulgaire et à y chercher l'origine de ce mot, dont un léger examen lui aurait fait apercevoir l'origine.

De nos jours encore, le mot français *petit* se traduit en picard par *tchou* (2), que les habitants seuls de la Picardie prononcent ainsi et que les Français des autres provinces prononcent *tiot* ou *petiot*, expressions qui se rapprochent plus du français moderne que de la langue d'Oil.

(1) Orientales, Francos, Saxones, Thoringos, Bavarios, Alemannos, propter schisma quod tempore inter regnum et sacerdotium fuit, hæc expeditio minùs permovit. (Albéric).

(2) Ou *chtou* (ce petit *ech'tou*).

Il y a dans l'expression picarde, prise en bonne part, quelque chose de plus amical que dans le mot *petit*; et, prise en mauvaise part, elle semble rapetiser l'individu davantage.

L'expression *chtou chtou Pierre* est donc, à mon avis, le surnom ou sobriquet attaché par les Picards au nom de notre prédicateur et ce qui le prouve, c'est qu'au concile de Clermont, le peuple n'appelait Pierre l'Hermite que *kiokio Pierre* (1).

Une tradition conservée dans l'Artois veut que Pierre n'ait pas eu d'abord tout le succès que méritait son éloquence. Cette tradition raconte que les prédications de notre hermite le faisaient regarder comme un fou par le vulgaire et que les petits enfants le poursuivaient dans les rues et sur les chemins en criant: « *oh! oh! chtou Pierre, chtou Pierre!* »

Il y a loin de là à ce moment où *le peuple l'entourait en foule, l'accablait de présents et célébrait sa sainteté par de si grands éloges*, que Guibert de Nogent avoue *qu'il ne se souvient pas que l'on ait jamais rendu à personne de pareils honneurs*. Il est vrai qu'au moment dont parle Guibert, le Pape avait consacré les prédications du moine et que cette influence n'entrait pas pour peu dans l'enthousiasme.

Quoique peu connue, je trouve que cette tradition ne doit pas être passée sous silence. Il est même curieux de la rapprocher d'une tradition espagnole ayant trait à Christophe Colomb, qui, lui aussi, était poursuivi comme fou par les petits enfants qui lui jettaient des pierres et se frappaient le front, en criant: « *Oh! le fou! le fou! voilà le fou!* » Le costume de Christophe Colomb, aussi bien que celui de Pierre l'Hermite, donnait crédit aux malignités du vulgaire, et de ces temps comme de nos jours, les hommes et les enfants se ressemblent (2).

(1) Mon ami l'abbé Corblet a recueilli en Picardie les surnoms donnés à Pierre l'Hermite. Il écrit *kiokio Pierre*.

(2) Je demandais, il y a quelques jours, à un homme de la campagne, habitant l'Artois, s'il connaissait Pierre l'Hermite? La réponse qu'il me fit est remarquable: « Quoi, *kiokio Pierre*, me dit-il, celui que les » enfants poursuivaient en l'appelant: le fou! »

N'est-il pas intéressant de voir deux des plus grands génies de la terre et qui tous deux rêvaient la conquête d'un monde, subir le même sort et ne triompher des obstacles que par la force de la volonté et la sublimité de la parole. Cette tendance du vulgaire à appeler fous ceux qu'il ne comprend pas, est un des bénéfices de la célébrité. Dieu veut sans doute que les grandes découvertes soient faites par ceux-là que le grand nombre méprise, afin d'apprendre aux hommes que les humbles s'élèvent souvent à des hauteurs où il est impossible aux puissants d'atteindre.

Je termine ma lettre déjà trop longue. Et maintenant, après tant de preuves, la certitude historique n'est-elle pas acquise à la Picardie? Ne pouvons-nous, en passant devant la statue de Pierre l'Hermite, le saluer comme notre compatriote, en nous écriant avec Le Tasse : « La vérité vous a été démontrée, » vous la sentez, vous en êtes convaincus? »

A vous, mon cher Secrétaire, et à tous mes honorables collègues de savoir si j'ai rempli ma tâche avec conscience.

*Mons*, 1.er *juillet* 1854.

Léon PAULET.

---

# NOTE

## Sur la découverte d'un four de potier et de fragments de vases gallo-romains,

Dans la rue de Belle-Vue, quartier d'Henri-Ville, à Amiens,

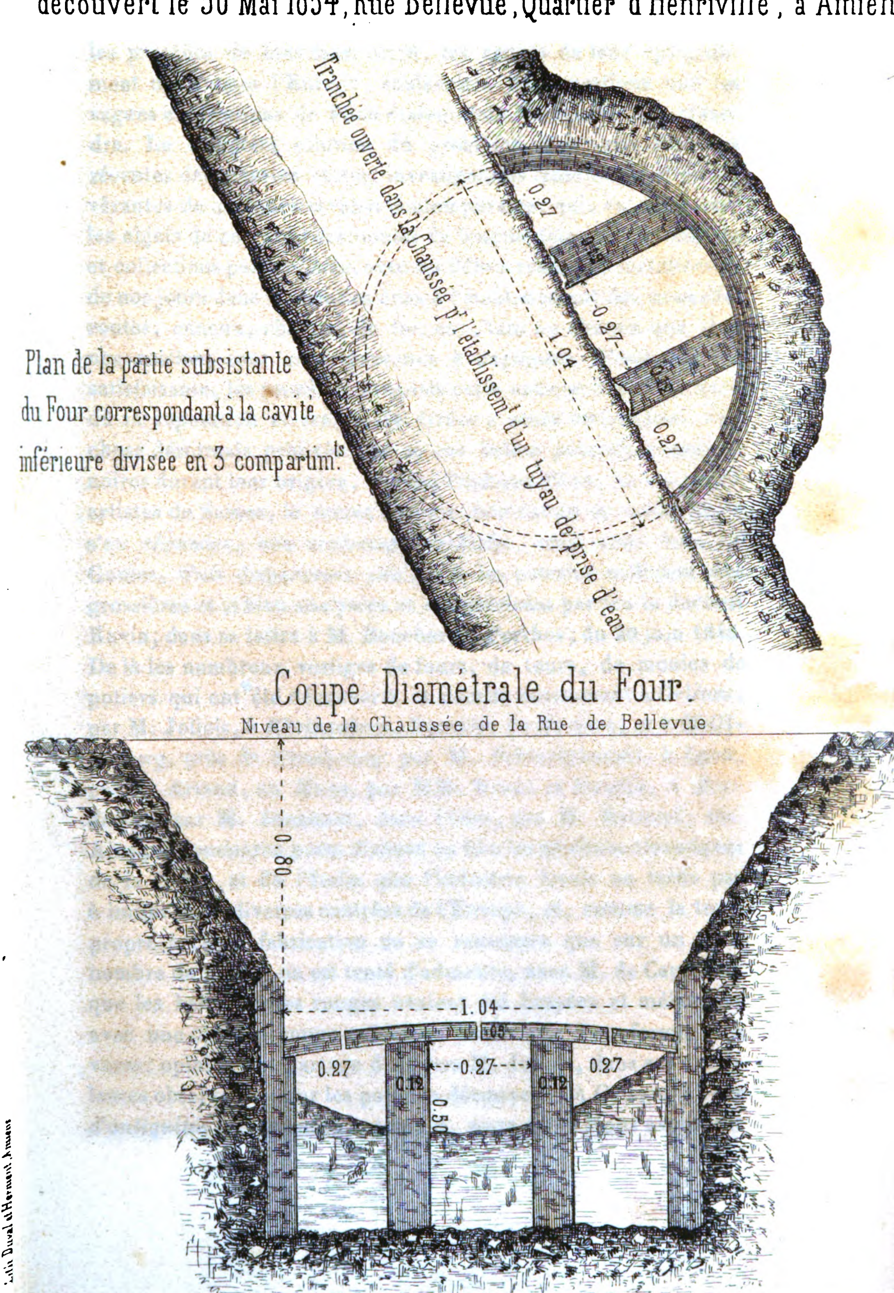
Par M. A. MAGDELAINE, membre titulaire résidant,

*Lu dans la séance du* 11 *juin* 1854.

---

Les nombreux spécimens entiers ou fragmentaires découverts dans toutes les contrées de l'Empire et si remarquables par la pureté des formes, la finesse de la pâte, le brillant du vernis, le bon goût des gracieuses arabesques en relief qui en décorent les parois, avaient depuis longtemps fixé l'attention des antiquaires et des artistes. Mais l'origine de ces charmants vases,

# Plan des vestiges d'un Four de Potier Gallo-Romain
## découvert le 30 Mai 1854, Rue Bellevue, Quartier d'Henriville, à Amien




Echelle 5 Cent par mètre.

les procédés de leur fabrication, les causes de leur éparpillement dans toute l'Europe, soulevaient des questions que les vagues explications de Pline étaient loin d'éclaircir et de résoudre. La complète solution du problême était réservée aux récentes découvertes et aux investigations laborieuses et persévérantes de quelques savants contemporains, qui, en comparant les objets de ce genre accumulés de longue date dans les musées et collections particulières, avec les débris recueillis fortuitement de nos jours dans les fouilles dues à l'établissement des nouvelles routes, canaux, chemins de fer, etc., tant en France que chez nos voisins, sont enfin parvenus à expliquer, d'une manière satisfaisante, les procédés auxquels cette antique industrie avait dû sa réputation et ses succès. Grâce à leurs recherches, c'est chose désormais prouvée que si ces belles poteries rouges et noires durent leur origine, comme l'indique Pline, au sol et aux artistes de Samos, le secret de leur fabrication ne tarda pas à s'en répandre, non seulement en Italie, mais aussi dans les Gaules, d'où disparurent peu à peu les poteries celtiques plus grossières et si bien analysées et caractérisées par feu le docteur Ravin, dans sa lettre à M. Boucher de Perthes, du 20 juin 1845. De là les nombreux vestiges de fours, de tours, de moules de potiers qui ont été découverts et décrits notamment à *Orléans*, par M. Jollois, à *Rheinzabern*, frontière de Bavière, et à *Heiligenberg*, près de Strasbourg, par M. Schweighauser, à *Lyon*, par M. Artaud, au *Mans*, par MM. Revez et Daudin, à *Bordeaux*, par M. Jouannet, dans l'*Oise*, par M. Barraud, etc. Ainsi, le commerce porta d'abord au loin les produits céramiques de la Grèce et de l'Italie que l'industrie locale ne tarda pas à imiter dans diverses contrées de l'Europe, et, comme la terre propre à cette fabrication ne se rencontre que sur un petit nombre de points, on est tenté d'admettre, avec M. de Caumont, que les belles terres rouges avaient été broyées et mélangées avec une matière rouge pulvérisée avant que d'en former des vases ; opinion que partage d'ailleurs M. Jollois, dans ses excellentes observations sur les poteries découvertes à Orléans (*Cours d'antiquités monumentales*, tome II, page 207). Nous avons dit

que l'industrie locale ne fit ici qu'*imiter*. En effet, l'analogie, l'identité même des dessins reproduits sur ces vases d'une extrémité à l'autre de l'Empire, ne saurait laisser de doute à cet égard. Toujours et partout se voient des bordures d'oves et de perles, des rinceaux, des guirlandes de feuillage, des masques scéniques, des enroulements de feuilles de lierre avec palmes et fleurs de lotus, des figures d'animaux, notamment de lièvres courants, des cartouches ou médaillons encadrant des Amours, des génies ailés, etc. Nous-mêmes avons trouvé la répétition de ces ornements dans des contrées que séparaient de grandes distances, dans les fouilles de *Mons Seleucus*, près de Serres, département des Hautes-Alpes, dans les déblais de Jublains *(Nœodunum)*, département de la Mayenne, etc. Ces dessins, de style romain, étaient devenus essentiellement typiques et d'un usage presqu'invariable. Cette fixité dans l'ornementation présente un singulier contraste avec la variété des noms des potiers et fabricants, presque tous de terminaison latine, dont les estampilles se voient fréquemment au fond ou sur le bord extérieur des vases et dont la curieuse nomenclature a fourni à notre honorable collègue, M. Charles Dufour, le sujet d'un intéressant mémoire sur les poteries sigillées, faisant suite aux recherches et travaux analogues de MM. de Caumont, Grivaud de la Vincelle et Smith *(Mémoires des Antiquaires de Picardie*, tome IX, pages 409 et suivantes*)*. En analysant avec cette clarté de style et cette finesse d'aperçu qui distinguent sa critique, les documents recueillis et les découvertes opérées tant en France que dans les contrées voisines, M. Dufour est parvenu à établir que, quoiqu'en petit nombre, les ouvriers gallo-romains n'étaient pas restés étrangers à la fabrication de ces poteries, puisque parmi trente-et-un noms censés inédits, il a trouvé au moins une empreinte véritablement gauloise (Durotix); puis, descendant à des considérations de pure localité, M. Dufour classe, en deux catégories, les fragments trouvés à Amiens, les uns appartenant à la poterie fine, revêtu d'une glaçure d'un rouge cire d'Espagne, les autres d'une pâte moins fine, d'un rouge moins vif et sans couverte; sur la première seule se trouvent les

estampilles de potiers. C'était aussi, suivant Pline, la poterie de luxe à l'usage des tables riches, dont on ne peut plus douter qu'il existât des fabriques dans les Gaules où des types-modèles en relief reproduisaient en creux dans les moules ces mêmes ornements d'origine romaine. On a retrouvé, en effet, dans beaucoup d'endroits, ainsi qu'on l'a déjà dit, des vestiges de ces types, des moules brisés, des ébauches de vases appartenant à ce genre de poterie, notamment à Rheinzabern, à Arles, à Nîmes, à Nancy, à Bordeaux, à Lyon, etc.

Mais en particularisant ces observations générales, est-on fondé à en appliquer les conclusions à la localité d'Amiens ? M. Dufour le pense sans prétendre toutefois appuyer son opinion, qui n'est encore qu'à l'état de conjecture, sur des faits positifs. Mais quoique réduite à un intérêt de localité, la question n'en conserve pas moins une importance historique qui ne permet pas de rester indifférent aux découvertes que peuvent procurer les fouilles auxquelles donnent lieu les nombreuses constructions entreprises dans cette ville et sa banlieue ; et c'est à ce point de vue que se rattachent les observations dont il va être rendu compte, observations dont l'ouverture d'une tranchée pratiquée accidentellement pour la pose d'une conduite d'eau dans la rue de Belle-Vue, a été l'occasion fortuite.

Remarquons d'abord, avant que d'entrer dans l'exposé des faits, qu'il n'était question dans le mémoire de M. Dufour cité plus haut, que des poteries rouges sigillées dite Samosiennes et de celles plus communes, d'un rouge pâle, dépourvues d'enduits et d'estampilles ; on y passait sous silence les poteries grises et jaunâtre dont de nombreux vestiges se rencontrent aussi dans cette localité. Si, comme le pense M. Dufour, des fabriques de poterie rouge ont dû exister à Amiens, à plus forte raison doit-on admettre qu'on y fabriquait aussi la poterie commune grise ou jaunâtre. Mais les preuves directes et positives manquaient à l'une et à l'autre hypothèse, car on n'avait encore aperçu ou signalé jusqu'alors aucune trace de four de potier. Or, la tranchée mentionnée plus haut fit découvrir, le 30 mai dernier, en face de la maison n.º 18, avec de nombreux

débris de vases en terre grise, rougeâtre et jaunâtre, les vestiges d'une espèce de four, semi-circulaire, dont les parois verticales étaient formés de terre argileuse, à laquelle la cuisson avait procuré la consistance et la couleur rouge de briques friables. L'argile avait été employée en masse sans mélange d'autres matériaux. A environ quatre-vingts centimètres en contre-bas du sol et à cinquante centimètres au-dessus de la base des parois régnait un plafond ou calotte horizontale de quatre à cinq centimètres d'épaisseur, perforés de trous ronds reposant dans son pourtour sur une saillie des parois latérales formant tour creuse et sur deux cloisons de douze à treize centimètres d'épaisseur qui divisaient la cavité inférieure en trois compartiments ou cellules de vingt-sept centimètres de largeur perpendiculaires au diamètre et dont l'intérieur était resté en partie vide. La largeur diamétrale du four semi-circulaire prise entre les parois verticales fut trouvée de un mètre quatre centimètres. La calotte horizontale et les deux cloisons séparatives qu'elle recouvrait, étaient formées, comme la chemise cylindrique, de terre argileuse d'un rouge pâle vitrifiée en quelques endroits. Malheureusement la pioche des terrassiers, en ouvrant la tranchée, avait détruit toute la partie antérieure de l'édifice avant qu'on eût été prévenu de son existence et qu'on eût pu en relever les détails. Néanmoins, l'aspect des vestiges subsistant ne permettait pas de se méprendre sur sa nature et sa destination, mais il restait une question à résoudre : ce four appartenait-il à l'industrie moderne ou bien sa construction remontait-elle à l'époque gallo-romaine? Un examen attentif de l'état des lieux et l'analogie complète que présentaient les dispositions de ce four avec celles de deux établissements antiques de ce genre découverts dans le voisinage de Strasbourg, ne peuvent laisser subsister de doute à cet égard. Pour s'en convaincre, il suffira de comparer notre description à celle si claire et si explicite qui se trouve dans une lettre de M. Schweighauser, publiée par M. de Caumont (*Cours d'antiquités monumentales*, t. II, pages 211-212), et dont nous extrayons le passage suivant :

« L'un des deux fours que j'ai examinés à Heiligenberg était

» presqu'entièrement détruit et l'on ne voyait plus qu'une ma-
» çonnerie semi-circulaire partagée, du côté concave, en plu-
» sieurs compartiments tenant à une allée longitudinale.
» Celle-ci paraissait destinée à recevoir le combustible. Les
» compartiments transversaux perpendiculaires au diamètre du
» four paraissaient devoir recueillir la chaleur, etc. ; quant à
» l'autre four, toute la partie inférieure, y compris le plancher,
» sur lequel sans doute on disposait les vases pendant la cuisson
» et qui formait le toit ou plafond de cette partie inférieure,
» était conservée. Elle se présentait sous la forme d'un cylindre
» de douze pieds de diamètre et d'environ cinq pieds de haut.
» A l'intérieur, on observait une galerie diamétrale dans laquelle
» on pouvait entrer en se baissant un peu. De cette galerie,
» il partait, des deux côtés, d'autres galeries perpendiculaires
» à la précédente. Au-dessus de ces galeries transversales, le
» plafond ou plancher, qui avait deux à trois pieds d'épaisseur,
» était traversé par plusieurs rangées de trous surmontés de
» tuyaux de chaleur, etc. »

Cette citation fait ressortir d'une manière frappante la parité des appareils calorifères des deux contrées, et s'ils diffèrent en quelques points, les variantes ne proviennent évidemment que des dimensions, les fours de Heiligenberg étant des établissements *permanents* de 12 pieds de diamètre, tandis que le four de la rue de Belle-Vue, édifiée dans de minimes proportions (1 mètre ou 3 pieds de diamètre), n'avait qu'un caractère *précaire.* Dans ce dernier, la chaleur des compartiments inférieurs se propageait dans la partie supérieure, où se trouvaient placés les vases soumis à la cuisson, par les trous percés dans la calotte horizontale circulaire et qui tenaient lieu des tuyaux de communication adaptés à l'épais plafond des premiers.

Quant à la destination du four amiénois, elle est clairement indiquée par la nature même des nombreux fragments de poterie grise et rougeâtre trouvés sur son emplacement et dans son voisinage ; ils proviennent généralement de vases en terre commune destinés aux usages ménagers et domestiques. Mais s'ils ne présentent point la finesse de pâte de la poterie de luxe des

vases grecs et romains, ni leur élégante ornementation, on ne peut se méprendre néanmoins sur le caractère spécial de leur forme qui diffère essentiellement de celle de la poterie vulgaire moderne. Ces fragments se distinguent, notamment, par la minceur de leurs parois non vernis, ornés intérieurement, pour la plupart, d'un guillochis en creux, formés de rangées parallèles de V jointifs ou cordons de chevrons brisés, guillochis, qui déjà avait été remarqué par M. de Caumont sur des poteries rouges ou grises sans couverte (*Cours d'antiquités monumentales*, t. II, page 215). Cet enjolivement, qui peut sembler d'une simplicité et d'une naïveté tout à fait primitive, n'en est pas moins curieux et caractéristique. On a de plus trouvé dans le voisinage du four deux jolis flacons en terre jaune, d'un galbe élégant, à ventre arrondi et à goulot étroit, avec une seule anse. Ces vases, d'une parfaite conservation, portant quatorze centimètres de hauteur, sur onze centimètres de diamètre, mesuré au plus grand renflement, ont été immédiatement déposés au Musée. L'examen attentif de ces nombreux vestiges ne peut donc laisser d'incertitude sur l'époque et le genre de la fabrication que révèle l'existence du four en question ; elle concernait évidemment une industrie gallo-romaine et avait pour objet la confection de la poterie usuelle et ménagère.

Le genre de construction de cet établissement que recouvrait probablement une voûte dont il n'est pas resté trace, mérite d'ailleurs d'être signalé. Les parois cylindriques de la portion concave subsistante ainsi que les cloisons des compartiments inférieurs et la calotte horizontale qui en formait le plafond étaient confectionnés en argile compacte, durcie par l'action du feu, sans mélange d'aucune autre sorte de matériaux. Le fonds présentait ainsi, dans son ensemble, l'aspect d'un moule qui aurait été établi temporairement par des potiers ambulants à l'instar de ceux que construisent les fondeurs de cloche dans les communes rurales. Les débris qui en proviennent sont striées, friables et d'un rouge pâle de briques. La température y devait être très-élevée, car elle a suffi pour calciner du silex et donner à leurs fragments, après la cuisson, l'apparence de biscuit de porcelaine

ou d'un émail blanc à cassure conchoïde, conservant la propriété pyromaque. On peut présumer, quoique M. Schweighauser n'en fasse pas mention, que les grands fours permanents d'Alsace étaient construits en matériaux réfractaires, pierres ou briques.

Il est fâcheux que l'ouverture de la tranchée de la rue de Belle-Vue, qui coupait transversalement le four en question, en ait fait disparaître, avant examen, toute la partie antérieure qui comprenait probablement, outre le complément cylindrique constituant le corps du four, *l'hypocauste* ou petite galerie diamétrale dans laquelle était placé le combustible et où devait déboucher de part et d'autre perpendiculairement, les cellules ou compartiments décrits plus haut. Mais il est facile de suppléer par analogie à cette lacune et de restituer intégralement le plan primitif d'aprés les dispositions observées dans les fours alsaciens.

On peut regretter aussi que les exigences de la voirie municipale n'aient pas permis d'étendre davantage les fouilles entreprises et d'ajourner au-delà de vingt-quatre heures le comblement des excavations effectuées sur ce point dans des vues bien étrangères aux recherches archéologiques. Toutefois, le temps a été mis à profit et rien d'essentiel n'a été omis dans l'examen et la constatation des faits propres à intéresser la science.

Nous nous croyons donc en droit, en terminant ce rapide exposé, d'établir d'une manière positive, que dès l'époque gallo-romaine, on fabriquait à Amiens, sinon des vases sigillés en pâte fine, dits *Samosiens*, du moins des poteries communes, d'un usage habituel et économique.



## MEMBRES ADMIS.

### TITULAIRE RÉSIDANT.

M. L'abbé Corblet (Jules) vicaire de la paroisse de St.-Germain.

### TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. Decrept, suppléant du juge-de-paix, à Poix (Somme).
Rendu (Zacharie), architecte à Compiègne.
Trépagne, notaire à Paris.

### CORRESPONDANTS.

MM. Blavignac, architecte à Genève.
Guillemot (fils), numismate à La Rochelle.

---

## OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

*Pendant les* 3.e et 4.e *trimestres de* 1854.

1.° L'Investigateur, n.os 233-234-235-236-237-238.— 2.° Journal de la Société de la morale chrétienne, t. IV, n.os 3-4-5. — 3.° Journal de la Société d'archéologie et du comité du musée lorrain, n.os 3-4-5-6-7-8-9. — 4.° Revue du nord de la France, n.os 8-11-12. — 5.° Bulletin du comité archéologique du diocèse de Bruges, n.° 1. — 6.° Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. I, liv. 2, 3. — 7.° Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2.e, 3.e trim., 1854. — 8.° Annuaire météorologique de la France, 4.e année. — 9.° L'Alsace illustrée, par Schoepflin, traduction de L. Ravenez, t. III, IV, V. — 10.° Congrès scientifique de France, 19.e session tenue à Toulouse en 1854, 2 vol. in-8.°. — 11.° Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra, par M. F. Lajard, liv. 22. — 12.° Voyage archéologique en Grèce, par M. Ph. Le Bas, liv. 32-33, in-4.° et 18-19, in-fol. — 13.° Ministère de la guerre. Rapport présenté à l'Empereur sur la situation de l'Algérie en 1853, par M. le maréchal Vaillant. — 14.° Cérémonies du sacre de Mon-

seigneur Gerbet et inauguration de la statue de Pierre l'Ermite, (par Ch. Salmon). — 15.° Biographie de Jacques Jonghelinck, sculpteur, graveur de sceaux et de médailles, par Al. Pinchart. — 16.° Nachrichten von der G. A. Universitat and der Konigl. Gessellschaft der Wissenschaften zu Gottingen, n.° 10. — 17.° Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, n.os 29-30. — 18.° Mémoires de la Société philomatique de Verdun, t. I, II, III, V.—19.° Encore deux monnaies d'Iever, par M. Renier Chalon.—20.° Bibliothèque de l'école des chartes (sept. 1852 à juin 1854).—21.° Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer, séance semestrielle du 18 mars 1854. — 22.° Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy, t. XVII, 1852. — 23.° Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Mémoires. 1829—30—31—32—34—36—43—44—47—48.—24.° Notice sur les gravures de N.-D. de Boulogne, par M. l'abbé Haigneré.— 25.° l'Agronome praticien, journal de la Société d'agriculture de Compiègne, n.os 22-23. — 26.° Notice sur Pierre l'Ermite et les croisades. — 27.° Pierre l'Ermite et M. Grandgagnage (Extrait de la Revue catholique). — 28.° The numismatic chronicle, n.os 54-55.—29.° The Fausset collection of anglo-saxon antiquities. — 30.° Some account of the roman villa, and the discoveries made on Borough Hill, the ancient Bennavenna, by Beriah Botfield.— 31.° Archaeologia æliana, or Miscellaneous tracts relating to antiquity. Published by the society of antiquaries of Newcastle upon Tyne, tom. IV, part. 1-2-3. — 32.° Mémoire sur cette question : Quelle est l'histoire chronologique des jardins et des plantations d'agrément (dans la Picardie). N'est-il pas regrettable de voir substituer des jardins modernes, dits à l'anglaise, aux avenues et aux anciennes plantations qui entourent les châteaux des XVI.e et XVII.e siècles, par M. Blanchet. — 33.° Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai, 2.e série, t. II, 1852-53.— 34.° Mémoires de l'Académie des sciences du département de la Somme, 1851-52-53. — 35.° Notice sur deux manuscrits flamands, un calen-

drier et un livre d'heures du xvi.ᵉ siècle, par M. L. de Baecker. — 36.° Un dernier mot sur le lieu de la naissance de Pierre l'Ermite adressé à MM. Grandgagnage, du Mortier et de Thier, par Michel Vion. — 37.° Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1853. — 38.° Notice historique sur la chapelle de N.-D. des Dunes, à Dunkerque, par M. R. de Bertrand. — 39.° La noblesse de France aux croisades, par P. Roger. — 40.° Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées orientales, 9.ᵉ vol. 1851—53. — 41.° Mémoire de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, t. IIIᵉ, 1.ʳᵉ part. — 42.° Une sépulture druidique du commencement de l'ère gallo-romaine, découverte entre Hellange et Souftgen, en 1853, interprétée par A. Namur. — 43.° Archives des missions scientifiques et littéraires, 4.ᵉ vol., n.ᵒˢ 1-2. — 44.° Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, t. XXVI. — 45.° Annales de l'Académie de Reims, 1.ᵉʳ vol. 1842—43; 2.ᵉ vol. 1843—44. Séances et travaux de l'Académie de Reims, vol. 1-2-3-4-5-6-8; tom. IX, pag. 29 à 85—159 à 185; t. X, pag. 33—69, tom. XI, pag. 51 à 105; tom. XV, n.° 2. — 46.° Dévotions populaires chez les Flamands de France de l'arrondissement de Dunkerque, par R. de Bertrand. — 47.° Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, année 1853. — 48.° Historic society of Lancashire and Cheshire. Session 1-2-3-4-6. — 49.° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique, tom. XXV. — 50.° Bulletins de l'Académie royale de Belgique, tom. XX, 3.ᵉ partie; XXI, 1.ʳᵉ partie. Annexes aux bulletins de 1853. Annuaire de l'Académie, 20.ᵉ année. — 51.° Rapport adressé à M. le Ministre de l'intérieur sur l'état et les travaux de l'Observatoire royal de Bruxelles, pendant l'année 1853, par le directeur, M. Quetelet. — 52.° Notice d'un muséum d'antiquités, de tableaux, de meubles etc., qui se trouvent réunis chez un habitant d'Alkmaar. — 53.° Recueil de la Société de sphragistique, n.° 9-10. — 54.° Histoire de l'architecture sacrée, du IV.ᵉ au X.ᵉ siècle, dans les anciens évêchés de

Genève, Lauzanne et Sion, par J. D. Blavignac, 1 vol in-8.°, et atlas in-fol. — 55.° Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, page 1 à 72. — 56.° Procès-verbal de la séance publique tenue en 1853, par la Société de statistique de Marseille. — 57.° Recherches sur les monnaies des comtes du Hainaut, par M. R. Chalon, 2.e supplément. — 58.° Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard, le 25 août 1854, par M. Nicot. — 59.° Société académique du département de l'Oise. Opuscules de M. V. Tremblay. — 60.° Mémoires de l'Académie d'Arras, tom. XXVII. — 61.° Pierre l'Ermite, picard ou liégeois, par M. Polain. (Extrait du Bulletin de l'Académie royale de Belgique.) — 62.° Bulletin de la commission des Antiquités du département du Pas-de-Calais, n.° 3. — 63.° Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. Juin-Août 1854. — 64.° Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts en France, tom. II. n.os 1-2-3. — 65.° Table des matières de l'Académie d'Arras et autres documents. — 66.° Congrès scientifique de France, vingtième session, tenue à Arras, le 23 août 1853, 2 vol. in-8.° — 67.° L'Institut, n.os 223-224-225-226-227. — 68.° Description de la cathédrale de Chartres, 5.e livraison. — 69.° Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation de Rouen, pendant l'année 1853—1854. — 70.° Bulletin du comice agricole d'Abbeville, n.os 8-9-10-11-12. — 71.° Analyse du roman de Hem, du trouvère Sarrazin, par M. Peigné Delacour. — 72.° Archives de la ville de Reims. Tables, par M. Amiel. — 73.° Cartulaire de l'abbaye de Savigny et petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, par A. Bernard. — 74.° Publication de la Société archéologique du grand duché de Luxembourg, tom. VII. — 75.° Mémoires de l'Académie de Dijon, 2.e série, 2.e vol. — 76.° Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 2.e série, 1.er et 2.e vol. — 77.° Archives de l'art français, recueil de documents relatifs à l'histoire des arts en France, publié sous la direction de Ph. de Chennevières, tom. I, II, III, IV. — 78.° Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et

de sculpture, publiés d'après les manuscrits conservés à l'école impériale des beaux-arts, tom. I, II. — 79.° Bibliothèque de l'école des chartes, 3.° série, tom. I, II, III; 3.° série, t. V, liv. 6, 2.° série, tom. I à V. — 80.° Maître autel et rétable de N.-D. de Calais, dessinés et lithographiés par M. Robaut. — 81.° Collectanea antiqua, vol. 3, part. 4. — 82.° Miscellanea graphica; a collection of ancient, modern and renaissance remains, in the possession of the lord Londesborough, n.° 2. — 83.° Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Berger de Xivrey. — 84.° Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tom. XXIV, 1.re partie. — 85.° Cathédrale d'Amiens. Description de la chapelle de sainte Theudosie, par M. A. D. — 86.° Annales de la Société archéologique de Namur, tom. III, liv. 3. — 87.° Une monnaie des Scheiffard de Merode, seigneurs de Limbricht, par M. R. Chalon. — 88.° Notice sur la vie et les écrits d'Antoine de Beaulincourt, roi d'armes de la toison d'or, de 1550 à 1561, par M. de Linas. — 89.° Rêveries d'un solitaire des bords de la Meuse, par M. d'Otreppe de Bouvette.. — 90.° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n.° 17. — 91.° Mémoires de l'Académie d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tom. II. — 92.° Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1853. — 93.° Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tom. IX. — 94.° Proceedings of the society of antiquaries of London, vol. III, n.os 37-38-39-40. — 95.° Archaeologia published by the society of antiquaries of London, vol. XXXV. — 96.° Revue de la numismatique belge, tom. IV, liv. 2-3. — 97.° La croix ou le dernier jour du Christ, recherches historiques et archéologiques sur le crucifiement de Jésus-Christ, par l'abbé Decorde. — 98.° Almanach du pays de Bray, 1.re, 2.e, 3.e, 4.e année (1852—1855).—99.° Bulletin des sociétés savantes, liv. 9e. — 100.° Notice sur un vase gallo-romain découvert à Hallais, en 1854, par M. l'abbé Decorde. — 101.° Corbeille vide, par M. d'Otreppe de Bouvette. — 102.° A lecture on the antiquities of the anglo-saxon cimeteries of the

ages of paganism, illustrative of the Faussett collection, now in possession, of J. Mayer, par Th. Wright. — 103.° A catalogue of the drawings, miniatures, camoes and other objets of art illustrative of the Bonaparte family, now in the possession of J. Mather, arranged and illustrated by a short history of that eventful period, by J. Mayer. — 104.° Mémoires de la Société impériale des sciences de Lille, 1853. — 105.° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. XI, n.° 3. — 106.° L'église de Saint-Germain d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet. — 107.° Histoire des rues d'Amiens, par M. Goze, tom. I. (Amiens gaulois). — 108.° Mémoires de l'Académie impériale de Toulouse, tom. IV. — 109.° Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de la Fons, intitulé histoire particulière de l'église de St.-Quentin, publiés pour la première fois par Ch. Gomart, tom. 1$^{er}$. — 110.° Notice historique et généalogique sur les châtelains de Coucy, par Melleville. — 111.° Table alphabétique des matières contenues dans les seize premiers tomes des mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse. — 112.° Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis, 1.$^{er}$ semestre 1854. — 113.° Mémoires de la Société d'agriculture du département de l'Aube, tom. V. — 114.° Tableaux des membres effectifs et correspondants de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, du 5 octobre 1854. — 115.° Zeitschrift der historischen Vereins fur Niedersachsen. Jahrgang, 1850. — 116.° Siebzehnte Nachricht über der historischen Vereins fur Niedersachsen, 1854. — 117.° Pompeia dessinée et décrite par Ernest Breton, suivie d'une notice sur Herculanum. — 118.° La Picardie. Revue littéraire et scientifique, publiée sous les auspices des académies et sociétés savantes de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais. Janvier 1855. Numéro specimen. — 119.° Le Musée Napoléon et les Moreaucourt. Réponse aux observations présentées au Conseil municipal, à la suite du rapport fait dans la séance du 4 nov. (Par M. Bouthors, président de la Société des Antiquaires de Picardie et M. Dufour, président de la Commission du Musée Napoléon). Amiens, 10 nov. 1854, Duval et Herment. In-8°.

---

## OBJETS ACHETÉS.

**Médailles Romaines trouvées dans les terrassements exécutés aux environs de la Ville.**

1.° CÆSAR PONT. MAX. ℞. *Rom.* et *Aug.* Autel de Lyon entre 2 victoires. — M. B.

2.° NÉRO. ℞. Victoire marchant, la main droite sur un globe. — M. B.

3.° ——— ℞. *Securitas Augusti.* Sécurité assise. — M. B.

4.° VITELLIUS. ℞. *Fides exercituum.* 2 mains jointes. — M. B.

5.° VESPASIANUS. ℞. Victoire tenant un bouclier sur lequel on lit : S. P. Q. R. — M. B.

6.° TRAJANUS. ℞. *Principi.* Un Trophée. — M. B.

7.° HADRIANUS. ℞. *Hilaritas. P. P.* Femme tenant une corne d'abondance; de chaque côté un enfant dont l'un tient avec elle une grande palme. — G. B.

8.° ——— ℞. P. M. T. R. P. COS. III. Liberté assise. — A.

9.° ANTONIUS PIUS. ℞. Un quadrige. — G. B.

10.° ———℞. Une femme assise. — G. B.

11.° ———℞. Une femme tenant un enfant sur le bras droit, et debout entre 2 enfants. — G. B.

12.° ———℞. TR. P. XVIII. IMP. II. COS. III. Victoire marchant, présentant une couronne. — M. B.

13.° ——— ℞. P. P. O. T. XXI. COS. III. Femme appuyée sur une haste ; à ses pieds un chien. — A.

14.° FAUSTINA. ℞. *Augusta.* Femme debout sacrifiant sur un autel. — M. B.

15.° GORDIANUS. ℞. *Felicit. temp.* Félicité debout. — A.

16.° ——— ℞. *Jovi statori.* Jupiter debout. — A.

17.° ——— ℞. *Felicitas saeculi.* Un guerrier tenant un globe et la haste transversale. — A.

18.° VALERIANUS. ℞. *Jovi crescenti.* Jupiter sur un bouc. — A.

19.° ———℞. *Oriens Aug.* Le soleil nu, debout. — A.

20.° GALLIENUS. ℞. *Vic. Germanica.* La victoire sur un globe, de chaque côté 2 esclaves assis. — A.

21.° Salonina. Buste de Salonine sur un croissant. ℟. *Felicitas publica.* Félicité assise. — A.

22.° ———— ℟. *Pudic.* Femme debout. P. B.

23.° Postumus. ℟. *Moneta Aug.* Femme debout. — A.

24.° Aurelianus. ℟. *Concordia militum.* L'Empereur et la concorde debout, se donnant la main. — P. B.

25.° Probus. ℟. *Aeternitas.* Un temple. P. B.

26.° Valentinianus. ℟. *Gloria Romanorum.* L'Empereur tenant un labarum relève un captif à genoux. Ex. S. M. A. Q. — P. B.

27.° Maxentius. ℟. *Conserva.* Rome assise dans un temple. — M. B.

28.° Constantinus. ℟. *Soli invicto.* Le soleil debout, la main droite levée, tenant de l'autre un globe. Ex. E. P T. R. — P. B.

29.° ———— ℟. *Gloria exercitus.* Deux étendards entre deux soldats debout. Ex. T. R. S. — P. B.

30.° ———— ℟. *Soli invicto comiti.* — M. B.

31.° ———— ℟. *Providentiae. Aug.* Porte d'un camp prétorien. — P. B.

32.° ———— ℟. *Beata tranqlitas.* Ex. PLON. — P. B.

33.° ———— ℟. *Beata tranquillitas.* Un autel sur lequel on lit *votis XX.* Ex. P. T. R. — P. B.

34.° Magnentius. ℟. *Felicitas Reipublicae.* L'Empereur debout tenant un labarum et un globe surmonté d'une victoire. — P. B.

## OBJETS DIVERS.

1.° Cinq épingles en os de $0^m,15$ et une de $0^m,35$ de longueur.

2.° Deux aiguilles en os de 0,15.

3.° Deux styles en bronze.

4.° Un vase en terre grise de 0,12 de hauteur avec la panse creusée de cinq bosselures.

5.° Fragments de vases en verre, forme de barillets.

## MÉDAILLES DONNÉES.

Par M. l'abbé Martin, membre titulaire non résidant :

1.° Victorinus. ℟. *Virtus Aug.* La vertu debout. P. B.

2.° Claudius. ℟. *Providen.* Providence debout. P. B.

Ces deux médailles trouvées près d'Ardres, (Pas-de-Calais).
Par M. Cocheris, membre titulaire non résidant.

3.° Domitianus, ℟. *Virtuti Aug.* La vertu debout appuyée sur une haste. M. B.

4.° Antoninus Pius. ℟. *Sal. Aug.* cos. IIII. Femme debout, tenant la haste et de la main droite nourrissant un serpent qui sort d'un autel. — G. B.

5.° ——————— ℟.

6.° Lucilla. ℟. *Venus.* Vénus tenant la pomme et la haste. G. B.

7.° ——— ℟. *Vesta.* Vesta devant un autel tenant le peplum et le simplum. — G. B.

8.° ——— ℟.

9.° Diocletianus. ℟. *Genio populi romani.* Génie debout. — M. B.

10.° Constantinus. ℟. *Soli invecto comiti.* Apollon debout — P. B.

11.° ——————— ℟. *Gloria exercitus.* P. B.

12.° ——————— ℟.

13.° Crispus. ℟. P. B.

Par M. Dubois, chef de bureau à la Mairie :

14.° Un denier d'argent de Philippe-Auguste, frappé à Péronne.

Par M. Mayer, de Liverpool, membre correspondant :

15.° Une médaille commémorative de la pose de la première pierre de S.t George shall à Liverpool, le 28 juin 1838 et de l'ouverture, le 18 septembre 1854.

16.° Une Médaille à l'effigie du célèbre poète Roscoe, frappée à Liverpool le 18 mars 1854, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance.

---

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, Place Périgord, 3.

# BULLETIN

# DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

## COMITÉ CENTRAL.

*Séance du* 16 *janvier* 1855.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau.

M. Dufour, vice-président, en l'absence de M. Bouthors, président sortant, avant de céder le fauteuil à M. de Rocquemont, rappelle les principaux actes de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Deux affaires administratives ont, dit-il, particulièrement absorbé l'attention de la Société : la première se rattache au monument de Pierre l'Ermite, heureusement terminé par l'inauguration du 29 juin à laquelle la présence d'un grand nombre de dignitaires de l'église est venue donner un éclat inespéré ; la seconde est relative à la Loterie picarde et au Musée Napoléon. Ce que celle-ci a exigé de soins, de démarches, d'activité soutenue ressort d'un tableau chronologique de faits que présente M. le Vice-Président. Les travaux littéraires et archéologiques pour lesquels la Société est particulièrement instituée, ne se sont cependant pas ralentis, et ont conti-

nué de lui assurer l'excellente position qu'elle s'est faite. Aussi est-elle en droit de se montrer fière du double vote par lequel l'Institut a tout récemment encouragé ses travaux en décernant une médaille à M. Bouthors pour ses Coutumes locales et en nommant correspondant M. Rigollot que la mort ne nous a point laissé le temps de féliciter d'une distinction qui lui est parvenue dans la tombe. Que notre commune douleur, dit M. le Vice-Président, soit le gage de cette union que l'esprit de corps doit toujours faire règner entre collègues ; le temps nous presse trop pour le perdre en discussions stériles qui entravent les affaires ; l'unité de vues, la parfaite harmonie peuvent seules les faire marcher. M. Dufour termine son allocution en assurant que la Société retrouvera dans son estimable président le zèle et le dévouement de M. Bouthors ; l'esprit de justice qui l'anime, dit-il, est la meilleure garantie que nos intérêts continueront d'être défendus ; et nous avons la plus grande confiance qu'il mettra à aplanir les difficultés qui se présenteront, cette fermeté et cet esprit de conciliation qui lui ont valu les suffrages.

—L'honneur et les devoirs de la présidence, dit M. de Rocquemont en prenant possession du fauteuil, grandissent tous les ans avec la Société elle-même. Ses relations s'étendent avec la plupart des compagnies savantes de la France et même de l'Europe ; ses rangs se remplissent tellement que vous regrettez de ne plus avoir de siège pour les ambitions les plus légitimes. C'est qu'en effet la nature et l'activité de vos travaux appellent sur vous les faveurs de l'opinion. Vous n'écrivez pas seulement l'histoire pour les savants dans les Mémoires ; vous savez aussi l'écrire

pour le peuple et en caractères de bronze sur nos places publiques. La richesse de vos éléments est telle que vous trouvez parmi vous le statuaire dont le ciseau perpétue l'image de vos grands hommes, l'historien dont le burin décrivant leur époque défend contre les attaques de l'incrédulité ou de l'envie leur caractère et leur berceau, les poètes enfin dont la muse chante leurs travaux et leur gloire. — Entraînés par le désir de répandre dans nos populations, avec le culte du passé, l'amour du pays et des arts, vous avez pensé que l'ancien chef-lieu de la Picardie devait avoir un Musée. L'entreprise qui était immense a soulevé le sourire et les négations du doute. Vous avez persévéré et, avec le secours de la munificence impériale, le succès a couronné vos efforts. Jusqu'à l'achèvement de l'œuvre les difficultés ne manqueront pas. Ce n'est pas trop de toutes les forces pour en sortir victorieusement et avec honneur. — M. le Président termine en exprimant ses regrets profonds sur la perte que vient de faire la Société dans la personne de M. Rigollot, que la mort a frappé dans la maturité de la science et du talent. Un précieux et dernier gage témoigne des sentiments d'intérêt et d'affection que portait à la Société M. Rigollot; il lui laisse, pour figurer dans son Musée, plusieurs objets d'antiquités qui, indépendamment de leur valeur scientifique, auront pour nous un prix spécial, car ils perpétueront dans le monument qui s'élève, le souvenir du collègue que nous avons perdu.

— M. le Secrétaire-Perpétuel donne communication à la Société d'une pièce que M. Rigollot lui a confiée il y a quelques années, et qui est conçue en ces termes :

CECI EST UN CODICILE A MON TESTAMENT.

*Je lègue au Musée de la Société des Antiquaires de Picardie :*

1.° *Une plaque d'ivoire représentant le baptême de Clovis.*

2.° *Une figurine en bronze de Silène couché.*

3.° *Deux planches de médailles renfermant les monnaies d'Amiens et des villes de Picardie.*

4.° *La collection des monnaies de plomb des évêques des innocents.*

*A la bibliothèque de la ville.*

1.° *Le cartulaire de l'abbaye de saint Jean.*

2.° *Le manuscrit où se trouvent les épîtres farcies.*

3.° *Le journal d'un bourgeois d'Amiens (Jehan Patte).*

*Fait à Amiens, le* 31 *mai* 1849.

RIGOLLOT.

— Par une lettre dont il est donné lecture, la famille de M. Rigollot met à la disposition de la Société les objets qui lui sont légués.

— La Société décide que MM. Hardouin et Cocheris seront priés de vouloir bien, comme les années précédentes, représenter la Société au congrès des délégués des sociétés savantes qui se tiendra à Paris le 20 mars.

— Il est procédé à la réception de M. l'abbé Corblet, admis en qualité de membre résidant dans la séance du 14 novembre. Le discours que prononce à cette occasion, conformément aux usages académiques, M. l'abbé Corblet, a pour sujet l'examen des progrès de l'archéologie depuis 1848. (Voir page 310.)

M. le Président, répondant au récipiendaire, rappelle les titres sérieux qui lui ont mérité les suffrages de la Société. Vous m'excuserez, dit-il en terminant, si, par un langage sans détour, j'ai alarmé votre humilité. Interprète de la Société, je ne faisais cependant qu'obéir à l'impulsion de mes sentiments personnels, j'ai pu me croire encore dans mes attributions, puisque j'accomplissais près de vous un acte de justice.

— Lecture est donnée de la lettre suivante adressée par M. le Maire et datée du 8 janvier 1855.

« M. le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil municipal a adopté, dans sa séance du 23 décembre, sur la demande de la Société des Antiquaires de Picardie, la résolution suivante qui vient de recevoir l'approbation de M. le Préfet.

« M. le Maire pourra autoriser, au nom de la ville et à titre » purement gratuit, MM. les Antiquaires de Picardie à étendre » dès aujourd'hui les constructions du Musée Napoléon sur le » terrain communal des Moreaucourt, à la condition que le » bâtiment deviendra, comme ses collections, la propriété de la » ville d'Amiens, ainsi que cela a toujours été entendu, lorsque » l'édifice pourra être ouvert au public, entièrement terminé « par ses soins et aux frais de la Société des Antiquaires de » Picardie. »

» Je m'empresse de vous accorder cette autorisation. Je vous prie, M. le Président, de vouloir bien la porter à la connaissance de la Compagnie que vous présidez et me faire parvenir, le plus tôt possible, la délibération qu'elle aura à prendre pour y répondre.

» Je saisis avec plaisir cette occasion, M. le Président, pour témoigner mes remerciements sympathiques à la Société des Antiquaires qui, par amour de la science et des beaux arts,

aussi bien que par dévouement aux intérêts de la cité, aura doté la ville d'Amiens d'un monument digne de sa destination.

» Veuillez agréer, M. le président, l'assurance de ma haute considération.

» *Signé*: Eug. DAUSSE, adjoint. »

— M. Dufour demande la parole. Après avoir, dans un rapport écrit, exposé l'état de la question comme il la croit devoir être envisagée, il termine par un projet de délibération qu'il propose à la Société.

Une discussion s'engage à la suite de laquelle la Société prend à l'unanimité la délibération suivante :

« La Société des Antiquaires de Picardie, vu la déli-
» bération du Conseil municipal en date du 23 décembre
» 1854,

» Décide qu'elle offrira, sous forme de donation, le
» Musée Napoléon à la ville d'Amiens, lorsque sa
» construction aura été entièrement terminée sous sa di-
» rection exclusive, dans les termes de la loi du 20
» avril 1854.

» En transmettant cette délibération à M. le Maire de
» la ville d'Amiens, M. le Président exprimera le vœu de
» la Société d'être mise en possession des Moreaucourt
» avant le 31 janvier 1855. Il exprimera de plus les re-
» merciements de la Société pour l'autorisation que le
» Conseil municipal lui accorde de construire sur le
» terrain communal.

» La Société prie M. le Préfet de la Somme d'agréer
» l'expression la mieux sentie de sa vive reconnaissance
» pour son intervention dans cette affaire. »

*Séance du* 13 *février* 1855. — M. le Préfet transmet

une copie de la délibération du 26 août 1854, par laquelle le Conseil général de la Somme, sur la proposition de son prédécesseur, a voté l'inscription au budget départemental d'une somme de 1,000 francs, à titre de subvention à la Société.

— M. Ch. Le Clerc, comte de Bussy, informe la Société de la découverte qui a été faite de tombeaux en pierre et de médailles sur le territoire de Maucourt, du côté de Chilly. Il pense que des fouilles pourraient être pratiquées avec succès dans cette localité.

— M. le trésorier présente le compte des recettes et des dépenses pour l'année 1854. — MM. Magdelaine, Le Prince et Jourdain sont nommés commissaires pour l'examen des comptes de 1854 et la présentation du budget de l'année 1855.

— M. l'abbé Corblet continue la lecture de son travail sur les progrès des études archéologiques.

— M. Dufour dépose sur le bureau la fin du travail de M. Douet-d'Arcq, qui comprend les prolégomènes historiques et géographiques sur l'ancien comté de Beaumont-sur-Oise. En communiquant à la Société les principaux fragments de ce travail, il donne quelques indications sommaires sur la manière dont l'auteur a traité son sujet et en présente l'analyse.

— M. Garnier dépose également sur le bureau un mémoire de M. Peigné-Delacourt, ayant pour titre : *Recherches sur la position de Noviodunum et de divers autres lieux du Soissonnais*. Ce travail dont le rapporteur lit les principaux passages, est, dit-il, une très intéressante étude géographique sur la partie de la Pi-

cardie qui forme le delta compris entre l'Aisne et l'Oise, avant leur réunion près de Compiègne. L'auteur y discute avec une connaissance parfaite des localités les opinions émises par les divers écrivains qui se sont occupés avant lui de ces questions. Une carte dressée avec soin ajoute au texte un nouvel éclaircissement.

Renvoi à la Commission d'impression.

— Lecture est donnée de la lettre suivante en date du 7 février, adressée par M. le Préfet de la Somme.

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ampliation d'un arrêté en date du 6 février 1855, par lequel S. E. le Ministre de l'Intérieur a nommé une commission de huit personnes prises parmi les membres de la Société des Antiquaires de Picardie, qui sera chargée d'appliquer les fonds de la Loterie picarde à la construction du Musée Napoléon, conformément aux plans approuvés par le Gouvernement, et de surveiller les travaux de cette entreprise. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien, en votre qualité de président de la Société des Antiquaires, installer cette commission et la mettre le plus tôt possible à même de remplir ses fonctions.

» Agréez, etc., etc.

» C.[te] V. Du HAMEL. »

Lecture est ensuite donnée de l'arrêté ministériel, lequel est ainsi conçu :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 6 février 1855.

« Le Ministre de l'intérieur,

» Vu l'arrêté du Préfet de la Somme du 12 mars 1852 qui, en autorisant la Loterie Picardie, a nommé une commission pour en diriger les opérations ;

» Vu la proposition du Préfet tendant à instituer une nouvelle commission ;

» Vu la loi du 20 avril 1854, qui a autorisé la cession d'un terrain domanial, pour servir à la construction, à Amiens, d'un Musée public, par les soins et aux frais de la Société des Antiquaires de Picardie.

» Considérant que la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 12 mars 1852 se trouve avoir actuellement rempli le mandat dont elle était investie.

» Considérant qu'il importe de confier à une commission spéciale, prise dans le sein de la Société des Antiquaires de Picardie, la surveillance des travaux de construction du Musée qui doit s'élever sous le haut patronage de l'Empereur.

ARRÊTE :

» Art. 1er — Est instituée, sous notre autorité, une commission de huit membres, chargée d'appliquer les fonds de la Loterie Picarde à la construction du Musée Napoléon, conformément aux plans approuvés par le Gouvernement, et de surveiller les travaux de cette entreprise.

» Art. 2. — Sont nommés membres de cette commission :

» Le Président de la société des Antiquaires de Picardie,

MM. Dufour,
de la Roque,
Magdelaine,
Corblet,
Garnier,
Breuil,
Gerard,

} Membres de la Société des Antiquaires de Picardie.

» Art. 3. — M. Dufour est nommé président et M. l'abbé Corblet, vice-président de la commission ;

» Les fonctions de secrétaire de la commission seront remplies par M. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires.

» Art. 4. — M. le comte de Beaumont, sénateur, est nommé président honoraire de la commission.

» Art. 5. — Tous les six mois un rapport nous sera présenté sur l'état des travaux et de la situation financière de l'entreprise.

» *Paris*, *le* 6 *février* 1855.

» *Signé* : BILLAUT.

» Pour ampliation, le chef du cabinet,

» *Signé* : De Martel du Pourzou.

» Pour ampliation destinée à M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie,

» *Le Préfet de la Somme*,

» Cte V. du HAMEL. »

*Séance du* 13 *mars* 1855. — M. Magdelaine donne lecture de son rapport au nom de la commission chargée de l'examen des comptes de l'exercice 1854. Il félicite M. le Trésorier de l'excellente tenue de ses écritures et de l'ordre qui règne dans sa comptabilité, et propose de les approuver dans leur ensemble comme dans leurs détails et de voter des remerciements à M. Bazot

La Société approuve, avec les conclusions du rapport, le projet de budget présenté par la commission.

— M. Bazot dépose sur le bureau une copie faite sur un vidimus existant à Péronne, du testament de Jean IV, sire de Créquy, en date du 24 novembre 1411, et présente l'analyse de cette pièce qu'il doit à l'obligeance de MM. Gosselin et A. Gaudechon.

— M. l'abbé Corblet termine la lecture du travail commencé dans la dernière séance.

— M. Dufour communique à la Société une liasse de parchemins dont il a fait récemment l'acquisition à Paris et qui tous intéressent l'histoire de la Picardie. Plusieurs de ces pièces portent des signatures de rois de France données à Amiens, au xvi.e et au xvii.e siècle. Il signale

les provisions de capitaine du château de Picquigny, accordées par Henry IV à Amiens, pendant le siège de cette ville, au sieur de Prouville, qui mourut assassiné en 1615, sergent-major de la citadelle d'Amiens, par des soldats italiens de la garnison. — M. Dufour donne ensuite lecture d'un compte dressé en 1441, par suite des assemblées tenues à Amiens entre les gens du Roi, pour se concerter sur la reddition du château de Folleville, qui était alors au pouvoir des Anglais.

---

M. Boucher de Perthes, président de la Société d'Émulation d'Abbeville, a adressé à la Société la lettre suivante qu'elle se fait un devoir de reproduire :

Abbeville, le 16 mars 1855.

A M. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie.

« MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

» Dans le Bulletin nos 3 et 4, année 1854, page 252, de la Société des Antiquaires de Picardie, je lis dans un discours prononcé à l'occasion de la mort très-regrettable de notre collègue M. Rigollot, le passage suivant : « Il nous lisait un mémoire sur une » découverte de haches en silex faite tout récemment dans les » terrains diluviens des environs de Saint-Acheul, pour établir, » par cette preuve matérielle, le fait de l'existence de l'homme » avant les dernières révolutions du globe. Peut-être aura-t-il » eu la gloire de dévoiler le premier ce mystère jusqu'à présent » demeuré impénétrable. »

» La Société des Antiquaires de Picardie, qui a sous les yeux mon livre des antiquités celtiques et anté-diluviennes, ne peut ignorer que dès 1847, en imprimant ce volume, j'avais annoncé la découverte que j'avais faite dans le diluvium d'instruments en silex taillés de main d'homme ; et qu'en 1849, l'Académie des sciences a nommé une commission composée de trois de ses membres : MM. Elie de Beaumont, Dufresnoy et Cordier, et

l'Académie des inscriptions une autre commission dont faisaient partie MM. Jomard et Raoul Rochette, qui ont tous reconnu que les morceaux que j'avais trouvés portaient bien les traces d'un travail humain.

» Aussi M. Rigollot a toujours dit que la découverte m'appartenait, et que c'est mon livre seul qui lui a donné l'idée de faire des recherches. Il ne dit pas autre chose dans le mémoire dont il s'agit, et il me l'écrivait peu de temps avant sa mort: la copie textuelle de sa lettre est ci-jointe.

» Je prie donc la Société des Antiquaires de Picardie de vouloir bien rectifier l'erreur commise.

» Agréez, etc. »

---

Amiens, ce 29 novembre 1854.

**A M. Boucher de Perthes, Président de la Société d'Émulation à Abbeville.**

« Monsieur et honoré Collègue,

» J'ai tardé à vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de la suite de votre ouvrage sur la création et de votre alphabet des hommes et des choses. Je vous en suis reconnaissant ainsi que des silex taillés trouvés dans le lit de la Somme, et que vous avez bien voulu y joindre. Le caillou retiré du diluvium a la même forme que la plupart de ceux qui viennent de pareil terrain à Saint-Acheul.

» Je viens de composer, un peu à la hâte, un mémoire sur les découvertes de haches faites à Saint-Acheul. Dans ce travail je ne fais guère que suivre vos traces et ma seule ambition est de prouver que vous avez eu raison en annonçant le premier que notre pays avait été habité par des hommes avant le cataclysme qui a détruit les éléphants et les rhinocéros qui y vivaient. Ce que vous avez dit avec tous les développements nécessaires pour convaincre, je le redis plus brièvement et sans doute moins bien. Mais j'étais pressé de tirer parti des trouvailles dont j'étais le témoin. Je vais faire imprimer immédiatement mon mémoire et je m'empresserai de vous en faire hommage.

» Agréez, etc.

» RIGOLLOT. »

---



Amiens, le 25 avril 1855.

A M. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie.

« Mon cher Collègue,

» Je regrette bien vivement que les paroles prononcées par moi sur la tombe de notre excellent collègue le docteur Rigollot, aient pu donner lieu à la réclamation que M. Boucher de Perthes vient d'adresser à la Société des Antiquaires de Picardie, pour obtenir la rectification de l'erreur que j'aurais commise à son préjudice.

» Je m'empresse de déclarer, et sans la moindre hésitation, que M. Boucher de Perthes est le premier qui ait annoncé, en se fondant sur des découvertes de hâches en silex par lui faites dans les terrains diluviens de Manchecourt, près Abbeville, que notre pays avait été habité par des hommes avant le cataclysme qui en a fait disparaître les éléphants et les rhinocéros. M. Rigollot, dans un mémoire récemment publié, s'est attaché à constater le fait de l'existence de silex travaillés de main d'homme, dans les dépôts diluviens des environs de Saint-Acheul, pour dissiper les doutes que M. Boucher de Perthes ne paraissait pas encore avoir complétement éclaircis. S'il a réussi à convaincre les incrédules, c'est à lui nécessairement que revient l'honneur d'avoir *prouvé* que les assertions du savant abbevillois ne sont plus susceptibles de controverse.

» Voilà ce que j'ai voulu dire par ces mots : *Peut-être aura-t-il eu la gloire de dévoiler le premier un mystère jusqu'à présent demeuré impénétrable.*

» Une matière aussi délicate ne comportait pas un langage plus affirmatif: le lieu et le moment où il a été tenu ne m'ont pas permis de le rendre plus explicite.

» Agréez, etc.

» A. BOUTHORS. »

---

# EXAMEN

DES

# PROGRÈS DE L'ARCHÉOLOGIE

DEPUIS 1848,

PAR M. L'ABBÉ JULES CORBLET.

MESSIEURS,

Attaché depuis quinze ans à la Société des Antiquaires de Picardie par le titre de membre non-résidant, je vois avec bonheur se réserrer des liens déjà si anciens. En résidant désormais au milieu de vous, je pourrai apprécier de plus près et plus en détail ces consciencieuses études historiques dont j'ai toujours suivi la marche avec le plus sympathique intérêt. Ce n'est pourtant point sur vos nombreux travaux que je veux aujourd'hui arrêter mon attention. Cet examen, tout impartial qu'il soit, pourrait paraître empreint d'un trop vif sentiment de reconnaissance; et la gratitude, quelque modérée qu'elle soit dans ses légitimes éloges, est trop souvent exposée à se voir confondue avec la flatterie.

Vous me permettrez, Messieurs, d'imiter l'exemplede l'ouvrier qui détourne parfois les yeux des travaux les plus proches, pour considérer l'ensemble du monument qui s'élève. Au lieu de porter nos regards sur les travaux partiels qui se sont accom-

plis au milieu de nous, jetons un coup-d'œil général sur cet immense édifice de la science archéologique, où chaque ville, chaque province, chaque nation s'empresse d'apporter sa pierre, et qui, sous l'effort de mille bras courageux, a déjà atteint de si vastes proportions. Nous pourrons peut-être recueillir de cet examen un zèle plus ardent encore, pour accomplir notre œuvre locale, et un sentiment de noble ambition qui donne des forces nouvelles à la plus légitime des rivalités.

Pour ne point embrasser un trop vaste sujet, nous ne porterons point nos regards au-delà de 1848 et nous nous bornerons exclusivement à l'art du moyen-âge. Nous indiquerons rapidement les principaux progrès qu'à faits son étude, en France et à l'étranger, et nous constaterons le mouvement actuel de la science archéologique, dans sa double manifestation des recherches historiques et des applications pratiques.

## I.

Nous sommes bien loin, Messieurs, de cette année 1847, où l'Académie des beaux-arts, en séance solennelle, proclamait la mort de l'architecture gothique. Elle n'a jamais été plus vivante et ses plus ardents adversaires semblent presque avoir oublié leurs anciennes rancunes. L'Institut lui-même n'a-t-il pas indirectement fait amende honorable, en applaudissant au brillant discours de réception où M. de Montalembert, nouveau membre de l'Académie française, admirait avec tant de chaleur la féconde originalité de l'art chrétien et les innombrables trésors de peinture, de sculpture et de musique qui ornaient la vie de nos aïeux ?

Ce n'est point seulement en France, c'est en Angleterre, c'est en Allemagne que s'est manifestée cette ferveur esthétique pour l'art du moyen-âge, qu'on ne se borne pas à étudier théoriquement, mais qu'on reproduit partout par de savantes imitations. Un mouvement aussi universel ne peut avoir qu'une cause générale et nous ne croyons pas nous tromper en y voyant princi-

palement un résultat de l'heureux développement des sentiments religieux.

Par un de ces miracles de la Providence qui donnent un éclatant démenti aux plus sages prévisions humaines, la révolution de 1848, au lieu d'ébranler les autels, les a raffermis sur leurs bases, et l'on a vu cet étrange et consolant spectacle d'une armée républicaine qui allait pieusement restaurer la puissance temporelle du souverain Pontife. Depuis lors, les évènements qui se sont succédés ont ranimé le sentiment religieux dans bien des cœurs; chez les uns, par les froissements de la politique; chez les autres, par les désillusions qui sont le fruit des espérances mensongères; chez ceux-ci, par la crainte des dangers que la société avait courus; chez ceux-là, par les graves enseignements que Dieu cache toujours au fond de toutes les catastrophes.

L'Allemagne, que sa préoccupation constante de l'infini et sa hardiesse d'investigation avaient précipitée dans les audacieuses folies du panthéisme, semble protester aujourd'hui contre ses aberrations passées. Elle demande au spiritualisme catholique un refuge assuré contre les désolantes doctrines du doute, qu'avaient si rapidement propagées les apôtres de l'indépendance philosophique.

En Angleterre, le protestantisme énumère avec douleur ses défaites de chaque jour. La nouvelle organisation hiérarchique de l'église et l'envahissement des doctrines de plus en plus romaines de l'université d'Oxford ont donné la plus rapide expansion à la propagande catholique.

Il est incontestable, Messieurs, que c'est dans ces trois contrées, en France, en Allemagne et en Angleterre, où refleurit la Foi, que les études archéologiques ont fait les plus notables progrès. Il ne pouvait pas en être autrement: c'est plus encore par le sentiment que par la pensée que l'on apprécie les œuvres religieuses. Pour comprendre et pour goûter l'art du moyen-âge, il ne suffit pas d'avoir une intelligence cultivée, il faut encore avoir un cœur catholique.

A cette cause générale du mouvement archéologique, depuis 1848, il est juste d'adjoindre, pour chaque pays, un certain nombre de causes secondaires. En ce qui concerne la France, nous devons reconnaître que les progrès de la science ont été puissamment encouragés par la protection du Gouvernement, l'influence du clergé, l'action des sociétés savantes, l'amélioration littéraire des œuvres d'érudition, les perfectionnements de reproduction qu'ont atteint les arts du dessin et la diffusion qu'on est parvenu à donner à la librairie archéologique.

Les divers gouvernements qui se sont succédés, depuis 1848, ont montré une sollicitude unanime pour les édifices du moyen-âge. La commission des monuments historiques, tout en ne disposant que d'un million par an, a pu faire consolider la plupart de nos cathédrales et cet exemple a puissamment encouragé les conseils généraux, les municipalités et les fabriques à s'imposer les sacrifices nécessaires, pour assurer la conservation des églises qui étaient menacées d'une ruine plus ou moins prochaine.

Par un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 14 septembre 1852, le comité des monuments écrits et le comité des arts et monuments ont été réorganisés de manière à ce qu'ils puissent contrôler utilement les documents qui concernent la langue, l'histoire et les monuments de la France. Les deux anciens comités n'en forment plus qu'un, divisé en trois sections: langue, histoire, beaux-arts. Cette unité de direction a déjà produit d'excellents résultats; les recherches des correspondants ont été plus nombreuses et d'importants travaux archéologiques ont été commencés ou continués, par le nouveau comité, sous les auspices du ministère actuel (1).

(1) Sont en voie de publication : *Architecture monastique au moyen-âge*, par M. A. Lenoir, 2 vol. in-4°. — *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par MM. Lassus et Amaury Duval ; texte par Monseigneur Pie, MM. Didron et Lassus, 12 livr. in-folio. — *Statistique monumentale*

Nous devons également lui savoir gré de la circulaire du 15 novembre 1853 qui demande à tous les architectes diocésains des projets d'églises en style roman et ogival, pour servir de modèle aux constructions religieuses qui pouraient être exécutées dans nos quatre-vingt-six départements.

Il faut encore remercier le Gouvernement d'avoir imposé de puissantes entraves à ce vandalisme effréné qui a dépouillé la France d'une grande partie de ses gloires monumentales (1).

Il a trouvé sous ce rapport un puissant auxiliaire dans le clergé qui, en intéressant la foi des masses à la conservation et à la restauration des monuments du moyen-âge, a su imprimer un caractère de popularité à la reflorescence de l'art chrétien. L'Episcopat devait naturellement se trouver à la tête de ce mouvement. On sait que Messeigneurs Devie et Cousseau ont publié d'intéressants travaux archéologiques; que Messeigneurs Allou, Pie et Donnet ont voulu écrire eux-mêmes la monographie de leur cathédrale. Nos autres prélats témoignent leur bienveillance et leur zèle, en encourageant les publications archéologiques (2), en créant des commissions diocésaines ou

*de Paris*, par M. A. Lenoir, 40 livr. in-folio. — *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, par M. de Wailly, in-4°.

(1) Durant les cent cinquante dernières années, Paris a démoli 306 de ses monuments historiques, parmi lesquels on compte 73 palais, 45 abbayes et 52 églises.

(2) Parmi les publications récentes qui sont dues au clergé, nous citerons les écrits de M. Duru, sur le département de l'Yonne; de M. Pascal, sur l'église de Mende; de M. Besson, sur plusieurs abbayes de la Franche-Comté; de M. Michon, sur la Charente; de MM. Bourassé et Manceau, sur la Touraine; de M. Auber, sur le Poitou; de MM. Cochet et Decorde, sur la Normandie; de MM. Duval, Jourdain et Decagny, sur le diocèse d'Amiens; de MM. Barraud et Santerre, sur le Beauvoisis; de MM. Poquet et Darras, sur le diocèse de Laon; de M. Lacurie, sur la Saintonge; de M. Montlezieu, sur la Gascogne; de M. Caneto, sur la cathédrale d'Auch; de M. Crosnier, sur l'iconographie; de M. Texier, sur l'épigraphie et les émaux.

en établissant des cours obligatoires dans les grands séminaires (1). Grâce à cette influence universelle, les membres du clergé deviennent presque partout les conservateurs intelligents de leur église et nous ne sommes plus exposés comme jadis à voir nos monuments livrés sans défense aux fantaisies des maçons (2).

Plusieurs diocèses ont imité l'exemple donné par Monseigneur l'évêque de Poitiers, qui a créé une place d'historiographe, si bien occupée par M. l'abbé Auber. Monseigneur de Vesins a fait ouvrir dans toutes les paroisses du diocèse d'Agen, un registre commémoratif, où doivent être relatés tous les faits religieux qui concernent la localité, et tous les documents historiques et descriptifs qui sont relatifs à chaque église. Tous ces travaux topographiques vont ensuite se coordonner dans une commission centrale. Grâce à cette institution, le diocèse d'Agen est un de ceux où l'archéologie est devenue le plus populaire et où s'élève en ce moment le plus d'églises ogivales.

Dans d'autres parties de la France, le clergé, en se faisant lui-même artiste, renoue les antiques traditions du moyen-âge. Nous nous bornerens à citer un seul fait. M. l'abbé Dalin, supérieur général des Sœurs-Grises, a fondé à Larnay, près de Poitiers, une institution de sourdes-muettes, dont la vaste chapelle ogivale a été construite sur les plans et les dessins de M. l'abbé Tournesac; les sculptures ont été exécutées par les meilleurs artistes du remarquable atelier que dirige à Angers M. l'abbé Choyer, et c'est un autre ecclésiastique, très-habile sculpteur, M. Benier, qui a surveillé et conduit tous les travaux.

(1) On doit mentionner parmi les cours les plus en renom ceux des séminaires de Beauvais, Toulouse, Pamiers, Auch, Agen, Dorat, Angers, etc.

(2) Les sciences archéologiques doivent une reconnaissance toute spéciale à N.N. S.S. d'Agen, Amiens, Angoulême, Arras, Beauvais, Bordeaux, Bayonne, Cahors, Limoges, Luçon, Meaux, Moulins, Pamiers, Poitiers, Toulouse, etc.

Les ordres religieux ont également payé à l'archéologie la contribution de leur zèle et de leurs talents. C'est aux Jésuites que nous devons deux des plus savantes et des plus splendides publications dont puisse se glorifier notre siècle (1). C'est au supérieur général de la congrégation des Bénédictins de France que nous devons la restauration de la science liturgique, qui est l'âme de l'archéologie (2). D'autres religieux de Solesmes, marchant sur les traces de leur docte Abbé, ont fait paraître des travaux éminents, où l'archéologie tient une large place, et qui montrent que les nouveaux enfants de saint Benoît n'ont pas dégénéré de leurs ancêtres (3).

Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que, sous le rapport littéraire, les sociétés savantes puissent à peu près remplacer les anciens ordres religieux. Ce n'est qu'à l'ombre du cloître qu'on peut rencontrer tout à la fois les longues heures de travail, la fortifiante unité de direction d'études, la patience infatigable qui enchaîne plusieurs générations sur une même œuvre et le concours d'un grand nombre d'intelligences qui s'unissent dans un même but et accomplissent une même tâche, chacun à son rang, et avec la plus complète abnégation personnelle.

Mais nous devons néanmoins reconnaître que les sociétés archéologiques ont rendu d'immenses services, en stimulant le zèle littéraire, en propageant l'étude des textes et des monuments, en fondant des musées, en provoquant ou en surveillant la restauration des édifices historiques, en livrant d'anciens

(1) *Vitraux de Saint-Étienne de Bourges.* — *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature.*

(2) *Institutions liturgiques.* — *Défense des institutions liturgiques.* — *Lettres à Monseigneur l'archevêque de Reims, sur le droit liturgique.* — *L'année liturgique.*

(3) D. Pitra, *Spicilegium solesmense.* — *Histoire de saint Léger et de son siècle.* — D. Piolin, *Histoire de l'église du Mans.* — D. Rehon, *Monographie de N. D. de Montbrison.* — D. Lacombe, *Manuel des sciences ecclésiastiques*, etc.

manuscrits à la publicité, en amassant, avec une ardeur toute patriotique, les matériaux épars qui doivent servir à l'histoire particulière des provinces et à l'histoire générale de l'art.

Depuis 1848, les anciennes sociétés archéologiques qui, comme la nôtre, datent déjà de loin, ont vu s'élever de jeunes rivales qui, dès leur naissance, ont su fournir des preuves de leur ardente émulation. Telles sont, Messieurs, les sociétés archéologiques de l'Orléanais et de la Lorraine; les sociétés d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône, de Limoges et de Soissons; les commissions archéologiques d'Angers et du département de la Côte-d'Or et le comité flamand de France, à Dunkerque.

Les compagnies littéraires, tant anciennes que modernes, ont trouvé un lien commun dans le congrès des délégués des sociétés savantes qui se réunissent, chaque année, à Paris. Cette précieuse institution, qu'on doit à l'infatigable initiative de M. de Caumont, aura pour résultat, comme les réunions nomades du congrès scientifique et de l'institut des provinces, de propager la culture des études historiques, d'augmenter la publicité des recherches locales, d'établir d'utiles rapports entre ceux qui partagent les mêmes goûts et peut-être aussi d'imprimer une certaine direction d'ensemble aux travaux isolés qui se poursuivent sur tous les points de la France.

Paris, qu'on accuse de ne pas encourager, avec assez de sympathie, les tentatives de décentralisation littéraire que la province essaye depuis quelque temps, Paris tient à conserver le sceptre de l'érudition. La richesse de ses dépôts littéraires, les facilités qu'il offre de se produire, les avantages qu'il procure aux savants qui vont l'habiter, lui conserveront à coup-sûr une primauté incontestable, et ce serait une ambition téméraire que de vouloir réaliser chez nous cette diffusion de la littérature et des arts dont se glorifient à bon droit les provinces de l'Allemagne. Mais pour faire accepter sans réclamations sa suzeraineté intellectuelle, Paris doit cordialement applaudir aux succès de la province et ne jamais prendre le ton dédai-

gneux de ce célèbre personnage de comédie, qui disait ironiquement :

Ce sont d'assez beaux yeux..... pour des yeux de province.

L'Académie des inscriptions et des belles-lettres, la Société impériale des Antiquaires de France, l'Institut historique, donnent une part de plus en plus large, dans leurs mémoires, aux antiquités chrétiennens. Une société toute spéciale a été fondée pour publier les documents relatifs à l'étude des sceaux du moyen-âge : c'est la Société de sphragistique, à laquelle on a justement reproché d'avoir déguisé, sous un nom grec, une science qui n'a rien à démêler avec l'antiquité classique.

L'Ecole des chartes entre de plus en plus dans l'étude approfondie des textes et des monuments du moyen-âge. Aussi doit-on applaudir sans réserves au décret du 4 février 1850, qui décide que les archivistes des départements doivent être choisis parmi les élèves de l'école des chartes. Il faut espérer que ce décret sera suivi avec plus d'exactitude que l'ordonnance du 31 décembre 1846, qui décide que « le diplôme d'archiviste-paléographe donne droit aux fonctions d'employé dans les bibliothèques publiques du royaume, dans la proportion d'une place sur trois vacances. »

Ne doit-on pas aussi considérer, comme une espèce de société savante, et comme une des meilleures à coup sur, cette réunion d'écrivains et d'artistes distingués qui se sont groupés autour de M. Didron, pour publier les *Annales archéologiques*. Dans cette revue militante, où la beauté des dessins rivalise avec l'intérêt des textes, toutes les branches de l'archéologie sont étudiées tour-à-tour, mais ce qui en fait le caractère distinctif, c'est la tendance continuelle aux applications pratiques. M. Didron ne se contente pas d'admirer et de décrire le passé ; il met la main à l'œuvre et il ressuscite le moyen-âge, dans sa forme et dans son esprit (1).

(1) Les principaux rédacteurs français des *Annales* sont : MM. E. Amé, F. Clément, A Darcel, Deschamps de Pas, de Girardot, de Guilhermy, Lassus, de Mellet, l'abbé Téxier, Verdier, de Vogué, de Verneilh, etc

Les travaux érudits de la province n'ont pas toujours, il est vrai, le cachet d'élégance littéraire qui distingue certaines publications parisiennes, et il est rare de rencontrer, à un degré également éminent, cette double supériorité de la forme et du fonds qui règne dans les écrits de MM. de Montalembert, Rio, Vitet, Magnin, Merimée, etc., mais il est juste de reconnaître que, depuis plusieurs années, une grande amélioration littéraire s'est introduite dans les œuvres provinciales. On ne s'imagine plus qu'une monographie puisse être un inventaire décharné, sans vie et sans idée; qu'une histoire locale doive se borner à une sèche chronologie, sans aucun lien avec l'histoire générale.

Si, d'un côté, nous considérons comme un progrès, qu'un style plus littéraire ait vivifié l'archéologie, nous croyons que, sous un autre rapport, c'est également un bonheur pour l'archéologie de n'être plus un des condiments à la mode de la littérature légère. La passion des poètes et des romanciers pour le moyen-âge qu'ils travestissaient à plaisir, s'est considérablement attiédie. Le caractère sérieux et positif de l'archéologie n'est plus mis en péril par cette école fantaisiste qui voulait remplacer la vérité par le paradoxe, la réalité par le rêve, le sentiment par l'image et l'idée par la forme; qui oubliait que c'est surtout par la profondeur de sa foi et l'austérité de sa pensée que l'art catholique tient une si large place dans l'histoire; qui inscrivait le mot *fatalité* sur le front de Notre-Dame de Paris, et qui se vantait ensuite d'avoir découvert des mines inexplorées de notre histoire. Étranges mineurs! qui au lieu de creuser des filons d'or et et d'argent, allaient ramasser d'ignobles immondices dans les cloaques du vieux Paris!

Le dessin est un auxiliaire presque indispensable de l'archéologie. Nous devons donc nous féliciter qu'il ait gagné en précision et en exactitude dans les reproductions monumentales; qu'il fasse moins de concessions à l'amour du pittoresque et qu'il ait trouvé de nouveaux développements dans la chromolithographie et surtout dans la photographie. On peut quelquefois douter de la fidélité du crayon le plus habile;

mais on ne peut point suspecter la véracité d'une page photographique. Pour que cet art naissant popularise ses produits et ren dedes services plus nombreux, il est vivement à désirer qu'il puisse abaisser le prix de ses épreuves : c'est pour atteindre un si louable but que s'est formée tout récemment la *Société photographique* (1).

L'enseignement du dessin prend chaque jour un plus grand accroissement. Les types chrétiens commencent à figurer parmi les modèles qu'on reproduit. C'est une heureuse modification, dans l'intérêt de l'art chrétien, et nous devons ajouter, dans l'intérêt des convenances morales. Les Apollon et les Vénus, les Antinoüs et les Hébé sont des sujets d'étude qui ne conviennent guères à la jeunesse. M. Ramboux, conservateur du Musée de Cologne, aura puissamment contribué à nous débarrasser de cette mythologie suspecte, en publiant sa collection de modèles chrétiens, d'après les anciennes écoles de Sienne, de Florence et d'Ombrie.

Nous avons encore indiqué, comme une des principales causes du progrès des sciences archéologiques, la diffusion des livres. Elle est due aux échanges mutuels que les sociétés savantes se font de leurs mémoires, aux compte-rendus plus nombreux que publient les revues et les journaux ; à la *Bibliographie archéogique* de M. de Caumont ; au dépôt des œuvres provinciales qui enrichissent, chaque jour, la bibliothèque du Luxembourg, et enfin, à la librairie spéciale de M. Victor Didron. Ce dernier établissement est devenu un centre matériel pour toutes les productions érudites de l'Europe. L'Angleterre et l'Allemagne, l'Italie et la France s'y donnent un continuel rendez-vous littéraire et, grâce à cette publicité commerciale, des ouvrages d'une importance réelle ne sont plus exposés à mourir presque ignorés dans le lieu qui les a vus naître.

(1) Le conseil de surveillance des travaux, sous le rapport artistique, se compose de MM. Léon Cognet, Lassus, François, Collin, Dauzatz, Oudiné et Tourneux.

Nous venons de signaler les principales causes qui, selon nous, ont contribué, depuis quelques années, au développement des études archéologiques : nous devons maintenant constater rapidement la nature même de ces progrès.

II.

L'architecture du moyen-âge est un inépuisable sujet d'étude que l'on approfondit de plus en plus. Toutes les églises d'une importance réelle auront bientôt leur monographie spéciale. On compare les styles des différentes provinces ; on signale les caractères exceptionnels de certains monuments ; on enregistre avec une pieuse attention les noms si longtemps ignorés de ces modestes *tailleurs de pierre*, de ces humbles *imagiers* qui pensaient trop au ciel, pour songer à la gloire de la terre. Enfin, Messieurs, pour populariser ces études, pour en généraliser les principes, la science archéologique s'est plusieurs fois résumée sous la forme méthodique de manuels et de dictionnaires (1).

On a étudié, avec une prédilection marquée, l'iconographie des monuments et surtout la zoologie fantastique du moyen-âge. On a reconnu que des sujets qui paraissaient d'abord inexplicables, étaient la naïve expression des traditions populaires, la formule artistique des légendes. L'Egypte payenne avait élevé les animaux au rang des Dieux ; le moyen-âge catholique en a fait tantôt les serviteurs et les amis des saints, tantôt les suppôts du démon et les emblêmes des vices. Il a accepté les principales données de la science souvent erronée de Pline et d'Aristote ; il en a modifié le côté merveilleux et il a fait ressortir un enseignement moral de ces poétiques inventions. L'iconographie, étudiée

(1) L'abbé Bourassé, *Dictionnaire d'archéologie*. — Viollet-Leduc, *Dictionnaire de l'architecture au moyen-âge*. — Gailhabaud, *L'architecture du* v.e *au* xvi.e *siècle*. — De Vernheil, *L'architecture byzantine, en France*. — R. Bordeaux, *Principes d'archéologie pratique*. — L'abbé J. Corblet, *Manuel élémentaire d'archéologie*.

à ce point de vue, est une des pages les plus intéressantes de l'histoire philosophique du passé : aussi la difficulté d'en déchiffrer le sens énigmatique n'a point découragé les ingénieux OEdipes de la science (1).

C'est surtout depuis quelques années que l'archéologie, entrant dans une voie presque inexplorée, s'est préoccupée sérieusement de l'ameublement des églises. Elle s'est attachée à décrire ce qui existe encore et à rappeler le souvenir de ce qui n'est plus. Que d'objets religieux ont disparu sous le souffle des tourmentes révolutionnaires! Combien d'autres ont été les victimes de la manie du changement! Les musées offrent un honorable asile à tout ce qui a pu échapper à la destruction, tandis que les vases sacrés, les vêtements sacerdotaux, les ornements décoratifs, que le temps n'a point épargnés, trouvent du moins l'hommage d'un souvenir dans la publication des anciens inventaires (2).

La France, le pays le plus riche en pierres tombales, n'avait jusqu'alors aucun ouvrage spécial sur ces précieux monuments funéraires, qui fournissent tant de renseignements utiles à l'histoire locale, à la généalogie, à la science héraldique et à l'iconographie. Cette lacune va être comblée par M. le chanoine Musard et M. E. de Barthélemy. Nous souhaitons que le splendide ouvrage qu'ils publient contribue à faire renaître en France l'usage des dalles gravées, à l'imitation de ce qui se pratique actuellement en Allemagne et en Angleterre.

L'archéologie est devenue le complément indispensable de tous les travaux historiques. Les Agiographes ont imité l'exemple donné par M. de Montalembert, en étudiant les monuments qui

(1) Le R. P. Cahier, *le Physiologus*. — Hyppeau, *Commentaire sur le bestiaire de* Guillaume-le-Normand. — Duchalais, *Études sur l'iconographie symbolique*. — Ch. Louandre, *l'Épopée des animaux* (articles de la *Revue des deux Mondes*).

(2) De Laborde, *Catalogue du musée du Louvre*, — *Comptes du duc de Bourgogne*. — G. de Lagrèze, *Trésor de Pau*, *archives du château de Henri IV*.

se rattachent à la vie des saints (1). Les historiens de nos provinces ont décrit les églises et les abbayes qui sont un de leurs plus beaux titres de gloire (2). Les nombreux écrivains qui se sont attachés à faire revivre complétement l'histoire d'une cité ou même d'un simple village, ont accordé une large place aux antiquités religieuses (3).

La musique sacrée est une des branches les plus importantes de l'art chrétien : aussi, cette étude a-t-elle captivé l'attention des archéologues, au point de vue historique et pratique (4).

Depuis longtemps la musique d'opéra avait envahi certaines églises de Paris et de la province, et le goût public se corrompait, malgré les protestations qui se sont succédées depuis trois siècles. Nous sommes heureux de constater qu'une des plus énergiques a été formulée, par un écrivain picard. Le chanoine Levasseur se lamentait, au commencement du XVII.ᵉ siècle, sur la dégénérescence du plainchant et félicitait la cathédrale de Noyon, d'avoir conservé la noblesse du mode grégorien. « Le chant, nous dit-il, doit rapporter à la gloire et sainteté » du lieu et non au prurit des aureilles et cœurs mondains.

(1) L'abbé Fayon, *Vie de Sainte-Magdelaine*. — D. Guéranger, *Vie de Sainte-Cécile*. — Ch. Salmon, *Vie de Saint-Fuscien*.

(2) V. les travaux de MM. d'Héricourt et Harbaville, sur l'Artois; de M. A. de Barthélemy, sur la Bretagne ; de M. Salmon, sur la Tourraine ; de MM. de Caumont et Fallue, sur la Normandie; de M. Raynal, sur le Berry ; de M. Fichot, sur l'Aube ; de M. de Baecker, sur le Nord ; de M. Mellay, sur le Puy-de-Dôme; de M. de Girardot, sur le Cher, etc. Nous aurions trop de noms à citer, si nous parlions de la Picardie.

(3) Parmi les villes dont on a publié récemment l'histoire, nous citerons Auch, Autun, Avignon, Bar-sur-Aube, Béthune, Béziers, Carcassonne, Dunkerque, Gamaches, Guise, Lille, Metz, Montpellier, Paris, Rochefort, Trévoux, Vernon, Vienne, etc.

(4) V. les travaux publiés par le P. Lambillotte, l'abbé Tesson, l'abbé Jouve, MM. F. Clément, Danjou, de Coussemaker, G. Katzner, etc.

» Chanter autrement en l'église et y introduire les fredons des
» théâtres, n'est-ce pas donner gain de cause aux hérétiques
» Henriciens, qui enseignoient que chanter à l'église estoit se
» moquer de Dieu. Chantons y doncques, mais avec toute
» révérence, avec crainte, avec larmes; et ainsi chanter, c'est
» pleurer, adorer, s'humilier, se confesser, se résigner à Dieu,
» ne penser qu'à lui, n'ouvrir la bouche que pour lui, ne
» s'escouter de peur de l'offenser. Bref, chanter de la sorte,
» c'est attirer les auditeurs au ciel. Au contraire, énerver,
» entrecouper, mignarder, mollifier, rouler par trop la voix,
» c'est attirer les auditeurs aux créatures, les détournant du
» Créateur; c'est énerver la vertu, rammollir les courages et
» corrompre les âmes les plus saintes : ce qui occasionna jadis
» les payens de rejetter tels chantres et de proscrire leur mu-
» sique (1). »

C'est du commencement du XIII.e siècle que date l'harmonie consonante, qui est si bien appropriée aux conditions liturgiques du culte divin et qui a une supériorité religieuse si incontestable sur les complications modernes de la science des accords. Tout le monde peut aujourd'hui établir cette comparaison, en appréciant le caractère si simple, si pieux, si méditatif des *chants de la sainte chapelle*, qui retentissent depuis quelques années dans presque toutes les contrées catholiques. Leur caractère tendre et mystique fait une bien autre impression sur les masses que les compositions à grand orchestre dont la foule apprécie fort peu les difficultés savantes, qui restent presque toujours impuissantes à remuer dans les cœurs la fibre du sentiment religieux.

III.

Cette réalisation usuelle de l'archéologie, qui s'est manifestée dans la musique religieuse, s'est également produite dans la sculpture, dans la peinture, dans l'émaillerie, dans la ferronnerie, dans l'orfévrerie et dans la confection des ornements

(1) *Annales de l'église de Noyon*, livre III, Chap. XII.

sacerdotaux : mais c'est surtout en faveur de l'architecture que la théorie s'est réduite en pratique et que l'étude du passé s'est formulée par de nombreuses imitations.

On construit actuellement en France plus de deux cents églises en style du moyen-âge. Plusieurs d'entr'elles sont loin sans doute d'être irréprochables. On voit surgir çà et là de singulières réminiscences classiques ; on est parfois choqué d'un mélange maladroit de styles incohérents ; mais à côté de ces copies infidèles, de ces tentatives avortées, on trouve de véritables chefs-d'œuvre d'imitation, tels que le Sacré-Cœur de Moulins, N.-D. de Bon-Secours de Rouen et Saint-Nicolas de Nantes.

On s'effrayait autrefois de l'élévation du prix que semblait exiger l'emploi du style ogival. C'était une erreur qui aujourd'hui a disparu devant l'irrécusable autorité des chiffres. L'architecture gothique ne coûte pas plus cher que le style gréco-romain ; elle peut se conformer à tous les budgets. Elle se développe dans toute sa splendeur, quand elle peut absorber six millions, comme à Sainte-Clotilde de Paris ; mais elle peut aussi produire une modeste et bonne église de campagne, quand elle ne dispose que de 30,000 francs comme à Couture dans le département de Lot-et-Garonne (1).

La statuaire des nouveaux édifices religieux qu'on construit actuellement, montre quels immenses progrès se sont accomplis, depuis une dizaine d'années, dans la reproduction des principaux types chrétiens. D'un autre côté, MM. Dusseigneur, Toussaint, Eugène Riou, etc., ont enseigné, par leurs propres œuvres,

(1) L'église de Meilhan (Lot-et-Garonne), longue de 39 mètres, n'a coûté que 50,000 fr. — Notre-Dame de Foy (Gironde), qui a 47 mètres de long, n'a exigé que 72,000 francs de dépenses. — Saint-Martial, à Angoulême, qui peut contenir 2,000 personnes, a coûté 210,000 francs. — La ville de Lille vient de mettre au concours le plan d'une église en style ogival primaire, dont les devis de construction doivent s'élever à la somme de trois millions.

comment on pouvait imiter la sculpture du moyen-âge, tout en admettant, pour les sujets modernes, les physionomies et les vêtements de notre époque. Ils sont parvenus à combiner dans une heureuse alliance l'idéalisme du moyen-âge et la réalité des temps actuels, le sentiment mystique et la vérité des formes.

Les peintres commencent aussi à se préoccuper davantage de l'exactitude archéologique et beaucoup d'entr'eux comprennent que l'art n'a point seulement pour but de charmer les yeux par la séduction des lignes et des couleurs, mais qu'il a une mission instructive. Quand on représente une scène religieuse des temps passés, il faut montrer les hommes et les choses sous leur véritable aspect; il n'est point permis d'inventer des monuments de pure fantaisie, de multiplier les anachronismes de costume, de bouleverser toutes les lois de l'antique symbolisme et de méconnaître les usages les plus essentiels de la liturgie.

Les peintres verriers qui se partagent les trente manufactures de France, ont fait de louables efforts pour observer les conditions hiératiques de l'art. Il ne suffit pas en effet de faire revivre les anciens procédés manuels; il faut aussi reconquérir cette science, jadis traditionnelle, qui inspire le goût, qui détermine les convenances, qui choisit les sujets, qui en assigne l'emplacement motivé et qui ne s'adresse aux yeux que pour éveiller dans l'âme un sentiment religieux.

On ne se borne pas à imiter la peinture et la sculpture du XIII.e siècle; on reproduit également son ornementation et son ameublement liturgique. On compte actuellement, au service du moyen-âge, quatre forges, cinq briquetteries, trois grands ateliers de menuiserie et plusieurs fabriques d'orfévrerie (1). C'est au zèle ardent de M. Didron qu'on doit tout à la fois l'énergique impulsion de ce mouvement régénérateur, l'exemple des meilleurs modèles et la confection des meilleurs produits.

La réforme des vêtements sacerdotaux suit une marche plus lente; mais on ne peut douter qu'elle ne s'accomplisse prochai-

(1) Il faut citer en première ligne MM. Bachelet et Thierry.

nement puisqu'elle a pour partisans des protecteurs aussi éminents que NN. SS. Cousseau, de Dreux Brezé, Gerbet, Gousset et Sibour. *L'Album de broderie religieuse* que publie en ce moment le R. P. Arthur Martin est assurément destiné à propager le goût épuré de l'ornementation des autels, à hâter la régénérescence artitisque des ornements sacerdotaux et à faire revivre parmi nous, jusque dans les moindres détails des vêtements liturgiques, les belles et intelligentes traditions du XIII.e siècle.

## IV.

Un mouvement analogue à celui qui s'est produit en France, depuis 1848, s'est manifesté en Angleterre, en Allemagne et en Belgique. Dans cette dernière contrée, dont les destinées littéraires sont si étroitement liées à celle de la France, des sociétés archéologiques ont été fondées à Anvers, à Liége, à Tournai, etc.; il n'est pas une ville importante qui n'ait produit quelqu'œuvre remarquable d'histoire et d'archéologie (1). C'est peut-être le seul pays où l'archéologie ait trouvé une place dans la législation. La loi communale (Art. XI) a décidé que la publicité des séances du conseil devait être obligatoire « lorsque les déli- » bérations ont pour objet la démolition des édifices publics ou » des monuments anciens. » Cette sage prescription conservera l'existence à bien des monuments, dans un pays où la classe populaire elle-même leur porte un vif intérêt.

La ville de Bruges n'a point, comme à Paris, des cours de langues chinoise et tartare-mantchoue, qui ne sont suivis par personne: mais son conseil d'Académie y a institué un cours public d'archéologie chrétienne, ce qui n'existe dans aucune des académies universitaires de France. D'une autre part, Monseigneur Malou a ouvert, à Bruges, un musée ecclésiastique, non seulement pour recueillir les antiquités liturgiques, mais

(1) Voyez les travaux de MM. Delsaux, Dumortier, Fétis, Grangagnage, Hennebert, Lemaistre d'Anstaing, Moke, L. Paulet, de Reiffenberg, Polain, Renier Chalon, Schaepkens, Schayes, Voisin, Van Hasselt, etc.

afin d'offrir au clergé une collection moderne de modèles irréprochables concernant l'ornementation des églises. Il a pensé que c'était le meilleur moyen de proscrire les ornements de mauvais goût qui déparent si souvent la maison du Seigneur. C'est encore dans ce but qu'il a créé un concours annuel, où sont convoqués tous les artistes, pour produire un objet d'art liturgique, dans les conditions qui sont déterminées d'avance par un programme.

L'Angleterre a précédé la Belgique et la France dans l'étude des monuments du moyen-âge et elle a conservé une supériorité incontestable dans la splendeur de ses publications qui sont souvent des chefs-d'œuvre de typographie et de gravure (1). Nos voisins d'outre-mer possèdent dix revues archéologiques et, chose remarquable, elles sont toutes dans une excellente prospérité financière. L'une des plus importantes, *The art journal*, coûte quarante francs par an, et il a pourtant quarante mille abonnés. Ce fait seul suffirait à démontrer combien les études archéologiques sont répandues en Angleterre ; les femmes elles-mêmes y prennent intérêt et plusieurs d'entr'elles lui ont consacré leur plume et leur talent. Miss Louisa Twining a fait un splendide ouvrage sur les emblèmes de l'art chrétien ; M.ess Merrifield a édité et annoté plusieurs traités du moyen-âge sur les arts du dessin ; M.ess Jameson a publié trois volumes pleins d'érudition sur l'iconographie des anges et des saints (2).

Il y a, en Angleterre, un motif religieux plus puissant encore que le motif esthétique qui détermine à se conformer aux exemples du passé, pour toutes les œuvres d'art religieux. En face du protestantisme, si mobile dans ses idées et dans ses formes, le catholicisme tient à montrer son invariabilité perpétuelle. Il ne se contente pas de conserver cette persévérante

(1) Ouvrages de MM. Blackwood, W. Burn, J. Colling, Ed. Freeman, Al. Hope, Lindsay, H. Parker, Pugin, D. Rock, Willis, Winston, etc.

(2) Nous serions injustes envers notre pays, si nous ne rappelions que plusieurs dames françaises, entr'autres M.me Félicie d'Ayzac et M.me Clément Hémery se sont occupées avec succès de nos antiquités chrétiennes.

unité dans ses dogmes ; il veut l'exprimer, dans tout ce qui frappe les yeux, dans les rits, dans les cérémonies, dans les formules, dans les vêtements, dans les édifices. En voyant les constructions nouvelles qui ont le même aspect que les anciennes; en voyant ces habits sacerdotaux, ces vases sacrés, ces ornements ecclésiastiques qui transportent la pensée jusqu'au sein du moyen-âge ; en voyant ces usages liturgiques que le temps n'a jamais modifiés, les protestants sont frappés de cette immutabilité séculaire et ils sont amenés naturellement à se demander si tout n'est pas également invariable dans la religion catholique.

Nous croyons que c'est surtout à l'influence de cette considération que l'Angleterre doit ses nouvelles églises gothiques (1) et les nombreux établissements destinés à confectionner, en style moyen-âge, les divers objets du culte. Nous en avons admiré les riches produits, à la grande exposition de Londres. Tout ce qui tient aux arts du dessin nous a paru inférieur au goût français ; mais il faut avouer que l'Angleterre est supérieure à toute l'Europe, en instruments de travail et en ressources de fabrication. Cela tient sans doute à ce que cette industrie n'en est point là comme chez nous à ses premiers essais ; qu'on ne ménage point l'or et les sacrifices, chez nos riches voisins, pour arriver à un prompt résultat et que ces efforts sont encouragés par le grand nombre des commandes et par l'élévation des prix qu'on met aux objets d'art.

L'Autriche, qui a si longtemps circonscrit ses études archéologique dans le domaine de l'antiquité payenne, se montre

(1) Pugin a bâti à lui seul plus de cinquante églises ou chapelles ogivales. Il est à regretter qu'il ait eu une prédilection exclusive pour le style flamboyant, qui est évidemment un art en décadence. On revient actuellement au XIV.e et même au XIII.e siècle. Les nouvelles églises gothiques d'Angleterre nous semblent aussi pêcher par le manque d'ampleur. Cela tient peut-être à ce qu'étant bâties aux frais de simples particuliers, elles sont limitées dans leur développement par l'exiguité des ressources pécunières.

moins indifférente pour l'art national (1). Elle possède trois chaires d'archéologie et une commission impériale fondée sur le modèle des comités français. Cette récente institution a pour but de conserver les monuments, de surveiller leur restauration, et de décrire les nombreuses antiquités, dont l'origine est aussi diverse que celle des provinces qui composent le vaste empire d'Autriche.

La grécomanie règne toujours à Berlin, où les saints n'ont pas encore détrônés les faux dieux; mais dans quelques autres villes de Prusse, à Paderborn, à Munster, il existe des associations qui ont pour but de décrire, de conserver, de restaurer les églises et de les débarrasser des hors-d'œuvre payens de la Renaissance. Monseigneur Muller, évêque de Munster, pour régénérer le goût artistique dans son diocèse, professe lui-même, dans son séminaire, un cours d'archéologie religieuse. Un semblable cours est professé à Cologne par M. Reichensperger, l'un des archéologue le plus militants de l'Europe. Tandis qu'un des vicaires généraux de ce diocèse, M. Baudry, publie une savante revue qui s'occupe de toutes les manifestations artistiques de la pensée chrétienne, dans les temps anciens et modernes, le cardinal Geissel entretient un musée ecclésiastique où sont collectionnées des œuvres de sculpture, de peinture et d'orfévrerie, qui sont non seulement des sujets d'étude, mais des modèles qui doivent ramener l'esthétique dans les glorieuses voies du passé. C'est une noble mission que la Prusse catholique a bien le droit d'ambitionner, elle qui, en produisant la glorieuse école d'Overbeck, a si puissamment réagi contre le sensualisme payen de la peinture.

On sait que Munich est devenu un vaste musée monumental où des églises gothiques et byzantines s'élèvent à côté des propylées grecs, des temples égyptiens et des palais florentins. Mais au milieu de ce bizarre éclectisme, on voit surgir une prédilection marquée pour l'architecture ogivale. Un simple ou-

(1) Les principaux archéologues autrichiens sont MM. Heider, Melly, Primisser, Scheiger, A. Schmidt, Tschischka, Wolfskron, etc.

vrier menuisier, qui n'a eu d'autre maître que l'observation, est devenu un artiste éminent et a déjà construit, en Bavière, plus de quarante églises gothiques.

Les luthériens eux-mêmes adoptent cette architecture quoique ce soit, selon l'expression du protestant Menzel, un style éminemment catholique. Nos frères dissidents nous donnent même par fois des leçons de bon goût dont nous aurions à profiter. C'est ainsi que le consistoire d'Arolsen, dans la principauté de Waldeck, a refusé le don gratuit, que le célèbre sculpteur Rauch voulait faire à l'église paroissiale, de quatre vertus cardinales, parceque ces statues n'avaient pas un caractère assez chrétien. Voilà certes un bel exemple offert à certaines fabriques de France qui s'occupent fort peu de la convenance religieuse des tableaux qu'on leur donne, pourvu que les peintures soient bien fraîches et les cadres bien dorés!

Bien qu'il y ait des sociétés archéologiques à Zurich, à Bâle et à Genève, la Suisse s'était fort peu préocupée jusqu'alors de l'art du moyen-âge (1). Un premier pas vient d'être fait dans cette voie par M. Blavignac, qui a publié l'histoire de l'architecture sacrée, du IV.e au X.e siècle, dans les anciens évêchés de Genève, de Lauzanne et de Sion. Cet ouvrage est d'autant plus intéressant qu'il s'occupe surtout des monuments antérieurs à Charlemagne; mais il est à regretter que l'auteur se soit laissé entraîner par une imagination trop conjecturale et qu'il ait attribué à l'ère mérovingienne des monuments qui appartiennent à la dynastie des capétiens. De semblables prétentions sur l'antiquité reculée de l'ogive se sont déjà produites en divers pays, et l'impartialité d'un sérieux examen est toujours venu donner un démenti irréfutable aux fausses données d'une chronologie suspecte.

Les antiquaires d'Italie concentrent leurs études sous les monuments primitifs du christianisme. Une commission d'archéologie, instituée à Rome en 1852 et présidée par le cardinal Patrizi, a pour but principal de conserver et d'explorer les cata-

(1) Il est juste cependant de mentionner les monographies et les notices de MM. Dubois, Guiquerez, Keller, Matile, Trouillot et Vogelin.

combes. Les antiquités qui en proviennent doivent être recueillies dans un musée spécial qu'on vient d'établir dans l'une des vastes salles du palais de Latran.

Comme les catacombes sont le patrimoine de la chrétienté toute entière, les étrangers disputent aux Italiens le bonheur et la gloire de mieux en mieux connaître ces demeures souterraines qu'ont illustrées la foi de nos pères et qu'ont sanctifiées les reliques vénérées de tant de confesseurs et de martyrs. M. Perret à consacré six années de travail et d'abnégation pour reproduire les peintures de ces cryptes funéraires et l'assemblée législative a généreusement voté l'impression de son ouvrage. Tout le monde sait que M[gr]. Gerbet a commencé depuis longtemps la publication d'une œuvre aussi érudite qu'éloquente dont la pensée fondamentale est « de recueillir dans les réalités visibles de Rome chrétienne l'empreinte et pour ainsi dire le portrait de son essence spirituelle. »

Jusqu'alors les voyageurs n'avaient vu en Italie que des antiquités du paganisme ou des premiers siècles catholiques. M. Didron vient d'y faire un voyage à la recherche du moyen-âge, et il a découvert, à Rome, dans plus de cinquante églises, le règne du style ogival. Dans les études qu'il va publier à ce sujet, il nous promet de montrer que le moyen-âge monumental de l'Italie est presque aussi riche que celui de la France et que Rome, dans son état actuel, est plus gothique que Rouen, la plus gothique des villes de France. Il ne faudrait donc pas considérer comme une importation étrangère, l'adoption du style ogival, pour la nouvelle église qu'on projète d'élever au sommet du mont Palatin, en souvenir du décret dogmatique de l'immaculée conception.

Depuis que MM. Rio et de Montalembert ont signalé à l'attention publique les chefs-d'œuvre qu'avaient produits les premiers développements de la peinture italienne, les hommes de goût se sont épris d'une légitime admiration, pour les vieux maîtres de l'art. Florence était longtemps restée pleine de dédain pour ces magnifiques travaux de l'école primitive que les étrangers venaient admirer chez elle ; mais le jour de la justice finit par

luire tôt-ou-tard, Les *mémoires sur les artistes dominicains* qu'a publiés le père Marchese, ont donné un nouveau lustre à la gloire de Fra Angelico, ensevelie sous trois siècles d'oubli. Les graveurs reproduisent avec une prédilection marquée les œuvres mystiques du xv.e siécle et les peintres italiens eux-mêmes, instruits par l'étude du passé, commencent à montrer plus de respect pour les conditions spiritualistes de l'art.

Les préjugés protestants de la Hollande frappent d'anathème les études d'art catholique. Dans ce pays qu'on appelait au xviii.e siècle la terre classique de la liberté, il n'est presque point permis d'admirer les époques de saint Bernard et de saint Louis, ou bien quand on les admire, on confisque leur gloire au profit de la Réforme : c'est ainsi qu'un professeur de théologie à l'université de Leyde, M. Kist voit un prélude précurseur du luthéranisme dans ce qu'il appelle *l'ordre gothique*.

Le vandalisme n'y est pas seulement toléré ; il est officiellement patroné. La classe des beaux-arts de l'Institut royal a solennellement proclamé le 19 septembre 1849 que « un monument » qui n'était plus en rapport direct avec le goût dominant et » l'esprit national de l'époque ne méritait aucune sollicitude. » Un membre de cette académie a trouvé une justification plus étrange encore à la furie des démolitions. Il n'a pas craint de dire, dans un rapport public, que « il valait mieux laisser » écrouler les anciens monuments que de les conserver, parce » que cela donnait occasion aux jeunes architectes de faire du » nouveau. » Quelques énergiques protestations se sont heureusement élevées du sein même de la Hollande, contre ces théories sauvages et quelques écrivains de cœur ont réuni leurs efforts pour faire comprendre à leurs compatriotes combien il était peu patriotique de renier les gloires du passé (1).

La Russie nous est peu connue sous le rapport archéologique. L'art byzantin semble l'avoir adoptée comme une seconde patrie. On y retrouve partout l'influence de l'Orient, non seule-

(1) Publication de MM. Beignen, Van Dam, Jansenn, Leemans, A. Thijm, Van Tol, Veneman, Werner, etc.

ment dans le culte et les monuments, mais presque dans les vêtements religieux et civils. La civilisation européenne y est admise avec honneur ; mais elle n'y est point acclimatée : c'est comme une plante exotique que l'on élève en serre. Quelques rares ouvrages nous ont fait entrevoir les richesses de l'art moscovite (1) Espérons que le succès de nos armes triomphantes aura d'heureux résultats pour l'archéologie et que la guerre qui prépare si souvent de nouvelles jouissances à la paix, nous fera connaître les curieux monuments de la Crimée, comme elle nous a révélé jadis ceux de l'antique Egypte.

Une commission gouvernementale vient d'être instituée en Espagne pour la conservation des monuments historiques et artistiques. Elle unira ses efforts à ceux de l'Académie royale d'archéologie qui a été fondée il y a quelques années.

Le mouvement archéologique, si imperceptible en Russie et en Espagne, est encore plus nul en Suède, en Norwège, en Danemarck, en Grèce, en Sardaigne et en Portugal. En revanche l'ogive a franchi les mers, pour faire le tour du monde, et l'on élève actuellement des églises gothiques dans les Antilles anglaises, à Calcutta, dans le Canada, à New-Yorck, à Philadelphie, à San-Francisco, etc.

Vous avez pu remarquer, Messieurs, que dans la rapide esquisse que je viens d'ébaucher, je n'ai fait aucune allusion aux travaux collectifs de la société des Antiquaires de Picardie, ni aux œuvres isolées de ses divers membres. C'était sans doute un sujet qui pouvait m'offrir un vaste champ à parcourir, car, comme l'a dit un spirituel critique de la Revue des deux mondes : « Amiens, qui, dans les dernières années de la restauration, » était encore une ville exclusivement industrielle, s'est métamorphosée en succursale de l'Académie des inscriptions et des » belles-lettres (2). » Mais c'est précisément l'abondance et la

(1) A. de Demidoff, *Voyage archéologique en Russie.* — Sneghireff, *Antiquités de Moscou.*

(2) Revue des deux mondes, 1er septembre 1851, *Etudes historiques en province*, par M. Ch. Louandre.

richesse de cette moisson littéraire qui nous ont interdit d'y porter une main trop débile, et d'ailleurs, nos éloges auraient-ils pu rien ajouter à la juste considération que vos travaux ont conquis, en méritant les sympathies des savants, les récompenses de l'Institut et les munificences de l'Empereur.

---

## OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

*Pendant le* 1.er *trimestre de* 1855.

1.° Nécrologe ou une fleur pour trois tombes. Essai de tablettes liégeoises, par M. d'Otreppe de Bouvette, 13.e livraison.—2.° Du traité d'Andelot, considéré sous le point de vue historique et politique, par M. J. Belin de Launay. — 3.° Obsèques du docteur Rigollot, décédé à Amiens le 29 décembre 1854. (Extrait du *Mémorial.*) — 4.° Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, n.os 1, 2 (1854). — 5.° L'Investigateur, n.os 239, 240, 241, 242. — 6.° Archives des missions scientifiques et littéraires, 3.e cahier, tom. IV. — 7.° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n.os 18, 19. — 8.° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4.e liv., tom. XI. — 9.° Journal de la Société de la morale chrétienne, tom. IV, liv 6; tom. V, n.° 1. — 10.° La Picardie. Revue littéraire et scientifique, n.os 1, 2, 3. — 11.° Séance publique de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne. 1854. — 12.° Attaque de la ville de Saint-Omer par la porte Sainte-Croix, en 1594, par M. Deschamps de Pas. — 13.° L'église de Fauquenbergue, par M. H. de la Plane. — 14.° Miscellanea graphica. A collection of ancient, medieval and renaissance remains in the possession of the lord Londesborough. Illustrated by F. Fairholt, n.° 3. — 15.° Architectural, archaeological and historic society for the county, city and neighboroughood of Chester, part. 3. 1852. — 16.° The archaeological mine, a magazine in which will be comprised a new history of Kent, by A. Dunkin, part. 1. — 17.° The numismatic chronicle, n.° 66. — 18.° L'Institut, n.os 228, 229, 230. — 19.° L'agronome praticien, journal de la Société d'agriculture de Compiègne, n.os 24, 25. — 20.° De la liturgie des cloches à propos d'une bénédiction de cloches à Saint-Germain d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet.—21.° Nachrichten von der Georg. August. Universitat und der Konigl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gottingen, 1853, n.os 1 à 17. — 22.° Bulletin de la Société des antiquaires de



de l'Ouest, n.° 4, 1854. — 23.° Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de l'Ouest, du 23 janvier au 31 décembre 1854, par M. Ménard. — 24.° A Glossary of terms used in grecian, roman, italian and gothic architecture. Oxford, 1845, Parker. 2 vol. in-8°. — 25.° Archives de l'art français, 5.e vol. liv. 1. — 26.° Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, t. IV, 2.e partie. — 27.° Bulletin des sociétés savantes et littéraires de la Belgique, publié par M. Fr. Hennebert, n.os 1, 2, 3. — 28.° Nécrologe liégeois pour 1854, par M. U. Capitaine. — 29.° Mémoires de l'Académie impériale de Metz, année 1853—1854. — 30.° Revue rétrospective rouennaise. Coup-d'œil sur les usages, les habitudes et les mœurs de nos pères, par E. de la Querière. — 31.° Bulletin de la Société académique de Laon, tom. I, II. — 32.° Bulletin du comice agricole d'Abbeville, n.os 2, 3. — 33.° Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de l'Eure, 3.e série, tom. II. 1852—1853. — 34.° Chronique de Guines et d'Ardre, par Lambert, curé d'Ardre (918—1203), textes latin et français en regard, revu sur huit manuscrits, avec notes, cartes, glossaires et tables, par M. le M.is de Godefroy Ménilglaise, 1 vol. in-8°. — 35.° Journal de la Société d'archéologie et du comité du musée lorrain, n.os 2, 3. — 36.° Catalogue raisonné des tableaux de diverses écoles composant le précieux cabinet de feu M. Collot. — 37.° Ville d'Amiens. Récompenses municipales pour belles actions. Procès-verbal de la distribution solennelle du 24 décembre 1854. — 38.° Recueil de la Société de sphragistique, n.° 11, — 39.° Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, n.° 4. — 40.° Société d'agriculture, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer. Séance du 28 octobre 1854. — 41.° Travaux de l'Académie impériale de Reims, tom. XX, n.° 2. — 42.° Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 6.e et 7.e vol., n.os 1, 2, 1854. — 43.° Un gros de Thibaut de Bar, évêque de Liège, frappé à Thuin, par Renier Chalon. — 44.° Anne Charlotte de Lorraine, abbesse de Sainte-Waudru, à Mons, par Renier Chalon. — 45.° Revue de la numismatique belge, tom. V, liv. 1. — 46.° Catalogue des médailles antiques, grecques et romaines composant le cabinet de feu M. Raoul Rochette.

---

Amiens, Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 3.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

### COMITÉ CENTRAL.

*Séance du* 16 *avril* 1855.

La Société, qui ne doit publier et distribuer cette année que la fin de l'*Introduction à l'histoire de Picardie* par Dom Grenier et les *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise, du* XI.e *au* XIIIe. *siècle*, par M. Douët-D'Arcq, décide qu'il y a lieu de s'occuper dès à présent de la composition du tome XIV des Mémoires qui paraîtra en 1856 ; elle désigne pour faire partie de la Commission d'impression : MM. Magdelaine, Duval, Breuil, Janvier et Guerard.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Peigné-Delacourt, relative à des fouilles faites, le 27 mars 1855, dans l'église de Morienval (Oise), un des plus curieux monuments de l'architecture romane primitive de notre province. Dans un terrain présentant de nombreux débris de charbon et dont l'argile, sous l'action du feu, avait pris l'aspect rougeâtre de brique très-peu cuite, on découvrit un cercueil de plomb dont le col et la tête

étaient marqués par des retrécissements et dont la largeur allait en diminuant, des épaules aux pieds. Un double suaire enveloppait les restes du corps et était retenu par plusieurs tours d'une corde encore intacte. Le corps était parfaitement conservé, les moustaches et la barbe donnaient au visage une certaine fierté; les mains étaient effilées, les ongles longs et finement taillés. L'ensemble avait pris une teinte de bistre foncé. Peu de temps suffit pour amener une altération et une décomposition rapide. Les points de suture sur la poitrine indiquaient l'enlèvement du cœur qui était placé près du bras gauche, sans enveloppe, et momifié par un embaumement. Les deux suaires étaient de toile de chanvre, le premier blanchâtre, l'extérieur écru avait été imprégné de matières balsamiques. Sur le corps on avait tracé une croix avec de nombreuses gouttes de cire jaunâtre. Sur le couvercle étaient placés plusieurs petits vases de 0,m10 de haut, en terre commune, sans vernis, de l'espèce dite *pintelots*. Autour du cercueil d'autres pots semblables, irrégulièrement espacés, au nombre de 38, contenaient des débris de charbon qui sans doute avaient reçu l'encens qu'on y projetait avant de fermer la fosse. Les habitants ont cru retrouver dans le cercueil les restes de Florent de Hangest, seigneur de Viry, mort au siège de Saint-Jean-d'Acre, que l'on trouve couché sur une dalle sous le latéral gauche de l'église, et qui fonda une léproserie et un hospice dont il ne reste plus trace. Mais la comparaison faite de la statue tombale et du personnage exhumé, la nature et la forme du tombeau, sa place dans le chœur d'une église toute parsemée de tombes d'abbesses, forcent M. Peigné-Delacourt

à rester dans l'incertitude en attendant que de nouvelles fouilles permettent de résoudre ce problème historique.

*Séance du 8 mai* 1855. — M. Dufour donne lecture d'un fragment de l'introduction de M. Douët-D'Arcq à ses *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*. La partie du travail dont la Société reçoit la communication comprend une étude sur le mouvement communal du comté.

— L'ordre du jour appelle la réception de M. Dutilleux, nommé membre titulaire résidant dans la séance du 13 mars.

M. Dutilleux a choisi pour thème du tribut que l'usage impose aux membres de la compagnie, l'appréciation des travaux de M. Rigollot comme numismatiste et comme archéologue.

M. de Roquemont, répondant au récipiendaire, le félicite de la place définitive qu'il occupe dans les rangs de la Société. Il rappelle les travaux historiques de notre nouveau collègue, notamment sa description de la chapelle de sainte Theudosie. Ces travaux sont le fruit des loisirs des occupations journalières de M. Dutilleux, et ces occupations elles-mêmes peuvent offrir un champ fertile aux explorations de l'archéologue. Tout en indiquant cette voie nouvelle dans ce que M. de Laboulaye appelle les *Desiderata* de la jurisprudence, M. le Président de la Société exprime l'assurance que, quelle que soit la direction que suivra M. Dutilleux, la Société n'aura qu'à se féliciter de son concours.

— La Société fixe au Dimanche 8 juillet 1855 sa séance générale annuelle.

— *Séance du* 12 *juin* 1855. — S. E. M. le Ministre d'Etat informe qu'il a prescrit l'ordonnancement de la subvention de 3,000 francs qu'il avait allouée, le 29 mars 1854, pour les frais du monument que la Société a fait élever à Pierre l'Ermite.—D'après le budget de l'exercice courant, cette somme sera versée à la commission du Musée Napoléon comme à-compte sur les 6,166 francs qu'elle a prêtés à la Société pour solder les frais de la statue.

— M. J. Rigollot fils écrit que sa famille et lui ont accepté avec empressement l'offre qui leur a été faite de faire imprimer dans les Mémoires de la Société le travail sur N.-D. du Puy laissé inachevé par son père, et qu'il a remis le MS. à M. Dufour.

— M. le Président rappelle à la Société la réclamation qui s'est produite dans les colonnes du journal le *Commerce de la Somme*, en faveur de l'amiénois Charles Dallery, inventeur de l'application de l'hélice à la navigation. Il demande si la Société ne croirait pas utile de procéder à la nomination d'une commission chargée d'examiner la justesse de la revendication de la famille Dallery, et de donner son avis sur cette question qui révèle l'existence d'une nouvelle célébrité pour le pays.

M. Vion réclame pour un autre picard, Frédéric Sauvage, la gloire d'avoir inventé l'hélice; il entretient la Société des tribulations et des mécomptes qui ont accueilli Sauvage dans le cours de ses recherches, et lui demande de ne point dépouiller un compatriote de sa gloire pour en revêtir un autre.

Un membre fait observer qu'une pareille matière est,

pour ainsi dire, trop contemporaine et que l'Académie est plus compétente pour juger ce débat; la Société reprend, en conséquence, la suite de son ordre du jour.

— M. d'Herbingen donne lecture de son rapport sur la chronique de Lambert d'Ardre, éditée par M. le marquis de Godefroy-Menilglaise. (Voir page 342).

A la suite de ce rapport, M. le marquis de Godefroy-Menilglaise est présenté en qualité de membre non résidant de la Société.

—Sur les observations et la demande faite par plusieurs membres, la Société décide que la séance générale, fixée au dimanche 8 juillet, sera ajournée, et laisse au bureau le soin de désigner le jour qu'il croira le plus convenable.

—M. le Secrétaire-Perpétuel entretient la Société d'une découverte déjà ancienne faite dans les environs de Saint-Acheul, d'un vase en terre rouge, en forme de coupe, dans l'intérieur duquel étaient renfermés et déposés sous un lit d'argile une fiole lacrymatoire en forme de goutte allongée, un vase à anse en verre bleu, en forme de petit broc, un troisième vase de même forme sans anse, une pièce de monnaie et une bague en bronze. Le couvercle de cette coupe portait l'inscription en relief: *Amori sor*, c'est-à-dire, *Amori sororis*. Cet objet est passé du cabinet de M. Bouvier dans celui d'un amateur étranger.

—M. Garnier donne ensuite la description d'une statuette en bronze découverte, dit-on, récemment, rue Du Cange, et qui du même cabinet est passée aussi dans des mains étrangères. Mais l'origine de ces objets ne lui paraît point parfaitement établie.

## RAPPORT

PAR M. D'HERBINGHEN,

sur la

## CHRONIQUE DE GUINES ET D'ARDRE

Publiée par M. le marquis de Godefroy-Menilglaise.

Sous les derniers rois de la race carlovingienne et pendant le dixième siècle, les grands vassaux de la couronne et les chefs guerriers, conquérants Normands ou Danois, assurèrent leur souveraineté sur les pays dont ils s'étaient emparés, et leur indépendance à l'égard du chef de la nation.

Entre le puissant comté de Flandre, et celui moins important de Boulogne, se fonda alors le comté de Guines, qui, dans sa plus grande prospérité, comprenait à peine l'étendue de trois ou quatre des cantons actuels de Guines et d'Ardres, et pour partie de Calais, d'Audruicq et de Lambres; et une population qui ne devait guère s'élever au-delà de 40,000 habitants; mais cette contrée de Guines, d'Ardres, de Licques et de Tournehem était fermée par cette chaîne de montagnes couvertes de bois, et à retraites presqu'impénétrables, qui sont la limite entre ces pays montueux, et à profonds vallons du Boulonnais et d'une partie de l'Artois, et les plaines, ou plutôt dans ces temps les marais de la Flandre.

Suivant les récits même de l'historien dont nous allons parler, les habitants menaient une existence dure, indépendante et aventureuse. On les trouvait parfois brigands, surtout si l'on traversait le pays de Saint-Inglevert, alors très-boisé, et non loin de la mer. Ils étaient d'excellents hommes d'armes autour de leurs seigneurs. Ceux-ci avaient fortifié les castels modestes et pauvres de leurs retraites écartées. Les guerres perpétuelles et ce contact continu chez eux, entre les Français, les Anglais, les Flamands et les Brabançons, les avaient éclairés et aguerris. Ils eurent quelque renom à des époques diverses. Leurs seigneurs rapportaient aussi de leurs expéditions continuelles, des richesses qui attiraient à leurs châteaux des voyageurs de haute qualité,

ou les hommes instruits connus dans ce temps sous le nom de Trouvères. Les comtes de Guines et les seigneurs d'Ardres contractèrent des mariages qui les unirent à des familles plus puissantes, ou qui augmentèrent leurs domaines. Ils acquirent des biens en Angleterre, lors de la conquête de Guillaume, duc de Normandie, et dans les expéditions postérieures. Plusieurs périrent aux croisades. D'autres en revinrent, toujours pauvres, mais avec de la gloire et des reliques; tel fut Arnoul, l'ancien seigneur d'Ardres, compagnon de Godefroy de Bouillon aux sièges d'Antioche et de Jérusalem, et renommé pour sa bravoure et pour sa force. Ce vieux croisé, accablé d'années et de maladies, dit la chronique, mourut en son donjon d'Ardres, en présence de ses enfants, de ses amis et de beaucoup de peuple, embrassant une petite croix qu'il portait pendue à son cou par une chainette d'argent, et où il croyait être enchassé un poil de la barbe de Notre Seigneur Jésus-Christ. Leurs fils et les jeunes seigneurs les plus distingués allaient faire leur éducation à la cour du comte de Flandre, leur souverain, et s'y exerçaient surtout au maniement des armes et aux actes de bravoure, pour mériter plus tard le titre de chevalier.

Un homme érudit s'est enfin trouvé dans ce petit état vers la fin du douzième siècle. Il se nommait Lambert et était curé d'Ardres. Il entreprit, non de sèches et froides chronologies, ou de tristes cartulaires de couvent, mais une histoire véritable, quoique bien imparfaite, du comté de Guines et de la seigneurie d'Ardres, plus tard réunis sous les seuls comtes de Guines. A part quelques traits sans à-propos ou de mauvais goût de l'histoire ancienne, et ces indications bien longues de toutes les filiations et alliances de certains seigneurs, si peu sévères dans leurs mœurs, qu'ils avaient, de même que quelques châtelaines, grand nombre d'enfants naturels pourvus et traités comme des enfants légitimes, on y trouve de précieux renseignements sur l'état social de cette époque.

Cette histoire fait connaître la souveraineté absolue sur ses serfs, du seigneur, qui n'est tenu envers son suzerain que d'une

vaine cérémonie de foi et hommage, lorsqu'il prend possession de sa seigneurie. Ainsi Bauduin, seigneur d'Ardres, de son absolu pouvoir fait périr par la roue, écarteler, traîner par des chevaux et bruler vifs, les assasins de son frère Arnoul, attiré par eux dans le bois Foubert. On y raconte la demande en mariage, faite avec des formes si simples, de cette jeune chatelaine d'Ardres, dont la figure exprime aussitôt la joie; la bénédiction qu'un comte de Guines vient donner à son fils, autre jeune seigneur d'Ardres, et à la jeune épouse, lorsqu'ils sont dans leur lit, le premier jour de leurs noces, et aussi dans le même moment la bénédiction et les prières du clergé; les fondations d'abbayes, de communautés et de canonicats, et les grands biens qui leur sont donnés, eu égard au peu de richesses des seigneurs fondateurs; les mises en fiefs d'alleux ou terres libres, par leurs propriétaires, envers l'évêque de Thérouanne, ou une communauté, pour se soustraire aux vexations du seigneur féodal, voisin et puissant; les détails des fêtes, ou plutôt des festins offerts aux archevêques de Rheims et de Cantorbéry; le prélat de Rheims réclamant de l'eau, et le prince de Guines, qui le reçoit, brisant tous les vases qui pouvaient en contenir, comme pour faire connaître que dans le comté on buvait plus et des vins plus forts que dans le pays de France. La description du *beau* château bâti par le seigneur d'Ardres, sans doute suivant les règles et usages du temps, est à noter; au rez-de-chaussée les caves, les étables à porc, et celles pour les oisons et les chapons. Au premier les cuisines et les places où étaient gardées les provisions. Au second la grande chambre à coucher avec le grand lit du seigneur et de sa femme; à côté une grande place pour les chambrières, les nourrices et les plus petits enfants, et un réduit avec du feu pour les réchauffer et pour les malades; une salle nommée parloir, et au levant la chapelle, semblable, dit le chroniqueur, pour l'ouvrage de la portraiture, au temple de Salomon. Au troisième, des retraites pour les jeunes fils et filles de la maison, et pour les serviteurs.

Dans ces récits de Lambert, presque tous les noms de lieux

diffèrent des noms actuels. On ne pourrait retrouver dans le pays que bien peu de traces des châteaux forts qu'il a cités. Toutes les familles qu'il nomme semblent avoir disparu, du moins de la contrée.

Cette histoire de Lambert intitulée : *Lamberti Ardensis ecclesiæ presbyteri chronicon Ghinense et Ardense*, est écrite en latin, n'a jamais été imprimée qu'en partie, et a été conservée en plusieurs manuscrits. Neuf de ces écrits sont connus, et sont déposés aux bibliothèques du Vatican, de Paris, de Wolfenbuttel, d'Amiens, de Saint-Omer (deux), de Bruges, de Bruxelles et de Boulogne-sur-mer.

Maintenant nous sommes heureux d'avoir à vous parler d'une bonne et ancienne connaissance, de M. le marquis de Godefroy-Menilglaise. Il appartient à une famille du nord de la France, déjà illustrée par des écrits de profonde science. Lui-même n'est pas étranger à ce département, car jeune, et aux premières années de la Restauration, il a été sous-préfet à Doullens. M. de Godefroy habite à Paris une charmante demeure, qui a été autrefois celle de la célèbre madame Tallien. Lui et sa femme, aussi distinguée par sa personne que par son instruction, consacrent à la culture des lettres les loisirs d'une belle existence et les moyens d'une ample fortune.

Le travail de M. de Godefroy, sur l'ouvrage de Lambert d'Ardres, est admirable. Il a fait les recherches les plus longues, les plus courageuses et les plus couteuses. Il sera le modèle le plus parfait, et malheureusement souvent inimitable à proposer. Il a été étudier, comparer, copier ou faire copier tous les manuscrits en Italie, en Allemagne, en Belgique et en France. Il a rétabli le texte qui lui semblait le plus vrai, éclairci ce qui était obscur, noté toutes les différences des manuscrits, acquis un manuscrit précieux provenant d'un chanoine de Tournay et contenant la traduction de l'ouvrage de Lambert dans un français dont le style semble contemporain de Charles VII ou de Louis XI. Il s'est dit : « Ce français vieilli, à l'allure naïve, était bien le plus heureux interprête du texte, » et il l'a fait imprimer en regard du texte.

M. de Godefroy a aussi complété l'ouvrage de Lambert par des recherches historiques sur les souverains du temps et sur les lieux cités. Il a achevé cette histoire du comté de Guines, acheté d'un des comtes par un roi de France ; confisqué de nouveau par un autre roi sur un autre comte, connétable de France et décapité, et réuni enfin pour toujours à la France.

Pour moi, enfant de ce pays, ce que j'ai encore et surtout admiré, c'est le soin avec lequel M. de Godefroy avait recherché et si exactement décrit tous les lieux indiqués par Lambert. Il a été secondé pour cette partie par un collègue de la Société des Antiquaires de la Morinie. On voit aussi, par les cartes mises dans l'ouvrage, avec quel consciencieux labeur les lieux ont été visités, et les vieux écrits sur le pays consultés et vérifiés.

Nos coutumes de Picardie établissent ce comté de Guines comme les limites comprises dans la province. Cet ouvrage ainsi intéresse notre société des Antiquaires de Picardie. J'ose donc vous proposer de rendre grâce et honneur à qui l'a si bien fait connaître, et d'accueillir la demande que je vous soumets régulièrement, de nommer M. le marquis de Godefroy-Menilglaise membre de la Société.

---

# NOTICE

## SUR UNE SÉPULTURE ROMAINE

Découverte sur le territoire de la ville d'Amiens,

Par M. le d.r RIGOLLOT.

On a trouvé au mois d'octobre dernier, auprès d'Amiens (1), dans une sépulture romaine, les débris d'un coffre ou boîte en bois, consolidé par de fortes pentures en fer, actuellement presqu'entièrement décomposées par la rouille. Ce coffre ren-

(1) Lorsque cette communication a été faite, en 1853, par M. Rigollot à la Société, quelques membres ont élevé des doutes sur l'authenticité de cette découverte, et ont soutenu que les objets n'avaient point été trouvés aux environs d'Amiens.

fermait deux squelettes près desquels on a recueilli deux bagues en or, le chaton de l'une d'elles en pierre rouge, représentait en intaille une Diane d'Ephèse; une broche ou fibule en argent avec quelques verroteries, d'une forme pareille à celles du III.e et du IV.e siècle de notre ère; un vase en terre qui a été brisé par les ouvriers. — Mais ce que ce tombeau renfermait de plus insolite et de tout-à-fait remarquable, ce sont deux objets en verre plein, d'une forme pareille, comme façonnés au tour, de 17 centimètres de hauteur et de 5 centimètres de diamètre, qui étaient placés debout et comme fichés dans la boîte par une sorte de prolongement, ils avaient la forme de quatre boules un peu aplaties, superposées et ce qui attirait particulièrement l'attention, c'est que des lettres étaient gravées en creux autour de chaque boule et qu'elles y formaient une double inscription.

| Sur l'un de ces objets on lit: | Sur l'autre: |
|---|---|
| **TVRM** | **NASO** |
| **VIVAS** | **LAEFIT** |
| **MARTI** | **ETLIVIL** |
| **DOMINE** | **CONIVGI** |

A la première vue on y reconnaît une inscription votive due probablement aux époux inhumés dans cette tombe, Naso et Livilla; le mari pouvait être un des cavaliers en garnison à Amiens, il aura fait un vœu à Mars pour le salut de sa compagnie ou de son escouade, *turma*, et sa femme se sera jointe à lui; il y avait dans l'Amiénois des verreries, et peut être que le voisinage d'une de ces usines aura rendu facile l'exécution de ces objets. — Je ne donne cette explication que comme probable et il faut admettre dans l'inscription des fautes de grammaire, fautes qui d'ailleurs étaient communes au III.e siècle et dans les provinces éloignées telle qu'était la nôtre. Ainsi, *Marti domine* serait pour *Marti domino* et peut être *conjugi* pour *conjuges*; on devrait donc lire *turma vivas, Marti domino, Naso lætus fecit Livilla conjugi* ou *Livilla conjuges.*

Mais en y réfléchissant d'avantage, on voit que l'explication de ces objets est bien autrement difficile, la première question

que l'on s'adresse en les considérant, est celle-ci : ont-ils été fabriqués en vue de l'usage où nous les trouvons employés, ont-ils été dès l'origine destinés à porter les inscriptions votives ou funéraires que nous y lisons actuellement? ou bien sont-ce des objets qui, après avoir servi plus ou moins longtemps à décorer quelque meuble, tel qu'un siège, par exemple, ont été en suite consacrés à la mémoire de la personne qui les avait possédés et dans le tombeau de laquelle on les a placés?

On conçoit que ces premières questions seraient d'une grande importance à résoudre tout d'abord.

Mais une autre difficulté résulte de la lecture même des inscriptions tracées sur les boules de verre, de l'ordre qu'il faut donner aux deux groupes de quatre lignes chacun. Enfin on se demandera si chacun de ces groupes doit être interprété isolément ou s'ils se font suite l'un à l'autre.

Le premier groupe peut être lu, TURM(A) VIVAS MARTI DOMINE en prenant MARTI pour le vocatif de MARTIVS. C'est ainsi que sur les médaillons Contorniates qui bien probablement sont de la même époque que nos boules de verre, on trouve LAVRENTI NICA,—EVTIMI VINCAS, GARAMANTI NICA, — PETRONI PLACEAS. — Mais comment expliquer dans ce cas la seconde inscription.

Si au contraire on la lisait M.TVR(IVS), la famille Turia existait dans l'antiquité, (Voyez Gruter, n.° CCCCLXXVI, 9. — Muratori DXXV, 3. — DXXXV, 2. — DCCCL, 1. — MCCLXXXII, 7. — DCCCLXXVII, 1. — MCDVI, 10. — MDCIV, 3), on aurait Marcus TVRius, VIVAS MARTI DOMINE NASOLAE FIT ET LIVILla CONIVGI.

Nasola, quoique peu commun, est un nom possible. — On connaît Nasuleius (Muratori CMLXVI, 3); ce serait un diminutif comme *Primula* et comme *Rosolus*, nom d'un monétaire inscrit sur les tiers de sol d'or de Rodez.

Il serait possible encore que *Martius* ait été un gladiateur auquel sa *turma* aurait dédié un monument acclamatif, mais il est encore plus probable que *M. Turius* était chrétien, et que le mot

VIVAS est une de ces formules religieuses que l'on trouve dans les épitaphes des premiers siècles et sur les verres recueillis dans les catacombes de Rome. — Voyez par exemple, dans *Muratori* MCMLIV, 6, l'inscription tracée sur une lampe de bronze:

DOMINVS LEGEM
DAT. VALERIO SEVERO
EVTROPI VIVAS.

Au reste il faudrait étudier plus longtemps ces inscriptions pour avoir une opinion arrêtée sur leur compte.

# NOTICE SUR BEAUFORT,

## ancien village du Vermandois détruit probablement au XV^e siècle,

PAR M. L'ABBÉ SANTERRE,
Vicaire-général de Pamiers, membre correspondant.

J'avais cru pouvoir répondre à une des questions proposées par vous à l'assemblée générale du mois de juillet dernier, et faire revivre parmi nous le nom d'un village qui a complètement disparu, et dont on ne soupçonne l'existence que par quelques rares papiers de famille et autres menus documents semblables. Mais mes recherches ont été si infructueuses et les sources où j'ai puisé si incomplètes, que j'ai hésité longtemps à formuler quoique ce fût. Pourtant voici un mot : Il s'agirait de rétablir l'existence d'un ancien village de Vermandois situé non loin de Ham, entre Berlancourt et le Plessier-patte-d'oie, canton de Guiscard (Oise), sur le plateau de Collezy où se trouve l'arête qui sépare le bassin de la Somme de celui de l'Oise.

Et en effet, dans un contrat de 1666 il est question d'une pièce de terre « tenant d'une lizière audit seigneur duc de Chaulnes, » d'autre et d'un bout au chemin qui conduit de Berlancourt à » Guivry, et d'autre bout au chemin dudit *Berlancourt à Beau-* » *fort* etc. »

Or, Messieurs, qu'était-ce que ce *Beaufort* dont il n'est plus question depuis dans aucun acte ; qui a été radicalement oublié ;

qu'on ne retrouve même plus dans les autres contrats de la même époque, et qui ne semble mentionné ici que comme un lieu dit, par souvenance, et parce que l'on avait peut être devant les yeux de vieux titres que l'on copia.

M. Graves, dans sa notice ou description du canton de Guiscard (Annuaire de l'Oise, année 1833) raconte, il est vrai, qu'il aurait existé, au temps jadis, vers le nord de la commune du Plessier-patte-d'Oie, un château fort; mais tout ceci est dit d'une manière vague et sans entrer dans aucun détail : 1° ni sur son nom, 2.° ni sur l'époque de sa ruine, 3.° ni enfin sur son importance. Or il est bon qu'on sache que la notice de M. Graves sur cette partie reculée du département est une des premières qu'il fit et à laquelle il n'apporta ni le même soin ni le même travail que dans celles qui suivirent.

1. Ce qu'il y a de certain, c'est que non seulement il a existé un château-fort près le lieu dit la *Cense du Plessier* et le *Champalour*, mais encore un village tout entier dont on a retrouvé grand nombres de fondations et divers ustensiles à diverses époques. Ainsi pour citer un fait précis que je puis attester : en 1828, dans un champ de la commune du Plessier appartenant à M. Oberkampf, propriétaire à Guiscard, l'on a retrouvé un puits et des restes d'habitations assez éloignés du lieu où était le château-fort, et précisément dans l'alignement direct où venait aboutir le chemin dont on vient de parler de Berlancourt à Beaufort. J'allais oublier de dire qu'en 1842 on y trouva encore deux petites meules à moudre le blé, l'une entière et parfaitement conservée, l'autre un peu brisée. Je les ai vues toutes deux chez M. le curé de Guiscard, qui les conserve.

D'ailleurs, pour qui connaît les localités, un chemin dans cette direction suppose nécessairement l'existence d'un village sur le point dont il est question, autrement ce chemin n'a plus de but ; il ne se trouve plus en rapport avec aucun village voisin connu, et il ne l'est même pas avec l'emplacement de l'ancien château-fort, quand bien même on voudrait que ce fût ce château qui s'appelât *Beaufort*. Aussi le village ayant cessé d'être,

le chemin a cessé de même. Donc il aurait existé, au moyen-âge, non-seulement un château, mais un village du nom de Beaufort entre Collezy et le Plessier, non loin de Berlancourt, à peu-près à 250 mètres de la Cense.

II. La difficulté ne consiste donc plus qu'à établir l'époque de sa ruine. A-t-il été du nombre des 7 à 800 villages détruits par la reine de Hongrie et le comte de Rœux, lors du siège de Metz sous Henri II et dont parlent Levasseur (Annales de Noyon) et Belleforest? Ou bien a-t-il péri quelques années plus tard, quand les Espagnols ravagèrent tout le pays, les églises mêmes, lors du siège de Saint-Quentin en 1557?

J'ai en main des titres qui remontent presque à ces deux époques et qui parlent de la seigneurie du Plessier comme appartenant aux ducs et comtes de Chaulnes (1), mais sans jamais rien dire du nom de Beaufort; or si cette destruction eût été récente et pour ainsi-dire toute fraîche encore, on n'eût pas manqué d'en faire mention, mais les désastres des deux guerres dont nous venons de parler firent oublier les ruines des guerres précédentes. On oublia les noms anciens; ceux qui furent donnés à cette dernière occasion restèrent seuls (2). Il faut donc remonter plus haut. Il y a d'ailleurs une tradition, répandue dans le pays, qui fait concorder la ruine du château-fort dont nous parlons, avec la destruction de Rimbercourt, autre village du canton de Guiscard: or, beaucoup de personnes pensent, et M. Graves le premier, que Rimbercourt a été détruit dans les guerres du XV.[e] siècle. La même tradition fait disparaître le château-fort bien avant que n'arrive la destruction de l'église du Plessier (3). Et

(1) En 1580 c'est un comte de Chaulnes. En 1608 c'était un nommé Jean de Bussy, en même temps seigneur de Brouchy. En 1666 c'était un duc de Chaulnes, etc.

(2) C'est ainsi qu'aujourd'hui existent encore dans la même commune et le lieu dit *Courtil brûlé* et le chemin des *Allemands* etc.

(3) Cette église qui était bâtie au *Champalour* et qui était l'église-mère de la paroisse du Plessier, servait en même temps pour Plessier, Flavy,

en effet l'on sait que tandis que l'armée du duc d'Orléans assiégeait Chauny en 1411, celle du duc de Bourgogne fondit sur Ham qu'il ravagea *ainsi que les villages environnans.*

Pierre de Fenin parle, je crois, dans ses mémoires, de trente mille hommes pour ce siège.

J'aurais dû commencer, pour plus de clarté peut être, par dire que Plessier, aujourd'hui commune mais non paroisse, fait partie de la paroisse de Berlancourt et en ressortit, depuis la destruction de l'église du Plessier et d'une partie du village, sous Henri II, et qu'il se trouve dans la circonscription du canton de Guiscard.

Je laisse la conclusion de cette question à la Société. Peut-être pourra-t-elle, un jour, à l'aide des titres des anciens comtes de Chaulnes, éclaircir ce point obscur sur Beaufort.

III. L'importance. Ce village s'étendait-il depuis le *Champalour* jusqu'au chemin actuel de Villeselve? et les fondations qu'on découvrit (1), dans l'année 1843, le long de cette

Collezy et Berlancourt, villages ou hameaux dont la position relative fit donner au Plessier le nom de patte d'oie. Cette église a été détruite et brûlée par les espagnols en 1557, sans jamais avoir été reconstruite depuis. Le titre de la cure fut transféré, à cette époque, à la chapelle de Berlancourt, qui devint alors église-mère et fut agrandie. Flavy resta vicariat de Berlancourt jusqu'au concordat de 1802.

L'église du Plessier était sous l'invocation de la *Nativité de la Sainte-Vierge* et je ferai remarquer que la commune du Plessier, quoique réunie pour le spirituel à Berlancourt, n'a point cessé de conserver pour fête patronale *la Nativité* bien que le patron de l'église, aujourd'hui paroissiale, soit saint Martin. « Au premier jour d'avril l'an mil six cent » et sept, après-midi, furent présents, en leurs personnes: maistre » Jacques Herlan, prêtre, curé, *propriétaire de l'église monsieur Sainct-* » *Martin* de Berlancourt etc. » On conserve la vierge de l'ancienne église. Cette vierge, grossièrement travaillée, est en grès; elle a pu être sauvée; elle tient l'enfant-Jésus entre ses bras.

(1) Dans le défrichement de la forêt des grandes Beines (Balneæ), sur les lisières droite et gauche de la grande voie de Villeselve à Guiscard, on

route, doivent-elles se relier avec les autres fondations du Plessier pour ne faire qu'un village et former l'étendue de Beaufort? Je ne le pense pas, bien qu'une tradition vulgaire s'obstine à répéter que là *autrefois il y eut une ville*. Car ces deux découvertes me semblent trop éloignées l'une de l'autre.

Je ne parlerai donc simplement que de l'importance de la seigneurie, et encore, telle qu'elle était restée (malgré ses subdivisions et ses démembremens) en 1666, au moment où un de mes aïeux occupait la charge de lieutenant et de juge.

Le titre de la terre et seigneurie de Beaufort avait été transporté sur *la cense* du Plessier qui était presque attenante au vieux château (1). Ce fut là, depuis, que s'exercèrent les droits seigneuriaux et qu'était le siège, non seulement de la justice censuelle et foncière contre les *hostes et hostices*, c'est-à-dire les *censitaires et tenanciers*, mais encore celui de haute, moyenne et basse justice rendue par des lieutenants.

La preuve du droit de *haute justice* se trouve dans mes papiers

découvrit grand nombre de fondations, des débris d'anciennes habitations, des tuiles dites romaines, des fragments de pierres molaires, des marteaux en fer, des bronzes romains, etc. On trouva surtout une *maison qui était bâtie* sur une sorte de *monticule factice* dont les fondations n'atteignaient pas la superficie du sol environnant. Dans les fondements, à l'angle, on recueillit trois pièces de monnaie : *Marcus-Aurelius*, *Commodus*, *Lucilla*. A l'angle opposé, la pioche mit encore à découvert les trois mêmes pièces. L'emplacement et les cendres du foyer étaient reconnaissables.

Vis-à-vis le bois des Beines, de l'autre côté de la route, sur le terroir de Collezy et sur le plateau du Champalour, vers Villeselve, on a trouvé grand nombre de ruines, des tuiles dites romaines, des amas de grés taillés, des restes de maisons dont on remarquait les carrés formant alignement le long de la route.

(1) Les seigneurs auraient cessé en même temps de prendre le nom de Beaufort qu'ils auraient échangé en celui du Plessier. Serait-il vrai qu'un seigneur du Plessier-patte-d'oie aurait signé la ligue ou association catholique faite à Péronne le 13 février, en 1577 ?

de famille, et l'acte de vente de ladite seigneurie, faite en 1707 (27 septembre), en fait mention dans les termes que voici : « M.e » Turpin fondé de procuration de D.lle Barbe Louise du Plessier » dame dudit lieu, vend à M. le c.te de Guiscard la terre et sei- » gneurie du Plessier-patte-d'oie, située dans l'étendue du bailliage » de Noyon, consistant en maison, seigneurie, bois, prés, terres » labourables, pâtures, cens, rentes, terrages, champarts, droits » seigneuriaux et féodaux, *haute justice*, moyenne et basse, » moyennant, etc. »

Or, c'est en 1580 qu'à cette seigneurie avait été jointe la chatellenie de Beaufort, en exécution des ordonnances de 1560 et 1579. Plus tard, dans un acte de bail de 1666, se retrouve encore le nom de Beaufort, bien que sa seigneurie n'existe plus.

Les lieutenants de cette seigneurie étaient pris dans une famille de riches laboureurs du lieu, dans laquelle cette dignité semblait être devenue héréditaire. C'est encore un de ses membres (Charles Santerre) qui, lorsque la déclaration du 26 janvier 1680 intervient pour qu'aucun baillif, séneschal, prévôt, châtelain ou lieutenant de justices seigneuriales ne puisse exercer, s'il n'a reçu les degrés de licencié et fait le serment d'avocat, entre solennellement en fonctions, sans cesser d'être en même temps fermier de la cense. En sorte qu'il était 1.° receveur ou fermier, et c'est le titre que lui donnent les registres de l'état civil à sa mort en 1701; 2.° juge, comme le prouve un acte de l'état civil du 23 mai 1699; 3.° échevin, à la manière des échevins de Saint-Quentin du Vermandois, qui connaissaient de la justice foncière, des ventes, des baux, des redevances censuelles, amendes, confiscations; 4.° et enfin lieutenant.

La cour se composait d'un lieutenant-juge, d'un procureur fiscal, d'un greffier etc.

Point de vente, dans le ressort de la seigneurie, que le juge n'ait auparavant autorisée, point de contrat qu'il n'ait visé. Le vendeur et l'acheteur étaient obligés *soubz les plus graves peines*, de comparaître l'un et l'autre devant lui ; le premier, pour se libérer de rentes et deniers envers le seigneur et le deuxième pour

prendre *ès mains fust de lanche*, promettre foi et hommage audit seigneur et *passer son escroux et recognoissance* en la manière accoutumée.

Le curé lui-même était obligé, chaque année, de venir déposer au greffe du lieutenant un double du registre des actes de la paroisse.

Tout ceci avait lieu en 1688, Charles Santerre étant lieutenant, ce dont l'acte ci-dessous rapporté va faire foi :

« Cejourd'hui huitiesme jour de mars mil six cent quatre vingt » et huit. Pardevant nous Charles Santerre, lieutenant de la terre » et seigneury du Plessier-patte-d'oye, est comparue honneste » personne Louys Picard ménager, demeurant à Berlancourt, » en présence de Jehan Soupplet procureur fiscal de ladite sei- » gneury, lequel Picard nous auroit exhibé et fait voire et ap- » paraistre un contrat de vendition à lui faicte, par Louis Gosset » laboureur, demeurant à Fréniches et Marie Lenglet sa femme, » d'une certaine pièce de terre contenant un setier séant audit » Plessier et tenant d'une lizière à Paul Dubuquoy et à Marie » Soupplet, d'autre à Antoine Boucher, d'un bout audit Dubu- » quoy et audit Boucher dont ledit contract, passé pardevant » Taratte notaire royal à Magny, au bas duquel les transactions » et renonciations de Marie Lenglet, femme autorisée de Louis » Gosset, du 21 février 1688, passé pardevant le notaire susdit » dont la vendition faicte parmy et moyennant la somme de » soix.te trois livres et trente sols au vin beu, et trente sols pour » les chausses de ladite Lenglet femme dudit Gosset vendeure » suivant la marque qu'elle nous a declarée et marquée. Nous » l'avons tenue véritable ci-dessus porté audit contract dont » lad. Lenglet vendeure et ledit Picard achepteur a registre et » provenant dudit Gosset et mestre en jouissance de ladite pièce » de terre ci-dessus portée au contract, dont pardevant nous » juge susnommez l'ont dit savoir et délibéré audit nom et proffit » dudit Picard, lequel nous certifions tant d'hares que d'arhès, » tenons quitte ledit Picard des droits seigneuriaux envers ledit » seigneur, de rentes et deniers et y celuy en possession et

» jouissance paisible, réel et autant par fust et baston à la ma» nière acoustumée à la charge de l'homage audit seigneur du » Plessier si deus est, sur quoy ledit Picard a promis et promet » passer son escroux et recongnoissance au seigneur dudit Ples» sier. Donc nous avons signé le jour et an susdit, dont acte. »

J'ai les pièces originales entre les mains (1).

Je crois avoir lu que dans les premiers temps du XVIII.e siècle, dès 1701, la terre du Plessier-patte-d'oie perdit ses lieutenants pour n'avoir plus que des receveurs, et que ce ne fut plus qu'un vidamé qui aurait été cédé et octroyé à l'abbaye de Corbie. Je suis certain qu'au XVIII.e siècle les religieux de Saint-Pierre de Corbie étaient les gros décimateurs du Plessier, et qu'à ce titre, ils étaient obligés de contribuer pour un tiers dans les réparations de l'église de Berlancourt, Plessier, comme nous l'avons dit, n'ayant point d'église paroissiale.

Aujourd'hui encore, suivant cette tradition et ancienne coutume, la commune du Plessier continue à contribuer de même, pour un tiers, dans les dépenses et réparations de l'église paroissiale de Berlancourt.

Maintenant la fameuse cense du Plessier n'est plus qu'une humble ferme, où se retrouve pour tout souvenir de son ancienne splendeur une simple pierre (2) avec quelques sculptures sans caractères et à demi effacées, mais à laquelle se rattachaient encore, il n'y a pas un demi-siècle, de vieilles légendes et d'anciennes traditions.

(1) Papiers de famille incomplets.

(2) Ceci rappelle le fameux grés de Péronne qui avait été érigé en fief. La ferme de l'ancien château de Golancourt, canton de Guiscard, conserve aussi une pierre assez bien conservée, qui porte la date de 1542 et où se lit l'inscription suivante : *In Domino confido.*

## Lettre à M. Ch. Dufour, sur les Archives de la ville d'Eu,

Par M. Cocheris, membre titulaire non résidant.

Eu, le 10 décembre 1854.

Mon cher ami,

Je vous ai appris dans ma dernière lettre mon départ précipité pour la ville d'Eu, où S. E. M. le Ministre de l'instruction publique m'envoyait en mission littéraire. Aujourd'hui je viens vous donner quelques détails sur les découvertes que j'ai faites, et qui intéressent votre chère Picardie.

Je ne vous parlerai point de la ville d'Eu, quoiqu'elle soit sur les dernières limites de la Normandie, et que l'un de ses faubourgs soit regardé comme picard. Il n'y a rien à vous en dire au point de vue archéologique; toutes les constructions sont modernes, et à part l'église qui est fort belle, et la chapelle du collège, célèbre par le tombeau des Guises, et où Bourdaloue s'essaya dans l'art oratoire, je ne vois rien qui puisse vous intéresser.

La mairie seule m'offrait quelques ressources, aussi n'ai-je pas manqué de la visiter et de demander à qui de droit l'autorisation de voir les archives. Malheureusement ce mot est complètement inconnu aux habitants de l'hôtel-de-ville, et je me serais arrêté court dans mes recherches, si je ne m'étais souvenu que dans les petites villes, greniers et archives sont synonymes. Le grenier ou, pour parler avec plus de vérité, le cabinet de débarras de la mairie d'Eu, était, au moment où j'y entrais, dans un magnifique désordre. Une douzaine de pupitres achetés à la vente du château, un vieux buffet aux armes des comtes d'Eu, et qui renferme encore les tapisseries brodées aux mêmes armes dont on se servait dans les grandes occasions avant 1789, un chapeau de garde national, de vieux drapeaux qui avaient salué bien des régimes, et que le temps avait confondus dans un même lieu et sous une même couleur, une vieille lampe baignée dans l'huile qu'elle avait répandue, le tout recouvert d'une couche épaisse de poussière, furent les seuls objets qui frappèrent d'abord mes

regards; à une seconde inspection, je vis des cartons et des liasses poudreuses, qui m'encouragèrent à un examen moins superficiel.

Tout ce que je trouvai dans les layettes n'avait qu'un intérêt fort secondaire, et ce n'est qu'à terre que je découvris les documents vraiment précieux, que j'eus soin de retirer de ce capharnaüm, et de remettre au secrétaire de la mairie, pour qu'il les joignît à plusieurs autres pièces, que, chose bizarre, on avait achetées précédemment à une vente qui avait eu lieu chez Techener en 1852.

Je ne vous parlerai pas des pièces purement relatives à la ville d'Eu, ni des nombreuses liasses déposées avant 1789 par les tabellions des campagnes environnantes. Je me borne à vous citer les documents qui peuvent vous intéresser.

Trois pièces surtout méritent de fixer votre attention. Ce sont deux actes du XII.e siècle, et un du XIII.e siècle. Je m'étonne d'autant plus de les avoir trouvés ici, qu'ils devraient être à Beauvais, avec les archives de l'abbaye de Sainte-Marie de Briostel, autrement dite Lannoy, auxquelles ils appartiennent.

Le premier est une vente faite aux religieux de Lannoy, par un nommé Edburg, d'une moitié de saline sise au Tréport. Ce document n'est point daté, mais comme il est confirmé par Jean, comte d'Eu, qui mourut en 1170, et approuvé par Tustinus, abbé de S.t-Michel du Tréport qui gouverna cette abbaye de 1161 à 1181, on peut affirmer qu'il a été souscrit entre 1161 et 1170.

Le second est la confirmation par Tustinus, abbé du Tréport, de la vente dont je viens de parler ci-dessus. Ce document n'est point daté, mais il est de la même époque que le précédent.

Le troisième est une donation faite à la même abbaye en 1211 par un nommé Raoul Tardif, d'une terre située près d'une maison sise au Tréport, et qui appartenait aux religieux de Lannoy.

Le premier et le troisième sont assez bien conservés, mais le second est dans un triste état, les mots que j'ai pu restituer sont entre parenthèses et en italiques.

I.

J. Comes Augi baronibus suis, prepositis et Ballivis et omni-

bus dilectis suis, salutem. Noveritis me concessisse monachi Sanctæ Mariæ de Briostel et sigilli mei testimonio roborasse venditionem quam Edburgis et filii sui Godefridus et Willermus et Odo et filie sue Agnes et Albrea predicte ecclesie de dimidia salina sua, Tustino, abbate Sancti Michaelis de Ultrisportu secumque monachis ecclesie, prece et assensu meo concedentibus et sigillis suis abbatis videlicet et capituli confirmantibus, fecerunt; et in eorum presentia se eam tenendos et contra omnes defensuros super san*(ctorum)* reliqu*(ias)*, Osberto filio Berengarii et filiis suis Galone et Alberto libere et quiete concedentibus, juraverunt censum vero dimidii modii salis et x denariorum quem ipsi ecclesie Sancti Michaëlis pro hac dimidia salina reddere solebant, predicti fratres de Briostel ad festum Sancti Johannis Baptistæ annuatim reddent. Edburgis autem et filii sui vaccam unam et x libras et v solidos Pruiniensium ab eisdem fratribus pro his omnibus acceperunt. Testes T. abbas de Ultrisportu; Fr. Bertrannus de Fulcarmont; Fr. Osbertus, Capellanus; magister Willermus Billewart; Robertus de Sancto Petro; Thomas de Bienchon; Engelranus de Frissenevilla; R de Thalareio.

## II.

*(Noverint om)*nes ta*(m futuri)* quam presentes quod ego Tustinus, abbas ecclesie Ulterioris portus *(mecumque totus abbatie)* conventus venditionem dimidiæ salinæ cujus al*(teram dimidiam partem Os)*bertus filius Berengarii possidet, quam de feodo hujus ecclesie Edburgis *(et filii sui)* Godefridus et Willermus et Odo, et filie sue Agnes et Albrea tenebant, quam scilicet venditionem ipsi in presentia nostra coram conventu, monachis abbatiæ de Briostel fecerunt, benigne concedimus. Hoc autem *(mo)*do definitum q*(uod ipsi)* predictam salinam nichil omnino in ea retinentes in manum nostram reddiderunt et super sanctorum reliquias se nichil in ea ulterius clamaturos et contra omnes qui in ea aliquid calumpniari voluerint defensuros et guarantizaturos juraverunt. E*(go autem simulque)* conventus ex eadem salina abbatiam de Briostel per manum Radulfi abbatis investimus. Censum vero dimidii modii salis et decem denariorum *(quem*

*nobis red)*dere sole*(bant ad fes)*tum *(Sancti)* Johannis Baptistæ, fratres de Briostel annuatim *(nobis reddent)*. Hoc etiam Osbertus *(filius Berengarii)* Gualo et Albertus in presentia nostra benigne...... et absque ulla controversia concesserunt. Pro hac itaque venditione predicti fratres, Edburgis filii*(s vaccam unam)* x libras et v solidos Pruviniensium receperunt. Nos autem ad petitionem *(predictorum?)* ne violari possit sigillo nostros et sigillo capituli *(confirmavimus?)* Testes...... abbas Augensis ecclesie, frater Alanus; Bernardus, decanus; Fulcho de Sancto Sulpitio;..... de Barra; E.....; Hugo Mallart; Walterus de Laitot; Walterus, filius Gilleberti; Ancherus........; Odo.........; Herbertus de Folmucron; Radulfus de Griolio; Herbertus, filius Helduini; Girardus...... stor, et multi alii.

III.

Noverint universi tam presentes quam futuri ad quos presens scriptum hoc pervenerit, quod ego Radulfus Tardif dedi et concessi in puram et perpetuam elemosinam deo et ecclesie Beate Marie de Briostel et monachis ibi Deo servientibus terram ill*(am)* que adja*(cet)* domui predictorum monachorum apud Ultriportum, quam tenebam de abbate et monachis Ultriportensibus, concedentibus ipsis, il*(lam)* tenendam sibi et successoribus suis et in perpetuum possidendam, reddendo annuatim decem et octo denarios ad festum Sancti Johannis Baptistæ, XII denarios abbati et conventui et sex prefato Radulfo *(Tardif. Ut)* inconcussum ab omnibus habeatur, munimine sigilli capituli Ultriportensis corroboraverunt abbas et mon*(achi)*. Testibus hiis; ipso abbate Radulfo; Gaufrido, priore; Tustino, Hugone, Willelmo, Anschero, monachis; plurisque aliis. Actum est hoc anno ab incarnatione domini M° CC° XI°.

Parmi les documents plus modernes, j'ai rencontré une lettre de François, duc de Nivernais, comte d'Eu, adressée aux maire et échevins de la ville, en faveur d'un religieux nommé Antoine Lenfant, natif de Cayeux, qui eut de son temps une répu-

tation presque aussi grande que celle de son homonyme, le célèbre confesseur de Louis XV, qui vécut cent ans plus tard.

Voici cette lettre qui n'est pas datée, et semble avoir été écrite vers 1560.

« Le duc de Nyvernois, conte d'Eu, per de France. Chers » et bien amez, Loys, monsieur nostre oncle nous a escript pour » et en faveur de ce religieux présent porteur nommé frère An- » thoine Lenfant, natif de Cayeu, estudiant de théologie à Paris, » vous volloire escripre por bailler la place de prédicateur pour » ces advens et caresme prochain en l'église de Sainct Laurent » d'Eu. Ce que vous pryons faire por l'amour de nostre dict » oncle et attendu aussy que nous atestons qu'il est savant et » très bon prédicateur et a presché les advens et caresme passé » à Lymières et la entretenu longtemps aux estudes à Paris. Et » sur ce noz chers et bien amez, nostre seigneur vous ait en » sa garde. Escript en la chappelle d'Angillon, le XIX.e jour » d'Avril.

» Signé: François. »

En sortant du cabinet de débarras, je rentrai dans le bureau de la mairie où l'on conserve soigneusement le célèbre cartulaire rouge qui renfermait à ma connaissance le texte de la fameuse charte communale de Saint-Quentin.

Le cartulaire rouge est en deux volumes. Le premier renferme les documents les plus anciens, le second initie le lecteur aux guerres de religion qui désolèrent cette partie de la France au XVI.e siècle. Les documents concernant la Picardie ne sont que dans le premier, aussi ne vous parlerai-je que de celui-ci.

Au milieu d'une grande quantité d'ordonnances relatives aux regrattiers, serruriers, drapiers, bouchers, cordonniers, boulangers, brasseurs, marchands de vin, etc., j'ai trouvé un certain nombre de pièces sur Gamaches, un acte intitulé *de la meson Saint Ladre du Val Glans de la diocèse d'Amiens* et plusieurs récits de descentes effectuées par les Anglais sur nos côtes. Je ne transcris ici que l'article « assault des Anglais au Tresport et à Mers », qui se trouve à la page 97 v.o de ce cartulaire.

« En chest an (1340) le samedy jour saint Jehan en may, les
» Engloiz assaillirent au Troisport et furent environ IIIIˣˣ et plus
» vaissiaux grans et petis, et en descendy entre Mers et le
» Tresport grant quantité à terre, et u dict jour l'évesque d'A-
» miens venoit à le prioure de le cauchie de Eu pour son past,
» lequel fu au Troisport un poy por veoir l'assaut et entretant
» les Anglois se desmenèrent au dessous de la falaise vers Mes-
» nival. Et lors s'en retorna ledit vesque, et beney et absoult
» cheux de par de cha; et li retorné, les Englois assaillirent
» bien et hardyement, et aussi se deffendirent chaux de decha,
» si et en telle manière qu'il portèrent poy de damage au lieu,
» mais toutes voies en y eut ars Engloys, si comme l'en veoit et
» pooit savoir à présent et par nouvellez depuis rapportées bien
» XL et plus mors et navres, par cheu que len se deffendy,
» tant de artillerie comme autrement. De laquelle artillerie
» moult y fu gastée. Et quant les Englois virent que l'en con-
» testoit fort et bien encontre eux, et qu'il ne pooient riens
» meffaire au lieu, eux se mistrent à voie et à aler vers le ville
» de Mers la u il livrèrent moult grant assaut, et en y eut de
» mors et navrez d'une part et d'autre. »

Ces descentes de l'ennemi malheureusement beaucoup trop fréquentes, ruinaient et dépeuplaient nos villes maritimes; ce qui arriva en 1340, recommença bien des fois, et j'ai trouvé sur la feuille de garde d'un vieux missel conservé à la bibliothèque du collège d'Eu, le huitain suivant, qui enregistrait de nouvelles entreprises et de nouveaux désastres:

L'an mil chinc cens quarante chinq
Le II.ᵉ jour de septembre,
Les Anglois de cueur malin
Sont venus en France descendre;
A Mesnival sont allez rendre
De grant courage, par grant effort
Ils ont brulé et mis en cendre
Les granges Mehon, Mers et Tresport.

Voici, mon cher ami, ce que j'ai trouvé, ni plus ni moins; c'est

bien peu, n'est-ce pas, mais que voulez vous, les découvertes ne s'inventent pas. Contentez-vous donc, comme moi, de ce petit résultat, car je vous avouerai que malgré la poussière qui teint encore mes doigts, malgré les toiles d'araignées et l'odeur des souris que je déteste, je me trouve largement récompensé de la peine que j'ai pu avoir.

---

## Inventaire de la Bibliothèque de l'église cathédrale de Noyon, au XIIIe siècle,

Communiqué par M.r J. GARNIER.

Cette pièce, écrite vers 1220, est extraite du cartulaire de Noyon, folio xxiv, v°. Ce beau manuscrit qui appartient aux archives de Beauvais, forme un volume in-4.°, relié en bois, désigné ainsi qu'il suit dans l'inventaire fait en l'an 5 : — District de Noyon. N.° 445 de l'inventaire. 22.e liasse. — Saisine de l'évêché de Noyon.

Hec sunt nomina librorum ecclesie noviomensis.

Ecclesia habet bibliotecam episcopi R in duas partes.

Et librum Josephi et aliam bibliotecam in duas partes.

Et unum librum genesis.

Et librum regum.

Et psalterium Jeronimi in tres partes.

Et iiij.or psalteria. Et unum glosatum.

Et librum sapientie. Et iiijor libros Job glosatos in uno volumine.

Et librum apocalipsis. Et actus apostolorum simul.

Et vitas patrum

Et iiij.or evangelia scilicet Johannem. Matheum, Marcum. Lucam.

Et vque libros episcopi Raboldi.

Et ij evangelia et duo epistolaria de templo.

Et corpus canonum.

Et iij collectaria.
Et librum martirum et apostolorum in unum.
Et librum confessorum et virginum in unum.
Et iiij.or omelia.
De adventu et quadragesima.
Et de estate et de sanctis.
Et iiij.o orationes.
Et iiij.o partes breviariorum.
Scilicet decani iij et decani i.

---

## MEMBRES ADMIS.

M. DUTILLEUX (Adolphe), licencié en droit, titulaire résidant.

M. le marquis de GODEFROY-MÉNILGLAISE, à Paris, titulaire non résidant.

---

## OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

*Pendant le* 2.e *trimestre de* 1855.

1.° Rapport sur la Société archéologique de Namur, en 1854, présenté par le président M. E. del Marmol. — 2.° Annales de la Société archéologique de Namur, tom. III, liv. 4. — 3.° Abhandlungen der philosoph. philologischen classe der Koniglich Bayerischen Akademie der Wissenschaften, tom. VI, liv. 1, 2. — 4 ° Bulletin der Konigl. Akademie, n. 1, 1852-53. — 5.° Über die Bewegung der Bevolkerung in Konigreiche Bayern. — Feltre de vorgetragen von d.r F. B. W. von Herman. — 6.° Die classichen Studien and ihre Geyner. Eine Rede gelesen von J. G. Krabinger. — 7.° Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tom. III. — 8.° Bibliothèque de l'École des chartes, 4.e série, tom. I, janv. fév. 1855. — 9° Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tom. II. liv. 2. — 10.° Société libre d'Émulation de Liège. Le secrétaire général à ses collègues. Prélude. Essai de tablettes liégeoises, par M. Albert d'Otreppe de Bouvette, 11.e liv. — Eclo-

sion, 15 liv. — 11.° Un cabinet d'amateur. Notice archéologique et description raisonnée de quelques monuments de haute antiquité, par G. Hagemans.—12.° L'Hôtel-de-ville d'Amiens. Projet d'agrandissement et de dégagement. Observations soumises au corps municipal, par Ed. Paris. — 3.° Congrès des délégués des sociétés savantes. Discours prononcé à la clôture de la 7.e session, le 27 mars 1855, par M. Challe. — 14.° Recueil de la Société de sphragistique, n.° 12. — 15.° Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, nos 3, 4.—16.° Pièce relative au mandement publié à Liège, le 19 avril 1623, contre les protestants. — 17.° Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 1.re, 2.e série. — 18.° Histoire de la Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans le département de Jemmapes, par Cam. Wins. — 19.° Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1853-54 — 20. Miscellanea graphica. Collection of lord Londesborough, nos 4, 5.—21.° Collectanea antiqua by J. Roach Smith, n.° 1, tom. IV.—22.° The numismatic chronicle, n.° 67. — 23.° Société historique et littéraire de Tournay, tom. IV, n.° 1.—24.° Bulletin semestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon, 22.e vol.—25.° Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, années 1853-54. — 26.° Archives de l'art français, 2.e liv. — 27.° Mittheilungen der Antiquarischen Gesselschaft in Zurich zehnter band, 1854. (Inscriptiones latinæ confœderationis Helveticæ edidit Th. Momsen). Siebenter band. — Geschichte der XI und XXI legion von d.r Mayer. — Die Keltischen Pfaglbauten in den Schweizerseen beschrieben von D. F. Keller. — 28.° Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, tom. XXX, n.° 2.— 29.° Bulletin du Comice d'Abbeville, n.° 4.—30.° Journal de la Société d'archéologie et du comité du musée lorrain, avril mai, 1855.—31.° Notice biographique sur M. le Cte Héricart de Thury, par M. Tremblay.— 32.° Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, tom. XVIII. — 33.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,

1.er trimestre 1855. — 34.° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. XVIII, n. 1. — 35.° La Picardie, n.os 5, 6. — 36.° Notice historique sur la crypte de Notre-Dame de Chartes, par M. Doublet de Boisthibault. — 37.° Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tom. V. f.es 15 à 19. — 38.° Notice archéologique sur L. B. Le Vasseur, né le 20 mars 1770, mort le 1.er mars 1855, par E. de Toulmon. — 39.° L'agronome praticien. Journal de la Société d'agriculture de Compiègne, n.os 26, 27. — 40.° Mémoire sur les archives du chapitre des chanoinesses de Bourbourg, par M. Le Glay. — 41.° Journal de la Société de la morale chrétienne, tom. V, n.os 2, 3. — 42.° Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, janv. 1855. — 43.° Chronique de Guines et d'Ardre, par Lambert, curé d'Ardre. Nouvelle édition par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise. — Rapport par M. de Baecker. — 44.° Rapport fait au conseil d'administration de la Société française pour la conservation des monuments, sur plusieurs excursions en France, en Hollande et en Allemagne, par M. de Caumont. — 45.° Si les habitants d'Amiens ont été serfs de leur évêque? 1.er art. sur les Coutumes du bailliage d'Amiens publiées par M. Bouthors, par M. Belin de Launay. (Extrait de la Picardie). — 46.° De lacrymatoriis sive de lagenulis lacrymarum propinquorum colligendis apud Romanos aptatis. Dissertatio archaeologica quam ad summos in philosophia honores impetrandos in Acad. reg. Fed. Guil. Remana scripsit Ant. Namur. — 47.° L'investigateur n.os 243, 244, 245, 246. — 48.° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléannais, n.° 20. — 49.° Bulletin du Comice agricole d'Abbeville, n.° 5. — 50.° Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, tom. XXVII, 1854. — 51.° Libre monétisation de la propriété ou nouveau système d'emprunt hypothécaire, par Ch. Boutard. — 52.° Rapport fait par M. Houssard sur le livre de M. Ch. Boutard, intitulé: Libre monétisation de la propriété. — 53.° Notice historique sur Zuidcoote, par Raymond de Bertrand. — 54.° Annales de la Société académique de Nantes, 1847-48-50-51-52, 1.er et 2.e trimestre 1854. — 55.° Le triomphe de l'humanité par la pros-

périté de la France. Moyens pratiques et infaillibles de faire tout fleurir et prospérer, par Paul Veret et Feutré, de Roye (Somme), in-8.o— 56.o Nécrologie. Notice sur J. Leclercq, peintre verrier au Mesnil-St-Firmin, (Oise), par M. Mathon. — 57.o Bulletin de la société académique d'archéologie, sciences arts du département de l'Oise, n.o 3, mai 1855. — 58.o Catalogue d'une précieuse réunion de 33 tableaux des différentes écoles qui sera vendu le 15 juin 1855. — 59.o Revue de la numismatique belge, tom. v, n.o 2. — 60.o Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 8.e vol., feuilles 22 à 32. — 61.o Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, tom. II, n.o 5. — 62.o Sépultures chrétiennes de la période anglo-normande, trouvées à Bouteilles, près Dieppe, en 1855, par M. l'abbé Cochet. — 63.o L'Institut, n.os 231, 232. —64.o Bulletin de la Société académique de Laon, tom. IV. — 65.o Bulletin de la Société de l'histoire de France, n.os 1, 2, 3, 4, 5.

---

## OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

*pendant le 2.e trimestre de 1855.*

1.o Par M. l'abbé Martin, m. t. n. r. *Postumus.* ℟. *Moneta Aug.* La justice debout. A. S.

2.o Par M. Lefebvre, sous-chef cantonnier de la ville d'Amiens. *Constantinus.* ℟. *Gloria exercitus.* Un étendart entre deux soldats armés. P. B.

3o. Par M. Moellon. *Nero.* ℟. *Victoria Augusta.* Victoire marchant avec une couronne et une palme. M. B. — *Antoninus Aug.* ℟. *Tr. P. VIII. Cos...* Un trophée. G. B. — *Caesar August. imp.* ℟. Un autel entre des victoires. *Rom. et Aug.* M. B. — *Caesar Aug. imp.* ℟. Un soldat lançant un javelot. M. B.

4.o Par M. Salmon fils. *Nero Claud. Caesar Aug. imp.* ℟. Un temple. *Mag. Aug.* G. B. Trouvé à Saint-Fuscien.

5.o Par M. Gentil Decamp, adjoint à Lille. Une médaille commémorative du monument érigé à la bourse de Lille, le 3 décembre 1854. — Une Médaille en bronze commémorative de la

fête communale de Lille, des 17 et 18 juin 1855 et du concours de chant d'ensemble et d'harmonie militaire.

6.° Par MM. M** et T**. Un jeton. *Ludov. XVI. Rex Christianiss.* Tête du roi à droite, les cheveux tenus par un bandeau. ℞. Apollon couronnant la science. *Laurea donandus Apollinari.* Ex. *Soc. A. des enfants d'Apollon*, 1777. — Un jeton décagone. *Delayens rue Delambre* 29 *Amiens.* ℞. *Jayotype breveté qui donne au chapeau la forme de la tête.*

7.° Par M. Decagny, curé d'Ennemain, m. t. n. r., deux plats en faïence vernissée, du XVI.e siècle, trouvés dans le cimetière de l'église d'Athies. D'après la tradition locale, ces plats, déposés dans le tombeau, servaient à recueillir les deniers de mariage du défunt et les étoupes dont on avait fait usage pour essuyer l'huile des infirmes dans le sacrement de l'extrême-onction.

## OBJETS ACHETÉS.

Une épingle en os. — Un bracelet en jayet. — Une bague en bronze. — Des fragments de poterie rouge avec figures. — Un style en bronze. — Ces objets ont été trouvés à Saint-Roch.

Médaille. *Liberté française. L'an I de la R.* — Tête de la liberté avec la pique et le bonnet. — ℞. *A la convention nationale, par les artistes réunis de Lyon.* Pur métal de cloches frappé en MDCCXCII.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, Place Périgord, 3.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

## COMITÉ CENTRAL.

*Séance du* 10 *Juillet* 1855.

Sur la proposition de M. le Président, la Société vote des remerciements à M. le Préfet de la Somme qui a bien voulu l'autoriser à se réunir désormais aux Feuillants, dans l'une des salles de l'hôtel du Conseil général.

— La Société fixe au dimanche 29 juillet, à une heure, sa séance publique annuelle, et au lendemain lundi 30, à midi et demi, sa séance générale.

—M. Viollet-Leduc, architecte de la cathédrale d'Amiens, écrit qu'il ne pense pas que l'administration s'oppose à ce que les débris de monuments sans emploi provenant de la cathédrale soient transférés au Musée de la Société des Antiquaires de Picardie. Il s'en entendra à son prochain voyage avec M. le Président.

A l'occasion de cette communication, M. Magdelaine exprime le vœu que la pierre tumulaire d'Hernando-Tello, général espagnol tué au siège d'Amiens en 1597,

soit également transférée au Musée et remplacée dans la cathédrale par un *fac-simile.*

— M. Dutilleux fait une proposition analogue pour la pierre tumulaire de Gresset, l'auteur du *Méchant.*

— M. Guerard donne lecture d'une notice sur les confréries religieuses en général et en particulier sur celles établies dans l'église de Saint-Germain d'Amiens.

Cette lecture provoque une intéressante discussion entre MM. Guerard, Corblet et de Roquemont, sur le plus ou le moins de fondement du droit d'existence de ces confréries, avec ou sans la sanction de l'autorité royale.

— Sur la proposition d'un membre, la Société, considérant les services rendus par M. le marquis de Clermont-Tonnerre, l'un de ses fondateurs et membre résidant, lui confère le titre de membre honoraire.

Pour remplir la vacance ouverte par cette nomination, une candidature est présentée ; et, conformément au règlement, le scrutin pour l'élection est renvoyé au mois.

— En déposant sur le bureau le premier exemplaire de l'ouvrage de M. Douët d'Arcq sur les *anciens Comtes de Beaumont-sur-Oise*, dont la Société décide la distribution immédiate, M. Dufour signale le nom d'un Robert de Luzarches inscrit dans le catalogue des prévôts de Beaumont à la date de 1243. Est-ce l'architecte de la cathédrale d'Amiens dont la construction a été entreprise en 1220 et achevée en 1288, ou ne faut-il voir là qu'une similitude de nom, ou bien encore quelque descendance du glorieux maître de l'œuvre qui a élevé le plus beau monument ogival de la chrétienté ?

— En offrant au Musée, au nom de M. Gentil-Descamps,

adjoint au maire de Lille, deux médailles commémoratives en bronze frappées par cette ville, et dont l'une porte le blason fleurdelysé, M. Bazot émet le vœu de voir les communes se montrer plus jalouses de leurs anciennes armoiries, et moins promptes à les transformer suivant les changements politiques.

*Séance extraordinaire du 27 juillet* 1855. — M. le Secrétaire-Perpétuel informe la Société qu'après l'inhumation de M. Le Prince, dont la perte excite si justement les regrets de tous ses collègues, le bureau a assisté, sur l'invitation de la famille, à la lecture du testament olographe qui avait été déposé le jour même du décès chez M.e Riquier, notaire à Amiens. Il communique un extrait de cette pièce en forme authentique et ainsi conçu :

« Pour témoigner à la Société des Antiquaires de Picardie ma reconnaissance pour l'honneur qu'elle m'a fait de m'admettre comme sociétaire fondateur et de me nommer conservateur à vie du Musée d'archéologie, je lui donne et lègue une somme de dix mille francs, sur laquelle elle prélevera les droits de mutation que ce legs engendrera ; ce qui lui restera net de cette somme sera placé en rentes sur l'Etat dont le produit annuel servira à payer la médaille d'or que la Société peut accorder chaque année par forme de prix : si elle ne donne pas de médaille, ce produit servira à l'augmentation du Musée.

» Je lègue également à la même Société la pendule, les vases et les flambeaux qui sont des ouvrages de la main de mon frère. Mon désir est que ces objets soient placés sur la cheminée, lorsque la Société sera pourvue d'un local convenable.

» Je lui donne en outre le meuble qui renferme toutes les antiquités que j'ai achetées depuis 20 ans, et je comprends dans ce don tout ce que contient ce meuble tant en médailles qu'en statuettes en bronze, lampes, objets d'art en terre, en verre,

» Pour, par ladite Société, jouir de tous ces objets à compter du jour de mon décès.

» Les legs ci-dessus faits, savoir: celui de dix mille francs fait à la Société des Archéologues, etc., seront seuls chargés et grévés des droits de mutation ; toutes mes autres dispositions seront affranchies de ces droits, lesquels seront à la charge de ma succession.

» Telles sont mes dernières volontés que j'entends être exécutées ponctuellement.

» Fait et signé à Amiens, en ma demeure, rue Neuve, n.° 4, le 4 août 1851.

» *Signé:* Aug.te Le Prince. »

Sur cette communication, la proposition suivante est présentée au nom du bureau par M. Ch. Dufour, vice-président :

« Messieurs,

« Un nouveau deuil vient d'affliger la Société. La mort nous a enlevé ces jours-ci un collègue aimé de nous tous et que nous avions l'espoir de compter longtemps encore parmi ses fondateurs. Pendant les 19 ans qu'il nous a été attaché par les liens de la plus douce confraternité, M. Le Prince n'a cessé de témoigner à notre compagnie un dévouement trop soutenu pour qu'il ne s'étendît pas au delà de la tombe. Plusieurs fois il avait confié à quelques-uns d'entre nous ses dispositions bienveillantes, et comment il entendait participer encore après lui à la prospérité de notre œuvre. Ses généreuses intentions se sont trop vite réalisées !

» Par le testament olographe du 4 août 1851, dont il vient de vous être donné lecture, et qui a été déposé en minute chez M.e Riquier, notaire à Amiens, suivant acte du 21 juillet courant, M. Le Prince lègue à la Société des Antiquaires de Picardie une somme de 10,000 francs dont le revenu est destiné à la fondation d'un prix ou à l'augmentation du Musée, dans le

cas où les mémoires présentés au concours annuel ne mériteraient point la médaille.

» M. Le Prince dispose en outre en faveur de la Société de quelques objets mobiliers qui pourront décorer la salle de nos séances, et de sa collection de bronzes dont nous aurons à apprécier la valeur archéologique lorsque le moment sera venu d'en prendre possession.

» Dès à présent sachons lui gré de ses bonnes intentions, et bénissons sa mémoire, de ce qu'il a, en améliorant notre situation financière, voulu accroître nos collections.

» Vous êtes appelés actuellement, Messieurs, à vous prononcer sur l'acceptation de ces divers legs. Les avantages qui en résultent pour la Société ne vous permettent point d'hésiter un seul instant à souscrire aux conditions qu'ils renferment. L'acquisition de rentes sur l'État pour le capital qui resterait disponible après le prélèvement des droits de mutation produirait assurément de quoi récompenser l'auteur du meilleur mémoire qui serait présenté dans nos concours annuels; mais la Société jugera sans doute convenable de faire elle-même l'avance de ces frais, afin de laisser intacte la somme de 10,000 francs qui lui a été léguée. Ce ne sera certainement pas s'écarter de la pensée du testament, que d'ajouter à la condition onéreuse du legs, en ne profitant point d'une faculté que le testateur nous a réservée, dans la seule et unique crainte que sa liberalité ne fût une cause de sacrifice pour notre caisse déjà si obérée. En donnant le plus de valeur possible à la médaille qui sera décernée en vertu du testament, la Société manifestera sa reconnaissance et sa scrupuleuse fidélité à remplir les intentions de son bienfaiteur.

» Vous savez, Messieurs, que d'après l'article 910 du Code Napoléon, les dispositions entre vifs ou par testament au profit des hospices, des pauvres, d'une commune ou d'un établissement d'utilité publique, ne produisent effet qu'autant qu'elles sont autorisées par le Gouvernement.

» Par décret du 18 juillet 1851, inséré au bulletin des lois,

n.° 202, partie supplémentaire, la Société des Antiquaires de Picardie a été élevée au rang des établissements d'utilité publique; ce caractère lui a été assuré plus solennellement depuis par la loi du 20 avril 1854 qui lui concède un terrain domanial pour la construction du Musée Napoléon.

» Aux termes de l'article 11 de ses statuts approuvés par le Conseil d'État et annexés au décret précité, la Société se trouve encore dans les conditions légales de recevoir des dons et legs, mais avec l'autorisation du Souverain.

» C'est cette autorisation qu'il est essentiel de solliciter tout d'abord; les formalités administratives à observer entraîneront quelques retards qui arrêteraient le cours des intérêts, si M. le Président de la Société n'était invité, dès à présent, à accepter provisoirement et par mesure conservatoire les divers legs qui la concernent dans le testament de M. Le Prince.

» Avant de terminer, je dois appeler votre attention sur la nécessité de reconnaître ce que nous devons à la mémoire de notre excellent collègue. Sa libéralité semble ouvrir à la Société une ère nouvelle de prospérité; elle présage d'autres fondations qui viendront successivement alléger les charges qui pèsent sur notre institution et lui permettre d'accomplir le bien dans une sphère plus étendue. Nul doute qu'un si sage exemple ne trouve des imitateurs dans cette compagnie ou dans la ville même qui est appelée à recueillir tout le bénéfice de notre zèle et de notre dévouement à la chose publique. Mais la pensée de M. Le Prince dût-elle rester isolée et stérile, la Société n'en devrait pas moins honorer sa mémoire.

» Placer le buste de notre bienfaiteur dans l'une des galeries du Musée Napoléon, lorsque la construction en sera terminée, ne serait-ce point faire acte de justice et de pieuse reconnaissance! N'est-ce pas un devoir pour nous, de conserver à nos descendants le souvenir de ses bienfaits par un monument durable? Une inscription gravée sur le piédestal et dont le testament fournirait le texte le plus simple et en même temps le plus élogieux, rappellerait les titres de notre excellent collègue

à l'hommage si justement mérité que semble commander sa libéralité. L'un de ses amis, M. Duthoit, s'offre de reproduire les traits du testateur que la photographie a heureusement conservés. Vous connaissez les relations intimes qui liaient cet habile sculpteur à l'homme de bien que nous pleurons; elles sont pour nous une garantie de toute fidélité dans l'exécution du buste qui lui serait confiée.

» Pour résumer les diverses considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, le projet de délibération suivant:

» La Société déclare accepter, provisoirement et par mesure conservatoire, les dispositions faites à son profit par M. Le Prince dans son testament olographe du 4 août 1851, ainsi qu'il résulte de l'acte de dépôt dressé par M.e Riquier, notaire à Amiens, le 21 juillet courant; en conséquence M. le Président est autorisé à requérir et à accepter le consentement du légataire universel à la délivrance des legs qui s'y trouvent exprimés.

» M. le Président sollicitera dans les formes administratives l'autorisation nécessaire pour l'acceptation définitive de ces legs. Tous pouvoirs lui sont donnés à cet égard.

» Par considération pour la pensée du testament, la Société décide que, lorsqu'elle aura été dûment autorisée à accepter, l'intégralité des 10,000 francs sera employée en acquisition de rentes sur l'État, pour le revenu en être affecté à la fondation d'un prix annuel à distribuer au nom de M. Le Prince, et dont les conditions seront ultérieurement déterminées. Les frais de mutation et autres droits seront acquittés par la caisse de la Société.

» Pour honorer la mémoire de M. Le Prince et transmettre à la postérité le souvenir de sa libéralité, la Société décide que le buste en bronze à commander à M. Duthoit sera placé à toujours, lors de l'inauguration du monument, dans la grande salle du Musée Napoléon, et que l'extrait de son testament qui l'institue légataire, sera gravé en lettres d'or sur le piédestal.

» Une expédition de la présente délibération sera soumise dans le plus bref délai à M. le Préfet de la Somme. »

— La Société adopte à l'unanimité, et sans observation, les conclusions de ce rapport.

— La Société s'occupe ensuite des lectures à faire en séance publique ; elle arrête que les communications qui viennent de lui être faites auront lieu dimanche prochain dans l'ordre qui suit : M. le Président, M. Garnier, M. Corblet, M. Breuil.

Sur l'observation d'un membre, il est arrêté que si un membre étranger proposait une lecture, elle ne pourrait avoir lieu qu'après l'approbation du bureau qui préalablement aurait pris connaissance du manuscrit.

— M. Bazot propose de demander à Madame la Marquise de Giac, le tombeau en pierre qui se trouve dans le parc du château de Valgencens, près Senlis.

Cette proposition est adoptée.

---

## Séance publique du 29 Juillet 1855.

La Société s'est réunie en séance publique le 29 juillet 1855, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à une heure de relevée.

MM. Hardouin, Peigné, Cocheris, Rendu, membres titulaires non résidants ; Douchet, membre correspondant, prennent place parmi les membres résidants de la Société.

M. le Président fait placer à sa droite M. le Procureur-Général, et M. Dausse 1.er adjoint ; à sa gauche, M. le Maire de la ville d'Amiens.

M. le Préfet de la Somme et M. le Général commandant la subdivision militaire du département avaient exprimé le regret qu'une absence les empêchât d'assister à la séance.

Un nombreux auditoire, où l'on distinguait un grand nombre de dames et d'ecclésiastiques, remplissait la salle.

— M. de Roquemont, président, ouvre la séance par un discours sur les *Origines romaines et germaniques du droit.* Cette étude philosophique est un fragment du travail que M. de Roquemont prépare sur cette matière si importante de la législation ancienne.

— M. Garnier, dans un rapport qu'il présente à l'assemblée, signale les principaux travaux de la Société pendant l'année académique 1854—1855, les encouragements qu'elle a reçus du Gouvernement et de l'administration locale, les nombreuses communications qu'elle entretient avec les sociétés savantes. M. le Secrétaire-Perpétuel termine par un hommage rendu à la mémoire de deux collègues regrettés, MM. Rigollot et Le Prince, décédés depuis la dernière séance publique.

— M. l'abbé Corblet est ensuite entendu dans la lecture d'un mémoire qui traite des *Origines ecclésiastiques des foires et en particulier de la foire de la St-Jean à Amiens.*

L'auteur fait remonter la foire amiénoise au pélerinage qui s'accomplissait au chef de saint Jean, lorsque Wallon de Sarton, à son retour de la croisade, eut enrichi la cathédrale de cette précieuse relique.

— M. Breuil termine la séance par une pièce de vers intitulée : *Saint-Martin à Amiens.* Cette poésie historique emprunte son sujet au trait de charité si populaire qui a marqué le passage à Amiens de cet apôtre des Gaules, lorsqu'il servait encore comme cavalier dans l'armée de l'empereur Maxime.

Ces diverses lectures sont accueillies par de chaleureux applaudissements.

La séance est levée à trois heures.

---

### Séance générale du 30 Juillet 1855.

*Présidence de* M. de Roquemont.

La séance est ouverte à midi précis.

MM. Hardouin et Cocheris, de Paris; Rendu, de Compiègne; l'abbé Martin, de Courcelles; l'abbé Pouillet, de Moyencourt; Darsy, de Gamaches; Peigné, d'Ourscamp, membres titulaires non résidants, et M. L. Douchet, membre correspondant assistent à la séance au milieu des membres résidants.

— Le procès-verbal de la séance générale de 1854 est lu et adopté.

— M. le Président rappelle que le but principal de l'assemblée est de déterminer la question de prix à mettre au concours pour l'année 1857. Il exprime le regret que la question proposée pour la présente année n'ait point eu de solution, malgré le soin qu'avait eu la Société de la rendre assez générale pour qu'elle pût être traitée à peu près partout; il invite ceux des membres qui auraient des questions à proposer à vouloir bien les formuler.

— M. Dufour demande qu'une médaille d'or soit décernée en 1857, à l'auteur de la meilleure statistique historique et archéologique de l'un des cantons de la Picardie; il donne à cette proposition tout le développement qu'elle comporte, en rappelant le mérite et le succès des publications de la même nature que notre honorable collègue,

M. Graves, a entreprises sur les cantons du département de l'Oise.

— Un membre propose la statistique et l'histoire d'une localité seulement de la Picardie.

Cette seconde proposition n'étant point appuyée, la discussion s'ouvre sur la première.

M. Hardouin pense que le mot *archéologique* peut être supprimé, car une statistique historique doit comprendre nécessairement la description des monuments, ils sont en effet comme le théâtre des évènements que l'histoire doit raconter.

M. l'abbé Jourdain propose de remplacer l'*un des cantons* par l'*un des diocèses de la Picardie*; on aurait ainsi une limite à la fois plus vaste et plus historique.

M. Garnier combat cette proposition à cause de son étendue. L'histoire d'un diocèse serait un travail immense que deux années ne suffiraient point à terminer; pour une question aussi intéressante, il faudrait un temps beaucoup plus considérable; si l'on songe ensuite qu'il s'agirait non point d'une histoire générale seulement, mais d'une statistique qui comprend l'étude de chaque localité, le travail grandit et prend des proportions tout-à-fait gigantesques, et qui ne sont en rapport ni avec le temps ni avec la récompense offerte.

M. Bouthors voudrait que l'on substituât au mot *canton*, qui pêche par sa nouveauté, le mot *doyenné*, qui embrasse un cadre plus historique et pour lequel on pourrait consulter avec fruit le pouillé de 1301.

M. de Grattier est aussi de cet avis. Il rappelle que la statistique de l'Oise a été faite par canton et il doute que

le remarquable travail exécuté par M. Graves soit recommencé. Chacune de ses notices répond au programme et contient plus même, puisqu'on y trouve avec l'histoire et l'archéologie, l'industrie et la population du canton. Il serait regrettable d'écarter pour ainsi dire le département de l'Oise du concours, alors qu'il est assurément l'un de ceux qui offrent le plus d'intérêt. En adoptant la division par doyenné, le cadre est différent, et un nouveau travail pourrait être entrepris auquel celui de M. Graves fournirait des éléments aussi utiles que nombreux.

M. Garnier demande le maintien du mot *canton*. Si le mot est nouveau, il a l'avantage d'être précis; les limites des cantons sont fixes, elles n'ont plus besoin d'être déterminées, ce qui devrait être fait pour les doyennés dont la circonscription a été très-variable.

M. Peigné partage cet avis d'autant plus que s'il a bien compris le sens du programme, il ne s'agit point ici d'une histoire générale, mais d'une étude de lieux dont le nombre ne pouvant être fixé par un chiffre, se trouve déterminé par une enceinte nettement circonscrite.

M. Hardouin adopte plus volontiers le mot *doyenné;* le doyenné a une histoire, le canton n'en a pas; mais, dans ce cas, il faudrait modifier encore la question et dire de l'*un des doyennés d'un évêché de la Picardie*. Le mot *historique* lui paraît également avoir quelque chose de vague qu'il faudrait éviter; en demandant seulement de constater les richesses archéologiques d'un doyenné, il lui semble que la question serait plus précise et d'une étendue suffisante.

M. de Roquemont pense qu'en restreignant ainsi la question, il conviendrait alors d'en étendre le champ. Un doyenné peut en effet renfermer très-peu de richesses archéologiques, un ou deux monuments au plus. Il adopterait alors la proposition de M. l'abbé Jourdain, qui demandait que l'étude s'étendît à l'un des diocèses de la Picardie.

M. Dufour fait observer qu'il a voulu proposer une question précise, et donner au travail une étendue raisonnable. C'est pour cela qu'il a choisi la division par canton. Le travail qu'il demande n'est point un travail d'ensemble, mais de détails, et ces détails il fallait les partager de manière à les avoir tous réunis dans un certain nombre d'années, pour en faire un ensemble complet. Le sol de la Picardie se trouverait donc, en adoptant cette division par canton, partagé en parties égales ou à peu près, et d'un intérêt aussi à peu près égal.

M. de Grattier a parfaitement compris et pour cela il a proposé de substituer au canton le doyenné. Les anciens doyennés, ajoute-t-il, sont quelquefois plus grands que les cantons, ce qui ne serait point un mal ; mais généralement ils ont la même étendue ; on arriverait donc encore à un ensemble, et le morcellement de la province serait au moins établi sur des bases historiques et permettrait de faire précéder chaque travail d'un coup-d'œil général qui serait de nature à offrir un intérêt véritable.

M. Garnier ne saurait admettre cette division. On ne pourrait, dit-il, s'occuper d'un doyenné sans en préciser les limites. Or ces limites ont varié souvent. A quelle époque faudrait-il donc les prendre ? Le travail devrait donc être

précédé de recherches sur ce point et la difficulté de trouver une solution pourrait arrêter plus d'un concurrent.

M. l'abbé Martin pense que cette difficulté n'en serait point une, si l'on indiquait les doyennés tels qu'ils sont établis actuellement, ou tels qu'ils étaient constitués avant 1789. Les documents sont certains et les recherches dont on se préoccupe avec raison, seraient faciles.

N'y aurait-il point danger alors, dit M. Hardouin, que la question ainsi formulée ne parût demander cette statistique qu'au point de vue ecclésiastique seulement. La division par doyenné, telle qu'elle existe aujourd'hui, est la même que celle des cantons; le doyenné n'existe qu'au rapport ecclésiastique; le canton comprend le tout; le mot *canton* est donc plus large et plus général, il ne présentera aucun doute et ne restreindra point la question.

M. Cocheris propose de modifier ainsi la rédaction: « Statistique historique et archéologique de l'un des can-» tons compris dans la circonscription de l'ancienne » Picardie. » Cette modification est appuyée.

M. le Président, après avoir résumé la discussion sur ce point, rappelle la proposition de M. Hardouin de supprimer dans l'énoncé le mot *historique*.

M. Garnier la combat. Une statistique purement archéologique ne serait point la même chose qu'une statistique archéologique et historique. La première ne comprendrait que la description des monuments et laisserait de côté les faits. Combien de communes alors pourraient n'avoir point de notice, parce qu'elles ne possèdent aucun monument ancien, qu'il convient cependant de ne point omettre, parce qu'elles furent le théâtre d'un évènement

important, ou qu'elles ont donné naissance à un homme illustre. L'archéologie ne marche qu'appuyée sur l'histoire, cela est vrai, car elle ne décrit pas seulement les monuments, elle les explique. Cependant il serait à craindre que le mot *archéologique* n'indiquât qu'une statistique monumentale, ce serait fausser l'esprit du programme et la pensée de l'auteur de la proposition qui semble vouloir obtenir un travail dans le genre de ceux qu'ont produits MM. Graves, De Cagny et Prarond, en laissant de côté toutefois les détails administratifs qui se trouvent dans les statistiques de M. Graves.

M. Breuil partage cette opinion : il demande seulement que l'on intervertisse l'ordre des mots et que l'on dise *statistique archéologique et historique;* les monuments d'abord, les faits ensuite.

M. le Président résume la discussion et met aux voix la proposition amendée ainsi qu'il suit :

« Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. sera decer-
» née dans la séance publique de 1857, à l'auteur de la
» meilleure statistique archéologique et historique de l'un
» des cantons compris dans la circonscription de l'an-
» ciennne Picardie. »

Cette rédaction est adoptée.

M. Dufour propose d'ajouter la mention suivante : « La Société se réserve le droit de répéter la valeur de la » médaille pour le cas où l'auteur publierait son travail » en dehors des mémoires de la Société. » Il signale des faits qui lui paraissent de nature à faire regretter que cette mesure comminatoire n'ait pas été adoptée plus tôt.

Cette proposition est appuyée par plusieurs membres et combattue par d'autres.

M. le Secrétaire perpétuel ajoute qu'elle est rendue inutile par cet article règlementaire renfermé dans tous les programmes : *Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.*

Sur cette observation, M. Dufour retire sa proposition.

Le programme du concours étant arrêté, M. le Président invite les membres étrangers à présenter les travaux qu'ils ont préparés pour la séance.

— M. Hardouin lit au milieu d'un intérêt général des réflexions sur quelques publications relatives à l'archéologie du moyen-âge.

— M. Peigné met sous les yeux de l'assemblée une suite de dessins exécutés par M. Thiollier, attaché au dépôt de la guerre, des trouvailles faites à Champlieu (Oise). Il expose sommairement l'importance de cette découverte et exprime le vœu de voir publier prochainement, avec un texte explicatif, les dessins aussi exacts qu'élégants de M. Thiollier, et de voir la Société acquérir pour son Musée ces monuments que le propriétaire paraît disposé à céder.

Des remerciements sont votés à M. Peigné pour cette communication, et la Commission du Musée est invitée à prendre à ce sujet tous les renseignements nécessaires.

— M. l'abbé Martin expose le programme du travail qu'il a commencé avec M. l'abbé Pouillet sur le canton de Poix ; il termine en annonçant que le sujet de prix

proposé par la Société les engage à revoir leur manuscrit et à le compléter, afin de le rendre digne d'être présenté au concours de 1857 (Voir page 393).

M. le Président remercie M. l'abbé Martin de cette communication et l'engage à compléter avec son collègue les recherches qu'ils ont entreprises avec tant de zèle ; il ne doute point que des applaudissements n'accueillent plus tard une œuvre dont la Société accepte le programme et félicite dès aujourd'hui les auteurs.

— M. Peigné-Delacourt présente un *fac-simile* en plâtre d'une parfaite exécution et colorié du Christ aîlé de Margny dont M. l'abbé Bourgeois ( Voir le *Bulletin de la Société*, t. I, p. 331), M. l'abbé Santerre (Ibid. t. II, p. 29), M. l'abbé Barraud (Ibid. t. II, p. 35), et M. l'abbé Dupont (Ibid. tom. II, p. 63) avaient déjà entretenu la Société. M. Peigné en fait hommage au Musée.

Des remerciements lui sont votés avec empressement.

— M. Douchet rappelle à cette occasion qu'un Christ aîlé à peu près semblable se trouvait autrefois à Amiens, dans le cimetière Saint-Denis, et qu'il a disparu avec nombre d'autres monuments dont les archéologues regrettent aujourd'hui la destruction.

— M. le Secrétaire-Perpétuel donne lecture d'un article de M. Jolivot, chef de division à la Préfecture, sur les bibliothèques populaires dont il sollicite la création dans chaque commune ; il communique en outre une délibérations du 15 juillet 1855, par laquelle le Conseil d'arrondissement d'Amiens s'est associé à cette idée de propager la lecture des saines et morales publications et principalement des ouvrages concernant l'agriculture.

M. le Secrétaire-Perpétuel ajoute que le désir de M. Jolivot serait qu'un vœu dans l'intérêt de l'œuvre des bibliothèques populaires fût également émis par la Société.

M. de Betz regarde cette création comme pouvant être éminemment utile; il en comprend tout l'intérêt, mais les voies et moyens lui paraissent offrir des difficultés très-grandes que le programme n'a point résolues.

M. l'abbé Jourdain et M. l'abbé Corblet s'effraient également des difficultés que doit offrir le choix intelligent d'ouvrages irréprochables au point de vue de la religion et de la morale, et se demandent si une bibliothèque populaire est possible, en ce sens que les livres sérieux que l'on devrait seulement y admettre trouveraient des lecteurs.

M. Breuil ne reconnaît d'admissibles dans ces bibliothèques que des livres purement industriels et agricoles, et dès-lors regarde la Société comme incompétente à se prononcer dans cette question.

Plusieurs membres déclarent partager cet avis, et pensent qu'il appartient à l'administration seule de prendre l'initiative d'une pareille œuvre, d'en fixer les bases et d'arrêter les règlements qui doivent régir les bibliothèques dont la création est demandée.

M. le Président met aux voix l'incompétence de la Société qui paraît être l'opinion la plus générale, et la Société décide, tout en félicitant l'auteur de la pensée généreuse et morale qu'il a conçue, qu'il n'y a pas lieu pour elle de s'occuper de la création des bibliothèques populaires.

— M. Bordier écrit pour exprimer le regret de ne pou-

voir assister à la séance générale ; il adresse en même temps le plan du travail qu'il a préparé sur le jurisconsulte Beaumanoir et qu'il a résumé dans une note dont M. Dufour donne lecture (Voir p. 396).

Des remerciements sont votés à M. Bordier pour cette intéressante communication. La Société aura à décider ultérieurement et en séance ordinaire de son comité central, lorsque le travail de M. Bordier sera terminé, si la publication en aura lieu dans ses mémoires. Cette décision sera ajournée à l'envoi du manuscrit de l'auteur.

— M. de Grattier lit un état général des dépenses faites par Eloi Grandhomme au sujet de la maîtrise de maçon qu'il obtint à Paris vers le commencement du siècle dernier ; il demande à ses collègues de lui indiquer les documents de même nature au moyen desquels il pourrait compléter celui qu'il présente.

M. Hardouin pense que les archives de la Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie de Paris contiennent les éléments recherchés par M. de Grattier ; ces archives, tenues avec beaucoup d'ordre, possèdent la plupart des règlements des anciennes corporations.

M. Cocheris ajoute que la bibliothèque Mazarine et la bibliothèque impériale possèdent également de nombreux documents sur cette matière.

— M. de Roquemont fait remarquer au sujet d'une dépense faite dans cet état, pour gratification au domestique du maître chez lequel a diné le récipiendaire, que cet usage de donner une gratification aux domestiques des personnes chez lesquelles on a diné, est généralement admis en Allemagne, en Prusse et en Suisse ; et que les

domestiques, en reconduisant à la porte les invités, tendent la main, comme s'ils avaient un droit à exercer.

— M. Rendu lit une notice sur les reliquaires de l'abbaye de St.-Corneille de Compiègne. Ce travail emprunté en partie à l'histoire du Saint-Suaire publié en 1694, est précédé de considérations générales sur l'intérêt archéologique qu'offrent ces monuments.

— M. de Roquemont entretient la Société de l'ouvrage allemand du docteur Floss, de Bonn, sur les reliques d'Aix-la-Chapelle, auxquelles avaient participé les abbayes de Saint-Corneille de Compiègne et de Saint-Riquier; il offre, si la Société le désire, de faire la traduction de la partie qui intéresse la Picardie.

La Société accepte avec empressement cette offre d'un document historique nouveau pour elle.

— M. de Betz donne quelques détails sur les reliques de St.-Pantaléon dont St.-Corneille possédait une partie, et qui sont conservées à Amalfi.

— M. Peigné présente le cadre d'une enquête qu'il sollicite au sujet des lieux-dits de l'arrondissement de Compiègne qu'il habite. Il pense que ce travail peut être, au point de vue archéologique, d'un haut intérêt. Les questions qu'il a posées sont les suivantes :

« Quels sont les lieux-dits de la commune? Y a-t-il » dans les archives de la commune ou chez les particu- » liers, des titres qui expliquent ou justifient leur déno- » mination? Quels sont les noms des chemins anciens, » des ruines anciennes, des églises ou des chapelles? » Quels sont les documents connus sur leur origine. »

M. Douchet fait connaître qu'il s'est occupé de ce tra-

vail pour le département de la Somme, et qu'il résulte pour lui que ces noms se rapportent à l'époque gauloise, à l'époque gallo-romaine, au moyen-âge, et à l'époque moderne.

— M. le Président, après avoir remercié les membres étrangers du témoignage de sympathie qu'ils ont bien voulu donner à la Société en venant assister à la réunion, et du concours qu'ils lui ont prêté, lève la séance à quatre heures et demie, et invite les membres à visiter les travaux du Musée Napoléon.

*Séance du* 14 *Août* 1855.—M. le Secrétaire-Perpétuel, en déposant sur le bureau la liste des prix décernés aux élèves du Lycée d'Amiens, rappelle que le prix d'histoire offert par la Société a été remporté par l'élève Samier (Alphonse), externe, né à Amiens, de la pension de M. Pruvost Dècle, et de la classe de rhétorique.

— M. Garnier donne lecture d'une notice manuscrite de M. Léon Paulet, ayant pour titre: Recherches historiques sur Ham, et servant d'introduction au compte de dépenses faites par Miguel de Jaca, pour les ouvrages de la ville de Ham, le camp étant devant St.-Quentin, le 29 janvier 1559.

— Lecture est donnée ensuite d'un rapport de M. Decrept, de Poix, sur les fouilles que la Société l'avait prié de surveiller à Blangy-les-Poix, et qui ont été exécutées au mois de juin 1855, aux frais de l'association.

—M. Garnier présente un rapport sur l'une des livraisons des Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich, contenant le recueil d'inscriptions helvétiques de M. Momsen. Le rapporteur fait ressortir l'intérêt de l'introduction qui est une histoire de l'épigraphie en Suisse.

— Sur l'invitation qu'elle reçoit de M. le Préfet de la Somme, la Société décide qu'elle se réunira le lendemain à onze heures et demie, pour de là se rendre à la Préfecture et assister au *Te deum* qui sera chanté à la Cathédrale à l'occasion de la fête de l'Empereur.

— L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre titulaire résidant.

Un membre absent écrit que ne pouvant assister à la séance, il adresse son bulletin de vote, si le règlement ne s'oppose pas à ce que le bulletin d'un absent soit reçu.

Un membre fait observer que bien que le règlement soit muet sur ce point, il y aurait un inconvénient très-grave à accepter les votes des absents, que les membres présents seuls assistent aux séances, et par conséquent peuvent seuls délibérer.

Il est donc décidé à l'unanimité que le bulletin d'un membre absent ne peut être accepté.

Le scrutin étant ouvert, et M. H. Dusevel ayant obtenu la majorité des suffrages, M. le Président le proclame membre de la Société.

— Aux termes de son règlement, la Société s'ajourne à la séance ordinaire de novembre.

## Obsèques de M. Le Prince,

Membre-Fondateur de la Société.

M. Pierre-Joseph-Auguste Le Prince, l'un des membres-fondateurs de la Société des Antiquaires de Picardie, et conservateur du Musée d'antiquités, est décédé le 21 juillet 1855, dans sa 76.$^{me}$ année, emportant dans la tombe les regrets et l'estime de tous ses collègues. Ses

obsèques ont eu lieu le lundi 23, au milieu d'un grand concours d'amis. Après le service solennel qui a été célébré dans le chœur de la cathédrale d'Amiens, le cortège s'est rendu au cimetière de la Madelaine ; quatre membres de la Société portaient les coins du poêle. M. J. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société, a payé un juste tribut d'éloges à la mémoire de M. Le Prince dans les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Il y a six mois à peine, la Société se réunissait dans cette funèbre enceinte pour rendre les derniers devoirs à l'un de ses membres les plus aimés. Un nouveau deuil la rassemble aujourd'hui pour pleurer un collègue qui, s'il a montré des qualités moins brillantes, a su faire oublier par un dévouement sans borne, une activité ingénieuse, un zèle infatigable, ce que son instruction avait d'incomplet. Aussi la part qu'il a prise au développement de la Société dont il fut l'un des fondateurs, n'a point été la moins utile ni la moins importante. Il mettait à profit les loisirs qu'une honorable aisance acquise dans un commerce exercé avec honneur et loyauté lui avait faits, pour surveiller les travaux qui pouvaient amener quelques découvertes archéologiques; et, avec une intelligence peu commune, il notait les faits et nous les faisait connaître. De combien d'objets précieux n'a-t-il pas enrichi nos collections, que de trouvailles auraient échappé à nos soins, si nous n'avions compté sur son empressement pour les recueillir et nous les assurer.

» Rien de ce qui pouvait être utile n'échappait à M. Le Prince; il pressentait les succès des découvertes nouvelles, et aidait à leur diffusion par tous les moyens en son pouvoir.

» M. Le Prince n'était point artiste, mais il aimait les arts et les encourageait. Il n'était ni physicien ni chimiste, et il donnait le goût des applications de ces sciences, et dirigeait par des essais toujours heureux de plus habiles dans des voies qu'ils

n'eussent pas osé suivre, peut-être, si quelqu'un ne se fût trouvé pour les leur montrer. Le premier il introduisit à Amiens la lithographie et ses travaux furent consacrés à la reproduction de nos monuments les plus intéressants et des portraits de nos grands hommes. Ses épreuves nous paraissent grossières sans doute, mais, pour qui les compare avec les dessins de cette époque, elles ne sont point inférieures assurément à celles qu'il imitait. Daguerre avait à peine fait connaître par quel procédé il fixait les images sur la plaque polie qui les reflétait, que M. Le Prince, sur les indicatious plus ou moins précises des journaux, construisait un appareil, essayait avec assurance, et montrait à ses amis étonnés des portraits et des monuments reproduits avec toute la netteté que comportait la photographie naissante. Ses tentatives de peinture sur verre eurent également l'avantage de faire naître des artistes qui appliquèrent avec quelque succès, mirent à profit et perfectionnèrent les connaissances pratiques qu'il leur avait données.

» Le patriotisme de M. Le Prince devait également s'attacher aux intérêts de la cité et elle n'eut point de défenseur plus dévoué, de citoyens plus jaloux de ses progrès et de ses embellissements. Il ne fut point étranger aux services que son frère rendit à la chose publique, et continua cette classe d'hommes dévoués et généreux qui ne reculent devant aucun sacrifice pour faire le bien et se rendre utile.

» Son amitié solide, ses mœurs patriarcales, son bon cœur lui avaient fait de nombreux amis et lui assurent des regrets unanimes ; le calme et la résignation d'un chrétien ont marqué la fin d'une carrière utile et modeste qu'il a résumée par un acte de bienfaisance publique, laissant après lui de quoi soulager des misères qu'il avait si souvent essayé d'adoucir.

» Je ne vous parlerai pas de son désintéressement, de son esprit de conciliation et de son attachement à notre Société; vous les avez appréciés trop souvent, pour qu'il soit besoin de justifier ce tribut de reconnaissance et de regrets que nous devons à notre excellent collègue. Il est d'ailleurs des caractères que dans ce moment suprême on ne saurait louer, car le plus bel

éloge qu'on en puisse faire est de prier Dieu de recevoir dans son sein les âmes de ces hommes d'élite, et de nous donner la force et le courage de les imiter. »

## COUP-D'ŒIL SUR LE CANTON DE POIX.

COMMUNICATION DE M. L'ABBÉ MARTIN

Faite dans la séance générale du 30 juillet 1855.

« MESSIEURS,

« Dans la région sud-ouest du département de la Somme, à la limite méridionale de l'arrondissement d'Amiens dont il fait partie, s'étend le canton de Poix, entre la 50e minute 15 secondes et la 43e minute 10 secondes du 49e degré latitude nord, et entre la 16e minute et la 34e minute 5 secondes de longitude occidentale de Paris.

» Il a la forme d'un demi cercle dont le centre serait à la jonction des territoires de la Maronde, Thieulloy-la-Ville et Croixrault, mais dont le diamètre passerait par Charny, Bettembos et Fricamps; dans sa plus grande longueur, c'est-à-dire de la vallée de Menevillers au bout du territoire de Gauville, il a environ 23,100 mètres et dans sa plus grande largeur, c'est-à-dire de la Maronde à Frocourt, environ 11,500 mètres.

» Enfin, sa contenance totale est, selon le résultat des opérations cadastrales, de 19,419 hectares circonscrits par les cantons d'Hornoy, de Molliens-Vidame, de Conty, de Grandvillers, de Formerie et d'Aumale.

» Tel est le canton qu'avec une persévérance de plusieurs années, aux heures de loisir que nous permettaient les devoirs de notre ministère, nous avons parcouru, étudié, afin de pouvoir, à un jour rapproché, en offrir les quelques épis échappés aux recherches de nos devanciers. — Ce qui donna l'idée première à M. le curé de Moyencourt et à moi de ce travail parfois pénible, ce fut la pensée d'un critique célèbre de nos jours (Ste.-Beuve), « que tout homme doit au moins se soucier de ce qui s'est passé » avant lui dans le pays qu'il habite. » Ce fut surtout cette belle maxime: *Nosce patriam*, que les fondateurs bien inspirés de

la Société des Antiquaires de Picardie ont choisie pour notre devise de ralliement, pour notre mot d'ordre dans nos études historiques. — Nous avons donc cru que c'était un devoir qui nous était imposé par l'honneur d'appartenir à cette honorable et savante Société, et nous nous sommes mis à l'œuvre, non seulement pour rassembler en un faisceau tout ce qui intéressait le canton où la Providence nous avait placés, et que ceux qui étaient venus avant nous interroger ce coin de terre plein de souvenirs avaient raconté, mais encore pour rechercher ce qui avait pu échapper à leurs investigations.

» Aussi avec la persuasion et la joie d'avoir trouvé, dans ce vaste champ si exploré déjà, quelque chose encore de nouveau, venons-nous offrir le fruit de nos veilles prolongées, de nos voyages mille fois répétés. — On aimera sans doute à reprendre avec nous le bâton de pélerin pour parcourir une fois de plus cet important canton dont l'ancien doyenné aujourd'hui si restreint ne comprenait pas moins de 70 autels desservis par autant d'ecclésiastiques, dont 49 cures, 12 chapelles et 9 prieurés dans un périmètre de plus de 30 lieues. Avec nous, Messieurs, vous assisterez à la formation de la commune réclamée dans le calme et accordée de bonne volonté par les seigneurs à leurs vassaux.— Nous lirons ensemble et la charte de constitution, et les autres libertés et franchises octroyées, toutes les transactions entre les suzerains et leurs feudataires, tous les aveux et les dénombrements fournis à différentes époques par les premiers, toutes les listes de fiefs avec les noms de leurs possesseurs, leurs redevances.

» Nous vous entretiendrons de chaque commune, de ses comptes, de ses chefs civils et religieux, de ses élections municipales, de ses hôpitaux, de ses marchés, etc.

» Mais tout en parcourant ce riche pays des Pohiers, nous ne laisserons pas que d'applaudir à toutes ces nobles races se groupant fidèles autour de leurs rois et prodiguant pour eux leur sang le plus pur comme leur science la plus éclairée. — Qui peut ignorer les noms pleins de respect des sires de Poix et de Charny, des vicomtes d'Equesnes, des seigneurs de Meigneux et de Lignières, des d'Auxi, des d'Anvin d'Hardenthun, des de Sarcy,

des du Chastelet, des de Bussy et de tant d'autres dont l'honneur a passé intact jusque dans leurs arrière-petit-fils.

» Et dans ce retour vers un passé qui peut toujours nous instruire, dans cette revue rétrospective de tant de choses qui ne sont plus, avec une louable curiosité, nous interrogerons jusqu'à la dernière pierre de ces châteaux jadis l'orgueil, l'ornement et la défense de cette contrée, nous en compulserons les archives si nombreuses et si pleines d'intérêt. — Comment, en effet, ne pas s'arrêter devant ce vieux donjon d'Agnières dont M. Bresseau, notre regretté collègue, calculant la structure avec le coup-d'œil sûr de l'antiquaire, n'a pas craint trop avancer en lui donnant les Romains pour auteurs.—Et cette forteresse de Famechon dont l'importance est ainsi exprimée:

Jadis aux fiers Normands j'ai servi de retraite,
Et de mil ennemis j'ai causé la défaite.
De fameuse partout l'on me donna le nom
Et le peuple de là me nomma Famechon.

» Poix ne méritera pas moins votre attention, lui l'un des points de mire des ennemis de la royauté. — Jusqu'au baillon de Tansacq, vigie romaine aujourd'hui oubliée, rien ne pourra échapper à nos interrogations.

» Nous irons plus loin, voulant donner des preuves certaines de l'ancienneté de ce canton, nous invoquerons pour les corroborer celles que le sol lui-même nous aura fournies. — Nous rappellerons les fouilles gallo-romaines faites en 1854 comme avant cette époque, et les hâches celtiques, les colliers romains, les perles, les fibules, les tuiles, les urnes lacrymatoires, les meules en poudingue, les médailles, les amphores, les différentes poteries trouvées à Poix, entre Agnières et Mereaucourt, à Dijon, Moyencourt, Courcelles, Famechon et Blangy; toutes ces antiquités rendront un témoignage de la véracité du nôtre.

» Enfin, Messieurs, comme pour nous reposer de tant d'efforts, nous nous arrêterons souvent sur notre route devant chaque église, et si quelques unes ont été élevées sans goût, ou ont été restaurées avec le ciseau et le pinceau d'hommes ignorants dans cet art, nous pourrons nous en dédommager en contemplant

avec une certaine émotion celles que la main plus habile, plus religieuse de nos pères aura bâties. — Nous ne nous contenterons pas d'en admirer, d'en esquisser le portique, nous pénétrerons dans ces sanctuaires pour revoir vingt fois et avec le même plaisir l'ornementation que savait créer pour la maison de Dieu la foi des siècles passés, pour regretter en même temps du fond de notre âme ce que le temps ou la sauvagerie des révolutions n'aura pas respecté; et, après avoir cherché à faire revivre ceux qui en furent les protecteurs, les bienfaiteurs et les gardiens, il nous restera à remercier ceux qui ont bien voulu nous encourager, nous aider dans ces recherches; heureux si nous avons pu inspirer à d'autres plus instruits que nous l'idée d'une telle étude sur les pays qu'ils habitent. Mais, Messieurs, auparavant, nous avons besoin de demander à vos lumières si les quelques pierres que nous avons préparées ne sont pas indignes du temple que l'histoire édifie chaque jour et qui est votre préoccupation; votre décision, maintenant que notre but vous est connu, sera pour nous l'ordre de polir une dernière fois ces frêles pierres et d'apporter sans plus de retard l'obole promise depuis longtemps.

---

## NOTE SUR BEAUMANOIR,

AUTEUR DES COUTUMES DU BEAUVOISIS, 1283,

Par M. BORDIER, membre titulaire non résidant de la Société des Antiquaires de Picardie.

---

« Un manuscrit de la Bibliothèque impériale (7, 609. 2, franç. écriture du XIII^e^. siècle.) contient les pièces suivantes dont on ne connaît pas d'autre copie :

1.° Le roman de la Manekine (8,590 vers), par Philippe de Reim.

2.° Le roman de Jean de Dammartin et Blonde d'Oxford (non moins long) par le même.

3.° Le salut d'amour par Philippe de Beaumanoir.

4.° La complainte d'amour par le même.

5.° Le dit de folle largesse, par le même.

6.° En grand éveil suis, pièce de vers sans nom d'auteur.

7.° Ave Maria, idem.

8.° Chansons d'amour, idem.

9.° Le chant d'une raine, idem.

10.° Le roman de Ham (non terminé), par Jean Sarrasin.

» Les pièces 3, 4 et 5 signées de Beaumanoir ont été remarquées et citées par la plupart de ses biographes. Quant à ce Philippe de Reim qui commence le volume 7,609. 2, ses deux romans ont été publiés en Angleterre et il a obtenu diverses biographies : 1.° de ses éditeurs ; 2.° de l'abbé De La Rue dans ses *Trouvères anglo-normands ;* 3.° de M. Thomas Wright dans son *Biographia britannica litteraria ;* 4.° des auteurs de l'*histoire littéraire de la France* (T. XXI). Tous ces auteurs s'accordent à dire que c'est un poëte anglo-normand dont on ne connait rien autre que les deux ouvrages qu'il a composés. Quelques-uns le rattachent à une famille *de Rames* célèbre en Angleterre.

» Or, plusieurs chartes provenant de l'abbaye de St.-Denys et d'autres documents constatent que cette abbaye comptait parmi ses vassaux du Beauvoisis une famille seigneuriale qui portait le nom du village de Remy ou plutôt Remin près Compiègne (Remiacus, Reminus) et que, pendant tout le cours du XIII.e siècle, cette famille fit hommage à l'abbé de St.- Denys pour le fief de Beaumanoir qui encore aujourd'hui est un hameau dépendant de la commune de Remy.

» Cette observation suffit pour jeter une lumière toute nouvelle sur le précieux manuscrit mentionné ci-dessus, et pour faire concevoir au premier coup-d'œil une très forte présomption que les éditeurs de Philippe de Reim auraient dû lire Philippe de Remi, que Remi est le nom de famille de l'illustre Beaumanoir, que la Manekine et Jean de Dammartin sont aussi son ouvrage, enfin que le trouvère Philippe de Reim ou de Reimes est un être imaginaire. Il y a même certitude plutôt que présomption, dès qu'on rencontre des actes passés de 1250 à 1270 par des personnages se nommant Philippe ou Girard de Remi, sire de Beaumanoir. Maintenant, quand on prend le manuscrit lui même, qu'on le lit avec cette pensée, qu'on voit dans quels lieux se passent et dans quel esprit sont conçues les scènes de ces deux romans, lorsqu'on retrouve dans les pièces 6, 7, 8 et 9 qui ne

portent pas de nom d'auteur, des désignations géographiques telles que Clermont, Pont, Verberie, Ressons et jusqu'à la simple ferme de Warnaviller près Remy, il n'y a plus de place possible au moindre doute. Sauf la pièce due à Sarrasin, le MS. 7,609, 2, est tout entier l'œuvre du jurisconsulte Beaumanoir.

» Cette première donnée en amène une autre. Avec le nom de de Remi j'ai pu recueillir un certain nombre de chartes relatives à la famille de Beaumanoir. C'était une des grandes familles du Beauvoisis; le Pierre de Remin que Guillaume Le Breton cite dans sa Philippide comme s'étant distingué à Bouvines à la tête des milices de Compiègne était, je crois, le grand-père du jurisconsulte; son père, nommé Philippe comme lui, avait été bailli du Gatinais pour la maison des comtes d'Artois, Boulogne et Dammartin; son frère aîné avait, si je ne me trompe, épousé une fille de la maison de Boves; sa mère était la fille du petit seigneur de Bailleul-le-soc près Remy; lui-même était un serviteur des comtes de Clermont. Par tous les liens possibles donc, Beaumanoir était attaché au sol du Beauvoisis; or, le roman de Jean de Dammartin est l'histoire des exploits en France et en Angleterre d'un des plus grands seigneurs de la contrée avant que le comté de Clermont fût acquis par St.-Louis (ce qui arriva seulement en 1245); c'est une légende, c'est-à-dire un conte mêlé d'histoire. La Manekine participe de ce caractère, mais à un degré beaucoup moindre. Il est superflu d'ajouter que les éditeurs de ces deux poëmes (malgré leur mérite bien connu, ce sont MM. Francisque Michel et Leroux de Lincy) n'ayant pas la clef de ces récits, en ont ignoré la principale valeur, et ont pris pour un simple roman d'aventures ou roman de mœurs ce qui est une véritable épopée Beauvoisine.

Outre les dépôts littéraires de Paris, j'ai visité plusieurs fois toutes les bibliothèques et les archives dont on a bien voulu m'ouvrir l'accès à Beauvais, Compiègne, Clermont et Senlis. J'y ai recherché avec soin tous les documents qui peuvent avoir subsisté jusqu'à nos jours sur les sires de Remi. J'ai ainsi rassemblé plus de 50 documents entièrement nouveaux sur la famille de Beaumanoir et sur les fonctions administratives qu'il a exercées

Malheureusement il n'y a que très-peu de chose dans toutes ces pièces sur sa personne même. On y voit seulement qu'il épousa deux femmes dont j'ignore les noms, qu'il avait pour armoiries trois quinte-feuilles (2 et 1), qu'il habitait ordinairement, du moins vers la fin de sa vie, un manoir qu'il possédait à Pontpoint près Pont-Sainte-Maxence, qu'il mourut le 7 janvier 1296, âgé, suivant mes conjectures, de 48 ans et qu'il fut inhumé entre ses deux femmes dans l'église des Jacobins de Compiègne. Cette église est devenue une maison particulière dans diverses parties de laquelle on trouve encore des fragments de pierres tumulaires et d'inscriptions mutilées. Malgré l'assistance obligeante et éclairée du propriétaire actuel, M. de Bicquilley, je n'ai rien pu y découvrir qui se rapportât à la sépulture de Beaumanoir, mais ma recherche n'a pu être complète.

L'aperçu qui précède me paraît renfermer les éléments d'un travail intéressant dont je prends la liberté de soumettre le projet à la Société des Antiquaires de Picardie, car il ne saurait paraître nulle part dans d'aussi favorables conditions que sous les auspices de cette compagnie savante. On peut l'esquisser ainsi :

» I. Quelques mots de généralités sur le Beauvoisis, remarquable par le nombre d'hommes éminents qu'il a fournis du XII.ᵉ siècle au commencement du XIV.ᵉ : Guibert de Nogent, le chancelier Guérin, Richard de Fournival, Vincent de Beauvais, Garnier de Pont-Ste.-Maxence, Pierre des Fontaines, Pierre de Cugnières, Jean de Venette, Beaumanoir. Ce qu'il y a d'inexact et d'incomplet dans ce qu'on a su jusqu'ici de ce dernier. — II. Du fief de Beaumanoir et de la famille de Remi ou Remin. — III. Détails et documents sur Philippe de Remin sire de Beaumanoir ; ses offices de bailli ou sénéchal de Clermont, Poitou, Saintonge, Vermandois, Touraine et Senlis, 1279-1296. — IV. Œuvres poëtiques de Beaumanoir. — V. Des coutumes de Beauvoisis ; je n'ai rien trouvé de nouveau sur cet ouvrage célèbre. — VI. Texte des pièces justificatives.

« Le tout peut former un volume in-8°. ou même in-4°. Je compte dans le chapitre consacré aux œuvres poëtiques donner une analyse détaillée des deux romans et il sera nécessaire d'en

citer de très-longs extraits. Il me semble qu'il serait trop lourd pour la Société de les publier en entier. Ce serait peu utile d'ailleurs, non point parce qu'ils ont été déjà publiés (car ayant été faits pour le Banatyne Club et le Camden Society qui ne tirent que pour leurs souscripteurs, ils sont fort rares) mais parce que les deux ouvrages seraient plus lisibles en analyse qu'*in extenso* et gagneraient à ce que l'on coupât les longueurs. Quant aux petites pièces de vers (n.os 3 à 9) les biographes de Beaumanoir n'en ont signalé que trois des sept et ne les ont fait connaître que par des citations; je pense qu'il faudrait les donner en entier.

» Les armes de Beaumanoir, les miniatures du MS. 7,609. 2, qui sont très-médiocres, mais qui offrent du choix, car elles sont nombreuses, l'église des Jacobins de Compiègne dont on a de vieux dessins, la vue du village de Remy ou de la ferme de Beaumanoir, d'autres sujets encore peuvent donner lieu de rehausser le volume par quelques planches. »

# MUSÉE NAPOLÉON.

## Pose de la première pierre,

## AU NOM DE L'EMPEREUR,

**PAR M. LE Cte DE BEAUMONT, sénateur, délégué de S. M.,**

**Et Bénédiction par Mgr. de Salinis, évêque d'Amiens.**

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le dimanche deux septembre, à une heure de relevée, les membres résidants de la Société des Antiquaires de Picardie, décorés de leurs insignes, se sont réunis sur le terrain affecté à la construction du MUSÉE NAPOLÉON par la loi du vingt avril mil huit cent cinquante-quatre, pour assister à la pose de la première pierre du monument qui devait être faite au nom de S. M. L'EMPEREUR.

La Commission instituée pour la surveillance des travaux par l'arrêté de S. E. M. le Ministre de l'Intérieur, en date du six février mil huit cent cinquante-cinq, avait fait dresser sur l'emplacement du dôme une tente surmontée de l'aigle impériale et d'un faisceau de drapeaux tricolores, et decorée de grandes draperies en velours vert et cramoisi, doublé d'hermine, sous lesquelles le buste de l'Empereur apparaissait au milieu de fleurs et de verdure.

Sur une estrade, élevée en avant du buste, on avait exposé le modèle en relief du monument, exécuté en bois à l'échelle de trois centimètres pour mètre, et les outils qui avaient été commandés pour cette cérémonie. Une chèvre pavoisée et entourée de guirlandes de fleurs retenait suspendue, au-dessus des fondations de l'angle intérieur de l'avant-corps du dôme et à gauche de l'entrée principale du monument, la première pierre décorée de rubans verts et or. Des mâts aux couleurs nationales avaient été élevés à chaque angle de la construction dont l'élévation était arasée sur tout le périmètre extérieur, à la base des croisées et, sur tout le périmètre de la cour, à la naissance des cintres.

A une heure et demie, M. le Sénateur délégué par S. M. l'Empereur pour présider à la cérémonie, est arrivé sur le chantier, escorté d'un détachement d'honneur fourni par la garde nationale d'Amiens, et accompagné de M. le Préfet de la Somme, de M. le Maire d'Amiens, du Conseil général du Département, du Conseil municipal et de toutes les autorités civiles et militaires qui s'étaient réunies à l'hôtel de la préfecture.

M. le comte de Beaumont a été reçu à la porte de l'ancien Arsenal par la Société des Antiquaires de Picardie, qui, précédée de son appariteur, l'a conduit sous la tente au milieu d'une double haie formée d'un côté par un escadron du 1.er régiment de cuirassiers et de l'autre par les ouvriers du monument portant chacun un bouquet de fleurs à la main. L'arrivée de M. le Sénateur a été saluée par un morceau de symphonie exécuté par la musique de la garde nationale d'Amiens.

Un instant après, le clergé de Saint-Remi entrait processionnellement, précédé des commissaires que la Société des Antiquaires de Picardie avait envoyés pour recevoir monseigneur de Salinis, évêque d'Amiens, et MM. les membres du chapitre qui l'accompagnaient.

Les autorités et la Société des Antiquaires de Picardie ayant pris possession des places qui leur étaient réservées sous la tente, derrière le fauteuil qu'occupait M. le Sénateur, M. le Préfet de la Somme a ouvert la séance, devant un public nombreux, par la lecture de la lettre suivante :

Paris, le 26 juin 1855.

MONSIEUR LE PRÉFET,

« La Commission du Musée Napoléon, à Amiens, a demandé que l'Empereur voulût bien désigner la personne qui posera la première pierre de ce monument.

» Le choix de Sa Majesté s'est porté sur M. le comte de Beaumont, Sénateur, et l'Empereur m'a chargé de vous faire connaître cette désignation. Je vous prie d'en informer M. le Président de la Commission.

» Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée. »

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Intérieur,

BILLAUT.

Après cette communication, M. le comte de Beaumont a prononcé le discours suivant qui a été vivement applaudi :

« Messieurs,

» Délégué par Sa Majesté pour poser en son nom la première pierre du Musée Napoléon, je ressens profondément l'honneur qui m'est fait. Je le dois à mon dévouement à l'Empereur et au Département qui a bien voulu me choisir pendant de longues années pour son représentant.

» Ce monument qui va s'élever sous l'auguste patronage d'un prince qui porte si haut le drapeau de la France, deviendra dans peu de temps l'orgueil de la ville d'Amiens ; les collections précieuses qu'il doit renfermer ont été recueillies par une Société dont les travaux doivent vous être signalés. Permettez-moi de le faire en peu de mots.

» La Société des Antiquaires de Picardie date de 1836 ; malgré cette origine récente, elle a déjà su se placer parmi les sociétés savantes à un rang distingué. Par des recherches multipliées, elle est parvenue, en peu d'années, à réunir une collection considérable d'antiquités ; ses publications nombreuses sont très-appréciées en France et à l'étranger ; exemple frappant, Messieurs, de ce que peut faire une association d'hommes ayant à cœur la ferme volonté, le courage et la persévérance de doter leur pays de documents historiques et scientifiques qui doivent servir à l'enseignement des générations présentes et futures, et cela avec la seule ressource de la cotisation de chacun de ses membres.

» Je dois le déclarer ici bien haut, vous avez déjà beaucoup fait, MM. les Antiquaires, mais vous ne devez pas vous arrêter à ce début, si glorieux qu'il soit ; continuez avec une ardeur incessante vos recherches, car la science est un vaste champ sans limite où il y a toujours à récolter. Courage donc et à l'œuvre !

» La Société, après ses premiers et heureux travaux, s'est trouvée dans l'embarras : elle ne savait où déposer ses richesses

dispersées partout. Aucun monument municipal ne pouvait convenablement les recevoir; tout naturellement l'idée d'un Musée s'est présentée. Pour la réaliser, il fallait des sommes considérables, le budget de la cité avait de lourdes charges à supporter; la Société ne pouvait donc s'adresser à l'édilité. Elle pensa qu'une loterie bien organisée, bien comprise par le public, la mettrait à même de créer un palais archéologique; elle se mit immédiatement à l'œuvre; une commission prise dans son sein fut formée; toutes les démarches furent faites, et nous, qui l'avons vue opérer, nous devons déclarer que jamais nous n'avons rencontré d'hommes plus actifs, plus dévoués, plus désintéressés. Que d'obstacles à surmonter! Arrêtés à chaque pas, soit par des formalités, soit par des interdictions, il a fallu une persévérance surhumaine pour arriver à bonne fin. Grâce surtout à M. Dufour, président de la Commission, dont l'infatigable activité n'a reculé devant aucune démarche, aucun sacrifice personnel, la loterie a parfaitement réussi.

» Le capital fait, il fallait trouver un emplacement convenable: celui où nous sommes fut choisi; mais il était d'une valeur considérable, la Commission ne pouvait l'acquérir. Une bien heureuse occasion se présenta: l'arrivée de l'Empereur fut annoncée; la Société, qui savait combien Sa Majesté aime à encourager les sciences et les beaux-arts, fit une adresse dans laquelle elle exposait son but et ses besoins; le terrain de l'ancien Arsenal lui fut octroyé avec cette bienveillance, cette bonté si connue.

» L'Empereur, Messieurs, pense, comme nous, qu'un Musée est d'une utilité de premier ordre, que les collections diverses qu'il renferme sont un enseignement de tous les jours. En effet, leur examen, leur étude, agrandit la sphère de nos idées; l'on se sent devenir meilleur, lorsque l'on admire un beau trait de courage, d'humanité et de dévouement représenté sur une toile ou sculpté par d'habiles artistes; l'on s'incline devant la grandeur de Dieu, en contemplant les monuments élevés par le génie qu'il a inspiré. Combien l'on est heureux de retrouver l'histoire de son pays, de sa province, de sa ville retracée sur une toile,

sur un tombeau, sur un marbre. Tous ces monuments historiques, quand ils sont dispersés, ne laissent que peu de traces dans la mémoire; réunis, au contraire, et bien classés, ils s'y gravent profondément. Ne croyez pas que l'homme instruit apprécie seul la beauté de l'art: non, Messieurs, le plus humble enfant du peuple vient y puiser le goût du beau. Combien de jeunes artistes qui s'ignoraient, se sont sentis animés du feu sacré, se sont révélés à eux-mêmes, à la vue d'une belle collection d'art! Quel puissant moyen de civilisation et de progrès!

» La grande lutte de l'industrie qui a lieu en ce moment en est une preuve éclatante: partout, dans le palais universel, l'industrie française l'emporte par la beauté du travail, la délicatesse des tissus, la pureté des dessins. Qui a produit toutes ces merveilles? Des ouvriers habilement dirigés, il est vrai, mais dont le goût et les talents sont incontestables; ils vont remporter sur le champs clos de l'industrie les palmes du travail et de l'habileté. Arène pacifique, mais glorieuse? C'est ainsi que l'étude du beau transforme une nation qui devient aussi grande dans les luttes pacifiques que sur les champs de bataille. Cet ensemble, Messieurs, porte bien haut et bien loin le nom français. La création d'un Musée à Amiens est donc un bienfait: portons vers un prince, qui a si bien compris les nécessités de son siècle, notre gratitude pour le concours bienveillant qu'il a donné à une Société qui travaille avec tant d'ardeur à une œuvre grande et utile.

» Vous répéterez avec moi, Messieurs, ces mots:

» Honneur et profonde reconnaissance à l'Empereur!

» Remerciements à la Société des Antiquaires de Picardie! »

Puis, M. Ch. Dufour, président de la Commission du Musée Napoléon, s'est exprimé en ces termes:

« Messieurs,

» La cérémonie qui nous rassemble sur ce vaste chantier emprunte son principal caractère au nom de l'auguste fondateur du monument qui doit bientôt s'y élever.

» Il y a deux ans à peine, l'Empereur, dans sa constante solli-

citude pour les beaux-arts, disposait gracieusement en faveur de la Société des Antiquaires de Picardie d'un terrain domanial d'une grande valeur que la loi du 20 avril 1854 a définitivement affecté à la construction d'un Musée public. Pour mieux témoigner encore le puissant intérêt que lui inspirent toujours les œuvres d'utilité générale, Sa Majesté a daigné attacher son nom au monument projeté et ratifier ainsi le titre de Musée Napoléon, que la reconnaissance publique lui avait déjà décerné.

» C'est sous ces brillants auspices, sans précédent peut-être dans les annales d'aucune cité, que la Société en entreprenait les fondations au mois d'août 1854, à l'aide des capitaux qu'elle avait recueillis de la Loterie Picarde. Les ressources dont elle dispose permettront de faire face à toutes les dépenses de la grosse œuvre et d'en poursuivre l'achèvement avec activité. En effet, après les à-comptes payés régulièrement à l'entrepreneur au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il reste aujourd'hui en caisse 447,000 fr. représentés par 315,000 fr. de bons du Trésor et 132,000 fr. de numéraire déposé à la recette générale. Cette situation rassurante témoigne que la construction ne saurait être suspendue et si, comme nous l'espérons, le rez-de-chaussée est entièrement élevé pour l'hiver prochain, nous aurons la satisfaction de voir couvrir les bâtiments avant le mois de novembre 1856, car la réalisation de nos espérances semble, enfin, ne plus dépendre que du zèle de ceux qui se sont dévoués à cette patriotique entreprise.

» Si je ne craignais de blesser les scrupules de mes estimables collègues, je dirais l'esprit d'union et le dévouement qu'ils mettent à remplir la mission que le Gouvernement leur a confiée. Je n'éprouverai pas le même embarras à remercier publiquement M. le Préfet de la Somme d'un concours actif et bienveillant qui rend chaque jour de plus en plus facile une œuvre que son honorable prédécesseur, M. le comte de Tanlay, n'avait pas moins favorisée. Aussi devons-nous les plus grandes obligations à M. le comte du Hamel pour l'appui efficace qu'il nous a prêté, chaque fois qu'une difficulté se présentait, et qu'il appartenait à son administration éclairée et conciliante de l'aplanir.

» Lorsqu'une façade d'un beau caractère aura donné la vie et l'animation au monument, lorsque l'étude et la curiosité attireront dans nos galeries de nombreux visiteurs, et que le plus beau quartier de la cité se trouvera décoré d'un édifice grandiose consacré aux arts et à la science, les sympathies ne sauraient manquer pour pourvoir à son entretien.

» La Société ne recueillait-elle pas ces jours-ci, dans la libéralité de l'un de ses membres, une preuve manifeste que la pensée de l'Empereur était déjà comprise. Les 10,000 fr. légués par M. Le Prince, avec sa collection d'antiquités, ouvrent la liste des bienfaiteurs du Musée Napoléon. Elle s'augmentera, croyez-le bien, avec l'intérêt toujours croissant d'un établissement de cette nature.

» Si Robert de Lusarches s'était préoccupé un seul instant des ressources à créer pour l'entretien de l'œuvre colossale que son génie avait conçue, la cathédrale d'Amiens ne serait jamais sortie de ses fondations. Mais notre glorieux architecte se reposait avec raison sur l'avenir du soin de ne point la laisser périr, et depuis que la merveille gothique est debout, chaque siècle s'est empressé d'ajouter de nouveaux ornements à sa parure, ou de réparer les outrages que la main du temps lui a fait subir.

» La même confiance ne doit-elle pas animer la Société des Antiquaires de Picardie? En élevant ce monument qu'elle s'efforcera de rendre digne de sa haute destination, elle a en vue non seulement de développer à Amiens le goût des arts et de créer des moyens d'étude qui manquaient, mais encore de les faire servir à la grandeur, à la gloire et à l'embellissement de notre cité.

» Rester stationnaire, lorsque autour de nous tout marche dans la voie du progrès et des améliorations, ce serait déclarer notre impuissance à répondre à l'un des plus impérieux besoins de notre civilisation, ou se laisser devancer par des villes moins importantes que la nôtre, qui recueillent au centuple le prix des sacrifices qu'elles ont faits pour le satisfaire. Il faut suivre le mouvement qui dirige la génération actuelle vers les grandes conceptions d'utilité publique; car, sous un gouvernement fort

comme celui qui a rétabli l'ordre dans notre pays, l'inaction est un symptôme de langueur et de faiblesse, qui contraste avec cette fièvre d'activité productrice dont la France tout entière est agitée. Quel surprenant spectacle n'offre-t-elle pas aujourd'hui ! Quelle admirable impulsion elle a su donner aux travaux publics! Le Louvre voit enfin résoudre la question si longtemps débattue de son achèvement; la capitale exécute des travaux considérables pour s'embellir; la province développe le réseau de ses chemins de fer et les populations se déplacent pour aller admirer dans le palais de l'Exposition universelle les productions des arts et de l'industrie de tous les peuples. Jamais la France ne s'est montrée plus confiante dans ses destinées, parce que jamais circonstance plus heureuse ne s'est offerte de faire voir toute la puissance de ses ressources. Combien ne doit-elle pas bénir la main qui, en fermant l'abîme des révolutions, a rendu au travail national la sécurité sans laquelle il ne peut produire!

» Soyons justes, Messieurs, envers le Gouvernement qui nous fait jouir de tous les avantages de la paix, au milieu des préoccupations et des soucis d'une guerre lointaine qui promet à nos armes de nouvelles gloires. Il ne peut nous suffire de remercier l'Empereur de l'acte de munificence qui a fondé ce monument; nous avons à le remercier surtout pour le rétablissement de l'ordre qui nous permet de l'élever. Si la France goûte aujourd'hui un repos absolu après des années d'inquiétude et de misère, c'est à son énergie, à sa sagesse qu'elle le doit, et elle lui rendra en dévouement ce qu'elle reçoit de lui chaque jour en bienfaits et en garanties de stabilité.

» Nous sommes heureux d'avoir à exprimer hautement nos sentiments de gratitude devant l'honorable Sénateur qui préside à cette cérémonie. En déléguant M. le comte de Beaumont pour consacrer en son nom le Musée Napoléon, S. M. n'a point oublié la part qui lui revenait dans le succès de nos persévérants efforts. N'est-ce pas vous, Monsieur le Sénateur, qui avez constamment soutenu notre zèle de l'autorité de votre nom et de la bienveillance de votre appui. Pour réussir dans l'œuvre diffi-

cile que la Loterie Picarde nous a fait entreprendre en 1852, il ne fallait rien moins que le concours puissant d'un homme d'État qui fut honoré de l'amitié particulière de l'Empereur. Une vive satisfaction pour nous a été de le rencontrer dans un compatriote revêtu de fonctions éminentes, dont le nom est cher à notre province, et qui, aujourd'hui encore, est appelé par la confiance du souverain à présider le Conseil général de l'un des plus riches départements de l'Empire.

» Veuillez bien, Monsieur le Sénateur, accomplir la haute mission que l'Empereur vous a confiée. C'est en son nom que vous scellerez la première pierre d'un monument qui est votre œuvre comme la nôtre et qui va recevoir des mains d'un vénérable Prélat les bénédictions du ciel. Votre délégation assure plus que jamais son avenir et donne à tous la meilleure garantie que la loi dont vous avez été le rapporteur au Sénat recevra son entière exécution.

» En reportant à Sa Majesté nos sentiments de profonde reconnaissance, dites-lui bien que notre vœu le plus sincère et le plus ardent est d'achever le Musée Napoléon, comme nous l'avons commencé, aux cris de: *Vive l'Empereur!* »

Ce discours a été accueilli par de nombreux applaudissements et les cris longtemps répétés de: *Vive l'Empereur!*

Dans une brillante improvisation, M.gr de Salinis a ensuite montré le caractère religieux de l'entreprise formée par la Société des Antiquaires de Picardie. Ce Musée doit contenir les œuvres du génie de l'homme; mais ces œuvres ne sont grandes que par ce qu'elles sont un reflet de la puissance créatrice. La Religion bénit tout progrès véritable: or il n'y a de progrès possible qu'en rattachant le présent au passé, pour marcher d'un pas assuré vers l'avenir. Un Musée contribue largement à cette œuvre: il fait revivre sous nos yeux tous les

siècles écoulés ; il nous en révèle l'esprit, les vertus et les faiblesses. Il nous montre le paganisme, admirable sans doute dans ses formes artistiques, mais dénué de l'inspiration divine ; il nous fait apprécier la supériorité des temps chrétiens, où l'art est investi d'une mission sacrée.

Monseigneur a terminé son discours en félicitant la Société des Antiquaires de Picardie du zèle qu'elle a déployé pour la fondation de ce Musée qui sera digne du nom auguste qu'il portera, qui sera digne de la France, cette fille aînée de l'Eglise, cette reine de la civilisation.

Après cette allocution, on a procédé aux préparatifs de la pose.

Dans une boîte de chêne, on a renfermé :

1.° La médaille en argent commémorative du passage de l'Empereur et de l'Impératrice à Amiens le vingt-huit septembre mil huit cent cinquante-trois.

2.° La médaille en bronze commémorative de la loi du vingt avril mil huit cent cinquante-quatre, portant cession du terrain de l'ancien Arsenal à la Société des Antiquaires de Picardie.

3.° Un jeton de présence de cette Société.

4.° Une pièce de dix francs et une de cinq francs, en or.

5.° Une pièce de cinq francs, une de deux francs, une de un franc, une de cinquante centimes et une de vingt centimes, en argent.

6.° Une pièce de dix centimes, une de cinq centimes, une de deux centimes et une d'un centime, en cuivre. Ces diverses monnaies sont au millésime de mil huit cent cinquante-cinq.

7.° Une plaque de bronze portant d'un côté le plan des fondations, avec cette légende :

PLAN DES FONDATIONS
COMMENCÉES LE VIII AOUT MDCCCLIV,
M. BOUTHORS ÉTANT PRÉSIDENT
ET TERMINÉES LE XX JUILLET MDCCCLV.

Et de l'autre, l'inscription suivante :

LE II SEPTEMBRE MDCCCLV,
M. HECQUET DE ROQUEMONT ÉTANT PRÉSIDENT
DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE,
A ÉTÉ POSÉE
EN PRÉSENCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SOMME
ET AU NOM DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III,
PAR M. LE COMTE DE BEAUMONT, SÉNATEUR,
DÉLÉGUÉ PAR S. M.,
ET BÉNIE
PAR M.[gr] DE SALINIS, ÉVÊQUE D'AMIENS,
LA PREMIÈRE PIERRE DU MUSÉE NAPOLÉON,
FONDÉ SUR UN TERRAIN CONCÉDÉ A LA SOCIÉTÉ
PAR LA LOI DU XX AVRIL MDCCCLIV.
S. E. M. BILLAUT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.
M. LE COMTE V. DU HAMEL, PRÉFET DE LA SOMME.
M. ALLART, MAIRE D'AMIENS.
M. CH. DUFOUR, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU MUSÉE NAPOLÉON,
M. CORBLET, VICE-PRÉSIDENT, M. GARNIER, SECRÉTAIRE,
MM. MAGDELAINE, BREUIL, DE LA ROQUE ET GUERARD, MEMBRES
ET J. GUERLIN, TRÉSORIER DE LA COMMISSION.
M. SCHULTHESS, ARCHITECTE.
M. LORMIER-TATTEGRAIN, ENTREPRENEUR.

La boîte de chêne ayant été renfermée dans une autre en plomb, M. le Sénateur a fait déposer celle-ci au-dessus des fondations, après l'avoir touchée de la main droite.

M. le Président de la Commission lui ayant présenté la truelle, M. le Sénateur a jeté le ciment sur l'assise de la première pierre, qui a été immédiatement descendue

sur les fondations au moyen de la chèvre et au bruit des fanfares de la garde nationale.

Ensuite, M. le Sénateur a frappé trois coups de marteau sur la pierre fondamentale du monument, en prononçant ces mots : Au nom de S. M. l'Empereur, je déclare sceller la première pierre du Musée Napoléon.

M.gr l'Evêque a béni selon le rit accoutumé, la pierre qui venait d'être posée. Il a ensuite procédé à la bénédiction du terrain affecté à la construction du Musée Napoléon. Sa grandeur, précédée du clergé et suivie de M. le Sénateur, de M. le Préfet, des Membres de la Société et des ouvriers du monument, a parcouru les galeries formées par les fondations, pendant que retentissait le chant du psaume *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.* Cette imposante cérémonie qui devait son éclat à l'union de l'art et de la Religion, s'est terminée par la bénédiction solennelle que Monseigneur a donnée aux assistants.

M. le Sénatenr a ensuite annoncé que l'Empereur, appréciant le zèle et le dévouement que M. Ch. Dufour, président de la Commission, avait montrés dans la direction de l'œuvre, lui conférait la décoration de la Légion-d'Honneur.

Cette communication a été accueillie par de chaleureuses marques de sympathies, et M. Dufour, s'étant approché de l'estrade, a reçu des mains de M. le comte de Beaumont la dépêche que M. le Ministre de l'intérieur lui avait transmise à ce sujet.

La cérémonie terminée, la Société des Antiquaires de Picardie a reconduit à son hôtel M. le Sénateur, accom-

pagné de toutes les autorités qui avaient assisté à la cérémonie et escorté d'un détachement de la garde nationale.

Les cris de : *Vive l'Empereur!* qui avaient salué l'entrée du cortège, se sont fait entendre de nouveau sur le passage du délégué de Sa Majesté.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été rédigé par le Secrétaire de la Commission du Musée Napoléon et présenté à la signature de M. le Sénateur, des principaux fonctionnaires et des membres de la Société des Antiquaires de Picardie, présents à la cérémonie.

LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DU MUSÉE NAPOLÉON,

J. GARNIER,

Secrétaire-Perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie.

---

La nomination annoncée lors de la cérémonie a été confirmée par le *Moniteur* du 15 septembre, dans les termes suivants :

« Par décret impérial rendu le 1.er septembre 1855,
» M. Dufour, président de la Commission du Musée
» Napoléon, à Amiens, a été nommé chevalier de l'ordre
» impérial de la Légion-d'Honneur. »

Nos collègues qui connaissent avec quelle activité et quel désintéressement M. le Président de la Commission s'est occupé de la Loterie picarde, l'intelligence qu'il a déployée dans cette difficile entreprise, et le zèle qu'il ne cesse d'apporter dans la direction et la surveillance des travaux du Musée Napoléon, applaudiront avec nous à une distinction qui en est la juste récompense et qui montre surtout l'intérêt bienveillant de l'Empereur pour la Société des Antiquaires de Picardie.

J. G.

## OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

*pendant le 3.e trimestre de 1855.*

1.° Bibliothèque de l'école des chartes, nov., déc. 1854. Mars, avril, Juillet, août 1855. — 2.° Archives de l'art français, 5.e année, 3.e, 4.e, 5.e liv.— 3.° Nachrichten von der Georg. August Universitat und der Konigl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gottingen, 1854, n.° 1-17. — 4.° Geschichte der Entstehung und Ausbildung des Kirchenstaates von Samuel Sugenheim, Leipzig, 1844. — 5.° Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tom. IX.— Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrgang, 1851, 1852. — 7.° Urkundenbuch des historischen Vereins für Niedersachsen. Kelft, III, 1855. — 8.° Achtzehnte Nachricht über den historischen Vereins für Niedersachsen, 1855. — 9.° Un cabinet d'amateur, par G. Hagemans. Suite (Partie égyptienne. Liège, 1855.) — Journal de la Société de la morale chrétienne, n.os 4, 5. — 11.° Recueil agronomique de la Société de la haute-Saône, VII, 1, 2. — 12.° La Picardie, n.os 7, 8, 9. — 13.° Le cabinet historique. Revue trimestrielle publiée par M. L. Paris, n.° 3. — 14.° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. XII, 2.e liv. — 15.° Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube, n.os 33, 34. — 16.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2.e trim., 1855. — 17.° Bulletin de la Société de l'histoire de France, n.° 6. — 18.° Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer. Séance semestrielle du 31 mars 1855. — 19.° Bulletin du comice agricole d'Abbeville, n.os 6, 7, 8, 9. — 20.° Publications nouvelles. Comptes-rendus par M. Polain, extraits du *Journal de Liège*. (Revue historique du droit français et étranger.)— Athènes aux XV.e, XVI.e et XVII.e siècles, par le comte de Laborde. Correspondance de Guillaume le Taciturne, par M. Gachart. — Lettres sur les Anglais qui ont écrit en français, par S. van de Weyer. — Les historiettes de Tallemand des Réaux. — 21.° L'abbé Raynal et Bassenge, par M. Polain. — 22.° Analectes liégeois, 1.er fascicule, par M. Polain. — 23.° Description du musée Lapidaire de la ville de Lyon, Epigraphie antique du département du Rhône, par le docteur A. Comarmond. Lyon, 1846-1854. Dumoulin, 1 vol. in-4.° pl. — 24.° Paroles sans musique, par Ernest Prarond. — 25.° L'institut, n.os 233, 234, 235, 236. — 26.° L'agronome praticien. Journal de la Société d'agriculture de Compiègne. — 27.° Voyage à Constantinople

par l'Italie, la Sicile et la Grèce, retour par la Mer Noire, la Roumelie, la Bulgarie, la Bessarabie russe, les provinces danubiennes, la Hongrie, l'Autriche et la Prusse, en mai, juin, juillet et août 1853, par M. Boucher de Perthes, tom. 1.er. — 28.° Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Année 1854. — 29.° Histoire de la réforme et de la ligue dans la ville d'Autun. Précédée d'une introduction et suivie de pièces justificatives, par Hyp. Abord. (Publication de la Société éduenne.) — 30.° Académie de Douai. Lycée impérial d'Amiens. Distribution solennelle des prix aux élèves du Lycée, le jeudi 9 août 1855. — 31.° Mémoires et documents publiés par la Société de la Suisse romande, tom. x; Histoire du comté de Gruyère, tom. 1.er, par J. J. Hisely. — 32.° Des bibliothèques populaires, par Ch. Jolivot. — 33.° Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses, 1853, 1854. — 34.° Faculté de droit de Paris. Thèse pour le doctorat, par A. Hecquet de Roquemont, 1835. — 35.° Examen public en droit français, par Jean-Clément Hecquet, 1755, 1 f. gr. in-fol. — 36.° Theses utriusque juris, Joan. Clem. Hecquet. Parisiis, 1755, in-fol. — 37.° Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark. Gratz, 1850, 1854, 5 vol. in-8°. — 38.° Schriften des historischen Vereines für Innerosterreich. Gratz, 1848. — 39.° Jahresbericht uber den Zustand und das Wirken des histori. Vereines fur Steiermark von 1 feb. 1854 bis 1 marz 1855. — 40.° Bericht uber die fünfte allgemeine Versammlung des Vereines am 22 marz 1855. — 41.° Der angebliche Gotter-Dualismus an den votiv Steinen zu Bidem und Aquilaia von Richard Knabl. Gratz 1855. — 42.° Hommage à Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à l'occasion de son passage à Amiens, par Daniel Gavet, in-f°. — 43.° Promenade archéologique au Rozel, près Cherbourg, par M. de Pontaumont. — 44.° Des tombeaux de la vallée d'Eaulne. Réfutation de l'opinon de M. l'abbé Cochet touchant l'origine de ces sépultures, par M. Léon Fallue. — 45.° Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, xxxiv, 1.er sem. 1854. — 46.° Notice sur l'église, la commune et les seigneurs d'Harbonnières, par A. Goze. — 47.° Archives des missions scientifiques et littéraires, liv. 4, 5, 6, 7. — 48.° Publication de la Société archéologique de Montpellier, n.os 16, 18, 19, 20, 22. — 49° Die Bronze-Thure des Domes zu Augsbourg, ihre Deutung und ihre Geschichte, von D.r Allioli. Augsbourg,

1853. — 50.° Combinirter Jahres Bericht des historischen Kreis-Vereins fur den Regierungsbezirk von Schwaben und Neuberg. fur die Jahre 1847 und 1848; 1849 und 1850; 1851 und 1852. —51.° Zwanzigster Iahres-Bericht des historischen Kreis-Vereins im Regierungbezirche von Schwaben und Neuberg fur das Jahr 1854. — 52.° V. VI. VI. Bericht des naturhistorischen Vereins in Augsbourg, 1852, 1853, 1854. — 53.° Verhandlungen des Vereins für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. Neunter und Zehnter Bericht. Ulm 1845. — 54.° Revue de la numismatique belge, 2.e série, tom. v.e, 3.e liv. — 55.° Jeanne de Wesemaele et Jeanne de Newrede, par Renier Chalon. — 56.° Un Jeton tournaisien, par Renier Chalon. — 57.° Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1.re livr., 1855. — 58.° Notice sur Jean Placentius, poète et historien du xvi.e siècle, par Ulysse Capitaine. — 59.° Ville d'Amiens. Concours pour la construction de 3 églises. Programme. —60.° Tombeaux de la vallée d'Eaulne. Lettre à M. Leleux, par M. l'abbé Decorde. — 61.° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n.° 21. — 62.° Eloge funèbre de Marie-Charles-Edouard Ledict-Duflos. — 63.° Annales de la Société d'agriculture du département de l'Indre. xxv, n.os 2, 3, 4. — 64.° Notice sur quelques mereaux de l'église métropolitaine de Sens, par M. Alex. Hermant.—65.° Correspondance relative to the Ch. Roah Smith s' museum. — 66.° Micellanea graphica ; a collection in the possession of the lord Londesborough, illustrated by F. Fairholt, n.° 6. — 67.° Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tom. ii, 2.e bull. — 68.° Bulletin de la Société archéologique de Béziers. 14.e liv.

---

### OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

*Pendant le* 3.e *trimestre de* 1855.

1.° Par M. Peigné-Delacourt, propriétaire à Ourscamp, une empreinte en plâtre colorié du Christ ailé de Margny.

2.° Par M. Gentil-Descamp, adjoint au maire de Lille, la médaille en bronze frappée par cette ville à l'occasion du dernier concours musical et la médaille commémorative du monument élevé à la Bourse, en l'honneur de Napoléon Ier.

---

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 3.

# BULLETIN

# DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

## COMITÉ CENTRAL.

### Séance du 20 Novembre 1855.

Lecture est donnée de la lettre suivante de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 30 août dernier.

« Monsieur le Président,

» J'ai pris connaissance de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour me soumettre un projet d'insigne distinctif destiné à faire reconnaître, dans les solennités publiques, les membres de la Société des Antiquaires de Picardie.

» Je donne avec plaisir mon assentiment au modèle que vous m'avez présenté, mais il est bien entendu que cet insigne ne sera porté par les membres de la Société que dans les circonstances où ils se trouveront convoqués en corps et par l'autorité. »

Recevez, etc.

Signé: Fortoul.

— M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau une copie des ballades de la confrérie de N. D. du Puy d'A-

miens, conservées dans les manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, que M. le comte de l'Escalopier, conservateur honoraire de cet établissement, et membre titulaire non résidant de la Société, a bien voulu faire exécuter pour elle et conférer avec la copie de la bibliothèque impériale. Des remerciements sont votés à M. le comte de l'Escalopier.

— L'ordre du jour appelle la réception de M. Dusevel, en qualité de membre titulaire résidant.

M. Dusevel remercie la Société de l'avoir rappelé dans son sein. Elle a pensé qu'il pouvait encore y être utile et l'archéologie offre un champ si vaste à la science qu'une Société qui veut la faire progresser, ne saurait négliger de s'entourer de tous les hommes connus pour la cultiver avec zèle, si ce n'est avec éclat. Le récipiendaire indique les différentes études qui lui paraissent les plus dignes d'attirer l'attention de la Société et surtout de ceux de ses membres qui savent manier le crayon et le pinceau. Il rappelle que notre regretté collègue M. Auguste Le Prince se fit lithographe pour nous conserver l'aspect de tous les anciens monuments d'Amiens. Enfin il termine en disant qu'il s'estimera heureux s'il peut, pour une faible part, contribuer à remplir le programme qu'il vient d'indiquer et donner à la Société de nouvelles preuves de son empressement à seconder ses travaux.

— M. de Roquemont, président, se félicite d'avoir, à la fin comme au début de sa présidence, à recevoir un membre dont les travaux réfléchiront sur la Société un nouveau lustre.

La rentrée de M. Dusevel n'est pas une conquête, c'est

la réparation d'une perte. Comme l'un des fondateurs de la Société, M. Dusevel semblait devoir lui appartenir à toujours, malheureusement il s'était éloigné d'elle, mais cette situation exceptionnelle et anormale ne pouvait durer. L'inspecteur des monuments historiques du département, le savant qui, avec tant de succès, a voué ses loisirs à l'étude des antiquités de notre pays ne pouvait rester plus longtemps en dehors de la Société des Antiquaires de la province. Son retour doit avoir une haute signification. Il révèle à ceux de nos collègues qu'ultérieurement des malentendus pourraient porter à s'éloigner de la Société, la puissance des liens qui les attachent à elle. Au dehors, il signale à tous les hommes de valeur le centre auquel ils doivent se rallier.

— M. Dufour donne lecture d'une note concernant les armoiries de l'ancienne province de Picardie, dans laquelle il s'applique à démontrer que l'écusson adopté jusqu'à présent par la Société dans ses actes a été emprunté par de La Chenaye des Bois à l'armorial de Bourgogne. M. Dufour, se préoccupant des armoiries qui devront figurer sur les insignes accordés à la Société par M. le Ministre de l'Instruction publique, et dans la conviction, après toutes les recherches qu'il a faites à la bibliothèque impériale, que la Picardie n'a jamais pu avoir d'armoiries à elle, puisque depuis l'acquisition du comté d'Amiens par Philippe-Auguste en 1185, cette province a toujours fait partie du domaine de la Couronne, propose d'adopter le blason qui figure sur le cachet en argent de la Faculté des arts de Paris, conservé au cabinet des médailles, et qui rappelle la nation picarde. Ce cachet a été gravé en 1513,

et si les armoiries des écoliers picards sont bien encore une réminiscence de l'écusson bourguignon, au moins sont-elles consacrées par le temps ; elles présentent de plus un caractère officiel.

Si on ne les adoptait point, il faudrait alors composer un blason dont M. Dufour présente un aperçu sous la forme d'armoiries parlantes.

Sur cette communication, la Société après avoir entendu les observations de plusieurs membres déclare adopter pour l'écusson de la Picardie, les armoiries des écoliers picards à la Faculté des arts de Paris. Elle renvoie à son bureau le soin de déterminer les émaux de ce blason, d'arrêter la forme des insignes et de les faire exécuter dans le plus bref délai.

—M. Le Tellier lit, au nom de M. l'abbé Messio, membre titulaire non résidant, une note sur N. D. de Chartres examinée comparativement avec N. D. d'Amiens. Cette lecture donne lieu à d'intéressantes observations de la part de MM. Jourdain et Corblet.

— M. le Secrétaire-perpétuel analyse sommairement le rapport de M. de Maslatrie contenu dans les bulletins d'août et septembre de la Société de l'histoire de France. Ce rapport a pour objet un travail de M. de Poucques d'Herbinghem concernant le lieu de naissance du premier roi de Jérusalem, Godefroy de Bouillon ; M. de Maslatrie conclut, comme notre collègue, que la Picardie a le droit de revendiquer cette illustration ; que es autorités invoquées pour fixer la naisssance de Godefroy de Bouillon à Baisy ou à Gennape n'ont ni l'ancienneté ni les caractères d'exactitude et d'authenticité suffisants ;

que, vu le silence des auteurs immédiatement contemporains de Godefroy de Bouillon, nous devons considérer comme la plus certaine la notion fournie par Guillaume de Tyr, l'auteur le plus rapproché des contemporains, et si bien placé d'ailleurs pour être informé de ce qui concernait la famille des deux premiers rois de Jérusalem. Enfin que s'il est une ville autorisée à inscrire avec quelque confiance sur le socle de la statue de Godefroy cette simple et belle inscription : *Godefrido suo*, c'est assurément la ville de Boulogne.

— A l'occasion des empreintes en plâtre de 2 écussons armoriés du baptistère d'Allery offerts par M. le comte du Hamel, préfet de la Somme, un membre présente la note suivante :

L'église d'Allery doit être comptée au nombre des monuments dignes de fixer l'attention de la Société. Elle est grande et belle, remarquable surtout par ses bonnes proportions, par ses fenêtres à nervures flamboyantes et par ses vitraux peints. Son style, ses ornements, les salamandres sculptées sur l'ogive de la porte et dans le fond du chœur, prouvent qu'elle a été construite sous le règne de François I^er^. L'écu des seigneurs du Hamel et d'Allery (à la bande chargée de 3 sautoirs) qui se voit sur la tour et au sommet de l'ogive de la porte, témoigne que ces seigneurs ont contribué largement à son édification.

Les fonds baptismaux de l'église d'Allery méritent aussi un examen. Il sont dans le style de la Renaissance ; des bas-reliefs représentent le baptême de N.-S. par immersion et par aspersion. Au dehors sont sculptés deux écus. L'un aux armes des du Hamel et l'autre aux mêmes armes accolées de celles d'Occoche (à la fasce chargée de 2 coqs.)

Ces fonds ont donc été donnés à l'Eglise par Lionnel du Hamel, seigneur du Hamel et d'Allery, mort en 1543 ou 1544, et par

Françoise d'Ococche, sa femme. Leur fils aîné, Charles du Hamel, se consacra à Dieu et devint protonotaire du Saint-Siège, chanoine de Saint-Wulfran d'Abbeville et curé d'Allery.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M.me veuve Rigollot accompagnant l'envoi d'un buste en plâtre de son mari, dont elle fait hommage à la Société.

Des remercîments sont votés à M.me Rigollot, et la Société décide que ce buste sera déposé à la bibliothèque, en attendant qu'il puisse être placé dans la salle de ses séances.

— M. le Président ayant engagé la Société à compléter autant que possible les lacunes qui pourraient exister dans la collection de médailles relatives à la révolution et à l'empire léguée par M. Lagrenée, cette observation fournit à M. le Secrétaire-perpétuel l'occasion d'entretenir la Société du catalogue qu'il dresse de ce médaillier et de l'ordre qu'il entend adopter dans le classement.

*Séance du* 11 *décembre* 1855. — Lecture est donnée d'une lettre de M. Cheussey, par laquelle il prie la Société d'accepter sa démission. La Société accepte cette démission, mais considérant que M. Cheussey fait partie de ses membres depuis 1837 et qu'il est par conséquent l'un des plus anciens, elle lui confère, sur sa demande, le titre de membre honoraire.

— M. le Secrétaire-Perpétuel dépose sur le bureau une partie du travail de M. Pouillet, curé de Moyencourt-sous-Poix, ayant pour titre : Ephémérides Pohières ou tablettes historiques du canton de Poix pour 1856 contenant jour par jour et selon la date de leur arrivée, les faits mémorables, les actions éclatantes avec les noms des personnes qui ont jeté quelqu'illustration sur cette partie de la Pi-

cardie. Après avoir fait quelque citation de cet intéressant travail, qui est terminé, M. le Secrétaire-Perpétuel demande qu'il soit inséré par partie dans le bulletin. Le prochain bulletin pourrait contenir le 1.er trimestre de 1856, les autres suivraient.

Sur les observations de plusieurs membres, le renvoi à la commission d'impression est ordonné.

— M. le Secrétaire-Perpétuel donne lecture d'une notice de M. Ch. Gomart intitulée : *La Fête de l'Arquebuse à Saint-Quentin*. L'auteur, après avoir montré l'origine des milices bourgeoises et esquissé les principales actions de celle de Saint-Quentin, entre dans d'intéressants détails sur la compagnie des canonniers-arquebusiers de cette cité et sur le prix par elle rendu au mois de septembre 1774 avec beaucoup de pompe et d'éclat. Il termine ce travail par la liste des 41 compagnies qui prirent part à cette solennité et cite leurs devises et leurs dictons. M. Gomart a pensé que la fête de l'arquebuse de St.-Quentin pouvait faire suite et devait en quelque sorte compléter la notice de M. Janvier sur les corporations militaires de la Picardie qui fait partie du tome XIV des Mémoires. Il y a joint quelques bois représentant les armoiries figurant le drapeau des grands archers et des canonniers, leur costume et la porte de leur hôtel.

La Société décide que cette notice sera imprimée dans le tome XIV des mémoires.

— M. le Vice-Président informe la Société que M. Baillet, de Fouilloy, à qui elle a décerné en 1852 la médaille en argent de Du Cange pour le premier prix d'histoire qu'il a remporté dans la classe de rhétorique au

lycée d'Amiens, est sorti cette année le premier au concours de l'école impériale des chartes. Cette communication est accueillie avec les marques d'une vive satisfaction ; et la Société arrête qu'une lettre de félicitation sera écrite, en son nom, au jeune lauréat, dont elle a si heureusement encouragé les débuts dans l'étude de l'histoire.

— M. le Secrétaire-Perpétuel rend compte d'une excursion faite dimanche 9 décembre par trois membres du bureau de la Société au Paraclet des champs. Les travaux qu'exécute en ce moment M. Pinsard, architecte, dans la propriété de M. Cannet, ont amené la découverte de nombreux carreaux émaillés rouges et jaunes présentant une grande variété de dessins, de plusieurs débris de colonnes et de chapiteaux d'une pureté de lignes remarquable et de la pierre tombale gravée d'un certain *Hodo dictus costefort* paraissant appartenir au 13.ᵉ siècle. Les fragments que l'on aperçoit encore sur le sol, et que l'état de dureté de la terre gelée n'a point permis d'examiner avec plus de détails, les traditions qui révèlent la présence de la sépulture d'Enguerrand de Coucy, fondateur de l'ancienne abbaye du Paraclet, ont déterminé le bureau à charger M. Pinsard de continuer les fouilles que le propriétaire s'est empressé d'autoriser, en même temps qu'il faisait généreusement au Musée la concession de la pierre tumulaire et des différents objets découverts.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau. M. Dufour qui occupe le fauteuil en l'absence de M. le président, manifeste l'intention émise par M. de Ro-

quemont de ne pas accepter une nouvelle présidence; quant à lui, il remercie ses collègues de la bienveillance dont ils l'ont honoré en le conservant pendant 4 années consécutives dans la vice-présidence, mais il émet également le vœu de voir les suffrages se réunir sur un autre nom.

Quatre scrutins sont successivement ouverts, et le dépouillement des votes accompli, le bureau se trouve ainsi composé, pour l'année 1856 :

*Président* : M. l'abbé J. Corblet.
*Vice-Président* : M. A. Breuil.
*Secrétaire-annuel* : M. A. Janvier.
*Trésorier* : M. Bazot.

# RAPPORT

PAR M. J. GARNIER,

SUR LES

## INSCRIPTIONES HELVETICÆ

DE M. MOMSEN,

**Recueil publié par la Société des Antiquaires de Zurich.**

Parmi les publications que nous a adressées dernièrement la Société de Zurich, se trouvait le recueil des inscriptions trouvées en Suisse, édité par M. Momsen, l'un des épigraphistes les plus connus et les plus estimés de notre époque.

J'avais copié, il y a quelques années, au grand Saint-Bernard, les inscriptions sur plaque de bronze qui forment la partie la plus intéressante du petit musée d'antiquités de cet hospice célèbre, et aussi deux inscriptions placées l'une sur l'un des murs de la cathédrale, l'autre contre la porte de la maison commune

de la ville de Sion. J'étais donc curieux de voir si j'avais bien lu, si ce que j'avais vu se trouvait conservé, j'ai donc cherché dans le recueil de M. Momsen.

On lit peu, vous le savez, ces sortes de livres, ou plutôt on ne les lit pas, on les consulte et cela arrive nécessairement toutes les fois que l'on s'occupe d'un point quelconque de l'antiquité. Pour ce qui me concerne, j'ai trouvé les inscriptions que je cherchais; j'avais lu certains mots autrement que M. Momsen, mais ma leçon n'avait rien d'étrange, je la retrouvais dans les notes accompagnée des noms d'Orelli et de Muratori dont j'avais partagé l'avis, c'était donc plus que suffisant pour me satisfaire, si j'avais eu le moins du monde le droit de montrer de la vanité.

J'avais mis le livre de côté, quand un article du bulletin des comités où je vis annoncer la publication prochaine du recueil des inscriptions de la France que prépare M. Renier, me le fit reprendre. Je n'avais pas lu la préface, je voulus voir quand et comment le recueil avait été entrepris, si la publication française l'avait décidé, ou si nous étions devancés, comme bientôt nous sommes menacés de l'être par la Prusse dont le travail est, dit-on, tout à fait terminé.

J'eus lieu de me féliciter de cette pensée, car la préface, écrite en latin, comme tout le reste, sauf quelque notes, est une histoire de l'épigraphie en Suisse, pleine d'interêt. J'ai donc cru qu'il ne vous serait point indifférent d'en entendre l'analyse, ou mieux une traduction libre, car il serait, il me semble, assez difficile de traduire littéralement un latin correct, sans doute, mais quelque peu embarrassé.

Il y a près de trois siècles que l'on a commencé à rechercher en Suisse les inscriptions et à les réunir. Sans parler d'un moine de Colmar qui signale au XIII.e siècle celle de Pierre-pertuis, et d'un auteur italien, Leonardo Aretino, qui note au XV.e siècle celle de Constance, Beatus Rhenanus, le premier, en fit publier cinq par Apianus en 1534. Stumpf, de Bruchsal, parcourut toute la Suisse pour recueillir les souvenirs de l'antiquité, et en publia l'histoire en 1548. Ce savant que personne depuis 200

ans n'a égalé en zèle et en courage, peut être regardé comme celui qui véritablement jeta les fondements de l'épigraphie helvétique.

Après lui des auteurs plus connus, plus souvent cités, Tschudi, Simler, Guillimann, Plantin n'ont fait que puiser dans le recueil de Stumpf, sans le nommer la plupart du temps, en le lisant mal, en l'altérant, en le chargeant d'erreurs ou de mauvaises interpolations. Pendant le XVII.e siècle, l'étude des inscriptions est presque partout négligée. La philologie dont Lipse et Scaliger sont les représentants, dirigeait ses recherches sur d'autres objets, et l'on ne peut guère citer que Jacques Spon dont les inscriptions de Genève parurent en 1680 qui se soit occupé d'épigraphie.

Au XVIII.e siècle, c'est autre chose. Gaspar Hagenbuch, de Zurich, cet homme à la patience de fer, dit M. Momsen, dont l'érudition est immense, mais qui se complait à entasser des détails sans fin et n'en croit jamais réunir assez, consacre les loisirs de son canonicat à collectionner, et les notes qu'il amasse sur les inscriptions suisses, remplissent quatre volumes in-folio de la bibliothèque de Zurich. Ce fut le véritable continuateur de Stumpf pour l'épigraphie.

Abauzit de Genève et Ruchat de Lausanne l'aidèrent dans cette moisson. Aussi M. Monsen, en les citant, regrette-t-il que Muratori n'ait point fait usage dans son Thesaurus des notes d'Abauzit dont l'exactitude et la sagacité lui semblent des plus remarquables.

En 1762, des fouilles furent exécutées à Soleure, et rien ne fut négligé pour assurer la conservation des monuments antiques qu'elles mirent au jour. Exchaquet explora ensuite le Valais, et Des Loges, Levade, Murith firent connaître les inscriptions gravées sur bronze du temple de Jupiter Pennin au grand Saint-Bernard. Ritter publia les antiquités d'Avenches et Haller celles de Windisch avec plus ou moins de succès. Enfin à Yverdun, où jusqu'en 1825 aucune inscription n'avait été découverte, plusieurs furent trouvées qui enrichirent, grâce surtout au zèle

de M. Schmid, la collection archéologique de l'antique Augusta. De cette façon, dit en se résumant M. Momsen, les inscriptions au nombre de 43 connues par Stumpf, s'augmentèrent de 22 jusqu'en 1600, de 47 jusqu'en 1700, de 99 jusqu'en 1800 et de 127 jusqu'en 1854, et elles forment aujourd'hui un total de 338, sans y comprendre celles que l'on a recueillies sur des briques ou des ustensiles domestiques, entr'autres les noms de potiers dont M. Momsen a donné une longue liste. Ces sortes d'inscriptions auxquelles on n'attachait autrefois aucune importance, sont recueillies aujourd'hui avec soin et avec raison par les archéologues, car elles peuvent servir à fixer l'origine, la marche et l'époque de l'envahissement de certains peuples, dont l'histoire encore obscure ne permet point d'établir les migrations et les établissements d'une manière certaine et irrécusable.

Si la postérité s'enrichit de ces découvertes, elle aura, en ratifiant plus d'une conjecture heureuse, à signaler aussi plus d'une erreur de la part de ceux qui ont essayé d'interpréter ces monuments. Le rôle des Suisses, en effet, ne s'est point borné à collectionner. Orelli a trois fois, en 1826, 1828 et 1844, appelé l'attention des archéologues sur les inscriptions de la Suisse qu'il a publiées avec des notes et des interprétations. Roth, de Bale, a reproduit, en 1843, avec plus de soin et plus d'exactitude, celles de son canton.

Cependant, malgré le savoir, le zèle et le sentiment vraiment romains qu'il se plaît à reconnaître dans Orelli, M. Momsen trouve incomplet, inexact en plusieurs points, erroné en d'autres le travail de ce savant auquel il reproche d'avoir eu trop de foi dans Hagenbuch, et d'avoir adopté ses leçons avec trop de confiance, et sans vérification préalable sur les monuments. C'est pour rectifier ces inexactitudes qu'il a entrepris, sur l'invitation de la société de Zurich, cette édition nouvelle, pour laquelle il a mis à profit les découvertes les plus récentes et les derniers travaux sur l'épigraphie.

M. Momsen a, dans ce but, parcouru la Suisse pendant deux années, il a vu les monuments, il a collationné, si je puis ainsi

dire, sur les textes, vu tous les livres et choisi, quand les monuments manquaient, la leçon qui lui semblait la plus naturelle, notant toujours avec soin ce qu'il avait vu et ce qu'il ne connaissait que par d'autres.

M. Momsen a suivi l'ordre géographique, et réuni autour d'une ville ou d'un village tous les monuments qui y avaient été trouvés ou s'étaient rencontrés dans quelque partie voisine de leurs territoires. Il les classe ensuite dans l'ordre suivant: inscriptions sacrées, inscriptions qui concernent les empereurs, les magistrats, les soldats, les municipalités et les particuliers. Viennent ensuite les bornes milliaires et les noms inscrits sur des tuiles, des vases ou des ustensiles domestiques. Deux cartes et des tables commodes terminent ce travail.

La société de Zurich est loin de le regarder comme complet. Aussi l'éditeur invite-t-il les antiquaires à lui faire part de leurs découvertes, de leurs observations, et de tous les faits enfin qui pourraient accroître, rectifier ou compléter le recueil.

Le n.° 43 nous intéresse tout particulièrement. Il rappelle l'hommage d'un amiénois, Sabienus, à Jupiter Pennin. M. J. de Wal a pris cette inscription de bronze du grand Saint-Bernard, pour sujet d'une notice insérée en 1845 dans nos bulletins. M. Momsen cite ce travail qu'il ne connaît que de nom, *non vidi*, dit-il, il ne partage point l'avis de notre collègue. *Censor* est pour lui un surnom et non un titre: *equidem*, ajoute-il, *censorem pro cognomine accipio, non pro honore*. Mais comme cette opinion n'est qu'énoncée et sans motifs, je ne ferai aussi que la rapporter et ne la discuterai point.

Une des inscriptions de Sion, n.° 10, m'avait frappé à cause du monogramme du Christ, et je retrouve sur mes notes: *A quelle époque trouve-t-on ce monogramme. Voir. Curieuse.* Ce n'est donc pas sans plaisir que je vis M. Momsen signaler ce monument comme un des plus précieux. Je n'avais, je l'avoue, remarqué là que trois choses: le nom de Gratien, le monogramme du Christ et une profession de foi chrétienne. M. Momsen insiste, lui, sur un fait plus important, l'application à un monument public.

Aussi demande-t-il l'avis du savant J.-B. de Rossi de Rome, qui le regarde comme l'exemple le plus ancien qu'il connaisse dans les monuments publics. Car l'inscription de la colonne Fabretti et celle du Vatican dont l'âge est incertain, ne lui semblent pas antérieures aux dernières années du V.e siècle.

Je n'arrêterai pas plus longtemps votre attention sur ce recueil, je n'ai point la prétention d'en apprécier le mérite, ni de contrôler les interprétations de M. Momsen ou de les approuver. Il y aurait de ma part une prétention dont je ne veux point encourir le blame. Je me contente donc d'indiquer l'histoire d'un livre qui sera consulté avec fruit par tous les épigraphistes, et que je recommande à notre collègue M. Ch. Dufour, quand il pourra terminer le travail qu'il a commencé sur les inscriptions de Longueau, qu'il est impossible d'étudier convenablement dans les dépôts obscurs où nous avons dû jusqu'ici, non les exposer, mais leur donner un abri.

# RAPPORT

## Sur les Fouilles exécutées à Blangy, canton de Poix,

Par M. Decrept, membre titulaire non résidant.

En allant de Poix à Conty, la route traverse un monticule qui semble se détacher de la côte crayeuse du midi pour se projeter dans la vallée et la forcer à faire une courbe. Au pied se trouve le village de Blangy.

L'élargissement de cette route, en 1852 ou 1853, avait amené la découverte d'ossements accompagnés d'un vase plat en terre grise, que je recueillis.

La commune de Blangy possède une partie de ce monticule dont elle a fait une marnière pour ces chemins.

Des terrassements importants m'avaient fait apercevoir des différences de terrain qui me donnaient la certitude que des fosses avaient été éboulées; j'avais enfin trouvé deux vases, dont une écuelle en terre rouge et une urne en terre grise.

Enfin, en 1854, de grands éboulements mirent à découvert d'autres fosses où on trouva plusieurs vases en verre, en terre noire et blanche, dont je parlerai plus tard.

En septembre 1854, M. le Vice-Président et M. le Secrétaire perpétuel de la Société, à qui je donnais pour le musée les trois vases que j'avais en ma possession, vinrent avec moi visiter les lieux.

Des fouilles furent décidées, et je fus chargé de les diriger avec M. Leriche, agent-voyer cantonnal.

Les fosses éboulées et dont partie existait encore, avaient été taillées dans le roc dont la masse avait beaucoup de consistance, tandis que la terre de ces fosses étaient tellement divisée que des éboulements et des affaissements avaient lieu au moindre travail de la pioche. Il suffisait de dénuder le roc pour découvrir l'existence des fosses.

On remarque sur le monticule une masure désignée sous le nom de maison du cantonnier. Près de là on avait autrefois dans la cour commencé et rebouché un puits et trouvé quelques ossements, des fragments de vases et deux anneaux en cuivre.

Quelques jours avant nos fouilles, le cantonnier travaillant à l'entrée de sa maison, avait découvert la fosse n.° 2.

La position du puits, celle de la fosse n.° 2, des fosses 5, 6 et 7, me firent penser que l'espace resté libre devait être fouillé. Nous commençames au-dessus de la fosse n.° 2, pour aller en montant vers la route de Poix à Conty.

Nous ne trouvâmes d'abord que quelques endroits où le roc plus divisé nous forçait à aller jusqu'à près de 2 mètres de profondeur. Nous trouvâmes même des endroits remués, qu'à leur dimension nous reconnûmes comme des fosses ouvertes et non utilisées.

Après avoir travaillé longtemps sans résultat, je fis diriger une tranchée vers le puits rebouché, espérant rencontrer le reste des sépultures qu'on avait dû remuer en le creusant. Mais ce travail me fit reconnaître que ces terres provenaient d'une cave régnant sous la maison, où l'on avait ouvert plusieurs tombes, à en juger par la variété des fragments que j'y ai

recueillis et joints aux deux anneaux de cuivre trouvés en cet endroit. Une tranchée poussée contre le pignon de la maison, à cause des fragments provenant de la cave, ne fut pas plus heureuse.

Pourtant la tranchée continuée vers la route de Poix à Conty, amena à la surface du roc une craie divisée et s'éboulant au moindre travail et je reconnus une sépulture.

Fosse n.° 1.er — La fosse se trouvait à proximité de la brèche servant de marnière. J'en cherchai l'orientation. Elle allait du Sud-Est au Nord-Ouest ; et, comme le côté était presque parallèle à la marnière, je fis ouvrir à l'encontre une large tranchée de façon à me trouver au-dessous du fond présumé de la fosse, pour n'avoir qu'à rejeter de côté et ramener avec les mains les terres environnant les objets inhumés. Ce qui était plus facile et sans aucun péril pour les objets.

A ses parois je reconnus que la fosse était à pans coupés et plus large au Nord-Ouest qu'au Sud-Est.

Le terrain, jusqu'à 1 mètre 20 cent. se composait de moellons, de cailloux, de craie fine et d'un peu de terre végétale couleur grise qui augmentait à mesure que nous approchions du fond. A 1 mètre 20 c., les deux côtés de la fosse se rétrécissaient brusquement et à angle droit. La retraite était de 10 cent.

A partir de cette retraite et même un peu au-dessus, la terre végétale paraissait plus abondante et d'une teinte plus foncée.

Sur le bord de la retraite, en deux ou trois endroits, paraissaient des morceaux noirs que je pris d'abord pour du charbon, mais qui au toucher étaient spongieux comme de la corde ou de l'étoffe grossière carbonnisée.

A partir de la retraite, je trouvai des clous avec des fragments ligneux.

Lorsque la terre végétale parut plus abondante et plus colorée, je ne me permis et je ne permis aux ouvriers que le travail des mains.

Ni l'impatience ni la curiosité ne me faisaient presser le travail.

Déjà, vers le Nord-Ouest, j'apercevais quelques petits osse-

ments, quand tout-à-coup le terrain légèrement remué s'affaisa, et une petite urne noire sembla sortir de terre, et bientôt à côté une autre urne renversée et sans goulot. Je remarquai que les terres qui recouvraient l'urne étaient assez blanches. Dans l'une, je trouvai une terre plus brune dont les grains semblaient avoir été lavés et ne ressemblaient nullement aux terres environnantes; dans l'autre, rien que la terre qui s'y était éboulée.

Je dégageai les deux vases avec précaution, laissant dans le plus petit la terre brune qu'on peut encore y voir, avec les taches de la craie qui les entoure.

Quant aux ossements qui étaient entre les vases et le bout de la fosse, je crus y remarquer un os de cuisse de mouton ou de porc, au milieu d'autres petits os de volaille. Avant de rien remuer, je voulus savoir si la volaille avait été placée entière, mais la position des ossements et leur pèle-mèle, me firent reconnaître qu'elle avait été placée en débris ou par morceaux. J'y retrouvai les fragments de la tête et le bec de la volaille que je joins à la collection.

Je continuai à faire ébouler et à remuer légèrement les terres et, vers les deux tiers de la fosse au Sud-Est, je vis une tache jaunâtre d'ossements pulvérisés, mais si légère que je ne pus rien en retirer. Vers le même bout de la fosse, je remarquai une tache jaune au milieu de laquelle je trouvai une incisive et une molaire. La terre végétale se rencontra jusqu'au fond, où elle avait une teinte beaucoup plus foncée.

Sur le côté, que je suppose être le côté gauche à cause des dents trouvées, la terre remuée laissa voir l'extrémité inférieure d'un manche de couteau garni de deux morceaux d'os, que je crois être des défenses de sanglier. Le morceau où s'emmanche la lame se trouvait au-dessous de deux moellons qui formaient vide, aussi conserve-t-il en partie sa teinte blanche et son poli, tandis que l'autre paraît noir et corrompu. Quant à la lame, je crois que le pli avait été fait avant la pose, et qu'un morceau de chair ou tout autre objet humide y avait développé la rouille d'une manière excessive.

La dimension de cette fosse me paraît insuffisante pour un corps entier, et elle est bien inférieure à celle ci-après.

Fosse n.° 2. — Longueur 2 mètres, largeur 88 cent., au pied et à la tête, profondeur 1 mètre 80 cent. Elle conservait sa longueur et sa largeur jusqu'au fond.

Cette fosse avait été découverte quelques jours avant nos fouilles, dans les terrassements du chemin servant d'entrée à la maison du cantonnier. J'ai pu voir les terres, recueillir les objets, examiner la dimension et connaître la disposition du corps par l'ouvrier qui avait fait la découverte. Les mêmes morceaux de matière noire s'y rencontraient encore; la terre végétale y était dans les mêmes proportions et les clous étaient disposés de même.

Des morceaux de crâne, des os de bras, de buste, de jambes, indiquaient la position du corps: la tête au Sud-Est regardait le ciel; contre le pied gauche était un vase; une tablette de marbre de $0^m,08$ était dressée contre une fiole de verre; à la hauteur de l'avant-bras se trouvait un style.

En dehors du terrain communal, les propriétés particulières pourraient encore offrir des sépultures, mais, d'après les renseignements que j'ai pris, on n'y aurait fait aucune trouvaille, si ce n'est sous la masure du cantonnier où l'on a remué quelques-unes des sépultures en creusant la cave.

Connaissant l'orientation des fosses, j'ai abrégé en faisant des tranchées d'un mètre de large du Nord-Est au Sud-Ouest.

Le reste des anciennes fosses éboulées, les renseignements pris auprès de ceux qui m'avaient procuré les premiers vases, mes souvenirs personnels, me permettent de donner encore quelques indications sur les autres fosses et d'indiquer même la position de toutes celles qui étaient dans le terrain communal.

Avant de parler des fosses, je crois devoir dire un mot du puits que j'ai fait remuer.

A l'époque où le propriétaire essaya d'ouvrir ce puits, il trouva quelques ossements et beaucoup de fragments de vases de différentes pâtes et formes. En y faisant moi-même une tranchée,

comme je l'ai déjà dit, j'y ai encore recueilli des fragments de vases romains de terre blanche noircie, de terre grise, et surtout des fragments qui semblent avoir appartenu à un vase à anses horizontaux. J'ai déjà dit que ce terrain provenait des déblais de la cave de la maison.

N.° 4. — Fosse éboulée par les terrassements de la commune, en 1854. Le fond était de la terre végetale grise, toujours avec quelques morceaux noirs spongieux comme au n.° 1.er.

J'en ai recueilli l'urne blanche à cercles rouges et à deux anses que j'ai donnée à la Société en septembre 1854.

N.° 5. — Fosse éboulée par les terrassements de la commune.

On y a trouvé quelques petits morceaux d'os avec des dents, et cinq vases dont quatre en verre et un en terre noire.

Un des vases était tellement léger, qu'il s'est broyé sous les doigts. Les quatre autres ont été recueillis par M. le Vice-Président de la Société, en septembre 1854.

Les vases étaient réunis et tous renversés.

N.° 6. Fosse tout à fait contre le n.° 5. — On n'y a trouvé que des fragments de vases de terre grise, quelques morceaux d'os dont une partie de crâne.

N.° 7. Fosse éboulée en 1852. — Il y avait quelques ossements principaux ; terre grise melée de taches noires.

J'y ai recueilli l'écuelle rouge à filet imprimé, donnée à la Société en septembre 1854.

N.° 8. Fosse éboulée à la même époque. — Urne grise donnée par moi à la même époque.

N.° 9. Fosse découverte lors de l'élargissement de la route, en 1843 ou 1844. — Ecuelle en terre grise recueillie par moi et perdue lors de l'incendie de Poix.

N.° 10. Fosse d'enfant. — Petits ossements assez bien conservés, sans vases ni fragments ; cette fosse a été découverte en 1843 ou 1844.

## Observations diverses.

Comment les ossements de la fosse n.° 1.er sont ils complètement usés, tandis que les os de volaille les plus minces sont parfaitement conservés ?

La décomposition des ossements humains n'est-elle pas due à leur enveloppe de chair, tandis que ceux de poulets en étaient peut-être dépouillés ? Ce qui me le fait supposer, c'est que pour les deux dents que j'ai trouvées, la partie renfermée dans les gencives est usée, tandis que le reste est bien conservé.

Dans tous les cas, il faut remarquer que les dimensions de la fosse n.° 1.er sont trop exigues pour un grand corps. Le corps n'y aurait-il pas été mis à moitié consumé?

Pour le couteau, il ne me semble avoir été mis là que comme emblême et comme objet n'ayant jamais servi, à en juger par la confection et la légéreté du manche.

On n'y remarque pas les vases riches et nombreux des sépultures à ustion : les ossements semblent plutôt usés que brûlés. Cependant la terre végétale du fond avait une teinte de cendre.

Ce ne peut être non plus les tombeaux des Francs remplis de leurs ornements et de leurs armures.

Ne serait-ce pas une sépulture de légion de l'époque où la domination romaine chancelait dans les Gaules, une sépulture de transition.

Les vases de la sépulture n.° 1.er ressemblent aux vases bosselés de la sépulture romaine de Neuville le Polet, prés Dieppe, décrite par M. l'abbé Cochet.

Dans le puits n.° 3, j'ai recueilli un fragment de vase blanc, noirci à l'extérieur à la mine de plomb. On en a trouvé dans la sépulture romaine de Lillebonne.

Dans la fosse n.° 2 où ont été trouvés le style et la tablette, objets romains, le cadavre avait encore ses principaux ossements.

Une voie romaine dont la trace se trouve à la sortie de Poix, traverse le bois qui domine ces fouilles. M. Bresseau y a trouvé, à l'entrée de Poix, beaucoup de fragments de vases rouges à re-

liefs entourés et couverts d'une masse de cailloux, tuiles, briques, indiquant une sépulture à ustion écrasée sous la masse de matériaux.

Je viens moi-même d'y recueillir un fragment de pavé vernissé, figurant des cercles inégaux coupés l'un par l'autre.

Je joins à ces objets une perle d'agathe trouvée dans un canton appelé la Tuilerie, près Souplicourt, à proximité de la route de Poix à *Romescamp*. Dans la côte crayeuse d'une petite vallée peu éloignée de cet endroit, on m'assure que des ossements et des fragments de vases noirs ont été découverts.

Cette tuilerie de Souplicourt, les découvertes de M. Bresseau à Poix, les sépultures de Blangy, une sépulture découverte autrefois à Famechon, sur la même route, indiquent que notre vallée a été fréquentée par les légions romaines.

Avec les vases que j'ai donnés, ceux qui ont été recueillis en même temps et l'envoi d'aujourd'hui, la Société possède à peu près toutes les trouvailles des sépultures de Blangy.

---

## MEMBRES ADMIS.

M. Dusevel (Hyacinthe), inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, membre titulaire résidant.

M. Gentil-Descamps, adjoint au maire de la ville de Lille, membre titulaire non résidant.

M. Caillette de l'Hervillers (Edmond), employé au Ministère des Finances, membre titulaire non résidant.

M. Gourmain (l'abbé), curé de Rouvroy (Aisne), membre titulaire non résidant.

M. Grégoire (Théophile), licencié en droit, à Coucy-le-Château (Aisne), correspondant.

---

## OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

*pendant le 4.e trimestre de 1855.*

1.° Les Roses, par Karl, br. in-18. — 2.° Notice historique et critique sur les monuments érigés à Orléans en l'honneur de Jeanne-d'Arc, par Ch. Aufrère Duvernay. — 3.° Notice biographique sur M. le C.te Du Hamel (Victor-Auguste), Préfet de la Somme. — 4.° Procès-verbal de la séance publique de la Société d'agriculture de la Marne, tenue à Châlons, le 29 août 1855. — 5.° Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tom. VI, 1.re liv. — 6.° Histoire et description des églises d'Etaples, par G. Souquet. — 7.° L'investigateur, n.° 247, 248, 249. — 8.° La Picardie, n.° 10, 11, 12. — 9.° Annuaire de la Société impériale des Antiquaires de France pour 1855. — 10.° Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France, 3.e série, tom. II, 1855. — 11.° Société académique de Saint-Quentin. Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne, 2.° série, tom. II, 1853-1854. — 12.° Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier, avril 1855. — 13.° L'Agronome praticien, n.° 29-30. — 14.° Notice sur M. le baron de Stassart, par A. d'Héricourt. — 15.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France. n.° 8-9. — 16.° L'Institut, n.° 237, 238. — 17.° The numismatic chronicle, n.° 68. — 18.° Numismata a medal designed and engraved by L. Ch. Wyon, of ther Majesty's mint. By N. Sainthill. — 19.° A catalogue of the drawings, miniatures, cameos, and other objects of art, illustrative of the Bonaparte family and the principal persons connected with the Republic and Empire of France, now in the collection of John Matter, arranged and illustrated by a short history of that eventful period, by J. Mayer, exhibited in the town hall, at a soiree given by J. Aspinal Tobin, in honour of the victory gained by the allied armies of England, France, Sardinia, in the Crimea. Liverpool. — 20.° Collectanea antiqua by Ch. Roach Smith, vol. IV, part. 2. — 21.° Transactions of the historic society of Lancashire and Cheschire, vol. VII, for session 1854-1855. — 22.°

C. Roach Smiths' museum of London antiquities. — 23.° On the custom of borough english, as existing in the county of Sussex, by G. R. Corner. — 24.° Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, tom. I.er et liv. 1-2 du tom. II.e — 25.° Annuaire de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de la Belgique, 1855. — 26.° Bibliographie académique ou liste des ouvrages publiés par les membres correspondants et associés résidants (de l'académie royale de Belgique), 1854. — 27.° Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tom. XXI, 2.e partie, 1854, tom. XXII, 1.re partie, 1855. — 28.° Mémoires de l'académie royale des sciences de Belgique, tom. XXVIII et tom. XXIX. — 29.° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'académie royale de Belgique, tom. XXVI. — 30.° Collection in-8°, tom. VI. De l'influence exercée par la Belgique sur les provinces unies, par N. Gaillard. — 31.° Trouvères. Chansons de geste, par M. Paulin Paris. (Extrait à 20 exemp. du tom. XXII de l'histoire littéraire de la France). — 32.° La féodalité, son organisation, ses droits et son origine, 2.e article; La Guilde n'est pas l'origine de la commune, 3.e article sur les Coutumes locales du bailliage d'Amiens publiées par M. Bouthors, par M. Belin de Launay. — 33.° Bulletin du comice agricole d'Abbeville, n.os 10, 11. — 34.° Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 2.e série 10.e vol., 3.e série, 1.er vol. — 35.° Annales de la Société archéologique de Namur, tom. IV, 1.re liv. — 36.° Notice biographique sur M. Nell de Breauté, par M. l'abbé Cochet. — 37.° Les ruines de Coucy-le-Château (Aisne), illustrées par Théophile Grégoire, 1 vol. in-4.°, de 26 pl. litographiées. — 38.° Archiv für Kunde Osterreichischer Geschichts-Quellen. Vierzehnter Band. 1855. — 39.° Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie des Wissenschaften philosophish-historische classe. Band XIV, 1854, Heft 1-2. Band XV, Heft 1. — 40.° Notizenblatt der Kaiserlichen Akademie des Wissenschaften in Wien, n.os 1. 12, 1855. — 41.° Société impériale de Valenciennes. Revue agricole, industrielle et littéraire, n.os 3-4. — 42.° Notice sur M. Rigollot, par M. Tavernier. — 43.° Notice sur l'abbé Félix Maillard, par M. Danjou. —

44.° Journal de la Société de la morale chrétienne, tom. v, n.° 6. — 45.° Bulletin semestriel de la Société des sciences, belles lettres et arts du département du Var, 23.° année, 1855. — 46.° Statistique monumentale de Paris, n.os 30-31. — 47.° Voyage archéologique en Grèce et dans l'Asie-Mineure, par M. Le Bas, liv. 20 et 21, in-fol.—48.° Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud, par M. Francis de Castelnau. Géographie, liv. 2-3-4-5.—Zoologie, liv. 1 à 10.—Botanique, liv. 1.—Antiquités, liv. 6.—49.° Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, tom. IX.—50.° Priviléges accordés à la couronne de France par le Saint-Siége, publiés d'après les originaux conservés aux archives de l'Empire et à la bibliothèque impériale (par MM. A. et J. Tardif). Paris, 1855. Impr. impériale, 1 vol. in-4°. — 51.° Mémoires de l'académie de Stanislas, 1854. —52.° Mémoires de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. 2.° série, tom. III, année 1854. — 53.° Conseil général du département de la Somme. Procès-verbaux des délibérations. Session de 1855. — 54.° Bibliothèque de l'école des chartes. Mai, juin, septembre et octobre 1855. — 55.° Archives de l'art français, 4.° liv. — 56.° Proceedings of the society of antiquaries of London, vol. 3, n.° 41-42. — 57.° List of the Society of Antiquaries of London, on the 23 april 1855. — 58.° Archaeologia; or miscellaneous tracts relating to antiquities published by the Society of Antiquaries of London, vol. XXXVI.—59.° Publications de la Société provinciale des arts et sciences établie à Utrecht.— 1.° R. Van Rees, Uitkomsten der meteorologische Waarnemingen, gedaan in de Jaren 1839-1843. — 2.° W. Wenekebach, Uittrecksel uit de meteorologische Waarnemingen gedaan aan boord van Z. M. Korvet Boreas, 1840-1842. — 3.° C. H. D. Buys Ballot, Uitkomsten der meteorologische Waarnemingen gedaan te Breda, van 1839-1846. — 4.° F. W. C. Kreeke, description de l'observatoire météorologique et magnétique à Utrecht. — 5.° O. Van Rees, Verhandelung over de Verdeenden von Gisbert Karel van Hogendorp, als Staatshuichoudhundige, ten nanzien van Nederland. — 6.° Windwaarnemingen in Nederland, gedurende 1849 en 1850; byeenverzameld door F. W.

C. Kreeke. — 7.° C. H. D. Buys Ballot, Uitkomsten der meteorologische Waarnemingen, gedaan in 1849 en 1850. — 8.° C. H. D. Buys Ballot meteorologische Waarnemingen in Nederland, gedurende 1851. — 9.° C. H. D. Buys Ballot, meteorologische Waarnemingen in Nederland, gedurende 1852. — 10. Verslag van het Verhandelde in de algemeene Vergadering van 1854.— 11.° Aanteckeningen van het verhandelde in de sectie Vergaderingen van 1845 tot 1855, met Regesters. —12.° Deeltitels voor de deelen xv, xvi et xvii 1.e stuck. — 13.° Naamlyst der Leden op 28 Juny 1854. — 60.° Publications de la Société des Antiquaires de la Hesse, à Darmstadt. —1.° Archiv für Hessische Geschichte and Alterthumskunde, tom. i, ii, iii, iv, v, vi, vii, viii. — 2.° Unkundenbuch des Klosters Arnsburg in der Westerau, beerbestet und herausgegeben von Ludwig Baur. 3.° Urkunden zur Hessischen Landes Orts, und Familien Geschicthe welche bis jetzt im Druke noch nich erschienen sind. Gesammelt und herausgegeben von Ludwig Baur. — 4.° Die Munstungen in Grossherzogthum Hessen. Von G. W. J. Wagner. — 5.° Neue Beitrage zur Geschichte Philipps des Grossmüthingen, Landgraven von Hessen. Von dr. Ed. Duller. — 6. Regesten der bis jetzt gedruckten Urkunden zur Lands und orts Geschichte der Grossherzogthums Hessen. Gessammelt und bearbeitet von d.r H. Ed. Scriba. — 7.° Periodische Blatter der Geschichts und Alterthums Wereine zu Kassel, Darmstadt, Mainz, Wiesbaden und Francfurft a M. n.° 6. — 61.° Annales de l'académie d'archéologie de Belgique, tom. xii, 3e. liv. — 62.° Correspondance de Bernard de Montfaucon, bénédictin, avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois, publié par Ulysse Capitaine. — 63.° Eight annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing the operations, expenditures and condition of the institution up to january 1854, and the proceedings of the board up to july 1854, 1 vol. in-8°. — 64.° Ninth annual report..... up to january 1, 1855, and proceedings of the board up to february 24, 1855. — 65.° Publications of learned societies and periodical in the library of the Smithsonian institution, part. 1, vol. in-fol.—66° Smithsonian contributions to knowledge.

The antiquities of Wisconsin as surveyed and described by I. A. Laphan. Philadelphia 1855. in-4.° pl. — 67.° Notice biographique sur M. de Caulincourt, duc de Vicence, par M. l'abbé Gourmain. Abbeville 1855, Bries. in-18. — 68.° Mémoires de l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Toulouse. 4.° série, édit. 5. — 69.° Recueil de la Société de sphragistique, n.os 1, 2, 3. 1855. — 70.° Bull. du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. II, n.° 6. — 71.° Archives des missions scientiques. 4.° vol., 8.° cah. — 72.° Bull. de l'Institut archéol. Liégeois, tom. II, liv. 3. — 73.° The archaeological mine, by A. J. Dunkin, 28, 29. — 74.° Revue de la numismatique belge. 2.° série. tom. V, liv. 4.

---

**OBJETS ACHETÉS**

*Pendant le 4.° trimestre de* 1855.

1.° Une médaille en or de Domitien trouvée au camp romain de Tirancourt : A. Tête laurée. CAESAR AVG F DOMITIANVS COS VI. — R. La Victoire assise. PRINCIPI IVVENTVTIS.

2.° Une fiole en verre à panse hexagonale ; deux glaives en bronze ; un miroir métallique ; un ivoire figurant un chien et ayant servi de menture à un couteau. Tous ces objets d'époque gallo-romaine, trouvés à Amiens, ont été achetés à la succession de M. Rigollot.

3.° Une croix en cuivre émaillée, de style byzantin et provenant d'une église de Picardie. XI.° siècle.

**OBJET OFFERT.**

Par M. Goze, une empreinte en platre des armoiries d'Amiens, prise sur la grosse cloche du beffroi.

# OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

## Mémoires in-8.°

| | |
|---|---|
| Tom. I.er avec 9 planches lithographiées . . . . . . . . . | 6 f. |
| Tom. II . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5 |
| Tom. III. avec atlas de 40 pl. lith. gr. in-8.° (Epuisé) . . . . | » |
| Tom. IV. (Epuisé) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | » |
| Supplément au tom IV, avec 9 pl. de médailles (Epuisé) . . . | » |
| Tom. V. avec 9 planches lithographiées (Epuisé) . . . . . . | » |
| Tom. VI. avec atlas de 16 pl. lith. gr. in-8.° (Epuisé). . . . . | » |
| Tom. VII. avec atlas de 20 pl. lithog. gr. in-8.° (Epuisé) . . | » |
| Tom. VIII. avec 10 planches lithographiées. . . . . . . . | 12 |
| Tom. IX. avec 11 planches gravées. . . . . . . . . . . . | 12 |
| Tom. X, avec 12 planches lithographiées . . . . . . . . . | 12 |
| Tom. XI ou 1.er vol. de la 2.e série . . . . . . . . . . . | 12 |
| Tom. XII. 2.e id. . . . . . . . . . . . . | 12 |
| Tom. XIII. 3.e id. . . . . . . . . . . . . | 12 |

## Mémoires in-4°.

**Documents inédits concernant la province de Picardie.**

| | |
|---|---|
| Tomes I et II. — Coutumes locales du Bailliage d'Amiens, par M. A. Bouthors, 2 volumes in-4.° . . . . . . . Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au concours de 1854. | 30 |
| Tome III. — Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie, par Dom Grenier. — La troisième livraison est sous presse. — L'ouvrage complet . . . . | 15 |
| Tome IV.— Recherches historiques et critiques sur les comtes de Beaumont-sur-Oise, du XI.e au XIII.e siècle, avec une carte du comté, par M. L. Douet-D'Arcq . . | 15 |

## Bulletins.

| | |
|---|---|
| Bulletins. Tom. I.er — Années 1841—42—43. (Epuisé) . . . | » |
| — Tom. II. — Années 1844—45—46. Epuisé) . . . | » |
| — Tom. III. — Années 1847—48—49 . . . . . . | 6 |
| — Tom. IV. — Années 1850—51—52 . . . . . . | 6 |
| — Tom. V. — Années 1853—54—55 . . . . . . | 6 |

**Publications diverses.**



---

*Ces ouvrages se trouvent à Paris chez* M. J.-B. Dumoulin, *libraire*, 13, *Quai des Augustins*, *et à Amiens*, *chez* M. le Secrétaire-Perpétuel de la Société, *à la Bibliothèque*.



# TABLE DES MATIÈRES.

## A.

## B.

## C.

## D.

## E.



## F.

## G.

## H.

## I.



## J.

K.



L.

## M.

N.



O.



P.

## Q.



## R.

## S.

## T.

## V.



## W.



Amiens. — Imp. de Duval et Herment, Place Périgord, 3.

